Hist.

4

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC, ETC,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES-ROY

VOLUME VINGT-HUITIEME

LÉVIS

1922

203 671
10/6/26

F
5000
B57
v. 28-29

·3

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — JANVIER 1922 No 1

JOSEPH-PIERRE BERNIER

En 1755, le baron de Dieskau, nommé commandant des troupes de la Nouvelle-France, passait ici avec un renfort de près de trois mille hommes. M. de Dieskau amena avec lui comme aide de camp le lieutenant Joseph- Pierre Bernier, originaire de la ville de Vienne, en Dauphiné, qui avait servi jusque-là dans le Régiment Royal Suédois.

Le baron de Dieskau, qui était d'origine allemande, s'imagina qu'on pouvait faire la guerre dans les forêts du Canada comme on la pratiquait en Europe. Le peu de cas qu'il fit des observations des officiers canadiens le mena à un désastre quelques semaines à peine après son arrivée au Canada. Le 11 septembre 1755, à l'attaque du camp du général Johnson au fort Lydius, il fut battu par les Anglais et fait prisonnier. L'aide de camp Bernier aurait pu se sauver, mais il poussa la générosité jusqu'à suivre son chef en captivité.

Trois jours après sa défaite, le 14 septembre 1755, le baron de Dieskau écrivait au comte d'Argenson, du "camp de l'armée anglaise sur le lac du Saint-Sacrement" :

"J'ignore dans ce moment quel sera mon sort. Je reçois tous les secours possibles de M. de Johnson, général de l'armée anglaise, tels qu'on peut attendre d'un galant homme, plein d'honneur et de sentiment. Le sieur Ber-

nier, mon aide de camp, est prisonnier avec moi ; il a été assez heureux pour n'avoir qu'une légère contusion d'un éclat envoyé par le canon. Je ne sache pas qu'il y ait d'autre officier de pris.

"Si l'état de mes blessures m'ôtait l'espérance de retourner en Europe, et que le sieur Bernier y aille, il pourra vous donner, Monseigneur, un détail plus ample de cette affaire et de tout ce que ma situation ne me permet pas de vous exposer.

"Je vous supplie, Monseigneur, d'avoir égard à son zèle pour le service et à l'attachement qu'il a eu pour moi."

En février 1756, après quatre mois de captivité aux Etats-Unis, M. Bernier obtenait la permission de passer en Angleterre. De là, il traversa en France où il rendit compte au ministre de tous les événements qui avaient accompagné la défaite de la petite armée du baron de Dieskau.

Au mois de février 1758, M. Bernier obtenait de nouveau la permission de venir servir au Canada. Nommé assistant commissaire des guerres sous M. Doreil, il passa ici au mois de juin suivant sur la frégate le *Prince-Edouard.*

A l'automne de 1758, M. Doreil retournait en France et M. Bernier fut promu commissaire des guerres à sa place.

Après la chute de Québec, M. Bernier, qui, pendant sa captivité aux Etats-Unis, avait appris la langue anglaise, resta dans la ville pour s'occuper des blessés de l'armée française.

Le 15 octobre 1759, l'intendant Bigot écrivait au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre :

"J'avais chargé M. Bernier, commissaire des guerres, de l'hôpital de Québec, tant pour les troupes que pour les Canadiens. Il a rempli au mieux ce détail pendant toute la campagne ; et comme il s'est trouvé commissaire de cet hôpital à la reddition de la place, il a resté conformément au cartel, sans être prisonnier ; il y sert encore très-utilement et à notre satisfaction. Nos généraux, ainsi que

moi, s'adressent à lui pour tout ce dont nous avons besoin auprès du général anglais. Ce commissaire continue de veiller à la conservation et subsistance de nos blessés et malades à cet hôpital."

M. Bernier retourna en France dans le même navire que le chevalier de Lévis en novembre 1760.

M. Bernier, qui avait très bien servi en Canada, semble avoir été employé, après son retour en France, auprès des pauvres Acadiens amenés prisonniers de guerre en Angleterre et qui s'établirent ensuite en France.

Dans une lettre du 12 septembre 1760 à M. de Crémille, lieutenant-général, adjoint au ministre de la guerre, M. Bernier écrivait, parlant du Canada :

"Si ce pays ne doit plus rentrer sous la domination de la France, c'est une perte infinie ; s'il doit y revenir, ce sera sans doute un bien, si on le regarde comme un bâtiment à reprendre par les fondemens, et que l'on y détruise jusqu'à l'ombre même de l'intérêt, qui est l'unique et antique cause de sa perte ; tout y doit être renouvelé, crainte qu'il n'y reste du levain conducteur."

Comme on le voit, M. Bernier savait ce qui passait dans l'administration de la colonie.

* * *

A son arrivée à Québec dans l'été de 1758, M. Bernier avait été sérieusement malade. Il fit alors son testament devant le notaire Saillant. C'est dans ce document que nous trouvons ses prénoms encore inconnus ici, croyons-nous :

"Aujourd'huy dix-neuf juillet, huit heures du soir, mil sept cent cinquante-huit, est comparu devant les notaires royaux en la Prevosté de Québec y résidens soussignés, M. Joseph-Pierre Bernier, écuyer, conseiller du Roy, commissaire ordinaire des guerres employé à la suite des troupes françaises dans l'Amérique Septentrionale, agé de trente-sept ans ou environ, natif de la ville de Vienne, en Dauphiné, gisant actuellement au lit, malade de corps,

dans la maison des héritiers Roussel occupée par le Sr Soupiran fils, chirurgien, seize rue de Buade, dans une chambre donnant sur la rue, où les dits notaires soussignés se sont exprès transportés à sa requisition à l'effet de passer son testament, lequel étant toutefois sain d'esprit, mémoire et entendement ainsi qu'il est apparu aux dits notaires soussignés et considérant qu'il n'y a rien de si certain que la mort ni de si incertain que son heure qu'il désirerait prévenir par la disposition qu'il entend faire du peu de bien qu'il a plu à Dieu lui donner a fait, dicté et nommé de mot à mot aux dits notaires soussignés son présent testament et ordonnance de dernière volonté ainsi qu'il en suit.

"Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.

"Premièrement comme chrestien et catholique a recommandé son âme à Dieu tout puissant Père, Fils et Saint-Esprit suppliant sa divine bonté par les mérites de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par l'intercession de la Très Sainte Vierge, sa digne mère, des saints Joseph et Pierre, ses patrons, et de tous les saints et saintes du Paradis de la placer au Royaume des Cieux au nombre des bienheureux.

"Item veut et entend le dit sr testateur que ses dettes soient payées et torts par lui faits, si aucuns se trouvent, reparés par son exécuteur testamentaire cy-après nommé.

"Item donne et lègue le dit testateur cent livres aux pauvres de la paroisse de Notre-Dame de Québec une fois payée.

"Item le dit testateur veut et ordonne qu'il soit dit après son décès cent messes basses pour le repos de son âme.

"Item quant aux hardes, linges, effets à son usage, argent comptant et autres choses généralement quelconques que le dit testateur a actuellement dans la dite maison du

d. sr Soupiran fils où est son logement ordinaire ainsi que tous les autres biens tant mobiliers qu'immobiliers qu'il a et peut avoir dans l'Ancienne-France en quoy que le tout puisse consister et valoir et en quelques lieux qu'ils soient scitués icelui dit sr testateur veut et déclare que le tout soit partagé entre ses héritiers ainsi qu'il appartiendra et pour la distribution du tout veut et entend qu'elle soit faite par la dame sa mère.

"Item, quant aux funérailles et enterrement du dit testateur, icelui déclare qu'il s'en rapporte à son exécuteur testamentaire cy-après nommé ainsi que pour augmenter le nombre des messes et aumônes cy-dessus.

"Et pour exécuter le présent testament le dit testateur a nommé la personne de Mr Doreil, commissaire, ordonnateur des guerres, qu'il prie d'en vouloir bien en prendre la peine et ès-mains duquel il s'est demis et dessaisi de tous ses biens suivant la coutume revoquant le dit testateur tous autres testaments et codiciles qu'il pourrait avoir fait avant ces présentes voulant que le présent testament ait seul lieu et valide comme étant son ordonnance et dernière volonté ; ce fut ainsi fait, dicté et nommé par le dit sr testateur aux dits notaires soussignés de mot à mot et à lui lu et relu par l'un d'iceux l'autre présent qu'il a bien entendu et vouloir être exécuté comme étant son intention et ordonnance de dernière volonté en la dite chambre susdésignée les dits jour et heure et an cy dessus.

BERNIER
DU LAURENT
SAILLANT"

P. G. R.

LES MARIONNETTES AU CANADA

LE THEATRE DU PERE MARSEILLE

Peu de personnes n'ont jamais vu de marionnettes, bien peu n'ont pas "connu et admiré ces petites poupées de bois ou de carton représentant des hommes et des femmes qu'un individu caché derrière un petit théâtre, fait mouvoir par des fils, par des ressorts ou simplement à la main et qui paraissent animées lorsqu'il les fait parler, jouer sauter". (1) Mais combien savent que ces acteurs minuscules datent des temps les plus reculés, qu'il ont été populaires dans tous les pays, qu'au Canada même, les marionnettes ont joui d'une grande faveur dans les milieux aristocratiques aussi bien que dans les réunions des humbles campagnards ?

A ceux qui penseraient que le sujet ne vaut guère la peine qu'on s'y arrête, rappelons ces vers de l'académicien Charles Perrault :

Pour moi je pose en fait
Qu'à de certains moments, l'esprit le plus parfait
Peut aimer sans rougir jusqu'aux marionnettes
Et qu'il est des temps et des lieux,
Où le grave et le sérieux
Ne valent pas d'agréables sornettes.

X X X

D'abord imaginées par les Grecs, les marionnettes passent en Italie, puis elles sont introduites en France vers 1640. Du pays de nos ancêtres, elles traversent l'océan et s'acclimatent en la Nouvelle-France, et si bien qu'elles faisaient florès à Québec vers la fin du 18e siècle, sous la direction d'un ancien soldat marseillais. La preuve nous la cueillons dans les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, car cet auteur a consacré aux marionnettes des pages savoureuses qu'il faut relire et que nous reproduisons au long en les accompagnant de remarques et de précisions.

X X X

Donc, ouvrons le volume des *Mémoires* aux pages 544 et suivantes de l'édition de 1866 :

"Il m'arrive assez souvent, lorsque je descends la rue des Glacis, dans

(1) Dictionnaire de la conversation, tôme, XII.

le faubourg Saint-Jean, de porter mes regards sur les premières maisons de la rue d'Aiguillon, mais j'y cherche en vain celle qui me causait des émotions si vives pendant mon enfance. Il était difficile de la passer jadis sans arrêter un instant, lorsque la porte d'un tambour (2) attenant à cette maison était ouverte à la vue d'un grenadier de grandeur naturelle peint en couleurs vives et éclatantes sur la porte d'entrée.

"Ce chef-d'oeuvre de grenadier était dû au pinceau du père Marseille, fondateur du théâtre des marionnettes de la capitale du Canada et mort nonagénaire, il y a 67 ans. . . . . (3).

"Le théâtre des marionnettes, source de tant de jouissance pour les enfants, s'ouvrait régulièrement à 6 heures du soir, la seconde fête de Noël (il y avait alors trois fêtes de Noël) (4), pour ne fermer que le mercredi des Cendres.

"L'entrée n'en était pas dispendieuse : pour la somme de six sols l'enfant pouvait s'abreuver de délices. Comme le local n'était pas très spacieux. . . . .on fermait la porte lorsque toutes les places étaient prises, et ceux qui arrivaient ensuite ou qui n'avaient pu entrer, attendaient patiemment pendant deux heures sur la neige le second jeu qui suivait le premier sans interruption : il y avait quelquefois trois jeux dans la même soirée. . . . .

"Depuis l'introduction des marionnettes dans cette cité par le sieur Marseille et sa femme jusqu'à la clôture de ce brillant théâtre, il y a vingt cinq ans (5), ces poupées parlantes et dansantes firent les délices de plusieurs générations d'enfants pendant plus d'un siècle. . . . .(6).

"Marseille et sa femme tant qu'ils furent valides, transportaient même, pour la somme de huit piastres, le personnel de leur théâtre aux domiciles des chefs de famille de la première société canadienne qui désiraient amuser leurs enfants et les enfants de leurs amis. Ces réunions, aux-

---

(2) Cette expression pittoresque et bien française est en train de disparaître. Quelques auteurs en ont même fait un canadianisme.

(3) Les mémoires ayant été publiés en 1866, le sieur Marseille serait donc mort en 1798-9, mais nous croyons que M. de Gaspé a fait erreur si nos informations sont exactes. Nous en parlons plus loin.

(4) C'est ainsi qu'on désignait, autrefois, la fête de Noël, 25 décembre, la fête de Saint-Etienne, 26 décembre et celle de Saint-Jean l'Evangéliste, 27 décembre.

(5) C'est-à-dire en 1839.

(6) M. de Gaspé exagère : le sieur Marseille n'a pas dû établir son théâtre en 1739. Un demi siècle serait, sans doute plus près de la vérité.

quelles étaient conviés les parents de cette belle jeunesse, finissaient toujours par un souper et souvent même par un bal et un souper. (7).

"Les Marseille, comme tous les acteurs célèbres, eurent aussi leur soirée de grand triomphe, dont ils conservèrent le souvenir jusqu'à leur mort. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, daigna honorer un soir leur théâtre de sa présence. Il fallait inventer quelque chose de nouveau, d'imprévu, pour un si grand personnage ; et le génie des Marseille ne leur fit pas défaut dans cette occasion solennelle. Et comme le prince avait fait louer le théâtre pour lui et sa société quelques jours d'avance, nos artistes eurent le temps de tout préparer pour la surprise qu'ils lui réservaient.

Les Marseille avaient déjà réussi à amuser le Prince avec leurs marionnettes, mais ils tenaient aussi à l'attendrir. Il fallait faire succéder le drame à la comédie. Le rideau tombe et madame Marseille assise comme de coutume pendant le spectacle au bas de la scène, en qualité de commère de son digne époux, près de l'orchestre renforcé pour l'occasion d'un fifre ajouté au violon unique et au tambour qui composaient la musique ordinaire, madame Marseille, dis-je, se lève fait une profonde révérence au duc de Kent, et dit :

"Mon Prince, il n'y a plus de marionnettes : le diable les a toutes emportées :" en effet, Sa Majesté Satanique, sous la forme d'une perdrix de savane, venait de balayer le théâtre de Polichinelle et de sa compagnie, au milieu d'une danse des plus animées, et la mère Marseille avait tiré le rideau.

"Mais, mon Prince, ajouta la mère Marseille, nous allons pour dédommager votre principauté d'une si grande perte, lui donner le divertissement du siège de Québec, par les Américains, en 1775, et la raclée soignée que les Anglais et les Canadiens leur administrèrent en conséquence, pour leur apprendre à vivre poliment avec leurs voisins."

"Et la mère Marseille après avoir débité cette harangue belliqueuse, chanta pour amuser, sans doute, le Prince : "Malbrouk s'en va-t-en guerre, mirliton, mirlitaine : " depuis le premier jusqu'au dernier couplet.

"On lève le rideau ; et les spectateurs voient avec étonnement la cité de Québec. Il est bien vrai que cette ville en miniature est faite de car-

(7) On ne faisait pas autrement en Grèce et en Italie. Les marionnettes étaient un divertissement très goûté dans les festins et dans les noces, chez les pauvres comme chez les riches. (Voir le curieux ouvrage de J.-M. Petite : *Guignols et Marionnettes*, pp. 18 et 20).

ton, mais il n'y a pas à s'y méprendre au sommet de la haute citadelle flotte le pavillon britannique, les troupes et les citoyens bordent les remparts, les canonniers sont à leur poste, mèche allumée, les bataillons montent à l'assaut, le canon tonne, une vive fusillade se fait entendre, les assiégeants prennent la fuite et la ville est sauvée.

"L'orchestre joue le "God save the King" et toute la famille royale d'Angleterre défile sur la scène : Le roi Georges III ouvre la marche, monté sur un cheval pur sang, portant la reine Charlotte sur sa large croupe ; et les deux souverains, couronne en tête, sont suivis par leur nombreuse famille de princes et de princesses montés sur de fins coursiers.

"Mais laissons la mère Marseille, ne serait-ce que pour consoler ses mânes, raconter elle-même cette scène si flatteuse pour son amour propre.

"Lorsque le Prince reconnut son cher père et sa chère mère qu'il n'avait pas vus depuis longtemps, il se tint à quatre pour cacher son émotion, mais quand il aperçut son petit frère Rodolphe le coeur lui *crevit* et il se cacha le visage avec son mouchoir".

"Et les yeux de la mère Marseille se voilant de larmes à ce souvenir, elle aspirait une forte prise de tabac pour s'éclaircir la vue.

"Comme le sieur Barbeau, gendre et successeur des Marseille, (8) refusait de déplacer ses marionnettes, un de nous, j'étais alors *pater familias,* (9) louait le théâtre ; et il donnait à cinq heures du soir, moyennant la somme de quatre piastres, une représentation *extra* à laquelle était admise notre société seulement.

"Il était entendu qu'après le spectacle, nous passions la soirée chez celui qui avait loué le théâtre. On sait que le rire est contagieux ; et aussi ai-je rarement vu toute une société rire de meilleur coeur qu'à un jeu de marionnettes chez le sieur Barbeau. . .

"Il y a des anecdotes si insignifiantes qu'elles devraient être bien vite oubliées ; en voici pourtant une qui date d'au moins soixante ans et dont on parle encore aujourd'hui, c'était pendant la guerre continentale (10) et la consigne était si sévère qu'on aurait cru les Français campés sur les plaines d'Abraham. Dès neuf heures du soir il fallait répondre au qui vive ? des sentinelles postées dans tous les coins de la ville de Québec.

---

(8) Barbeau devait être beau-fils de Jean Natte dit Marseille. Nous en parlons plus loin.

(9) L'auteur se maria en 1811 et fit baptiser son premier enfant en 1812.

(10) L'auteur veut sans doute parler de la guerre de 1812-1814.

On racontait même des histoires bien lamentables de personnes sur lesquelles les sentinelles avaient fait feu, parce que, ignorant la langue anglaise, elles n'avaient pas répondu *friend* ! (ami !) au qui vive ? de la sentinelle.

"Trois jeunes soeurs canadiennes, âgées de douze à quinze ans, revenaient gaiement du théâtre du sieur Barbeau, vers neuf heures du soir, lorsque la sentinelle postée à la porte Saint-Jean leur cria d'une voix de stentor : *Who comes there* ? Soit frayeur, soit ignorance de la réponse qu'elles devaient faire, les jeunes filles continuèrent à avancer, mais à une seconde sommation faite d'une voix encore plus éclatante que la première, l'ainée des jeunes filles répondit en tremblant : "Trois petites Dorionne *come from* de Marionnettes ! " La sentinelle ne put s'empêcher de rire et leur dit : "*Pass* trois petites Dorionne *come from* de Marionnettes !"

"Les marionnettes, comme tout ce qui faisait la joie de mon enfance, n'existent plus que dans mon souvenir : la main d'un despote en a fait une razzia pendant les troubles de 1837 et 1838. On craignait, je suppose, que Polichinelle ne grossit avec sa troupe les bataillons de rebelles.

"Il y avait, en effet parmi ces poupées des guerriers très redoutables : "envoyez-nous, criait le compère Barbeau, des Allemands et des Allemandes ! " et aussitôt faisaient leur entrée sur la scène une douzaine de Teutons et de Teutonnes ; lesquels après avoir dansé, le sabre nu à la main, finissaient par se battre entre eux, au grand effroi de mesdames les Allemandes, jusqu'à ce que deux ou trois des guerriers restassent sur le carreau.

"Les hommes de police, après avoir démoli le théâtre de Sasseville qui avait succédé à Barbeau, se promenèrent longtemps dans les rues avec leurs dépouilles opimes sur leurs épaules, en criant : "voici le rebelle A ! le "rebelle B !" le "rebelle C !" suivant les noms des chefs de la prétendue rebellion qui n'existait certainement pas dans le district de Québec, au grand regret des ennemis des Canadiens-Français qui cherchaient à les y pousser par toutes sortes de vexations. . . ."

X X X

Voyez-vous ces petits acteurs de bois élevés au rang de *patriotes* et

encourant la haîne des fanatiques d'alors ? Quelle fin plus glorieuse aurait pu être souhaitée aux vieilles marionnettes de la capitale ?

Mais revenons à leur créateur. Quel était ce Marseille qui d'après M. de Gaspé serait mort *nonagénaire* vers 1799 ?

Les renseignements que fournit l'auteur sont-ils assez précis pour qu'on puisse rétablir l'identité du personnage qu'il nous a présenté ?

Après avoir scruté Tanguay et avoir fait faire des fouilles à Québec par le bienveillant conservateur des archives judiciaires, M. J.-B. Caouette, nous croyons que le fameux marionnettiste d'antan doit être ce Jean Natte dit Marseille, soldat et peintre, originaire de Marseille (d'où son sobriquet) qui épousa à Québec, le six février 1758, Marguerite Duchesneau. Devenu veuf, Jean Natte convola le 5 mai 1781 avec Marie-Louise Fluet, elle-même veuve de Joseph Barbeau.

Dame Natte, née Fluet, décéda en 1795. Ce serait elle qui aurait fait le boniment au duc de Kent, au cours de son séjour parmi nous, entre 1791 et 1795. Elle n'avait que 55 ans lors de son trépas. Son mari, Jean Natte, fut inhumé le 30 juillet 1803, à l'âge de 69 ans. Il devait donc avoir "l'air plus vieux que son âge", puisque M. de Gaspé lui accorde 90 ans. Mais un jeune homme de 17 ans est-il bien capable de faire la différence entre une septuagénaire et un nonagénaire.

Autre point, M. de Gaspé avance que le sieur Marseille eut pour successeur son gendre, nommé Barbeau. Celui-ci ne serait-il pas plutôt, le fils ou le neveu de Marie-Louise Fluet dont le premier mari s'appelait Barbeau ?

Je laisse la solution de ces questions aux chercheurs québecquois.

X X X

Dans un prochain article, nous rassemblerons les renseignements que nous possédons sur les marionnettes dans la région de Montréal et sur la curieuse coutume qui les concerne.

E.-Z. MASSICOTTE

A PROPOS D'UNE LETTRE DE M. DE SALABERRY

Le Bulletin des Recherches Historiques (octobre 1921) a publié une lettre de M. de Salaberry père à son fils M. Charles-Michel de Salaberry, pour le féliciter, est-il dit, d'avoir gagné la bataille de Châteauguay.

Cette lettre, en date du 1er décembre 1812, ne se rapporte pas du tout à ce fait d'armes, pour l'excellente raison qu'il ne devait se produire que onze mois plus tard, c'est-à-dire le 26 octobre 1813. Elle a trait à un ordre général du 27 novembre 1812, où Sir George Prevost exprime au lieutenant-colonel de Salaberry son approbation entière dans la direction des troupes bas-canadiennes, formant l'avant-garde à la frontière, pour repousser une invasion américaine méditée, mais qui n'eut pas lieu cette année-là.

Ceci établi, il ne faudrait pas croire cependant que M. de Salaberry père s'est privé du plaisir de complimenter ou de féliciter son fils, sur le superbe succès militaire de Châteauguay. Sa lettre, à ce sujet, est du 6 novembre 1813, et nous en trouvons la publication *partielle* dans la généalogie de la famille d'Irumberry de Salaberry (p. 165) par M. Pierre-Georges Roy.

Nous disons *partielle* parce que le texte, fourni à M. Roy, ne comprend que la moitié de la lettre écrite par M. Louis de Salaberry au héros de Châteauguay, et de plus ce texte a été écourté dans le but évident de lui donner une forme plus littéraire.

Nous croyons que la publication intégrale de la lettre, sans rien lui enlever de la saveur du style de l'époque, constituera encore une primeur qui plaira aux lecteurs du *Bulletin*.

A Beauport 6e Novembre 1813.

Mon très cher fils,

J'ai sûrement quelques lettres de toi en route : en attendant qu'elles arrivent, je te félicite avec toute L'effusion d'un coeur paternel. La force de ce sentiment doit t'être connûe, sur-tout à-présent que tu es père. Je ne pourrais jamais te peindre ce que nous avons éprouvé en apprenant tes dangers et ta gloire. Il y avait bien de quoi porter Le trouble, même en

des coeurs moins sensibles. Ta mère a eu un saisissement dont elle a été indisposée. Plus de calme ayant succédé, il n'est resté que La douceur d'une joie pure, mêlée à La tendresse et à L'estime. Ton intrépidité ne nous a point étonnés ; mais ta conduite et ton habileté en ce jour mémorable sont vraiment dignes d'admiration. C'est le génie même du commandement qui t'a inspiré. Lui seul a pû te soutenir en cette prodigieuse disparité de forces. Jamais combat ne fut plus disproportionné, jamais conséquemment de succès plus glorieux. C'est inoui. Quoique cela est L'air fabuleux, il est pourtant vrai que c'est toi qui avec tes trois cens braves ai sauvé le pays, en arrêtant l'invasion de cette armée qui nous menaçait. Une poignée d'hommes repousser, mettre en déroute, chasser enfin une armée de plus de sept mille hommes, voilà ce qu'on peut appeller un-prodige. Sans doute une Puissance au-dessus de tout, ta couvert de sa main protectrice. Sans être très dévot, on ne peut que reconnaître ici (avec une infinie reconnaissance) un trait particulier de la Divine Providence. Elle seule a pu vous préserver à-travers un feu terrible qui devait tous vous détruire : Elle seule a pu donner une telle Victoire. Je tavoüe, mon cher enfant, que mon âme est pénétrée à L'espect des dangers de La situation où tu as été en particulier exposé, monté sur ce *charger* de nouvelle espèce (1). Mais à travers Les périls de cette mémorable journée tu étais du moins exempt de celui de tomber sous ton cheval tué ou blessé. Je conviens qu'on n'en peut avoir de plus ferme et de plus inébranlable au feu : Malgré cela, je te conseille et te prie très-instamment de ne plus choisir un tel cheval de bataille.—Perché Là-dessus, c'est être une cible. Ne fais plus cela, mon cher fils, je t'en conjure. Braver les dangers est bien digne d'un homme de ton caractère ; mais il ne faut pas en chercher d'inutile. Tu es, je pense, Le premier Général qui ait gagné une bataille ; étant grimpé sur une souche.

Crois-moi, mon enfant, change de monture.

(2) Le 6e après midi.

Je suis interrompu bien agréablement par ta Lettre. Mille remercimens de tes détails. Qu'ils sont intéressans pour nous, mon cher fils ! Je

---

(1) *Témoin auculaire*, nous dit qu'au plus fort de l'action le colonel de Salaberry "monta sur un gros arbre et, quoique très exposé au feu de l'ennemi, l'examina de sang froid avec la longue-vue. Alors, il donna ses ordres en français au capitaine Daly et lui enjoignit de répondre dans la même langue afin de ne pas être entendu (compris) de l'ennemi."

(2) Tout ce qui suit, de la lettre de M. Louis de Salaberry à son fils, est demeuré inédit jusqu'à ce jour.

vois la confirmation de cette victoire plus signalée qu'on ne peut dire et unique.

Si quelque chose pouvait rehausser Le prix d'un fait d'armes si brillant, ce serait ta rare modestie. Qu'elle ne soit point affectée, je l'en prie, et ne te fâche pas si je te dis que cette affaire glorieuse et surtout ta conduite sont au-dessus de tous éloges. Je savais bien que tu avais le génie militaire ; mais je ne croyais pas que tu eusses Le génie du commandement et cet heureux talent à ce degré-là. Tu as-vraiment fait des dispositions à La Turenne. Passe-moi l'expression quoiqu'un peu forte. Cependant si jamais elle fut méritée, c'est quand trois cens hommes en chassent sept milles, et délivrent La patrie par Leur-intrépidité, sur-tout celle de Leur Chef et son habileté !

Je suis fier de mon fils ! tes compatriotes doivent partager ce sentiment. Plusieurs le font aussi ; mais aucun, j'en suis sûr, aussi fortement que ton parent Le Docteur Blanchet (3). Sa tête et son coeur sont tellement remplis de toi,—qu'on ne peut Lire ses lettres à Duchesnay (4) qu'avec une vive émotion et même avec attendrissement. Jamais la force de L'amitié et de L'estime ne s'est peinte avec plus d'énergie. Exprime donc à ce digne homme toute ta sensibilité pour ses nobles et généreux procédés. Ces choses sont si rares et si précieuses !

Si tu savais tout ce qu'il dit de toi, c'est pour Le coup, que ta modestie se facherait contre lui. Moi, qui n'ai pas aujourd'hui surtout cette vertu si éminement que le héros de Châteauguay (5), je vais écrire ma reconnaissance à cet estimable cousin pour tant de générosité et d'amitié pour toi. J'aime bien que L'on t'aime.

Je félicite Colonel de Rouville et, comme tu penses bien Madame sa fille. Ne crois pas, mon enfant, qu'à travers toute cette gloire militaire

---

(3) François-Xavier Blanchet, médecin et homme politique célèbre de son temps, l'un des fondateurs du *Canadien* en 1806. Arrêté en 1810 en même temps que Pierre Bédard et Jean-Thomas Taschereau, accusés par Craig ombrageux de *pratiques traitresses*. Pendant la guerre 1812-1815, le gouverneur Prévost avait mis le Dr Blanchet à la tête de l'état major médical de la province. Il ressussita le *Canadien* en 1820. Décédé à Québec le 24 juin 1830.

(4) L'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, dont le fils, Michel-Louis Juchereau Duchesnay, était marié à Hermine de Salaberry, une des soeurs du héros de Châteauguay. L'on sait que Juchereau Duchesnay et son frère Jean-Baptiste se couvrirent de gloire à l'action du 26 octobre 1813.

(5) *Le héros de Chateauguay* ! N'est-ce pas que l'expression est charmante sous la plume du père sitôt après l'évènement qui immortalisa le fils ?

je perde de vue mon cher petit-fils si joli (6). Je m'informe toujours de Lui, je lui souhaite tous les biens, et surtout qu'il possède L'honneur à un dégré aussi élevé que son père. Je vous souhaite à tous deux et à L'aimable maman toutes les bénédictions Les plus abondantes que La Divine Providence puisse répandre sur les humains ! et spécialement qu'Elle te préserve dans Les dangers de la guerre ! Ta maman s'unit à ces voeux avec toute la tendresse de son coeur et la candeur de son âme. Avec cette candeur et cette sincérité qui La distinguent particulièrement, elle t'assure de son amitié. Toutes tes soeurs s'y joignent cordialement, Hermine comprise. Toutes complimentent Le Victorieux Général.

Nous ajoutons nos remercimens et vraie gratitude pour ton obligeante attention de nous avoir fait ce cadeau de pommes fameuses. Nous venons de les envoyer chercher chez Duchesnay en ville où il demeure à-présent. Il parait fort content de ta victoire, il t'en écrit sûrement. Cet évènement, très singulier, cause bien des sensations diverses : Les bons s'en réjouissent, Les Méchants enragent. De quel côté est La Majorité ? Est-ce difficile a deviner ? J'espère pourtant que vous allez avoir quelque tranquilité après tant de fatigues et de dangers.

Ecris-moi, je t'en prie, et me donnes souvent des nouvelles de toi, et de mon petit. Tu obligeras bien particulièrement quelqu'un qui joint au plus profond sentiment d'attachement celui de L'estime portée au plus haut degré possible : à cela, mon cher fils, tu reconnaîtras bien

Ton tendre Père et ami,

L. DE SALABERRY

Compte et amitiés à Juchereau, qui dit que tu es *bon* et *excellent* Général. Ce sont ses mots.

Pardon de ma prolixité. J'écrirai moins une autre fois, je te le promets, On ne gagne pas tous les jours de batailles. Celle-cipouvait bien faire causer un peu.

Je t'envoye ci-incluse une ancienne lettre que j'ai gardée, parce qu'après-tout, je ne savais trop ou L'adresser, dans La fréquence de tes Changemens de position et tes courses à travers Les forêts.

---

(6) Charles-Michel de Salaberry avait épousé, à Chambly, le 14 mai 1812, Marie-Anne-Julie, fille du colonel Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville, seigneur de Rouville, Chambly, Saint-Olivier, et autres lieux, et de Marie-Anne Hervieux. Le petit fils, si joli, était Melchior-Alphonse de Salaberry, né le 20 mai 1913, à Saint-Philippe de Laprairie où le régiment de son père était alors cantonné.

Colonel Ch : de Salaberry, Commdg. Canadn Voltigeurs, etc, Châteauguay, Montréal.

* * *

Voici maintenant une nouvelle primeur : c'est la lettre du colonel de Salaberry donnant quelques détails intéressants sur la bataille de Châteauguay, lettre dont l'arrivée à destination devait interrompre si agréablement M. de Salaberry père, pendant qu'il était à écrire ses félicitations à son fils.

Dans le bois en haut de la Rivière Châteauguay Oct : 29-1813.
My Dr Father,

The 26th has been a glorious day for me and those of my troops engaged. The Americans army Comd. by Genl. Hampton and another General (1) has been repulsed by a little band,—all Canadians—, and yesterday that army commenced its retreat, or will endeavour to get into this Country through some other road.

The Enemy's force consisted of all his troops about 7000 men and 5 pieces of cannon, 300 Cavalry. The action lasted four hours, and it ended it the Enemy being obliged to return to his former position five miles back, leaving many of his dead and wounded behind and a great number of his scattered men in the woods, also many drums, 150 Firelocks, etc, etc, Baggage, etc. The number of my men engaged did not exceed three hundred. The rest were in reserve in the lines I had constructed. Our killed and wounded are only 24 included officers. There were none but Canadians amongst us.

I was in the first line during the whole of the action and afterwards with a small reserve, beat off a large body of Americans and saved Capt. daily (2) and his company. I chose my own ground and after the action pushed on my piquets two miles in advance of where they were before.

Without arrogating to myself two much credit, I am proud to think that this defense on our part has at least prevented the american army from penetrating to La prairie.

We are here situated, about 35 miles from Montreal. This is cer-

---

(1) Les généraux Wade Hampton et George Isard.

(2) Charles Daly, d'origine irlandaise, écrivait et parlait le français à la perfection. Il appartenait au 3e bataillon de la milice d'élite incorporée, et il fut blessé deux fois au cours de l'action.

tainly a most extraordinary affair. Chevalier (3), Juchereau (4) and all officers in this action conducted themselves with great Bravery. The Prisoners have been about 25. We are all very much harrassed, am I am not well.

I am in haste my Dr Father
Yours faithfully
Ch. de Salaberry.

Right's house (5), Chateauguay River 27 oct : 1813.

copy
Advance
Brigade orders

Major Gen : De Watteville has much satisfaction in conveying to the troops composing the advance, by desire of his Excellency the commander of the forces, the high sense which his Excellency entertains of the conduct of the several corps engaged with the ennemy in the affair of yesterday, under the immediate command of lieutenant-colonel de Salaberry.

His Excellency was pleased to express his entire approbation, of the discipline, coolness, and bravery displayed by all ranks on this occasion, which reflects the highest honor upon all concerned.

Geo. F. Burke
Major of brigade.

(6) Mes meilleurs amitiés à ma très chère Hermine et chers petits, et toute la famille.

L. JUCHEREAU DUCHESNAY
C. Can. Volgrs.

(7) Par information ultérieure on a sû que 70 ennemis enterrés sur le champ, et qu'en total mis hors de combat en blessés, perdus et tués, y compris vingt officiers, La perte est d'environ 400 hommes.

MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUERE

---

(3) Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay, connu sous le nom de Chevalier Duchesnay.

(4) Michel-Louis Juchereau Duchesnay, le frère du Chevalier.

(5) *Right's house*, située à peu près où est Georgetown aujourd'hui, était la maison dn principal habitant de la localité, un écossais, le capitaine James Wright (Mac Intheior en gaélic). Elle servait de quartier-général à de Watteville.

(6) Les deux lignes suivantes sont de la main du signataire, L. Juchereau Duchesnay, marié à Hermine de Salaberry.

(7) Ce post-scriptum est de la main du Colonel de Salaberry.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANÇAIS

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1857-1879).

William Evans, l'agronome, par P.-J.-O. Chauveau (Vol. de 1857, p. 33).

Deux tableaux de la cathédrale et du séminaire de Québec, par Emile de Fenouillet (Vol. de 1857, p. 37).

Jacques Cartier (Vol de 1857, p. 49).

Inauguration de l'Ecole normale Jacques-Cartier (Vol. de 1857, p. 59).

Inauguration de l'Ecole normale Laval (Vol. de 1857, p. 99).

Le dr Jean Blanchet, par J.-C. Taché (Vol. de 1857, p. 113).

Archéologie canadienne : Le vieux château ou ancien hôtel des gouverneurs de Montréal, par l'abbé H.-A. Verreau (Vol. de 1857, p. 149).

Le Père Lafitau et le ginseng, par l'abbé Verreau (Vol. de 1858, p. 150).

Mémoire présenté à Mgr le duc d'Orléans sur le ginseng, par le Père Lafitau (Vol. de 1858, pp. 154, 172).

Le Rocher Percé, par Auguste Béchard, (Vol. de 1858, p. 213).

Pierre Bédard et ses deux fils, par Etienne Parent (Vol. de 1859, p. 15).

Emile de Fenouillet (Vol. de 1859, p. 126).

Le Chien d'or, par F.-R. Angers (Vol. de 1860, p. 73).

Relation du voyage du prince de Galles en Amérique (Vol. de 1860, pp. 148, 165, 170, 185, 202, 205 ; vol. de 1861, pp. 9, 36, 56, 71, 86, 102, 118).

Archéologie canadienne : de quelques sépultures d'anciens indigènes de l'Amérique, découvertes à Montréal, par J. W. Dawson, (Vol. de 1861, pp. 25, 48).

Denis-Benjamin Viger, par Joseph Royal (Vol. de 1861, p. 44).

Société Littéraire et Historique de Québec (Vol. de 1861, p. 64).

M. Joseph Lenoir (Vol. de 1861, p. 68).

Note sur la résidence en Canada de S. A. R. le prince Edouard et de S. A. R. le prince William Henry (Vol. de 1861, p. 149).

Notes d'un voyage d'hiver de Montreal à Québec, par A. de Puibusque (Vol. de 1862, pp. 2, 25, 41).

Le Saint-Laurent, par Adolphe de Puibusque (Vol. de 1862, p. 74).

Nouvelle note sur les antiquités aborigènes trouvées à Montréal, par J. W. Dawson (Vol. de 1862, p. 77).

Le Coureur de bois, par A. de Puibusque (Vol. de 1862, pp. 90, 105).

M. l'abbé Louis-Jacques Casault (Vol. de 1862, p. 98).

La corvée, par A. Gérin-Lajoie (Vol. de 1862, p. 147).

Les pionniers canadiens, par l'abbé Charles Trudelle (Vol. de 1863, p. 19).

Les Plaines d'Abraham et leurs monuments, par P.-J.-O. Chauveau (Vol. de 1863, p. 162).

Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages par N. O. (Vol. de 1863, p. 166 ; vol. de 1864, pp. 5, 20).

Les deux abbés de Fénelon, par l'abbé H.-A. Verreau (Vol. de 1864, pp. 24, 41, 61, 84, 127, 150).

Jean Rivard et l'éducation, par A. Gérin-Lajoie (Vol. de 1864, p. 63).

Souvenirs de ma paroisse natale, Saint-Thomas de la Côte du Sud, par Eugène Renault (Vol. de 1864, p. 81).

Encore un mot sur les langues sauvages, par N. O. (Vol. de 1864, p. 128).

De quelle nation étaient les habitants de Stadacona et d'Hochelaga lors du voyage de Jacques Cartier, par Kondiaronk (Vol. de 1864, p. 168).

Sir Etienne-Paschal Taché, (Vol. de 1865, p. 101).

Siège de Québec en 1759 : Journal de Jean-Claude Panet (Vol. de 1866, pp. 1, 21, 40).

L'île des Morts, par James Donnelly (Vol. de 1866, p. 77).

Le chien de Montgomery, par P.-A. de Gaspé (Vol. de 1866, p. 94).

Les Marionnettes, par A. de Gaspé (Vol. de 1866, p. 95).

Passé, présent et avenir probable de la langue française au Canada, par Emm. Blain de St Aubin (Vol. de 1867, pp. 17, 41).

Hommage à la mémoire de F.-X. Garneau (Vol. de 1867, p. 125).

Mgr Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec (Vol. de 1867, p. 127).

Le territoire de la Baie d'Hudson, par Jules de Lasteyrie (Vol. de 1867, p. 142 ; vol. de 1868, p. 1).

Alexandre de Lusignan (Vol. de 1868, p. 35).

Feu l'hon. Thomas Darcy McGee (Vol. de 1868, p. 41).

Livres et bibliothèques, par l'abbé H.-A. Verreau (Vol. de 1868, p. 146 ; vol. de 1869, p. 1).

Les poètes canadiens-français, par E. Blain de St Aubin (Vol. de 1869, p. 17).

Documents pour servir à l'histoire de Mgr de Pontbriand (Vol. de 1869, p. 62).

L'Histoire des Trois-Rivières (Vol. de 1869, p. 128).

Spencer-Wood, par J.-M. LeMoine (Vol. de 1870, p. 82).

Guerre de sept ans, par Eugène Rendu (Vol. de 1870, p. 116).

Une date (la pierre du vieux Château à Québec) (Vol. de 1871 p. 45).

Le Dictionnaire Généalogique, par l'abbé H.-A. Verreau (Vol. de 1871, p. 50).

De quelques membres de la famille Clément en Canada : Mme d'Auteuil ; 2o M. de Valrennes, par l'abbé H.-A. Verreau (Vol. de 1871, pp. 61, 114).

Bataille de Châteauguay, par Ant.-J. Duchesnay (Vol. de 1871, p. 153).

La 50e année d'enseignement de M. Antoine Legaré, discours de M. J. Letourneau (Vol. de 1872, pp. 94, 122).

Le marquis de Montcalm, par Jules-Marie Richard (Vol. de 1872, p. 172).

Histoire et géographie du Canada : l'Outaouais (Vol. de 1873, p. 110).

Les lacs et les pays d'en haut (Vol. de 1873, p. 13).

La Société historique de Montréal (Vol. de 1873, p. 15).

Les fortifications de Québec, par Napoléon Legendre (Vol. de 1873, p. 68).

Le Bureau de poste de Québec et son site (Vol. de 1873, p. 70).

Sir Georges-Etienne Cartier, (Vol. de 1873, p. 83).

Eloge historique de l'abbé Laverdière, par Hubert La Rue (Vol. de 1873, p. 101).

Le Grand-Ouest (Vol. de 1873, p. 131).

M. Marshall Wood (ses statues) (Vol. de 1873, p. 163).

Les monuments du général Wolfe, par J.-A. Malouin (Vol. de 1873, p. 165).

Jean Nicolet, par Benjamin Sulte (Vol. de 1873, p. 166, vol. de 1874, p. 28).

Le "patois" canadien (Vol. de 1874, p. 8).

Abrégé de l'histoire du Canada, par les Frères de la Doctrine Chrétienne (Vol. de 1874, pp. 22, 49, 67, 83, 97, 130, 145, 161 ; vol. de 1875, pp. 7, 26).

L'histoire, la poésie et le roman français-canadien (Vol. de 1874, p. 57).

Honneur à qui de droit ; quelques détails sur les services méritoires rendus par feu Jean-Baptiste Duberger, par H.-H. Miles (Vol. de 1874, p. 86).

Lettre de saint Vincent de Paul à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec (Vol. de 1874, p. 156).

Carte de la Nouvelle-France pour servir à l'étude de l'histoire du Canada, par P.-M. Genest (Vol. de 1875, p. 135).

Le centenaire du dernier siège de Québec, (Vol. de 1876, p. 5).

Invasion du Canada et siège de Québec par les Américains en 1775, par Louis-P. Turcotte (Vol. de 1876, pp. 8, 24, 38, 56).

Petite étude sur les langues des sauvages du Nord-Ouest (Vol. de 1876, p. 59).

Le Canada à l'Institut de France (Vol. de 1876, p. 119).

Montcalm et le Canada-français par Francis Charme (Vol. de 1877, p. 90).

Une colonie féodale en Amérique (Vol. de 1878, p. 11).

Le martyr du Nord (Le R. P. Aulneau) (Vol. de 1878, p. 36).

Le capitaine F. Deville, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. de 1879, p. 79).

P. G. R.

QUESTIONS

N'y a-t-il pas eu un officier du nom de Dauphin de Montorgueil en Acadie ? Où trouverais-je des renseignements sur lui ?

ACAD.

M. l'abbé Ferland dit dans son *Cours d'histoire du Canada* (vol. II, p. 446), qu'un sieur Lydius, anglais devenu catholique, avait épousé une française du Canada. Je vois dans Tanguay (vol 5, p. 445) que Jean-Henri Lydius épouse, à Montréal, le 17 février 1727, Geneviève-Agathe Massé. Ce Lydius a-t-il vécu longtemps ici ? Où est-il mort ? Que faisait-il au Canada ?

RIO

LES ARMES DE LA FAMILLE TASCHEREAU

L'Armorial du Canada-français, deuxième série, page 121, a reproduit les armes de la famille Taschereau d'après l'abbé Daniel (*Nos gloires nationales,* I-219), mais aujourd'hui nous sommes en mesure de dire qu'elles ne sont pas exactes et nous voulons fournir la description juste. Une note de renvoi au bas de la page de notre *Armorial* annonce que les émaux dans les armes des Taschereau diffèrent suivant les ouvrages. C'est bien vrai. Cependant, les armes adoptées par cette famille en première instance ne doivent point changer, hors en brisures autorisées pour indiquer les branches cadettes, les alliances et les acquisitions de nouveaux fiefs. Les erreurs qui surgissent sont souvent le fait de graveurs inexpérimentés en science héraldique (1). Ou encore, par des sceaux en cire attachés à d'anciens parchemins, à de vieux vélins jaunis, dont l'empreinte imparfaite ou indistincte, ouvre la voie à des descriptions inexactes.

L'abbé Daniel rapporte comme suit les armes de la maison des Taschereau : Ecartelé aux 1 et 4, de gueules à la branche de rosier supportant trois roses d'argent ; aux 2 et 3, d'azur à deux épées d'argent en sautoir, accompagnées de quatre étoiles du même.

M. P.-G. Roy auteur de la généalogie de la famille canadienne publiée à Lévis en 1901, a trouvé des armes attribuées à divers Taschereau et les décrit au commencement de son livre. Pour chacun d'eux le champ de l'écu est le même ; une légère modification survient ici et là, mais au fond c'est presque identique. Voyez plutôt.

Michel Taschereau, seigneur de la Haze, secrétaire du roi (1686) portait (d'après l'abbé Gozet) *d'argent* à *trois roses de gueules,* pointées de sinople.

Michel-Jean-Baptiste Taschereau, trésorier-général de France, à Tours, vers 1698, blasonne (d'après l'Armorial-général de France, de 1696) *d'argent* à un rosier de trois branches sur une terrasse de même, chaque branche produisant une *rose de gueules.*

---

(1) Les sceaux du cardinal Taschereau et de l'honorable Jean-Thomas Taschereau Jr (voir l'ouvrage de M. P.-G. Roy : *La famille Taschereau*) ont des croisettes au lieu d'étoiles aux 2e et 3e quartiers. Le champ de l'écu pour Son Eminence n'indique aucun émail, et celui de M. Jean-Thomas aux premier et quatrième est d'or. Erreurs du graveur.

Pierre, vivant vers 1698, Jean, Gabriel et Jean Taschereau de Baudry, portaient (d'après cet Armorial) les armes précédentes avec cette seule différence que les roses étaient boutonnées d'or.

Pierre Taschereau des Pictières, seigneur de la Carte et de Ballau (d'après M. Lambron des Lignières) avait *d'argent* au rosier de sinople fleuri de *trois roses de gueules,* sur une terrasse de sinople ; écartelé de *Cothereau* qui est d'argent à trois lézards grimpants de sinople, 2 et 1. Les armes des Cothereau entrent ici par alliance. Gabriel Taschereau, sieur de Baudry et de Linyères épouse en 1644 Madeleine Cothereau. (Voir généalogie Taschereau, Archives de la province de Québec, P.-G. Roy, vol, II, 197).

L'Armorial de Dubuisson, fait suivre le nom de Taschereau, seigneur de Baudry, de Lignières, (Est-ce le Gabriel que nous venons de nommer? Probablement). de : Ecartelé aux 1 et 4, *d'argent* à un rosier de *trois roses de gueules,* feuillé et tigé de sinople, sur une terrasse de même ; aux 2 et 3 d'argent à trois lézards de sinople. (Carré des Busserolles : *Armorial général de la Touraine*).

Maintenant, voici des blasons qui sont de femmes, épouses de Taschereau : Marthe Bellegarde, femme de Pierre Taschereau, receveur des décimes à Tours (d'après l'Armorial de France) de gueules, à une cloche d'argent bataillée d'or (2).

N . . . .Taschereau, veuve de N. . . .Taschereau, échevin de Tours, vers 1699, enregistre ses armes (Arm. de Fr) qui étaient : d'azur à une étoile à huit rais d'or ; au chef de même, chargé de trois nèfles de sinople.

M. Roy mentionne d'autres Taschereau et leurs armes rapportées dans l'Armorial général, qui sont totalement différentes de celles que nous venons de décrire. Il en cite deux cas. Y a-t-il un point d'attache avec les échevins et maires de Tours ? Il se peut. Des membres d'une même famille ont déjà porté des armes dissemblables ; dans les Le Gardeur de Tilly, par exemple, et les Denis aussi. D'Hozier s'est employé plus d'une fois à donner des armes de sa façon—des armes parlantes—à ceux qui n'en avaient pas ou qui ne se pressaient pas à produire celles qu'ils avaient. Voici donc : René Tachereau, greffier des rôles de la paroisse de la Chartres : Parti d'or et de gueules à une *tasse* de l'un en l'autre. N. . . Taschereau, prêtre, curé d'Azay-le-Rideau (vers 1698) et N. . . .Tas-

(2) G. de Genouillac, Recueil d'armoiries : De Bellegarde : d'azur, à une cloche d'argent, bataillée de sable.

chereau, damoisel d'argent à un chevron de sable, accompagné de trois coquilles de même. (Arm. gen.)

Maintenant, voici du vrai.

Marie-Philippe Taschereau, fille de Gabriel, sieur de Baudry et de Bléré (3) et de Philippe Taboureau des Réaux (4) est mariée en 1747 à André Potier, marquis de Novion (5) et de Grignon, cousin des Potier, ducs de Tresmes et de Gevres. Le P. Anselme (Histoire chronologique des pairs de France) rapporte les armes de ce Gabriel: Ecartelé aux 1 et 4 *d'argent* à un rosier de *trois roses de gueules,* feuillé et tigé de sinople sur une terrasse de même ; aux 2 et 3, d'argent à trois lézards de sinople. Gabriel conservait les armes de sa mère et ne prenait pas celles de son épouse.

Ce sont donc les armes portées par les Taschereau des Pictières, seigneurs de la Carte et de Ballau ; des Taschereau, seigneurs de Baudry et de Linières, et les premiers quartiers *d'argent à trois roses de gueules* sont bien ceux pris par les différents personnages du nom.

Le dessin des armes dans le livre de M. Roy indique des roses d'argent sur champ de gueules, tout le contraire de ce que nous venons de voir. Les 2 et 3 sont les armes de Renée Boutin, mère de Thomas-Jacques Taschereau, sieur de Sapaillé. D'après M. de Genouillac (*Recueil d'armoiries*) les Boutin blasonnaient : d'azur à deux épées d'argent en sautoir, *garnies d'or,* accompagnées de quatre étoiles *de même.* Ce dessin donne de façon informe un casque et des lambrequins. Le casque semble posé de front signe distinctif du marquis, qualité que ne possédait pas Thomas-Jacques.

En 1666 il y eut une recherche de la noblesse en France. Ceux qui se prétendaient nobles devaient soumettre leurs titres à l'examen des commissaires répartis à cet effet. En ce temps-là, à Tours, il n'y a qu'un Taschereau qui se présente (le 7 juillet, 1667) pour justifier de sa noblesse. C'est Gabriel ; il signe G. Taschereau de Linyères. Les armes qu'il déclare siennes sont : de *gueules à sept macles d'or* ; 3, 3, 1.

---

(3) Au lieu de Bléré, la P. Anselme dit *Linières.*

(4) Taboureau et non Taloureau, voir généal., Tasch : Arch Que, 11-196.

(5) Novion et non Narois, voir généal. Tasch : Arch Que, 11-196. Armes des Taboureau : d'azur au chevron, accompagné en chef de 3 étoiles mal ordonnées et en pointe d'un croissant, le tout d'or.

Quel est ce Gabriel? Pas le même qui épouse Madeleine Cothereau, car nous connaissons ses armes à celui-là, et elles sont complètement différentes. Pourquoi les autres membres de la famille Taschereau, qui étaient pour le moins écuyers, n'apparaissent-ils point à cette recherche de la noblesse et ne les voyons-nous qu'en 1696 ?

Dans la généalogie (6) communiquée à S. E. le cardinal Bégin par un Taschereau de France et publiée par M. Roy *(Arch. de la prov. de Qué.* Vol. II), on constate que la lignée commence avec Pierre (I), marchand, échevin de Tours en 1492 ; son fils Pierre (II). ("La famille Taschereau" dit *Jean*) échevin en 1594, épouse vers 1590, Marie Charto. Il faudrait donc penser que à une distance de 102 ans, le fils occupa la même charge que son père ? Cette généalogie donne trois fils à Pierre (II), marié comme il est dit vers 1590, savoir : Pierre (III), naissance portée à l'année 1531, celle de Michel (III) à 1567, et de Lucas (III) à 1571. Ces trois fils ne peuvent être de Marie Charto, puisqu'elle s'est mariée vers 1590 et qu'ils sont nés bien avant cette date.

Encore un détail. Cette généalogie marque que l'une des deux filles de Marie-Philippe fut mariée au comte de Bras. Ce mot n'est pas complet. Ca été M. Galard de Béarn, comte de *Brassac.*

Les armes de la famille Taschereau au Canada seraient donc : Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople ; aux 2 et 3, d'azur à deux épées d'argent en sautoir, garnies d'or, les pointes en haut, accompagnées de quatre étoiles de même, qui est de BOUTIN.

REGIS ROY

(6) Cette généalogie n'inclut pas le nom du père du 1er Taschereau canadien. Elle est très incomplète.

QUESTION

A-t-il été publié une histoire de la médecine chez les Sauvages de la Nouvelle-France ? Je comprends que les Sauvages n'avaient pas de médecins, mais ils devaient tout de même soigner leurs malades d'après un système établi. Les anciens auteurs parlent-ils de la médecine chez les Sauvages ?

DR B.

PIERRE PRUDHOMME

UN MONTREALAIS COMPAGNON DE LA SALLE

L'armurier et voyageur Pierre Prudhomme qui a probablement laissé son nom à un fort du pays de l'Illinois, était fils de Louis Prudhomme, originaire de Pomponne, département de Seine-et-Marne, brasseur de son état, homme instruit et qui jouissait de la considération des pionniers de Ville-Marie.

Pierre fut baptisé à Montréal, le 24 mars 1658. Le 21 avril 1675, on l'engage pour quatre ans à son oncle Pierre Gadois qui se charge de lui enseigner le métier d'arquebusier. (1) Mais le jeune homme possédait un esprit aventureux et un caractère peu flexible : il avait à peine completé deux années d'apprentissage qu'il s'éloignait de ses parents et prenait la qualité de maître, ainsi qu'il appert dans un acte du notaire Antoine Adhémar, daté du 2 décembre 1677, où Prudhomme s'y déclare : arquebusier, demeurant à Saint-Eloy, seigneurie de Batiscan.

Cette même année, on voit figurer à Champlain, un nommé Pol Maheu, commandant des barques de M. de la Salle (2). On a lieu de croire que Maheu fit connaissance avec Prudhomme et que ce dernier conçut alors le projet de visiter l'Ouest. (3)

C'était d'ailleurs une coutume et une nécessité pour les expéditionnaires d'amener avec eux un armurier chargé de tenir en bon état durant le voyage, les armes sans lesquelles on se serait trouvé à la merci des indigènes.

Prudhomme dut accompagner M. de la Salle un certain temps puisque le grand explorateur vante les services que le Montréalais lui a rendus et qu'il lui concède même un fief considérable à un endroit où dans la pensée

(1) Etude du notaire Bénigne Basset.

(2) Etude du notaire A. Adhémar.

(3) Prud'homme ne fut pas le seul que Maheu recruta, car Michel et Charles Désy de Montplaisir, originaires de Champlain, qui remettent au notaire Adhémar, le 2 décembre 1683, des contrats de deux concessions que M. de la Salle leur avait accordées en 1682, furent certainement engagés par Maheu, en 1678.

du donateur, devait un jour s'élever une ville. (4)

Prenons un extrait de ce fameux contrat rédigé par la Salle et dont le texte est assez diffus. (5)

"Robert Cavelier, écuyer, sieur de la Salle, seigneur et gouverneur du fort Frontenac en la Nouvelle France et du fort Saint-Louis, dans la Louisiane. . . . . .avons donné et concédé. . . . . .à Pierre Prudhomme, en reconnaissance des services qu'il a rendus tant à la découverte de la Louisiane que dans la construction du fort Saint-Louis où il nous a accompagné et a bien servi, 44 arpents de front, à commencer à 4 arpents à l'ouest du ruisseau. . . . . .qu'on trouve le premier, à droite en descendant la rivière des Illinois, depuis la petite rivière nommé Aramon ou l'Ardoisière. . . . . .sur 44 arpents de profondeur. . . . . .Le tout à titre de fief et seigneurie. . . . . .à la charge de foy et hommage qui seront rendus par le dit Prudhomme, ses hoirs, successeurs ou ayant cause, à perpétuité, en notre fort Saint-Louis à Rochefort. . . .consent que ledit Prudhomme et ses successeurs prennent dans la rivière Aramon, tout le charbon de terre dont il aura besoin pour son usage seulement. . . Fait au fort Saint-Louis, le onzième jour d'août, mil six cent quatre-vingt-trois. . . . ."

Nous ignorons la situation exacte de ce fief, cependant nous pouvons rappeler aux chercheurs que dans certaines cartes de la Nouvelle-France, il y a un fort Saint-Louis sur la rivière des Illinois, non loin de Chicago, un autre sur le Mississipi et plus bas, un fort Prudhomme. Serait-ce à cet endroit que se trouvait le fief Prudhomme ?

Après 1683, La Salle retourne en France et Pierre Prudhomme dut attendre les événements dans sa ville natale. Sa présence y est constatée en 1685, car le 29 septembre (6) il abandonne à son frère François, une part qui lui revenait de la succession de son père.

---

(4) Depuis que ce qui précède a été écrit, nous avons trouvé dans l'étude d'Adhémar, père, une couple d'autres documents qui laissent supposer que M. de la Salle cherchait à apaiser ses créanciers par des concessions princières. Ces documents sont les suivants : 1683, 26 avril, concession par M. de la Salle à Jacques Bourdon, sieur Dautray, d'un fief de 126 arpents par 42 arpents. Dans cette pièce on constate que Bourdon faisait partie d'une société dont les autres membres étaient : Nicolas Doyon, Pierre Prudhomme, André Héno et Jean Filliastreau. Ensuite, à la date du 1er septembre, même année, M. de la Salle adresse de Chicagoumeman, une longue lettre dans laquelle l'explorateur raconte ses misères et conseille à Bourdon ainsi qu'à ses associés de ne faire ni cabale ni complot.

(5) Nous avons publié le texte complet de ce document dans le *Canadian Antiquarian* de 1914.

(6) Etude du notaire Bourgine.

Malheureusement, l'assassinat de M. de la Salle, au mois de mai 1687, dut contrecarrer les espérances que Prudhomme pouvait entretenir.

Qu'advint-il ensuite de ce seigneur montréalais? Le 9 février 1688, il épouse Anne Chasles, à Québec, et le 3 août de la même année, il est rendu à Montréal. A cette date, en compagnie de Michel Dizier et de Pierre You de la Découverte, il consent une obligation à Bertrand Arnaud, marchand de Montréal, pour "bonnes marchandises de traite" qu'ils paieront en "bons castors". Evidemment, ces "voiageurs" s'en allaient *aux pays d'en haut*.

Le 27 janvier 1697 il est élu marguillier de Notre-Dame de Ville-Marie et par la suite, il vécut à Montréal et à Québec, où il fut inhumé le 27 mars 1703, âgé de 45 ans seulement.

Prudhomme et sa femme ont-ils fait des démarches pour faire ratifier leur titre ? Ceci se présume, car le document a été conservé avec soin, à en juger par son état actuel. Finalement, la femme de Pierre Prudhomme confie le contrat au notaire Adhémar fils, à Montréal, le 4 avril 1717, non pas sans l'arrière pensée qu'on pourrait peut-être en tirer quelque chose, un jour.

Ajoutons, que deux filles de Pierre Prudhomme furent religieuses : l'une, Louise, entra chez les Hospitalières de Québec, et l'autre chez les Dames de la Congrégation à Montréal et nous aurons tout dit sur cet armurier de Ville-Marie que la Fortune, un moment, parut vouloir favoriser.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

Se faire piquer ou tatouer (Vol. XXVII, p. 373).—Un passage du *Journal* du marquis de Montcalm nous explique en quoi consistait l'opération du *piquage* ou du *tatouage*.

M. de Montcalm écrit :

"Le 8 (octobre 1758), retour de M. le chevalier de Lévis, de Saint-Frédéric. Il y a trouvé neuf cent cinquante Canadiens et ce détachement est de la bonne espèce, presque tous voyageurs. On les reconnait aisément à la mine, à la taille et à ce que tous se font piquer sur le corps la figure de quelque plante ou animal, opération longue et douloureuse. La figure se trace en piquant la peau avec une aiguille et s'imprime en faisant brûler de la poudre dans les trous. On ne passerait pas pour un homme parmi les Sauvages des pays d'En-Haut, si on ne se faisait piquer".

REPONSES

Le sieur Chetivau de Roussel (Vol. XXVII, p. 339).—Claude Chetivau de Roussel dut passer dans la Nouvelle-France entre 1720 et 1726.

Il fut d'abord *praticien* à Québec.

En 1728, lors des démêlés de l'intendant Dupuy avec le gouverneur de Beauharnois, François Rageot, huissier au Conseil Supérieur, ayant refusé de faire la publication d'un arrêt du conseil, injurieux pour le gouverneur, et d'une ordonnance de l'intendant qui attaquait l'autorité du même gouverneur, M. Dupuy le fit jeter en prison.

Le 30 mars 1728, l'intendant Dupuy donnait une commission d'huissier au Conseil Supérieur à Chetivau de Roussel pour remplacer Rageot (1).

L'information de vie et moeurs de Chetivau de Roussel faite par François Hazeur le 9 avril 1728 ne nous donne aucun renseignement biographique sur sa personne. Les deux témoins appelés, Henry Solo, horlogeur, et François Mercier, serrurier, déclarent qu'ils connaissent Chetivau pour un honnête homme capable de remplir la charge d'huissier au conseil qu'on vient de lui confier. C'est tout (2).

Chetivau de Roussel qui devait sa charge à M. Dupuy fit beaucoup de zèle en sa faveur.

M. de Beauharnois se vengea de l'officieux huissier quelques mois plus tard. Chetivau de Roussel étant passé dans les pays d'en haut sans permis, le gouverneur le fit arrêter et le renvoya en France. Le 15 octobre 1728, M. de Beauharnois écrivait au ministre:

"J'ai l'honneur de vous informer qu'en exécution de ce que vous m'avez fait celui de me mander qu'il a plu à Sa Majesté d'approuver la proposition d'arrêter tous les Français qui passeraient du Mississipi en cette colonie, sans passeport, j'ai fait arrêter le nommé Claude Chetivau de Roussel, que j'ai fait conduire à bord du vaisseau du Roi. M. le comte Desgouttes s'est chargé de le remettre à son arrivée en France, à M. l'intendant de Rochefort qui le fera mettre dans les prisons de cette ville et qui aura l'honneur de vous demander vos ordres sur le compte de ce particulier qui méritait bien d'ailleurs d'être arrêté ici par les troubles qu'il a excités dans toute la colonie. Il est le seul qui a prêté son ministère en qualité d'huissier pour agir contre Messieurs du Chapitre (assisté du sieur André, lieutenant-général), au mépris des défenses que j'avais faites aux huissiers de travailler sur cette affaire jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres de Sa Majesté (3).

(1) Ordonnances des Intendants, cahier 12 B., folio 17.

(2) Archives de la province de Québec, Pièces Judiciaires et notariales du régime français, liasse 56, No. 2058½.

(3) Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, troisième série, cahier onze.

L'intendant Dupuy, dans son *mémoire,* explique comme suit l'arrestation de Chetivau de Roussel :

"Il (M. de Beauharnois) a fait mettre prisonniers chez luy les huissiers pour les contraindre à venir saisir et enlever les meubles de l'intendant, ce qui leur a fait faire à main armée conjointement avec les soldats ; et l'un d'eux, nommé Chetivau, n'ayant pas voulu le faire parce qu'il travaillait pour moi dans les procédures que j'étais obligé de faire pour répondre à celles que M. de Beauharnois me faisait faire pour s'autoriser à m'enlever mes meubles, il l'a fait conduire, après l'avoir gardé chez lui prisonnier pendant plusieurs jours, aux prisons du Roy les fers aux pieds, ensuite au vaisseau du Roy les fers aux pieds pour être mis pareillement les fers aux pieds dans les prisons de Rochefort d'où le Roy sur le champ luy a donné sa liberté".

Dans un acte du notaire DuBreuil, reçu deux ou trois jours avant l'embarquement forcé de Chetivau de Roussel, on trouve une troisième explication qui ne ressemble pas du tout aux deux autres :

"Pardevant le notaire Royal en la prevosté de Québec soussigné y résident et témoins cy-bas nommés, est comparu Me Claude Chetivau de Roussel, huissier au Conseil Supérieur de Québec, y demeurant, lequel a dit et déclaré qu'estant sur son départ pour passer en France pour ses affaires de famille et que d'ailleurs il est infirme d'un rumatisse (sic) qui ne peut suporter dans ce païs icy pourquoy il déclare par ces présentes qu'il se demet de sa ditte charge et office d'huissier au dit Conseil pour par nos Seigneurs du dit Conseil en disposer en faveur de qui bon leur semblera.

Fait et passé au dit Québec, étude du dit notaire le vingt-huit septembre mil sept cent vingt-huit, avant-midy, présence de Louis Brassard et Jean-Baptiste Dupont, témoins demeurant au dit Québec, qui ont avec le dit Chetivau et notaire signé".

P. G. R.

* * *

Les cadets à l'aiguillette (Vol. XXVII, p. 373).—Sous le régime français les cadets des troupes du détachement de la marine étaient nommés cadets à l'aiguillette parce qu'ils portaient une aiguillette à leur uniforme ; ils n'avaient de fait rang qu'après les sergents et caporaux, et on les détachait à la guerre comme officiers et on leur faisait faire le service d'officiers majors.

Nous empruntons cette définition à un mémoire de M. de Bougainville écrit en 1757. Celui-ci devait s'y connaître puisqu'il avait le rang de colonel dans les troupes du roi servant dans la Nouvelle-France.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — FEVRIER 1922 No 2

OU RESIDAIT L'INTENDANT TALON A QUEBEC

C'est le 12 septembre 1665 que l'intendant Talon débarqua à Québec après une traversée de cent dix-sept jours.

Où se logea M. Talon en arrivant à Québec ?

Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, marié à Claire-Françoise Clément du Vault, était passé dans la Nouvelle-France en 1649. Sa belle-mère, Anne Gasnier, veuve de Jean Clément du Vault, seigneur de Monceaux, qui avait du bien, vint ici en même temps que lui. Le 20 septembre 1649, elle obtenait la concession d'une bonne partie du terrain du parc actuel Laval-Montmorency, au haut de la côte la Montagne. Le 21 août 1655, Anne Gasnier se remariait avec Jean Bourdon. Par son contrat de mariage elle abandonna sa concession à sa fille et à son gendre. Le 23 juillet 1656, M. d'Auteuil agrandit considérablement son terrain en se faisant donner une nouvelle concession par M. Jean de Lauzon. Sur ce vaste terrain il se bâtit une très belle maison. Exclu arbitrairement du Conseil Souverain par le gouverneur de Mézy en septembre 1664,

M. d'Auteuil se retira sur son domaine de Monceaux à Sillery.

Sa maison de la côte la Montagne était inoccupée lors de l'arrivée à Québec de M. Talon. Celui-ci s'empressa de la louer. C'est dans cette maison que M. Talon habita pendant son séjour à Québec de 1665 à 1672.

Le 3 juillet 1667, par l'entremise de Octave Zapaglia, sieur de Ressan, secrétaire de M. de Tracy, M. Talon se rendait acquéreur de la belle propriété qu'il occupait et d'un autre emplacement de huit arpents sur la Grande-Allée, pour la somme de 6,500 livres. L'acte d'achat reçu par le notaire Rageot décrit ainsi la propriété que M. Talon achetait au haut de la côte la Montagne:

" L'emplacement qui se rencontre en icelluy de Mre Franc de Laval evesq de Petrée vicaire apostolique de ce pays, à cause de l'acquet a luy ft par feu Guillaume Couillard, d'un costé le cimetière, d'autr, par devant le grand chemin et par derrière le cap appellé le Sault au Matelot le tout conten. trois arpents de terre ou environ ensem. la maison et grange assises sur icelluy.... le d. amplacement à luy appartenant tant par la donnation q. luy en a esté fte par dame Anne Gasnier, veuve en premières noces de feu Mre Jean Clement du Vault, chevallier, seigneur de Monceaux, et après fe. de Mons. Bourdon, pr. gnal du Roy au Conseil Souverain de Quelbec, sa belle mère, et ce par le contrat de mariage qui fut passé entre le d. S. Bourdon et elle que par concession fte au d. sr Dauteuil par feu Mr Jean de Lauzon, vivant coner ordinaire du Roy en ses conseils d'estat et privé, en vertu du pouvoir qui luy en avait été donné par les MM de l'ancienne Comp., la d. concession en datte du 23 juillet 1656..."

Comme M. Talon avait fait pour une somme de 2,500 livres d'améliorations tant à la maison et à la grange qu'aux jardins et clôtures, il ne versa que 4,000 livres à M. d'Auteuil.

Le site merveilleux de la résidence de Talon a inspiré à M. Thomas Chapais une des plus belles pages de son livre *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*:

" Des fenêtres de son hôtel, situé sur l'emplacement de notre ancien parlement provincial, au sommet de la côte La Montagne, Talon pouvait contempler, durant les beaux jours d'été où l'atmosphère est limpide et le ciel sans nuages, un admirable spectacle. A perte de vue s'étendaient devant lui les habitations de Beauport, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, espacées de quatre arpents en quatre arpents. Les champs cultivés, taillés en pleine forêt, allongeaient, entre des travées de verdure, leurs rectangles symétriques, où les blés mûrissants faisaient onduler leurs flots d'or. Plus près, une longue coupée à travers bois lui indiquait le chemin qu'il avait fait ouvrir jusqu'aux éclaircies de Bourg-Royal, de Bourg-la-Reine et de Bourg-Talon, créés et peuplés par ses soins. S'il abaissait les yeux vers la rade, il y apercevait de nombreux vaisseaux, dont quelques-uns déchargeaient leur cargaison de France, tandis que d'autres prenaient leur chargement pour les îles lointaines que son intelligente sollicitude rapprochait de notre pays par les courants alternatifs de l'échange et du commerce. En même temps, le bruit cadencé de la hache et du marteau montait jusqu'à lui du chantier maritime où, par ses ordres, se construisaient des navires destinés à relier les deux mondes. A ses pieds se groupaient les entrepôts, les magasins, les maisons de la ville basse industrieuse et commerçante. En haut du promontoire, sur le prolongement du plateau où s'élevait sa demeure, dans un rayon de quelques mille pas, le château, le séminaire-évêché, la cathédrale, le collège des Jésuites, le monastère des Ursulines, l'Hôtel-Dieu, la sénéchaussée, contenaient et résumaient la vie politique, intellectuelle et religieuse de la Nouvelle-France."

Après son départ de la Nouvelle-France, M. Talon essaya de vendre son terrain et sa maison au roi. Comme les pourparlers duraient trop longtemps, en 1682, il auto-

risa sa nièce, Madeleine de la Guide, épouse du sieur Perrot,gouverneur de Montréal, à vendre sa propriété à M. François Provost, major de la ville et château de Québec. L'acte de vente en fut passé par le notaire Genaple le 9 novembre 1682.

Le 12 novembre 1682, François Provost vendait, à son tour, sa propriété à Mgr de Saint-Vallier pour la somme de quinze mille livres, argent de France. Dans l'acte de vente reçu par le même notaire Genaple, on trouve la description suivante de la maison qu'avait occupée l'intendant Talon: "....en laquelle cour il y a une maison de pierre à deux étages seulement couverte d'ardoises en pavillon avec une cuisine ou allonge au bout de la dite maison, et un autre petit corps de logis en charpenterie séparé de l'autre, couvert de bardeaux, situé sur le devant de la dite cour...."

L'ancienne maison de M. Talon disparut en 1697 pour faire place à une nouvelle aile du palais épiscopal que Mgr de Saint-Vallier avait fait commencer en 1694.

P.-G. R.

QUESTIONS

Henry Harrisse, dans ses *Notes sur la Nouvelle-France* (p. V), nous apprend que les lettres de Pierre Voyer d'Argenson, gouverneur du Canada de 1658 à 1661, ont été perdues. "Elles se trouvaient, dit-il, à la Bibliothèque du Louvre qui a été brûlée par la Commune en 1871." Que penser des lettres du même M. d'Argenson que vient de publier le *Bulletin des Recherches Historiques ?* Ont-elles été sauvées de l'incendie du Louvre ou avaient-elles été déposées dans un autre endroit, contrairement à ce qu'en a pensé M. Harrisse ?

A. F.

* *

Madeleine Després, fille de François Després et de Madeleine Legrand, de la paroisse Saint-Sauveur de Paris, née en 1656, épousa Nicolas Audet, à l'île d'Orléans, le 15 septembre 1670.

Etait-elle parente de Nicolas Després qui avait épousé Madeleine Leblanc, et dont les enfants, Etiennette et Anne épousèrent à Québec, la première, le sieur Duplessis-Bochart, vers 1646, et la seconde, Jean de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, le 23 octobre 1651 ?

Geneviève, autre fille de Nicolas Després, épousa en 1653 Louis Couillard de L'Espinay.

Ce qui me porte à croire qu'ils étaient parents, c'est que tous deux venaient de Paris. Une autre raison, ce sont les noms de baptême; en effet, Nicolas, Geneviève, Madeleine, etc., sont communs dans les deux familles.

Nicolas et François étaient-ils frères ? On sait que les Français établis au pays invitaient leurs parents et amis à venir les rejoindre ici.

F. J. A.

FONDATION D'UNE COMMUNAUTE DE FRERES INSTITUTEURS A MONTREAL EN 1686

On ignore généralement que l'abbé Gabriel Souart et un ecclésiastique nommé M. de La Faye, ont voulu, vers la fin du dix-septième siècle fonder à Ville-Marie une école d'une certaine importance et très probablement une communauté de Frères Instituteurs à l'instar de celle que Jean-Baptiste de La Salle (maintenant canonisé), séminariste à Saint-Sulpice, avait fondée à Paris, six ou sept ans auparavant.

Les documents qui se rattachent à cette page de notre histoire étant assez nombreux et surtout fort prolixes, nous nous contentons de les résumer ou d'en citer les extraits essentiels.

Le 15 de septembre 1686, M. l'abbé Souart " qui a fait les premières escolles en ce lieu" et M. Louis-François de La Faye, ecclésiastique (1) "ayant la pieuse intention de faire instruire et apprendre les bonnes lettres". . . .et "de fonder une escolle à perpétuité" comparaissent devant le notaire Bourgine et donnent, le premier, la somme, considérable pour l'époque, de mille livres (ou francs) en monnaies, et, le second, une maison qu'il possède rue Notre-Dame près de la rue Saint-François-Xavier, vis-à-vis le Séminaire (2).

Le don est fait à quelques laïques dont un seul est mentionné, leur chef, Mathurin Rouillé (3).

La maison et l'emplacement d'un demi arpent de terre avaient été achetés par M. de La Faye, le 23 mars 1685 (Basset), de Jacques Viau dit Lespérance, marchand bourgeois, habitant la seigneurie de Longueuil, et ce dernier tenait cette propriété de Nicolas Godé, (Bourdon 20 janvier 1682 et Maugue, 14 mai 1683).

La nouvelle école était une construction de pièces sur pièces, à deux chambres seulement.

---

(1) M. de La Faye fut ordonné prêtre le 26 septembre suivant. Voir Allaire, *Dictionnaire du Clergé,* (Anciens) p. 290.

(2) Ce détail ne se trouve pas dans cet acte, mais nous le relevons dans celui du 6 janvier 1690.

(3) C'est ainsi qu'il orthographie son nom, mais les notaires et certains historiens écrivent Roulié, Rouillier, etc.

Cette donation était approuvée par le curé de la paroisse, l'abbé Etienne Guyotte, qui en avait conféré avec M. J.-B. Migeon de Branssat, "avocat en parlement et juge bailly de ladite isle" avec les marguilliers et avec les anciens habitants.

Aussi trouve-t-on sur ce précieux acte entre autres signatures, celles des cinq principaux marchands de Montréal, à cette époque : MM. Charles de Couagne, François Pougnet, Louis Lecompte-Dupré, Louis Chambalon, et Jacques de la Marque.

Les donataires et futurs instituteurs qui signent sont à ce moment, en autant qu'on peut le démêler : Mathurin Rouillé, Nicolas Barbier, Jacob Thoumelet (4) Pierre Gaulin et Benoist Basset.

Nous parlerons de ces personnages spécialement, à la fin de l'article.

Par l'engagement que prend Rouillé en son nom et celui de ses compagnons et successeurs, il est évident que l'on veut, sans le mentionner expressément, cette fois, fonder une communauté, d'abord parce que Maître Rouillé promet de "consommer toute sa vie et le peu de biens qu'il possède" pour maintenir la dite école, ensuite par les expressions dont on se sert peu après, pour désigner ce groupe d'instituteurs.

Afin d'assurer leur subsistance, le 4 décembre 1687 (étude Basset), Mathurin Rouillé, Nicolas Barbier, Philibert Roy et Jacob Thoumelet, les associés, achètent de Jean-Vincent Philippe, sieur de Hautmesnil, un fief à la rivière Saint-Pierre, octroyé au vendeur par les seigneurs, le 20 décembre 1665.

Ce fief est borné, d'un bout par le fleuve et de l'autre par le lac Saint-Pierre (ou lac à la Loutre) et il s'y trouve une maison, une étable, une grange et plusieurs animaux. Le prix d'achat est de 4500 livres, sur lequel la communauté des instituteurs paye comptant 3000 livres "en doubles pistoles, louis d'or, louis d'argent, piastres, pièces de 4 sols et de 8 deniers et autres monnoies".

Mais la situation financière de la communauté n'est pas florissante, sans doute, car le 5 janvier 1690, par devant Hilaire Bourgine, Mathurin Rouillé, chef des "frères maîtres d'escolle" Philibert Boy, Nicolas Barbier et Jean Chorron (5) empruntent 500 livres de René Cuillerier, marchand de Lachine, et ils hypothèquent leur fief de la rivière Saint-Pierre.

---

(4) Ou Tomelet et Toumelet. Dans l'acte il signe Jacob, mais son nom est mentionné au long dans les autres pièces.

(5) Il signe Coron. Voir l'explication à la fin.

Le 20 novembre 1691 (étude Adhémar) Mathurin Rouillé et "ses associés de l'écolle de Montréal" louent pour cinq ans, le fief susdit à Etienne Debien, époux de Marie Campot. Le locataire entre autres choses, devra remettre aux bailleurs, annuellement : "30 livres de beurre sallé et bien conditionné, six douzaines d'oeufs et six poules, dix cordes de bois, 200 choux", etc.

Quelques mois plus tard, étant incapables de payer les intérêts dus à M. Cuillerier probablement, les "Frères" Rouillé, Roy et Coron transforment l'hypothèque de 500 livres sur le fief de la rivière Saint-Pierre en une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres garantie par une autre hypothèque sur la maison d'école de la rue Notre-Dame (Adhémar, 26 mars 1692).

Malgré le zèle dont ces braves hommes firent preuve, l'institut naissant ne put se maintenir et le 27 septembre 1693 (étude Adhémar) Mathurin Rouillé fait cession de tous ses biens à M. le curé et MM. les Marguilliers de Ville-Marie.

Voici, le début de cet acte :

"Mathurin Rouillé de cette ville, désirant se retirer de ladite communauté, attendu qu'il n'y reste que le sieur Philibert Boy, Nicolas Barbier ayant été tué par les Anglais et que Jacob Thoumelet s'étant marié... a déclaré. . . .qu'il se désiste de ladite société".

Le 6 octobre suivant, le dernier des membres de la communauté fait cession, à son tour :

"Aujourd'hui, par devant Antoine Adhémar, notaire royal, etc., est comparu Me Philibert Boy, ecclésiastique et associé aux Escolles dudit Villemarie avec Mathurin Rouillé et autres. . . .lequel se voiant seul, les autres ayant abandonné ladite société, a déclaré à Messrs les curés et marguilliers de cette paroisse. . . .qu'il ne peut vaquer à continuer les dites escolles, qu'il passe en France et qu'il se désiste et se démet entièrement d'icelles, ès mains desdits curés et marguilliers."

Annexé à cette pièce est l'inventaire des biens meubles de la communauté.

Le 9 d'octobre 1693, par devant le même notaire, le marguillier en charge, Pierre Perthuys et les sieurs René Cuillerier et Abraham Bouat, anciens marguilliers, constatent que les écoles sont vacantes et "qu'il est de la dernière conséquence de faire continuer les dites escolles quy est un ouvrage pour la plus grande Gloire de Dieu, le bien et utilité publique de ladite paroisse que si elles venoient à manquer feroient un tort consi-

dérable à ladite paroisse et à l'éducation des enfants de cette ville quy Sont en grand nombre" mais comme "la fabrique est pauvre et n'est pas en pouvoir de faire faire les écolles". . . . ledit sieur Perthuys, au nom de ladite fabrique a très humblement supplié le sieur Dollier de Casson "d'avoir la charité" de continuer "l'établissement des dites escolles et d'être le protecteur d'icelles", en faisant "nommer et mettre telles personnes. . . . .qu'il avisera". Et pour ce la fabrique cède tous les biens de la communauté au Séminaire.

Le 26 juillet 1696 (au pied de l'acte du 26 mars 1692, étude Adhémar), l'abbé Léonard Chaigneau rembourse René Cuillerier et le 15 février 1697, les Habitants de Ville-Marie, représentés par Jean Quenet, marguillier en charge, Pierre Prudhomme, marguillier récemment élu et Charles Millot, Claude Pothier, Pierre Lamoureux, sieur de Saint-Germain, François LeMaistre de Lamorille, Abraham Bouat, René Cuillerier, Jean Martinet de Fonblanche, chirurgien, Jacques Gauchois, tous anciens marguilliers ; les sieurs Jacques Leber, Louis Leconte-Dupré, Charles de Couagne, Antoine Forestier, chirurgien, Jean Cusson, Jean Quesneville, Georges Pruneau, Pierre Quenet, Joseph Deneau de Taillis, ratifient la donation faite par le marguillier Perthuys au Séminaire de Montréal, vu "la pauvretté desdittes escolles, le bien desquelles" n'étant "pas suffisant pour l'entretien et la nourriture d'un ecclésiastique" ni "à paier les gages et la nourriture d'un second maistre d'escolles et d'un plus grand nombre dont on pourra avoir besoin, supplées à achapter des livres pour les dites escolles, ce que beaucoup de parents ne font pas". etc.

X X X

Après la disparition des Frères Instituteurs il semble que c'est l'abbé Léonard Chaigneau qui assume leur succession. Du moins, en 1696, prend-il le titre de premier maître des écoles paroissiales de Ville-Marie, c'est-à-dire de directeur, chef ou principal, probablement.

X X X

Alors que la susdite communauté montréalaise dépérissait, d'autres institutions parvenaient, cependant, à s'implanter dans la même ville. Ainsi, c'est en 1692 que les RR. PP. Récollets et les RR. PP. Jésuites s'établissent à Montréal. C'est même au moment où les écoles de Montréal sont dites "vacantes" (voir l'acte du 9 octobre 1693, ci-dessus), que les RR. PP. Jésuites durent ouvrir leur premier collège en

cette ville, puisque le Révérend Père Claude Chauchetière écrit en 1694, que sa compagnie a ici "une espèce de collège" qui est fréquenté par "12 ou 15 écholliers". Faute de revenus suffisants, ce collège eut le sort des autres écoles et il ne paraît avoir existé qu'une couple d'années.

Terminons ces notes sur une page curieuse de notre histoire par quelques renseignements sur les membres de la communauté des instituteurs.

Mathurin Rouillé.—Il arrive à Montréal avec la recrue de colons de 1659.

Le 6 mai 1662, Rouillé et ses compagnons Truteau et Langevin furent attaqués par cinquante Iroquois sur la ferme Sainte-Marie et ils tinrent bravement tête à l'ennemi jusqu'à l'arrivée des secours. (Faillon, II, 519).

Dans le rôle de la milice de 1663, Rouillé fait partie de la première escouade.

Au recensement de 1666, il est domestique au service du Séminaire et âgé de trente ans ; au recensement de 1667 on ne donne pas son occupation et il est âgé de trente-quatre ans ; enfin, au recensement de 1681 son occupation reste non spécifiée, et il a quarante-huit ans, ce qui correspond avec l'âge inscrit en 1667. Il serait donc né en 1633 et aurait eu cinquante-trois ans lorsqu'il prit la direction des écoles. Vers 1694, il entra dans la communauté des Frères Charon et dut y finir ses jours.

Nicolas Barbier.—Fils de Gilbert Barbier, l'un des pionniers de Montréal ; baptisé en cette ville le 20 avril 1658, il fut tué au combat de Laprairie en 1691.

Il signe dans l'acte du 15 septembre 1686 et dans celui du 5 janvier 1690.

Jacob Thoumelet.—Il signe Jacob. . . . .dans l'acte du 15 septembre 1686 et l'on dit qu'il est marié dans l'acte du 17 septembre 1693. Le contexte indique que ces instituteurs devaient être célibataires et qu'en épousant Marguerite Perrier le 1er septembre 1692, Jacob Thoumelet avait quitté la communauté. Tanguay, vol. I, page 566, écrit son nom Thomelet.

Benoist Basset.—Il signe dans l'acte du 15 septembre 1686, au-dessous de Jacob Thoumelet. Il ne figure dans aucun autre acte et ses relations avec les *maîtres* ont du être brèves. Qu'il ait eu l'intention de faire partie de la communauté, cela ne serait pas improbable, car il était instruit, fort pieux et il demeura célibataire. En compagnie de son frère Gabriel, il donna aux Soeurs Hospitalières la terre sur laquelle l'Hôtel-

Dieu est aujourd'hui construit. Ainsi que Gabriel, il avait été inhumé dans l'ancien Hôtel-Dieu et lorsqu'en 1861 la communauté se transporta à l'avenue des Pins, elle fit aussi faire la translation des restes des soeurs et autres personnes inhumées au coin des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, de sorte que les deux fils du notaire Benigne Basset reposent maintenant dans le terrain qui leur a appartenu.

C'est en souvenir de ces deux donateurs, sans doute, que l'on a appelé Basset, une petite rue qui débouche sur l'avenue des Pins, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu. Benoît Basset naquit à Montréal en 1662 et fut inhumé le 11 février 1737.

Pierre Gaulin.—Il signe après Rouillé dans l'acte du 15 septembre 1686.

Fils de François Gaulin et de Marie Rocheron, il avait été baptisé à Chateau Richer, le 23 avril 1663. Il décède quelques mois après son entrée dans la communauté montréalaise. Son acte de sépulture qui date du 19 novembre 1687, ne donne sur lui que les renseignements suivants: "maître d'école, âgé d'environ 28 ans". En réalité il n'avait que 24 ans.

Philibert Boy.—Il figure pour la première fois dans l'acte du 5 janvier 1690 en qualité de "frère associé" puis, ensuite, dans ceux du 28 mars 1692 et du 17 septembre 1693, il est désigné "ecclésiastique associé" et sur le point de passer en France.

Jean Coron.—Mentionné pour la première fois dans l'acte du 5 janvier 1690.

Il signe Coron. Les notaires écrivent Chorron et Corron, ce qui démontre bien qu'on prononçait le Ch comme la lettre K, ainsi que nous l'avons déjà signalé. Il est présent et signe le 26 mars 1692. Nous n'avons aucun autre renseignement.

X X X

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il ne faut pas confondre cette communauté avec celle que François Charon de la Barre fonda en 1692 et dont les membres ne se livrèrent à l'enseignement que vers 1720. Sur cette dernière communauté nous avons déjà publié de copieuses notes dans le *Bulletin* de 1916, pp. 113 et 165, puis 1917, p. 150.

E.-Z. MASSICOTTE

ACTES DE FOI ET HOMMAGE CONSERVES A MONTREAL

(TROISIEME LISTE)

En 1920, nous avons publié aux pages 93 et 300 du *Bulletin,* deux listes d'actes de foi et hommage dressés par des notaires et conservés dans les archives de Montréal.

Depuis ce temps, nous avons relevé les quelques autres actes suivants:

1743, 7 juin — Foi et hommage par Marie-Anne Le Moyne, veuve de Jean Giasson, à Frs-Clément Boucher de la Périère, à cause du fief Saint-Jean relevant de la seigneurie de Boucherville et acquis de feu René Boucher de la Périère par son défunt mari.

(Etude Danré de Blanzy).

1764, 13 juillet — Foi et hommage par Joseph Huboux à M. de Repentigny, à cause de l'arrière-fief "la gobelotte" dont il a hérité de feu son père.

(Etude C.-F. Coron).

1765, 1er mars — En ce jour, Germain Lepage de Saint-François, Alexandre Lepage, Pierre Raby époux de Marguerite Lepage et Agnès Lepage représentée par son tuteur se sont transportés à l'hôtel seigneurial et ont rendu la foi et hommage à dame Elisabeth de Ramezay, veuve de M. de la Corne, seigneuresse de Terrebonne et des Plaines, à cause de leur fief nommé Sainte-Claire, 18 arpents de front sur deux lieues de profondeur, sis en la seigneurie des Plaines.

(Etude Foucher).

1804, 23 juillet — Foi et hommage par J.-B. Brazeau à F.-X. Boucher, sr de la Perière, seigneur de Contrecoeur, St-Antoine et autres lieux, à cause d'un arrière-fief sis en la paroisse de St-Antoine qu'il a acquis de M. Ignace Paradis.

(Etude J.-P. Gauthier).

1805, 25 novembre — Foi et hommage par Urbain Coilly à Charles Boucher, sieur de la Bruère, à cause d'une portion du fief "Petit Bois" dont le dit Coilly a hérité de ses parents.

(Etude J.-P. Gauthier).

1805, 25 novembre — Aveu et dénombrement du même au même. (Etude J.-P. Gauthier).

1816, 15 avril — Foi et hommage par François Sénécal à Pierre-Amable de Boucherville, seigneur principal et primitif de Boucherville, à cause du fief Saint-Jean que le dit Sénécal a acquis de Jacques Viger et de son épouse, Marguerite de Chapt de la Corne, de Saint-Luc.

(Etude J.-P. Gauthier).

1817, 21 juin — Foi et hommage par Paul Lussier à madame Marie-Charles-Joseph Lemoyne, baronne de Longueuil, veuve de David Alexander Grant, à cause de l'arrière-fief de Beloeil qu'il a acquis de Christophe et d'Ambroise Sanguinet.

(Etude N.-B. Doucet).

E.-Z. MASSICOTTE

LOUIS DE CAUSSY, SIEUR DE LEROLLE

M. de Tracy avait amené ici un de ses cousins, M. de Lerolle.

Le *Journal des Jésuites,* à la date du 20 juillet 1666, dit:

" Nouvelle arrive des forts de la batisse du fort Ste-Anne dans le lac Champlain dans une île à 4 lieues de l'embouchure; et en même temps de la mort de Monsr. de Chasy tué par les Anniés, avec deux autres, 4 pris prisonniers, entr'autres Monsr. de Leroles, cousin de Monsr de Tracy."

Le 28 août suivant, le *Journal des Jésuites* dit encore:

" Le 28, François Peltier arrive, qui était allé avec Monsr. Sorel; il rapporte qu'à deux journées d'Annié, ayant rencontré le Bâtard Flamand et 3 autres qui ramènent le sr de Lerole, etc."

M. de Lerolle retourna en France avec M. de Tracy.

Nicolas Perrot, dans son *Mémoire,* dit qu'au commencement de l'été de 1666 M. de *Noirolle,* neveu de M. de Tracy, était prisonnier des Iroquois. Il parle évidemment de M. de Lerolle.

D'après deux actes du notaire Gilles Rageot, l'un du 6 octobre 1667 et l'autre du 22 novembre 1667, M. de Lerolle se nommait Louis de Caussy, sieur de Lerolle. Les textes des actes disent Louis de Caussy, sieur de Lerolle, et l'officier signe très lisiblement "Lerolle".

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

L'ECHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL DE MONTREAL (1859-1873)

Une page de notre histoire (la bataille de Châteauguay), par Adélard-Joseph Boucher (vol. de 1859, p. 3).

Mandement de messire Jean-Henri-Auguste Roux (sur la guerre de 1812) (vol. de 1859, p. 5).

Les premiers jours de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie, par Mlle A. Perrin (vol. de 1859, p. 36).

Jean-Baptiste Bruyère (vol. de 1859, p. 115).

Deux lettres de Montcalm (vol. de 1859, p. 306).

Hôtel-Dieu de Ville-Marie: le deux-centième anniversaire (vol. de 1859, p. 324).

Les premiers colons de Montréal, par messire Rouxel, P. S. S. (vol. de 1859, p. 842).

La vocation de la colonie de Montréal, par messire Rouxel (vol. de 1859, p. 354).

L'église au Canada, par C. de LaRoche-Héron (vol. de 1859, pp. 367, 376; vol, de 1860, p. 110).

Oraison funèbre de Mgr Plessis, par l'abbé Raimbault (vol. de 1860, p. 6).

Lecture publique sur la vitalité de la race française en Canada prouvée par l'histoire, par T.-J.-J. Loranger (vol. de 1860, p. 47).

Voyage à la Rivière-Rouge, par le R. P. Aubert, O. M. I. (vol. de 1860, pp. 147, 165).

Colonisation du Canada, par Boucher de la Bruère (vol. de 1860, pp. 169, 181).

Une visite à Caughnawaga (Sault St-Louis), par Adélard Boucher (vol. de 1860, p. 296).

La race française en Amérique, par M. Rameau (vol. de 1860, pp. 325, 339).

Eloge de messire Painchaud, fondateur du collège Sainte-Anne (vol. de 1860, p. 377; vol. de 1861, p. 16).

Le capitaine Ducharme et sir George Prevost, par Paul Stevens (vol. de 1861, p. 21).

Biographie de l'hon. D.-B. Viger, par Joseph Royal (vol. de 1861, p. 68).

Discours sur Montcalm, par J.-A. Genand (vol. de 1861, pp. 100, 110, 115, 125).

Les destinées du peuple canadien (vol. de 1861, pp. 141, 148, 155).

L'Ilet au Massacre ou l'Evangile ignoré, par J.-C. Taché (vol. de 1861, pp. 164, 173).

La nationalité canadienne-française, par Achille Belle (vol. de 1861, p. 243).

Discours prononcé par M. Raymond, V. G., à la translation du corps de messire Girouard, au séminaire de St-Hyacinthe, le 17 juillet 1861 (vol. de 1861, pp. 355, 363, 370).

Légende d'une cloche, par Paul Lemyre (vol. de 1862, p. 77).

Les premiers martyrs de Montréal, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 156).

Les quatre habitants de la Pointe Saint-Charles, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 180).

Catherine Primot, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 203).

William-Burns Lindsay (vol. de 1862, p. 244).

Jean de Lauzon, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 278).

L'église de Beauport, près Québec, par Joseph Royal (vol. de 1862, p. 281).

Ce que l'on dit des Canadiens-Français en Angleterre, par Emm. Blain (vol. de 1862, p. 509).

Exploration de la rivière Matawin, par S.-T. Prévost (vol. de 1863, pp. 228, 243, 261).

Les Trappistes en Canada, par Hector-L. Langevin (vol. de 1864, p. 4).

Arrivée de Jacques Cartier à Montréal, 2 octobre 1535 (vol. de 1864, p. 22).

Un hivernage à Québec, 1535-1536 (vol. de 1864, pp. 56, 86).

Notice biographique de sir Louis-Hypolite Lafontaine (vol. de 1864, p. 103).

Jacques Cartier (vol. de 1864, p. 107).

Dollard des Ormeaux, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 123).

Notice biographique de messire Joseph Comte, P. S. S. (vol. de 1864, p. 130).

L'arbre de mai au Canada (vol. de 1864, p. 151).

Défense héroïque du fort de Verchères, par Ambroise Choquet (vol. de 1864, p. 153).

Exposé des principaux événements arrivés en Canada depuis Jacques Cartier jusqu'à Champlain, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 171 ; vol. de 1865, pp., 11, 29, 76, 157, 164, 191, 203, 217).

Bataille de la Monongahéla, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 227).

Notes sur les de Beaujeu (vol. de 1864, p. 233).

L'honorable François Baby (vol. de 1864, p. 259).

L'éducation classique au Canada (vol. de 1864, p. 262).

Samuel de Champlain (vol. de 1864, p. 278 ; vol. de 1865, p. 63).

Messire Hyacinthe Prévost, P. S. S. (vol. de 1864, pp. 289, 294, 311).

Comment fut fondé Montréal, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 329).

Notice biographique de messire Joseph-Charles Ducharme, fondateur du séminaire de Sainte-Thérèse (vol. de 1864, p. 357).

M. Georges Desbarats (vol. de 1864, p. 360).

Montréal en 1642-43, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 363).

L'honorable J.-E. Turcotte (vol. de 1865, p. 14).

Le colonel C.-M. de Salaberry (vol. de 1865, p. 40).

Le cardinal Bedini au Canada (vol. de 1865, p. 105).

La Soeur Bourgeoys (vol. de 1865, p. 115).

Messire François Labelle (vol. de 1865, p. 123).

Eloge des guerriers morts aux Plaines d'Abraham, 1759, par Stanislas Côté (vol. de 1865, p. 213).

Biographie de Sir Etienne-Pascal Taché (vol. de 1865, p. 245).

Notice biographique de l'honorable Georges-René Saveuse de Beaujeu (vol. de 1865, p. 249).

Sainte-Anne du Bout de l'île de Montréal, par Paul Stevens (vol. de 1866, p. 5).

Le R. P. Rémi Tellier, S. J. (vol. de 1866, p. 21).

Sainte-Anne du Bout de l'île de Montréal, par l'abbé Bourgeault (vol. de 1866, pp. 78, 226).

Notice biographique de messire Dominique Granet, vicaire-général, onzième supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal (vol. de 1866, p. 91).

Messire Joseph-Julien Perrault, P. S. S. (vol. de 1866, p. 314).

Situation religieuse de l'Amérique anglaise, par E. Rameau (vol. de 1866, p. 326).

Biographie de l'honorable F.-A. Quesnel (vol. de 1866, p. 333).

Auguste-Laurent Moreau, N. P. (vol. de 1866, p. 427).

M. Simon Valois (vol. de 1866, p. 451).

L'histoire de la colonie française en Canada, par l'abbé Faillon (vol. de 1867, pp. 45, 81, 161, 241, 321, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1868, pp. 1, 81, 161, 242, 337, 417, 501, 593, 673, 913; vol. de 1869, pp. 1, 81, 161, 241, 321, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1870, pp. 5, 81, 161, 225, 321, 401, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1871, pp. 1, 81, 161, 241, 321, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 981; vol. de 1872, pp. 5, 81, 161, 241, 329, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1873, pp. 1, 81, 161, 241, 321).

Le missionnaire ne meurt pas, par Faucher de Saint-Maurice (vol. de 1867, p. 387).

Notice sur messire Jean-Baptiste Roupe (vol. de 1867, p. 535).

Mgr Pierre-Flavien Turgeon (vol. de 1867, p. 674).

Mission providentielle des Canadiens, par Chs Thibault (vol. de 1867, p. 949).

La croisade au Canada (vol. de 1868, p. 212).

Les grandes manufactures de Montréal (E. Chanteloup) (vol. de 1868, pp. 387, 525).

L'honorable Darcy McGee et le fenianisme (vol. de 1868, p. 398).

D'Iberville ou le Jean Bart du Canada (vol. de 1868, p. 450).

Dialogue des morts entre le marquis de Montcalm et le général Wolfe (vol. de 1868, pp. 557, 617, 710, 752, 775, 833).

Les Esquimaux (vol. de 1869, pp. 261, 354, 412).

Notice biographique sur messire Pierre Billandèle, ancien supérieur du séminaire de St-Sulpice, vicaire-général du diocèse de Montréal (vol. de 1870, pp. 273, 365, 408, 481, 534, 620).

Rôle général de la recrue de 1653 pour Montréal (vol. de 1870, p. 786).

Notice biographique de Mgr C.-F. Baillargeon (vol. de 1870, p. 865).

Notice sur le Révérend messire Faillon (vol. de 1871, pp. 89, 170, 309, 382, 934; vol. de 1872, pp. 146, 209, 840; vol. de 1873, p. 362).

Louis Beaudry (vol. de 1871, p. 543).

Le recensement du Canada, par J.-C. Taché, 1871 (vol. de 1872, p. 279).

Etude sur l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis (vol. de 1872, p. 736).

Le grand-vicaire A.-F. Truteau (vol. de 1873, p. 142).

L'abbé Joseph-Honoré Routier (vol. de 1873, p. 144).

Mgr Edouard-Charles Fabre (vol. de 1873, p. 357).

Eloge funèbre de sir G.-E. Cartier, par M. l'abbé Antoine Racine (vol. de 1873, p. 441).

M. François Cassidy, maire de Montréal (vol. de 1873, p. 475).

Mémoire sur la vie de M. de Picquet, missionnaire au Canada, par M. de La Lande (vol. de 1873, p. 848).

P.-G. R.

ORIGINE DES NOMS DE RUES ET DE LOCALITES DANS LA REGION DE MONTREAL

I

VERDUN — A la mort de Lambert Closse, en février 1662, Zacharie Dupuis fut promu major de Montréal et dans les années qui suivirent, il reçut la promesse d'un fief au-dessous du Sault-Sainte-Marie. La concession lui en fut faite par écrit en 1672.

Ce fief reçut le nom de Verdun. Pourquoi ? Faute de document, voici une conjecture qui sollicite l'attention. Le successeur de Closse était originaire du département de l'Ariège où une des communes s'appelle Verdun et une autre Saverdun (1). Le major a donc pu vouloir se remémorer le pays de sa naissance en baptisant sa propriété.

(1) Mgr Tanguay écrit Scaverdun, mais on prononçait Sçaverdun.

COTE DES ARGOULETS OU VERDUN — Ce qui s'explique moins bien c'est le nom de *côte des Argoulets* donné par dérision sans aucun doute, au fief de Verdun. Il semble dater de la fin du 18e siècle, car dans l'arrêt de 1722 qui délimite les paroisses de la Nouvelle-France, on lit que celle de Montréal comprend entre autres localités, "la côte des Argoulets avec l'île aux Hérons située vis-à-vis la dite côte". (*B. R. H.*, 1914, p. 44.)

Ce nom curieux persista longtemps. Dans deux actes du notaire Simonnet du 23 avril et du 22 juin 1741, il est question de gens demeurant à la "côte des Argoulets".

Un siècle plus tard, en 1830, on écrivait encore "côte des Argoulets ou Verdun". Mais l'expression était à la veille de disparaître, car l'abbé Joseph-A. Richard, premier curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun (fondée en 1899), relève dans un document de 1841: "Côte de Verdun, ou rivière Saint-Pierre."

Que signifiait Argoulets ? A cette question M. Sulte répond: ce sont des arquebusiers, des mousquetaires, des fusiliers, des carabins employés comme infanterie légère. Or, il paraît qu'en 1688 et 1689 on fit camper au bas du Sault-Saint-Louis des détachements de soldats. Mieux encore, M. de Vaudreuil fut le chef d'une compagnie de cent hommes qu'on appelait les mousquetaires et qui a dû passer et repasser par le camp de Verdun. La côte ou localité aurait reçu son nom bizarre vers cette époque. (*B. R. H.*, 1914, p. 44.)

CIMETIERE (rue du) — Deux rues ont porté ce nom à Montréal. La première conduisait de la grève au troisième cimetière de Ville-Marie qui se trouvait jusqu'en 1683 entre les rues Saint-Sacrement, Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Eloi. Cette route a pris plus tard le nom de rue Saint-Nicolas.

La seconde partait du square Chaboillez et donnait accès au cimetière catholique qui de 1799 à 1854 occupait le site actuel du square Dominion. C'est la rue Cathédrale de nos jours.

E.-Z. MASSICOTTE

UN SECRETAIRE DE MONTCALM

Le 18 avril 1757, le sieur François Estève, fils de Henri Estève et de Gabrielle Dazemar, de Notre-Dame des Tables, diocèse de Montpellier, épousait, à Montréal, Elisabeth Bissonnet, fille de René Bissonnet, voyageur, et de Elisabeth Lemire.

Il est bien probable que le nom de Estève serait resté dans l'ombre si son acte de mariage ne nous disait qu'il était le secrétaire du marquis de Montcalm.

En effet, M. de Montcalm, qui le connaissait puisqu'ils étaient presque voisins en France, l'avait amené ici pour lui servir de secrétaire. Estève fit la traversée dans le même navire qui nous amena Montcalm.

Deux jours avant le mariage de son secrétaire, le 16 avril 1757, Montcalm écrivait à sa mère :

"Estève, mon secrétaire, se marie. Beau caractère. Bon autographe, écrivant vite. Je lui procure un emploi et le moyen de faire fortune s'il veut. Il fait un meilleur mariage qui ne lui appartient ; malgré cela je crains qu'il ne le fasse pas comme un autre ; fat, frivole, joueur, glorieux, petit-maître, dépensier."

Quel emploi Montcalm procura-t-il à son secrétaire ? Nous l'ignorons. Il est bien probable qu'il le fit entrer dans l'administration.

Le 11 juillet 1757, il écrivait au ministre de Moras au sujet de Estève. Nous n'avons pas sous la main le texte de sa lettre. Nous en donnons ici la traduction faite par M. O'Callaghan, dans son grand ouvrage *Documents relative to the colonial history of the state of New-York* (vol. X, p. 577) :

" I have requested only two favors from the Keeper of the Seals: some allowances for my third aid-de-camp, who has none; twill' be more agreeable to him and me to receive them from the King.

" A commission of Clerk of the Marine for Sieur Estève Jeune, a gentleman and man of intelligence, and the nephew of him who was Advocate of the clergy. If you have had the goodness, in the labor you will have performed for the Colony, to grant me these two favors, I present you my thanks in advance; if you have considered it your duty to defer them, I shall once more, My Lord, renew the request at the close of the campaign, and more in detail."

A tout événement, nous perdons toute trace du sieur Estève après 1757.

LES ARMOIRIES DES RAIMBAULT

Au cours d'un article sur le juge Pierre Raimbault et sa famille, je disais dans le *Bulletin* de 1915, p. 81, que Paul-François, fils de Pierre, semblait avoir été anobli. Cette conjecture se change en réalité après avoir pris connaissance du document suivant où l'on voit que l'anobli requiert le brevet de règlement de ses armoiries. Seulement, pourquoi a-t-il attendu la conquête de la Nouvelle-France ?

*
* *

RAIMBAULT DE SAIMBLIN

Montréal-Canada, février 1761 — Brevet de règlement d'armoiries pour le sieur Pierre Raimbault de Saimblin, Sgr. de Saimblin.

Louis-Pierre d'Hozier, chev. doyen de l'ordre du Roy, cons. en ses cons., juge d'armes de la noblesse de France.

Paul-François Raimbault-Saimblin du Verger, lieutenant d'une Cie détachée de la marine en Canada, de présent à Paris, rue Dauphine à l'hôtel de Flandres, par. St. André des Arcs, faisant pour Paul Raimbault de Saimblin, Sgr. de Saimblin, fils de Pierre Raimbault, lieut.-général, civil, criminel et de police de sa juridiction de Montréal en Canada, nous ayant représenté qu'il est important audit Sr. Paul Raimbault son père d'avoir des armoiries pour lui servir et à sa postérité née et à naître en légitime mariage ; mais ledit sieur Raimbault étant instruit de l'arrêt du conseil du neuf mars mil sept cent six qui deffend expressément à toutes personnes de porter des armoiries, sans que, préalablement elles ayent été réglées par un brevet de règlement signé de nous en qualité de juge d'armes de la noblesse de France, nous donnant pouvoir de faire assigner à notre requête tous ceux qui auraient contrevenu ou qui contreviendraient à la loi générale établie sur ce fait. En conséquence de quoy l'exposant nous a requis de lui accorder le brevet de règlement à ce nécessaire.

Nous comme juge d'armes de la noblesse de France, avons réglé pour armoiries audit sieur Paul Raimbault de Saimblin et à ses enfants et postérité masles et femelles nés et à naître en légitime mariage, un *écu d'azur à un aigle d'argent, éployé becqué et membré de gueules et*

une fasce d'or brochant sur le tout, chargée d'un lion de gueules passant. Cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or d'azur, d'argent et de gueules. Et afin que le présent brevet de règlement puisse servir audit sieur Paul Raimbault de Saimblin et à ses enfants masles et femelles. Nous l'avons signé et nous y avons fait mettre le sceau de nos armes.

A Paris, le lundi vingt-troisième du mois de Febvrier de l'an mil sept cent soixante et un.

d'Hozier

Bibl. Nationale — Manuscrits,
Nouveau d'Hozier — 279

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

La mort de Jacques Cartier (Vol. XXVII, p. 345).—Maros demande si Jacques Cartier est mort à Saint-Malo, s'il a été inhumé en cet endroit, et si son acte de sépulture a-été publié quelque part. Il n'est pas facile de répondre d'une manière catégorique à ces questions. Voici cependant un extrait d'une lettre adressée à M. L. Hovius, chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de Saint-Malo, par son adjoint M. Ch. Cunat, en date du 10 février 1844, (1) qui montre une lacune dans les registres de Saint-Malo.

"Quant à l'année de la mort de Jacques Cartier, le hasard seul peut le faire découvrir puisque nos registres nécrologues manquent entre les années 1508 et 1588, et à cette dernière époque où ils reproduisent la liste des morts, le grand homme aurait atteint ses 94 ans ; aussi mes recherches au delà n'étaient-elles qu'un acquit de conscience".

Mais sir Joseph Pope, dans *Jacques Cartier, sa vie et ses voyages* (trad. de M. L.-P. Sylvain), p. 137, a du nouveau :

"Nous voici maintenant arrivé au dénouement de notre héros, à sa mort qui eut lieu le 1er septembre 1557, dans la 66ème ou la 67ème année de son âge".

Une note au bas de la page dit : "M. des Longrais dit avoir découvert dernièrement, à la marge d'un des registres de la cour de Saint-Malo, l'annotation suivante, sous la date du 1er septembre 1557.

"Ce dict mercrecredy au matin environ cinq heures décéda Jacques Cartier".

"M. des Longrais donne un fac-similé de cette entrée. Une épidémie qui sévissait alors à Saint-Malo pourrait porter à conjecturer que Cartier fut une des victimes du fléau".

FRANCIS-J. AUDET

(1) *Archives du Canada.* Série F. vol. 1, p. 62.

REPONSES

Le baron Dieskau fut-il blessé par un Canadien ? (Vol. XXVIII, p. 3). — L'historien Garneau écrit qu'à l'assaut du fort Lydius, le 11 septembre 1755, le baron Dieskau, commandant des troupes françaises, fut blessé et fait prisonnier par un déserteur canadien établi dans la Nouvelle-York depuis une dizaine d'années.

Dans sa lettre du 14 septembre 1755 au comte d'Argenson, le baron Dieskau écrit :

"Comme j'étais près du camp ennemi, et en face du canon, je m'avançai avec les 200 hommes de troupes réglées pour m'en saisir, persuadé que les Canadiens ne m'abandonneraient pas, et que les sauvages reviendraient peut-être, mais inutilement. Les troupes réglées eurent sur elles tout le feu ennemi et y périrent presque toutes ; je fus jeté à terre par trois coups de feu, dont aucun n'était mortel ; mais j'en reçus un quatrième qui passa d'une cuisse à l'autre en traversant la vessie."

M. Garneau, croyons-nous, a pris son renseignement dans le "Dialogue entre le maréchal de Saxe et le baron de Dieskau, aux Champs-Elysées" du chevalier Johnstone. Ce dialogue, dans le fond, est une oeuvre d'imagination. Les appréciations militaires peuvent être justes, mais nous avons le droit de suspecter les faits avancés par le chevalier Johnstone.

Johnstone met dans la bouche de Dieskau le récit suivant :

"Ayant donc continué à marcher sur la dite batterie dans la confiance que les sauvages n'oseraient m'abandonner me voyant si fort avancé, je m'aperçus que les Canadiens, au lieu de marcher de leur côté au retranchement, s'éparpillaient à droite et à gauche, faisant le coup de fusil à la sauvage, et que les sauvages n'avançaient point ; sur quoi m'étant écarté un peu vers la gauche pour leur faire signe d'avancer, je m'approchai, sans m'en apercevoir, si près du retranchement, que je reçus dans un instant trois coups de fusil dans les jambes et un à travers le genou droit qui me fit tomber près d'un arbre, derrière lequel je me traînai avec l'aide du chevalier de Montreuil qui m'avait suivi, lequel était le plus ancien après moi et ne voulant pas m'abandonner, je lui ordonnai, de par le Roi, d'aller prendre le commandement, et s'il en voyait la nécessité, de faire la retraite le mieux qu'il pourrait, mais de m'envoyer quelques hommes pour m'enlever. Peu de temps après vinrent deux Canadiens de sa part, dont l'un

fut tué raide et me tomba sur les jambes, ce qui m'embarrassa beaucoup ; et, l'autre ne le pouvant pas faire seul, je lui dis de m'amener quelques hommes de plus. Mais peu de temps après j'entendis battre la retraite sans rien voir, étant assis dans un terrain un peu bas, le dos appuyé contre un arbre, et ayant resté dans cette situation environ une demi-heure, je vis, à dix à douze pas de moi, un soldat des ennemis me coucher en joue derrière un arbre, auquel je fis signe de la main de ne pas tirer ; mais il ne laissa pas que de lâcher son coup, qui me traversa les deux cuisses, et, sautant en même temps sur moi, il me dit en très bon français : "Rendez-vous !" Je lui dis : "Misérable ! pourquoi me tires-tu ? tu vois un homme couché à terre baigné dans son sang et tu tires !—Ah ! répondit-il, que sais-je moi ? vous pouviez avoir un pistolet : J'aime mieux tuer le diable que si le diable me tuait.—Tu es donc Français ? lui dis-je.—Oui, répliqua-t-il ; il y a plus de dix ans que j'ai déserté du Canada."

Ajoutons que le baron Dieskau fut très bien traité par son vainqueur, le général Johnson.

P. G. R.

* * *

Le naufrage de l'Alexandre en 1747 (Vol. XXVII, p. 227).—Le document qui suit servira de réponse à la question posée par A. G. dans le *Bulletin* de novembre 1921 ; il est conservé dans les Archives du Séminaire de Québec. Cette relation remplit quatre pages grand papier. Elle est d'une bonne et même belle écriture, signée de trois noms et probablement dictée sinon écrite par le commandant qui pourrait bien être Dufaux. Cette copie nous paraît être une rédaction définitive originale.

" Aujourd'hui vingt septième juillet mille sept cent quarante sept.

"Nous soussignés, Capitaine, officiers majors et mariniers du navire l'Alexandre de Bord : certifions à tous ceux qu'il appartiendra être parti de la Rivière de Bordeaux le 27e avril 1747 pour nous rendre dans la Rade de LaRochelle joindre l'Escadre de Monsieur de LaJonquière destinée pour Quebeck ce que j'ay fait le 28 du d. Et sommes partis sous l'Escorte du d. Sieur de La Jonquière au nombre de 39 voilles, dont il y en avait neuf à dix pour les Indes et le restant pour le Canada.

" Le 10e du mois de may nous avons tous appareillé de la d. Rade de LaRochelle et avons toujours suivi le convoy jusqu'au 14e du d. au matin à 8 heures que nous eumes connoissance de 16 gros vaisseaux au

vent à nous, (Les vents étant de la part du NNe, bon petit frais) Lesquels après une certaine distance reconnumes être des anglais qui avoit déterminé notre commandant de nous faire le signal d'arriver, pour nous éloigner des anglais, ce que nous fimes dans l'instant, et eumes connoissance d'un combat qui fut livré entre l'escadre de france et celle des anglais que nous observames jusqu'à 7 heures du soir que nous perdimes de vue les uns et les autres, ce qui me fit résoudre à faire une routte différente pour evitter la rencontre des ennemis, je fis gouverner au S E. pour aller chercher la cotte d'Espagne n'en étant qu'à 16 lieues dans le NO: à 10 heures du même soir, nous eumes connoissance de deux navires de notre flotte au vent à nous qui faisoit la même manoeuvre que nous et même routte, une heure après, nous en aperçumes un troisième que nous contions être de notre flotte mais qui se trouva être ennemi du nombre de l'escadre qui avoit attaqué notre flotte; après avoir arrivé sur nous il en a amariné deux: Dans cet intervalle je fis plusieurs routtes différentes, j'eus le bonheur de m'échapper de luy, et de gagner un endroit habitté par des pecheurs nommé Camarignas ou nous mouillames le lendemain 15e du d. environ à neuf heures du matin, et avons resté deux jours pour donner le temps aux ennemis de nous donner le passage libre, Nous partimes le 17e de Camarignas pour continuer notre routte et pour suivre notre destination. Pendant le cours de notre traversée avons eu un temps des plus cruels, Noreste et brumeux.

"Le vingt trois juillet eumes connoissance du Cap de Nord à dix lieues environ au ONO de nous. après nous être un peu rallié à terre, nous aperçumes l'Isle St. Paul qui me confirma les dittes terres, à huit heures du soir nous fimes la routte convenable pour parer l'Isle aux oiseaux, les vents étant de la part du Sud; Vers les dix heures du même soir, ils varièrent au S O et à minuit au O: et brume épaisse à ne pouvoir distinguer le beaupré de notre navire. Ce temps afreux ayant continué quatre jours, les vents ont varié du S S O au O et toujours brume fort épaisse. Le 27e du d. juillet à dix heures du matin nous eumes une petite éclaircie d'environ une demy heure, nous observames avec attention dans cet intervalle s'il y avoit quelque marque ou apparence de terre dont nous n'eumes nulle connoissance nous méfiant de la variété du courant, Nous nous faisions toujours à 16 ou 18 lieues dedans le S E; de l'Isle d'Anticosty; à midy, les vents au Sud et au S S O toujours brume épaisse nous fimes gouverner au ONO pour nous rallier du cotté de bonaventure ou de Gsapey, terre extrêmement élevée pour éviter Anticosty, les courants

étoient si violants portant au N, que vers les 4 heures du soir nous eumes le malheur de donner à la pointe du S E de l'Isle d'Anticosty sans scavoir pendant deux heures de temps que devenir sans connoissance de terre, dans l'intervalle nous travaillames à la sauration (sic) du navire jusque dans le moment qu'un coup de mer nous prit et mit le navire en travers et le creva et dans l'instant le navire fut comblé d'eau jusqu'à son plat bord de tribord, nous voyant dans une si funeste situation et sans espoir nous sauvames des vivres que nous embarquames dans notre canot, nous fumes favorisés d'une éclaircie qui nous fit apercevoir la terre environ demi lieue avec des battures de Roches babord et tribord qui portent une grande lieue au large. Nos gens s'embarquèrent en partie pour aller à terre mettre une partie du monde et venir chercher le restant ou nous sommes tous ensmble sur la ditte Isle, ayant été obligé d'abandonner le navire avec précipitation pour notre sauvement je n'ay pu avoir le temps que de prendre le reste de mon équipage et me sauver à terre.

"Fait à Anticosty le 28 juillet 1747.

Dufaux

(signé) fraîche

Despaigne

tous trois avec paraphe

" Aujourd'hui, vingt neuvième du d. mois de juillet au matin après avoir examiné notre situation, dégradé sur une Isle déserte sans ressource exposé peut-être à la fureur des bêtes feroces qui fourmilloient à l'entour de nous et voyant nulle apparence de pouvoir sauver la moindre partie des débris de notre naufrage dans cette extrémité aurions conclu qu'une partie de l'équipage partiroit dans notre canot pour se rendre à la terre du Sud et tâcher de leur procurer du secours, et qu'en attendant le reste de l'équipage resteroit sur l'Isle avec la plus grande partie des vivres leur en ayant laissé environ pour deux mois de ceux que nous avions sauvé précédmt. ce qu'avons fait au nombre de onse, scavoir le segond, un de mes officiers, le major, quatre officiers mariniers et trois matelots et moy faisant le nombre des onze dittes personnes et ceux qui ont resté sur la ditte Isle D'Anticosty sont au nombre de dix sept.

" Aujourd'hui 29e à 6 heures du matin sommes partis de la pointe du S E de l'Isle d'Anticosty d'un vent d'Est dans notre canot pour nous rendre dans la Baye de Gaspey à neuf heures du même matin les vents

se hallés au S O qui nous auroit obligé de relacher à 12 lieues dans l'Ouest de la ditte Isle où nous avons resté quatre jours pour laisser passer le mauvais temps. Le même jour de notre relâche dans ce même lieu avons aperçeu la fausse quille de notre navire avec deux affut de canon et autres débris venus à la cotte ce qui nous a fait présumer que les courants étoit extrèmement violents.

"Le 2e aoust, 6 heures du soir, temps calme, avons entrepris de poursuivre notre routte à la rame pour parvenir à nous rendre dans la partie du Sud cotte de Gaspey dans la même nuit le temps s'est épaissi, les vents sont venus du cotté du Sud et du S S E gros frais la mer extrêment grosse avons toujours fait gouverner au Ouest et O NO: après un certain chemin fait sans voir la terre nous conclumes que les courants nous avoit transporté du cotté du S E ou du N O. A midy les vents ont renforcé et la mer extrêmement grosse qui nous auroit obligé d'arriver vent en arrière ail en lame pour éviter que la mer nous eut comblé. A 3 heures de l'après-midi du 3e aoust nous eumes le bonheur d'apercevoir la terre de gaspey où nous arrivames dans l'ance à Bonet (Bosset?) à huit heures du soir après une cruelle traversée.

"Le 4e à huit heures du matin nous sommes partis de la ditte ance pour nous rendre au Cap des Rosiers ce que nous fimes à deux heures après midy ou nous trouvames le Sieur Aubert officier d'un Poste français après luy avoir informé de notre triste avanture il nous a rendu tous les services que l'on peut souhaiter. Le même jour à 9 heures du soir il a expédié une grande chaloupe du pays avec des vivres et 4 hommes de son Poste et deux de ceux qui étoient venus avec moy scavoir un officier marinier et un matelot pour aller à Anticosty chercher le restant de mon équipage.

"Le 5e du d. au matin nous sommes parti du Cap des Rosiers avec un pilotte et des vivres que le Sr Aubert nous a donné pour nous rendre à quebeck où nous sommes arrivés aujourd'hui après plusieurs jours de traversée.

"Fait à Quebeck le 5e Aoust 1747.

"*Dufaux*

"(signé) fraîche

"*Despaigne*

"Tous trois avec paraphe.

"Pour copie conforme à l'original

AMEDEE GOSSELIN, ptre

* * *

La médecine chez les sauvages (Vol. XXVIII, p. 27).—Nous croyons qu'il n'existe pas d'ouvrage spécial traitant de la médecine chez les sauvages. Toutefois, dans les *Relations des Jésuites* nous trouvons d'intéressants détails sur les soins médicaux que les sauvages donnaient à leurs malades. La plupart des tribus sauvages avaient leurs médecins. Ceux-ci étaient plutôt des *sorciers*. Qu'on consulte le volume LXXIII des *Jesuit Relations and allied documents* publiées à Cleveland en 1901, aux mots *manitou* et *medecines*.

Dans son mémoire de 1757, M. de Bougainville résume une conversation qu'il eut avec le sieur Blondeau, qui avait longtemps vécu dans les bois, sur la médecine des sauvages. Nous en reproduisons ici les principaux passages :

" Les sauvages ont une médecine naturelle et des médecins. Ils vivent aussi longtemps que nous. Ils ont moins de maladies. Ils les guérissent quasi toutes hors la petite vérole, qui fait toujours de funestes ravages chez eux, maladie qui leur était inconnue avant notre commerce.

" La vérole et toutes les maladies vénériennes leur sont connues. Ils les traitent avec des tisannes composées de quelques simples qu'il n'y a qu'eux ou quelques voyageurs des pays d'en haut qui les connaissent. Je croirais cependant leurs remèdes plus palliatifs que curatifs.

" Leurs grands principes pour la guérison de toutes les maladies sont : la diète rigoureuse, faire suer le malade, employer les vomitifs, des purgatifs et des lavements. Ils ne connaissent ni la casse, ni la manne, ni le séné, ni la rhubarbe, ni les quinquinas, mais ils produisent les mêmes effets que ces drogues avec des plantes qu'ils connaissent, dont ils font des infusions. Ils ont des remèdes particuliers pour guérir les tumeurs scrofuleuses ou écrouelles. Ils font peu d'usage de la saignée. Ils ne connaissent point celle du pied. Ils font cette opération à l'aide d'un couteau bien pointu ou d'une pierre à fusil. Ils font observer à leurs malades une diète plus rigoureuse que nous. Ils leur font un bouillon fort clair indistinctement de toutes viandes, mais de préférence de poisson, sentiment que M. Héquet aurait bien adopté. Ils n'excluent, pour faire du bouillon à leurs malades, parmi les aliments maigres, que l'anguille, la truite et l'esturgeon, et parmi les aliments gras, le dinde, la biche, l'ours, le cochon et le castor ; à juger par leurs succès, ils sont aussi bons méde-

cins que les nôtres. Ils ne connaissent point les remèdes chimiques, ils ne sont que grands botanistes et connaissent parfaitement les simples. Je ne crois pas que les médecins des sauvages soient aussi habiles sur le fait de la chirurgie. Ils remettent les os disloqués. Ils rétablissent les fractures, ils se servent de bandages, mais, moins adroits que nous, on reste quelquefois estropié. Ils ne connaissent point l'art terrible et malheureusement nécessaire des amputations. Ils guérissent les blessures qui ne sont pas considérables, en suant. Ils donnent aussi des tisannes à leurs blessés. Ils ont des tisannes adoucissantes pour les maux de poitrine; aucun usage du lait; leur sagamité, qui est une préparation du blé-d'Inde, fait une nourriture légère et rafraîchissante. Ils ont aussi une tisanne qu'ils regardent comme un très-bon dissolvant de la pierre et des matières graveleuses."

* * *

M. de Corbière (Vol. XXVII, p. 347).—Nous savons peu de choses sur M. de Corbière; mais les Canadiens-Français doivent tout de même conserver le souvenir de cet officier parce qu'il fut un brave et habile soldat et donna sa vie pour le salut de la Nouvelle-France.

On a cru que M. de Corbière était Canadien-Français parce qu'il servait dans les troupes du détachement de la marine dont la plupart des officiers étaient du pays. M. de Corbière était Français. Nous en avons deux preuves. Le 27 novembre 1758, le marquis de Montcalm, alors dans les pays d'en Haut, écrivait à son ami, M. de Bourlamaque: "....Des conseils de guerre à tous les moments, où le dernier enseigne opine toujours abandon, retour à Montréal. Rocheblave y a ouvert un avis militaire, suivi de du Vernys et Corbière, *trois fous de français.*" Dans une lettre d'un Père Jésuite, datée de la mission de Saint-François le 21 octobre 1757, nous lisons: "M. de Corbière, officier français, servant dans les troupes de la colonie..."

Nous croyons que M. de Corbière passa dans la Nouvelle-France au printemps de 1744 ou peu avant. Le 17 avril 1744, le président du Conseil de Marine écrivait à MM. Duquesne et Bigot de donner à M. de Corbière la première première place vacante de cadet à l'aiguillette (*Rapport sur les archives canadiennes pour* 1905, vol. 1er, p. 31).

M. de Corbière se distingua en plusieurs occasions mais c'est dans les environs de Carillon, à l'été de 1757, qu'il accomplit son plus bel exploit.

Nous venons de voir que M. de Montcalm qualifiait son compatriote de *fou*. N'empêche que dans son rapport à M. de Vaudreuil du 24 juin 1757, il lui disait, parlant de M. de Corbière: "...Je connais le zèle et l'intelligence de cet officier..."

C'est dans la lettre d'un Père Jésuite, en date du 21 octobre 1757, que nous trouvons le meilleur compte-rendu du coup de M. de Corbière.

"M. de Corbière, officier français servant dans les troupes de la Colonie, avait été commandé la nuit précédente pour aller croiser sur le Lac Saint-Sacrement. Sa troupe se montait environ à cinquante Français, et à un peu plus de trois cens Sauvages. Au premier point du jour, il découvrit un corps de trois cens Anglais, détachés aussi en parti dans une quinzaine de Berges. Ces sortes de bateaux hauts de bord, et forts en épaisseur, en concurrence avec de frêles canots, compensaient suffisamment, et au-delà, la petite supériorité que nous pouvions avoir du côté du nombre. Cependant nos gens ne balancèrent pas à aller engager l'action; l'ennemi parut d'abord accepter le défi de bonne grâce: mais cette résolution ne se soutint pas. Les Français et les Sauvages, qui ne pouvaient raisonnablement fonder l'espérance de la victoire que sur l'abordage que leur nombre favorisait, et qui d'ailleurs, risquaient tout à se battre de loin, se mirent à serrer de près l'ennemi, malgré la vivacité du feu qu'il fesait. L'ennemi ne les vit pas plutôt à ses trousses, que la terreur lui fit tomber les armes des mains. Il ne rendit plus de combat, ce ne fut plus qu'une déroute. De tous les partis le moins honorable sans contredit, mais, qui est, le plus dangereux, était de gagner la grève. C'est celui auquel il se détermina. Dans l'instant on les voit tirer avec précipitation vers le rivage: quelques-uns d'entr'eux, pour y arriver plutôt, se mettent à la nage, en se flattant de pouvoir se sauver à la faveur des bois; entreprise mal concertée, dont ils eurent tout le temps de pleurer la folie. Quelque vitesse que les efforts redoublés des rameurs pussent donner à des bateaux que l'art et l'habileté de l'ouvrier avaient rendus susceptibles de célérité, elle n'approchait pas, à beaucoup près de la vitesse d'un canot d'écorce: il vogue, ou plutôt il vole sur l'eau avec la rapidité d'un trait. Aussi les Anglais furent-ils bientôt atteints. Dans la première chaleur du combat, tout fut massacrés sans miséricorde: tout fut haché en pièces. Ceux qui avaient déjà gagné les bois, n'eurent pas un meilleur sort. Les bois sont l'élément des Sauvages; ils y coururent avec la légèreté des chevreuils. Les ennemis y furent joints et coupés par morceaux. Cependant les Outaouacks voyant qu'ils n'avaient plus affaire à des combattants,

mais à des gens qui se laissaient égorger sans résistance, pensèrent à faire des prisonniers. Le nombre en monta à cent cinquante-sept, celui des morts à cent trente-un; douze seulement furent assez heureux pour échapper à la captivité et à la mort. Les berges, les équipages, les provisions, tout fut pris et pillé. Pour cette fois, Monsieur, vous vous attendez, sans doute, qu'une victoire si incontestable nous coûta cher. Le combat se donna sur l'eau, c'est-à-dire, dans un lieu tout-à-fait découvert; l'ennemi n'y fut pas pris au dépourvu. Il eut tout le temps de faire ses dispositions; il combattait de plus haut-en-bas, pour ainsi dire; du haut de ses berges, il déchargeait la mousqueterie sur de faibles écorces, qu'un peu d'adresse ou plutôt qu'un peu de sang froid aurait aisément fait submerger avec tous ceux qui les défendaient. Cela est vrai: cependant un succès si complet fut acheté au prix d'un seul Sauvage blessé, dont le poignet fut démis par un coup de feu.

" Tel fut le sort du détachement de l'infortuné M. Copperelh, qui en était le commandant, et que le bruit général dit avoir péri sous les eaux. Les ennemis ne s'expriment sur les désastres de cette journée, qu'en des termes qui marquent également et leur douleur et leur surprise. Ils conviennent ingénument de la grandeur de leur perte. Il serait, en effet, difficile de s'inscrire en faux contre la moindre particularité: les cadavres des Officiers et de leurs soldats, en partie flottans sur les eaux du Lac St. Sacrement, en partie encore étendus sur le rivage, déposeraient encore ce désaveu. Quant à leurs prisonniers, la plus grande partie gémit encore dans les fers de M. le chevalier de Levi. Je les vis défiler par bandes, escortés de leurs vainqueurs, qui, occupés en barbares de leur triomphe, ne paraissaient guères d'humeur à adoucir la défaite des vaincus. Dans l'espace d'une lieue qu'il me fallut faire pour rejoindre mes Abnakis, je fis rencontre de plusieurs petites troupes de ces captifs. Plus d'un Sauvage m'arrêta sur mon chemin pour faire montre de sa prise en ma présence, et pour jouir en passant de mes applaudissemens. L'amour de la Patrie ne me permetait pas d'être insensible à des succès qui intéressaient la Nation. Mais le titre de malheureux est respectable, non-seulement à la Religion, mais à la simple nature. Ces prisonniers d'ailleurs s'offraient à moi, sous un appareil si triste, les yeux baignés de larmes, le visage couvert de sueur et même de sang, la corde au cou. A cet aspect, les sentimens de compassion et d'humanité avaient bien droit sur mon coeur. Le rhum dont s'étaient gorgés les nouveaux maîtres, avait échauffé leurs têtes et irrité leur férocité naturelle. Je craignais à chaque

instant de voir quelque prisonnier, victime et de la cruauté et de l'ivresse, massacré sous mes yeux, tomber mort à mes pieds; de sorte que j'osais à peine lever la tête, de peur de rencontrer les regards de quelqu'un de ces malheureux. Il me fallut bientôt être témoin d'un spectacle tout autrement horrible que ce que j'avais vu jusques-là" (1).

M. de Vaudreuil, pour récompenser M. de Corbière de son bel exploit, lui obtint une gratification extraordinaire du Roi qui lui fut payée au printemps de 1759.

M. de Corbière, blessé mortellement à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 2 mai suivant. Il était à la veille d'obtenir le commandement d'une compagnie.

Jusqu'ici on ignorait le prénom de M. de Corbière. M. Aegidius Fauteux vient de le découvrir dans une pièce de procédure produite au tribunal de Montréal. Il y est dénommé Claude de Corbière.

P.-G. R.

QUESTIONS

Tanguay (*Dict. Généa.*, etc.) marque que Charles Roy (b. 1736, fils de Charles III), marié en 1757 à St-Charles à Marguerite Gonthier (b. 1739, fille de Pierre-Louis III), eut pour enfants:

1o François, b. 8 mars 1758 à St-Charles; 2o Joseph, b. 1759; s. 26 août 1760 à St-Charles: 3o Guillaume, b. 1767; s. 25 janvier 1768 à Lachesnaye.

De 1760 à 1767 il y a une lacune. Quelque lecteur du *Bulletin* pourrait-il la remplir ?

J'ai ceci: En 1803, le 21 février, Augustin, fils majeur de Charles Roy et de Marguerite Gontier, épousait à la Pointe-Claire, près Montréal, Marie-Marguerite Cardinal, fille de Jacques et de défunte Agathe James dit Carrière. Les parents étaient présents. Augustin Roy a dû naître vers 1778. Où? Pourrait-on fournir la date exacte?

R. R.

Monseigneur Laflèche, ancien missionnaire à la Rivière Rouge et ancien évêque des Trois-Rivières, a publié divers petits opuscules. Pourriez-vous m'en donner la nomenclature ?

E. D. G.

(1) *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. LXX, p. 118.

QUESTIONS

Dans l'*Echo du cabinet de lecture paroissial de Montréal* (vol. de 1868, p. 557) il est dit que le chevalier Johnstone, aide-de-camp du chevalier de Lévis et auteur du Dialogue des morts entre Montcalm et Wolfe, était le gendre de M. Chaussegros de Léry, ingénieur de la colonie de la Nouvelle-France. Est-ce bien le cas ?

A. B. C.

En 1809, les maîtres d'écoles ou instituteurs employés par la fameuse Institution Royale dans la province de Québec étaient: James Tanswell, à Québec; Finlay Fisher, à Montréal; William Nelson, à Sorel; Benj. Hobson, à New-Carlisle; John Johnstone, à la Rivière-Ouelle; John Dewar, dans le canton de Chatham; Francis Malherbe, à la Pointe-Lévy; Norman McLeod, dans la seigneurie de Monnoir; Thos Costin, à Kamouraska; Michel Perrault, au cap St-Ignace; Antoine Côté, à Saint-Thomas; Robert Chambers, à Hull. Le salaire de chacun de ces instituteurs était de 54 louis par année. Pouvez-vous me donner des renseignements biographiques sur ces instituteurs? Que sont-ils devenus?

M. B.

Le père Martin dit quelque part du Père Bressani, jésuite italien qui vécut quelques années dans la Nouvelle-France, qu'il était aussi bon mathématicien que zélé missionnaire. Il eut les honneurs de l'Académie des Sciences, à Paris, et cette société savante inséra dans ses Mémoires les observations faites à Québec par le Père Bressani sur une éclipse de lune. En quelle année furent publiées les observations du Père Bressani. Le travail du savant jésuite a-t-il été publié dans une de nos revues ou publications canadiennes ?

G. O. C.

Dans un ouvrage qui vient de paraître en Angleterre sur le général Murray, je lis :

"In the New-Wordl, too, Murray had considerable possessions. The record is not very clear, but he certainly possessed a large estate situated on the shores of Lake Champlain, which he purchased in 1764 from M. François Foucault."

L'auteur veut sant doute parler de la concession de Trois lieues de front qui fut accordée le 1er mai 1743 sur la rivière Chambly par MM. de Beauharnois et Hocquart à François Foucault, garde-magasin à Québec. Devant quel notaire fut passé l'acte de vente de Foucault au général Murray ?

A. B.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — MARS 1922 No 3

CHARLES LEGARDEUR DE TILLY, CONSEILLER AU CONSEIL SOUVERAIN

Le Père Lejeune, dans la *Relation* de 1636, après avoir raconté l'arrivée à Québec, le 11 juin 1636, du chevalier de Montmagny, successeur de M. de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, écrit :

"Ce n'est pas tout ; ce même jour parut un vaisseau commandé par monsieur de Courpon, qui nous rendit le P. Nicolas Adam et notre Frère Ambroise Cauvet. Ces entrevues en un pays si éloigné de notre patrie, après avoir traversé tant de mers, sont sensibles parfois aux yeux, aussi bien qu'au coeur. Notre joie ne se tint pas là, la quantité de familles qui venaient grossir notre colonie l'accrut notablement ; celles entr'autres de monsieur de Repentigny et de Monsieur de la Poterie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes. C'était un sujet où il y avait à louer Dieu de voir en ces contrées des damoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit et jouir après tout d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était promené au cours dans un carosse" (1).

(1) *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. VIII, p. 220.

Dans le contingent de quarante-cinq nouveaux habitants arrivés à Québec le 11 juin 1636, la famille LeGardeur, de Thury, en Normandie, comptait dix âmes. C'étaient :

Catherine de Cordé, veuve de René LeGardeur de Tilly.

Pierre LeGardeur de Repentigny, fils de madame LeGardeur de Tilly; sa femme Marie Favery et leurs enfants Marie-Madeleine, Catherine et Jean-Baptiste.

Charles LeGardeur de Tilly, second fils de madame LeGardeur de Tilly.

Jacques LeNeuf de la Poterie, gendre de madame LeGardeur de Tilly; sa femme Marguerite LeGardeur de Tilly et leur fille Marie-Anne LeNeuf de la Poterie.

La famille LeGardeur était originaire de Normandie où elle avait possédé les seigneuries d'Amblie, de Tilly, de la Valette, de Croysille, de Repentigny, etc.

Jean LeGardeur de Croysilles fut anobli par Louis XII en mai 1510 (2). La même année, il épousait Jeanne de Tavernier qui lui donna trois fils: Jean LeGardeur de Croysilles, qui fut lieutenant-général criminel au bailliage et présidial de Caën, Boniface LeGardeur de Tilly et Philippe LeGardeur de Tilly, mort sans postérité.

Boniface LeGardeur de Tilly et de Mulrecy marié à Louise de Montfriant eut cinq enfants: René, Olivier-Roland, Guillaume, Jacques et Robert.

René LeGardeur de Tilly épousa, le 3 mai 1582, Marguerite de La Coste. Devenu veuf, il se maria, le 27 juin 1599, à Catherine de Cordé, qui était, dit-on, de la famille de Charlotte Corday.

C'est après la mort de René LeGardeur de Tilly que sa veuve, Catherine de Cordé, passa dans la Nouvelle-France avec ses deux fils, Pierre LeGardeur de Repenti-

(2) Les lettres de noblesse de Jean LeGardeur de Croysilles, insinuées au Conseil Souverain de la Nouvelle-France le 23 juillet 1667, ont été publiées dans notre ouvrage *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies*, etc., etc., vol. Ier, p. 7.

gny et Charles LeGardeur de Tilly, et sa fille, Marguerite LeGardeur de Tilly mariée à Jacques LeNeuf de la Poterie.

Charles LeGardeur de Tilly, fils cadet de la veuve LeGardeur de Tilly, était né à Thury-Harcourt, mais il est assez difficile de fixer l'année de sa naissance. Le recensement de 1666 lui donne 50 ans, ce qui place sa naissance à 1616. Le recensement de 1667 le dit âgé de 54 ans, ce qui porte sa naissance à 1614. Dans sa lettre au ministre du 14 novembre 1674, le gouverneur de Frontenac écrit: "M. de Tilly, vieux gentilhomme de 60 ans." M. de Frontenac confirme, par conséquent, le renseignement donné par le recensement de 1667. D'autre part, l'acte de sépulture de M. LeGardeur de Tilly au registre de Québec, le 10 novembre 1695, dit: "âgé de 84 ans", ce qui le fait naître en 1611. Nous serions porté à placer la naissance de M. LeGardeur de Tilly au cours de l'année 1614. Le gouverneur de Frontenac devait tenir son information de M. LeGardeur de Tilly lui-même.

Quoi qu'il en soit, si M. LeGardeur de Tilly était né en 1614, il était âgé de 22 ans, lors de son arrivée dans la Nouvelle-France en 1636.

M. LeGardeur de Tilly était marin tout comme son frère, M. LeGardeur de Repentigny. Le *Journal des Jésuites*, à la date du 29 octobre 1645, dit :

"Le 29, partirent les vaisseaux cinq en nombre chargés à ce que l'on tient de vingt mille livres de castor pesant pour les habitants et de dix mille pour la compagnie générale à une pistole ou dix ou douze francs la livre. M. de Repentigny en était amiral; son frère, M. de Tilly, commandait le vaisseau de Montréal, dans lequel repassait M. de Maisonneuve. . . (3).

M. LeGardeur de Tilly fut nommé commandant ou gouverneur des Trois-Rivières à la fin de l'année 1648. Il garda ce commandement une couple d'années.

(3) *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXVII, p. 84.

En 1650, M. LeGardeur de Tilly formait une société avec MM. Bissot, Godefroy et quelques autres pour la chasse des loups marins à Tadoussac. Les associés avaient aussi l'intention de faire la traite des castors. C'est du moins ce que nous dit le *Journal des Jésuites*. C'est M. LeGardeur de Tilly qui, dans ce même automne de 1650, passa en France pour obtenir les privilèges nécessaires pour cette exploitation des MM. de la Compagnie.

En 1653, M. LeGardeur de Tilly fut député par les habitants de la côte Saint-Michel pour voter sur le choix du syndic de Québec.

Dès 1637, M. Puiseaux, sieur de Montrenault, s'était établi dans l'anse Saint-Michel, sur le territoire actuel de Sillery. Il s'y était bâti une maison spacieuse où il reçut, pendant l'hiver de 1641-1642, Mme de la Peltrie, Mlle Mance, M. de Maisonneuve et une partie de son monde. Le 13 septembre 1644, M. de Puiseaux vendait sa propriété de l'anse Saint-Michel à M. Noël Juchereau des Chastelets. Celui-ci, à son tour, la légua, en 1647, à sa nièce, Geneviève Juchereau de Maur, qui devait devenir, l'année suivante, l'épouse de M. LeGardeur de Tilly. Le 7 avril 1660, la Compagnie de la Nouvelle-France érigeait les terres de l'anse Saint-Michel en fief en faveur de M. LeGardeur de Tilly. Il fut dès lors connu sous le nom de fief Saint-Michel. C'est là qu'habita M. LeGardeur de Tilly en se mariant, puisque son premier enfant fut baptisé à Sillery le 9 août 1649. Le 26 avril 1678, M. LeGardeur de Tilly vendait son fief au séminaire de Québec pour la somme de 2,300 livres. Pendant tout le reste du régime français, Saint-Michel servit de lieu de promenade aux élèves du séminaire de Québec les jours de congé (4).

M. LeGardeur de Tilly siégea au Conseil Souverain de la Nouvelle-France pendant trente-deux ans. Nommé, lors de l'établissement de ce corps, par le gouverneur de

(4) L'abbé H.-A. Scott, *Notre-Dame de Foy*, p. 245; Mgr Gosselin, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 436.

Mézy et Mgr de Laval le 18 septembre 1663, il trouva grâce devant M. de Mézy au mois de septembre 1664, et ne fut pas destitué comme ses collègues. Le 6 décembre 1666, il devenait troisième conseiller. Installé le 5 janvier 1667, M. LeGardeur de Tilly fut continué en exercice le 14 janvier 1669, le 13 janvier 1670, le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675. Enfin, le 27 avril 1675, le roi nommait M. LeGardeur de Tilly membre à vie du Conseil Souverain (5).

Le gouverneur de Mézy avait beaucoup d'affection pour M. LeGardeur de Tilly. Dans son testament reçu par le notaire Auber, à Québec, le 24 avril 1665, après avoir fait quelques dons de charité à l'Hôtel-Dieu, au monastère des Ursulines, à l'église paroissiale, il léguait à M. LeGardeur de Tilly une somme de cinq cents livres.

Le gouverneur de Frontenac n'eut pas moins d'estime pour M. LeGardeur de Tilly. Il lui donna une grande marque de confiance lors de son voyage au lac Ontario, en 1673, en lui confiant, par la commission suivante, le commandement militaire de Québec :

" Louis de Buade Frontenac, chevalier, comte de Palluau, conseiller du Roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve et autres pays de la France Septentrionale. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut :

" Le voyage que nous sommes obligez de faire au lac Ontario nous engageant à laisser quelqu'un en Nostre absence sur la fidélité et expérience duquel nous puissions nous reposer du Commandement du Chasteau et Ville de Québecq et habitations circonvoysines. Nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur et plus digne choix que de la personne du Sieur de Tilly, premier Conseiller du Conseil Souverain et Colonel du premier Régiment de la Milice de ce pays, que nous sçavons avoir tousjours donné des

(5) Lettres de provisions dans Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1er, folio 54.

marques de son zèle et affection au service du Roy soit dans le Commandement qu'il a eu dans la ville des Trois-Rivières pendant la guerre des Iroquois, soit dans les autres charges et employs qu'il a exercez, depuis le long temps qu'il y a qu'il est en ce pays, c'est pourquoy et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté nous l'avons commis, constitué, ordonné et estably, commettons, constituons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de nostre main, commandant en nostre absence dans le Chasteau et ville de Québecq et habitations circonvoysines depuis le Cap de Tourmente jusques à la Rivière Saincte Anne du Costé du Nord, et du costé du Sud depuis l'habitation du sieur de la Durantays, jusques et vis-à-vis la dicte Rivière; pour en cette qualité commander aux Officiers et Soldats qui resteront dans le Chasteau de Québecq, et à tous les habitans et Milices qui seront dans la dicte estendue, convoquer les habitans de la dicte Ville et autres quand besoin sera, leur faire prendre les armes, pourvoir à la sureté et défense des dicts lieux en cas qu'ils fussent attaquez, et généralement faire tout ce qu'il estimera devoir estre fait pour le Service de Sa Majesté; Si donnons en mandement aux Officiers et soldats du dict Chasteau de Québecq, aux Echevins et habitans de la dicte ville et autres des lieux cy dessus mentionnés et aux capitaines, officiers et soldats des dictes Milices, que le dict sieur de Tilly ils ayent à recognoistre en la dicte charge de commandant, leur ordonnant de luy obéir en tout ce qui dépendra de la dicte charge, sur peine de désobéissance. En tesmoin de quoy nous avons faict expédier ces présentes, à icelles faict apposer le sceau de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires; donné à Québecq, le quinziesme jour de may mil six cent soixante et treize, signé, Frontenac, et plus bas, Par Monseigneur, "Le Chasseur" et scellé en Placard" (6).

Avant de fermer sa très longue dépêche au ministre du 13 novembre 1673, M. de Frontenac écrivait :

(6) Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, cahier Ier.

" Quelque longue que soit cette dépêche, je ne la saurais finir sans vous recommander le sieur de Tilly qui est établi en ce pays il y a près de quarante ans, et le seul gentilhomme qui soit resté de ceux qui s'y sont habitués dans ce temps là. Il a quatorze enfants tous vivants et sa femme grosse du quinzième, et quoiqu'il soit doyen du Conseil, il a de la peine à subsister avec une si nombreuse famille. M. Talon lui avait toujours donné, hormis l'année dernière, la pension qui est ordonnée pour ceux qui avaient ce nombre d'enfants. Si vous renouvelez ces sortes de grâces, il n'y a personne ici qui les mérite mieux que lui, parce qu'il n'y en a point qui ait plus de zèle pour le service du Roi, ni qui prenne plus de soin de bien élever ses enfants dont il y en a déjà deux des plus grands qui sont fort honnêtes gens " (7).

M. LeGardeur de Tilly, sans cependant avoir obtenu des lettres de nomination du roi, occupait, à cause de son âge et de ses années de service, la première place au Conseil Souverain. Lors de la réorganisation du Conseil, en 1673-1674, le ministre Colbert avait décidé de nommer M. Rouer de Villeray premier conseiller . Le gouverneur de Frontenac, qui détestait M. Rouer de Villeray, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher de supplanter son protégé, M. LeGardeur de Tilly.

Mais Colbert, par sa lettre du 17 mai 1674, ordonna à M. de Frontenac de donner la première place à M. Rouer de Villeray.

A la date du 14 novebre 1674, M. de Frontenac, qui n'avait pas encore reçu les lettres de la Cour, écrivait au ministre Colbert :

" . . . .que le sieur de Tilly y a toujours eû la première place, qui est un vieux gentilhomme de 60 ans et le seul peut-être de cette qualité qui se soit venu habiter en ce pays dans les commencements de la colonie, qu'il y a apporté beaucoup de bien dont il a perdu une grande partie dans la guerre des Iroquois qui le pillèrent ; qu'il se trouve

(7) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 4.

présentement chargé de quinze enfants tous vivants, qu'il est apparenté de toutes les personnes les plus considérables du pays et qui, dans le temps qu'il pourrait espérer quelques gratifications, il est à la veille de recevoir une grande mortification, se voyant obligé de descendre d'un degré et peut-être de sortir tout-à-fait du Conseil si vous n'avez la bonté de lui faire octroyer des provisions d'une des charges de conseiller, comme il m'a prié de vous le demander " (8).

Le 3 décembre 1685, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre :

" Ces bonnes filles (les Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec) m'ont dit que vous aviez eu la bonté de leur accorder mil écus qui étaient restés entre les mains de M. l'intendant aux conditions qu'elles recevraient deux pauvres filles du sieur de Tilly, l'un de nos conseillers, lesquelles faute de cette somme perdront peut-être leur vocation, ces mil écus, Mgr, sont d'une année que M. l'intendant n'a point employé en mariages. M. de la Barre m'a dit avoir reçu une lettre de vous, Mgr, qui marque que votre intention était que cet argent fut employé à cette bonne oeuvre et M. l'intendant n'a pas cru le devoir faire n'en ayant pas reçu d'ordre particulier; s'il n'a pas employé cette somme en deniers revenans bon au Roy cette somme doit être encore entre ses mains. Vous donnerez vos ordres là-dessus quand il vous plaira. Vous ne sauriez, Mgr, faire une plus grande charité qu'à ces deux pauvres filles " (9).

Si deux des filles de M. LeGardeur de Tilly entrèrent au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Québec, une seule persista dans sa sublime vocation. Marie-Madeleine LeGardeur de Tilly fit profession le 27 mai 1687 sous le nom de Sainte-Catherine. Elle décéda le 6 mai 1734.

Le 6 novembre 1688, MM. de Denonville et Bochart Champigny écrivaient au ministre :

(8) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 4.
(9) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 7.

" Messieurs de Tilly et Damours, conseillers, qui ont un grand nombre d'enfants demandent aussi à Monseigneur la survivance de leurs charges pour eux et leurs enfants que nous trouverons les plus capables de les exercer; nous avons différé jusqu'à cette année de vous demander cette grâce pour les obliger d'étudier. Si vous avez la bonté de les envoyer en blanc on ne les remplira que des noms de ceux qui se trouveront capables; les pères sont fort pauvres et fort vieux " (10).

Le roi se rendit à une demande aussi raisonnable et, le 24 mai 1689, Pierre-Noël LeGardeur de Tilly était nommé conseiller au Conseil Souverain, "en survivance de son père, pour exercer pendant son absence et à sa mort".

Le 6 novembre 1689, MM. de Denonville et Bochart Champigny écrivaient au ministre:

" Monseigneur a donné l'avis aux familles auxquelles il a procuré quelques gratifications du roi, mais s'il n'a la bonté de les continuer, c'est un verre d'eau jeté dans un grand feu. Nous avons encore le sr Darpentigny qui a treize garçons. Nous ne vous avions rien écrit de lui parce qu'il y avait quelque petit désordre dans cette famille mais à présent que cela va bien nous vous supplions très humblement qu'il ait quelque chose. Nous en aurions bien d'autres à mettre encore dont la pauvreté est extrême, mais l'on craint de vous demander trop. Il y a le bonhomme de Tilly qui est un de nos Conseillers et gentilhommes qui a quinze enfants dont il a sept actuellement dans le service. Il lui faut donner du blé présentement pour vivre. Ses enfants sont fort bien élevés, ont le coeur noble. Sa femme, sa fille labourent la terre tous les jours comme les vignerons; ne craignez pas que nous demandions jamais à faire quelque noble en Canada à moins que ce ne soit quelqu'homme riche et négociant. Monseigneur a envoyé six brevets de garde marine, il nous faudrait en même temps une centaine d'écus pour chacun pour payer

(10) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 10.

le passage et les mettre en équipage. Nous n'en avons que trois qui passent cette année qui sont le chevalier de Tilly, Denis de la Ronde et de Hautmesny " (11).

M. LeGardeur de Tilly décéda à Québec le 10 novembre 1695, et fut inhumé dans le cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Tous les fils de M. LeGardeur de Tilly entrèrent dans l'armée ou la marine, et ses filles firent d'excellents mariages.

La famille LeGardeur de Tilly est éteinte depuis longtemps au Canada, mais il en existe encore une branche en Louisiane. P.-G. R.

(11) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 10.

REPONSE

Octave Zapaglia, sieur de Ressan (vol. XXVII, p. 347).—Il n'y a pas eu dans notre histoire de personnage du nom de Octave Jappelias, écuyer, sieur du Resain, mais Octave Zapaglia, sieur de Ressan, a vécu à Québec de 1665 à 1668. Il était le secrétaire de M. de Tracy et l'ami intime de l'intendant Talon.

Dans sa lettre au ministre du 12 novembre 1666, M. Talon demandait son congé et il proposait comme son successeur M. de Ressan.

" Si vous me faites la grâce de m'envoyer mon congé, disait-il, et que vous vouliez entretenir une personne de la part du roi qui soit seulement chargée de la police et des finances, je sais que M. de Tracy vous propose M. de Ressan, son secrétaire. Souffrez, Monseigneur, que je vous le propose aussi pour ces deux chefs pour lesquls je lui trouve tout le talent nécessaire outre que je lui crois un bon fond de probité."

M. Chapais nous apprend dans son *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France,* que M. de Ressan ne fut pas agréé parce qu'il manquait de modération et qu'il avait montré une hostilité trop accentuée envers l'évêque et les Jésuites.

M. de Ressan épousa à Québec, le 17 septembre 1668, Anne Duplessis, fille de feu Guillaume Duplessis et de Etiennette Després. Son acte de mariage nous dit qu'il était originaire de Mantoue, en Italie.

LA JUSTICE SEIGNEURIALE DE BOUCHERVILLE

A l'encontre de ce qui a été écrit, nous avons maintenant la preuve que des tribunaux seigneuriaux ont existé dans le gouvernement de Montréal et nous avons l'intention de les signaler en quelques articles qui pourront mettre les chercheurs sur la piste, si certains d'entre eux désirent approfondir le sujet.

A Boucherville, par exemple, une justice seigneuriale fonctionnait dès 1669, puisque le tabellion Reny Remy se déclare, dans divers documents, "commis au greffe et tabellionnage de Boucherville".

D'après l'historien J.-Edmond Roy, ce Remy était devenu juge du même tribunal en 1671 (1) et il appert que Thomas Frérot, sieur de la Chesnaye, succéda aux charges de Remy (2).

En 1677, Jacques Bourdon était greffier de la même justice, mais en 1683, Pierre Boucher de Boucherville donna congé à son fonctionnaire et lui substitua "dans ses offices de greffier, notaire et sergent, le sieur Michel Moreau qui vécut jusqu'en 1699" (3).

Marin Taillandier de la Beaume, ancien soldat, devenu concurremment chirurgien et notaire, reçut la succession de feu Michel Moreau, au mois de juin 1699. Un mois plus tard, le sieur Taillandier s'élevait jusqu'à la magistrature, car "le 25 juillet il était appointé juge seigneurial" (4).

Sans doute, il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, en ou vers 1730; puis le silence se fait sur le tribunal des seigneurs de la rive sud.

Il est rompu le 20 mars 1739, alors que le juge Raimbault, de Montréal, ordonne à ses subalternes de s'emparer de l'étude de Taillandier, ainsi que des études des autres tabellions conservées dans le greffe de Boucherville et de les transporter à Montréal.

Le seigneur s'opposa à cette ingérence et, le même jour, il s'occupa de reconstituer son tribunal défunt.

Le 8 mai, 1739, comparaissent devant le juge de Montréal, Louis-Claude Danré de Blanzy, notaire de Montréal, qui avait été choisi pour

(1) Roy, *Histoire du notariat*, I, 209.
(2) Roy, *Histoire du notariat*, I, 209.
(3) Roy, *Histoire du notariat*, I, 210.
(4) Roy, *Histoire du notariat*, I, 210.

exercer l'office de juge seigneurial, et Jacques-François Le Ber pour celle de procureur fiscal. Tous deux demandent la ratification de leurs commissions.

On paraît avoir agréé leur demande. Le 30 mai, Le Ber ayant donné sa démission, les seigneurs Pierre Boucher et Jacques Daneau de Muy remplacent le démissionnaire par Charles Rinville. Puis le sieur Danré de Blanzy se retire à son tour. Le 30 juin 1740, J.-B. Amiot-Villeneuve, perruquier (5) reçoit des seigneurs une commission de juge. Toutefois les nombreuses branches de la famille Boucher ne virent pas d'un même oeil l'opportunité de maintenir un tribunal dans leur domaine et le 19 mars 1741 (6) Jean Boucher de Montbrun, René Boucher de la Perrière, Charles Boucher de Grosbois et Louise Boucher de Boucherville cèdent leurs droits de justice à Pierre Boucher de Boucherville et à Jacques Daneau de Muy. Lorsque tout fut rentré dans l'ordre, le juge nommé, Amiot-Villeneuve, fit ratifier sa commission par le juge royal de Montréal, le 13 novembre 1741.

Cependant la question des frais d'entretien du tribunal seigneurial devint bientôt une cause d'ennui pour la famille de Boucherville.

En 1743, le juge Amiot-Villeneuve réclama par devant la juridiction royale de Montréal la somme de "250 livres qui lui était due pour deux ans d'appointement" et il obtint gain de cause le 20 février. Le seigneur Pierre Boucher de Boucherville régla cette réclamation, et peu après, il intenta une action contre les sieurs Daneau de Muy, de la Bruère, de la Broquerie et la veuve Pommereau (née Boucher) pour se faire rembourser quatre cinquièmes du montant qu'il a payé au juge Amiot (7).

Vers le même temps on voit par les pièces du procès que M. de Niverville, M. de Grosbois et M. de Batilli (8) ont produit des actes de désistement de leurs droits à ladite justice ès mains du sieur Loiseau dit Chalons, alors notaire et greffier du tribunal de Boucherville.

Un document du 22 mai 1756 laisse comprendre que le docteur Jean Spagnolini, époux de Marie-Françoise Boucher, est dans le moment dépositaire du greffe seigneurial. Par un acte du 15 mai 1764, rédigé au

(5) Tanguay, II, 32.

(6) Etude de Jean Latour.

(7) Documents judiciaires en feuilles, 8 avril 1744.

(8) Nicolas Boucher de Batilly était fils de Ignace B. et de Marie-Anne Marganne de la Valtrie. Né en 1699, il mourut célibataire en 1780. On présume qu'il avait adopté son nom territorial en souvenir de son oncle maternel, Pierre Marganne, sieur des Forets et de Batilly. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Montarville de La Bruère.

bas d'un autre du 22 mai 1756, il appert que le notaire Loiseau fils est à cette date dépositaire du dit greffe pour le compte de la veuve Spagnolini, mais ceci n'est pas très clair.

Nous supposons que le juge Amiot n'eut pas de successeur, mais que, néanmoins, les documents du greffe restèrent à Boucherville jusqu'après la cession. Peut-être même, n'ont-ils pris le chemin des archives de Montréal qu'au décès du notaire Loiseau fils en 1788.

E.-Z. MASSICOTTE

JACQUES-FRANÇOIS BARBEL

Jacques-François Barbel était le fils de Jacques Barbel, notaire royal, et de Louise-Renée Toupin. Il était né à Québec le 28 décembre 1700.

Jacques Barbel, qui fut pendant plusieurs années secrétaire de l'intendant Bégon, fit entrer son fils dans l'administration. Le jeune homme y fit assez bien son chemin puisque, à la chute de Québec, en 1759, il était un des principaux officiers de plume de la colonie.

Après la capitulation de Montréal M. Barbel se décida à passer en France afin d'y obtenir un nouvel emploi.

A son arrivée à Paris en 1760, M. Barbel fut immédiatement destiné par le ministre à aller remplir à la Martinique la même charge qu'il avait au Canada.

Mais, peu après, M. Barbel fut jeté à la Bastille. On l'accusait d'avoir trempé dans la malversation de l'intendant Bigot. Il n'eut pas de peine à se justifier et fut remis en liberté.

Le 24 septembre 1762, le président du Conseil de Marine écrivait à M. de Sartine qu'il donnerait à M. Barbel un emploi qui serait un témoignage de sa bonne foi et de sa probité.

M. Barbel attendit le bon plaisir du ministre près de deux ans. Enfin, en avril 1764, il était nommé ordonnateur à Saint-Pierre et Miquelon. En même temps, le ministre l'informait que le roi, après avoir examiné tout ce qui le concernait dans l'affaire des déprédations commises en Canada, s'était décidé à lui accorder une pension de 400 livres.

En 1766, le roi rappelait M. Barbel de Saint-Pierre et Miquelon et le remplaçait par M. Beaudeduit, ci-devant conseiller au Conseil Supérieur de l'île Royale.

P.-G. R.

LA PAROISSE CANADIENNE

Son heureuse influence. — Beaux témoignages d'admiration sur son organisation, etc.

Est-il terre au plus doux parfum,
Terre plus belle, plus sacrée,
Et plus aimée,
Que l'intime berceau commun !
Nérée Beauchemin.

NOS ANCETRES

Nos pères apportèrent avec eux, outre la Foi et la langue ancestrales, les us et coutumes, les lois et l'organisation civile et religieuse qui avaient fait de la Mère-Patrie, la plus grande nation du monde et la fille aînée de l'Eglise.

Parlant de l'émigration française en Amérique, M. E. Rameau fait observer que "ce fut un véritable démembrement de la souche des paysans français. Leurs familles, cherchées avec un soin particulier, ont transporté avec elles les moeurs, les habitudes, les coutumes et les locutions, au point d'étonner encore aujourd'hui le voyageur français".

Le peuple missionnaire qui a jeté les premières semences de l'Evangile et les bases de notre nationalité sur les bords du St-Laurent, avait un idéal religieux et patriotique, et Dieu qui s'est servi de lui pour accomplir de grands desseins dans notre patrie avait mis dans son âme l'esprit de sacrifices et d'abnégation qui enfante les grandes actions. "S'il est des pays dont les origines ont été plus éclatantes, dit l'abbé H.-R. Casgrain, il n'en est pas assurément dont les commencements ont été marqués par de plus beaux sacrifices et de plus sublimes dévouements."

Les nombreux historiens qui ont fait le récit des premiers établissements de la Nouvelle-France n'ont qu'une voix pour proclamer le courage indomptable, la foi robuste et le zèle inlassable des premiers colons qui furent nos ancêtres et qui restent nos modèles. "La plupart des émigrants, dit la Mère Marie de l'Incarnation (1640) qui vinrent au Canada, paraissent y être venus principalement dans une vue pieuse et pour s'associer à une oeuvre utile à la religion et agréable à Dieu."

Et la Mère Juchereau de St-Ignace, dans l'avant-propos de son histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, dit que "Louis XIII ne se porta à protéger le Canada que pour y étendre la Foi et y faire servir Dieu. Il fit là-dessus un projet par écrit: un apôtre ne parlerait pas avec plus de zèle. Ce fut sans doute des intentions si pures qui attirèrent tant de bénédictions du ciel sur cette colonie; et on a vu longtemps l'accomplissement des desseins de ce grand Roi, parce que les sauvages s'y convertissaient tous les jours et les Français y vivaient comme les premiers chrétiens."

Et on peut ajouter que la vitalité de la race française en Amérique, et sa multiplication qui tient du prodige, sont des marques éclatantes de cette bénédiction divine. Le général Carleton, le second gouverneur anglais de Québec, le successeur immédiat de Murray, écrivait: "à la fin, le pays devra être peuplé par la race canadienne, laquelle a déjà pris racine et atteint un si haut chiffre que toute autre serait entièrement perdue!"

Ce sont ces colons français du 18e siècle qui implantèrent dans le sol de la Nouvelle-France les racines profondes de notre nationalité et de notre Foi religieuse. Il n'y a donc rien d'étonnant, si, après trois siècles de luttes incessantes, et des plus diverses, on retrouve le peuple canadien français aussi solidement attaché au sol natal qui l'a fait vivre, aussi dévoué à l'Eglise qui l'a protégé, et aussi fidèle à la langue maternelle qui l'a sauvé, tout comme aux premiers jours de la féconde époque de son établissement.

Mais nous nous hâtons de le dire, si notre peuple a pu survivre, grandir et se multiplier, c'est qu'il est resté fidèle aux traditions françaises et catholiques qu'il avait emportées avec lui par delà l'Océan, dans les solitudes du Canada. Et nous aimons à proclamer que le salut de notre nationalité et la survivance si extraordinaire de notre Foi religieuse et de notre langue, au milieu de tant d'occasions et de dangers, sont dûs à l'admirable organisation paroissiale commencée par Mgr de Laval. Sur ce point, les hommes éminents qui se sont occupés de notre histoire sont unanimes. On verra par les nombreuses citations qui suivent ce que pensent de la paroisse canadienne les écrivains anglais et français, de même que nos propres historiens, orateurs, hommes publics, etc.

NOBLE ROLE DU CLERGE CANADIEN

L'établissement de toutes nos paroisses canadiennes, on le comprend,

est intimement lié à l'histoire de l'Eglise dans notre pays. L'auteur d'*Une paroisse canadienne*, l'abbé R. Casgrain, dit que "dès qu'un seigneur, accompagné de quelques colons, avait pris possession d'un nouveau territoire, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier, en leur offrant les secours de la religion. Tandis que les Pères Jésuites se dirigeaient dans les bois pour évangéliser les tribus sauvages, les prêtres des missions étrangères exerçaient leur zèle auprès des colons. Tout le système de colonisation reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel appui. Le censitaire, qui était en même temps le paroissien, avait deux points de ralliement: l'église et le manoir, dont les intérêts étaient identiques."

C'était, on le voit, l'organisation paroissiale à ses débuts, c'est-à-dire le groupement des colons autour du clocher. Ce régime de la paroisse fut d'un grand secours aux défricheurs de la première heure. Il put leur fournir à la fois des moyens de défense et d'action commune.

Un missionnaire colonisateur, M. F. Hébert, écrivait en 1850, dans un rapport qu'il adressait à l'Assemblée Législative: "Sans organisation paroissiale, je dois le dire, sans la présence d'un prêtre au milieu d'eux, nos Canadiens ne tiendraient pas longtemps aux misères et aux privations de tout genre de cette vie des bois qui précèdent l'établissement d'un nouveau centre, et cette salutaire influence se continue dans la suite, quand la paroisse est finalement érigée."

Mais un des plus beaux témoignages de l'excellence de notre organisation paroissiale et de la part prépondérante que prit le clergé dans sa conservation est bien celui de Francis Parkman. Faisant allusion à l'accroissement si régulier de la population canadienne, cet historien généralement impartial dit: "La conquête anglaise brisa d'un coup tout le rouage de l'administration civile, tout en laissant intacte l'essence même de son organisation, la paroisse. Gouverneurs, intendants, conseillers et commerçants étant partis, les principaux seigneurs s'enfuirent à leur tour de la colonie; le peuple qui n'avait jamais appris à gouverner se vit abandonné à ses propres conseils. La confusion, si non l'anarchie, s'en serait suivie, sans les curés de paroisses, qui, assumant une mission de double fraternité, à la fois spirituelle et temporelle, devinrent plus que jamais les seuls gardiens de l'ordre, par tout le Canada."

Il en fut de même aux Etats-Unis quand nos compatriotes, de 1865 à 1890, émigrèrent par milliers dans la république américaine. "Se

voyant méconnus, traités haut la main, méprisés parfois, du moins en apparence, nos compatriotes pleins de foi, mais susceptibles et fiers comme des Spartiates, prirent le parti de rester en dehors des églises américaines, où ils n'entendaient plus résonner le verbe français. Les choses en vinrent à un tel point, dit l'abbé A. Magnan, dans son Histoire de la Race Française aux Etats-Unis, que le simple fait de traverser les lignes américaines signifiait ne plus faire de religion."

Mais le peuple missionnaire qui avait été l'objet des bénédictions du ciel dès son arrivée dans la Nouvelle-France fut de même visiblement protégé dans la Nouvelle-Angleterre. "Le salut vint encore du clergé "du Canada, continue le même historien; celui-ci émigra à son tour, "dans un certain nombre de ses membres, pour aller reconstituer sur la "terre étrangère la paroisse canadienne, cette forteresse inexpugnable de "notre nationalité dans le passé, et partout et toujours le boulevard de "notre foi."

HEUREUSE INFLUENCE DE LA PAROISSE CANADIENNE

Quel beau tableau nous fait de la paroisse canadienne Dom Paul Benoît: "Elle est la cellule mère du Canada Français; elle répare et entretient sa vie. Le Canadien Français, en effet, aime son église, y puise un amour indestructible de sa religion, de sa langue et de sa race, confondues ensemble dans ce lieu saint. Quelque éloigné qu'il se trouve des rives du St-Laurent, quelques influences étrangères qui s'agitent autour de lui, il retrouve le Canada Français tout entier dans sa paroisse, vivant en elle de la même vie que sur les bords de son grand fleuve, demeurant catholique et français au milieu des multitudes protestantes et anglaises, parmi lesquelles il est jeté, catholique parce qu'il est Français, et fils soumis de cette même Eglise catholique parce que sa race en est la fille aînée!"

La paroisse canadienne, échelonnée depuis le golfe du St-Laurent jusqu'au nord du comté de Témiscamingue, faisait dire à Mgr Forbin Janson: "O Canadiens Français, peuple au coeur d'or et aux clochers d'argent!... Que vous êtes heureux!..." L'éminent apôtre voulait sans doute exprimer son admiration pour la paroisse canadienne, l'assise sociale la plus forte de l'Eglise en notre pays.

Là où la paroisse française n'existe pas, le Canadien Français, digne de ce nom, languit; il se sent isolé, amoindri et exposé à y perdre sa foi. Des faits nombreux le prouvent: ceux de nos compatriotes perdus au

milieu d'une population qui lui est étrangère par la langue finit par perdre ses belles et nobles aspirations, et, finalement, abandonne la Foi de ses pères, si le prêtre qui doit lui donner les secours religieux ne parle pas sa langue.

L'étranger, un peu au courant de notre histoire, qui voit les autres nationalités se fondre si facilement dans le grand tout anglais, au Canada comme aux Etats-Unis, se demande par quel miracle la race française a survécu dans l'Amérique, et il en trouve la réponse péremptoire dans notre organisation paroissiale! Ecoutons M. Gustave Zidler qui a visité notre province:

" Seule, la paroisse canadienne-française possédait ce pouvoir, parce que seule elle demeure l'image de l'ancienne patrie tout entière. Que devient pour le Canadien Français, sinon un lieu d'exil, l'église où le catéchisme doit se réciter en anglais, où le Notre Père ne sonne plus à son oreille avec la douceur du verbe maternel. Doit-on s'étonner qu'il s'en désaffectionne et même qu'il s'en éloigne? Au contraire, quelle action n'exerce pas sur lui la parole du prêtre, son compatriote, qui, du haut de la chaire, lui rappelle les commandements de Dieu avec les mots et les intonnations de ses parents? Ne doit-il pas se sentir remué dans ses fibres les plus profondes comme ce héros de Gérin-Lajoie disant naïvement à son compagnon au sortir de l'office où il venait d'entendre prêcher en français: "Ça me faisait si drôlement en dedans que j'ai quasiment pleuré!"

"La Foi gardienne de la langue", "la langue gardienne de la Foi"; les deux formules ne peuvent se disjoindre, car elles sont aussi exactes l'une que l'autre. Une église canadienne, c'est le sanctuaire inviolable où le Canadien abrite son idéale patrie, avec ce que ses pères lui ont légué de plus précieux, sa croyance et sa langue. Aussi, toute paroisse qui s'ouvre est considérée comme une victoire française, tout fondateur de paroisse comme un grand patriote. Et jamais la petite patrie du Canadien, son église, ne lui paraît assez belle. Pour la parer davantage, les pauvres artisans ou laboureurs ne craignent pas de dépenser des sommes qui paraissent incroyables, quand on songe qu'elles représentent le fruit d'une pénible épargne! Aussi, leurs titres de propriétaire, acquis au prix d'exceptionnels sacrifices, ajoutent encore à l'amour de leur clocher la fierté de son patriotisme!"

La paroisse canadienne, qui prépare ou suit partout le progrès de la colonisation, reste bien vraiment créatrice et conservatrice de l'âme ca-

tholique. Non seulement elle est la gardienne de la Foi, et perpétue la multiplication de la race, mais elle offre encore et surtout un grand foyer familial où les fils d'un même sang se retrouvent, se reconnaissent, s'entr'aident, et, mettant tout en commun, tristesses et joies, craintes et espérances, puisent dans leur pieuse union, scellée au pied des autels, des consolations et des lumières.

La paroisse développe l'esprit de charité, de fraternité, d'assistance mutuelle. Elle s'occupe de tous les âges, mais surtout de l'enfance et de la jeunesse; où se fonde une paroisse, il est rare que ne s'élèvent pas une ou plusieurs écoles.

Un homme bien en mesure de nous juger, M. Hanotaux, écrivait en 1908: "Si l'Amérique du Nord continue à recevoir une empreinte française, ce n'est ni par le commerce, ni par l'industrie, ni par la science ou la technique, à peine par la littérature, le théâtre et l'art, c'est surtout par la propagande religieuse, la propagande catholique, dont les prêtres, dans les nombreuses paroisses canadiennes françaises, sont encore aujourd'hui les dévoués collaborateurs. Le développement du catholicisme dans l'Amérique du Nord est un phénomène d'une importance historique magistrale..."

AUTRES BEAUX TEMOIGNAGES

Et combien d'autres beaux témoignages de la part de nos compatriotes les plus marquants! Parlant au congrès de Colonisation de Montréal en 1908, l'Hon. M. Turgeon, alors à la tête de cette belle oeuvre, disait: "Le groupement paroissial tient non seulement au sentiment religieux, si fortement ancré dans le coeur de nos populations rurales, mais aussi au tempérament, au caractère national lui-même. Le Canadien Français éprouve une invincible répugnance à vivre loin du prêtre qui symbolise la paroisse; il veut que le berceau de son enfant soit béni; que la dépouille des êtres qui lui sont chers repose au cimetière, et qu'elle y soit mise suivant les rites et les cérémonies du culte!"

M. Henri Bourassa disait à une fête paroissiale à Mascouche: "C'est la paroisse qui a fait le Canada Français, qui l'a conservé sous tous les régimes. Elle fut le groupement naturel, la véritable cellule sociale dont la multiplication a fait notre peuple. Elle fut et elle est restée chez nous la pierre angulaire de l'édifice national.

"Elle a été pour nous ce que le bourg et le township ont été pour l'Angleterre, ce que la Commune a été aux Flandres: le foyer de vie

sociale, le berceau des libertés politiques, l'école d'apprentissage du gouvernement représentatif et populaire. Elle servit à organiser la défense des colons français contre l'Iroquois; elle préserva les expatriés de la nostalgie et du désespoir; elle conserva les traditions de la race."

Bien plus, la paroisse canadienne conserva le Canada à l'Angleterre! Elle devint et resta loyale parce qu'elle resta catholique; et elle demeura catholique parce que française.

Les Anglais le reconnaissent et l'ont écrit en termes non équivoques. Sir F. Haldimand répondant à lord North, le 27 novembre 1783, qui lui demandait s'il serait avantageux d'établir des loyalistes américains dans les Cantons de l'Est, lui écrivait: "Il vaut mieux laisser ces terres désertes aussi longtemps que possible. Les Canadiens Français croîtront en population, et dans peu d'années, ils manqueront de terres pour s'établir; il me semble de bonne politique que ces frontières soient peuplées de gens professant une religion différente, parlant une autre langue et accoutumés à d'autres lois que celles de nos entreprenants voisins de la Nouvelle-Angleterre."

C'était avoir une confiance illimitée dans la loyauté des Canadiens Français et dans le régime paroissial qui les y conservait. Aussi, 25 ans plus tard, M. Parker, négociant anglais, donnait raison au sympathique gouverneur du Canada en écrivant à l'occasion d'une enquête sur la colonisation en 1828: "J'encouragerais les Canadiens Français. Ce sont les seuls habitants sur lesquels vous puissiez compter, la population des autres provinces est mêlée, bien que renfermant beaucoup de bons et de dévoués serviteurs, les Canadiens Français, au contraire, sont unis par une origine commune dont ils sont fiers, par leur religion, leurs moeurs et leurs vertus, et ils sont intéressés à soutenir une réputation qu'ils ont conservée jusqu'ici sans tache. Le Bas-Canada (aujourd'hui la province de Québec) et autres colonies de l'Amérique du Nord sont le bras droit de l'empire britannique; je suis convaincu que quand les Canadiens Français seront le double de ce qu'ils sont actuellement, ils défieront l'Union américaine. Ce sont les meilleurs colons de l'Angleterre, et la seule chance qui reste à celle-ci de conserver ses possessions, c'est de laisser les Canadiens Français s'étendre dans toute la province basse et s'y régir par leurs institutions actuelles, autrement, cette colonie sera perdue à jamais pour la métropole!"

Voilà ce qu'un Anglais clairvoyant pensait des Canadiens Français,

de l'efficacité de leur organisation paroissiale et de leur valeur morale et colonisatrice.

Qu'on ne l'oublie pas, le peuple canadien français ne restera un élément de conservation nationale que s'il reste dans sa tradition de race, de foi et de langue. En d'autres termes, comme le disait si justement le même M. Bourassa, à l'occasion du Congrès eucharistique de Montréal: "Le sort des institutions britanniques, comme la vitalité de l'Eglise catholique, au Canada, dépendent dans une large mesure de la conservation du peuple canadien-français dans les traditions françaises et catholiques."

Parlant récemment d'une oeuvre patriotique par excellence, la colonisation, l'honorable M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, disait: "Défricher la forêt, c'est fonder de nouvelles paroisses, et par le fait même, développer notre province, ajouter à sa population, et créer de nouveaux marchés; c'est, en un mot, continuer la plus belle de nos traditions et perpétuer le miracle canadien."

Et par quel moyen nous conserver dans de si belles traditions ? C'est par la paroisse, ce foyer traditionnel si fécond en bons résultats. N'affaiblissons jamais chez nous, soit dans nos campagnes, soit dans nos villes, l'esprit paroissial, car, c'est là, suivant l'énergique expression du poète Zidler, que nous puisons le meilleur sang de nos veines et la moelle la plus substantielle de nos os !

HORMISDAS MAGNAN

QUESTION

En 1850, M. Georges Duberger, arpenteur, découvrait à la petite rivière Romaine, dans le canton d'Iberville, sur la rive nord du Saint-Laurent, à une douzaine de lieues au-dessous du Saguenay, une espèce de terre propre à la peinture. Duberger en apporta trois échantillons à Québec qu'il soumit à deux peintres alors en vogue, MM. Légaré et Plamondon. Ceux-ci déclarèrent que cette terre à peinture était égale sinon supérieure en qualité aux peintures de même espèce provenant des manufactures d'Europe. La terre à peinture de la petite rivière Romaine a-t-elle depuis été exploitée ?

PINX.

JEAN DUMAS SAINT-MARTIN, NEGOCIANT ET MAGISTRAT

Durant les premières années du régime anglais, apparaît à Montréal un groupe de Suisses et de Français calvinistes à qui les conquérants accordent diverses faveurs dans un but facile à déterminer.

Parmi les nouveaux venus qui devaient leur fortune à leur religion, Jean-Dumas Saint-Martin fut un de ceux qui tint la vedette, mais on sait encore peu de chose sur son histoire personnelle. Une couple d'actes notariés conservés dans les archives de Montréal ainsi que diverses notes recueillies dans les archives de la bibliothèque de Saint-Sulpice et signalées par M. Aegidius Fauteux nous procurent quelques détails qui pourront en faire naître d'autres.

* * *

Jean Dumas Saint-Martin, né en février 1725, dut s'établir à Montréal vers 1762 ou 1763. Il était frère aîné de François-Libéral Dumas, marchand, originaire de Montauban, province de Guyenne, marié à Québec, en 1761, à Marguerite Cureux dite Saint-Germain. (Tanguay, III, 521.)

M. Dumas Saint-Martin épousa Madeleine Morisseau à Montréal tout probablement, car nous savons par un document dont il sera question plus loin que les futurs époux avaient fait dresser leur contrat de mariage par le notaire Mezière, le 7 janvier 1764. Malheureusement cette pièce n'existe plus dans l'étude du dit notaire. Or comme Dumas était huguenot (1) et qu'il se maria sans aucun doute devant un ministre protestant, l'acte de mariage manque également parce que les pasteurs de l'église dite "réformée" ne commencèrent à tenir registre qu'en 1766.

A Montréal, Dumas qui s'adonnait au négoce fut l'un des premiers juges de paix nommé en 1765, pendant cette période où les catholiques, à cause du serment du *test* ne pouvaient remplir aucune fonction publique.

N'ayant pas d'enfant, Dumas Saint-Martin adopta son neveu, Michel, fils de François-Libéral Dumas. Ce Michel paraît avoir été baptisé à l'église catholique de Québec, le 9 octobre 1766. Et c'est à lui que Dumas Saint-Martin et sa femme léguèrent leurs biens ainsi que le font voir leurs testaments que nous reproduisons ici en partie.

(1) Dans cette famille, les uns étaient catholiques et les autres protestants.

D'abord, Madeleine Morisseau confia la rédaction de ses dernières volontés, le 21 décembre 1791, au notaire Chaboillez. Après avoir désigné Michel Dumas comme son légataire universel à charge de la faire inhumer avec les services d'usage puis de payer diverses sommes à des neveux et nièces de son côté, elle réfère à ce contrat de mariage que nous avons mentionné plus haut.

Son époux, Jean Dumas, écrivit lui-même son testament le 8 juillet 1791, mais il ne le déposa chez le notaire que trois ans plus tard et après lui avoir ajouté un codicille. Nous en avons pris le texte complet :

"DISPOSITIONS DE JEAN DUMAS SAINT-MARTIN

"Comme il n'y a rien de plus certain que la mort et rien de plus incertain que son heure, tout homme sensé doit, pendant qu'il jouit de Tout son jugement, profiter du calme que sa santé donne à son esprit pour mettre quelque ordre dans Ses Affaires.

"Avant tout oeuvre, je prie le Seigneur qu'au moment de mon décès, il reçoive mon âme dans Son Saint Paradis, pour y jouir avec les bienheureux de la félicité Céleste, et qu'il passe l'éponge sur toutes les faiblesses attachées à notre faible nature.

1o—Je n'entends rien innover aux dispositions énoncées dans mon contrat de mariage, au contraire j'ordonne expressément qu'on s'y conforme.

2o—J'ordonne pareillement que toutes mes detes dont la légitimité sera bien reconnu soient payées.

3o—Si mon épouse me survit, ayant moitié dans ma communauté avec elle, elle Sera libre de disposer de Sa dite moitiée de la manière qu'elle avisera, mais Si elle vouloit laisser après moi un témoignage de son amitié, elle en disposeroit en faveur de Michel Dumas que nous avons pour ainsi dire Elevé, s'il s'en rend digne comme je l'espère.

4o—Quant à ma moitié je la donne audit Michel Dumas après le décès de mon épouse, qui en a la jouissance pendant sa vie.

5o—Si je survis à ma dite épouse, j'hérite de sa dite moitié et je la donne ainsi que la mienne audit Michel Dumas, s'il continue à mériter mon attachement par ses égards pour moi, et pour sa tante, mon épouse.

6o—Je ne borne rien pour mes funérailles, je recommande seulement de les faire aussi simples qu'il sera possible. Et si le dit Michel Dumas que j'institue pour mon seul et unique héritier trouve que la succession que je lui laisserai puisse lui permettre de donner aux pauvres

Canadiens de cette Paroisse une somme de Trois cens Shilings ancien cours, et pareille somme aux pauvres Protestants de la paroisse Anglicane, il remettra ces deux sommes aux curés de chacune des dites Paroisses, pour en disposer conformément à mes volontés, mais j'ignore dans quel état sera ma succession, je laisse ce don à sa discrétion.

Montréal, le huitième jour de juillet mille sept cent Quatre-vingt-onze.

Dumas St. Martin

Et advenant le vingt-huitième jour du mois de janvier mil sept cent quatre vingt quatorze après avoir relu mon testament ci-dessus et confirmé les dispositions y contenues, j'ai jugé à propos d'y ajouter que dans le cas où il me seroit échu ou qu'il vint à m'échoir par la suite Quelques Successions soit indirecte ou collatérale du côté de ma famille en France, Je donne et lègue lesdites successions ou ce qui pourrait m'appartenir en icelles à mon frère Dumas Capdeville ou à ses héritiers légitimes.

Et ayant considéré que j'ai obmis de nommer dans mon susdit Testament une personne propre pour en Exécuter le contenu pour suppléer à cette obmission Je nomme la personne de mon bon ami Mr Louis Cavilhe (2) à qui je donne le pouvoir et l'autorité de faire exécuter mon dit Testament et encore d'assister ma chère épouse par ses conseils et de procéder conjointement avec elle à la liquidation de nos affaires communes d'intérêt et de communauté et aussi d'aider mon neveu Michel Dumas de ses conseils et de veiller à ce qu'il remplisse mes intentions envers mon épouse, sa tante.

Dumas St. Martin"

Ce testament avec son codicille fut déposé le 28 janvier 1794 dans l'étude du notaire Chaboillez.

* * *

Jean Dumas décéda quelques mois plus tard et il fut inhumé au cimetière protestant ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant: "Christ Church.—John Dumas St. Martin Esqr. Died the 18th June 1794, was buried the 19th following, Aged 69 years, 3 months and 25 days."

---

(2) Ce négociant, né à Toulouse en 1737, épousa une Canadienne à Montréal, en 1770. Nous avons déjà parlé de lui dans le *Bulletin* de 1917, p. 207, à propos du collège de Montréal.

Madame Dumas fut enterrée dans le cimetière catholique et l'on trouve, au registre de Notre-Dame de Montréal, l'acte qui en fait foi et que nous résumons ainsi :

L'an 1800, le 5 septembre, sépulture de Madeleine Morisseau, veuve de Jean Dumas Saint-Martin, négociant, décédée le 2, vers 11 heures du soir, âgée de 55 ans.

*

Voyons maintenant ce que devint le légataire des époux défunts.

Le contrat de mariage de Michel Dumas est dans le greffe du notaire Chaboillez. Il porte la date du 24 novembre 1804. La future se nommait Marie-Charlotte Stuart et elle était veuve de Walter Davidson. Celui-ci devait être son deuxième mari car dans un autre document (voir ci-dessous) elle est dite veuve d'un Don Misquito Coelho dont elle eut un fils, qui figure au contrat. A cette dernière pièce sont présents dame veuve Louis Genevay, Marguerite, Samuel (3) et Augustin, tous sœurs et frères de l'époux, Georges Henry de Misquito, fils de la future, et autres.

Trois ans plus tard, on relève l'acte suivant au registre de Notre-Dame : 5 janvier 1807, sépulture de Marie-Charlotte Stewart, veuve de Don Misquito Coelho, épouse de Michel Dumas, décédée le 2 du courant, à l'âge de 39 ans.

Michel Dumas survécut à son épouse, une quinzaine d'années. Il mourut à la Pointe-aux-Trembles, le 15 avril 1822, âgé de 57 ans. Lors de son décès le sieur Dumas était major de milice du second bataillon de la ville de Montréal. A la sépulture qui eut lieu le 18 avril, on constate la présence d'Augustin Dumas, frère du défunt, et de P.-L.-F. Genevay, son neveu.

E.-Z. MASSICOTTE

---

(3) Il était marchand à Montréal, lorsqu'il épousa Reine Samson, le 30 novembre 1816, à Notre-Dame.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

LES SOIREES CANADIENNES (1861-1865)

Trois légendes de mon pays ou l'Evangile ignoré, l'Evangile prêché, l'Evangile accepté, par J.-C. Taché (vol. de 1861, p. 11).

Voyage autour de l'île d'Orléans, par Hubert LaRue (vol. de 1861, p. 113).

La Jongleuse, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1861, p. 205).

Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie, par l'abbé Ferland (vol. de 1861, p. 301).

Les anciens Canadiens (Fragments), par A. de Gaspé (vol. de 1862, p. 9).

Jean Rivard, le défricheur canadien, par Gérin-Lajoie (vol. de 1862, p. 65).

Le procès de David McLane pour haute trahison, à Québec, le 7 juillet 1797 (vol. de 1862, p. 353).

Forestiers et voyageurs, par J.-C. Taché (vol. de 1863, p. 13).

La Charliboyade, par J.-Bte Martin (vol. de 1863, p. 267).

La chasse aux alouettes, par J.-M. LeMoine (vol. de 1863, p. 279).

Lettre de l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques (vol. de 1863, p. 289).

Une voix de 1813 : Deux lettres de Charles Pinguet à son frère Louis Pinguet (vol. de 1864, p. 90).

La danse du calumet d'après un manuscrit de 1744 appartenant à la mission abénakise de Saint-François du Lac (vol. de 1864, p. 112).

Souvenirs de ma paroisse natale, Saint-Thomas de la côte du Sud, par Eugène Renault (vol. de 1864, p. 137).

Notes d'un condamné politique de 1838, par F.-X. Prieur (vol. de 1864, p. 167).

Manuscrit de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières: raisons qui m'obligent à établir ma seigneurie de Boucherville; mes dernières volontés (vol. de 1865, p. 293).

L'île Saint-Barnabé, par J.-C. Taché (vol. de 1865, p. 342).

LE FOYER CANADIEN (1863-1866)

Les Bois-Francs, par l'abbé Charles Trudelle (vol. de 1863, p. 15).

Notice biographique sur Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, par l'abbé Ferland (vol. de 1863, p. 70).

Les chansons populaires et historiques du Canada, par Hubert LaRue (vol. de 1863, p. 321).

Jean Rivard, économiste, par Gérin-Lajoie (vol. de 1864, p. 15).

L'abbé J.-B.-A. Ferland, par Gérin-Lajoie (vol. de 1865, p. 1).

Les chansons historiques, par Hubert LaRue (vol. de 1865, p. 5).

Journal de deux voyages apostoliques dans le golfe Saint-Laurent et les provinces d'en bas en 1811 et 1812, par Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (vol. de 1865, p. 73).

Les Récollets, par A. de Gaspé (vol. de 1865, p. 281).

Un petit épisode du siège de Québec en 1775, par Valère Guillet (vol. de 1865, p. 309).

Le mouvement littéraire en Canada, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1866, p. 1).

Un naufrage dans le golfe (vol. de 1866, p. 34).

F.-X. Garneau, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1866, p. 181).

Auguste Soulard, par F.-M. Derome (vol. de 1866, p. 253).

Une lettre de J.-J. Girouard, 1er avril 1838 (vol. de 1866, p. 277).

Du lac Saint-Jean au Saint-Maurice, par l'abbé J. Maurault (vol. de 1866, p. 344).

Les *Mémoires* de M. de Gaspé (vol. de 1866, p. 369).

Réminiscences et portraits: Kamouraska, par F.-M. Derome (vol. de 1866, p. 413).

La statue du général Wolfe, par A. de Gaspé, vol. de 1866, p. 513.

Le village indien de la Jeune Lorette: tradition, par A. de Gaspé (vol. de 1866, p. 533).

P.-G. R.

JEAN PAUMART

Je dois à l'obligeance de M. le capitaine Tiersonnier, de Moulins, France, les notes qui suivent. Je n'ai pu placer le missionnaire indiqué, mais il se trouvera peut-être parmi les lecteurs du *Bulletin* quelqu'un en mesure de fournir le renseignement désiré. On remarquera que si le R. P. Paumart est venu au Canada, ce fut tout à fait au début de la colonie, puisque à peine rentré en France, il suit Henriette-Marie de France, en Angleterre, en 1625.

RÉGIS ROY

* * *

Jean Paumart, missionnaire au Canada. Il naquit à Beauvais, le 22 janvier 1583, du mariage de noble homme Guillaume Paumart, prévôt royal d'Angy en Beauvaisis, charge possédée depuis longtemps par ses ancêtres, et de damoiselle Marie Le Roy, alliée aux familles de Feuquières et Loisel, des plus anciennes de la ville de Beauvais.

Etant entré dans les ordres, à une date que je ne puis préciser, il passa en Canada comme missionnaire pour travailler à la conversion des sauvages et y passa quelques années. A peine de retour en France il passa en Angleterre en 1625 avec Henriette-Marie de France, mariée à Charles, prince de Galles, et depuis roi d'Angleterre (Charles Ier), mais il dut quitter l'Angleterre comme les autres ecclésiastiques français à qui l'on manqua de parole pour l'exécution d'une des conditions du contrat de mariage, concernant l'exercice libre de la religion catholique dans la maison de Henriette-Marie de France.

De retour en France, il alla assister les pestiférés à l'hôpital St-Louis, de Paris.

A la demande de Monseigneur Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais, pair de France, il rentra dans son diocèse d'origine.

En 1647, la peste s'étant abattue sur le diocèse, il alla prodiguer ses soins spirituels et temporels aux habitants de la paroisse de Neuilly sous Clermont en Beauvaisis. Il mourut à la peine et fut inhumé au cimetière de la dite paroisse, le 14 octobre 1648.

Sa famille, aujourd'hui éteinte, qui a fourni des échevins et 4 maires à la ville de Beauvais, portait :

D'argent, à une branche de pommier chargée de 3 pommes, issant de flammes, le tout au naturel.

Ces armoiries se voient encore à Beauvais sur un vitrail de l'église St-Etienne donné au XVIe siècle par la famille Paumart. C'étaient des armes parlantes des *pommes* qui *ardent* (brûlent), pomme-arde : paumart.

Une partie des renseignements ci-dessus sont empruntés :

1o A une notice de Godefroy Hermant, dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Beauvais* (in fine), XVIIe s., ouvrage resté manuscrit.

2o A la Vie d'un avocat jurisconsulte au XVIIe siècle : J.-M. Ricard (1622-1678), par Pierre Leborgne et René Largillière. Paris, Champion et Beauvais, imprimerie départementale, 1920.

Jean Paumart, qui fut chanoine de St-Michel à Beauvais, était l'oncle et le parrain du jurisconsulte Jean-Marie Ricard.

Un récit du voyage en Amérique de Jean Paumart existe, paraît-il, manuscrit, dans les collections Borel de Bretizel au château du Vieux Rouen, Seine Inférieure, belle collection particulière, malheureusement peu accessible aux chercheurs.

QUESTIONS

Pendant la grande guerre le gouvernement du Canada, afin de se créer des revenus, a imposé des taxes à peu près sur tout. Il a oublié un objet important : les actes des notaires. On me dit que les actes des notaires ont déjà été taxés au Canada. Qu'en dites-vous ? Quand cette taxe a-t-elle été imposée ? Quand est-elle disparue ?

NOTAIRE

* * *

Dans nombre de jugements criminels du régime français, je vois "défenses au dit condamné de récidiver à peine de la hart." En quoi consistait le supplice de la hart ?

X. Y. Z.

* * *

Quelles sont ces "poudres alimentaires" que M. de Bougainville, alors à Paris, demandait au ministre de la guerre d'envoyer à l'armée de Montcalm ? M. de Bougainville disait dans sa demande que 30,000 rations de poudres alimentaires ne faisaient pas le poids de 2,000 livres.

SOLD

LES TESTAMENTS DE Mlle DE ROYBON D'ALONNE

L'AUMONEE — LA CLAUSE DEROGATOIRE, ETC.

Lorsque j'ai rapporté l'épisode qui marque d'un trait curieux la vie de Mlle de Roybon d'Alonne, à Montréal (1), j'ai laissé de côté la question de ses testaments avec l'intention de signaler ces pièces à part parce qu'il s'y trouve des détails de moeurs et coutumes qu'on ne voit pas très souvent.

Par exemple, la testatrice déclare en 1717 qu'elle "fait son testament de vingt sols pour être aumoné de la manière accoutumée" ? L'année suivante elle modifie cette formule et demande seulement qu'on fasse aumoner son corps dès que ses biens auront été vendus.

Evidemment on ne peut donner ici au verbe *aumôner* la signification que lui prêtent les dictionnaires du 18e siècle: "don d'une somme au profit des pauvres ou des hôpitaux en vertu d'une condamnation judiciaire." S'agit-il d'une coutume autre et doit-on entendre plutôt que Mlle de Roybon requiert *l'aumônée*, c'est-à-dire la distribution du pain aux pauvres après les obsèques ?

Cependant, quel sens accorder à l'expression "faire son testament de vingt sols ou de quinze sols ou d'un écu" que l'on relève dans divers actes? Le testateur indiquait-il par là le montant de l'aumônée ou cherchait-il à se soustraire à quelque droit ou impôt sur les successions ? Il ne m'a pas encore été possible d'éclaircir ce point.

Ensuite, dans deux testaments Mlle de Roybon introduit cette fameuse clause dérogatoire qui eut de la vogue jadis au pays de nos ancêtres... Rappelons en quoi elle consistait:

Guyot dans son *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence...*, tome onzième, édition de 1777, nous en parle comme suit: "Les clauses dérogatoires étoient autrefois fort usitées dans les testaments: ceux qui craignoient que dans la suite ils ne se vissent obligés par des considérations particulières à changer les dispositions d'un premier testament et qui vouloient néanmoins que ce testament fut exécuté y mettoient une clause par laquelle ils ordonnoient que si dans la suite ils venoient à faire un second testament, il n'auroit aucun effet à moins qu'il ne contint une certaine sentence ou de certaines paroles insérées dans le premier pour être l'indication de la véritable volonté du testateur..."

Pour révoquer un tel testament il fallait une "révocation spéciale" ou une "révocation individuelle", mais Mlle de Roybon ne fit ni l'une ni l'autre.

Voyons maintenant les principaux articles de son premier testament:

Etude de Michel Pallieur, 29 avril 1717.

Fut présente Mademoiselle de Roybon d'Alonne, demeurante en cette ville en sa maison, rue Saint-Vincent, gisante au lit malade, dans une chambre... qui a vue sur le jardin...

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, 1919, p. 277.

Veut et entend que ses dettes soient payées... Fait son testament de vingt sols pour être aumoné de la manière accoutumée...

Veut que son corps soit enterré dans le cimetière des pauvres... sans aucune pompe, mais bien avec toute la simplicité qui se pratique pour les pauvres gens... avec cependant un service qui sera dit et célébré lorsque son corps sera en pose dans l'église de cette paroisse...

Donne à la fabrique, 20 livres pour aider à l'entretien des ornements.

Item, veut qu'aussitôt son décès, sa maison et emplacement rue St-Vincent et où elle demeure, contenant 60 pieds de front sur 115 de profondeur, soient vendus par l'exécuteur de son testament cy-après nommé et les deniers en provenant être employés à acquitter les legs qu'elle fait.

Item, donne à Dame Marie Trutteau, épouse de Jean Arnaud, sa bonne amie, la somme de 50 livres, à cause des bons soins et peines qu'elle a pris...

Item, donne à Dame Marguerite Forestier, épouse de M. Bissot de Vincennes, la somme de 50 livres pour aucunement reconnaître les obligations qu'elle lui a.

Item, donne à dame Geneviève Huot, veuve de Pierre Meriault dit Laprairie, la somme de 50 livres en reconnaissance de bons services qu'elle lui a toujours rendues.

Item, donne à Mathurine Juillet, veuve Graveline, pour ses bons services, la somme de 30 livres.

Item, donne à la veuve Joubert pour ses soins et peine, la somme de 20 livres.

Item, donne à la chapelle saint Antoine de Padé, du couvent des Pères Récollets de cette ville, la somme de 30 livres pour avoir des ornements.

Item, donne à la chapelle de saint François d'Assise du dit couvent la somme de 20 livres.

Item, donne à la chapelle du Tiers-Ordre la somme de 30 livres.

Item, donne aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, 100 livres.

Item, donne au plus nécessiteux des pauvres vieillards de l'Hôpital de M. Charon; la somme de 50 livres pour aider à l'habiller.

Item, déclare qu'elle doit au sieur Guillory, la somme de 45 livres qui lui sera payée par privilège.

Item, qu'elle doit à la fabrique de la paroisse la somme de 55 livres sur le fond du dit emplacement.

Item, déclare qu'elle s'est rendue caution en France, il y a 50 ans de la somme de 75 livres de France, qu'elle ne sait si cette dette a été payée ni ce que sont devenues ces personnes. En tout cas, l'exécuteur du présent testament aura la bonté de consulter un ou plusieurs casuistes à ce sujet...

Ce qui se trouvera de meubles et ustensiles en sa maison après son décès, soit vendu et les deniers en provenant employés à faire prier Dieu, pour son âme.

Pour exécuter le testament, elle nomme Etienne Volant de Radisson, marchand de cette ville, qu'elle prie d'en vouloir prendre la peine...

Révoquant tous testaments et codiciles qu'elle pourroit avoir cy devant faits et ceux qu'elle pourroit cy après faire si ces mots n'y sont exprèz

employés pour clause dérogatoire *Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam* voulant qu'icelluy sorte sa force et vertu comme son véritable testament et ordonnance de dernière volonté. Ce fut ainsy fait...

Madelainne de Roybon D'Alonne
Adhémar Le Pallieur

* *

Le 8 janvier 1718, Mlle de Roybon étant rue Saint-Paul, chez la dame Geneviève Huote, veuve de Pierre Mériault dit Laprairie, reconnait devoir à son hôtesse la somme de 15 livres de France pour règlement de compte jusqu'à date. Ladite somme devant être payée après son décès (2).

Les deux pièces ci-dessus résumées ne parurent pas suffisantes, à la vieille demoiselle, car elle fit un autre testament une semaine plus tard alors qu'elle était rendue à la côte Saint-Martin, au-dessous du Pied-du-courant. Dans ce nouvel acte la testatrice change légèrement ses dispositions antérieures. Elle parle de l'aumônée qui suivra la vente de ses biens, puis d'une clause dérogatoire différente de la précédente, mais elle ne révoque pas celle-ci nommément, elle n'y fait même aucune allusion. On en pourra juger par quelques extraits de l'acte même :

Etude de J.-B. Tétro, 15 janvier 1718.—

Mademoiselle de Roybon d'Alonne gisant au lit dans la maison du sieur Bourbonnière, à Saint-Martin, dans une chambre basse, à plein pied, dicte son testament dont voici quelques extraits :

Elle désire que son corps soit enterré dans le cimetière de la paroisse proche de l'église et qu'il soit aumôné quand ses biens auront été vendus.

Elle lègue 40 francs à Mme (Bissot) Vincennes, 40 francs à Mme Arnault ; 15 francs à Catherine Fortin ; 15 francs à Mme Joubert ; 50 francs à Mme Laprairie ; 18 francs à Mme Graveline ; une pistole pour la chapelle du Tiers-Ordre des RR. PP. Récollets ; une pistole à la chapelle des Saints-Anges ; 100 francs pour les pauvres de la paroisse de Montréal ; une pistole pour l'autel de Saint-François ; 100 francs pour faire dire dix messes par les Récollets ; 100 francs pour faire dire des messes à la paroisse de Montréal.

Du restant de ses biens on fera prier Dieu pour le repos de son âme et pour les âmes du purgatoire.

Elle nomme Mme La Source (3), sa bonne amie, exécutrice testamentaire et révoque tous autres testaments et codicilles faits par le passé ou qu'elle pourrait faire à l'avenir où ne seront pas écrits ces mots : *Credidi propter quod*, auquel seul elle s'arreste comme étant sa dernière volonté.

* *

Mademoiselle de Roybon d'Alonne n'eut probablement le loisir de tester davantage, car elle quitta notre monde pour un meilleur à la mi-janvier 1718.

E.-Z. MASSICOTTE

(2) Etude de J.-B. Adhémar.
(3) Jeanne Prudhomme, veuve du chirurgien D. Thaumur de la Source.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — AVRIL 1922 No 4

OLIVIER MOREL DE LA DURANTAYE, CAPITAINE AU REGIMENT DE CARIGNAN

L'orgueil des familles nobles en France est de faire remonter leur lignée aux Croisades. Nos anciennes familles nobles canadiennes, plus modestes, sont très fières de compter un ancêtre dans le régiment de Carignan. Ce corps d'élite a joué un si beau rôle ici que ses hauts faits se sont conservés à peu près intacts, par la tradition, jusqu'à nos jours.

Essayons de retracer la carrière toute d'honneur et de vaillance d'un des capitaines du régiment de Carignan, Olivier Morel de la Durantaye, dont les descendants encore nombreux parmi nous sont connus, les uns sous le nom de Morel, les autres sous le nom de Durantaye et d'autres encore, peut-être moins nombreux toutefois, sous leur beau nom d'autrefois Morel de la Durantaye.

Les Morel de la Durantaye, qui portaient pour armes: "D'argent à un léopard passant de gueules", étaient de la Bretagne.

Le premier Morel connu est Alain Morel, seigneur de la Corbière, qui vivait en 1400. La seigneurie de la Corbière était située dans la paroisse de Gouvray, diocèse de Saint-Brieux. Alain Morel épousa Guillemette Huot et en eut, entre autres enfants:

Guillaume Morel, seigneur de la Corbière, qualifié de fils aîné, héritier principal et noble, lequel, en 1448, fut employé en la réformation des nobles. Il épousa Jeanne du Parc.

Charles Morel, seigneur de la Corbière, fils et héritier de Guillaume Morel, épousa Isabeau LeBoulanger, qui mourut vers 1556, lui laissant trois fils: Tristan, Robert et Pierre.

Pierre Morel, écuyer, sieur de la Courossière, qui continua la lignée, fut un des gentilshommes de la suite du duc de Rohan. Il apparaît dans des actes de 1515 et 1540 et décéda avant 1653. Il épousa en premières noces Ursuline Hubert, dame de la Viollais, et en secondes noces Guillemette de Carduel, de la maison de Grémil.

François Morel, écuyer, sieur de la Courossière, né du second mariage de Pierre Morel, eut pour tuteur Claude de Carduel, seigneur du Grémil.

Pierre Morel, écuyer, sieur du Bois-Gaudin, fils unique de François Morel, laissa plusieurs enfants, entre autres Julien, Thomas et Anne.

Thomas Morel, sieur de la Durantaye, fils de Pierre Morel, épousa, en 1631, Alliette de Houssay, fille de Ecuier Louis de Houssay, sieur de Lalande Carvissaye, et de défunte Renée LeRoyer. Il laissa deux fils, François Morel, sieur de la Chaussée, qui fit preuve de sa noblesse en 1668, et Olivier Morel, sieur de la Durantaye, celui-là même qui fut capitaine au régiment de Carignan et dont la famille s'est perpétuée au Canada.

Olivier Morel de la Durantaye naquit à Notre-Dame de Gaure, évêché de Nantes, le 17 février 1640. Son acte de baptême longtemps conservé dans sa famille disait:

" Le vingt-troisième jour de mai 1641 a reçu les bénédictions ecclésiastiques et avait ci-devant été essentiellement baptisé, etc., et nommé Olivier, fils à Ecuier Thomas Morel, sieur de la Durantaye, et damoiselle Alliette du Houssay, sa compagne. Parrain Me Olivier Dillayer et marraine damoiselle Anne Morel, femme (?) Guillaume Texier, et fut le dit Olivier né le 17 février

1640. (Signé) Dillayer Morel — Anne Morel — Julien Douminil (?), Ptre." (1)

Olivier Morel de la Durantaye commença à servir dès qu'il fut en état de porter une épée.

En 1662, il obtenait une enseigne dans l'armée royale, probablement dans le régiment de Chambellé.

Dans le printemps de 1665, le régiment de Carignan s'embarquait pour la Nouvelle-France. Comme le cadre des officiers n'était pas au complet, peu avant son départ pour le Canada, quelques officiers du régiment de Chambellé furent versés dans le régiment de Carignan. M. de la Durantaye fut du nombre.

Quelques mois après son arrivée dans la Nouvelle-France, le 10 décembre 1665, M. de la Durantaye était promu au grade de capitaine comme l'atteste la commission suivante:

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre cher et bien-aimé le capitaine la Durantaye, salut:

" La compagnie qu'avait le capitaine Couvran (?) dans le régiment de l'infanterie de Chambellé étant à présent vacante par sa mort et désirant la remplir d'une personne qui s'en puisse bien acquitter, nous avons estimé ne pouvoir faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui se sont présentées, même dans la charge de lieutenant de la dite compagnie que vous avez depuis plusieurs années où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes et autres à ce nous mouvant nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre

(1) A. de Léry MacDonald, *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIX, p. 270.

main, capitaine de la dite compagnie comme dit est ci-dessus, laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez sous notre autorité et sous celle du colonel du dit régiment. Qu'à part et ainsi qu'il vous sera par Nous ou nos lieutenants généraux commandé et ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer, ensemble les officiers et soldats de la dite compagnie, des états, appointements et soldes qui vous seront et à eux dues suivant les montres et raisons qui en seront faites par les Commissaires et Conseillers des guerres et de départir tant et si longuement que la dite compagnie sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que nous n'en puissions recevoir des plaintes. De ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial.

" Mandons au sieur de Chambellé, colonel du régiment, de vous faire reconnaître et à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant soit obéi. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dixième jour de décembre, l'an de grâce mil six cent soixante-cinq, et de notre règne le vingt-troisième.

Louis " (2)

Après la campagne infructueuse entreprise par M. de Courcelles contre les Agniers au commencement de 1666, le capitaine de Lamothe fut chargé de construire un fort, sur une île, à quatre lieues de l'extrémité nord du lac Champlain. M. de la Durantaye commandait une des compagnies qui construisirent ce fort (3).

A l'automne de 1666, les troupes partirent de ce fort (le fort Sainte-Anne) pour aller de nouveau combattre les Iroquois. Cette fois, le succès fut complet.

Cette expédition fut suivie d'une paix qui dura plusieurs années. M. de la Durantaye, qui n'aimait pas l'inactivité, demanda, en 1668, à repasser en France (4).

---

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIX, p. 272.

(3) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal.*

(4) L'abbé Daniel, *Aperçu sur quelques familles contemporaines*, p. 35; Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 318.

Le 25 mars 1669, les capitaines de la Durantaye, de Chambly, de Grandfontaine, de Laubia et de Berthier, qui étaient retournés en France en 1668, signaient un écrit par lequel ils s'engageaient à mettre leurs compagnies sur le pied de 50 bons hommes chacune, depuis vingt jusqu'à trente ans, et à leur fournir leur subsistance moyennant 1000 écus (5).

M. de la Durantaye revint dans la Nouvelle-France en 1670.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon accordait à M. de la Durantaye "la quantité de deux lieues de terre de front, sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, tenant d'un côté à un demi-arpent au delà du saut qui se trouve sur la terre du sieur des Islets et de l'autre le canal de Bellechasse..." (6). C'est la seigneurie de la Durantaye dite aussi Bellechasse.

M. Talon disait dans ce titre:

" Nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il (le sieur de la Durantaye) a rendus à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la Nouvelle depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté, et encore de ceux qu'il témoigne vouloir rendre ci-après..."

Il faut croire que M. de la Durantaye avait déjà commencé des travaux de défrichement sur sa concession puisque nous lisons encore dans le titre signé par M. Talon:

" ...A la charge qu'il continuera de tenir et de faire tenir feu et lieu sur les concessions qu'il accordera."

Moins de deux années plus tard, le 15 juillet 1674, M. de la Durantaye recevait une autre importante concession "la consistance de trois lieues de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, savoir: deux lieues au-dessus de la rivière appelée Kamouraska, et une lieue au-dessous icelle comprise, avec deux lieues de profondeur dans les dites terres, ensemble les îlets étant au-devant des dites

(5) Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 318.
(6) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 151.

trois lieues, et le droit de chasse et de pêche dans l'étendue des dites lieues " (7).

C'est la seigneurie de Kamouraska.

On voit dans cet acte de concession que M. de la Durantaye avait, en vertu d'une permission donnée par l'intendant le 30 octobre 1673, une pêche sédentaire en face de Kamouraska.

Le 1er mai 1693, M. de la Durantaye obtenait une augmentation de deux lieues de profondeur à sa seigneurie de la Durantaye. L'acte de concession signé par l'intendant Bochart Champigny décrivait ainsi cette *augmentation*: "deux lieues de terre de profondeur à prendre au bout où se termine la profondeur de son fief de la Durantaye, sur pareille largeur du dit fief, qui a environ trois lieues de front, borné d'un côté au sud-ouest aux terres de Beaumont, et au nord-est à celles de Berthier; et, en outre, une autre terre d'une lieue de front avec autant de profondeur au haut de la rivière Boyer à cause d'une pinière qui s'y trouve, dont il désirerait se servir, ensemble concession de la dite rivière Boyer dans les endroits où elle passe sur son dit fief et sur les terres cy-dessus..." (8).

Le 7 mai 1696, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Bochart Champigny agrandissaient encore la seigneurie de la Durantaye en accordant à son propriétaire "une lieue de terre de front sur deux de profondeur vis-à-vis celle à lui déjà accordée au haut de la rivière Boyer, avec une autre lieue de front attenant la dite de chaque côté de la dite rivière sur deux lieues de profondeur en lieux non concédés, tenant du côté du sud-ouest aux terres de la côte de Lauzon et de celui du nord-est, à celles de la seigneurie de Beaumont..." (9).

M. Sulte remarque que de tous les officiers du régiment de Carignan MM. de Saint-Ours et de la Durantaye

(7) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 23.
(8) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 409.
(9) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 424.

sont ceux qui reçurent le plus de terre. M. de Saint-Ours obtint 98,784 arpents et M. de la Durantaye 70,560 arpents. Ils n'en restèrent pas moins pauvres tous deux (10).

En 1683, M. de la Durantaye eut de nouveau l'occasion de se distinguer. Il fut envoyé par le gouverneur de la Barre pour commander au pays des Outaouais. Il devait en même temps prendre possession des forts ou comptoirs de traite de La Salle dans l'Ouest.

En 1684, dans l'expédition de M. de la Barre contre les Tsonnontouans, M. de la Durantaye joua un des principaux rôles. Avec l'aide de DuLuth et de Nicolas Perrot, il réussit à amener de Michillimakinac à Niagara, par le lac Erié, cinq cents guerriers hurons, outaouais, outagamis et canadiens. Tous ces braves furent grandement contrariés lorsqu'ils apprirent, en arrivant à Niagara, que M. de la Barre avait conclu une paix peu avantageuse avec les Tsonnontouans et qu'il leur fallait retourner à Michillimakinac sans combattre.

Le 28 septembre 1685, l'intendant de Meulles écrivait au ministre :

" Le sieur de Bécancour envoye cette année son fils à Rochefort avec le brevet que vous avez eu la bonté de lui accorder. J'ai donné pareillement à mademoiselle de la Durantaye celui que vous avez envoyé pour son fils qu'elle envoie aussi en France. Je crains qu'on ne le trouve un peu jeune, n'ayant que quinze ou seize ans. Le père est un des plus honnêtes hommes du pays, mais un des moins riches. Il est bien gentilhomme et m'a produit des titres de plus de trois cents ans bien conditionnés. Ce fut lui qui l'année passée vint si à propos joindre notre armée du côté de Niagara à la tête de six cents hommes, dont il y en avait cent cinquante Français et le reste Sauvages. Il est allé depuis porter des ordres de Monsieur de la Barre chez les nations sauvages. Monsieur de Denonville ayant su cette action compte de s'en servir lorsqu'il voudra entreprendre quelque chose contre les Iroquois " (11).

(10) *Mémoires de la Société royale,* année 1895.
(11) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.

Le 6 juin 1686, le gouverneur de Denonville donnait à M. de la Durantaye les importantes instructions qui suivent :

" Je vous écris par le sieur de Juchereau que je vous envoie en attendant que le R. P. Anjelran vous aille joindre à Missillimakima, ce qui dépend de la restitution des prisonniers qui se fera à Catarokouy, cependant il est absolument nécessaire pour le service du Roi et de la Colonie que vous reteniez auprès de vous tout le plus de français qui vous pourrez parce que je prétends faire occuper deux postes, l'un au détroit du lac Erié, et l'autre au portage de Taronto.

" Je souhaite que le premier soit occupé par M. de Lhut, auquel vous donnerez vingt hommes; je lui écris de se mettre en état de partir avec cela pour aller au dit détroit, pour y choisir quelque lieu avantageux pour s'y retrancher; et après y avoir mis une personne sûre, fidèle et à son choix qu'il y établira pour commander, il retournera ensuite à Missillimakima pour y avoir le R. P. lorsqu'il y sera de retour.

" Comme je souhaite que ce poste soit de cinquante hommes, il est nécessaire que vous assembliez le surplus de ce qu'il lui faudra pour achever le dit nombre qu'il emmènera avec lui, après avoir vu le R. P. qui l'informera plus précisément de mes ordres sur ce qu'il aura à faire.

" Comme dans tous les détails que vous avez avec le sieur du... il est d'une conséquence extrême que vous ayez ensemble beaucoup d'union, je vous supplie avec toute l'insistance possible de faire en sorte de vivre avec lui dans une étroite liaison, et d'éviter absolument toute dispute. Je laisse le soin au R. P. de dire là-dessus combien cela me tient au coeur, et combien vous me ferez plaisir d'y donner du vôtre, et la reconnaissance que j'en aurai.

" A l'égard du second poste, je vous laisse le choix d'un homme capable pour le commander, et y faire ce que vous lui ordonnerez.

" Mon intention est que vous choisissiez le poste, seulement après le retour du R. P. avec lequel vous en conférerez, et que vous donniez de bons ordres pour le bien mettre en sûreté. Mon intention par ces deux établissements est de couvrir les chasses des Outaouax, et de leur servir de retraite contre ceux qui voudraient les inquiéter, du reste, vous saurez du R. P. les avantages que nous prétendons en tirer. Si les Iroquois ne vous inquiestent pas, mon intention n'est pas que vous leur fassiez aucun tort, à moins qu'ils ne voulussent charger nos alliés.

" Vous verrez les ordres que je vous envoie; je vous recommande de les faire exécuter tous les plus exactement que vous pourrez. Faites en sorte de m'envoyer Turgot tout le plustôt que faire se pourra ayant besoin de luy en ce pays. Vous l'assurerez qu'il y peut venir sous ma protection; je lui envoie pour cela un passe-port. Vous aurez le soin de prendre en compte ce qu'il faudra de munitions de guerre pour les postes que je vous mande d'occuper, afin que je puisse pourvoir aux moyens de les faire restituer à ceux à qui vous les aurez pris.

" Prenez un fort grand soin de faire descendre tout ce qu'il y aura de pelleteries à nos français et qu'il n'en reste aucune, de manière que s'il restait encore quelques marchandises à traiter, vous retiendriez un homme de chaque canot de ceux qui sont allés de bonne foi sans fraude en traite, je veux dire de ceux qui ont été avec congé et permission de M. de la Barre; car pour les autres je veux qu'ils reviennent tous, à moins que vous n'en ayez besoin absolument. Vous ne manquerez pas de retenir le sieur de St Michel, beau-frère de M. Lebert, lequel vous mettrez dans le détachement de M. du Lhut.

" Ayez grandes correspondances avec Messieurs de la Forest, parce qu'il y a de grands secours à attendre par leurs soins. Tenez-vous à Missillimakima tout le plus souvent que vous pourrez, afin que les lettres et les ordres que j'y pourrai envoyer vous y trouvent.

" Trouvez moyen de faire tenir ma lettre à M. de la Forest au fort des Illinois.

" Prenez toutes les mesures nécessaires pour que chacun se munisse de vivres nécessaires pour subsister dans leurs postes, où il se pourra porter quelques marchandises, si l'on croit qu'il y ait occasion d'y faire quelque traite.

" Souvenez-vous qu'il est d'une extrême importance que tous nos français soient sous notre main pour les besoins pressants qui peuvent arriver, et surtout ne laissez écarter qui que ce soit que le R. P. ne soit arrivé après quoi vous en disposerez selon mes ordres qu'il vous portera.

" Il nous est de conséquence que vous nous fassiez descendre tout le plus de canots que vous pourrez; je vous prie de m'en choisir une couple pour moi, que j'achèterai sur le pied qu'ils se trouveront en arrivant, vous me manderez ceux qui s'en seront chargés et écrivez au marchand de les payer pour moi parce que je pourrais n'être pas ici.

" Au reste Monsieur, pour ce qui regarde vos intérêts, comptez qu'ils me seront toujours dans une singulière recommandation, et que les services que vous rendrez au public ne seront pas perdus chez moi.

" J'oubliais de vous mander qu'il faut que vous ne manquiez pas de prendre des mesures nécessaires pour faire avertir les Oumamins de se tenir à portée de pouvoir marcher ce printems si on a besoin d'eux, cependant je vous prie de ne vous ouvrir de rien de tout cela. Les Canadiens tout causeurs et vous avez des traîtres auprès de vous chez tous nos peuples. Si Nicolas Pairot nous pouvait assembler quelques sauvages pour les joindre à M. du Lhut lorsqu'il en sera tems, il faudrait y songer de bonne heure. Je vous envoie un mémoire des paroles que j'ai envoyé faire aux Iroquois pour retirer nos prisonniers " (12).

Au printemps de 1687, M. de la Durantaye fit un coup qui nous montre son sang-froid et sa bravoure.

(12) Archives de la province de Québec.

M. de Belmont raconte ainsi cet exploit dans son *Histoire du Canada* :

" Cependant Dongan, gouverneur de Manhatte, catholique mais très méchant homme, persuadé par les nommés DuPlessis Lafontaine Marion (13), francs fugitifs, du profit qu'il y a à faire à Missilimakinac, y envoie un nommé Grégoire avec un gros parti de 60 hommes, et 3000 livres d'effets, et qui ayant eu avis que M. DuLuth gardait le passage de Toncharontio qui communique du lac Erié au lac Huron, passèrent par Taronte (Toronto), et étaient conduits par les Lafontaine Marion, le nommé Gaustassy et Tegannenstet. Ils arrivèrent au voisinage de Missilimakina, vers le mois de mai, au nombre de 60. M. de la Durantaye, très brave et très sage officier, qui y commandait, jugeant qu'il fallait prévenir l'entrevue des Staouais et des Flamands, sort au-devant de lui avec sa compagnie; tous les Sauvages sortent en même temps avec leurs armes, et font un grand parti dans les bois à une portée de fusil des Français. Chose admirable, tous les Sauvages étaient partis pour favoriser les Flamands à cause de leur bon marché. Cependant, Grégoire crut infailliblement qu'ils venaient escorter et soutenir les Français. M. de la Durantaye, sans leur donner le temps de s'éclaircir, étant entre les Sauvages et les Flamands, s'avance avec sa compagnie, le fusil en joue, fait mettre bas les armes aux 60 Flamands et les lie, et en même temps donne le pillage de leurs marchandises aux Sauvages et aux Français, s'acquérant par là ceux qui se seraient peut-être révoltés " (14).

Le 7 juin 1687, conformément aux instructions qu'il avait reçues du gouverneur de Denonville, M. de la Durantaye prenait de nouveau possession des terres des environs du Détroit et des lacs Erié et Huron. Le procès-verbal suivant fut rédigé et signé à cette occasion :

(13) Tombé aux mains des Français quelques mois plus tard, il fut fusillé.
(14) M. de Belmont, *Histoire du Canada*, p. 19.

(La suite dans la prochaine livraison)

PAPIERS DE FAMILLE

Ce titre, je crois, est suffisamment explicite. Cependant, il n'est peut-être pas inutile de souligner que son principal objectif est la correspondance familiale.

Le commerce épistolaire, en effet, restera indéfiniment le mode populaire de communication entre les membres d'une même famille, au fur et à mesure que les départs ont lieu. Ses exigences sont extrêmement simplifiées: savoir plus ou moins bien tenir une plume, et écrire comme l'on parle. Peu importent les hérésies grammaticales pourvu que l'on se comprenne !

Le culte du passé poussé à pareil point, dira-t-on, est presque idolâtrique. Ces grimoires, en somme, ne sont que des répertoires d'insignifiantes banalités. Oui, pour ceux qui manquent de sens familial; non, pour les privilégiés qui en possèdent. Ils ont tous un intérêt réel et indiscutable. Je le prouverai tout à l'heure par un exemple concret. En tout cas, tel n'est pas le sentiment de l'archiviste de la Province, qui a récemment mis nos familles en garde contre la manie de jeter au feu leur correspondance et, parfois, leurs vieux titres de propriété. Ce vandalisme, il est plus que temps d'y mettre fin. D'ailleurs, ceux que ces papiers de famille n'intéressent pas, ne sont point tenus de les lire.

Les disposer dans un carton spécial, les classer par ordre de date n'est pourtant pas chose difficile. Ce souci, il me semble, est plus naturel que héroïque. L'importante collection de lettres de la famille Méthot, que j'ai en ce moment sous les yeux, démontre clairement ce que pourrait faire chaque famille, si elle le voulait.

Cette collection comprend:

1o—Une centaine de lettres de Mgr Méthot, de 1841 à 1881, à sa mère et à son oncle l'abbé B. Desrochers, ancien curé.

2o—Une cinquantaine de lettres de Mme Joseph Méthot, mère de Mgr Méthot, de 1840 à 1847.

3o—Une douzaine de lettres de Onésippe Méthot, frère de Mgr Méthot, de 1840 à 1881.

4o—Une quinzaine de lettres de Philéas Méthot, frère de Mgr Méthot, de 1836 à 1856.

5o—Notes généalogiques et biographiques sur la famille de Mgr Méthot, par son neveu, M. l'abbé Desrochers, du séminaire de Québec.

Cet inventaire, je l'ai inséré au long: parce qu'il fait honneur aux familles Desrochers-Méthot, et qu'il importait de signaler une documentation que les futurs historiens ou biographes devront consulter s'ils veulent parler pertinemment de la paroisse Ste-Croix et des familles Méthot et Desrochers.

Ces lettres, je me reprocherais de le taire, ont été conservées par la mère et une tante de Mgr Méthot, puis confiées par sa mère à M. l'abbé C. Desrochers, du séminaire de Québec, qui les a classées par ordre de date, brièvement résumées dans des notes marginales, et dont chaque collection a son carton spécial. Un archiviste professionnel n'eût pas mieux fait, et si M. l'abbé Desrochers dépendait de moi, je l'installerais immédiatement à la bibliothèque de Laval.

Un simple coup d'oeil sur cette collection de lettres permet de constater qu'elles ne sont pas un recueil de niaiseries. Comme preuve, j'en tire une du premier carton, presque au hasard, adressée à son oncle, l'abbé Benjamin Desrochers, en date du 19 mai 1847, pour l'informer que Mgr Signay refuse de le tonsurer, parce que ses yeux sont myopes et faibles par-dessus le marché. Pourquoi alors lui avoir permis de prendre la soutane? On perçoit à travers les lignes que son système nerveux était fortement secoué, mais aucune critique ne lui échappe. On sait qu'en ce temps-là tout le monde était oculiste. Heureusement, l'archevêque ne croyait pas à l'infaillibilité de son diagnostic, et se déjugea bientôt. On doit l'en féliciter car l'aspirant à la tonsure, talent primesautier — sauf en matière de chiffres — qui, de la septième monta en quatrième, a fourni une belle carrière. Seule une invincible timidité, aggravée par un facteur indifférent en soi, l'a empêché de donner sa pleine mesure.

Au moment où il écrivait, un prédicateur français de renom, l'abbé de Charbonnel, prêchait à la basilique la retraite du jubilé. Je cite textuellement l'appréciation du jeune porte-soutane, à la fois hardie et piquante. Il aima toujours la critique littéraire, surtout quand il n'était pas sur le trépied.

" La grande affaire du jour, ici, écrit-il à son oncle, c'est la retraite du jubilé. Vous savez qu'elle est prêchée par M. de Charbonnel. On

l'avait annoncé avec beaucoup de pompe et de solennité, mais il n'a pas répondu à l'attente. Les prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique ne le reconnaissent plus. Pour ma part, je n'ai guère entendu de sermons plus maigres, plus insignifiants que ceux qu'il prêche cette semaine. Il parle trois fois par jour, et trois fois sur le même sujet. On dirait qu'il n'a pas du tout intention de donner une retraite, mais seulement de préparer les gens à recevoir une bonne absolution et à recevoir l'indulgence du jubilé. On s'était attendu que, sans négliger le peuple réligieux, il s'adresserait à cette foule de gens, et surtout de jeunes gens instruits qui commencent à manquer de foi et à attaquer la religion. Mais il n'a pas dit deux mots qui puissent faire quelque effet sur eux. On regarde le fruit de cette retraite comme à peu près nul. Il doit aller répéter ses sermons à Saint-Roch la semaine prochaine."

Cet abbé de Charbonnel, à la suite de je ne sais quelles tractations, est devenu évêque de Toronto.

La dernière page de cette très intéressante lettre est consacrée aux choses purement familiales.

La plupart de ces lettres présentent le même intérêt, rappellent un fait, un nom, un incident qui évoquent un monde de souvenirs, et qui éclairent souvent l'histoire générale. Elles peuvent même être mises en parallèle avec la correspondance officielle des fonctionnaires publics.

Ceci, je crois, suffit à démontrer combien il est regrettable que tant de "papiers de famille" ne soient plus que cendres et poussière.

Chanoine D. GOSSELIN

QUESTIONS

Pourquoi a-t-on donné le nom d'Indiens aux Sauvages d'Amérique? Les Indes ne sont pas sur le continent américain.

CUR

On a beaucoup discuté autrefois sur l'origine des Esquimaux. Bon nombre d'auteurs et de voyageurs prétendent que les Esquimaux n'avaient pas la même origine que les autres Sauvages de l'Amérique du Nord. Ce point est-il définitivement établi par la science?

CUR

Dans un acte du notaire Genaple reçu à Québec le 14 septembre 1692 je vois comparaître comme témoins les sieurs Franquelin et Pionsac. Franquelin m'est bien connu. C'est l'hydrographe du Roi dont il a été plusieurs fois question dans le *Bulletin*. Mais je voudrais avoir des renseignements sur M. de Pionsac que Mgr Tanguay ne semble pas avoir connu.

R. O.

JOSEPH DAMOURS DE PLAINES

Dans une des notes dont j'ai cru devoir accompagner la publication du "Journal inédit du siège de Québec" (Rapport de l'Archiviste de la province de Québec 1920-21, p. 222), je me suis permis d'écrire ce qui suit, à l'occasion du nom de de Plaines qui se rencontrait au cours du récit :

"Il s'agit sans doute de Joseph Damours de Plaines qui, d'après Tanguay, serait né en Acadie vers 1700, fils illégitime de Bernard Damours et de Marie de St-Etienne de la Tour."

M. l'abbé Couillard Després s'inscrit en faux contre cette assertion et, dans une lettre adressée au directeur du *Bulletin*, lettre qui m'a été communiquée, il demande de "rectifier une erreur historique dont une faute d'impression dans Tanguay est toute la cause".

En toute justice pour M. l'abbé Couillard, je crois devoir reproduire ici son argumentation :

"Pour celui qui a étudié l'histoire des de la Tour, il est évident que Mgr Tanguay a fait erreur quand, par son renvoi, il a écrit que la mère de Bernard Damours (M. l'abbé Couillard a sans doute voulu écrire Joseph Damours) était Marie de St-Etienne de la Tour. (Tanguay, vol. III, p. 228).

"Le premier renvoi se rapporte à Bernard Damours, le deuxième à Marie-Jeanne LeBorgne et le troisième encore à cette dernière.

"Bernard Damours s'est marié à Marie-Jeanne LeBorgne, née de Alexandre LeBorgne, sieur de Belleisle, gouverneur de l'Acadie, et de Marie de St-Etienne de la Tour. Le second renvoi dit : Belisle, voyez Delisle ; c'est une erreur. Le troisième aurait dû être aussi pour la même Jeanne LeBorgne et voici ce qui le confirme.

"Marie de St-Etienne de la Tour est l'aînée des enfants de Charles Amador de la Tour et de Marie d'Aulnay. Née en 1654, elle épousa Alexandre le Borgne. D'après Tanguay, elle aurait dépassé la cinquantaine en 1709. Et ce Joseph Damours qu'on lui donne pour fils aurait été son fils et aussi son petit-fils, fait assez rare assurément. Il y a donc eu transposition de la note de Mgr Tanguay et c'est ce qui a fait commettre une erreur qui entache la mémoire de Marie de St-Etienne de la Tour."

M. l'abbé Couillard étend sa protection sur tous ceux qui ont l'hon-

neur de se rattacher de près ou de loin à la famille de Guillaume Couillard, et les la Tour en sont, un de leurs descendants par les LeBorgne s'étant allié aux Couillard. J'admire ce culte familial et je le respecte. Mais encore faut-il qu'il s'appuie sur autre chose que le sentiment. Je dois avouer que l'argumentation de M. l'abbé ne me satisfait pas.

Je n'ai aucun intérêt à canoniser les la Tour et je n'ai pas davantage intérêt à les damner. En ce qui concerne les gens morts il y a deux ou trois cents ans, j'ai l'habitude de prendre les choses telles que nous les apporte l'histoire, et sans m'en émouvoir. Il est possible que Marie de St-Etienne de la Tour ait été une Lucrèce et il est également possible qu'elle ait été autre chose. Dans le temps où elle vivait, au milieu des forêts de l'Acadie, il est certain que les dix commandements avaient perdu beaucoup de leur emprise sur des colons mêlés à la vie sauvage et éloignés de la civilisation. C'est tout de même parce que je n'en sais rien absolument que j'avais prudemment employé le conditionnel, dans ma note consacrée à Joseph Damours. J'avais simplement écrit qu'il *"serait"*, d'après Tanguay, un fils de Marie de St-Etienne de la Tour. M. l'abbé Couillard n'accepte même pas ce conditionnel. Il affirme tout uniment que Joseph Damours n'est pas un fils de Marie de St-Etienne et il ajoute que cela est évident. Mais non, cela n'est pas évident. M. l'abbé prétend d'abord que Mgr Tanguay, par suite d'une erreur typographique, a écrit, dans un renvoi, Marie de St-Etienne de la Tour, alors qu'il aurait voulu écrire Marie-Jeanne LeBorgne. Mgr Tanguay n'avait pas besoin d'un renvoi, s'il entendait parler de Marie-Jeanne LeBorgne, puisque ce nom était déjà inscrit en tête de l'article. Le renvoi ne s'explique que parce qu'il y avait une exception à marquer.

Il est vrai que Marie de St-Etienne de la Tour aurait dépassé la cinquantaine en 1709 puisqu'on la présume née en 1654, mais, d'autre part, personne, avant M. l'abbé Couillard, n'a référé en l'espèce à l'année 1709. Joseph Damours de Plaines est mort à Québec en 1768 et, dans l'acte de sépulture, il est dit âgé de 68 ans. Il serait donc né en 1700 ou à peu près, et, à cette date, sa mère présumée, Marie de St-Etienne de la Tour, n'aurait encore été âgée que de 45 ou de 46 ans tout au plus.

M. l'abbé Couillard soutient enfin que Joseph Damours, s'il était fils de Marie de la Tour, serait en même temps son fils et son petit-fils. Ou bien Joseph Damours a eu pour mère Marie de la Tour et alors il n'est que son fils; ou bien il a eu pour mère Marie-Jeanne LeBorgne et alors il n'est que le petit-fils de Marie de la Tour. Cela est clair.

La vérité est que Mgr Tanguay avait une raison suffisante d'attribuer pour mère à Joseph Damours Marie de St-Etienne de la Tour. Si M. l'abbé Couillard veut bien recourir aux registres de l'état civil de Québec pour 1754, il verra que le 29 juillet de cette même année, lors de la célébration de son deuxième mariage avec Madeleine Coulon de Villiers, Joseph Damours de Plaines est dit dans l'acte fils de feu Bernard Damours de Plaines et de Marie de St-Etienne de la Tour. M. l'abbé Couillard dira peut-être qu'il est évident qu'il y a eu erreur dans l'acte de mariage, mais Mgr Tanguay a cru pouvoir accepter le témoignage comme suffisant et cela prouve au moins qu'il n'y a pas eu erreur typographique à la page 228 du IIIe volume du Dictionnaire Généalogique.

Encore une fois, je n'attache pas à cette petite affaire plus d'importance qu'il n'est nécessaire, mais je devais à M. l'abbé Couillard cette explication.

AEGIDIUS FAUTEUX

POTIER DE POMMEROY

M. L. de la Morinerie, auteur de "La noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les Etats généraux de 1789", rapporte qu'en cette année "M. Potier de Pommeroy demeurait à Bellevue". René-Gédéon Potier de Pommeroy, demeurant à Bellevue, paroisse de Corme-Royal, épousa 1o Marguerite d'Aillebout de Saint-Vilmé ; 2o le 21 août 1766, Marie de Grange.

Du second lit:

Louis-René, capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, né à Bellevue, le 18 juillet 1767, marié à Marie-Agathe-Bénigne de Beaucorps, fille de Henri-Charles, baron de l'Isleau, dont:

1o Auguste Potier, comte de Pommeroy, né à Corme-Royal, en 1796, garde du corps du roi, député de Langres sous Louis-Philippe, membre du conseil général de la Haute-Marne, chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1860, sans enfants de Mlle Legros;

2o Henri-Léopold, chef d'escadrons de hussards en retraite, officier de la Légion d'honneur, marié 1o à Elisa Bonneau de Mongaugé, morte le 18 juillet 1853; 2o à Mlle de Corlieu. Du premier lit: *a* Auguste; *b* Renée.

3o N*** veuve de M. Grezy.

On pense que cette famille, *sortie des colonies*, est une branche des Potier de Gesvres et de Tresmes; c'est dans *cette hypothèse* que nous avons dû lui en attribuer les *armoiries.*" (P. 117).

Les italiques sont de nous. N'est-ce pas attribuer une origine trop par supposition?

En 1861, quand M. de la Morinerie publiait son travail sur la noblesse de Saintonge, les moyens lui manquaient de retracer la généalogie des Potier susnommés. Nous pouvons rétablir les faits grâce au dictionnaire de Mgr Tanguay, et à d'autres sources découvertes depuis. En effet, René-Gédéon Potier de Pommeroy marié à Port Lajoie, Ile St-Jean, le 4 novembre 1757, à Marguerite d'Aillebout de St-Vilmé remonte à Jean-Baptiste Poitiers, sieur du Buisson, né à Amiens en 1645. La généalogie des Potier de Gesvres et de Tresmes que nous avons examinée ne révèle aucun lien de parenté avec la famille canadienne. Il n'y a pas de doute que si elle eut appartenu à l'illustre maison ducale, elle n'eut point manqué de s'en glorifier.

M. Bachelin-Deflorenne publiait en 1873 un "Etat présent de la noblesse française". A la page 1495 figure: M. Potier de Pommeroy, au château de Bellevue, par Saujon (Charente-Inférieure). Les armes sont celles des Potier, marquis de Novion, ducs de Tresmes et de Gesvres.

Il serait curieux de savoir par quel point Jean-Baptiste Poitiers ou Pothier, sieur du Buisson, né à Amiens en 1645, appartient aux Potier de Gesvres.

REGIS ROY

ORIGINE DES NOMS DE RUES ET DE LOCALITES DANS LA REGION DE MONTREAL

II

BUTTES (Les) — On nommait ainsi, jadis, cette partie du fief Saint-Augustin, autrement dit de la paroisse Saint-Henri de Montréal qui s'étend à l'ouest de la rue Atwater.

VITRE — Cette rue tient son nom de la famille de Guillaume-Emmanuel-Théodore Denis de Vitré qui épousa une petite-fille de Lambert Closse laquelle avait hérité de partie du fief possédé par son grand-père.

A l'origine, la rue Vitré ne traversait que le fief Closse. Plus tard, on la prolongea à l'est et à l'ouest. Rappelons que l'un de ces Denis de Vitré fut accusé d'avoir guidé l'escadre anglaise à Québec en 1759. Voir Tanguay, *Dictionnaire généalogique,* III, 343.

SAINT-VINCENT (rue) — Son nom lui vient de Jean-Vincent Philippe, écuyer, sieur de Hautmesnil qui obtint la propriété du quart du fief Closse de son oncle, l'abbé Souart, le 4 janvier 1676. M. de Hautmesnil divisa son arrière-fief en emplacements et traça une rue au centre.

Ces emplacements trouvèrent acquéreurs principalement entre 1688 et 1690, alors que les colons de l'île effrayés par les incursions des Iroquois, cherchaient à se loger dans l'enceinte des villes. Avant 1692, la rue Saint-Vincent s'étendait jusqu'aux fortifications; mais à partir de cette année sa longueur fut réduite d'un tiers, car les RR. PP. Jésuites achetèrent le terrain au nord de la rue Notre-Dame entre les rues Saint-Gabriel et Gosford. C'est dans cette rue que vécurent, sous le régime français, le fameux ingénieur Gédéon de Catalogne et, tout à côté, Mlle de Roybon d'Alonne, dont nous avons parlé dans le *Bulletin.* Mais cette rue ne prit sa notoriété qu'au XVIIIe et au XIXe siècle alors qu'elle devint un centre intellectuel français important.

En effet, n'est-ce pas dans cette petite rue ou tout près que la ***Minerve***

fut fondée, que les librairies Fabre et Rolland débutèrent; que l'association des *Chasseurs* eut ses réunions, en 1838; que plusieurs générations d'avocats fameux ouvrirent leurs bureaux? Aussi, l'honorable sénateur L.-O. David avait-il raison d'écrire un jour avec regret:

"La rue Saint-Vincent, on ne dirait pas à la voir ce qu'elle a été... Elle est bien petite, on la parcourt en quelques pas et cependant c'est là qu'ont vécu la plupart de nos hommes remarquables, que se sont agitées les questions les plus graves pour notre nationalité, qu'on a fait la politique pendant trois-quarts de siècle, enfin qu'aux mauvais jours de notre histoire on se réunissait pour aviser aux meilleurs moyens de défendre les intérêts du pays. Oh, si les vieux murs qui la bordent pouvaient parler avant de tomber"... (1).

E.-Z. MASSICOTTE

(1) David, *Biographies et portraits*, pp. 211-212.

LE REGISTRE DE LA CHAMBRE DE JUSTICE DE LONGUEUIL

A propos des Registres des Chambres de Justice sous le régime militaire, après 1760, je lis ce qui suit, à la page 362 du Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1920-1821: "Le Commandeur Viger avait en sa possession le registre d'audience et de jugements du deuxième district, celui de Longueuil. Ce cahier est aujourd'hui au Séminaire de Québec." Cette dernière phrase renferme une légère erreur que l'on me permettra sans doute de rectifier.

Le registre de la Chambre de Longueuil a bien été en la possession de Jacques Viger, mais, contrairement à ce qu'en croit R. B., le correspondant de l'archiviste, il n'est pas aujourd'hui au Séminaire de Québec. Ce registre est la propriété de la Société Historique de Montréal et se trouve déposé, avec les autres manuscrits de la même institution, à la Bobiothèque Saint-Sulpice. C'est un cahier comprenant 202 pages numérotées de format grand in-folio et 34 pages non chiffrées d'un format plus petit. En voici le titre exact:

"Registre de la Chambre de Justice de la baronnie de Longueuil, établie par son Excellence M. Thomas Gage, gouverneur de Montréal et ses dépendances, le 13 octobre de la présente année, mil sept cent soixante-et-un, par son ordonnance enregistrée sur le dit registre, sur la page numérotée et paraphée 1ère page, par un des capitaines de la dite Chambre."

Le registre porte en tête au-dessus du titre la date 1761, 24 octobre, mais, au-dessous du titre, Jacques Viger a écrit lui-même "13 octobre 1761 au 16 août 1764" et signé de ses initiales: J. V.

AEGIDIUS FAUTEUX

AU SUJET D'ANNE MARTIN, FILLE D'ABRAHAM MARTIN DIT L'ECOSSAIS, ET FEMME DE JEAN COTE

Anne Martin qui épousa Jean Côté à Québec, le 17 novembre 1635, était-elle fille d'Abraham Martin dit l'Ecossais et de Marguerite Langlois?

Voilà une question qui a préoccupé certains des nombreux descendants des colons Martin et Côté. Le patient chercheur que fut le défunt Léandre Lamontagne voulut un jour en avoir le coeur net et il s'attela à la tâche. Puis, il m'apporta ses notes et me confia ses conclusions. Pour lui, Abraham Martin devait être né avant 1589, il avait dû se marier deux fois et Anne était sa fille d'un premier mariage; enfin ledit Martin ne pouvait être venu s'établir en la Nouvelle-France qu'en 1619 ou après.

Et voici sur quoi se basait le sagace généalogiste:

(a)—Anne Martin ne peut être née en 1614 comme le dit Mgr Tanguay dans son *Dictionnaire,* vol. I, p. 415.

Elle naquit plus tôt, c'est-à-dire en 1603 (1) ou en 1604 (2).

(b) — Marguerite Langlois, femme d'Abraham Martin, ne pouvait être la mère de Anne; elle n'avait avec celle-ci que deux ou trois ans de différence. Marguerite Langlois a dû naître vers 1600 puisque ses derniers enfants sont baptisés en 1643, 1645, 1648 (3).

(c) — Abraham Martin n'est pas venu en Canada en 1614, car il n'y eut aucun arrivage, cette année-là (4).

(d) — La première femme européenne qui soit venue en Canada est Marguerite Vienne, épouse de Michel Colin, arrivée avec son mari en 1616 et décédée à Québec le 19 juillet de la même année. Michel Colin était mort le 24 mars précédent (5).

---

(1) Voy. les recensements de 1666 et de 1667 où Anne Martin est dite âgée de 63 et 64 ans. Elle n'a pas été portée sur le recensement de 1681.

(2) Voy. *A travers les registres* de Mgr Tanguay, p. 17, où Anne Martin est dite fille d'Abraham et âgée de 25 ans; aussi son acte de sépulture à Québec, le 4 déc. 1684, où elle est dite décédée à l'âge d'environ 80 ans.

(3) Voy. Tanguay, *Dictionnaire,* I, 415.

(4) Voy. Tanguay, *A travers les registres,* pp. 6 et 19.

(5) Voy. Tanguay, *Dictionnaire,* I, 136 et 586.

(e) — Abraham Martin a dû venir en Canada en 1619 avec sa 2ème femme Marguerite Langlois et Anne sa fille d'un premier mariage.

Treize personnes seraient arrivées en 1619. Or, d'après l'énumération on n'en trouve que 12, savoir :

Guillaume Poulain	1	
Frère Pacifique	1	
Capitaine Dufort	1	
2 ménages	4	(?)
3 serviteurs	3	
2 ouvriers	2	

La treizième personne ne serait-elle pas Anne Martin comprise dans l'un des deux ménages ?

* * *

Les notes du regretté Lamontagne s'arrêtent là. Il avait l'intention de poursuivre ses recherches, mais la mort est venue et il nous a quittés sans réaliser son projet.

E.-Z. M.

QUESTIONS

Lors de son voyage en France dans l'hiver de 1758-1759, M. de Bougainville présenta aux ministres de Louis XV, au nom du marquis de Montcalm, deux mémoires intitulés:

1o Mémoire particulier et détaillé sur le projet de descente à la Caroline, les moyens d'exécution, l'espèce et quantité de forces à employer, le temps de l'exécution, les opérations politiques et militaires à faire chez l'ennemi, le calcul de la dépense.

2o Projet contre la baie d'Hudson et autres, dépendant de circonstances connues du ministère seul.

Ces deux mémoires ont-ils été publiés? Où?

S'ils n'ont pas été publiés, peut-on m'indiquer dans quel dépôt d'archives je pourrais les retracer?

X. X. X.

D'après Turcotte, pendant la session de 1854, nos députés votèrent une allocation de $80,000 aux veuves et aux orphelins des soldats des armées alliées qui succombèrent dans la guerre de la Crimée. A-t-on publié une liste de ceux qui se partagèrent ces $80,000? Si non, peut-on retracer ces noms?

SOLD.

Notre historien Garneau dit qu'à la bataille du lac Saint-Sacrement, le 11 septembre 1755, le baron de Dieskau, commandant des troupes françaises, fut blessé et fait prisonnier par un déserteur canadien établi depuis une dizaine d'années dans la Nouvelle-York. A-t-on conservé le nom de ce traître?

X. X.

AUGUSTIN CUVILLIER

Parmi les Canadiens qui se sont illustrés durant la première moitié du XIXe siècle, il est une figure qui se détache d'entre les autres, qui fait pour ainsi dire contraste avec le reste de la députation par ses qualités peu ordinaires. M. Augustin Cuvillier n'était, comme la plupart de ses collègues de l'Assemblée, ni un homme de profession ni un agriculteur. C'était l'un des rares marchands canadiens qui furent membres de la législature à cette époque.

Homme de grand jugement, financier habile et intègre, l'un des fondateurs et des premiers directeurs de la Banque de Montréal, M. Cuvillier ne contribua pas peu à l'éclaircissement, à la direction et à la solution des problèmes financiers de la Chambre.

Envoyé en mission en Angleterre par l'Assemblée législative, en 1828, pour y exposer la situation financière de la province, il soutint brillamment son rôle devant un comité spécial de la Chambre des Communes anglaises, nommé pour faire une enquête sur l'état de la province du Bas-Canada, et il prouva que, dans les questions de ce genre, un Canadien n'était pas inférieur aux Anglais. S'il eût vécu un peu plus tard, M. Cuvillier eût fait un ministre des finances de premier ordre ; il était éminemment qualifié pour ce poste de confiance.

Fils d'Augustin et d'Angélique Miot dit Gérard, Augustin Cuvillier naquit à Québec le 21 août 1779. Il était l'aîné de sept enfants, quatre garçons et trois filles.

Cette famille n'est pas très ancienne dans le pays. Philippe-Augustin, grand-père de celui qui va nous occuper, était le fils de Jean-Philippe et de Jacqueline Carpentier, de Pénin, diocèse d'Arras. Philippe-Augustin épousa à Québec, le 16 juin 1755, Marie-Anne Chevalier, née en 1735.

La famille Hénin de Cuvilliers est noble et originaire de Flandre, elle était établie dans la Thiérarchie et en Champagne dès l'an 1410. Elle fut maintenue dans sa noblesse par deux jugements souverains, rendus les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Crémonville et Angeray, et par deux arrêts rendus en 1667 et 1668, d'après la production des titres, faite par devant Louis-François LeFebvre de Caumartin, intendant de la province de Champagne, chargé par le roi de vérifier les qualités des nobles qui y existaient alors. (De Saint-Allais, Nobiliaire Universel de France, Tome 8, pp. 42-45.) La branche principale de cette famille portait, pour armes :

de gueules, à la bande d'or brisée en chef, d'un lion d'azur; l'écu timbré d'un beaume taré de front, grilleté, liséré d'or, orné de ses lambrequins d'or, de gueules et d'azur, sommé d'une couronne de comte, ayant pour cimier un griffon issant, et pour supports, deux lions, (Ibid.)

Après avoir fait ses études au Collège de Montréal, Augustin entra dans le commerce et se fit un nom comme agent, encanteur et courtier, et devint bientôt l'un des marchands les plus en vue de la métropole. Nous ne savons où il apprit l'anglais, mais il possédait cette langue à la perfection (1).

Le 7 novembre 1802, il épousait à Montréal, Marie-Claire, fille de Joseph-Marie Perrault. De ce mariage naquirent sept enfants; Thomas-Augustin, baptisé le 16 août 1803; Marie-Anne, baptisée le sept décembre 1804; Joseph-Georges, baptisé le 17 juin et sépulturé le 31 août 1806; Jean, né le 4 mars 1810; Angélique, née le 17 novembre 1811; Augustin, baptisé le 21 décembre 1813; Maurice, baptisé le 26 février 1816; et Marie-Luce, née le 12 juin 1817.

Dès le commencement de la guerre de 1812-15, M. Cuvillier offrit ses services au gouvernement.

Le 21 septembre 1812, un ordre général de milice incorporait le cinquième bataillon de milice, qui fut bientôt connu sous le sobriquet de "The Devil's Own" car il était composé de rudes gaillards qui n'avaient pas froid aux yeux. M. Cuvillier obtint une commission de lieutenant dans ce corps et en fut nommé adjudant. Le 17 mars 1813, il était promu capitaine et quelques mois plus tard il était chargé d'une mission difficile autant que périlleuse, et qui demandait autant de tact que de bravoure; celle d'aller sur la frontière et de pénétrer les lignes ennemies, pour s'enquérir de ses forces. Voici comment il rendit compte de sa mission au colonel Lethbridge, commandant de district, à Côteau-du-Lac.

Soulanges (Cedars) 19th June 1813.

Sir,

In conformity to the orders of Major General De Rottenburg, I proceeded on the 15th instant to the Province Line at Salmon River, to reconnoitre the Enemy's position and strength at that Post; but more particularly to procure correct information relative to Deserters from the different Battalions of Embodied Militia, who were represented to Major

(1) Voir plus loin sa lettre du 19 juin 1813 au colonel Lethbridge.

General de Rottenburg as having taken refuge with the Enemy — and also relative to others of His Majesty's Canadian Subjects wo were settled in that part of the enemy's country.

On the morning of the 16th, myself and companions, (Julien Perrault and Amable Foucher), got near to the enemy's Picquet unperceived; but finding that I could not without the greatest difficulty and danger, owing to the impervious state of the Woods, approach near enough to his Block House, or converse with the neighbouring inhabitants on the subject of my mission, we resolved, after taking the usual precaution in the event of a separate examination, to allow ourselves to be conducted by the Picquet Guard as Prisoners to the Fort, where we could procure all the information required. The Picquet is on the left bank of Salmon River about two rods for the line 45°, and about One Mile & a quarter below the Block House; it was composed of four persons, one of whom a Boy of about 14, another of 16 and two Men. The Arms to all appearance were new, and in tolerable good order. The Block House is situated on an eminence on the same side of the River, about two rods from the High Road. It is built of Elm, and quite new. The Loop-holes are about 10 inches long, and about 18 inches apart, and not adapted to the purpose intended. The Militia Force is composed of a Captain, Lieutenant, Ensign and Thirty five men principally Waiters at Taverns, Servants, Journeymen, Shoemakers & Tanners; not more than 8 or 10 men sleep in the Block-House at night, the rest are distributed all over the Village.—

The Captain lodges at Stutson's Tavern, the Ensign at another, and the lieutenant is the only officer who remains in the Block-House. There are 5 or six Canadian families in the Village. The men are engaged in the Militia Service of the United States for irregular periods, some for two, others for four and six months at the rate of ten or eleven Dollars p. m., besides rations.—

These Canadians were either established there or were labourers in that Country, previous to the declaration of War, except one named Lorrain, a ringleader of the Pointe-Clair party — he likewise is engaged in the Militia. Some deserters from our Embodied Militia had also taken refuge at that place but were enlisted in the regular service, and sent to the depot at Greenbush.

From the description given of the composition of the force of the above mentioned Post, you will see how inefficient it must be even for the purposes of defence.

I had several opportunities of looking into the Pouches of some of the Sentries placed over me, and found them without ammunition, and I have reason to believe that the Post is without that very essential requisite.—There is no Artillery — about one Hundred & fifty Barrels of Beef, a few Barrels of Pork and about Sixty Pounds of Flour destined to Victual some of the Indians of St. Regis, compose their Stock of Provisions.—

From my being very well known in that Country as a Merchant, no suspicion attached to me, and I was permitted to go through the Village, accompanied by a Subaltern officer, and to converse with the inhabitants, who, with different views, but chiefly those of Trade, were anxious to communicate with me. From them I procured all the information I required.—

My release was occasioned by an agreement which the Commanding Officer said was entered into, quite lately between the Ministers of Great Britain & of the United States, stating that all persons which by the events of War should be taken by either Power and who are found without Arms, such as Merchants, Surgeons, Surgeons Mates and persons of similar description and against whom no suspicion attached, should be immediately given up. The Commanding Officer, after a consultation and an examination which lasted two days, decided that my case came within the purview of this convention and that I should be set at liberty.—

On the 18th I was escorted by an officer to the Province line where I found my canoe, and was permitted to depart. I cannot but speak in the highest terms of the handsome and polite manner in which I was treated by Captain Irwin the Commanding Officer, as also the other Officers and inhabitants of that Village, and cannot conclude this letter without bearing testimony to their peaceable disposition towards the inhabitants of Canada in General.

I have the honor to be,
Sir,
Your most. obed. Serv.
Augustin Cuvillier,
Captn. 5th Battn. S & E. Militia.

Colonel Lethbridge,
Inspecting Field Officer,
Commanding the District
Coteau du Lac.

Le capitaine Cuvillier donna sa démission de la milice le 9 avril

1814. Il reçut plus tard la médaille de Châteauguay et obtint 800 acres de terre dans le canton de Litchfield en récompense de ses services durant la guerre.

Le 13 mai 1814, il était élu à la Chambre d'Assemblée, dans le comté de Huntingdon, et il continua de représenter ce collège électoral jusqu'au 2 septembre 1830.

Après la rédistribution des sièges, il fut élu le 26 octobre 1830 dans le comté de Laprairie et représenta ce comté jusqu'au 9 octobre 1834. Battu aux élections de cette année, il ne reparut plus à l'Assemblée.

Grâce à ses connaissances en fait de finances et de commerce, M. Cuvillier devint bientôt l'âme du comité du budget.

Voici en quels termes M. Fauteux (2) raconte la fameuse affaire de l'"impeachment" du juge Foucher de Montréal; affaire qui fit beaucoup de bruit et qui dura plusieurs années. C'est l'un des événements qui montre le mieux la conduite scandaleuse des gouvernants du temps.

" M. Austin Cuvillier, député à la Chambre d'Assemblée, n'avait pas été heureux comme plaideur devant le juge Foucher. Non content des 24 heures allouées à tout condamné pour maudire son juge, il proposa contre lui, de son siège en chambre, le 21 janvier 1817, une motion d'"impeachment". Il alléguait que le juge Foucher avait perverti les fins de la justice et préparé lui-même certaines procédures pour le compte d'une des parties dans les causes qu'il devait juger. C'est ainsi qu'il aurait aidé ouvertement son commensal et ami Pierre-Ignace d'Aillebout dans plusieurs causes, notamment en 1811, lorsqu'il était poursuivi, comme exécuteur testamentaire du Grand-Vicaire Saint-Onge, au nom de la Couronne, mais pour le compte de Joseph Boucher de Montarville et de son épouse Marie Avrard, et en 1813, lorsqu'il poursuivait lui-même Etienne Duchesnois, de Varennes, en recouvrement de rentes collectées. L'enquête parlementaire qui se fit aussitôt révéla en effet que le juge Foucher avait montré un souci bien particulier des intérêts de son ami d'Aillebout. La Chambre décida qu'il y avait lieu à "impeachment" et demanda au pouvoir exécutif la suspension du juge Foucher. Mais le Prince Régent à qui fut laissé le soin de décider en dernier ressort ne crut pas devoir se rendre au désir de l'Assemblée et maintint en ses fonctions le magistrat discuté."

M. Bédard (3) nous fournit plus de détails sur cette affaire scandaleuse.

---

(2) Fauteux, *La famille d'Aillebousst*, p. 164.
(3) *Histoire de cinquante ans*, pp. 156-158.

" M. Cuvillier accusa ensuite le juge Foucher d'avoir servi les intérêts de quelques amis, entre autre d'un nommé d'Aillebout, pour qui il avait rédigé une action qu'il jugea ensuite en sa faveur, sans vouloir entendre les témoins des parties, et d'avoir aussi traité avec insolence quelques membres du barreau qu'il croyait être ses ennemis; en agissant ainsi il s'était rendu coupable de malversation et avait déshonoré la magistrature.

" Ces différentes accusations furent en partie prouvées, la mise en accusation du juge fut décrétée, une adresse au prince régent accompagnée des témoignages rendus dans l'enquête, fut remise entre les mains du gouverneur avec prière de la faire parvenir à sa destination, et de suspendre en même temps le juge Foucher de ses fonctions. Le gouverneur avait pris communication de la preuve faite contre le juge, et avait décidé de le suspendre, il communiqua sa détermination à la Chambre le 3 mars. Deux jours auparavant, sur la proposition de M. de Gaspé, le conseil avait par une adresse prié le prince régent de ne pas punir le juge Foucher sur les plaintes portées contre lui par l'Assemblée, avant que lui, le conseil, y eut donné son concours, que ces plaintes devaient être jugées légalement devant un tribunal compétent, que c'était lui, le conseil, qui devait être ainsi érigé en haute cour de justice.

" La Chambre répliqua que les prétentions du Conseil n'avaient aucun fondement et qu'elles tendaient à favoriser les coupables qui ne sont pas justiciables des tribunaux ordinaires, à les faire échapper à la justice et à favoriser un pouvoir oppresseur et arbitraire..."

" Le protonotaire Monk, continue M. Bédard, avait refusé de produire les dossiers à l'enquête contre le juge Foucher, il fut envoyé en prison par ordre de la Chambre; un nommé Lacroix, avocat de Montréal, s'était rendu coupable de parjure dans cette affaire, on ordonna son arrestation mais il s'enfuit du pays. Plusieurs députés avaient refusé de participer aux accusations formulées contre le juge Foucher" (4).

M. Cuvillier fut l'un des fondateurs de la Banque de Montréal, établie le 23 juin 1817 par un groupe de marchands de cette ville. C'étaient MM. John Richardson, George Garden, George Moffatt, Thomas-A. Turner, Robert Armour, James Leslie, Horatio Gates, John-C. Bush et Augustin Cuvillier (5).

---

(4) Voir aussi *Documents relatifs à l'Histoire Constitutionnelle,* 1711-1818, p. 508.

(5) *The Centenary of the Bank of Montreal,* 1817-1917.

Aux élections qui eurent lieu le 17 août 1817, M. Cuvillier fut élu l'un des directeurs de la banque.

Le 9 décembre de cette année, il était nommé encanteur pour la vente des propriétés des Récollets à Montréal (6).

Avec l'arrivée de lord Dalhousie, la question des finances, qui avait été depuis plusieurs années la pierre d'achoppement de l'administration, prit une intensité nouvelle. Le nouveau gouverneur avait à ce sujet des idées bien arrêtées et des instructions de Downing Street, à l'effet de contrecarrer les prétentions de l'Assemblée, qui réclamait le droit de voter toutes les dépenses de l'administration de la manière qu'elle jugerait à propos.

" C'était, dit M. Garneau (7), MM. Papineau, Neilson et Cuvillier qui avaient dirigé le grand débat sur les finances avec le bureau des colonies, représenté ici par le gouverneur et le Conseil. MM. Papineau et Neilson s'étaient chargés de la discussion du principe; M. Cuvillier, des chiffres et de la comptabilité. On ne put ni leur en imposer ni les trouver en défaut sur les matières d'impôt et de finance; mais les ministres avaient le pouvoir, et ils en avaient usé pour dissoudre les parlements, afin d'intimider les représentants du peuple."

Un comité fut nommé par l'Assemblée à la session de 1823 pour s'enquérir du péculat du Receveur Général Caldwell. M. Cuvillier présidait ce comité. Le 3 février 1824, il fit à la Chambre un rapport très élaboré et très clair. La défalcation se montait à £96,117-13-4, suivant la déclaration même de Caldwell.

M. Cuvillier était président du comité du budget en 1825, lorsque le lieutenant-gouverneur Burton accepta, en l'absence de lord Dalhousie, le budget tel que voté par la Chambre.

A la séance du 21 janvier une pétition de divers électeurs du comté de Buckinghamshire fut présentée à l'Assemblée par M. Cuvillier. Dans cette requête l'on demandait l'annulation des mandats de M. Bourdages et de M. Jean-Baptiste Proulx, pour de prétendues irrégularités de la part du rapporteur-rédacteur de l'élection, mais la prétention des requérants fut écartée, et ces messieurs conservèrent leur siège.

Le retour à Québec de lord Dalhousie, en 1825, remit bientôt sur le tapis la question du vote du budget. Le gouverneur refusa le bill des

(6) Archives du Canada, série C., vol. 605, p. 83.
(7) Histoire du Canada, 1882, III, p. 237.

subsides, qui avait d'ailleurs été rejeté par le Conseil, et blâma la Chambre de persister dans ses prétentions. La législature fut prorogée le 7 mars 1827, et dissoute le 5 juillet suivant.

A la session suivante, ouverte le 20 novembre de cette année, lord Dalhousie ayant refusé de reconnaître l'élection de M. Papineau comme président, la Chambre fut prorogée trois jours plus tard.

Sur la proposition de M. Cuvillier, la Chambre avait déclaré: " Que le choix du président devait se faire librement et indépendamment du pouvoir; que M. Papineau avait été élu par l'Assemblée; que la loi n'exigeait pas l'approbation du gouverneur, laquelle n'était, comme la présentation, qu'une cérémonie fondée sur un simple usage" (8).

M. Papineau et ses amis convoquèrent des assemblées par toute la province. Les Canadiens furent invités à signer des représentations que l'on voulait transmettre en Angleterre. Quatre-vingt-sept mille signatures furent recueillies et MM. Viger, Cuvillier et Neilson furent chargés de les porter à Londres.

MM. Viger et Neilson s'occupèrent du point de vue légal et constitutionnel, tandis que M. Cuvillier fut chargé de la question des chiffres. Interrogé par le comité spécial de la Chambre des Communes, il s'acquitta si bien de sa besogne, que ses réponses, précises et marquées au coin de l'habileté et de la connaissance des affaires, jetèrent toute la lumière voulue sur cette question, et ne laissèrent rien à désirer.

A la séance de 1829, la Chambre d'Assemblée vota des remerciements à MM. Neilson, Viger et Cuvillier pour les services précieux qu'ils avaient rendus à la province durant le cours de leur mission en Angleterre. Ces remerciements ayant été transmis à ces messieurs, ils ne manquèrent pas de remercier la Chambre des paroles bienveillantes qu'elle leur avait adressées.

Le 14 mai 1830, M. Cuvillier s'occupait de l'érection d'une maison d'école à Saint-Constant. Le 3 août suivant il acceptait la nomination de juge de paix pour le district de Montréal.

Une proclamation du 5 juin 1832 annonçait l'incorporation de la ville de Montréal, et le 23 mai suivant, M. Cuvillier était désigné pour présider aux élections des premiers conseillers municipaux. Il fut cette même année nommé juge de la cour spéciale des sessions de la paix, qui administra les affaires de la ville en attendant la mise en force du statut.

---

(8) *Journal de la Chambre d'Assemblée.*

A Québec, les choses allaient de mal en pis. A la session de 1834, ouverte le 7 janvier, lorsqu'un comité de bonne correspondance avec le Conseil fut proposé selon l'habitude, M. Bourdages s'éleva fortement contre la nomination d'un tel comité, et M. Lafontaine déclara qu'il ne croyait pas qu'un pareil comité fut nécessaire. M. Cuvillier lui répondit qu'il était du devoir de l'Assemblée de se tenir en correspondance avec le Conseil et qu'il était puéril de s'opposer à cet acte de convenance.

Lorsque M. Bédard proposa les fameuses "92 résolutions", MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel se séparèrent de M. Papineau, qui allait trop loin, pensaient-ils, et votèrent contre ses propositions. M. Neilson avait proposé un amendement qui fut rejeté par un vote de 24 contre 56.

" Depuis quelque temps, dit M. Garneau (9), M. Neilson voyant l'entraînement de la majorité des représentants du peuple, s'était séparé de M. Papineau. Plusieurs Canadiens influents, tels que MM. Quesnel et Cuvillier, avaient fait comme lui. Ces hommes éclairés, dont l'expérience et le jugement avaient un grand poids, reconnaissaient toute la justice des droits réclamés par la majorité ; mais ils craignaient de risquer dans une lutte passionnée, ce qu'on avait déjà obtenu."

Comme conséquence de son vote, M. Cuvillier fut battu aux élections qui eurent lieu en octobre et novembre, 1834.

Le 20 janvier 1835, il était nommé l'un des commissaires pour juger les petites causes dans la ville de Montréal.

Le gouvernement ayant décidé de faire une enquête sur la question des affaires de la maison d'asile des pauvres de Montréal, nommait deux commissaires à cet effet. MM. Jacques Viger et Edouard-Etienne Rodier, et désirait leur adjoindre M. Cuvillier ; mais celui-ci, dans une lettre datée du 5 avril 1836, déclina la nomination et exprima ses regrets. Ses nombreuses occupations, disait-il, l'empêcheraient de donner à cette affaire tout le temps nécessaire à la réalisation du désir du gouvernement.

On a vu que, cédant aux instances des citoyens, le gouvernement avait octroyé une charte à la ville de Montréal en 1832. Cette loi devait rester en force jusqu'au 1er de mai 1836 seulement. Pour des raisons inconnues, la charte ne fut pas renouvelée et l'on dut, pendant quelques années, retourner à l'ancien système d'administration des juges de paix.

(9) *Histoire du Canada*, 1882, III, 300.

Une nouvelle charte fut accordée à la ville par le Conseil Spécial du Bas-Canada, en août 1840.

Le 19 mai 1838, M. Cuvillier fut nommé l'un des commissaires chargés de faire faire un relevé du lac Saint-Pierre, en vue d'améliorer la navigation entre Québec et Montréal.

Ayant appris que le Conseil Spécial du Bas-Canada se proposait de passer une ordonnance à l'effet d'empêcher à l'avenir les particuliers de faire des affaires de banque, à moins d'obtenir une charte à cet effet, la maison Cuvillier et fils (composée d'Augustin et de ses fils Jean et Maurice) prièrent le gouverneur de n'en rien faire. Ils exposaient les embarras qu'une telle loi créerait aux capitalistes et prétendaient que ce serait une atteinte à la liberté du commerce. La chose en resta là.

L'acte d'Union des deux provinces fut mis en vigueur le 10 février 1841.

M. Cuvillier fut élu dans Huntingdon le 8 avril suivant et il siégea dans l'Assemblée jusqu'au 23 septembre 1844.

A la réunion des Chambres, le 14 juin 1841, il était élu à l'unanimité président de l'Assemblée législative et il continua de remplir cette haute fonction jusqu'au 30 septembre 1844. "Il était, dit M. Turcotte (10), qualifié pour remplir ce poste important, possédant parfaitement les deux langues, et ayant de grandes connaissances parlementaires. Tous les partis furent unanimes à applaudir à cette nomination.

Aux élections de 1844, M. Cuvillier se présenta de nouveau dans le comté de Huntingdon. Il fut défait par M. B.-H. LeMoine, et se retira de la vie publique, après y avoir passé trente ans.

Le typhus faisait un grand nombre de victimes en 1849, non seulement à Montréal, mais par toute la province. Les journaux du temps sont remplis d'avis de décès. M. Cuvillier tomba malade le matin du 11 juillet, vers 8 heures, en arrivant à son bureau. On se hâta de le transporter chez lui et malgré les soins du médecin il expirait entre 7 et 8 heures du soir.

Un journal anglais de Montréal a proclamé, dit M. Bibaud (11),

---

(10) L.-P. Turcotte, *Le Canada sous l'Union*, I, p. 72.
(11) Bibaud, *Panthéon Canadien*.

que, dans quelque pays que M. Cuvillier eût pu naître et dans quelques sphère qu'il eût pu se mouvoir, il n'aurait pas manqué de devenir un homme distingué, aucun de ses contemporains n'ayant surpassé son talent pour les affaires."

Voici le bel éloge que fait de M. Cuvillier *Canada: an Encyclopedia of the Country.* Nous traduisons.

"L'honorable M. Augustin Cuvillier fut durant nombre d'années l'un des princes du commerce de Montréal, et il figura d'une manière active et agressive dans la politique. Il possédait de grands talents pour le commerce, et son établissement fut pendant longtemps l'un des plus considérables du Canada. Il fut l'un des fondateurs du *Board of Trade* de Montréal (12) et présida la séance d'inauguration de cette institution. Dans l'Assemblée législative du Bas-Canada, il faisait autorité dans toutes les affaires de finances et de commerce. De concert avec MM. Neilson et Viger, M. Cuvillier représenta la province à Londres, en 1828, et il prouva devant un comité spécial de la Chambre des Communes anglaises qu'il était digne de remplir cette charge de confiance. Il est mort en 1849, laissant une haute réputation comme marchand et comme homme politique."

Augustin Cuvillier, fils, épousa à Montréal, le 16 mars 1837, Louisa-Sarah Hay, fille de feu Richard Bérenger Hay.

Maurice fit partie du conseil de ville de Montréal de 1852 à 1854. Il avait épousé, le 21 juin 1852, Marie-Virginie Juchereau Duchesnay. Il est mort à Montréal le 16 mars 1891. Un seul fils survit, M. Georges Symes Cuvillier, agent d'assurances à Montréal.

Une petite fille d'Augustin Cuvillier (Mlle Symes), épousa Napoléon-Hughes-Charles-Marie, marquis de Bassano qui devint duc de Bassano à la mort de son père, en 1898.

FRANCIS-J. AUDET

---

(12) En 1842.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — MAI 1922 No 5

OLIVIER MOREL DE LA DURANTAYE, CAPITAINE AU REGIMENT DE CARIGNAN

(Suite et fin)

" Olivier Morel Ecuyer sieur de la Durantaye, Commandant pour le Roi au pays des Outaouax, Miamis Poutouamis (sic) Sioux, et autres nations sous les ordres de Monsieur le Marquis de Denonville Gouverneur Général de la Nouvelle-France.

" Aujourd'hui, septième de juin mille six cent quatre-vingt-sept, en présence du révérand Père Angeleran Supérieur des missions des Outaouacs à Missilimakinac de Ste Marie du Sault des mamis, des Illinois, de la Baie des Puans, et des Sioux, de M. de la Forest ci-devant commandant au fort de St Louis aux Illinois, de M. de lisle notre lieutenant et de Mr. de Beauvais, lieutenant du fort de St Joseph au détroit des lacs huron et Erié, declarons a tous qu'il appartiendra être venus sur le bord de la rivière St Denis situé à trois lieues du lac Erié dans le Détroit des dits lacs Erié et Huron au sud du dit Détroit et plus bas à l'entrée du lac Erié au nord, pour et au nom du Roi, réitérer la prise de possession des dits postes faits par M. de la Salle pour la facilité des voyages qu'il fit faire pour la barque de Niagara à Missilimakina ès années...

auxquels dits postes nous avions fait planter de nouveau un poteau avec les armes du Roi, pour marquer la dite réitération de possession et ordonner plusieurs logements, être faits pour l'établissement des français et sauvages chaouannuons et mamis de longtemps propriétaires des dits pays du détroit et lac Erié dequels ils se seraient retirés pendant quelque temps par leurs plus grande utilité ; le présent acte passé en notre présence, signé de notre main et du R. P. Angeleran de La Cie de Jésus, de MM. de la Forest, de l'Isle et de Beauvais, ainsi signé à l'original ; Angelerain, Jésuite, de la Durantaye, le Gardeur de Beauvais, et sieur de la Forest " (15).

Le 27 octobre 1687, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre :

" Il y a une place de capitaine réformé vacante que j'ai donné au Sr de la Durantaye qui depuis que je suis en ce pays a très bien servi aux Outaouas et a eu bien soin de travail et de la dépense à faire exécuter tous les ordres qu'il a reçus de moi. C'est un homme de condition mal en ses affaires et qui par sa grande application à Missilimakinac a bien exécuté l'ordre que nous lui avions donné de prendre les Anglais ayant enlevé un des partis à deux journées de Missilimakinac " (16).

Dans sa lettre au ministre du 12 novembre 1690, lui rendant compte de la défaite de Phipps devant Québec, le gouverneur de Frontenac écrivait :

" Maintenant que le Roi a triomphé de ses ennemis et par mer et par terre, croirait-il mal employer quelques-unes de ses escadres de vaisseaux à punir l'insolence de ces véritables et vieux parlementaires de Baston, de les foudroyer aussi bien que ceux de Manathe dans leur tanière et de se rendre maître de ces deux villes qui mettraient en sûreté toutes ces côtes et les pêches du Grand-Banc dont la conservation n'est pas d'une petite importance ni d'une médiocre utilité."

Un mémoire anonyme probablement préparé par le

(15) Archives de la province de Québec.
(16) Archives du Canada, Correspondance générale.

fameux d'Iberville et daté de cette même année 1690 donne les moyens de prendre Manathe ou la Nouvelle-York avec huit frégates montées de 1500 hommes outre leurs équipages ordinaires. L'auteur du mémoire dit qu'il fut aidé des conseils de M. de la Durantaye dans l'élaboration de son plan (17).

M. de la Durantaye fut relevé de son commandement de Michillimakinac par M. de Louvigny, en 1690.

M. Champigny, intendant de la Nouvelle-France, écrivait au ministre le 10 mai 1691 :

" Le sr de la Durantaye, ancien capitaine de Carignan, établi en ce pays depuis longtemps, qui a été fait capitaine reformé par Mr le marquis de Denonville et qui a commandé plusieurs années au fort de Michilimaquina (Michillimakinac) avec commission du Roi, a été retiré de ce poste l'année dernière, sans que j'aie pu en pénétrer la raison étant très honnête homme et de jugement fort capable de ménager les esprits des Sauvages qu'il a su nous conserver malgré les dispositions où ils étaient de faire la paix avec l'Iroquois sans notre participation. Ce fut lui qui les engagea de descendre en 1690 au nombre de quatre à cinq cents en cent canots chargés de pelleteries qu'ils traitèrent avec les Français. Lorsque le dit sr de Louvigny arriva à Michilimaquina pour relever le sr de la Durantaye, il trouva les affaires en cette bonne disposition et les Sauvages prêts à descendre à Montréal et au lieu de recevoir des témoignages de la satisfaction que l'on doit avoir de ce qu'il avait si heureusement négocié il reçoit sa révocation et son rappel " (18).

Après son retour du pays des Outaouais, M. de la Durantaye continua à faire la traite avec ces Sauvages. Le 23 juillet 1691, le gouverneur de Frontenac accordait un permis à M. de la Durantaye pour envoyer faire le trafic avec les Outaouais. Le 27 août 1691, M. de la Du-

(17) *Collection de manuscrits*, vol. II, p. 26.
(18) Archives du Canada, Correspondance générale.

rantaye signait des conventions avec Jean Fafard dit Macon au sujet du trafic avec les Outaouais (19).

Dans le "Rolle des officiers qui servent en Canada", dressé le 5 octobre 1692, M. de la Durantaye est mentionné comme capitaine réformé. On dit à son sujet: "...la Durantaye, en 1662 enseigne; en 1665, capitaine; en 1683, commandant aux Outaouais par commission de la Cour; en 1687, capitaine reformé en Canada où il est marié et établi. Bon officier. Brave homme" (20).

En 1694, M. de la Durantaye fut placé à la tête d'un détachement de troupes et de milices pour débarrasser les environs de Montréal des Iroquois. M. de Catalogne raconte comment il s'y prit pour battre les Iroquois :

" Vers les récoltes, dit-il, on fut averti par les découvreurs qu'il y avait un parti d'ennemis dans la rivière Richelieu, qui descend de Chambly. On fit un détachement de troupes et milice commandé par monsieur de la Durantaye qui, ayant trouvé les canots des ennemis où il n'y avait personne pour les garder, après les avoir laissés en garde à ses canoteurs, qui les mirent en lieu de sûreté, il se mit à marcher sur la piste des ennemis où la route était très mauvaise, ce qui les contraignit de coucher en route. Le lendemain matin ils se mirent en marche. Les découvreurs ayant aperçu l'ennemi, auprès d'un camp à Boucherville, où l'ennemi encore n'avait osé paraître, furent avertir le commandant, qui marcha en ordre et, quoiqu'il surprît l'ennemi, il le trouva en armes. Les premières décharges furent faites par les Français. Partie de l'ennemi prit la fuite dans les bois. On en tua quelques-uns et fit des prisonniers. Nous y perdîmes deux Canadiens" (21).

En cette même année 1694 M. de la Durantaye fut fait capitaine en pied.

Le 6 novembre 1695, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

---

(19) *Rapport sur les Archives Canadiennes pour* 1905, vol. 1er, p. XXXVIII.
(20) Archives du Canada.
(21) *Collection de manuscrits,* vol. 1er, p. 597.

" Le sieur de la Durantaye, continuant de me solliciter pour être remboursé de 2240 livres et de 340 livres pour fournitures par lui faites au pays des Sauvages Outaouais pendant qu'il y commandait pour l'exécution des ordres de Monsieur le gouverneur, suivant le mémoire dont la copie est ci-jointe, je me trouve obligé, Monseigneur, de vous marquer qu'il ne paraît rien de plus juste que sa demande, et son remboursement se devrait prendre sur les congés ainsi que d'autres pareilles fournitures, faites par plusieurs particuliers de la colonie, dont Sa Majesté a autorisé le remboursement par sa dépêche de l'année 1693.

" Il est d'ailleurs chargé d'une grande famille qu'il ne soutient qu'avec beaucoup de peine, ayant peu de bien.

" Il est plein d'honneur et mérite d'avoir part aux congés, quand même il n'aurait pas la prétention de ces deux sommes. C'est lui qui commandait le parti de 80 Français qui alla après un des ennemis, au travers du bois, l'été dernier, avec des fatigues extraordinaires et non seulement il défit, en partie, mais encore il garantit plusieurs habitants qui en auraient été indubitablement défaits " (22).

En 1695, M. de Frontenac envoyait à la cour les états de services des officiers qui servaient dans la Nouvelle-France et faisait connaître les mérites de chacun. De M. de la Durantaye, il disait :

" Bon officier. Honnête homme, propre à tout. Mériterait une compagnie " (23).

En 1696, dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois, M. de la Durantaye commandait un bataillon. Son expérience de la guerre et la connaissance qu'il avait des Sauvages lui permirent de rendre de grands services pendant cette campagne (24).

---

(22) Archives du Canada, Correspondance générale.

(23) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes,* 1879, p. 25.

(24) Ferland, *Cours d'histoire du Canada,* tome II, p. 285.

M. de la Durantaye se retira de l'armée pour une raison assez curieuse. Le gouverneur de Frontenac étant mort le 28 novembre 1698, il se forma un parti pour supporter la candidature de M. de Callières et un parti pour mousser la candidature de M. de Vaudreuil. C'est encore M. de Catalogne qui raconte ce potin :

" Dès le petit printemps de 1699, dit-il, M. de Callières envoya des ordres pour que toutes les troupes vinssent camper à Montréal, pour en faire une revue générale. Les troupes étaient en bataille, M. de Callières envoya dire à M. de Vaudreuil de le faire advertir dez que la revue serait faicte qu'il voulait voir défiler les trouppes devant luy, et ordonna que les officiers le saluassent de la pique; l'ordre enfin fut donné aux trouppes; Monsieur de la Durantaye qui estait un des plus anciens capitaines par son rang du régiment de Carignan opina contre et fit connaistre que le salut n'estait dû qu'aux princes ou maréchaux de France; Monsieur de Vaudreuil, par son major, en fit porter la parolle à Monsieur de Callière; la chose fut longtemps indécise; enfin arriva dans sa calèche où Monsieur de Callières ordonna aux troupes de défiler et de lui faire le salut.

" Monsieur de Vaudreuil luy dit que c'estait contre les ordres du Roy et qu'il ne le ferait que sur un ordre par escrit.

" En mesme temps on fit apporter une caisse de tambour et l'ordre y fut escrit dessus et le salut se fit; parmy tous ces mouvemens il y avait de la partialité.

" Monsieur de Callières avait sa cour et Monsieur de Vaudreuil la sienne.

" La pluspart estaient fort embarrassez ne sachant sur qui le gouvernement tomberait, dans cette attente chacun raisonnait. Comme je n'avais point de party et que j'étais également bien avec les deux, je me souviens qu'estant avec Monsieur de Vaudreuil il me demanda, le mesme jour que les nouvelles de France arrivèrent, ce que je pensais.

" Je luy dis franchement que je pensais que Monsieur de Callières l'emporterait et j'en estais sûr parce que Monsieur le chevalier de Crisafy m'avait fait confidence des advis que Monsieur de Callières avait reçu par les Anglais.

" Cependant Monsieur de Vaudreuil me dit qu'il n'en taterait que d'une dent. Le mesme jour les paquets de la Cour arrivèrent qui confirmèrent ce que je savais. Monsieur de Vaudreuil n'eut pas de plus grand empressement que de venir à ma rencontre pour me dire de ne point révéler ce qu'il m'avait dit. Je luy ai tenu parole, car voilà la première fois que je l'ay mise à jour. Les partisans de Monsieur de Vaudreuil, quoyque par la mesme promotion fut faict gouverneur de Montréal et Monsieur de Ramezay, commandant des trouppes, se trouvèrent fort embarrassez dans leurs contenances, entr'autres Monsieur de la Durantaye qui, tout d'un coup, prit son party, de demander à passer en France où il fit démission de sa compagnie et fust fait conseiller au Conseil Supérieur de Québec " (25).

M. de Catalogne écrivant plusieurs années après les événements qu'il rapporte, il y a un peu de confusion dans son récit mais le fond est vrai.

Le 18 octobre 1700, MM. de Callière et Champigny écrivaient au ministre :

" Le sieur de la Durantaye nous a prié de témoigner à Sa Majesté sa très humble reconnaissance de la place de garde-marine qu'elle a accordée à son fils et des quinze cents livres qu'elle lui a octroyé par forme de gratification pour les munitions qu'il avait fourni à Missilimakinac en l'année 1683, de quoi nous la remercions pareillement " (26).

Le 18 mai 1701, le roi de France accordait à M. de la Durantaye une pension annuelle de six cents livres. Le brevet, bien flatteur pour le vieux militaire, disait :

" Aujourd'hui, dix-huitième du mois de mai mil sept

(25) *Collection de manuscrits,* vol. 1er, p. 603.
(26) Archives du Canada, Correspondance générale.

cent un, le Roi étant à Versailles, voulant donner au sieur de la Durantaye, ci-devant capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine dans la Nouvelle-France, des marques de la satisfaction que Sa Majesté a des services qu'il lui a rendus pendant plus de trente-neuf années en qualité d'enseigne, de capitaine reformé et de capitaine en pied, tant en France qu'en Canada, où il s'est acquitté des commandements qu'Elle lui a confié, Sa Majesté lui a accordé et fait don de six cents livres de pension annuelle qu'Elle veut lui être payée sa vie durant sur ses simples quittances par les gardes de son trésor royal présents et à venir à commencer de ce jourd'hui, et pour témoigner de sa volonté Sa Majesté m'a commandé de lui expédier le présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa main, et être contresigné par moi, conseiller d'Etat et de ses commandements et finances.

Louis

Phélippeaux " (27)

Deux ans plus tard, le 16 juin 1703, le roi donnait une nouvelle marque de confiance à M. de la Durantaye en le créant conseiller d'augmentation du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Il fut installé dans sa nouvelle charge le 29 octobre de la même année.

M. de la Durantaye décéda dans sa seigneurie de la Durantaye le 28 septembre 1716. Il fut inhumé deux jours plus tard dans l'église de Saint-Philippe (aujourd'hui Saint-Vallier) (28).

P.-G. R.

---

(27) *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XIX, p. 274.

(28) L'acte de sépulture dit: "L'an mil sept cent seize, le vingt-huit septembre, sur les dix heures du soir, est décédé en cette paroisse de St-Philippe Louis Morel, Ecuier, seigneur de la Durantaye, âgé de septente huit ans, après avoir été confessé, avoir reçu le st viatique et le Sacrement d'extrême onction. Son corps a été inhumé avec les cérémonies accoutumées dans cette église audevant du choeur. Le trente du mois sus nommé en foy de quoy j'ay signé.— Poulin."

L'acte prénomme M. de la Durantaye Louis quoiqu'il fût plutôt connu sous le prénom Olivier. Peut-être portait-il les prénoms Olivier-Louis? C'est bien de M. de la Durantaye dont il s'agit dans cet acte. Il ne peut y avoir de doute.

LETTRES DE NOBLESSE DE LA FAMILLE JUCHEREAU DUCHESNAY

L'an mil sept cent quatre vingt-quatre le vendredi seize juillet neuf heures du matin, par-devant nous Thomas Dunn et Pierre Panet écuyers deux des juges de Sa Majesté en sa cour des Plaidoyers Communs de la ville et district de Québec en Canada, est comparu Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay seigneur de Beauport, Godarville, St-Roch et autres lieux demeurant au dit Beauport près cette ville de Québec, lequel nous a dit qu'en vertu de notre ordonnance du jour d'hier étant au bas de la requête par lui à nous présentée, aux fins de vérifier les lettres de noblesse en original accordées à Nicolas Juchereau sieur de St-Denis son ancêtre paternel et à sa postérité et d'informer des vies, religion, moeurs et facultés du dit Antoine Juchereau, d'Antoine Louis Juchereau son fils aîné écuyers actuellement résidents en ce pays et de Marie Eustache Juchereau écuyer sieur Duchesnay frère du dit Antoine Juchereau absent, pour le temps de sa résidence en cette colonie afin de constater leur non dérogeance à noblesse, il a fait assigner à ce jour lieu et heure par-devant nous divers témoins, par exploit de l'huissier Lafrance qu'il nous a représenté, nous requérant, attendu la présence des dits témoins de recevoir leurs dépositions, de laquelle comparution dires et requisition nous avons donné acte au dit Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay et ordonné qu'il sera par nous présentement procédé à l'information dont est question et ensuite à la vérification des titres de noblesse dont il s'agit.

Monseigneur Louis-Philippe Mariaucheau Desgly évêque de Dorylée coadjuteur de Québec demeurant ordinairement en la paroisse de St-Pierre en l'Isle d'Orléans proche Québec, lequel nous a représenté l'exploit d'assignation à lui donné à ce jour par l'huissier Lafrance et après avoir prêté serment en la manière accoutumée de dire vérité sur le fait dont il s'agit et déclaré qu'il n'est aucunement parent des dits sieurs Duchesnay et qu'il est âgé de soixante-quatorze ans, a déposé qu'il a parfaitement connu défunt Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay vivant seigneur de Beauport et capitaine réformé, fils d'Ignace Juchereau écuyer sieur Duchesnay, qu'il a pareillement connu Marie-Eustache Juchereau écuyer sieur Duchesnay fils du dit Antoine Juchereau pendant son séjour en cette colonie; qu'il connaît parfaitement le dit Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay maintenant seigneur de Beauport, Godarville, St-Roch

et autres lieux fils aîné du dit Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay et son fils aîné Antoine-Louis; qu'ils ont constamment professé et professent la religion catholique, apostolique et romaine. Qu'à la pleine connaissance du déposant, ils ont toujours vécu honnêtement, noblement et en véritables gentilshommes; s'étant toujours distingués par une conduite exemplaire qui est tout ce qu'il a dit savoir; lecture à lui faite de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité et a signé avec nous et notre greffier. Signé à l'original L.-Ph. Mariauchau Desgly évêque de Dorylée, Thoms Dunn J.P.C. P. Panet J.P.C. P.-L. Panet greffier.

L'honorable Gaspard Joseph Chaussegros De Léry Ecuier chevalier de l'ordre militaire de St-Louis ci-devant capitaine dans les troupes de Sa Majesté Très Chrétienne en Canada, actuellement conseiller au Conseil du Roi et Législatif de la province de Québec, seigneur de Legardeur, Belleplaine, Gentilly, Perthuys, Rigaud de Vaudreuil, Beauvais et Ste-Barbe demeurant en cette ville de Québec rue de la Ste-Famille paroisse Notre-Dame lequel nous a représenté l'exploit d'assignation à lui donné à ce jour par l'huissier Lafrance, et après serment par lui fait en la manière accoutumée de dire vérité sur le fait dont il s'agit et déclaré qu'il est âgé de soixante-trois ans, a déposé qu'il a parfaitement connu défunt Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay vivant seigneur de Beauport et capitaine réformé fils d'Ignace Juchereau écuyer sieur Duchesnay ; qu'il a pareillement connu Marie-Eustache Juchereau écuyer sieur Duchesnay l'un de ses enfants pendant son séjour en cette colonie; qu'il connaît parfaitement le dit Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay maintenant seigneur de Beauport, Godarville, St-Roch et autres lieux autre fils du dit Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay et son fils aîné Antoine-Louis Juchereau; qu'ils ont constamment professé et professent la religion catholique, apostolique et romaine, qu'à la pleine connaissance du déposant, les dits susnommés ont toujours vécu noblement et comme doivent vivre de véritables gentilshommes, le dit déposant ayant souvent conversé avec eux et les ayant toujours reconnus dignes de jouir de la noblesse dont ils ont hérité de leurs ancêtres, ce qui est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture à lui faite de la présente déposition, a dit icelle contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous et notre greffier. Signé à l'original Gaspard Joseph Chaussegros De Léry, Thoms. Dunn J.P.C. P. Panet J.P.C. et P.-L. Panet greffier.

Vu les dépositions ci-dessus, les lettres de noblesse du mois de février mil six cent quatre-vingt-douze en parchemin dûment scellées, registrées

en la Chambre des Comptes suivant l'arrêt du seize mars mil six cent quatre-vingt-dix-sept et au Conseil Souverain de Québec par arrêt du cinq avril mil sept cent, exhibées en original, les dites lettres de noblesse accordées à Nicolas Juchereau sieur de St Denis et à sa postérité, ensemble les autres pièces énoncées en la dite requête, toutes lesquelles nous avons vérifiées, donnons acte au dit Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay tant pour lui que pour ses fils Antoine-Louis et Marie-Eustache Juchereau écuyer sieur Duchesnay son frère de la dite vérification et des dépositions ci-dessus pour leur servir à constater leur noblesse et leur non dérogeance à icelle. Donné à Québec en la Cour des Plaidoyers Communs l'audience tenante les dits jour et an susdits. Signé à l'original Thoms. Dunn J.P.C. P. Panet J.P.C. et P. Panet greffier.

Pour copie conforme à l'original.—

P.-L. Panet
greffr

Ensuite la teneur de la requête du dit Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay.—

Aux honorables juges de la Cour des Plaidoyers Communs du district de Québec

Supplie humblement Antoine Juchereau écuyer sieur Duchesnay, seigneur de Beauport, Gaudarville, St-Roch et autres lieux, demeurant à Beauport près la ville de Québec et a l'honneur de vous exposer que pour jouir des prérogatives de noblesse dont Marie-Eustache Juchereau écuyer sieur Duchesnay, le suppliant son frère aîné et leurs enfants ont hérité de feu Nicolas Juchereau de St Denis écuyer leur ancêtre paternel, il serait nécessaire de justifier par titres authentiques de la possession de leur état et de faire constater formellement qu'ils n'ont fait aucun acte de dérogeance.

Qu'en Canada les lois françaises ont eu lieu dès son établissement et que les lettres de noblesse s'enregistroient au Conseil qualifié de Conseil Souverain, ensuite établi Conseil Supérieur; qu'en cette colonie il n'y eut jamais de Chambre des Comptes ni de Cour des Aydes à l'instar de celles établies en France où les nobles font ordinairement vérifier leurs lettres et qu'il suffisait de le faire au dit Conseil Supérieur. Que depuis la conquête faite de cette colonie par Sa Majesté Britannique les lois, coutumes et usages suivis dès son premier établissement ont été rétablis par acte du parlement de 1777, chapitre 83, quant à l'état des personnes pour leurs droits personnels et propriétés, mais qu'au lieu du Conseil

Supérieur qui avant la conquête connaissait des lettres et preuves de noblesse et des propriétés il n'y a été établi et qu'il n'y a actuellement que cette honorable Cour des Plaidoyers Communs qui connaisse de toutes matières quelconques excepté celles au criminel.—

Ce considéré, le suppliant a recours à l'autorité et justice de cette honorable Cour qu'il soutient être unique et compétente cour de justice en ce pays conquis pour vérifier ses lettres, la possession légitime et continuelle de sa noblesse et lui donner acte de la non dérogeance. Et sur ce principe le suppliant tant pour lui que pour son frère Marie-Eustache Juchereau écuyer et leurs enfants prend la liberté d'établir leur généalogie et d'offrir les preuves de la possession continuelle de leur état, pour en obtenir les actes nécessaires.—

Nicolas Juchereau sieur de St Denis contracta mariage avec demoiselle Marie Giffard fille de noble homme Robert Giffard Conseiller du Roi, médecin ordinaire de Sa Majesté, l'un des Conseillers en Canada et seigneur de Beauport suivant le contrat passé devant Me Audouard notaire à Québec le 27. septembre 1649.

Par lettres du mois de février 1692 en parchemin et dûment scellées, registrées en la Chambre des Comptes suivant l'arrêt du 16 mars 1697 et au Conseil Souverain de Québec, par arrêt du 5 avril 1700 que le suppliant exhibe en originales et de laquelle exhibition il demande humblement acte nécessair, le dit Nicolas Juchereau sieur de St Denis fut anobli lui et sa postérité.

Par l'extrait mortuaire exhibé le dit Nicolas Juchereau écuyer sieur de St-Denis est tellement qualifié et est décédé à Beauport le 5 octobre 1692.

Par les arrêts du Conseil Souverain de Québec et les actes d'informations faites à la requête d'Ignace Juchereau écuyer sieur Duchesnay second fils du dit feu Nicolas, que le suppliant exhibe aussi, le dit Ignace après le décès de son père obtint l'enregistrement des dites lettres de noblesse au Conseil Supérieur de Québec du dit jour 5 avril 1700.

Qu'Ignace fils de Nicolas était né à Québec et fut baptisé le 11 août 1658, suivant l'extrait de baptême exhibé. Lequel Ignace contracta mariage suivant le contrat passé devant Me Rageot notaire à Québec le 17 février 1683 et suivant son extrait de mariage en face d'église aussi exhibé.

D'Ignace naquit Antoine qui fut baptisé à Québec le 21 avril 1704 et contracta mariage par contrat passé devant Me Latour notaire à Québec le 13 avril 1737 lequel Antoine fut inhumé à Beauport le 14 juin 1772.

D'Antoine naquirent Antoine le suppliant baptisé à Beauport le 8 février 1740 et Marie-Eustache son frère baptisé à Beauport le 25 octobre 1741.

Antoine le suppliant contracta mariage par contrat passé devant Me Panet notaire à Québec le 18 juillet 1765 duquel mariage est né Antoine-Louis son fils aîné baptisé le 19 février 1767.

Que par les titres ci-dessus cités et exhibés en forme authentique le suppliant et son frère Marie-Eustache ainsi que leurs ancêtres ont été constamment qualifiés de nobles et d'écuyers: qu'en outre le suppliant exhibe diverses commissions d'officiers militaires et civiles, fois et hommages, contrats et actes authentiques, dont deux au moins outre les extraits de baptême et contrats de mariage pour chaque filiation prouvent leur possession continuelle de noblesse.

Que le suppliant et son frère Marie-Eustache, ainsi que son fils aîné Antoine-Louis ont imité leurs ancêtres en vivant noblement en cette colonie, sans acte de dérogeance, ce que le suppliant offre de prouver par le serment des anciennes personnes du clergé, du militaire même des premiers en dignité et autres témoins qu'il plaira à la Cour faire assigner, jurer et ouïr par information de leurs vies, moeurs, religion et facultés.

Ce considéré le suppliant conclut à ce qu'il plaise à cette Honorable Cour vérifier les dites lettres de noblesse en original, accorder leurs ordres pour faire assigner les témoins nécessaires pour l'information des vies, religion, moeurs et facultés des dits Antoine Juchereau et d'Antoine-Louis son fils aîné écuyers actuellement résidents en ce pays et du dit Marie-Eustache Juchereau écuyer absent pour le temps de sa résidence en cette colonie, afin de constater leur non dérogeance à noblesse, de tout quoi faire dresser et registrer acte, qu'il plaira homologuer si faire se doit. Et ferez bien. Québec 15 juillet 1784. Signé J. Duchesnay et A. Panet avocat du suppliant.

Et plus bas

Vu la présente requête, nous ordonnons que les témoins seront assignés à comparaître par-devant nous en notre audience demain vendredi seize du présent mois, neuf heures du matin, aux fins de procéder à l'information requise. Québec 15 juillet 1784. Signé Thoms Dunn J.P.C. et P. Panet J.P.C. — Pour copie conforme à l'original.

P.-L. Panet

greffr.

Nous Pierre Panet écuyer l'un des juges de Sa Majesté en ses Cours des Plaidoyers Communs et des Prérogatives pour la ville et district de Québec et commissaire de paix en toute l'étendue de la Province de Québec, etc. Certifions à tous qu'il appartiendra que Pierre-Louis Panet qui a signé et collationné les expéditions des autres parts est greffier de la Cour des Plaidoyers Communs de la ville et district de Québec et que foi doit être ajoutée tant en jugement que hors aux actes qu'il délivre en la ditte qualité. Certifions aussi qu'il n'y a aucun Conseil Supérieur à l'instar du gouvernement français en cette province, ni de procureur-général dans les affaires civiles, et que le papier timbré et contrôle ne sont point en usage en cette province et qu'il n'y a aucun agent ni résident pour Sa Majesté Très Chrétienne en cette dite Province, en foi de quoi nous avons signé et scellé ces présentes à Québec le dix-huit juillet mil sept cent quatre-vingt-quatre.

P. Panet J.P.C. (1)

(1) Archives Judiciaires de Québec.

QUESTION

Le Père Martin, dans son ouvrage *Le marquis de Montcalm et les dernières années de la colonie française au Canada,* racontant la prise du fort de Chouaguen, écrit (p. 66) :

" Aussitôt après sa victoire, Montcalm, que le sentiment religieux dominait au milieu de son triomphe, voulut en faire hommage à Dieu. Il fit planter, au milieu de l'enceinte du fort, une grande croix avec cette inscription : *"In hoc signo vincunt.* C'est par ce signe qu'ils sont vainqueurs."

" Près de cette croix, on plaça un poteau qui portait, avec les armes de France, cette inscription digne d'un littérateur et d'un vainqueur : *Manibus date lilia plenis.* "Donnez des lys à pleines mains."

Montcalm fut-il l'auteur de cette belle inscription ? Il me semble avoir lu quelque part qu'elle lui fut suggérée par M. de Bougainville. Malheureusement, je ne puis retracer l'ouvrage dans lequel je crois avoir vu ce renseignement.

AOW

MOEURS ET CARACTERES DES CANADIENS

Le portrait qui suit fut tracé en 1757 par M. de Bougainville qui devait, quelques années plus tard, s'illustrer par son voyage autour du monde :

" Les simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Cela vient de ce qu'ils ne payent aucun impôt, de ce qu'ils ont droit d'aller à la chasse, à la pêche, et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance. Ils sont braves, leur genre de courage, ainsi que les sauvages, est de s'exposer peu, de faire des embuscades ; ils sont fort bons dans le bois, adroits à tirer ; ils se battent en s'éparpillant et se couvrant de gros arbres ; c'est ainsi qu'à la Belle-Rivière ils ont défait le général Braddock. Il faut convenir que les sauvages leur sont supérieurs dans ce genre de combattre, et c'est l'affection qu'ils nous portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada. Le Canadien est haut, glorieux, menteur, obligeant, affable, honnête, infatigable pour la chasse, les courses, les voyages qu'ils font dans les Pays d'en Haut, paresseux pour la culture des terres. Parmi ces mêmes Canadiens, on met une grande différence pour la guerre et les voyages d'en Haut entre ceux du gouvernement de Québec et ceux du gouvernement des Trois-Rivières et de Montréal, qui l'emportent sur les premiers, et ceux de Québec valent mieux pour la navigation ; parmi ces habitants, ceux qui voyagent dans les Pays d'en Haut sont réputés les plus braves."

Pas mal juste, n'est-il pas vrai ?

M. DE FONTBRUNE

M. de Fontbrune, lieutenant de grenadiers du régiment de la Marine, était passé dans la Nouvelle-France en même temps que le chevalier de Lévis au printemps de 1756. Ils avaient fait la traversée sur *la Sauvage* qui arriva à Québec le 31 mai 1756.

On voit dans le *Journal* du marquis de Montcalm que le garde des sceaux avait fait passer M. de Fontbrune en Amérique à la prière du chevalier de Lévis, avec 1200 livres d'appointements. A la veille de s'embarquer pour la Nouvelle-France, M. de Montcalm reçut une commission de capitaine reformé d'infanterie pour M. de Fontbrune avec des lettres de service pour l'employer où il le jugerait à propos.

M. de Fontbrune était l'ami intime du chevalier de Lévis et celui-ci le choisit comme son aide-de-camp.

Le 24 septembre 1757, M. de Lévis écrivait à sa parente, la maréchale de Mirepoix:

" J'ai encore une grâce à vous demander qui est de vouloir bien accorder votre protection à M. de Fontbrune, capitaine reformé au régiment de la Marine. Il m'a suivi dans ce pays par amitié et par attachement; il m'est très utile; je lui ai bien des obligations. M. de Montcalm et moi demandons avec beaucoup d'instances à M. le marquis de Paulmy qu'il soit fait cette année chevalier de Saint-Louis; il mérite cette grâce par ses services. Je vous supplie d'avoir la bonté de lui en parler; je serais bien satisfait si votre recommandation la lui procurait " (1).

Le 8 octobre 1757, le chevalier de Lévis écrivait au marquis de Paulmy:

" J'avais eu l'honneur de vous demander une augmentation d'appointements pour le sieur de Fontbrune, dans mes dernières lettres. Il est mort de maladie le mois dernier; c'est une perte pour le service du Roi. Il était passé avec moi en Canada; je le regrette infiniment; il m'était attaché et je l'avais engagé de venir en Amérique " (2).

M. l'abbé Casgrain, à certains endroits des volumes de la *Collection Lévis,* a confondu M. de Fontbrune avec M. de Fontbonne, commandant du régiment de Guyenne.

---

(1) *Lettres du chevalier de Lévis,* p. 169.
(2) *Lettres du chevalier de Lévis,* p. 173.

NOTES

LA FONTAINE DE BELLECOURT

Le Sr. Luc, md. ordinaire de la Musique de la chapelle et chambre du roi et organiste de lad. chapelle, et Bernardine de la Fontaine, sa femme, laq. était héritière de Jean-Bapt. de la Fontaine, ordinaire de la Musique du roi et de Bernardine Jouin, ses père et mère; de Jeanne de la Fontaine, fille majeure, sa soeur, et de Jacques de la Fontaine de Bellecourt, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, en Canada, et de... ses frère et belle-soeur.

Criées du Châtelet, nov. 1751, p. 18.

AUBERT DE LA CHESNAYE

Sait-on que Charles Aubert de la Chesnaye était de la même famille que l'auteur du Dictionnaire de la Noblesse, Aubert de la Chesnaye des Bois? Un correspondant de France m'assure que cela est.

D'AILLEBOUT

Factum (datant vers 1647) pour Elie et David Bedé, escuyers, sieurs des Fougerets et de Loisilère, créanciers de la succession d'Estienne Ozon pour 750 livres de rente constituée au profit de leur ayeulle maternelle, dame Marguerite Minager, veufve de feu Moie. Jean Daillebout, vivant conseiller et premier médecin du roi, seize années d'arrérages, poursuivans les criées des immeubles, la distribution du prix qui doit provenir des marchandises de bois de ladite succession, demandeurs, etc, etc. (A la Biblioth. Nation. Thoisy, 383 fo. 326.)

La Gagette de France rapporte le combat entre l'escadre de M. de la Jonquière et l'amiral anglais Anson et dit que M. Daillebout (Charles-Joseph), officier d'infanterie, fut blessé le 14 juin, à bord du *Sérieux,* près du cap du Finistère.

Un Jean d'Aillebout, secrétaire (du roi) dans le premier quart du XVIIe siècle, antérieurement à 1624, était-il de la famille de nos Daillebout?

REGIS ROY

QUI A FONDE LE COLLEGE DE TERREBONNE APPELE COLLEGE MASSON

Le 12 mars 1847, les commissaires d'écoles de Terrebonne se réunissaient pour examiner et discuter une suggestion que venait de leur faire Mgr Prince, évêque de Martyropolis, coadjuteur, et à ce moment administrateur du diocèse de Montréal, en l'absence de Mgr Bourget alors en Europe. Les commissaires décident à l'unanimité d'engager trois religieux "enseignant par état", dont un devra enseigner l'anglais. Les classes devront ouvrir le 1er septembre de la même année. On leur vote un salaire de 40 livres, nouveau cours, par année à chacun (à peu près $5.00). Les commissaires déclarent qu'ils sont heureux de passer cette résolution parce que les "écoles (sont) depuis longtemps désirées et demandées tant par les commissaires d'écoles que par les citoyens de l'endroit". (Extrait du Registre des écoles de la paroisse de Terrebonne — Séance du 12 mars 1847.)

Deux jours plus tard, le 14 du même mois, M. l'abbé Théberge, curé de Terrebonne, présidait, à l'issue de la grand'messe, une assemblée des citoyens de sa paroisse; il leur demande de contribuer à la fondation projetée. On vote avec enthousiasme la somme de 2,400 livres, ancien cours, pour payer les frais de passage des religieux qui devaient venir du Mans (à peu près 17 sous). (Extrait des registres de la Fabrique.)

Mgr Prince prend alors l'affaire en mains; le 27 du même mois, il écrit au T. R. P. Moreau, supérieur général des Religieux de Sainte-Croix, résidant au Mans, et lui demande trois frères pour Terrebonne (autographe). Les frères sont accordés; ils font la traversée avec Mgr Bourget qui amenait avec lui des religieux de la même congrégation pour Saint-Laurent de Montréal et des Clercs Viateurs. La colonie s'embarqua au Havre, sur un voilier, le 30 avril, vers midi, et arriva à New-York le 23 mai, et à Montréal, le 27 mai, dans l'après-midi. On se rendit le jour même à Saint-Laurent; les trois Frères, qui avaient reçu une obédience pour Terrebonne, s'y rendirent le 2 juin. Comme la maison d'école n'était pas encore prête à les recevoir, ils se retirèrent chez une dame Limoges. Les Frères prirent possession de leur domicile le 3 juillet et ouvrirent l'école le 8 juillet. Une centaine d'enfants se présentèrent et furent

répartis dans trois classes différentes. La population de Terrebonne était à ce moment d'environ 1,500 habitants dont 1,000 formaient la population du village ; on comptait 150 enfants d'âge à aller à l'école. Terrebonne était alors un centre important, chef-lieu du comté actuel du même nom et de l'île Jésus (Chroniques de l'Etablissement).

Sur l'avis de Mgr Bourget les Frères quittèrent Terrebonne le 31 décembre 1849. Les commissaires, qui n'avaient pas encore l'expérience d'une école tenue par des religieux, s'étaient montrés exigeants et avaient mis des entraves, sans le vouloir, sans doute, au développement de l'établissement ; de plus M. l'abbé Théberge voulait avoir un pensionnat latin ; le 18 avril 1849 il avait fait voter par ses paroissiens une résolution dans ce sens ; il avait même demandé aux Frères de se charger de cet enseignement. Le R. P. Vérité, supérieur des Religieux de Sainte-Croix, en Canada, lui avait fait remarquer avec raison que les Frères n'étaient pas venus de France pour enseigner le latin à Terrebonne, lequel enseignement n'était pas d'ailleurs de leur compétence. Mgr Bourget répondit dans le même sens au curé de Terrebonne, le 8 mai 1849 : "Je ne saurais consentir qu'on y enseigne le latin, vu que vous avez dans votre voisinage deux établissements de ce genre sur un bien bon pied, et que d'ailleurs ce serait faire sortir les Frères... du but de leur Institut, où on se propose de ne donner qu'une éducation élémentaire." M. l'abbé Théberge vit l'évêque et revint à la charge ; il proposait de prendre la direction des Frères qu'il aurait choisis lui-même, et demandait à l'évêque de lui donner comme vicaire l'abbé Latour qui avait déjà enseigné. Mgr Bourget répond le lendemain, 2 octobre 1849, qu'il fera son possible pour arranger les affaires comme le demande le curé de Terrebonne ; il ne peut s'empêcher toutefois de faire remarquer que le curé assumait une grande responsabilité en faisant lui-même le choix de tant de monde.

Les choses en étant là, les Frères se retirèrent, comme nous l'avons dit plus haut, le 31 décembre 1849. Pendant la durée de cet établissement les religieux avaient ouvert un pensionnat ; ils songeaient même à faire de Terrebonne un de leurs principaux établissements et y avaient conduit leur noviciat. Ce pensionnat aurait pu devenir florissant et rendre de grands services à la région, si on avait su se contenter de ce qui était alors suffisant. Si la chose avait été utile plus tard, les religieux eux-mêmes auraient eu intérêt à greffer l'enseignement du latin sur l'enseignement commercial dont il n'aurait été qu'un développement naturel. Ils auraient fait à Terrebonne ce qu'ils firent à Saint-Laurent de Mont-

réal. On alla trop vite, et on ne se rendit pas suffisamment compte des besoins de la population ; on fit une fondation qui ne prit jamais de grands développements et qu'on ne sentit pas le besoin de faire renaître quand l'incendie l'eut réduit en cendres, en 1879.

Pndant les deux ans et quatre mois que les Frères furent à Terrebonne, ils eurent toujours à traiter avec les commissaires ; quand ils se retirèrent, le président de la commission scolaire leur signa un reçu du mobilier qui était à l'école (31 décembre 1849), quoique ce mobilier fût la propriété de la fabrique (lettre de l'abbé Lionet au R. P. Vérité, 1848). La fabrique aida la commission scolaire et se chargea des frais de réparation en différentes circonstances, mais elle n'avait aucune influence dans la direction de l'école qui relevait des commissaires seuls.

En mai 1847, Mme Masson, dont le mari était mort le mois précédent, acheta pour les Frères une propriété contenant une ferme de 100 arpents. Voici ce qu'en disait M. le curé Théberge à Mgr Bourget, le 16 juin 1847 : "Mme Masson vient d'acheter pour les Frères le plus bel établissement que j'aie vu et par sa situation et par l'ensemble des bâtiments : c'est un don de plusieurs cents louis." Ce don n'était pas fait directement aux Frères, ce qui aurait contribué à les attacher à Terrebonne, mais bien à la fabrique, en faveur des Frères. Ceux-ci demandèrent la propriété de l'établissement qui leur fut refusée, quoique Mgr Bourget trouvât que la demande était raisonnable et que sans cela la communauté ne pouvait pas faire beaucoup de frais qui auraient été perdus, advenant leur départ. "Vous comprenez qu'une communauté ne peut se développer dans un lieu d'où elle peut être renvoyée d'un moment à l'autre." (A M. l'abbé Théberge, 22 novembre 1849).

L'établissement de Terrebonne prit le nom de collège Masson dès l'origine, à cause, sans doute, de la générosité de la donatrice, qui ne peut à aucun titre réclamer quoi que ce soit dans la fondation de ce pensionnat. L'école commerciale fut fondée par les Religieux de Sainte-Croix, et le collège classique, qui remplaça le premier établissement, est dû aux efforts du curé de l'endroit, M. l'abbé Théberge, qui peut en être regardé comme le véritable fondateur, *salvo iudiciori judicio.*

PHILEAS VANIER, c.s.c.

CANOTS D'ECORCE ET VOYAGEURS D'ANTAN

Avec la raquette et le toboggan, le canot d'écorce constitue le trio d'appareils à la fois utiles et sportifs que nous a légué l'ingéniosité des indigènes. Et ce merveilleux engin de navigation qui fut pendant la période où il n'y avait que "les chemins qui marchent", le seul moyen de se voiturer dans la contrée continentale nommée la Nouvelle-France.

Aussi les relations de voyages, les annales et les documents judiciaires fourmillent-ils de renseignements à son sujet. Profitons de cette abondance pour recueillir quelques particularités sur la fabrication, la manoeuvre et les usages de cette embarcation fameuse.

* * *

A tout seigneur tout honneur, commençons par Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, et extrayons une page du récit de son voyage de 1603.

Etant à Tadoussac, le 28 mai, M. de Champlain raconte que des sauvages s'en vont camper sur l'ordre de leur "grand Sagamo":

"Tout aussitôt un chacun d'eux deffit sa cabane en moins d'un rien et le dit grand capitaine, le premier, commença à prendre son canot et le porter à la mer, où il embarqua sa femme et ses enfants et quantité de fourrures, et se mirent ainsi près de 200 canots, qui vont étrangement; car encore que notre chaloupe fut bien armée, si allaient-ils plus vite que nous. Il n'y a que deux personnes qui travaillent à la nage, l'homme et la femme. Leurs canots ont quelques 8 ou 9 pas de long et large comme d'un pas ou pas et demi par le milieu, et vont toujours en amoindrissant par les deux bouts. Ils sont fort sujets à tourner si on ne les sait bien gouverner, car ils sont faits d'écorce d'arbres appelés "bouille" (bouleau), renforcés par le dedans de petits cercles de bois bien et proprement faits, et si sont si légers qu'un homme en porte un aisément, et chaqu'un canot peut porter la pesanteur d'une pipe (ancienne mesure). Quand ils veulent traverser la terre pour aller à quelque rivière où ils ont affaire ils les portent avec eux."

* * *

Les explorateurs et les colons français ne furent pas lents à apprécier les qualités de l'admirable embarcation. C'est en canot d'écorce que les

missionnaires partent pour annoncer l'évangile et fonder des missions chez les peuplades éloignées; que Chouart et Radisson se rendent au lac Supérieur dès 1658; que Jolliet et le P. Marquette découvrent le Mississipi; que pendant un siècle les *voyageurs des pays en haut* vont chercher les magnifiques fourrures que l'Amérique septentrionale fournit à l'ancien monde.

Un voyage de plusieurs centaines de milles, en canot d'écorce, devint alors pour les canotiers une aventure des plus banales. Prenons un exemple au hasard. Nous le trouvons dans l'étude du notaire Adhémar, à la date du 5 mai 1690. Ce jour-là, François de la Forest, capitaine dans les troupes, engage Joseph Fafard dit la Fresnaye pour aller en canot jusqu'au fort Saint-Louis, pays des Illinois. Fafard devra revenir le printemps suivant avec son embarcation chargée de peaux de castors et autres pelleteries. Comme salaire, le voyageur recevra, à son retour, 500 francs, payables en castor.

Les cas analogues sont nombreux dans les études des anciens notaires de Montréal.

* * *

M. de Champlain nous a fourni une première description du canot, mais on peut en obtenir une meilleure en recourant à ce La Hontan qui, malgré ses potins, est inappréciable lorsqu'il nous renseigne sur ce qu'il a réellement vu.

Cet auteur a consacré toute une lettre au canot d'écorce et il semble qu'on nous saura gré de la reproduire presque en entier. Cette lettre est la sixième de son ouvrage; elle fut rédigée à Montréal le 20 juin 1684, soit quatre-vingt-un ans après l'écrit de Champlain.

"Je comptais de partir aujourd'hui, mais la quantité de grands canots qu'on devait amener ici ne s'y trouvant pas encore, le voyage est retardé de deux jours. Vous profiterez de mon loisir pour connaître ces fragiles voitures; je vous dirai en peu de mots ce que c'est... Je viens de voir plus de cent canots grands et petits; mais comme on ne peut se servir que des premiers pour les expéditions militaires ou pour les grands voyages, je ne vous parlerai que de ceux-là... Leur grandeur est pourtant différente, c'est-à-dire de 10 jusqu'à 28 pieds de largeur. Les plus petits ne contiennent que deux personnes. On y est assis sur les talons, pour peu de mouvement que l'on se donne ou que l'on penche plus d'un côté que de l'autre, ils renversent. Les plus grands peuvent contenir aisé-

ment quatorze hommes; mais pour l'ordinaire, quand on veut s'en servir pour transporter des vivres ou des marchandises, trois hommes suffisent pour les gouverner. Avec ce petit nombre de canoteurs on peut transporter jusqu'à vingt quintaux." (2000 lbs ancienne mesure).

FABRICATION DES CANOTS

"Les grands canots faits d'écorce de bouleau sont sûrs et ne tournent jamais; on lève ordinairement cette écorce en hiver avec de l'eau chaude. Une seule écorce suffit quelquefois pour tout un grand canot, tant les arbres de cette espèce sont gros en ce pays-ci, mais quand il faut plusieurs écorces, on en met une pour faire le fond, et les sauvages y en cousent deux autres avec des racines pour faire les bords, et cela si artistement, qu'on jurerait que le canot est tout d'une pièce. Ils sont garnis ou de clisses et de varangues d'un bois de cèdre presque aussi léger que le liège. Les clisses ont l'épaisseur d'un écu; l'écorce, celle de deux, et les varangues, celle de trois. Outre cela, il règne à droite et à gauche, d'un bout d'un canot à l'autre, deux maîtres ou précintes, dans lesquels sont enchassées les pointes des varangues et où les huit barres qui lient et traversent le canot sont attachées. Ces bâtiments ont dix pouces de profondeur, c'est-à-dire des bords jusqu'au plat des varangues; ils ont vingt-huit pieds de longueur et quatre et demi de largeur vers la barre du milieu."

FRAGILITE DES CANOTS D'ECORCE

"S'ils sont commodes par leur grande légèreté et par le peu d'eau qu'ils tirent, il faut avouer qu'ils sont en récompense bien incommodes par leur fragilité; car pour peu qu'ils touchent ou chargent sur les cailloux ou sur le sable, l'écorce s'entr'ouvre et l'eau entrant par les crevasses gâte les vivres, les marchandises et toute la cargaison. Chaque jour il y a quelque nouvelle crevasse ou quelque couture à gommer. Toutes les nuits on est obligé de décharger cette voiture à flot et de la porter à terre, où on l'attache à des piquets de peur que le vent ne l'emporte; car elle pèse si peu que deux hommes la portent à leur aise sur l'épaule, chacun par un bout. Cette seule légèreté me fait juger qu'il n'y a point de meilleure voiture au monde pour naviguer dans les rivières du Canada qui sont remplies de cascades, de cataractes et de courants. Car à la rencontre de tous ces fâcheux endroits on est obligé de transporter les canots par terre, ou de les tirer sur l'eau le long du rivage, pourvu que le fleuve ne soit pas trop rapide, ni la rive trop escarpée. Ces canots ne valent

rien du tout pour la navigation des lacs, où les vagues les engloutiraient, si l'on ne gagnait terre dès que le vent s'élève. Cependant, on fait des traversées de quatre à cinq lieues d'une île à l'autre ; mais c'est toujours en calme et à force de bras."

LA MANOEUVRE DE CETTE NAVIGATION

"Les canoteurs agissent successivement à genoux, debout et assis. Ils sont à genoux lorsqu'ils descendent les petites cataractes ou les cascades des rivières. Ils sont debout lorsqu'ils piquent de fond avec des perches pour refouler les courants et les rapides, et ils sont assis dans les eaux dormantes."

L'AVIRON ET LA PERCHE

"Leurs rames sont d'érable, et tournées de la manière que je vais vous les représenter. La pelle de la rame a 20 pouces de longueur, dix de large et quatre lignes d'épaisseur. Le manche, qui est gros comme un oeuf de pigeon, a trois pieds de longueur ou environ, ils se servent de perches ou lattes de pin pour refouler les courants les plus rapides, et c'est ce qu'on appelle piquer le fond. Ces bâtiments n'ont ni poupe ni proue. Ils sont également taillés en pointe devant et derrière, ils n'ont ni quilles, ni clous, ni tollets. Ils ne durent que cinq ou six ans. Celui qui les gouverne rame comme les autres, sans interruption. Ils coûtent ordinairement 80 écus. Celui dans lequel je m'embarque en a pourtant coûté 90, mais il est de franc bouleau, et l'un des plus spacieux que l'on puisse voir."

LES OBSERVATIONS DE L'INGENIEUR FRANQUET

Passons maintenant aux mémoires que Franquet a écrit sur le Canada en 1758. Ce méticuleux voyageur va nous apprendre où l'on construisait les meilleurs canots.

"C'est en cette ville (Trois-Rivières), où l'on fabrique le mieux les canots d'écorce ; j'ai été en voir un aux chantiers. On y en travaillait un de huit places ; il était de 33 pieds de longueur, cinq de largeur, deux et demi de hauteur, et du prix de 300 livres, à mesure qu'ils sont faits on les envoye à Montréal ; ils sont destinés pour les voyages des pays d'en haut, tant à porter les troupes que les vivres et les marchandises : l'ouvrier qui les fait ne veut pas dire son secret, c'est-à-dire la façon dont il s'y prend pour déterminer la courbure des deux extrémités. Il y en a bien un autre qui s'en mêle, mais il ne réussit pas si bien. Le premier

en fait une si grande quantité qu'il touche du roi tous les ans plus de 6000 livres; ils sont totalement construits d'écorce de bouleau avec des varangues arrondies que l'on employe au lieu de courbes; elles sont de bois de cèdre ou de sapin, de deux lignes d'épaisseur ou plus, et de trois pouces de largeur, et les coutures, recouvertes de gomme de sapin, sont impénétrables à l'eau, mais il faut aussi éviter les roches."

SOUS LE REGIME ANGLAIS

Sous le régime anglais les grandes compagnies qui se livraient au commerce des fourrures n'eurent garde de mettre de côté le précieux canot d'écorce, comme on peut en juger en lisant le bel ouvrage de l'hon. Masson sur les *Bourgeois du Nord-Ouest.* Du volume II, p. 313, nous extrayons ce passage dû à la plume de Peter Grant: "Les canots de la Compagnie du Nord-Ouest manoeuvrés par cinq hommes portaient 3000 livres. Ils tiraient plus de 18 pouces et allaient ordinairement à une allure de six milles à l'heure, en temps calme. Rendu au portage, le levant (bowman) sautait à l'eau pour empêcher le canot de toucher fond, tandis que les Milieux attachaient leurs bricolles (slings) aux paquets, les fixaient sur leur dos et partaient... Les bouts (devant et gouvernail) portaient le canot.. Avant de sauter un rapide, le guide ou *foreman* allait juger de la hauteur de l'eau et s'il le fallait l'équipage allégeait l'embarcation."

L'INDUSTRIE FORESTIERE

Advenant le 19ème siècle et la création de l'industrie forestière, le canot se met au service des bûcherons et jusqu'à ces dernières années, il a sillonné les rivières qui se frayent un chemin dans les forêts profondes.

LE RABASKA

Aux plus grands canots d'écorce, aux plus solides, à ceux qui portaient jusqu'à 28 hommes avec leurs bagages et leurs provisions on donnait le nom de *Rabaska,* nous disent les *Nor-Wester,* entre autres, M. Thomas de Verchères de Boucherville dans le récit de son voyage aux pays de l'ouest. Plusieurs auteurs se sont occupés de rechercher l'origine de ce vocable sonore, mais l'explication la plus intéressante paraît être celle qu'a recueillie M. Joseph Royal, l'auteur de la *Vallée de la Mentawa.*

"*Rabaska,* disait un saint missionnaire, signifie dans les pays de là-haut l'acte le plus extraordinaire de vigueur qu'un homme peut faire.

Le mot est une corruption d'Arthabaska, rivière sur laquelle se trouva pendant longtemps le dernier poste de la compagnie de la baie d'Hudson. Ce n'était pas tous les engagés qui pouvaient se rendre jusque là et tous les canots et les voyageurs qui en revenaient portaient le plumet. Aussi, le mot devenait synonyme de supériorité incontestable dans la langue des métis. Faire quelque chose "en rabaska" c'est tout dire et un canot pour s'appeler *rabaska* requiert certaines proportions de force et de solidité qui le rendent capable du plus long comme du plus laborieux voyage."

LE CANOT ET LA CHANSON

Très tôt le gentil canot d'écorce inspira aux voyageurs canotiers quantités de ces refrains qu'ils aimaient à chanter pour assurer la cadence de leurs mouvements. Mais, entre ces pièces, en est-il de plus caractéristique que la chanson d'un poète canadien inconnu qui a voulu résumer en quelques strophes tout ce qu'il pensait de son embarcation favorite !

Ecoutez-en les paroles naïves:

1

Assis dans un canot d'écorce
Je vogue à la fraîcheur du temps,
J'ai bravé tout (es) les tempêtes
Et les grand (es) eaux du Saint-Laurent.

2

Mon canot est d'écorce fine,
Qu'on plume sur les bouleaux blancs.
Les coutur (es) sont fait (es) de racine
Et les avirons de bois blanc.

3

Je prends mon canot, je le lance
Dans les rapides bouillonnants;
Léger, à grands pas, il s'avance
Ne laissant jamais le courant.

4

Et quand arrive le portage
Je prends mon canot sur mon dos;
Je le renverse sur ma tête,
C'est ma cabane pour la nuit.

5

J'ai parcouru tous les rivages,
Le long du fleuve Saint-Laurent
J'ai connu des tribus sauvages
Et leur langage différent.

6

Le laboureur aim (e) sa charrue
Le chasseur, son fusil, son chien,
Le musicien aim (e) sa musique
Moi, mon canot, c'est tout mon bien.

7

C'est mon compagnon de voyage
Je veux mourir sur mon canot,
Pour mon tombeau près du rivage
Vous renverserez mon canot.

Cette curieuse production du terroir nous a été chantée par Joseph Rousselle, natif de Kamouraska, tour à tour, marin et bûcheron. Il l'a apprise à la baie Georgienne vers 1897, d'un bûcheron originaire du comté de Joliette.

UN DERNIER MOT

Voguer en canot d'écorce, c'était la poésie du voiturage par eau. Le progrès a cru faire mieux. L'enfant du pays est maintenant au rancart et la chaloupe à moteur laboure l'onde avec violence. Toutefois, on ne pourra enlever au canot d'écorce son passé glorieux ; il lui reste d'avoir été mêlé aux périodes les plus héroïques et les plus romanesques de notre histoire.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Je vois dans une pièce judiciaire de 1694 ou 1695 que les effets d'un marchand de Québec furent perdus dans le naufrage présumé du navire le *Saint-François-Xavier*. A-t-on des renseignements sur ce navire et sur sa perte ? Quels sont les passagers qui périrent lors du naufrage du *Saint-François-Xavier?*

MATL.

LE "BRUC"

Dans une des notes au Journal du Siège de Québec, dont l'archiviste de la province a bien voulu me permettre la publication, dans son premier rapport, j'avais cru devoir avouer (note 280, p. 235) un doute sur la lecture exacte d'un mot du manuscrit: "du *bruc* pour attacher les boeufs". Etait-ce bien ce qu'avait écrit l'auteur? Pour toute justification, je ne pouvais apporter que le témoignage de Larousse définissant le "bruc" une sorte d'ajonc. Il restait à savoir si l'on se servait d'ajoncs en 1759 en guise de liens pour attacher les boeufs, et surtout si l'on appelait vraiment "bruc" l'espèce particulière de lien végétal ainsi employée. M. P.-G. Roy me communique précisément une lettre que vient de lui adresser un correspondant québecois et qui jette sur la question un jour assez intéressant. D'après M. J. Macloughlin, l'auteur de la lettre, il existerait dans notre pays un arbuste dont l'écorce a cette particularité d'être aussi forte et aussi flexible qu'une lanière du meilleur cuir. Cet arbuste est connu en anglais sous le nom de "moosewood" et quelquefois de "leatherwood". Son nom sauvage est, sauf erreur, "wikapi". Les botanistes l'appellent "Dirca palustris", mais le cultivateur canadien-français, dans plusieurs régions, le désigne tout simplement "bois d'écorce". M. Macloughlin ajoute que cette écorce était très fréquemment employée par les anciens colons, aussi bien que par les sauvages, en guise de liens pour toutes sortes d'usages, et il en conclut que c'est probablement ce qu'avait en vue l'auteur du Journal du Siège en parlant de "bruc pour attacher les boeufs".

Il n'y a certes rien de plus plausible que l'explication si opportune fournie par M. Macloughlin. Nous savons qu'un lien végétal quelconque était en usage chez nos pères. Et ce point est réglé. Nous n'avons plus besoin que de savoir quelle parenté peut avoir avec l'ajonc l'arbuste signalé par M. Macloughlin. Un botaniste nous le dira peut-être. Si l'auteur du Journal du Siège de Québec a vraiment écrit "bruc", et si, d'un autre côté, le "bruc" n'est qu'un des vocables populaires de l'ajonc, cette condition doit être remplie, il nous semble, avant d'identifier définitivement le "wikapi" ou "bois d'écorce" avec la mystérieuse marchandise réquisitionnée au magasin du roi par M. de Lanaudière, en 1759.

AEGIDIUS FAUTEUX

EXEMPLAIRE UNIQUE D'UNE BROCHURE CANADIENNE

Un bibliophile aime toujours à apprendre l'existence d'un livre, ou même d'une simple brochure, dont il ignorait l'existence, ce bouquin fût-il inabordable. Le simple fait de savoir qu'il existe lui procure une certaine satisfaction, mêlée de regrets de ne pouvoir posséder cet objet rarissime.

Pour l'information des lecteurs du *Bulletin,* qui collectionnent les ouvrages canadiens, je dirai que je possède une brochure intitulée : "Etude rétrospective sur l'Institut Canadien-Français d'Ottawa suivie du Rapport Annuel du Bureau de Direction de l'Institut pour l'année 1892-93".

Cette brochure de vingt-quatre pages mesure 9½ pouces par 7¼. Elle est imprimée sur un bon ppaier et paraît toute pimpante avec sa couverture en deux couleurs, rouge et noire. Elle sortait des presses de MM. A. Bureau & Frères, rue O'Connor, Ottawa, et parut à la fin de l'année 1893.

Cette étude est due à la plume élégante de M. Antoine Gobeil, alors sous-ministre des Travaux publics et président de l'Institut. Elle est d'une lecture agréable et renferme des notes intéressantes sur la naissance et les quarante-et-une années d'existence de cette belle institution, qui est encore aujourd'hui le lieu de réunion de prédilection des Canadiens de la capitale. Il me sera peut-être permis de faire ici une courte digression. L'Institut n'a pas dégénéré, au contraire, à soixante-et-dix ans, il est plus vivant et plus prospère que jamais, témoin : *Les Annales,* revue littéraire, historique et scientifique, qui vient de voir le jour. Elle est rédigée par les membres du comité littéraire de l'Institut, et elle a bien débuté. Souhaitons-lui longue vie et prospérité.

L'Institut avait commandé cinq cents exemplaires de cette brochure afin de la distribuer parmi ses membres. J'étais un jour à l'atelier, lorsque M. Alfred Bureau, chef de la maison, me montra avec orgueil cette jolie brochure et il m'en donna un exemplaire. Les autres furent envoyés le lendemain au bureau de M. Gobeil, dans l'édifice départemental de l'Ouest. Pour une raison ou pour une autre, ces exemplaires ne furent pas distribués immédiatement et finirent par être oubliés. L'incendie du 12 février 1897, qui dévasta cet édifice, consuma les brochures, de sorte que l'exemplaire que je possède est *unique.*

FRANCIS-J. AUDET.

QUESTIONS

Qu'advint-il de l'enquête demandée par sir Georges Prévost, après son rappel du Canada, sur sa conduite militaire à Plattsburg et ailleurs?

XXX.

Sous le régime français, il y avait au Canada un fief ou seigneurie connu sous le nom assez suggestif de fief de la *Famine*. Où se trouvait-il? Quel en était le propriétaire?

R. O. B.

Joseph Doutre épouse, à Châteauguay, le 23 février 1810, Françoise Monikai. Cette Françoise Monikai était la fille de Jean Monikai et de Marie Labrie. Jean Monikai était-il d'origine allemande ou sauvage? Qui pourra me dire où et quand a eu lieu le mariage Monikai-Labrie?

J. L. B.

Dans l'ouvrage de M. J.-C. Poissant, *Généalogie de la famille Poissant* (p. 85), on lit "Pierre Poissant dit Lasaline et Françoise Lefebvre mariés à Châteauguay le 13 novembre 1809. Les parents de Françoise Lefebvre sont Charles Lefebvre et Louise Carignan." Où et quand a eu lieu ce dernier mariage?

J. L. B.

Qu'était, sous le régime français, une compagnie franche de la marine?

MILIT.

Dans le troisième volume de son *Cours d'histoire du Canada,* l'honorable M. Chapais donne comme une de ses "sources et autorités" *The letters of Veritas,* Montréal, 1815. Je me rappelle avoir lu, il y a déjà une vingtaine d'années, un long article dans la *Gazette*, de Montréal, sur l'identité de Veritas. Est-on enfin fixé sur le vrai nom de celui qui écrivit ces lettres où sir Georges Prévost était rudement attaqué?

BIBLIO.

Est-il vrai que sous le régime français au Canada les curés, vicaires et autres ecclésiastiques étaient obligés, par un édit du roi, de publier au prône et pendant l'office divin les actes de justice et autres qui regardaient l'intérêt particulier des sujets du roi?

CUR.

REPONSES

Dauphin de Montorgueuil (vol. XXVII, p. 23).—Un sieur Dauphin de Montorgueuil figure en effet parmi les officiers de l'Acadie vers la fin du XVIIe siècle. Il devait servir comme lieutenant dans le détachement qui avait été confié à M. de Villebon en 1689. Ses lettres de lieutenant sont datées du 1er juin de cette même année (Archives des Colonies, série B, vol. 15). Il n'aurait pas servi longtemps, s'il faut en croire Laffilard, qui le fait mourir en 1689. Cependant, nous avons tout lieu de croire que Laffilard s'est trompé. Le 7 mai 1692, le nom de Dauphin de Montorgueuil apparaît encore avec du Tast, de Serigny, de Bonaventure et plusieurs autres, sur la liste des officiers de marine "qui ont été choisis par le roi pour servir sur les vaisseaux que Sa Majesté fait armer à Rochefort pour envoyer en Canada". A cette époque, nos officiers étaient proprement officiers de marine et servaient indistinctement sur terre et sur mer, étant presque tous, en même temps que lieutenants ou capitaines, garde-marine ou enseignes de vaisseau.

D'Hozier, dans son ouvrage l'*Impôt du Sang* (vol. I, 2e partie, p. 230), mentionne "Dauphin de Montorgueuil, lieutenant de frégate et flûte au port de Rochefort, mort à la coste de Saint-Dominique sur le *Solide,* commandé par M. de Planta, le 26 juillet 1694.

Il s'agit très probablement du même Dauphin de Montorgueuil qui avait été fait lieutenant en Acadie en 1689.

AEG. F.

Les oeuvres de Mgr Laflèche (XXVIII, p. 63).—Nous donnons ici la liste complète des livres, brochures, mémoires publiés par Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières:

1o—Notes sur la langue des Cris, Ile à la Crosse — 1849.

2o—Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille. Montréal — 1866.

3o—Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières — 1875.

4o—Deuxième mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières — 1877.

5o—L'influence spirituelle indue devant la liberté religieuse et civile. Trois-Rivières — 1880.

6o—Mémoire appuyant la demande d'une Ecole Normale aux Trois-Rivières. Trois-Rivières — 1881.

7o—Réponse aux remarques de M. l'abbé Verreau sur le mémoire appuyant la demande d'une Ecole Normale aux Trois-Rivières. Trois-Rivières — 1881.

8o—Mémoire sur les difficultés religieuses du Canada. Rome — 1882.

9o—Troisième mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières — 1883.

10o—Commentaires sur l'encyclique "Humanum Genus" contre la franc-maçonnerie. Trois-Rivières — 1884.

11o—Les biens temporels de l'Eglise et l'immunité de ces biens devant les pouvoirs civils. Trois-Rivières — 1889.

12o—Lettres pastorales, mandements et lettres circulaires. Trois-Rivières — 1867-1898. 6 vols.

Chan. E. L.

Le supplice de la hart (XXVII, p. 93).—Le supplice de la *hart* c'est tout simplement le supplice de la corde.

Relisez ce que dit le vieux *Dictionnaire de Trévoux* (éd. de 1761, vol. IV), au mot hart:

"Hart, en termes de jurisprudence, signifie la corde qui sert à étrangler un criminel condamné: d'où vient que quand on défend quelque chose sur peine de la hart, c'est la même chose que sur peine d'être pendu et étranglé. *Suspendii restis, laqueus.* On a défendu à ce criminel de récidiver, à peine de la *hart*. On lui a enjoint de garder son ban à peine de la *hart*. Marot, pour achever le portrait d'un valet qui l'avait volé, dit:

Sentant la *hart* à cent pas à la ronde
Au demeurant le meilleur fils du monde.

Cela vient de ce qu'on attachait autrefois les criminels au gibet avec ces sortes de liens de bois menus et plaints. On écrivait autrefois *hard,* d'où vient le diminutif *hardeau,* qu'on trouve encore dans quelques auteurs, pour signifier, ou un petit lien de fagot, ou un arbrisseau propre à faire de ces sortes de liens."

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — JUIN 1922 No 6

MIGRATIONS DU CHOLERA ASIATIQUE

REMARQUES PRELIMINAIRES

Tout profane que je sois en pareille matière, les professionnels me permettront sans doute d'en causer, en faisant abstraction du point de vue scientifique.

D'ailleurs, la science elle-même n'a pas encore réussi à dénicher le microbe de cette maladie.

Ses symptômes et ses ravages sont évidents, mais son principe vital est encore inconnu.

L'humanité reste donc désarmée contre cet implacable torpilleur de la machine humaine.

C'est pourquoi tout mortel peut en causer, puisque le choléra est un sujet toujours actuel.

PASSAGE ACTUEL DU CHOLERA EN RUSSIE

Présentement, il fait son tour en Russie, semant les morts et peuplant les cimetières. Cette nouvelle invasion dans ce malheureux pays n'est pas la première, mais, cette fois, sa marche favorisée par la famine est vraiment triomphale.

Ce fléau délivrera peut-être ce peuple d'un mal encore plus redoutable, le bolchévisme. En effet, si le premier tue les corps, celui-ci empoisonne les intelligences et tue les âmes.

Le Canada verra-t-il comme en 1832, 1834, 1849, 1851, 1852 et 1854 cet importun visiteur débarquer sur ses rives ?

C'est le secret de Dieu qui, seul, peut l'empêcher de se faufiler à travers les cordons sanitaires.

SON BERCEAU

Le nom de cet indésirable — *CHOLERA ASIATIQUE* — indique clairement que son berceau est en Asie, non pas sur le site du Paradis terrestre d'Adam, mais entre l'Himalaya et l'Indus.

Cette zône que des pluies diluviennes transforment en marécages est son foyer national. Il y règne en permanence, passant la saison d'été dans les petits villages groupés sur le bord des fleuves, et réintégrant son domicile aux premières fraîcheurs. Il aime aussi faire route avec les caravanes humaines et la famine.

Ce microbe est d'autant plus redoutable qu'il s'est dérobé jusqu'à présent aux recherches scientifiques. Cependant, les symptômes qui annoncent sa prise de possession sont infaillibles.

SYMPTOMES DU CHOLERA

Il débute le plus souvent par une période d'incubation variant de trois à sept jours, foudroie rarement, mais terrasse fréquemment ses victimes en quarante-huit heures, et, parfois, plus rapidement. En fait, il manoeuvre indépendamment, toute tactique raisonnée, à la manière des guérillas.

S'en méfier est donc prudence. Une diarrhée prémonitoire est presque l'équivalent d'une carte de visite du choléra. Si elle n'est immédiatement contrôlée, elle est bientôt accompagnée de vomissements, de crampes et d'une soif ardente.

Alors la physionomie du malade accuse les traits suivants: les yeux sont caves, les joues creuses, les ongles bleus, le nez effilé, les mains et pieds sont glacés, et sa température baisse de 10 à 12 degrés au-dessous de l'ambiante.

Si, à ce moment, il ne se produit pas une réaction, la victime ne tarde guère à rendre l'âme.

Il est conseillé de répondre à cette carte de visite en mandant immédiatement le médecin. On court ainsi la double chance de guérir ou de souffrir moins longtemps.

LE MEDECIN CHINOIS

Le médecin chinois, s'il est appelé, répond invariablement à la carte de visite du choléra par une piqure d'aiguille sur la partie supérieure de l'estomac. Immédiatement, un filet de sang empoisonné dans lequel nage le microbe commence à filtrer, et lorsqu'il tarit, la guérison du malade est l'affaire de quelques heures.

Ce renseignement, je le tiens d'une Soeur Franciscaine, Missionnaire de Marie, revenue au monastère de la Grande-Allée, après avoir séjourné vingt ans en Chine, dans le district où le choléra a sévi plusieurs fois. Ce traitement, simplifié au superlatif, mérite donc d'être noté.

INFECTIEUX ET CONTAGIEUX

Enfin, le choléra est-il infectieux et contagieux ?...

"Scinduntur doctores". Un ancien médecin de Québec, le docteur Painchaud, dans une conférence à l'Institut canadien en 1848, lui déniait la deuxième note. Comme preuve, il alléguait le fait que le choléra, en 1832, n'avait emporté que deux médecins et pas un seul membre du clergé de Québec. Cette preuve n'est peut-être pas sans valeur, mais je persiste à croire que cette immunisation est plutôt le fait d'une protection spéciale. Quoiqu'il en soit, contagieux ou non, il procède comme s'il l'était.

Plût au ciel, du moins, qu'à l'instar des éruptions volcaniques, le rayonnement cholérique ne s'éloignat guère du milieu où il se survit ! Malheureusement, ce microbe, "auteur de tout le mal", a l'humeur voyageuse, il est trop facile de le démontrer.

PREMIERE MIGRATION

Il y aura un siècle en 1923, que le choléra fit sa première apparition en Europe. Eveillé en 1817, il gagna la Chine, les Moluques, les Philippines, Maurice, la Réunion, le Cap; puis, en compagnie de troupes anglaises venant de ports indiens infestés, il apparut sur les côtes de l'Arabie et du Golfe Persique, toucha la Perse, et, se divisant en deux courants, atteignit d'une part la Turquie, les côtes de la Syrie, Alexandrie, Smyrne; et d'autre part, entra par l'Afghanistan et l'Astrahkan en Russie où s'éteignit l'épidémie.

DEUXIEME MIGRATION

Cette nouvelle incursion se fit par voie de terre, et dura sept ans. Partie du Bengale, l'épidémie traversa l'Afghanistan, la Perse, la Russie, la Pologne, l'Autriche, la Hongrie, la Prusse, la Finlande, l'Angleterre, la Belgique, la France en mai 1832, les Etats-Unis et le Canada en 1832, l'Espagne en 1833, l'Algérie, la France de nouveau, via Marseille, l'Italie en 1836 et 1837, la Russie d'Asie ainsi que la Russie d'Europe, l'Egypte, la Régence de Tripoli, l'Algérie encore, où elle cessa ses pérégrinations

Cette fois, le microbe du choléra avait découvert l'Amérique du Nord, et après avoir remonté le St-Laurent, il était à Québec, le 8 juin 1832. Le choléra de 1832 et de 1834, à Québec, avait fait la traversée de Dublin à Québec à bord d'un deux mâts chargé d'émigrés. Retenu pour bonne et valable raison au lazaret de la Grosse-Isle, le voilier fut désinfecté pendant que les émigrés étaient descendus à terre, puis on lui permit de continuer sa course. Malheureusement, à peine entré dans le port de Québec, un de ses passagers succombait à une attaque de choléra asiatique, dans une maison de pension de la rue Champlain, tenue par un nommé Roche. Le sort de cette première victime confirmait la rumeur que le choléra était aux portes de la capitale.

Détail piquant, presqu'à la même heure, le secrétaire du Bureau de Santé, après enquête préalable, disait-il, informait Québec qu'il n'y avait aucun cas de choléra à la Grosse-Isle, et c'était strictement vrai puisqu'il était déménagé et rentré à Québec, armes et bagages.

Le même jour, le "Canadien" précisait davantage et rassurait ses lecteurs en affirmant que le choléra n'était pas à Québec.

Celui-ci répondit au "Canadien" dès le lendemain en inscrivant sur son nécrologe plusieurs nouveaux noms. Le lendemain, il dépassait ce chiffre, allant crescendo jusqu'au 15 juin, qui se clôtura par une hécatombe de cent quarante-trois victimes. Ce fut sa journée maxima. Après s'être maintenu quelques jours, au-dessus de la centaine, le thermomètre cholérique commença à baisser inégalement. Lorsque l'épidémie prit fin à l'automne, 3,851 noms au moins étaient inscrits sur le registre mortuaire, et Québec comptait un nouveau "champ des morts" que l'on appelle le cimetière des cholériques.

SITE DE CE CIMETIERE

Il est ainsi dénommé parce que la majeure partie de sa population est composée de victimes du choléra, bien que les typhoides y soient aussi largement représentés.

Cet ossuaire, qui rappelle le lamentable souvenir des victimes du choléra à Québec, ainsi que celles du typhus en 1847, il est aisé de le localiser.

Au sud, il longe la Grande-Allée; au nord, la bordure de la rue Maisonneuve; à l'ouest, la rue de Salaberry; à l'est, un immeuble vacant qui le sépare du monastère des Franciscaines.

La superficie circonscrite à l'est et à l'ouest par un mur de pierre haut de dix pieds et large de deux, mesurée à l'oeil, est d'environ 150 pieds sur 400 pieds. La moitié sud était réservée à l'élément irlandais, et la moitié nord à l'élément canadien-français. Cet arrangement était de nature à assurer l'entente cordiale.

Abstraction faite des murs que je viens de mentionner et qui restent debout malgré la pluie et la neige, les seuls vestiges de sa destination primitive sont quelques pierres tombales couchées sur l'herbe, et la voûte mortuaire découronnée de son toit, mais dont les quatre pans ont défié jusqu'à présent les outrages du temps.

En termes plus concis, c'est sur le site de cet ancien cimetière que sont érigés l'asile Ste-Brigitte, la nouvelle église et le palais scolaire de St-Patrice. Ce dernier est précisément sur la moitié réservée aux Canadiens-français.

Si l'on tient compte de la population québécoise de cette époque, il est évident que le choléra n'avait pas chômé pendant son séjour dans la capitale. D'ailleurs, il fit en même temps son tour du Canada. Deux jours après son arrivée à Québec, il prenait possession de Montréal ; puis, traversant la rivière Outaouais, il poursuivait sa promenade à travers les villes d'Ontario.

Il est trop aisé de se représenter la physionomie des Québécois qui n'avaient pu prendre la clef des champs, continuellement menacés par cette épée de Damoclès, dont le choléra était le sempiternel thème de conversation ; le bilan des mortalités, la principale nouvelle du matin ou du soir, le défilé des cadavres alignés sur ces longues voitures affectées autrefois au transport des sacs de farine ; le spectacle journalier, le va et vient des médecins et des prêtres, l'*unique* distraction ; les lamentations un concert presque ininterrompu. Que ces mois durent paraître longs à ceux qui les vécurent ! Aussi, ils n'en perdirent jamais le souvenir. Même après la sixième visite à Québec du choléra asiatique, celui de 1832 semble être resté ineffaçable, et ses successeurs n'étaient mentionnés qu'en passant. Il est vrai qu'il a été le premier en tête et le plus homicide. En tout cas, une ville au pouvoir du choléra me semble plus infortunée qu'une ville sous le feu des canons. Dans celle-ci, ses habitants ont au moins la ressource extrême de se terrer dans les caves et les souterrains, tandis que le microbe cholérique circule incognito, pénètre partout sans être arrêté par aucun obstacle, opère sournoisement et ne révèle sa pré-

sence que lorsqu'il est trop tard ! Le docteur Marsden, un contemporain du choléra de 1832, a publié une intéressante brochure sur cette épidémie.

Le choléra de 1832 disparut sans faire ses adieux sur la fin de l'automne. Cette impolitesse ne présageait rien de bon. Aussi, Québec ne fut guère étonné de son retour le 7 juillet 1834. Cette fois encore il entra par la voie du St-Laurent, et lorsqu'il repartit à l'automne 2,509 Québécois manquaient à l'appel. Arrivé un mois plus tard qu'en 1832, il ne put couver ni aussi longtemps ni aussi efficacement.

C'est pourquoi il n'eut pas le même succès que son prédécesseur. Les seuls bénéficiaires du choléra de 1834 furent les élèves du Petit Séminaire de Québec, qui furent congédiés un mois plus tôt et les examens furent ajournés à l'automne.

TROISIEME MIGRATION

Cette invasion, partie de la Perse en 1847, suivit l'itinéraire des précédentes, et ne tarda guère à encercler l'Europe. Aucun pays ne fut épargné, et après avoir sévi dans l'ancien monde pendant les années 1847 et 1848, il traversa l'Atlantique et visita les Etats-Unis et le Canada en 1849.

Sur la fin d'octobre 1850, au moment où l'épidémie paraissait éteinte en tout pays, elle renaît plus maligne que jamais dans cette Sibérie que l'on se dispute à l'heure actuelle, parcourt l'Europe entière du nord au sud et de l'est à l'ouest, fait la guerre de Crimée avec les troupes anglo-françaises, s'embarque pour la République américaine et le Canada ; puis, pour la première fois, visite les petites républiques de l'Amérique du sud. En résumé, on peut dire que de 1847 à 1855, le choléra se promena en Europe presque sons interruption. Il n'est donc pas étonnant que durant cette période, il ait visité Québec et le Canada à quatre reprises.

LE CHOLERA A QUEBEC EN 1849, 1851, 1852 ET 1854

Il semble, en 1849, avoir fait son apparition à Kingston, venant cette fois des Etats-Unis où il sévissait depuis quelques semaines.

La première victime à Québec fut un nommé McGill, cantonnier, rue Champlain, décédé le 4 juillet, après quelques heures de maladie. De la rue Champlain, il sauta bientôt au Petit Séminaire de Québec, car alors et longtemps après les vacances ne commençaient qu'après le passage de la vague de chaleur.

On lit en effet dans le "Journal" du séminaire de Québec : "Le " 11 juillet, le Dr Naud dit que le nombre des morts hier soir était de " 14. Le 11 juillet, Lucien Moraud, élève de Rhétorique, tombe malade " vers une heure de l'après-midi, et meurt vers deux heures, le lendemain " matin. Le 11 juillet, Roméo Lamontagne, élève de Troisième, tombe " malade et meurt le soir."

"Le 12 juillet, Philippe Gauvreau et Narcisse Vanderheyden en meurent. Le Séminaire fut fermé le jour même de la mort du jeune Moraud."

En-somme, l'épidémie de 1849 fut, à Québec, moins désastreuse que celles de 1832 et 1834 puisqu'elle ne dépassa guère 1,185 victimes. Commencée dans les premiers jours de juillet, elle prit fin dans la dernière semaine de septembre.

La quatrième épidémie de choléra au Canada eut lieu en 1851, et fut transmise par les Etats-Unis. Commencée en août et éteinte au commencement d'octobre, elle avait duré deux mois. Québec fut sa dernière station. Le choléra s'y arrêta cinq semaines environ et y fit 280 victimes du 26 août au 2 octobre. La première fut un pensionnaire de l'hôtel St-Louis, rue Ste-Anne. La cinquième visite du choléra à Québec eût lieu en 1852 ; dura de la fin de septembre à la deuxième semaine de novembre et ne fit que 133 victimes. La première qui lui paya tribut fut un débardeur déchargeant la cargaison de l'*Advance,* expédiée de New-York.

Cette apparition du choléra en plein automne démontre qu'il peut sévir même dans cette saison. Son court séjour à Québec, son arrivée tardive, et le petit nombre de ses victimes sont probablement la cause qui le font passer sous silence.

Le choléra de 1854, après avoir passé quelques jours à la Grosse-Isle, débarqua à Québec vers le 20 juin. S'il en eût été autrement, on pourrait presque crier au miracle. Les faits suivants, relatés dans le rapport des docteurs Landry et Jackson, en sont la preuve.

Vers la mi-juin, deux navires partis de Liverpool chargés d'émigrés, jetaient l'ancre à la Grosse-Isle. L'un avait perdu pendant la traversée plusieurs cholériques, et l'autre des malades de la rougeole, malgré les deux médecins d'office. Les malades furent hospitalisés au Lazaret, et après avoir stationné là deux ou trois jours, les navires furent autorisés à conduire leurs passagers à destination. Arrivés à Québec, le 17 juin,

l'inspection médicale ne constata rien d'anormal. Le coupable ne lui avoua pas qu'il avait couvé pendant son arrêt à la Grosse-Isle, et il fut permis aux passagers de circuler à Québec, de retourner prendre leurs repas et coucher à bord des navires. On devine aisément ce qui arriva.

Le 20 juin, le choléra éclatait à la fois dans les deux bâtiments en rade. En un clin d'oeil, l'Hôpital de la Marine fut envahi par les malades, et l'épidémie commença sa promenade à travers Québec et les paroisses voisines. Le choléra suivit l'itinéraire des immigrants. Le 22 juin, il était à Montréal; le 23 à Hamilton; le 25 à Kingston et à Toronto, avant même que la population fut en contact réel avec les émigrés. Caprice du choléra, ou impopularité du bagne de Kingston, je ne sais trop, il n'y entra que le 12 juillet après s'être attardé dans la ville près de trois semaines. Mieux que cela, soit distraction ou une pitié dont il n'est pas coutumier, il n'arrêta pas à Brockville que traversèrent pourtant les immigrants. Lorsque la campagne du choléra de 1854 prit fin, vers la mi-septembre, le bilan de ses victimes était de 803 pour la région de Québec et de 3,846 pour le Canada.

Ces statistiques, on le soupçonne naturellement, doivent être acceptées sous bénéfice d'inventaire. Les chiffres mentionnés ne peuvent être qu'approximatifs, car si toute statistique est affaire délicate, à plus forte raison celle qu'on recueille en temps d'épidémie. Une preuve, entre autres, c'est que pas une des trois brochures que nous avons sous les yeux ne concorde sur ce point.

Les fonctionnaires publics dont l'imprévoyance avait en quelque sorte donné carte blanche au choléra ne furent ni fusillés ni même destitués. On peut du moins se féliciter du fait qu'ils attendent encore leur monument. Le choléra, on le conçoit, leur témoigna sa reconnaissance en les ignorant pendant son séjour à Québec.

QUATRIEME MIGRATION

De 1855 à 1865, l'Europe respira à l'aise. Mais à la fin de cette décade, le choléra la menaça de nouveau. Importé de l'Inde à la Mecque, de la Mecque à Suez et Alexandrie, après avoir fait escale dans tous les ports de la Méditerranée, il se faufila à travers les cordons sanitaires et, une fois de plus, il fit son tour d'Europe.

En soixante jours, il fit 4,000 victimes à Alexandrie. Affolée, la population s'enfuyait comme les caravanes russes à l'heure actuelle, semant le microbe cholérique sur son passage. Cette invasion, comme

l'occupation allemande du nord de la France en 1914, s'acclimata tellement bien en Russie, pays de prédilection du choléra, qu'il partit de là en 1869 pour aller encore moissonner en Europe.

Québec attendit donc le choléra en 1865, puisqu'il traversait invariablement l'Atlantique après chacune de ses tournées en Europe. Il en fut quitte pour la peur cette fois, mais la fameuse visite fut définitivement annoncée pour la fin de juin 1866. C'est pourquoi le Conseil du séminaire de Québec décida, le 26 mars, que l'examen du baccalauréat aurait lieu les 4, 5 et 6 juin. "Cet examen, dit le "Journal", a été avancé d'un mois cette année, par la crainte que le choléra ne force les élèves à déguerpir avant le temps." Une autre conséquence de cette visite redoutée et redoutable fut la suppression du concert du 30 avril. On lit à cette date dans le "Journal" du Séminaire. "C'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de Mgr de Laval. On n'a fait cette année aucune chose extraordinaire de peur de distraire les écoliers de leurs études, vu qu'ils se préparent à l'examen plus tôt."

Pendant les mois d'avril et de mai, la communauté ne cessa de solliciter Dieu de vouloir bien empêcher le fléau de traverser l'Atlantique. Messes, neuvaines, lampes devant l'autel de la Congrégation, promesses, en un mot toutes les armes de l'arsenal spirituel furent mises à contribution et nous assiégeâmes le Ciel avec tant de foi et de persévérance que le pestiféré renonça à faire son tour d'Amérique.

Si je me rappelle bien, des prières ont été récitées aux mêmes intentions dans la plupart des églises paroissiales du diocèse de Québec. Elles sont en définitive le seul cordon sanitaire efficace, et se concilient très bien avec les précautions que conseille la prudence humaine. Cela fait, on se confie en la Providence qui règle tout pour le bien des hommes, comme le dit Jean-Charles Taché, ancien sous-ministre de l'Agriculture, dans un "Mémoire" sur le choléra publié en 1866.

CINQUIEME MIGRATION

En 1883, venant toujours de l'Inde, le choléra se montrait à Damiette et couvrait rapidement toute l'Egypte, où il causait, officiellement, 28,000 décès. En juin 1884, il sévissait terriblement à Toulon, frappait Marseille et se répandait dans tout le Midi de la France, puis les années suivantes, en Algérie, en Italie, en Autriche, en Espagne, qui toute entière fut visitée et ravagée, puisqu'on compta plus de 80,000 décès.

En 1890, court réveil de l'épidémie en Espagne, avec plus de 4,000 victimes.

En 1892, de l'Inde par la Perse, en deux mois, le choléra envahit la Russie, où il frappe 61 provinces et fait plus de 200,000 victimes, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche-Hongrie, la France, où il fait en quelque sorte sa jonction avec une épidémie de petite envergure, relativement du moins, partie de la maison départementale de Nanterre à peu près à la même époque et ayant touché déjà, outre Paris et la Seine, un certain nombre de points du territoire français.

Depuis, le choléra est resté fixé en Europe, renaissant de ses cendres ici ou là, avec une intensité plus ou moins grande.

De 1900 à 1901, l'épidémie, épidémie d'importation de l'Inde, comme les précédentes, s'étend à toute l'Asie, à l'Egypte, pénètre en Russie, et fait même une incursion en Allemagne.

Réveillée en 1907, dans le sud de la Russie, cette épidémie s'accentue l'année suivante, s'étend en 1909 à tout le territoire russe où l'on compte, en 1910, 180,000 cas, se butte aux frontières de l'Allemagne et de l'Autriche, mais parvient à pénétrer en Italie.

"Le nombre des victimes du choléra est inimaginable et il est même impossible de se faire une idée exacte de ce qu'il a pris à la France. D'après des statistiques certainement infidèles, la première épidémie qui toucha la France en 1832, 1834, 1837, fit plus de 100,000 victimes; ce chiffre fut dépassé encore en 1847, 1850; dépassé de beaucoup encore en 1851, 1855 où l'on note 70 départements envahis, 5,364 communes et près de 150,000 décès."

"Ce sont les plus gros chiffres. Les dernières épidémies furent de beaucoup moins meurtrières. En 1865, 15,000 décès, autant l'année suivante; en 1884, près de 8,000; en 1885, près de 4,000; en 1892, enfin, 4,500 environ."

CONCLUSION

Le choléra de 1854 n'a pas eu de successeurs au Canada. Dieu en soit béni et puisse-t-il n'en jamais avoir ! Cependant ce fléau reste dans l'ordre des choses possible, d'autant plus que les pays du monde entier ne sont plus que des "vases communiquants".

Il sévit actuellement en Russie, et comme le fléau de la guerre semble plutôt avoir accru la folie humaine, qui sait ce que l'avenir nous réserve !

Chanoine GOSSELIN

LES SOURCES IMPRIMEÉS DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

LA REVUE CANADIENNE (1864-1921)

Histoire de la Coutume de Paris en Canada, par D.-H. Senécal (vol. de 1864, p. 163).

Vie politique de sir Louis-H. LaFontaine, par Joseph Royal (vol. de 1864, pp. 477, 551).

Holland House, par J.-M. LeMoine (vol. de 1865, p. 232).

L'abbé Ducharme, orateur, par l'abbé Nantel (vol. de 1865, p. 484).

Les dernières années de la domination française en Canada, par J.-M. LeMoine (vol. de 1866, p. 163).

Esquisse historique de l'instruction en Canada, par B. de LaBruère (vol. de 1866, p. 538).

Les Seigneurs de Frontenac, par Alfred Garneau (vol. de 1867, p. 136).

Les Récollets en Canada, par S. Lesage (vol. de 1867, p. 303).

Le R. P. Félix Berey, par E. Lef. de Bellefeuille (vol. de 1867, p. 364).

Où est mort Montcalm, par J.-M. LeMoine (vol. de 1867, p. 630).

Le Régiment des Montagnards Ecossais (Fraser's Highlanders) devant Québec en 1759, par J.-M. LeMoine (vol. de 1867, p. 850).

La bataille de Carillon, par le R. P. Martin (vol. de 1868, p. 549).

Les Sauvages à la bataille de Carillon, par Joseph Tassé (vol. de 1868, p. 664).

L'hon. Chs-Michel de Salaberry, par Fennings Taylor (vol. de 1868, p. 801).

Histoire du Montréal, par Dollier de Casson (vol. de 1869, pp. 103, 196, 262, 353, 417).

Etymologie du mot Outaouais, par Benjamin Sulte (vol. de 1869, p. 241).

Les Edits et Ordonnances Royaux et le Conseil Supérieur de Québec, par E.-Lef. de Bellefeuille (vol. de 1869, p. 246).

Abrégé de la mission de Kenté, par M. Trouvé (vol. de 1869, p. 426).

Journal du voyage fait par deux frégates du Roi, la *Badine,* commandée par M. d'Iberville, et le *Marin,* par M. Chevalier de Surgères, 1698 (vol. de 1869, pp. 508, 626, 721).

Joseph Rolette, par Joseph Tassé (vol. de 1869, p. 561).

Le nom des Trois-Rivières, par Benjamin Sulte (vol. de 1869, p. 641).

Une page d'Histoire parlementaire (La lutte contre les juges à la Chambre d'Assemblée), par Joseph Tassé (vol. de 1869, p. 737).

Duberger et le colonel By, par Joseph Tassé (vol. de 1869, p. 801).

Notes de voyage de Québec au Cap-Rouge, par J.-M. LeMoine (vol. de 1869, p. 899).

L'abbé Picquet, par Joseph Tassé (vol. de 1870, pp. 5, 102).

Notes de voyage : Les Bostonais à la Beauce, par J.-M. LeMoine (vol. de 1870, p. 81).

Le crucifix outragé: Un procès de sorcellerie à Montréal en 1742, par Faucher de Saint-Maurice (vol. de 1870, p. 92).

Le capitaine Frédéric Rolette, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 161).

Mouvement de la population française au Canada, par A. Legoyt (vol. de 1870, p. 171).

Journal des opérations de l'armée américaine lors de l'invasion du Canada en 1775-76, par J. Badeaux (vol. de 1870, pp. 186, 267, 329).

Le Canada en Europe, par Faucher de Saint-Maurice (vol. de 1870, p. 277).

Louis Veuillot et les Zouaves canadiens, par D. Gérin (vol. de 1870, p. 289).

Salomon Juneau, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 321).

L'île Manitouline, par Chs de LaMorandière (vol. de 1870, p. 346).

Droits politiques des Juifs en Canada, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 407).

Les miettes de l'histoire, par Benjamin Sulte (vol. de 1870, p. 426).

Les fêtes patronales des Canadiens-Français, par Hubert LaRue et Benjamin Sulte (vol. de 1870, p. 485).

Spencer-Wood, résidence des lieutenants-gouverneurs de Québec, par J.-M. LeMoine (vol. de 1870, p. 497).

Les lépreux de Tracadie, par E. Lef. de Bellefeuille (vol. de 1870, p. 545).

Un épisode de la guerre de 1812 : le capitaine Ducharme, par Joseph Tassé (vol. de 1870, p. 753).

Notice biographique sur Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, par l'abbé Benjamin Paquet (vol. de 1870, p. 798).

La Compagnie des Cent Associés, par J.-O. Dion (vol. de 1870, p. 847).

Livres et bouquins, par Benjamin Sulte (vol. de 1870, p. 920).

Vital Guérin, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 81).

Joseph Rainville, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 161).

Louis Provençalle, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 171).

Causerie historique, notes de voyages de Québec à Rimouski, par J.-M. LeMoine (vol. de 1871, p. 183).

Julien Dubuque, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 241).

F.-X. Aubry, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 401).

Lettres de Mgr de Pontbriand et autres (vol. de 1871, p. 434).

L'expédition militaire de Manitoba, par Benjamin Sulte (vol. de 1871, pp. 500, 580).

Causerie historique : la Malbaie, Pointe au Pic, Cap à l'Aigle, etc, par J.-M. LeMoine (vol. de 1871, p. 659).

Antoine Leroux, par Joseph Tassé (vol. de 1871, p. 664).

Joseph Larocque, par Joseph Tassé (vol. de 1871, pp. 816, 898).

Louis Joliet, par P. Margry (vol. VIII, p. 931 ; vol. de 1872, pp. 61, 121, 205).

Le *Journal des Jésuites,* par Benjamin Sulte (vol. de 1872, p. 108).

Pierre Falcon, par Joseph Tassé (vol. de 1872, p. 175).

Jacques Fournier, par Joseph Tassé (vol. de 1872, p. 342).

Les Varenne de Verendrye, par Pierre Margry (vol. de 1872, p. 362).

Les Archives du Canada, par Benjamin Sulte (vol. de 1872, p. 472).

Des noms et des familles canadiennes, par l'abbé Cyprien Tanguay (vol. de 1873, p. 119).

Le Canada en Europe, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, pp. 198, 279, 341).

La race française au Canada, par E. Rameau (vol. de 1873, p. 296).

Sir Georges-Etienne Cartier, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, p. 425).

Louis Riel Père, par Joseph Tassé (vol. de 1873, p. 437).

Lettre du Père Paul LeJeune, supérieur de la mission de la Com-

pagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, 1634-1635 (vol. de 1873, p. 527).

Iroquois et Algonquins, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, p. 606).

Lettres de M. de Frontenac à M. de Colbert, M. de Seignelay, etc (vol. de 1873, pp. 623, 683).

Les Gaultier de Varennes, par Benjamin Sulte (vol. de 1873, pp. 781, 848, 935).

La profession d'avocat et de notaire au Canada, par Gonzalve Doutre (vol. de 1873, p. 840; vol. de 1874, pp. 58, 134).

Eloge funèbre de Mgr Guigues, évêque d'Ottawa, par Joseph Tassé (vol. de 1874, p. 186).

Les miettes de l'histoire : La Potherie ; Le Cap à l'Arbre, par Benjamin Sulte (vol. de 1874, p. 185).

Le Frère Pacifique Duplessis, par N. C. (vol. de 1874, p. 434).

La prise de Deerfield en 1704, par M.-E. Ethier (vol. de 1874, pp. 458, 542).

Noël Levasseur, par Joseph Tassé (vol. de 1874, pp. 467, 612).

Deuxième centenaire de l'érection du siège épiscopal de Québec, par Joseph Marmette (vol. de 1874, p. 750).

Souvenirs historiques, les Récollets, etc, par Hubert LaRue (vol. de 1874, p. 755).

Discours prononcé par Mgr Antoine Racine dans la basilique de Québec le 1er octobre 1874 (vol. de 1874, p. 765).

Pierre Bisaillon, par Joseph Tassé (vol. de 1874, p. 824).

Paul Mallet, par Joseph Tassé (vol. de 1874, p. 834).

Origine des Acadiens, par Pascal Poirier (vol. de 1874, pp. 850, 927; vol. de 1875, pp. 71, 140, 216, 310, 462, 524).

Le canon de bronze, par Benjamin Sulte (vol. de 1874, p. 898).

Lettres de la Mère Marie-Anne Regnard Duplessis de Ste-Hélène (vol. de 1875, pp. 41, 105, 182, 289, 384, 458, 529, 603).

Le colonel Pierre Ménard, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 126).

Le bas Saint-Maurice, par Benjamin Sulte (vol. de 1875, p. 133).

Nos archives, par Edmond Lareau (vol. de 1875, pp. 208, 295, 346).

L'ancien régime au Canada, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1875, p. 256).

Les rues de Québec, par J.-M. LeMoine (vol. de 1875, p. 269).

François Ménard, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 355).

Jean-Baptiste Beaubien, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 481).

La chanson de Moore, par Benjamin Sulte (vol. de 1875, p. 580).

Michel Branamour Ménard, par Joseph Tassé (vol. de 1875, p. 744).

Pontgravé, par Benjamin Sulte (vol. de 1875, pp. 817, 888).

Mgr Alexandre Macdonell, évêque de Kingston, par Z. (vol. de 1876, pp. 8, 94, 176, 352, 411).

De la féodalité en Canada, par Edmond Lareau (vol. de 1876, pp. 188, 271, 320).

Le marquis de Montcalm et la perte du Canada, par Chs de Bonnechose (vol. de 1876, pp. 822, 906; vol. de 1877, pp. 31, 93, 173).

Louis-Vital Baugy, par Joseph Tassé (vol. de 1877, pp. 240, 321).

Joseph Robidou, par Joseph Tassé (vol. de 1877, p. 440).

Chronique trifluvienne, par Benjamin Sulte (vol. de 1877, pp. 834, 881; vol. de 1878, pp. 7, 85, 165, 165, 245, 325, 405, 485, 565, 645, 725, 805, 922; vol. de 1879, pp. 1, 85, 182, 245, 325, 410, 485).

Le capitaine Dominique Ducharme, par Pantaléon Hudon (vol. de 1878, pp. 420, 531).

Sir William Phips, par l'abbé N. Caron (vol. de 1878, p. 933; vol. de 1879, p. 10).

L'administration de la justice sous la domination française, par P.-B. Mignault (vol. de 1879, p. 105).

L'astrolabe de Champlain, par A. de B. (vol. de 1879, p. 258).

Etude biographique et historique de M. de Maisonneuve, par J. Boutillier-Trudel (vol. de 1879, p. 588).

Le Camp Volant de 1649, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 159).

Une paroisse canadienne-française au dix-septième siècle, par A.-D. De Celles (vol. de 1881, p. 227).

Octave Crémazie en exil, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1881, pp. 323, 391, 476).

Champlain et la Verendrye, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 342).

La découverte du Mississipi, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 385).

La France et le Canada, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 451).

Vieilles horloges, par Benjamin Sulte (vol. de 1881, p. 579).

Une lettre de Bienville, fondateur de la Louisiane (vol. de 1881, p. 598).

Procès criminels à Québec au XVIIe siècle, par T.-P. Bédard (vol. de 1882, pp. 65, 140, 216).

Le drapeau de Carignan, par Ernest Gagnon (vol. de 1882, p. 128).

L'abbé Faillon, par Edmond Lareau (vol. de 1882, p. 202).

La tenure seigneuriale, par Benjamin Sulte (vol. de 1882, pp. 437, 449).

Colbert et la Nouvelle-France, par J. Desrosiers (vol. de 1882, p. 607).

Poutrincourt, par Benjamin Sulte (vol. de 1882, p. 621).

Les centenaires, par Benjamin Sulte (vol. de 1882, p. 675).

Antoine de Lamothe-Cadillac, par T.-P. Bédard (vol. de 1882, p. 680).

La duchesse d'Aiguillon, par J. Desrosiers (vol. de 1882, p. 735; vol. de 1883, p. 27).

Un prêtre patriote dans l'Ouest, Pierre Gibault, par T.-P. Bédard (vol. de 1883, p. 3).

Une lettre de M. Rameau: Centenaire; Recensements; Lamothe-Cadillac (vol. de 1883, p. 13).

La justice criminelle sous la domination française, par Edmond Lareau (vol. de 1883, p. 65).

Le mariage de Lamothe-Cadillac, par T.-P. Bédard (vol. de 1883, p. 104).

Les syndics d'habitation sous la domination française, par Edmond Lareau (vol. de 1883, p. 129).

Notes historiques sur Lamothe-Cadillac, par E. Rameau (vol. de 1883, p. 403).

Le R. P. Dalmas, assassiné (1693), par T.-P. Bédard (vol. de 1883, p. 555).

Notes sur la famille Lambert-Dumont, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1883, pp. 633, 739).

L'abbé de Queylus, par Pascal Poirier (vol. de 1883, p. 673; vol. de 1884, pp. 56, 65).

Un petit point d'histoire: le juge de Sailly, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1883, p. 760).

Le château de Vaudreuil, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1884, pp. 1, 69, 165).

Un gouverneur du Canada inconnu, par T.-P. Bédard (vol. de 1884, pp. 113, 129).

La famille LeFebvre de Bellefeuille, par A.-C. de Léry Macdonald (vol. de 1884, pp. 168, 235, 290).

Lettres inédites de Octave Crémazie (vol. de 1884, p. 486).

Feu l'honorable Joseph Cauchon (vol. de 1885, p. 177).

L'ancienne noblesse du Canada, par Benjamin Sulte (vol. de 1885, pp. 298, 341, 396, 486, 548).

Joseph LaFrance, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, pp. 6, 88, 135).

Un voyage à la Nouvelle-France en 1734, par Benjamin Sulte (vol. de 1886, p. 15).

Jean Nicolet, interprète-voyageur au Canada (vol. de 1886, p. 67).

Le Chien d'or, son origine, son histoire, par J.-M. LeMoine (vol. de 1886, p. 84).

Quelques notes sur les premiers missionnaires du Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 110).

Saint-François du Lac, par Benjamin Sulte (vol. de 1886, pp. 129, 196, 264, 396, 534, 596, 649; vol. de 1887, pp. 147, 365, 683).

Antoine Gérin-Lajoie et Jean Rivard, par Chs-M. Ducharme (vol. de 1886, pp. 204, 286).

Les Knistineaux, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 219).

Démonologie et les Sauvages du Canada, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, pp. 276, 334, 387).

Les Chepewyans, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 452).

Les "Histoires du Canada", par Benjamin Sulte (vol. de 1886, p. 455).

Relevé historique, par J.-Hermas Charland (vol. de 1886, p. 459).

Jean-Baptiste Desautels dit Lapointe père, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, pp. 514, 603).

Jean-Baptiste Desautels fils, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1886, p. 642).

La traite au Nord-Ouest et quelques notes sur la compagnie de la Baie d'Hudson, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, pp. 16, 94).

Le *Dictionnaire Généalogique,* par l'abbé J.-B. Proulx (vol. de 1887, pp. 132, 232).

Souvenirs militaires, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, p. 136).

Les Acadiens après leur dispersion, par l'abbé H.-R. Casgrain (vol. de 1887, pp. 139, 237, 280, 413, 459).

(La suite dans la prochaine livraison)

LA BIBLIOTHEQUE

de Louis de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France

M. Aegidius Fauteux, dans son érudit travail *Les bibliothèques canadiennes,* a établi que sous le régime français les livres n'étaient pas des choses inconnues dans notre pays. Un chercheur qui se donnerait la tâche de relever les inventaires des notaires de l'ancien régime y trouverait des listes de livres qui prouveraient que nos ancêtres, malgré leur éloignement de la France et la rude vie qu'ils menaient, n'étaient pas insensibles aux beautés de la littérature française.

Le *catalogue* de la bibliothèque de Louis de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, que nous offrons en primeur aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques,* est tiré de l'inventaire de la communauté de biens qui avait existée entre M. de Villeray et sa première épouse, Catherine Sevestre, dressé par le notaire Becquet le 28 mars 1670:

"Et advenant le vingt-troise jour de novembre g b y c soixante quinze, après-midy, à la requeste de Monsieur Mre Louis Rouer, Escuyer, sieur de Villeray, premier conseiller du Roy au Conseil Souverain de ce païs, cy-devant nommé, au nom et comme tutteur des enfans mineurs de luy et de deffunte damoiselle Catherine Sevestre, Romain Becquet, notaire royal en la Nouvelle-France, résidant en la ville de Quebecq, et tesmoins soubz. se seraient transportés au lieu dit la Cardonnière appartenant au sieur de Villeray, où estant en la présence du sieur Jacques Sevestre, subrogé tutteur des d. mineurs, le dit sieur de Villeray a dit et déclaré que lorsqu'il fut procédé à l'inventaire cy-dessus, il jugea que tous ses livres ne devaient estre employés dans le d. inventaire prétendant qu'ils luy appartenaient en propre, mais comme depuis peu il a pris avis sur ce sujet, et qu'on lui a conseillé de les y employer, ce que désirant faire il m'a monstré et représenté les livres cy-après déclarés qui ont esté prisés et estimés aux sommes cy-après par l'huissier Levasseur, nommé cy-devant:

Premièrement *La bibliothèque du droit français,* en trois tomes in-folio, prisé à la somme de vingt-cinq livres.

Item *Les arrêts de Louet,* in-folio, prisé à la somme de onze livres.

Item *Les ordonnances commentées par Néron, avocat,* in-folio, prisé à la somme de huit livres.

Item *Les oeuvres de Baquet,* in-folio, prisé à la somme de huit livres.

Item *Les oeuvres de Loiseau,* in-folio, prisé à la somme de sept livres dix sols.

Item *Les recherches de Pasquier,* in-folio, prisé à la somme de dix livres.

Item *Titte-Live, Histoire romaine,* en deux tomes, in-folio, prisé à la somme de vingt livres.

Item *L'Histoire du concile de Trente,* in-folio, prisé à la somme de cent sols.

Item *Le catéchisme de Grenade,* in-folio, prisé à la somme de trente sols.

Item *La cité de Dieu,* in-folio, prisé à la somme de vingt sols.

Item un *Coutumier de Paris de Fortin,* in-quarto, prisé à quarante sols.

Item *Les plaidoyers de Monsr. LeMaistre,* in-quarto, prisé à la somme de quatre livres.

Item *Les plaidoyers de Jean LeBon,* in-quarto, prisé à trente sols.

Item *La pratique civile et criminelle du Brun,* in-quarto, prisé à quarante sols.

Item *Les oeuvres de Leschassier* prisé à trente sols.

Item *Les vies des saints illustres,* en deux tomes, prisé à la somme de quatre livres.

Item *L'office du saint sacrement,* en deux tomes, prisé à la somme de quarante sols.

Item *Le mémorial de la vie chrétienne,* en deux tomes, prisé à la somme de quarante sols.

Item un livre intitulé *Nouvelle méthode,* en deux tomes, prisé à vingt sols.

Item *Concile de Trente,* estimé à trente sols.

Item *Quintescence de la vie d'Alexandre,* prisé à vingt sols.

Item *Coutume de Paris de Tournet Jolly et L'abbé,* prisé à vingt sols.

Item *Grammaire de Oudin,* prisé à dix sols.

Item *Abrégé de l'histoire de France,* prisé à dix sols.

Item *Histoire de Henry quatre,* prisé à dix sols.

Item *Institutes de Justinien,* en deux tomes, prisé à la somme de dix sols.

Item *Philippiques de Cicéron,* prisé à dix sols.

Item *Apologétiques de Tertulien,* prisé à dix sols.

Item *L'office sainte,* prisé à dix sols.

Item *Justin,* prisé à dix sols.

Item *Sévère Sulpice,* prisé à dix sols.

Item *Le ministre d'Etat,* en deux tomes, prisé à la somme de vingt sols.

Item *Homélies académiques,* prisé à dix sols.

Item *Oeuvres du Sr DuVer,* prisé à vingt sols.

Item *La Tibalsac,* premier tome, estimé à dix sols.

Item *Le protocole des notaires,* prisé à dix sols.

Item *Institutes coutumiers de Loisel,* prisé à dix sols.

Item *Plaidoyers de Marion,* prisé à dix sols.

Item *Philippe de Commines,* prisé à dix sols.

Item *Maison académique,* prisé à cinq sols.

Item *Le vrai usage des Pères,* prisé à dix sols.

REPONSE

Une taxe sur les actes des notaires (XXVII, p. 93).—Les actes notariés ont-ils déjà été *taxés* au Canada?

Je trouve la réponse dans un mémoire de la commission de législation de la Chambre des Notaires de la province de Québec en date de mai 1892:

"En 1808, quand il fut question de réparer le château Saint-Louis, à Québec, le parlement, pour rencontrer les dépenses, décréta que les actes des notaires seraient sujets à un droit d'un chelin: chaque copie fut également frappée d'un impôt de six deniers. Les notaires percevaient l'impôt et faisaient rapport deux fois l'an au Receveur-Général. Afin de rendre l'impôt plus productif, on statua que tous les actes devaient nécessairement être reçus par les notaires.

"Cet impôt ne rencontra ni les vues des gouvernants ni celles des gouvernés et une loi de 1812 l'abolit."

P.-G. R.

LA COMPLAINTE DE LA FEMME BRULEE

Au cours d'une matinée du mois de mars 1868, dans la paroisse de Saint-Narcisse, comté de Champlain, se produisit un événement qui jeta la population dans la tristesse. En voici le bref récit, d'après M. G. Trudel, ancien cultivateur de la localité.

Dame Célina Cossette, épouse en premières noces d'Alexandre Parent, alors employé dans les chantiers, était à faire bouillir de la gomme de pin dans sa cuisine, lorsque soudain le liquide déborda de la marmite, se répandit sur le poêle et s'enflamma. Machinalement, Madame Parent saisit un gobelet d'eau et le versa sur l'incendie en miniature. Aussitôt, l'imprudente fut enveloppée de flammes ainsi que le bébé qu'elle portait dans ses bras. Deux autres enfants qui se trouvaient dans la maison accoururent auprès de leur mère affolée et prirent feu également. Les trois enfants succombèrent avant qu'on put leur porter secours mais la mère ne rendit l'âme que dans l'après-midi, après avoir reçu les derniers sacrements.

Suivant la coutume, ce pénible accident fît le sujet d'un chant que composa une vieille poétesse illetrée nommée Simon, suivant les uns, et Bronsard, suivant les autres.

Par hasard, l'été dernier (1921), nous avons recueilli, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, paroisse voisine de Saint-Narcisse, deux versions de la *complainte de la femme brûlée.* L'une nous a été fournie par monsieur et madame Fernandez Dessureau, la seconde provient de M. Ephrem Dessureau, rentier, âgé de 79 ans.

Ces deux versions presque identiques sont incomplètes. Cependant ce que la tradition en a conservé pourra peut-être servir à quelque folkloriste sinon à quelque historien.

I

Ecoutez, je vais vous chanter,
Une complainte qu'est bien triste
D'une pauvre femme qui a brûlé,
Elle est morte dans tous les supplices
Elle est bien morte assurément }
Elle et ses trois petits enfants } *bis*

II

C'est un lundi après-midi,
Que tout le monde est à l'ouvrage,
Elle s'écria de tous côtés,
Personne ne vient à son courage.
Elle s'écria: Hélas ! mon Dieu
Il faut donc mourir par le feu } *bis*

III

Faut aller chercher le curé,
Le curé de notre paroisse
Pour en seul fin d'la confesser,
Pour l'acquitter de son devoir-e,
Bien promptement l'a confessé,
Pour la seule fin de l'administrer. } *bis*

IV

La pauvre femme....
Elle est morte dans tous les tourments,
. . . . . .
. . . . . .

V

. . . . . .
. . . . . .
Ses deux petites filles à ses côtés,
Son petit fils à sa tête.

VI

Qu'en a composé la complainte
C'est une vieille du canton.
Etant d'une grande compassion
De voir une chose si terrible
Elle a pas pu s'en empêcher
Une complainte a composé. } *bis*

* * *

Au registre paroissial les actes de sépulture de ces malheureux se relèvent comme suit:

"Le 26 mars 1868, nous curés avons inhumé... le corps de Célina Cossette, épouse d'Alexandre Parent, cultivateur, décédée le 24 de ce mois"...

Même date — Sépulture de Théodore Parent, âgé d'environ un an.

Même date — Sépulture d'Héloïse Parent, âgée d'environ deux ans.

Même date — Sépulture de Marie Parent, âgée d'environ cinq ans.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

La poudre alimentaire et le marquis de Montcalm (XXVII, p. 93).— La poudre alimentaire ou la poudre de viande est tout simplement la conserve alimentaire de nos jours.

La poudre alimentaire fut inventée ou expérimentée à peu près à l'époque où Montcalm passait dans la Nouvelle-France.

Les résultats obtenus dans les premières années de l'emploi de la poudre alimentaire ne furent pas merveilleux. Il y eut bien des tâtonnements avant d'obtenir une poudre alimentaire ou conserve nourrissante et inoffensive pour la vie des soldats et des marins à qui elle était destinée.

Dans sa lettre au ministre du 18 avril 1758, le marquis de Montcalm écrivait:

"Me permettrez-vous, Monseigneur, de vous demander si les expériences que l'on a dû faire de la poudre alimentaire ont réussi; si on y trouve aucun inconvénient pourquoi n'en pas envoyer icy? Nous pourrions quelques fois nous en servir dans les partis d'hiver pour les Canadiens et les soldats, car toute nouveauté est difficile à introduire parmy les Sauvages, peuples superstitueux. S'il leur arrivait quelque malheur, ils diraient que c'est une *médecine* qu'on leur a jetée. Ce terme répond dans leur langue à celui de sortilège dans la nôtre."

LES CHABOILLEZ

UNE FAMILLE DE TRAITANTS AU 18e ET AU 19e SIECLE

Entre les familles montréalaises qui jadis se sont livrées au commerce des pelleteries, il en est une qui présente un intérêt particulier.

Au cours de cent années, trois générations de Chaboillez parcourent l'Ouest et trafiquent avec les trappeurs blancs et sauvages. D'échelon en échelon, ces traitants tenaces et habiles s'élèvent jusqu'au premier rang des magnats de la fourrure, puis ils disparaissent, ne laissant que des souvenirs épars de leurs exploits.

Diverses publications historiques, canadiennes et américaines, ont mentionné les Chaboillez, mais aucune n'a pu donner sur eux des renseignements précis parce que la plupart des documents qui les concernent se trouvent à Montréal et n'avaient pas encore été réunis. Les pièces que nous avons recueillies depuis quelques années vont permettre de mieux connaître une famille qui a sa place dans l'histoire de Montréal, comme dans celles de plusieurs régions de l'intérieur du continent.

PREMIERE GENERATION

Au commencement du XVIIIe siècle vivait à Montréal un sculpteur en bois, originaire de la paroisse de Saint-Rémy de Troyes, en Champagne, patrie de M. de Maisonneuve et de la Soeur Bourgeoys. Sexagénaire et célibataire, sans grande espérance de faire fortune dans un pays neuf où les arts ne préoccupent pas encore les gens, il songe que le terme de son existence approche et qu'il doit tourner son esprit vers ses fins dernières.

Le 6 mai 1701, il entre en pourparlers avec les Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, mieux connus sous le nom de Frères Charon et qui administraient l'Hôpital général, c'est-à-dire un asile pour les vieillards, les infirmes et les miséreux. L'artiste veut se "donner"; il a l'intention de "servir Dieu et les pauvres en tout ce qu'il pourra de son art de sculpteur ainsi que dans la conduite de la menuiserie qui se ferait dans la communauté:

"En retour, il demande à être traité comme un des Frères de la maison. Il se contentera d'une chambre particulière pour travailler ses

dessins, pour modeler et pour coucher, puis lorsque Dieu l'appellera de ce monde, la communauté n'aura qu'à faire dire 30 messes basses "pour le repos de son âme" (1).

Mais la vocation du sieur Chaboillez n'avait pas poussé de racines profondes. En quelques mois, il se lasse de la vie monastique, oublie ses louables dispositions et quitte l'institut pour se lancer dans une nouvelle aventure avec un sergent de la garnison que les années forçaient peut-être de se retirer du service.

Le 7 mai 1702 (2), Charles Chaboillez (3) forme avec Lambert Rousseau dit LaRose, sergent de la Cie de M. de La Mothe en garnison à Ville-Marie, une de ces sociétés fraternelles dont la vogue fut grande dans l'île de Montréal aux premiers temps de la colonie. Le contrat qui règle les conditions de la société est trop prolixe pour prendre place ici et nous nous contentrons d'en extraire quelques parties saillantes. On y relève que le sculpteur Chabouillé et le sergent Rousseau "étant tous deux sur un âge avancé et désirant se soulager mutuellement ont décidé de vivre en commun". L'un, Rousseau, possède 100 livres en argent et une terre de 60 arpents avec une cabane à la côte Saint-Laurent. L'autre, Chaboillez, a ses outils de sculpteur et 400 livres en monnaie. Rousseau travaillera sur sa terre, mais Chaboillez occupera sa chambre, en ville, jusqu'à ce qu'il ait achevé le tabernacle qu'il fait dans le moment pour la chapelle des RR. PP. Récollets. Ce travail exécuté, ils vivront ensemble et se rendront compte de leurs affaires tous les six mois au moins.

Les deux associés n'ayant aucun parent, conviennent en plus de donner le total de leur avoir au premier enfant qui naîtra du mariage de Noël Levasseur, sculpteur-menuisier, époux d'une demoiselle Turpin, et ce, à cause de la bonne amitié qu'ils portent à ce jeune ménage (4).

Deux ans plus tard, Chaboillez demeure sur sa "terre à Saint-Laurent et il engage pour trois ans Charles Achard, originaire du diocèse de Poitiers, qui veut apprendre l'art de la sculpture (5).

---

(1) Greffe du notaire Antoine Adhémar.

(2) Greffe du notaire Antoine Adhémar.

(3) Le fondateur de la famille signait et très bien **Chaboulié**. Cette orthographe disparut avec lui. Par la suite ses descendants ou les notaires écrivirent Chaboillé, Chaboyer, Chaboiller et Chaboillez. Cette dernière forme ayant prévalu nous l'avons adoptée.

(4) Noël Levasseur avait épousé, à Montréal, le 3 avril 1701, M.-Madeleine Turpin. En 1703, Levasseur alla demeurer à Québec où il mourut en 1740.

(5) Adhémar, 31 mars 1704.

A quelque temps de là, le vieil artiste fait une volte-face qui surprend. Malgré ses soixante ans passés, il veut essayer de la vie matrimoniale et c'est une demoiselle dans la vingtaine qui lui fait abandonner le célibat. La future, prénommée Angélique, était fille de Louis Dandonneau du Sablé et de Jeanne de la Barre. Elle était née d'une union antérieure à celle que le sieur Dandonneau contracta avec Jeanne Le Noir en 1684 (6).

Le contrat de mariage fut dressé par Adhémar, le 8 octobre 1704, en présence du père de la future, de sa belle-mère, Jeanne Le Noir, de Marie-Charlotte Le Compte Dupré, femme de J.-B. Charly, de Marie-Anne Le Mire, épouse de Gédéon de Catalogne, de Denis Jourdain dit La Brosse, menuisier, et de sa femme Madeleine Fagot, de Pierre Cabazié et de Jean Meschin, huissiers royaux, de Michel Parent et de Joseph Péré dit Carpentras, menuisiers.

Le mariage fut célébré le 13 octobre, à Notre-Dame, et à l'officiant qui rédigea l'acte de mariage, le nouvel époux avoua qu'il avait *cinquante ans*...

Sans tarder, maître Chaboillez s'occupa de faire casser la donation qu'il avait faite à Noël Levasseur et il réussit; le 26 juillet 1706, l'intendant Raudot lui donna gain de cause (7).

Le 16 janvier 1707 (8), Chaboillez vend à Philippe le Saulnier, sieur de Saint-Michel, lieutenant, la moitié de la terre qu'il possédait en commun avec Rousseau à Saint-Laurent. Enfin, dans sa quatrième année de ménage et moins d'un mois après la naissance de son troisième enfant, le sculpteur Chaboillez termine sa carrière. Il fut inhumé le 20 août 1708. Son acte de sépulture lui accorde 70 ans, ce qui est probablement fort près de la vérité, car le défunt avait dû se rajeunir lors de ses épousailles. Il laissait les enfants suivants:

Marie-Joseph, bap. à Notre-Dame, le 9 novembre 1705 et inhumée le 12 février 1711.

Charles, bap. à Notre-Dame le 8 décembre 1706.

Marie-Anne, bap. à Notre-Dame le 29 juillet 1708.

---

(6) Mgr Tanguay fait erreur sur ce point. Voir **Dictionnaire généalogique**, vol. I, p. 155. A la p. 166 du même ouvrage, on voit qu'un Jacques de la Barre, marié à Jeanne Tavenelle vivait à la Rivière-du-Loup en 1681.

(7) Voir inventaire des biens de feu C. Chaboulié. Lepallieur, 30 octobre 1708.

(8) Greffe Raimbault.

Neuf jours après la sépulture de son mari, la veuve Chaboillez se présente au tribunal et demande à être nommée tutrice de ses enfants mineurs, ce qui lui fut concédé. Puis le 30 octobre on procéda à l'inventaire des biens de la communauté (9), lesquels ne paraissent pas avoir été en valeur suffisante pour assurer la subsistance des survivants. C'est peut-être ce qui décida Madame Chaboillez à essayer de spéculer sur les immeubles. Le 20 janvier 1709 (10) elle acheta du R. P. Frs Vaillant, supérieur de la maison des Jésuites, à Montréal, un grand lopin de terre occupé aujourd'hui par la place Jacques-Cartier et une partie des maisons à l'ouest de cette place. Le 27 septembre suivant, elle en revendit une tranche à Nicolas Gaudry dit Bourbonnière (11), puis une autre à Marguerite Cadieu, le 22 septembre 1713 (12).

Le 15 janvier 1710, la veuve Chaboillez signait son contrat de mariage avec Ignace Jean dit Vien et elle convolait le 2 février. Ensuite elle vécut à Montréal jusqu'en 1719 (13). Après quoi Madame Jean partit avec ses enfants des deux "lits" pour aller demeurer à Mackinac ou au Détroit et c'est à ce dernier endroit qu'elle fut inhumée le 11 août 1764.

Des deux enfants Chaboillez qui l'avaient accompagnée dans l'ouest, la fille, Marie-Anne, épousa probablement à Mackinac et avant 1744, un Pierre Parent dont elle eut quelques enfants. Ces époux revinrent demeurer à Montréal vers 1765, sinon plus tôt, car en cette année, le 9 septembre, Pierre Parent, marchand voyageur, achète de Jacques Le Gardeur de Courtemanche, veuf de Louise de Saint-Ours, et de Thérèse Hertel de Cournoyer, veuve de F.-X. de Saint-Ours, une maison sise sur le côté sud de la rue Notre-Dame, à l'est de la rue Saint-Sulpice (14).

L'année suivante, Pierre Parent décédait âgé de 74 ans et son corps était déposé dans les voûtes de la chapelle Sainte-Anne, église Notre-Dame. Sa femme lui survécut longtemps. Le 15 septembre 1780 (15) la veuve Parent abandonne sa maison avec l'emplacement à Pierre Huguet-Latour, maître perruquier, à charge de la loger, de la nourrir, de

(9) Greffe Le Pallieur.
(10) Ce contrat qui fut passé devant Adhémar, mentionné dans les actes ultérieurs, n'a pas encore été retrouvé.
(11) Greffe Adhémar.
(12) Greffe Le Pallieur.
(13) Voir Tanguay, vol. IV, p. 594.
(14) Greffe Panet et Terrier de Montréal, No 173.
(15) Greffe Foucher. A cette date, madame Parent avait 72 ans.

l'habiller jusqu'à la fin de ses jours. Or, comme elle ne trépassa qu'au mois d'octobre 1790, âgée de 82 ans, le perruquier Huguet ne fut pas libéré de ses obligations aussitôt qu'il avait pu l'espérer.

Quant à Charles Chaboillez fils, il en sera question dans un prochain article.

(A suivre)

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

On chantait autrefois au Canada une très belle chanson sur saint Nicolas. Ma mère qui chantait ces couplets dans sa jeunesse n'a retenu que le dernier:

Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord du saloir.
Le premier dit: J'ai bien dormi.
Le second dit: Et moi aussi.
Et le troisième répondit:
Je croyais être en paradis.

Pourriez-vous m'aider à retracer les paroles entières de cette vieille chanson qui dût être apportée de France par nos ancêtres ?

CHANT.

Dans ses *Notes on Esquimaux Bay and the surrounding country,* W.-H.-A. Davies écrit: "In 1785 a Canadian from Quebec, wintered there, since that date, establishments have always been kept in the bay, by merchants and others of Quebec. . ." Quel est ce Canadien de Québec qui passa l'hiver de 1785 à la baie des Esquimaux qui est situé à l'extrémité de la côte du Labrador ?

XXX

La rivière Cocagne se jette dans le détroit de Northumberland. Une jolie paroisse acadienne s'est formée sur ses bords. Pouvez-vous me donner l'origine de ce nom de Cocagne ?

ACAD.

Pourriez-vous me donner la liste des ouvrages publiés sur l'île d'Anticosti ?

BIBLIO.

OPUSCULES DE Mgr LAFLECHE

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* février 1922, page 63 au bas, on demande la nomenclature des opuscules publiés par feu Mgr Laflèche. Voici la liste de ceux que je connais:

1. Discours prononcé le 17 décembre 1860 à la cathédrale des Trois-Rivières en l'honneur des Zouaves pontificaux. Trois-Rivières — 1861.

2. Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille. Montréal—1866.

3. Discours prononcé le 24 mai 1866, au séminaire de Nicolet, lors de la convention des anciens élèves. Montréal—1866.

4. Discours prononcé le 25 juin 1866 à la cathédrale d'Ottawa, lors de la fête nationale des Canadiens-Français. Ottawa—1866.

5. Discours prononcé le 20 janvier 1867 à la chapelle du séminaire de Nicolet, lors de la bénédiction de l'orgue. Montréal—1867.

6. Discours prononcé le 18 février 1868 à l'église Notre-Dame de Montréal en l'honneur des Zouaves pontificaux canadiens. Montréal—1868.

7. Discours prononcé le 18 octobre 1874, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Québec, lors du sacre de Mgr Ant. Racine, premier évêque de Sherbrooke. Québec—1874.

8. Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières—1875.

9. Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières—1877.

10. Discours prononcé le 8 janvier 1880, à la cathédrale de Québec, lors du jubilé sacerdotal de Mgr Cazeau, P.A. Québec—1880.

11. L'influence spirituelle indue devant la Liberté religieuse et civile. Trois-Rivières—1880.

12. Discours prononcé le 23 juin 1880 à l'Université Laval lors de la convention nationale des Canadiens français. Québec—1880.

13. Discours prononcé le 24 juin 1880, à l'Université Laval, lors du premier Congrès catholique. Québec—1880.

14. Réponse aux Remarques de M. l'abbé Verreault sur le Mémoire ap-

puyant la demande d'une Ecole normale aux Trois-Rivières. —Trois-Rivières—1881.

15. Mémoire sur les difficultés religieuses au Canada. Rome—1882.

16. Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières. Trois-Rivières—1883.

17. Conférences sur l'Encyclique "Humanum Genus" contre la Franc-Maçonnerie. Trois-Rivières—1884.

18. Discours prononcé le 3 novembre 1885 à la chapelle des Ursulines des Trois-Rivières, à l'occasion des noces d'or de Mère Saint-Charles. Trois-Rivières—1885.

19. Les Biens temporels de l'Eglise et l'immunité de ces Biens devant les pouvoirs civils. Trois-Rivières—1889.

20. Discours prononcé le 27 juin 1894, à la cathédrale de Saint-Boniface, lors des funérailles de Mgr. A.-A. Taché. Saint-Boniface—1894.

21. Discours prononcé le 9 août 1895 à la Trappe d'Oka lors du Congrès des missionnaires agricoles. Montréal—1895.

XXX.

QUESTIONS

Le 26 mars 1730, Sa Majesté donnait à M. Lanoullier de Boisclerc la *commission* de grand-voyer de la Nouvelle-France. Un an plus tard, le 10 avril 1731, Sa Majesté donnait à M. Lanoullier de Boisclerc des *lettres de provisions* de la charge de grand-voyer de la Nouvelle-France. Quelle différence y avait-il sous le régime français entre les *commissions* et les *lettres de provisions ?*

F.-X. F.

Dans un acte du notaire Boucault reçu à Québec le 24 septembre 1748, je vois qu'un certain individu emprunte d'un de ses amis une somme de mille livres pour se rendre aux "isles de l'Amérique" afin de recueillir la succession de son frère, décédé. Sous le régime français, qu'entendait-on par les îles d'Amérique ?

APO.

Serait-il possible de savoir quel est le possesseur actuel d'un recueil manuscrit de "Chansonnettes rimées", par M. l'abbé Martin, ancien curé de Saint-Frédéric, Beauce ?

D. G.

REPONSES

Madame, Mademoiselle (vol. II, pp. 112-127).—Le vieux *Dictionnaire* de Trévoux, qu'il est toujours utile de consulter lorsqu'il s'agit de mots dont on a changé l'acception, définit ainsi le mot *madame*:

"Titre d'honneur autrefois réservé aux femmes de qualité, princesses, duchesses, marquises, aux femmes de gens titrés, ou des gentilshommes. Madame la marquise, madame la présidente, etc. Domina. Aujourd'hui ce titre se donne communément aux femmes mariées, soit en parlant d'elles, soit en parlant à elles, soit en leur écrivant. On l'a même étendu jusqu'aux simples bourgeoises. On dit au pluriel mesdames, en parlant à une assemblée de femmes, de quelque condition qu'elles soient.

"En parlant d'une reine, on ne dit point madame la reine, mais simplement la reine. Si on lui parle, ou si on lui écrit, on se sert du titre de madame. "Madame, je sais bien que Votre Majesté n'a que faire de toutes nos dédicaces." (Molière).

"On donne aussi ce titre aux filles de France en parlant d'elles ou à elles. Par le mot de madame, sans suite, on entend la fille aînée du roi

"Ce nom se donnait autrefois aux saintes, et l'on disait madame sainte Geneviève, comme on disait monsieur saint Pierre.

"Il y a plusieurs abbayes et quelques communautés où l'on donne le nom de madame aux religieuses.

"Dans les tragédies on appelle aussi les filles madame. Madame, se dit aussi absolument de la maîtresse d'une maison, surtout à l'égard des valets et des domestiques. Voilà madame qui heurte. Madame veut que cela soit ainsi. Laquais de monsieur. Laquais de madame."

Du titre *Mademoiselle*, le *Dictionnaire* de Trévoux dit :

"Titre d'honneur qu'on donne aux filles de qualité. *Puella nobilis*. Aujourd'hui, on le donne indifféremment à toutes les filles, même bourgeoises.

"Mademoiselle est aussi un titre d'honneur qu'on donne aux filles des frères ou oncles du roi. L'aînée s'appelle tout court mademoiselle. La fille aînée de Monsieur, frère unique de Louis XIV, s'appelait absolument mademoiselle. Pour les puinées, on joint à mademoiselle un nom de terre.

"Un de nos poètes s'est servi du mot de mademoiselle dans une comédie, en quoi il n'est pas à imiter; il faut se servir de madame, sans distinction de fille ou de femme. Mademoiselle n'entre point dans la poésie."

Jasper Brewer (vol. XX, p. 25).—Il y a déjà huit ans, dans le *Bulletin* de janvier 1914, M. E.-Z. Massicotte recherchait l'origine de ce Jasper Brewer que M. P.-G. Roy nous montre marié à Charlotte Frémont, dans sa généalogie de la famille Frémont. Après avoir produit l'acte de l'état civil établissant que le mariage avait été célébré devant le ministre anglican, à Christ Church, Montréal, le 22 octobre 1821, M. Massicotte déduisait de cette pièce que le marié ne devait pas être de nationalité anglaise et il invoquait en sus à l'appui de cette supposition le témoignage d'une dame de Québec qui croyait savoir que le nommé Brewer était un Suisse, dont le nom de famille aurait été simplement remplacé par le nom de son métier, celui de brasseur. Un hasard vient de nous mettre en mesure d'apporter quelques renseignements sur Jasper Brewer et de rectifier en même temps les souvenirs de la bonne dame de Québec.

Jasper Brewer n'était pas brasseur, si l'on peut se rapporter aux registres de l'état civil de St-Hyacinthe. Le 2 février 1846 avait lieu, en effet, à St-Hyacinthe, le mariage d'Emmanuel-Louis Couillard Després, marchand de Saint-David, avec Charlotte-Josephte Brewer, et cette dernière est dite dans l'acte fille aînée de Jasper Brewer, écuier, ci-devant lieutenant dans le régiment des Meurons.

Quoique officier du régiment des Meurons, Jasper Brewer n'était pas Suisse. Quelques mois plus tard, en effet, le 19 mai 1846, il décédait à St-Hyacinthe et, à la date du 22 du même mois, la *Revue Canadienne,* dite de Létourneux, nous apprend, dans une courte notice nécrologique qui lui est consacrée, qu'il était né à Cologne. La *Revue Canadienne* ajoutait qu'il était arrivé en 1813 avec le régiment des Meurons, qu'après le licenciement du régiment il avait occupé successivement divers emplois dans les départements publics, et qu'il était excellent catholique. Ces derniers mots laissent entendre que Brewer a dû se convertir à la religion catholique après son mariage, c'est-à-dire après 1821 et probablement sous la bonne influence de sa femme catholique et canadienne-française, Charlotte Frémont.

AEGIDIUS FAUTEUX

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — JUILLET 1922 No 7

UNE REVOLTE A QUEBEC EN 1763

Le général Murray, premier gouverneur anglais de Québec, était d'un caractère extrêmement violent, mais il revenait si vite de ses emportements et il était si juste pour ses subordonnés que les soldats avaient beaucoup d'estime pour lui. Le soldat anglais, accoutumé à être mené énergiquement, se soumet volontiers à une discipline de fer quand il est traité avec justice.

Au mois de septembre 1763, le général Murray eut à faire face à une révolte qui éclata dans la garnison de Québec et dont il vint à bout grâce à sa diplomatie et à son énergie.

Dans les premiers jours de septembre 1763, le général Amherst, commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, dont les quartiers-généraux étaient à New-York, donnait ordre au général Murray d'opérer une réduction de quatre deniers dans la solde des soldats de la garnison de Québec composée des 15e et 27e Régiments et du 8e bataillon des *Rangers*.

C'est le 18 septembre 1763 que le général Murray annonça cette réduction à la garnison de Québec. On comprend que la nouvelle fut reçue de très mauvaise grâce par le troupier dont la solde était déjà assez minime.

Le même soir, après l'appel du rôle, les soldats s'attroupèrent en armes et défilèrent devant les quartiers du général Murray afin de protester contre l'ordre qu'il venait de promulguer.

Les quelques marchands anglais de Québec ayant essayé de faire entendre raison aux soldats furent reçus par une volée de pierres qui atteignirent quelques officiers. Ceux-ci furent même obligés de tirer leurs sabres pour se protéger contre la troupe.

Les émeutiers se rendirent ensuite aux quartiers des officiers par groupes bruyants dans le but de les intimider.

Un peu plus tard, dans la soirée, presque toute la garnison se réunit en armes et tambours battants près de la porte Saint-Jean.

Le général Murray qui, avec quelques officiers et sous-officiers, faisait la visite des corps de garde, rencontra les émeutiers et tenta de les apaiser. Les soldats ne voulurent pas se rendre à ses conseils et plusieurs déchargèrent leurs fusils sans, heureusement, blesser personne. Les soldats informèrent le gouverneur qu'ils avaient l'intention de se mettre en marche pour New-York, avec deux pièces d'artillerie, pour soumettre leurs griefs au général en chef Amherst.

Murray et ses officiers passèrent la nuit blanche. A tout instant, ils s'attendaient d'être attaqués par les soldats en révolte.

Le lendemain, 19 septembre, Murray rassembla les officiers et les sergents sur lesquels il pouvait compter. Il signala à tous la gravité de la situation. La garnison de Québec était la plus forte de toutes les garnisons en Amérique. Si la révolte n'était arrêtée immédiatement, elle pouvait se répandre dans toutes les autres garnisons et il pouvait en résulter des conséquences très graves dans un pays qui n'était pas encore pacifié et où tous les citoyens étaient soldats. Il fut donc convenu que les offi-

ciers et sergents useraient le jour même de toutes les ressources de la persuasion auprès des soldats. Si ces moyens ne réussissaient pas, on devait avoir recours, le lendemain, aux mesures les plus rigoureuses contre les mutins.

Le 20 septembre, à dix heures du matin, toute la garnison reçut ordre de s'assembler sur le terrain de parade, à la Grande-Place.

Le général Murray s'y rendit accompagné de son état-major et donna lui-même lecture du code militaire. Sa lecture terminée, il fit voir aux soldats la faute énorme qu'ils étaient en train de commettre contre la discipline, puis il les informa que lui et ses officiers étaient décidés de rappeler les mutins à leur devoir quand bien même ils périraient à la peine.

Puis, s'avançant bravement vers le régiment d'Amherst, il s'écria que le premier soldat qui refuserait d'obéir serait immédiatement tué.

Il s'empara ensuite des drapeaux du régiment, les fixa en terre à une certaine distance l'un de l'autre, et d'une voix de stentor donna ordre au régiment de marcher droit entre les deux drapeaux.

Le régiment d'Amherst s'ébranla comme un seul homme et passa entre les deux points fixés par le gouverneur.

Le général Murray félicita alors le régiment d'Amherst d'être revenu à de meilleurs sentiments. Il donna ensuite le même commandement au 27e régiment puis au 8e bataillon des *Rangers*. Ceux-ci obéirent également.

Le général Murray venait de mettre fin à une révolte très sérieuse sans avoir fait verser une seule goutte de sang !

P.-G. R.

RAQUETTES — CLUBS — COSTUMES — CHANSONS — CARNAVAL

LE MOT RAQUETTE

D'où vient le mot raquette appliqué à ces appareils qui servent à marcher sur la neige ? Il semble que les Français, en arrivant au Canada, leur aient immédiatement donné ce nom parcequ'ils ressemblaient à l'instrument dont on se servait en Europe pour jouer à la paume, ancêtre probable du jeu de *lawn-tennis*.

Au tôme III, p. 164, année 1608 de ses "Voyages", le fondateur de Québec s'exprime ainsi : "L'hiver, quand les neiges sont grandes, ils (les "sauvages) font une manière de raquettes qui sont grandes deux ou trois "fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds ; et vont "ainsi sur la neige, sans enfoncer : car autrement ils ne pourraient chas-"ser ni aller en beaucoup de lieux."

Dans la "Relation des Jésuites" de l'an 1611, il est écrit : "que les "sauvages s'attachent des raquettes aux pieds à l'aide desquelles ils de-"meurent dessus la neige."

Dans la "Relation" de 1633, on lit, à la date du 3 décembre : "nous "commençames à changer de chaussures et à nous servir de raquettes ; "quand je vins à mettre ces grands patins tout plats à mes pieds, je m'i-"maginais qu'à tous coups je donnerais du nez dans la neige, mais l'expé-"rience m'a fait voir que Dieu pourvoit commodément toutes les nations "des choses qui leur sont nécessaires : Je marche librement avec ces ra-"quettes. Pour les sauvages, cela ne les empêche pas de sauter comme "des daims ni de courir comme des cerfs."

Ces trois passages tirés d'ouvrages datant des premiers temps de la Nouvelle-France témoignent que ce n'est pas d'hier que ces bizarres chaussures portent le nom de raquettes, mais il reste toujours à connaître quel est le premier européen qui les a baptisées, si ce n'est pas Champlain lui-même.

SON UTILITE

Voilà pour le nom, passons à la chose. En physiologie, on prétend que la fonction crée l'organe ; en sociologie on assure que le besoin crée

l'industrie. Autrement dit, à quelque race qu'il appartienne et sous quelque climat qu'il vive, l'homme sait inventer les instruments plus ou moins compliqués qui peuvent l'aider à améliorer les conditions de son existence. Le Finnois et le Peau-Rouge qui, tous deux habitaient des contrées couvertes de neige se sont fabriqué des chaussures permettant de "flotter" pour ainsi dire, sur les flocons d'eau congelée : chez les uns ce fut le ski, chez les autres la raquette. (1)

Combien utile cette dernière n'a-t-elle pas été ? Sans elle, les missionnaires et les découvreurs des premiers temps de la colonie n'auraient pu suivre les indigènes dans leurs pérégrinations à travers les plaines et les bois.

Sans elle, les soldats canadiens n'auraient pu accomplir plusieurs de ces exploits d'audace qui ont perpétué jusqu'à nous les noms des Le Moyne d'Iberville, Le Moyne de Sainte-Hélène, d'Ailleboust de Mantet et Hertel de Rouville.

Sans elle, les trappeurs et les traiteurs n'auraient pu traquer les bêtes à fourrures jusque dans leurs repaires lointains.

Sans elle, enfin, nos aieux auraient pu difficilement communiquer entre eux et s'occuper de leurs travaux. Au temps ancien, la raquette fut à l'hiver ce que le canot fut à l'été : un instrument de première nécessité.

ANECDOTE

Signalons, au fil de la plume, que le premier évêque de la Nouvelle-France, Mgr de Laval, ne dédaignait pas de chausser cet appareil. Et l'historien Ernest Gagnon nous apprend que le saint prélat, alors qu'il dépassait la soixantaine, se rendait de Québec à Saint-Joachim de Montmorency, raquettes aux pieds. Or la distance entre ces deux localités est bien de vingt-cinq milles.

LES ANCIENNES RAQUETTES

Avec les progrès, avec l'amélioration des moyens de communications, l'utilité de la raquette a presque disparu, mais par contre sa vogue comme appareil d'amusement persiste toujours. Autrefois, elle était grossière-

(1) Le R. P. Lafitau, missionnaire fameux qui, de l'avis de M. Pierre-Georges Roy, est un de ceux qui ont parlé avec le plus de connaissance des coutumes et des moeurs des sauvages d'Amérique, a émis l'opinion que l'usage de la raquette avait été apporté de l'Asie d'où les premiers sauvages de notre continent sont certainement venus. Et le savant religieux cite plusieurs passages d'histoires anciennes à l'appui de son hypothèse.

ment fabriquée si on en juge par les vieilles gravures, mais depuis un siècle quelle transformation ! Cependant, comme il n'est guère possible de faire connaître les diverses sortes de raquettes d'autrefois et d'aujourd'hui sans le secours de l'illustration il faut donc se contenter ici d'énumérer les principales variantes.

La raquette primitive, complètement ovale, avait une armature constituée de deux pièces de bois ayant chacune la forme d'un U et que l'on réunissait au centre par des lanières. A l'intérieur du cadre, le treillis était souvent remplacé par des peaux. Au moyen de sections de cerceau, les enfants pourraient s'en fabriquer de semblables.

La raquette montagnaise a la forme des éventails chinois. Elle est très estimée pour sa légèreté et son exiguité par les chasseurs qui ont à traverser des forêts.

La raquette en usage chez les sauvages de la Colombie britannique est décrite comme suit par le R. P. Morice : "Son cadre de bois mesure un pied et demi de largeur au milieu, sur quatre ou cinq de long ; elle est épointée aux deux bouts, surtout à l'arrière, tandis que l'avant est relevé en volute, et garni à l'intérieur d'un réseau de lanières en peau de caribou." (2)

Son poids est considérable et le novice qui la chausse pour faire une longue marche n'échappe pas à ce mal curieux appelé "mal de raquette", qui ne doit pas être autre chose qu'une fièvre de surmenage ou une intoxication causée par une trop grande fatigue. La raquette des Sioux est presque identique, cependant, le devant n'étant pas aussi relevé, il n'est pas retenu à l'une des traverses par une lanière.

La raquette huronne est lancéolée et offre ces particularités que son armature est en deux morceaux réunis à chaque bout et que l'avant est assez relevé.

Les modèles les plus répandus dans notre province se fabriquent dans les dimensions suivantes : pour hommes, elles mesurent 14 par 42 pouces ; pour femmes, elles ont 11 par 36 pouces. D'autres raquettes, dites "spéciales" ont des dimensions bien différentes, ainsi la raquette des bûcherons, 16 x 38 pouces, celle des arpenteurs, 12 x60 pouces et celle des coureurs, 10½ x 36 pouces.

---

(2) Morice. *Au pays de l'ours noir. Chez les sauvages de la Colombie britannique*, p. 81.

Quant au poids d'une paire de raquettes il est généralement de deux livres et demie ; toutefois, ce poids peut varier, il est souvent plus lourd que celui que nous venons d'indiquer, mais il est rarement inférieur à une livre et demie, poids règlementaire des raquettes de coureurs.

Pour clore cette partie de notre article, ajoutons que le réseau ou treillis se fait en lanières de peau de caribou, d'orignal, de vache, de veau ou de cheval. La lanière de caribou est préférable, car elle seule ne se détend jamais.

LES CLUBS

Vers 1840, les Anglais qui appliquent leur esprit d'association à tout, fondèrent dans la métropole canadienne le premier club de raquettes connu. Il avait nom "Montreal Snowshoe Club". Trois ans plus tard, ce club instituait des courses annuelles au vieux champ de courses de la Rivière-Saint-Pierre, compris aujourd'hui dans la ville de Verdun. Cette institution en fit naître d'autres. Des Peaux-Rouges et des Visages-Pâles luttèrent de vitesse et ces tournois devinrent des événements. Les Canadiens-Français se mirent aussi de la partie et deux des nôtres surtout MM. Charles Lamothe et Adélard Gibeau remportèrent maints triomphes. Lamothe gagna la coupe de Wallingdon en 1879. (3) Cet élégant athlète est mort il n'y a pas longtemps. Quant à Gibeau il vit encore et demeure à Cohoes, N. Y., depuis nombre d'années.

ANCIENS CLUBS CANADIENS-FRANCAIS

Les plus fameux clubs canadiens-français qui ont existé à Montréal, furent le *Canadien* et le *Trappeur*. Ils enrolèrent les meilleures classes sociales sous leurs drapeaux. Le premier peut citer dans la liste de ses présidents d'honneur, de ses directeurs ou de ses membres : Sir Wilfrid Laurier, les honorables Mercier, L.-O. David, A. Dorion, J.-L. Beaudry, S. Beaudin, etc ; le second, MM. H. Beaugrand, H. Boisseau, P. M. Sauvalle, J.-M. Fortier, F.-G. Granger, Edm. Hardy, A. Desmarteau, L. Ethier, C. R., etc.

LE CANADIEN

Le "Canadien" fut fondé en 1878 par le docteur Kearney, qui n'était irlandais que de nom. Ce club avait pour devise "Soyons distingués, soyons unis" et sa chanson officielle qui, suivant les uns eut pour auteur le docteur Kearney et, suivant d'autres, un M. Charpentier, débutait ainsi :

---

(3) Voir l'*Opinion publique* du 3 avril 1879.

Le bleu, blanc, rouge est notre emblème,
Nous sommes tous de bons vivants,
Nous ne faisons jamais carême
Et nous chantons par tous les temps :
Refrain :
La raquette est pour nous la vie,
Le Canada notre soutien.

Ces vers pas trop académiques se chantaient sur l'air : *Le curé de notre village.*

LE TRAPPEUR

La chanson officielle du *Trappeur* était plus solennelle ; les paroles étaient de Rémi Tremblay et la musique du célèbre Calixa Lavallée.

En voici un extrait :

Allons gais trappeurs, chaussons la raquette,
Qui d'un pas léger,
Nous fera voyager,
Du froid parmi nous, nul ne s'inquiète,
Nos torses vaillants,
Portent des coeurs bouillants !
Joyeux et dispos sur la blanche plaine,
Nous nous élançons ;
Que le givre en glaçons
Vienne transformer notre chaude haleine.
Nul ne s'en plaindra
Et chacun se dira :
Refrain :
En avant mes braves !
Jamais le Trappeur
Ne connait d'entraves
Il n'a jamais peur.
Il vit des antans, marche sur la neige,
Acclame l'hiver et son blanc cortège, etc.

LE VOLTIGEUR

Le poète Louis Fréchette composa lui aussi, un chant de raquetteurs à la demande du *Voltigeur,* de Lévis. Le texte de ce morceau a été reproduit dans le "Glaneur", de Lévis, année 1890. Le premier couplet se lisait ainsi :

Nos ancêtres vaillants soldats,
Forts par le courage et la taille,
Savaient braver nos durs climats
Comme ils affrontaient la bataille.
En raquettes, marcheurs fameux,
Ils ont fait plus d'une conquête. . . . .
Marchons comme eux (ter)
A la raquette !

LES COSTUMES

Suivant l'exemple donné par le "Montreal Snowshoe Club", chaque groupement adopta un costume composé d'une tuque, d'une ceinture et d'une paire de bas en laine tricotée, puis d'une culotte et d'une capote avec capuchon en couverte ; enfin, d'une paire de souliers de chevreuil ou mocassins. Le tout était léger, chaud, pittoresque. Les costumes de chaque club se ressemblaient par la forme, mais ils variaient par la couleur.

UNE TRADITION

Le "Montreal Club", le pionnier, avait fait choix de la "tuque bleue" et avec raison. Autrefois, les gens de Montréal portaient généralement une "tuque bleue", ceux des Trois-Rivières, la "tuque blanche", et ceux de Québec, la "tuque rouge", en sorte qu'on savait, par la couleur du bonnet, à quelle partie du pays appartenait un individu.

Pour ce qui est des habits en "couverte", le club de Montréal restait également dans la tradition, car des vêtements de cette sorte étaient jadis en usage, comme le prouve un passage cueilli dans une donation, rédigée par le notaire Vuatier, le 6 janvier 1769. Dans ce contrat, le donataire, entre autres choses, devait fournir au donateur, tous les trois ans, "un cappot de couverte avec un capuchon".

AUTRES COSTUMES

Les membres du "Club Canadien" portaient une tuque bleue et rouge avec gland bleu, capote et culotte blanches et bas bleus.

Au "Trappeur", tout était bleu pâle liseré de blanc ; bas, tuque, ceinture, culotte et capote. C'était d'un effet joli. Un club de Québec "l'Union Commerciale", je crois, avait un costume de couleur grise semblable à celle de l'étoffe du pays des patriotes de 1837. Ce costume original eut beaucoup de succès.

LE PALAIS DE GLACE

Un jour, en 1883, quelqu'un proposa de "faire un carnaval". Aussitôt les clubs de raquettes s'emparèrent de l'idée, les souscriptions abondèrent, on érigea de véritables monuments de glace ; les rues regorgèrent de visiteurs et de spectateurs ; l'on vit jusqu'à deux mille raquetteurs portant chacun une torche, descendre du Mont-Royal et s'élancer au milieu d'une pluie de feux d'artifice multicolores, à l'assaut de ces palais d'un jour. Ce fut l'apothéose de la raquette.

L'on répéta ce programme pendant quelques années, mais un jour, tout cela disparut. L'autorité religieuse commença par défendre le port du costume de couverte aux personnes du sexe féminin. Ensuite, les membres des clubs s'aperçurent que leurs réunions hebdomadaires, le soir, offraient des inconvénients graves. On quittait la ville après souper pour traverser la montagne. Après une heure de marche on se reposait dans un hôtel où il fallait bien prendre un verre, puis l'occasion s'en présentant, on dansait, on réveillonnait, on jouait aux cartes, enfin, il fallait bien réintégrer le domicile tard dans la nuit, harassé et vanné. Cela ne faisait pas l'affaire des hommes de profession, des marchands, des commis, des comptables.

Pour comble, les compagnies de chemins de fer et le "Board of Trade" se concertèrent pour abolir les carnavals sous le prétexte que ces fêtes glacées donnaient un mauvais nom à notre pays et semblaient donner raison à Voltaire qui avait écrit que le Canada n'était que des "arpents de neige".

LE SPORT

Et ce fut fini.

Cela n'empêche pas que le sport de la raquette mérite l'attention.

Moins violent que le patinage, le raquettage convient aussi bien à l'âge mur qu'à l'adolescence, au sexe masculin qu'au sexe féminin, et met en action un grand nombre de muscles, il active la circulation et le jeu des poumons, c'est un exercice sain et agréable.

Suivons donc le conseil du poète :

Quand le soleil luit, la neige est coquette,
Mol et lumineux son tapis attend
Le groupe rieur qui sur la raquette
Au flanc des coteaux, chemine en chantant.

E.-Z. MASSICOTTE

JOSEPH DAMOURS DE PLAINES

Sous ce titre, M. Aegidius Fauteux, dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (livraison d'avril, pp. 111-112-113), répond à une lettre que j'adressai, il n'y a pas longtemps, à M. P.-G. Roy, le directeur du *Bulletin*, afin de lui signaler une note que je crois entachée d'erreur et dont je faisais tomber la responsabilité sur Mgr Tanguay, l'auteur du *Dictionnaire Généalogique*.

Cette note se rencontre à la page 222 du *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* (1920-1921) et se lit comme suit : "Il s'agit sans doute de Joseph Damours de Plaines qui, d'après Tanguay, serait né en Acadie vers 1700, fils illégitime de Bernard Damours et de Marie de St-Etienne de la Tour."

M. Fauteux a publié ma lettre avec quelques commentaires. Pour jeter un peu de lumière sur la question et pour montrer que Mgr Tanguay n'est pas en faute, il me renvoie à l'acte du second mariage de Joseph Damours, en date du 29 juillet 1754, où il serait déclaré fils de Marie de St-Etienne de la Tour.

M. Fauteux me présente un acte authentique, aussi bien de son argumentation je ne relèverai que le passage suivant : "J'avais simplement écrit, ajoute-t-il, que Joseph Damours *serait* d'après Tanguay un fils de Marie de St-Etienne de la Tour. M. Couillard n'accepte même pas ce conditionnel. Il affirme tout uniment que Joseph Damours n'est pas le fils de Marie de St-Etienne de la Tour."

Si M. Fauteux veut se donner la peine de se relire, il constatera que, d'après la construction de sa phrase, la condition qu'il y a insérée se rapporte bien plus à la date qu'à l'illégitimité de la naissance de Joseph Damours. J'avais une raison de croire que Mgr Tanguay avait fait erreur lui qui, au témoignage des chercheurs, en a commis tant d'autres. Si le document cité par M. Fauteux m'était inconnu, j'avais souvenance, par ailleurs que, parmi les nombreuses notes que j'ai recueillies un peu partout depuis vingt ans, se trouvait un document qui contredit Mgr Tanguay. Aussi ai-je tout bonnement pensé que ce dernier avait commis une erreur d'annotation en plaçant un renvoi au nom de Joseph Damours quand il aurait voulu, par ce même renvoi, indiquer que la mère de Marie-Jeanne Le Borgne de Belleisle fut, à la vérité, Marie de St-Etienne de la Tour.

M. Fauteux peut se tenir pour assuré qu'en tout cela je n'ai pas eu la moindre intention de pallier les fautes qui se pourraient rencontrer dans la vie des membres de la famille Couillard ou de ses alliés aussi nombreux que les étoiles, ni encore d'étendre sur eux ma protection "sentimentale."

Que M. Fauteux recourre au registre de la paroisse de St-Joseph de Lévis, à la date du 27 juillet 1735, il trouvera que lors de son premier mariage, Joseph Damours est dit fils d'Anne (pour Jeanne) Le Borgne, de Port-Royal, Acadie.

M. Fauteux qui "a l'habitude de prendre les choses telles que les lui apporte l'histoire et sans s'en émouvoir" pourra constater que le dit Joseph Damours, d'après nos deux documents, a eu la bonne fortune d'avoir deux mères ? Malgré son sang froid accoutumé, en présence de ces deux actes contradictoires, pourra-t-il ne pas avouer qu'il y a erreur quelque part ? Comme le second acte m'était inconnu et comme, par ailleurs, il n'existe aucun motif de mettre en suspicion la note que je possède et que j'ai contrôlée depuis que M. Fauteux a écrit son article, n'avais-je pas une raison "suffisante" de croire à une erreur de Mgr Tanguay qui a vu les deux actes ? En effet il les mentionne tous les deux et particulièrement le premier figure à deux reprises dans le IIIe tome de son *Dictionnaire*.

De tout ce qui vient d'être écrit on peut voir qu'il reste à décider lequel des deux documents doit être accepté ? On me permettra de rappeler que le mariage de Joseph Damours en 1735 fut contracté en présence du père de l'époux, et qu'il est dit le fils d'Anne Le Borgne, que celle-ci mourut en 1711. Le second mariage eut lieu dix-neuf ans plus tard. L'acte lui donnerait pour mère Marie de St-Etienne de la Tour, que le recensement de Port-Royal fait en 1700, dit âgée de 47 ans. Ainsi, de son gendre et du vivant de sa fille, elle aurait eu un fils à un âge où de tels cas ne se produisant qu'accidentellement ?

En attendant que je puisse jeter plus de lumière sur cette "petite affaire" les lecteurs du *Bulletin* me rendront sans doute le témoignage que si je porte un certain culte à la famille Couillard "et à ceux qui de loin ou de près ont l'honneur de s'y rattacher", je m'efforce, autant qu'il est en mon pouvoir de l'appuyer non pas seulement sur le "sentiment" mais bien sur des documents qui en valent d'autres. . . .

A. COUILLARD DESPRES, ptre.

UN AUTRE TESTAMENT DU DOCTEUR SARRAZIN

M. E.-Z. Massicotte a publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (vol. XXVI, p. 317) un testament du médecin du roi Michel Sarrazin reçu à Montréal le 13 août 1692 par le notaire Adhémar. Celui-ci déclare dans cette pièce que Sarrazin est "gysant au lit malade dans une des salles de l'hôpital Saint-Joseph."

Un mois plus tard, le 14 septembre 1692, Sarrazin de retour à Québec, fait un nouveau testament devant le notaire Genaple. Sarrazin était alors chez son ami Franquelin, hydrographe du roi, "détenu au lict malade mais sain d'esprit et entendement." Sarrazin ne change pas dans ce nouveau testament les dispositions de son testament fait à Montréal le 13 août précédent, mais il lègue à son frère les biens qu'il a en France.

"Pardevant le notaire gardenotes du Roy en sa Prévosté de Québec en la Nouvelle-France soussigné fut présent en sa personne le sieur Michel Sarrazin, chirurgien major des troupes de Sa Majesté en ce pays, estant de présent en cette ville, logé maison du sieur Franquelin, place Notre-Dame, où il est détenu au lict malade en la première chambre de la d. maison ayant veuë sur la d. place mais sain d'esprit et entendement, comme il est apparu au dit notre et aux temoins en fin nommés et soussignés, lequel de sa bonne, pure, franche et libre volonté et sans aucune induction ny contrainte de quy que ce soit, mais parce qu'ainsy luy plaist a par ces présentes fait donation à cause de mort au sieur Claude Sarrazin, son frère, bourgeois, demeurant à Nuitz, en Bourgogne, et à ses enfans nez et à naître de loyal et légitime mariage de la propriété de tous les biens meubles, immeubles, droits, noms et actions qui pourront luy compter et appartenir au temps de son deces en l'ancienne France ayant iceluy donateur disposé de ceux qui luy peuvent appartenir en ce dit pays de la Nouvelle-France qu'il réserve par ces présentes : pour des dits biens qui se trouveront luy appartenir en l'Ancienne France, au temps de son décès (sans aucune chose d'iceux en réserver) jouir, faire et disposer dès lors, par le d. sr Claude Sarrazin, son frère, comme de son propre, au moyen de la présente donation : à condition que le dit donataire et ses dits enfans supporteront toutes les dettes et charges de son hoirie, et feront prier Dieu pour le repos

de son âme à leur discrétion ; iceluy donateur estant persuadé qu'ils s'en acquitteront dignement ; et à condition encor qu'honneste femme Magdeleine Bonnefoy, sa mère, veuve de Mc Claude Sarrazin, lieutenant en la justice des terres de l'abbaye de Citeaux, jouira pendant sa vie de l'usufruit et revenus de tous les dits biens meubles et immeubles ; lequel usufruit luy tiendra lieu de la légitime qu'elle peut prétendre en la succession d'iceluy donateur : dont il la supplie de vouloir se contenter, et où sa dite mère prefererait la dite légitime au dit usufruit : en ce cas, il veut et entend qu'elle luy soit payée telle qu'elle peut luy estre deuë par droit et coutume, en cas de besoin le dit donateur l'institue son héritière laquelle donation il veut et entend sortir son plein et entier effet par la meilleure forme que donation et disposition à cause de mort puisse valoir et subsister : cassant, revoquant et annullant toutes autres donations et dispositions de dernière volonté qu'il peut avoir cy devant faites de quelque nature qu'elles soient, et nonobstant toutes clauses rogatoires et dérogatoires quy pourraient y estre apposées à la réserve du don qu'il a fait de ce quy lui appartient en ce dit pays qu'il veut avoir son effet par préférence. Ce fut ainsy fait et passé au lieu que dit est, maison du d. sieur Franquelin, hydrographe du Roy, sur les neuf heures du matin le quatorzie. jour de septembre l'an 9 b c quatre vingt douze, et par nous dit notaire leu et releu au d. donateur présence du dit sieur Franquelin et du sieur de Pionsac, demeurant en cette dite ville, témoins quy ont avec le dit donateur, et nous signé ces présentes.

SARRAZIN, FRANQUELIN, PIONSAC (1)

(1) Le notaire Genaple a oublié de signer.

QUESTION

Dans son livre admirable *Aux Glaces Polaires,* le Père Duchaussois parle de quinze cahiers de notes prises par Mgr Isidore Clut pendant ses années de mission dans l'extrême nord du Canada. Le Père Duchaussois a vu et lu ces cahiers qui doivent contenir des choses précieuses pour l'histoire de nos missions. Il souhaite même que ces cahiers seront publiés un jour. Pourriez-vous me dire où sont conservés les papiers de Mgr Clut ?

O. M. I.

LES CHABOILLEZ

(suite) (1)

DEUXIEME GENERATION

Elevé dans la région du Détroit, Charles Chaboillez II ne pouvait éviter de se familiariser avec le négoce des fourrures, seule occupation lucrative des *pays d'en haut* et il paraît s'y être adonné exclusivement et avec succès.

Au poste de Mackinac, il épousa, le 22 septembre 1735, Marie-Anne Chevalier, née à Montréal en 1712 (2) et qui était fille de J.-B. Chevallier, marié à Françoise Alavoine. Cette famille vécut à Montréal entre 1709 et 1718, puis elle émigra vers l'Ouest un an ou deux avant les Chaboillez et les Jean (3). Signalons ici que la copie des registres de Mackinac qui existe à Ottawa ne fournit pas les noms des pères et mères des époux qui furent unis à Mackinac avant 1744, mais que nous avons trouvé les renseignements qui établissent la parenté de Charles Chaboillez et de Marie-Anne Chevallier dans les pièces d'un procès qui eut lieu à Montréal, les 9 et 10 avril 1748 (4). Dans ces documents on relève que Marie-Anne Chaboillez, femme de Pierre Parent, absent, vivait alors à Montréal et que Françoise Alavoine, belle-mère de Charles Chaboillez, était veuve de J.-B. Chevallier (5).

Du mariage de Charles Chaboillez II avec Marie-Anne Chevallier naquirent au moins neuf enfants tous baptisés à Mackinac.

1—*Charles-Jean-Baptiste,* bapt. le 9 juillet 1736, épousa à Montréal en 1769, Marguerite Larchevêque.

2—*Augustin,* bapt. le 26 juillet 1739, marié en 1765, au Détroit, puis en 1770, à Montréal.

3—*Louis-Joseph,* bapt. le 24 octobre 1741, marié à Montréal en 1766 à Angélique Baby-Chenneville.

---

(1) Voir *Bulletin des Recherches historiques,* vol. XXVIII, p. 184.
(2) Tanguay, III, 56.
(3) Tanguay, II, 593, et IV, 594.
(4) Reg. des audiences, 174-8.
(5) Françoise Alavoine, veuve de J.-B. Chevallier, fut inhumée à N.-D. le 20 mars 1756.

4—*Paul-Amable,* bapt. le 21 juin 1743. De lui nous savons qu'il obtint permis de trafiquer dans l'Ouest en 1769, 1772 et 1773 (6) et c'est tout.

5—*Pierre-Louis,* bapt. le 1er février 1745. En 1768, il était à Montréal et signe un acte avec sa mère. (7) Nous voyons que plus tard, il obtint permission de trafiquer dans l'Ouest en 1772 et 1776. On peut supposer qu'il alla finir ses jours chez son neveu, l'abbé Chaboillez, curé de Longueuil, car c'est dans cette paroisse, qu'il fut inhumé le 14 janvier 1807.

6—*Marie-Anne Marthe,* bapt. le 4 mai 1746. Elle épouse, à la Christ Church de Montréal, le 4 avril 1769, le docteur Richard Hope. En 1773, le 9 septembre, elle fut marraine d'un enfant d'Augustin, son frère; nous perdons ensuite sa trace.

7—*François-Hippolyte,* bapt. le 8 octobre 1751. Il épousa Marie-Anne Gagnier à Montréal, en 1777 (8).

8—*Marie-Charlotte-Domitilde,* bapt. le 4 avril 1753. Mariée, à la Christ Church de Montréal, le 4 janvier 1777, à James Doige qui avait épousé en premières noces, à la même église, le 6 août 1774, demoiselle Marie-Josephte Leduc Saint-Omer, qui mourut le 2 janvier 1776.

Du mariage Doige-Chaboillez naquirent *Marie-Anne* bapt. en 1778 ; *Jacques,* bapt. en 1780, *Geneviève-Rebecca,* bapt. et inhumée en 1784 ; *Elizabeth,* bapt. en 1785 et morte en 1788. Le sieur Doige qui était marchand-voyageur dut trouver son trépas dans l'Ouest et il n'avait pas fait florès, car un document nous apprend qu'en 1805, sa veuve était dans la misère. Celle-ci fut inhumée à Notre-Dame, le 15 juillet 1808, âgée de 53 ans.

9—*Marie-Renée,* bapt. le 14 août 1754. Elle épousa, à Montréal, le 3 avril 1780, Jean Saupin, notaire de l'Assomption, veuf de Madeleine Guillon. Dans son acte de mariage, elle dit avoir 24 ans, quand en réalité elle en avait 36. Elle signe toujours *Rénette Chaboillez.*

Charles Chaboillez II, qui fut inhumé à Mackinac le 19 novembre 1757, âgé de 50 ans et 11 mois, consacra toute sa vie à la traite des pelleteries et nous voyons par une lettre du 27 octobre 1757 (9) qu'il était,

---

(6) Archives publiques, Ottawa, Série S.
(7) Greffe Mézières, 31 mai 1768.
(8) Archives publiques, Ottawa, Série S.
(9) Lettre de Jean Décary, marchand-voyageur, datée de Michel-Makinac et conservée dans les archives de Montréal.

l'année même de sa mort, au fort Saint-Joseph où il devait avoir un comptoir et où ses fils trafiqueront également après lui. Sa veuve, Marie-Anne Chevallier revint demeurer à Montréal et y vécut longtemps dans une grande aisance si l'on en juge par diverses transactions. Celle-ci, entre autres : le 1er septembre 1763, elle achète une maison rue Saint-Paul, côté sud (10) au prix de 9000 livres. Elle paye comptant 6000 livres et le reste deux ou trois ans après (11).

Sur la fin de sa vie, en 1786, elle hypothèqua cet immeuble pour la somme de 5000 livres à son fils Charles-Jean-Baptiste (12) et elle alla vivre à l'Hôpital-général des Soeurs Grises où elle fut confirmée le 5 août 1787, âgée de 75 ans, par Mgr Hubert, coadjuteur de Mgr Mariauchau d'Esglis (13).

Madame Chaboillez mourut l'année suivante et fut inhumée le 14 juillet 1788, âgée de 82 ans, dit l'acte de sépulture, ce qui est erroné, puisqu'elle était née en 1712.

Marie-Anne Chevallier, si on en juge par les notes que nous avons relevées, fut gratifiée d'une vieillesse exempte de souci et d'infirmité. Elle fut présente à presque tous les mariages de ses enfants ainsi qu'aux baptêmes de plusieurs de ses petits enfants, et chaque fois elle signa d'une belle et large écriture qu'un graphologue aurait plaisir à étudier.

E.-Z. MASSICOTTE

(à suivre)

(10) Greffe de Panet.
(11) Cette propriété est décrite au *Terrier de Montréal*, p. 69, No. 37, plan 136.
(12) Greffe Papineau, 4 mai 1786.
(13) Annuaire de Ville-Marie, 5e liv., vol. II, p. 98.

QUESTION

Quel est ce sieur Suisse, capitaine de milice de la Baie Saint-Paul, dont il est question dans "Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759" que vient de publier M. Aegidius Fauteux? Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne nous donne aucune information pour nous permettre d'identifier le susdit Suisse qui, d'après M. Fauteux, était un ignoble personnage.

BAIE ST-P.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

(Suite)

La monnaie canadienne sous le régime français, par N.-E. Dionne (vol. de 1893, pp. 30, 72).

La pomme de terre, par Benjamin Sulte (vol. de 1893, p. 84).

Jacques Cartier, par l'abbé Auguste Gosselin (vol. de 1893, p. 96).

L'abbé Léon Provancher, par l'abbé F.-A. Baillairgé (vol. de 1893, p. 104).

Alexis Bonami dit Lespérance, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1893, p. 207).

Le fort et le château Saint-Louis, à Québec, par Ernest Gagnon (vol. de 1893, pp. 219, 279, 351, 456, 591, 658, 713; vol. de 1894, pp. 96, 149, 268, 341, 538, 593, 682, 736).

L'église de la Longue-Pointe, par A. Bellay (vol. de 1893, p. 420).

Daniel-Greysolon Duluth, par Benjamin Sulte (vol. de 1893, pp. 480, 541).

La ruine d'une église naissante, par N.-E. Dionne (vol. de 1893, p. 490).

Les Iroquois au Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1894, p. 137).

Octave Crémazie, par l'abbé N. Degagné (vol. de 1894, pp. 321, 415, 472).

La première charte constitutionnelle de la Nouvelle-France (1647), par T.-P. Bédard (vol. de 1894, p. 351).

Les frères Kirke, 1628-1629, par T.-P. Bédard (vol. de 1894, p. 705).

Saint-Boniface et l'arrivée de Mgr Taché à la Rivière-Rouge, par T.-A. Bernier (vol. de 1894, p. 721).

Voyage du Frère Taché de Boucherville à St-Boniface en 1845, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1895, p. 154).

Certificat compromettant, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1895, p. 211).

Les Dames du Sacré-Coeur (vol. de 1895, p. 213).

Une héroïne canadienne (Madeleine de Verchères), par Raoul Renault (vol. de 1895, pp. 279, 340).

La Congrégation de Sainte-Croix au Canada, par J.-C. C. (vol. de 1895, p. 419).

Philippe Aubert de Gaspé, par l'abbé N. Degagné (vol. de 1895, pp. 456, 524).

Les Raudot, intendants de la Nouvelle-France, par N.-E. Dionne (vol. de 1895, p. 610).

Légendes du Nord-Ouest: dernier combat des Sauvages au Manitoba et Picheito, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1896, p. 11).

L'esprit d'autrefois, par Ernest Gagnon (vol. de 1896, p. 23).

Le château de Collier, en France, par Ernest Gagnon (vol. de 1896, p. 264).

Légendes du Nord-Ouest: La danse des Faisans, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1896, p. 285).

Histoire de la charité à Montréal, par J. Germano (vol. de 1896, p. 423).

Les Métis Canadiens-Français, par Camille Derouet (vol. de 1896, pp. 611, 658).

Quelques erreurs historiques à corriger, par l'abbé G. Dugast (vol. de 1896, p. 676).

Le P. Claude-Godefroy Coquart, S.J., premier apôtre de la Rivière-Rouge, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1897, p. 81).

Betsiamis, par l'abbé V.-A. Huard (vol. de 1897, p. 625).

L'étendue du Canada et des Etats-Unis comparée à celle de diverses puissances de l'Europe (vol. de 1898, p. 21).

Contes, formulettes et blason populaire, par Ernest Gagnon (vol. de 1898, p. 253).

Le R. P. Jean-Pierre Aulneau, S.J., par L.-A. Prudhomme (vol. de 1898, pp. 365, 422).

Le typhus de 1847 (vol. de 1898, pp. 599, 665, 719, 794, 847; vol. de 1899, pp. 29, 102, 247).

Les Aborigènes et leurs droits de propriétaire, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1899, p. 21).

Mgr Alexandre Taché, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1899, 2e partie, p. 31).

L'Hôpital-Général de St-Boniface de la Rivière-Rouge (1844), (vol. de 1899, 2e partie, pp. 183, 254, 406; vol. de 1900, pp. 128, 206, 360, 450; 2e partie, pp. 27, 376, 456; vol. de 1901, pp. 142, 213, 303; 2e

partie, p. 220; vol. de 1902, p. 32; vol. de 1902, p. 62; 2e partie, pp. 369, 506).

La renaissance de la nationalité française en Acadie, par Camille Derouet (vol. de 1899, 2e partie, pp. 289, 335).

Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France, par l'abbé L. Lindsay (vol. de 1899, 2e partie, pp. 327, 418; vol. de 1900, pp. 109, 270, 345; 2e partie, pp. 14, 260, 342, 420; vol. de 1901, pp. 111, 184, 279, 370, 436; 2e partie, pp. 30, 131, 183, 267, 337; vol. de 1902, pp. 23, 119, 177).

Louis Jolliet, par Ernest Gagnon (vol. de 1900, pp. 183, 330, 431; 2e partie, pp. 33, 141, 277, 358, 437; vol. de 1901, pp. 132, 196, 252, 359, 453; 2e partie, pp. 42, 190, 257).

La compagnie de la Baie d'Hudson avant la Vérandrye, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1900, p. 442).

Le comté de Nicolet autrefois, par Benjamin Sulte (vol. de 1900, 2e partie, pp. 48, 451; vol. de 1901, p. 219).

L'assemblée de 1701, par R.-W. McLachlan (vol. de 1900, 2e partie, p. 323).

Louis-Philippe Hébert et son oeuvre, par J.-B. Lagacé (vol. de 1901, p. 7).

Poésie d'outre-tombe, par Ernest Gagnon (vol. de 1901, p. 89).

La langue française au Canada, par J.-P. Tardivel (vol. de 1901, p. 329).

Vitalité de la race française au Canada, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1901, 2e partie, pp. 18, 117).

Le Frère Alexis Raynard, O.M.I., par L.-A. Prudhomme (vol. de 1901, 2e partie, p. 207).

Naufrage du P. Crespel sur l'île d'Anticosti, par Mgr Guay (vol. de 1902, pp. 245, 336).

Notre-Dame d'Auriesville, dans l'état de New-York, par l'abbé Leleu (vol. de 1902, p. 370).

Le massacre de l'île d'Anticosti, par Mgr Guay (vol. de 1902, 2e partie, p. 453).

Charles Lesieur et la fondation d'Yamachiche, par F.-L. Desaulniers (vol. de 1902, 2e partie, pp. 85, 254, 340, 502).

L'hon. Joseph Royal, par l'abbé Dugast (vol. de 1902, 2e partie, p. 289).

Une page de l'histoire d'Yamachiche, par l'abbé Gérin (vol. de 1902, 2e partie, p. 435).

Jean Cabot, par Pascal Poirier (vol. de 1903, pp. 22, 139).

Chateaubriand en Amérique, par Edmond-J.-P. Buron (vol. de 1803, pp. 41, 176).

Les premiers aborigènes du Manitoba et du Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1903, p. 262).

L'Université Laval et ses origines, par l'abbé Camille Roy (vol. de 1903, p. 349).

Le siège de Québec en 1759, par N.-E. Dionne (vol. de 1903, 2e partie, p. 5).

Au Canada, par P. de Labriolle (vol. de 1903, 2e partie, p. 186).

Découverte des ruines du Fort Saint-Charles, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1903, 3e partie, p. 22).

Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette (vol. de 1903, 3e partie, pp. 54, 190, 225, 392).

Monographie d'une famille canadienne-française (Les Juchereau-Duchesnay), par H.-J.-J.-B. Chouinard (vol. de 1903, 3e partie, p. 138).

Le greffe du notaire Jean Cusson, par F.-L. Desaulniers (vol. de 1904, p. 62).

La généalogie au Canada-français, par E.-Z. Massicotte (vol. de 1904, p. 81).

La famille Lesieur et les premiers colons d'Yamachiche, par R. Bellemare (vol. de 1904, p. 368).

L'élément français au Nord-Ouest: Voyageurs canadiens-français et Métis, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1904, 2e partie, pp. 115, 380).

Notre histoire, par Horace Bazin (vol. de 1905, p. 116).

La population française du Canada, par Errol Bouchette (vol. de 1905, p. 362).

Nos prêtres éducateurs, par l'abbé Elie-J. Auclair (vol. de 1905, p. 390).

Quelques notes sur Octave Crémazie, par Ernest Gagnon (vol. de 1905, 2e partie, pp. 29, 230).

Jugements et sentences du Conseil Souverain, par Benjamin Sulte (vol. de 1887, p. 257).

Urbain Delorme, chef des prairies, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, p. 270).

Joliette, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 328).

Mgr Ignace Bourget, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 393).

Les Ojibways, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, p. 450).

Les *Mémoires* de M. de Gaspé, par Chs-M. Ducharme (vol. de 1887, p. 514).

Le Nord-Ouest d'autrefois, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1887, pp. 557, 643).

Mgr Jean-Jacques Lartigue, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 579).

Les Aborigènes de l'Amérique du Nord, par Edmond Lareau (vol. de 1887, p. 583).

Mgr Chs-Edouard Fabre, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 647).

Mgr L.-F. Laflèche, par J.-Hermas Charland (vol. de 1887, p. 650).

Les Jésuites du Canada sous la domination anglaise, par Philalèthe (vol. de 1888, pp. 25, 95).

Le Nord-Ouest d'autrefois: lord Selkirk, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1888, pp. 149, 433).

Le Père Marquette, par L. M. (vol. de 1888, p. 283).

Le Fort Garry, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1888, p. 289).

Une Histoire du Canada, par A. Bouchard (vol. de 1888, pp. 348, 729).

Des figures oubliées de notre histoire: Frères Récollets, Frères Jésuites, Frères Gris donnés, Domestiques, par N.-E. Dionne (vol. de 1888, p. 382).

Notes historiques sur la Baie d'Hudson, par G. Dugast (vol. de 1888, pp. 451, 589).

Les Soeurs de la Charité, par Mgr A. Taché (vol. de 1888, p. 501).

Mgr de Laval-Montmorency, par J.-Hermas Charland (vol. de 1888, p. 601).

Mgr J.-O. Plessis, par J.-Hermas Charland (vol. de 1888, p. 719).

Mgr Dominique Racine, par J.-Hermas Charland (vol. de 1888, p. 724).

Notes sur l'Acadie (vol. de 1888, p. 785).

Le chevalier d'Iberville, par L. Gougeon (vol. de 1889, p. 32).

Mgr Antoine Racine, par J.-Hermas Charland (vol. de 1889, p. 59).

Législation et administration de la justice sous le gouvernement

d'Assiniboia, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1889, pp. 70, 121, 229, 369).

Le premier vapeur océanique, le *Royal William*, par Eugène Rouillard (vol. de 1889, p. 74).

Les lieutenants-gouverneurs de Gaspé, par N.-E. Dionne (vol. de 1889, p. 100).

De quelques coutumes notariales, par J.-Edmond Roy (vol. de 1889, pp. 126, 184, 215).

Mgr L.-N. Bégin, par J.-Hermas Charland (vol. de 1889, p. 152).

Le mal de terre, par N.-E. Dionne (vol. de 1889, p. 205).

Un document historique: liste du mobilier qui fut saisi en 1800 par le shérif de Québec à la mort du Père Jésuite Casot, par J.-Edmond Roy (vol. de 1889, p. 271).

Le curé Montenon de LaRue, par J.-Edmond Roy (vol. de 1889, p. 289).

Parallèle historique entre le comte de la Galissonnière et le comte de Dufferin, par J.-M. LeMoine (vol. de 1889, p. 297).

Les premiers almanachs canadiens, par Eugène Rouillard (vol. de 1889, pp. 317, 411, 458).

Mémoire sur le Père Marquette, par Jacques Viger (vol. de 1889, pp. 385, 446).

Le Conseil d'Assiniboia, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1889, p. 493).

Nos quatre historiens modernes, Bibaud, Garneau, Ferland et Faillon, par A. Lefranc (vol. de 1890, p. 19).

Le séminaire de Notre-Dame des Anges, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, pp. 65, 148).

Dans le pays d'en haut, un procès au Fort York, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1890, p. 82).

Quelques pages de Garneau, par A. Lefranc (Vol. de 1890, pp. 137, 238).

La charité autrefois, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 211).

Notre-Dame de Rocamadour, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 334).

LeGardeur de Saint-Pierre, par Edmond Mallet (vol. de 1890, p. 520).

Louis Chambalon, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 535).

Le plus grand des Souriquois, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, p. 577).

La Justice seigneuriale de Notre-Dame des Anges, par J.-Edmond Roy (vol. de 1890, p. 594).

Les Indiens en France, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, p. 641).

Français et Sauvages, leur amitié, par N.-E. Dionne (vol. de 1890, p. 705).

Etablissement des Soeurs de la Charité à la Rivière-Rouge, par G. Dugas (vol. de 1890, p. 719; vol. de 1891, p. 21).

L'intendant Robert, par J.-Edmond Roy (vol. de 1891, p. 28).

Le R. P. Etienne de Carheil, par Pierre Veuillot (vol. de 1891, p. 95).

La Croix et le manitou, par L.-P. Sylvain (vol. de 1891, p. 148).

La villa de la Broquerie, par le R. P. Louis Lalande (vol. de 1891, p. 153).

Guillaume Audouard Saint-Germain, par J.-Edmond Roy (vol. de 1891, p. 213).

Jean-François Doublet, par N.-E. Dionne (vol. de 1891, p. 278).

Le curé Philippe Boucher, par J.-Edmond Roy (vol. de 1891, p. 337).

Le fort Jacques-Cartier et la *Petite-Hermine,* par N.-E. Dionne (vol. de 1891, pp. 406, 448, 526).

Horace Bélanger, facteur en chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1891, p. 464).

Le collège Sainte-Marie de Montréal, par Bellay (vol. de 1891, p. 578).

Observations sur une étude archéologique de M. N.-E. Dionne (Le fort Jacques-Cartier et la *Petite-Hermine*), par Paul de Cazes (vol. de 1891, p. 665).

M. de Maisonneuve et les origines de Montréal, par William Baker (vol. de 1891, p. 721).

Les Oblats au Canada, par Bellay (vol. de 1892, p. 3).

A la conquête de la Liberté en France et au Canada, par A.-D. De Celles (vol. de 1892, pp. 130, 278).

Réminiscences historiques: Norway House, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1892, p. 214).

Le traité de Paris: son effet dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (vol. de 1892, p. 449).

P.-G. R.

(A suivre)

LETTRE DE M. HOCQUART,

intendant de la Nouvelle-France, au ministre (28 septembre 1740)

Monseigneur,

Depuis longtemps, vous avez été informé en détail de ce qui s'est passé à la Louisiane à l'occasion de l'expédition qui avait été projetée contre les Chicachas.

Nous ne savons point encore quel succès auront eu les négociations de paix qui avaient été entamées entre M. de Bienville et ces Sauvages, tout le monde présume qu'elles n'auront point eu lieu après la séparation des troupes qui étaient au fort de l'Assomption.

Les munitions et marchandises envoyées de Rochefort cette année se sont trouvées d'aussy bonne qualité et aussy bien conditionnées que celles de l'année dernière.

M. de Ricouart m'a adressé le mémoire de la visite qui a esté faite du bray sec et de la résine qui furent envoyés l'année dernière à Rochefort.

Il paraist que l'on a esté content du bray sec et que le seul défaut que l'on a trouvé à la résine a esté d'être trop cuite.

Le nommé Servadec (?) qui est chargé de cette fabrique n'est point encore de retour de Berthier (gouvernement de Montréal) où il a continué à fabriquer ces matières. Je luy remettrai, à son arrivée, une copie du mémoire et je luy recommanderay de se conformer l'année prochaine à ce qu'il prescrit.

La culture du chanvre se maintient comme à l'ordinaire, les habitants de Champlain et de Batiscan continuent d'en livrer dans les magasins ; il y en a aujourd'hui trente milliers de reste qui n'ont pu être consommez par les trois cordiers établis à Québec.

Les navigateurs sont si mécontents de leur ouvrage que ce n'est que dans une nécessité pressante qu'ils les employent.

Je croirais qu'il conviendrait qu'il y eut un cordier qui travaillat fidellement et qui eût inspection sur les autres, je m'en servirais dans les occasions du service, on jugerait son ouvrage, mais j'estime que pour l'engager à bien faire, vous pourriez, Mgr., luy donner seulement 20 ou

30 pistoles par an, en le décorant de la qualité de Maître cordier du port de Québec.

Cet expédient, non-seulement procurerait plus fortement le débouché des chanvres qui sont en magasin, qui deviendraient de plus en plus à charge à cause de l'infidèlité des autres cordiers, mais encore deviendrait par là aux habitants occasion d'augmenter leurs cultures.

Le magasin de la Potasse sera plein l'année prochaine des effets destinés pour l'armement de la flûte le *Canada*.

J'ai esté dans la nécessité, dès cette année de faire placer ces trente milliers de chanvre dans un petit hangard, près de la redoute du Palais, et qui me seroit utile pour des besoins plus pressents.

Le sieur Lanoullier de Boisclerc, grand voyer, est un des officiers subalternes de la colonie qui fait le mieux sa charge.

En toute occasion, il se distingue par son zèle et son attachement au service.

Il vient de faire un long et pénible voyage dans la rivière du fort Frontenac, pour la découverte des chenières qui s'y trouvent.

De retour à Montréal, je l'ay envoyé au lac Champlain pour y sonder la rivière Chambly, à l'île aux Noix, il a troué ensuite au chemin du fort Chambly du rapide St-Jean et il n'a pas laissé de faire d'autres courses dans différents quartiers de la Colonie, soit pour y tracer de nouveaux chemins ou pour faire entretenir les anciens. Il est pauvre et chargé d'une très nombreuse famille.

Je crois, Monseigneur, que vous le trouvez digne des grâces du Roy, et de la gratification extraordinaire de 100 livres que vous avez eu la bonté de lui accorder pendant plusieurs années et que vous lui avez retranchée celle-cy.

Tous les bleds que j'avais prêtés en 1738 aux habitants pour leurs semances ont été rendus et même au delà parce que j'ay eu attention à faire faire ce remplacement, en égard du prix qu'il recevait la même année, c'est ce qui fait qu'il eût trouvé 129 minots remis de plus dans les magasins.

Cet arrangement n'a point eu lieu pour les pauvres habitants qui n'ont point esté en état de satisfaire et qui je présume que plusieurs consommèrent alors le peu de bled que je leur fis donner pour éviter la faim.

La même différence de prix fait qu'il en a toujours coûté au Roy environ 700 livres, somme modique pour des temps aussy fâcheux.

Je ne pourray vous envoyer, Monseigneur, que par les vaisseaux marchands, les inventaires des divers magazins ; je ne les ay pas encore tous reçus.

Depuis le compte que M. le marquis de Beauharnois et moy avons eu l'honneur de vous rendre en commun de l'affaire d'entre le sieur Normand (?) et le sieur Lestage, il ne m'a pas été possible d'engager les parties dans un accommodement ; l'affaire fut portée au Conseil le 19 décembre 1739 ; l'arrêt du même jour a confirmé la sentence du premier juge, sans avoir égard au prétendu acte de cession.

Les écrits respectifs des parties ont été supprimés et il a été ordonné que tout l'acte de cession que plusieurs lettres du sieur Barret (?) a différents particuliers et autres pièces concernant l'indue retention de ses effets par le sieur Normant, demeureront déposés au greffe du Conseil.

Cy-joint la copie du prononcé de cet arrest contre lequel il ne m'est point revenu qu'aucun ecclésiastique de Québec ayt murmuré.

J'ay fait avertir la nommée Magdeleine Arsenault de prendre les mesures qu'elle jugera à propos pour retirer à la Louisiane la somme de 916 l. 15 d. pour le montant des effets confisqués sur Jacques Labarre, son mary.

Je suis, etc.

HOCQUART

Québec, le 28 septembre 1740 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

POTIER DE POMMEROY

Dans le *Bulletin* d'avril dernier, M. Régis Roy nous apporte, d'après M. de la Morinerie, quelques renseignements intéressants sur la descendance de cet officier de l'Ile Royale. On me permettra peut-être de les compléter. M. de la Morinerie ne donne qu'un seul enfant à Gédéon de Pommeroy de son deuxième mariage avec Marie de Grange. Nous en connaissons au moins trois, d'après l'Etat des pensions publié à Paris en 1791, à savoir :

Jean-Baptiste, né le 8 octobre 1766, pension de 200 livres, jusqu'à ce qu'il soit capitaine en second ;

Louis-René, son frère, né le 8 juin 1767, même pension ;

Marie-Anne-Julie, née le 20 février 1770. même pension.

Ces trois enfants vivaient encore en 1789 et résidaient à Corme-Royal, aujourd'hui dans la Charente-Inférieure.

Marie de Grange, deuxième femme de M. de Pommeroy, a dû mourir en 1771. J'ai sous les yeux une lettre autographe de M. de Pommeroy, écrite de Saintes en 1773 au chevalier d'Aillebout d'Argenteuil, l'oncle de sa première femme, et il lui annonce qu'il réside près de Saintes, sur sa terre de Bellevue, qui lui est venue par sa seconde femme "morte il y a deux ans".

M. de Pommeroy s'est remarié une troisième fois, après 1771, avec Marie-Jeanne Daccarette, née à Louisbourg en 1726, et veuve de Charles Denis, mort en 1758, capitaine et second aide-major à Louisbourg. D'après l'état des pensions, M. de Pommeroy et sa troisième femme vivaient encore en 1791.

AEGIDIUS FAUTEUX

REPONSES

Une Bourbon à Saint-Valère de Bulstrode (IX, pp. 32, 59).—Au mois de mai 1882, M. l'abbé Edouard Brunel inhumait dans le cimetière de Saint-Valère de Bulstrode une vieille personne connue sous le nom de Louise LeBourbon, âgée, disait-on de 92 ans.

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1903 (vol. IX, p. 59), M. l'abbé A.-H. Gosselin écrivait ce qui suit au sujet de cette LeBourdon :

"Plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé, des milliers de prêtres — on évalue leur nombre à plus de 20,000 — n'hésitèrent pas à quitter leur patrie et à prendre le chemin de l'exil. Ils avaient à choisir entre la mort, l'exil ou la trahison de leur conscience : ils choisirent l'exil, suivant le conseil de l'Evangile : *"Quum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam."*

"Un bon nombre passèrent en Angleterre : et quelques années plus tard, quarante d'entre eux obtinrent du gouvernement anglais la permission de venir au Canada, cette autre France. L'illustre Plessis les accueillit avec ce tact, cette bienveillance, cette générosité qui le caractérisaient, et leur confia des postes importants : ils se montrèrent dignes de sa confiance : c'étaient en général des ecclésiastiques du plus haut mérite. Qui pourrait dire le bien que firent au milieu de nous ces hommes de coeur, de zèle et de dévouement ? Au point de vue simplement français, qui pourrait dire l'influence que purent exercer parmi nous ces bons prêtres, dans nos différentes campagnes, pour resserrer les liens d'attachement qui nous unissent à la France ?

"Détail inédit, je crois : l'un de ces prêtres, M. Courtin, émigrant au Canada, en 1795, était accompagné d'un jeune prince de sang royal, fils naturel de Louis XV, frère du grand Dauphin, oncle par conséquent de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Jean-Louis de Bourbon — c'était son nom — passa incognito au Canada, et y vécut sous un nom emprunté, pratiquant l'humble métier d'orfèvre dans quelque paroisse de la vallée de la rivière Chambly, où il se maria. Plus tard il vint se fixer à Bécancour, où il mourut en 1812. Il laissa plusieurs enfants, dont quelques-uns furent se fixer aux Etats-Unis, d'autres à Montréal. Une de ses filles est décédée, il y a quelques années, à un âge très avancé,

et fut inhumée à Saint-Valère de Bulstrode, comté d'Arthabaska. Son père ne lui avait raconté son histoire que dans les dernières années de sa vie, et elle-même en fit la confidence à son confesseur avant de mourir. La vieille mentionnait surtout le fait qu'on avait coupé le col à un de ses parents (Louis XVI), parce qu'il y avait eu *du train par en haut*. Je tiens ces détails du vénérable prêtre lui-même qui l'assista à ses derniers moments.

"Jean-Louis de Bourbon portait la croix de Saint-Louis : cette croix fut léguée à une pauvre paroisse des Cantons de l'Est, et servit à orner l'ostensoir du Saint-Sacrement."

A l'aide de la tradition orale et des registres paroissiaux, essayons de faire quelque lumière sur ce détail historique, bien secondaire à la vérité, mais qui ne manque pas d'un certain intérêt pour les chercheurs.

M. Exilia Thibodeau, un vieillard de Saint-Célestin, me disait un jour au sujet de cette LeBourdon, qu'il avait connue personnellement: "Son véritable nom n'était pas LeBourdon, mais Descaraffe. Elle se donnait ce nom de Bourdon parce qu'elle croyait que son père était un descendant des Bourdon, rois de France. Elle s'était, ajouta-t-il, mariée deux fois à Bécancour."

En effet, nous voyons dans les registres de Bécancour que le 22 juillet 1818 Marie Descaraffe, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Louise DuTremble, épousa un nommé Pierre Matton. Elle était alors âgée de 22 ans. Elle était donc née vers 1795 et, à sa mort, elle était âgée de 87 ans, non de 92 ans.

Le 21 février 1832, elle épousait, en secondes noces, à Bécancour, Louis Boucher.

M. l'abbé Gosselin nous dit que Jean-Louis Bourbon, orfèvre de son métier, vécut dans une paroisse sur la rivière Chambly, sous un nom d'emprunt, et vint mourir en 1813 à Bécancour.

Dans les registres de la paroisse de Saint-Charles, comté de Richelieu, nous voyons que, le 3 mars 1794, Jean-Baptiste Decaraffe, fils de Jean-Baptiste Decaraffe et de Marie-Louis Frémont, du diocèse de Paris, se maria à Marie-Louise DuTremble, fille de Michel et de Brigitte Cantara. C'est probablement là qu'est née sa fille Marie-Louise.

Jean-Baptiste Decaraffe fit baptiser deux enfants à Saint-Mathias, un en 1796 et l'autre en 1797. Ce dernier, du nom de Jean-Baptiste, épousa en 1828, à Yamaska, Marie Salois. En 1798, Jean-Baptiste

Decaraffe fit baptiser à Beloeil son quatrième enfant sous le nom de Pierre-André, marié à Bécancour à Marie Robichaud.

Le 24 août 1800, Jean-Baptiste Decaraffe est résidant à Bécancour depuis neuf mois et pratique son métier d'orfèvre.

De 1802 à 1812, Jean-Baptiste Decaraffe présente encore huit enfants au baptême et, chaque fois, il signe son nom, chose assez rare à cette époque.

Les gens de Bécancour, on ne sait pourquoi, avaient surnommé cette famille nouvellement arrivée dans la paroisse *les Christophe*.

Jean-Baptiste Decaraffe fut inhumé à Bécancour, le 16 mars 1813, âgé de 51 ans. Il était donc né vers 1762.

Dès les premiers jours de son mariage, Jean-Baptiste Decaraffe avait fait connaître secrètement à son épouse que son véritable nom était Jean-Louis Bourbon.

Sur son lit de mort, il aurait en plus dévoilé son secret à ses enfants. Il est difficile de supposer qu'à ce moment solennel il eût l'intention de les tromper.

Quoiqu'il en soit, tous ses descendants que j'ai vus ou consultés sont fermement convaincus que leur ancêtre Jean-Baptiste Decaraffe était un Bourbon.

En 1825, Marie-Louise Du Tremble-Cottenoire épousa Joseph Leblanc, de Saint-Grégoire. Elle fut inhumée à Saint-Célestin en 1866, âgée de 98 ans. Enterrée d'abord dans le cimetière paroissial, plus tard Mgr Marquis, curé de Saint-Célestin, fit transporter son corps dans son caveau de famille, disant : "C'est le corps de la femme du fils d'un roi de France."

L'abbé CHS-ED. MAILHOT

M. de Lévis et la conquête du Canada (III, p. 16).—Il y a déjà vingt-cinq ans, on écrivait au *Bulletin des Recherches Historiques*:

"Lorsqu'en 1778 la France se déclara en faveur des Etats-Unis révoltés contre l'Angleterre le désir des hommes d'Etat français était de recouvrer le Canada. M. de Taurines, dans son livre *La nation canadienne,* dit que le chevalier, devenu le maréchal de Lévis, offrit ses services pour concourir à l'exécution de ce projet. Où a-t-il pris ses preuves ?"

Je ne crois pas qu'aucun correspondant du *Bulletin* ait jamais répondu à cette question. Je n'ai pas, non plus, la prétention ni le

pouvoir d'y répondre, mais je crois avoir un filon qui aidera à découvrir la vérité sur ce point d'histoire.

En 1778, l'ingénieur Desandrouins, alors en retraite à Sarrelouis, qui avait servi avec le chevalier de Lévis au Canada, lui envoyait un long mémoire dans lequel, pour me servir de ses propres termes, il se proposait de faire voir : 1o combien il importe à la France de soustraire le Canada de la domination anglaise ; 2o quelles sont les difficultés et les obstacles qu'on aurait à surmonter pour y parvenir ; 3o quels sont les moyens à employer dans une expédition propre à remplir cet objet ; 4o quelle serait la conduite à tenir en arrivant dans le pays jusqu'au moment de l'ouverture de la tranchée devant Québec."

Ce mémoire a été publié dans les *Lettres et pièces militaires* de la Collection Lévis, page 319.

Dans la lettre de M. Desandrouins à M. de Lévis qui accompagnait son mémoire, lettre en date du 26 août 1778, je lis le passage suivant :

"Vous verrez, mon général, que le siège de Québec est ma passion, à laquelle je tâche d'amener les vues du gouvernement en en prouvant d'abord l'importance de mon mieux. Ensuite je tâche de démontrer que tous les Washington du monde, avec les troupes qu'ils commandent n'en viendront pas à bout. Puis je détaille en gros ce qu'il faudrait pour l'expédition.

. . . . . .

"Vous trouverez peut-être, mon général, que j'ai demandé un peu trop, et qu'avec moins d'attirails vous en viendrez à bout. Ce n'est pas que je n'aie toute la confiance possible en votre talent et vos ressources ; mais je n'ai pas cru qu'il me fût permis de rien omettre de ce que la prudence peut dicter. Vous en aurez plus d'honneur si vous exécutez plus rapidement et avec moins de moyens... Pour moi, je vous suivrai, mon général, n'eussiez-vous qu'une compagnie de grenadiers pour escorte ; mais je ne répondrais pas de l'événement."

Ces lignes indiquent bien clairement, n'est-ce pas, qu'il était alors question en France d'une expédition pour aller reprendre Québec. M. de Lévis avait-il offert ses services pour aller reprendre Québec aux Anglais ? Je l'ignore.

Le naufrage du "Saint-François-Xavier" (XXVIII, p. 155.)—Pendant que la flotte de Phipps était devant Québec en 1690, trois navires français qui remontaient le Saint-Laurent échappèrent aux Anglais grâce à la présence d'esprit de quelques habitants de la Baie Saint-Paul. Ceux-ci,

voyant que les navires français s'ils continuaient leur route tomberaient au pouvoir des Anglais, se jetèrent dans de légères embarcations et allèrent les avertir du danger auquel ils couraient. Les trois navires entrèrent alors dans la rivière Saguenay et n'en sortirent qu'après le départ de la flotte anglaise. Ces vaisseaux étaient la frégate *la Fleur de May,* le *Glorieux* et le *Saint-François-Xavier.* Ils étaient chargés de provisions de toutes sortes pour la colonie et leur perte aurait été extrêmement préjudiciable au pays.

A l'été de 1691, le *Saint-François-Xavier* revint dans la Nouvelle-France. Il repartit pour la France au milieu de novembre de la même année avec un chargement complet et plusieurs passagers. On n'en entendit jamais plus parler.

La pièce suivante jette un peu de lumière sur la perte ou la disparition du *Saint-François-Xavier* :

"Aujourd'huy quinzie. d'octobre après midy l'an mil six cent quatre vingt treize, à la requisition du sieur Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois de cette ville, au nom et comme exécuteur du testament ollographe de deffunt le sieur Charles Patu, vivant marchand en cette dite ville, pardevant nous notaire gardenotes du Roy en sa Prevosté de Québec en la Nouvelle-France sousné., sont comparus Mr. Me. J. Bapte. Peuvret de Mesnu, coner. secreté. du Roy, greffier en chef au Con. Souverain de ce pays, le sr Peuvret de Godarville son fils, Me. Jq. Petit de Verneuil et Me. Georges Regnard Duplessis, trésorier de la Marine, Lucien Boutteville. . mde., en cette ville de Québec, lesquels ont declaré et certifié qu'ils scavent certainement qu'environ le seize ou 17 de novembre de l'an mil six cent quatre vingt onze le dit sieur Patu s'est embarqué en la rade de cette ville sur le navire le *St-François-Xavier* pour passer en France, et que depuis on n'a pu apprendre aucune nouvelle du dit navire ny d'aucune des personnes qui estaient dessus, et qu'un chacun croit icy que le dit navire est péry en mer par quelque mauvais temps, ce qu'ils affirment en leur âme et conscience estre véritable dont le dit sieur de la Chesnaye a requis acte pour servir et valoir ce qu'il appartiendra les d. jour et an que dessus présence des sieurs Jacques de Pionsac et de Jean Abraham commis du dit sieur Boutteville, témoins qui ont avec les d. sr. de la Chesnaye et autres susnommés et nous signé ces pntes.

Peuvret — Peuvret — Duplessis — Boutteville — Abraham — Pionsac — de Verneuil — Perré — Genaple (1).

(1) Archives Judiciaires de Québec, greffe de Genaple.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — AOUT 1922 No 8

A PROPOS DU REGIMENT DE CARIGNAN

A Paris, le 2 avril 1664.

Monsieur

Quelque temps après la refformation de la compe du regt dinfrie de Sallieres dont le Sr de Launay estoit Lieutenant, Le Roy luy accorda l'enseigne colonelle du mesme corps, Et sur ce que Mr de Salliere luy promist de luy procurer une lieutenance, je luy abandonnait sa charge. Presentement que la compe dans laquelle il debvoit estre lieutenant a esté cassée Je demande a rentrer dans la charge denseigne de la colenelle. Le Roy na rien voullu ordonner sur cela qu'auparavant Sa Maté n'eust esté informée de la vérité de ce quil allegue, et pour en estre esclaircy il est necessre que vous voyez celuy qui est enseigne colonelle que vous luy demandies sil est en possession de sa charge en vertu de Lre du Roy, Sil lest par la demission du sr de Launay on peut fe promotion a une Lieutenance quil les a Remis et depuis quel temps et si le d Sr de Launay na point tiré quelque utilité de luy, en luy donnant son consentement.

Je suis,

Le Cre Esmale (1)

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 184, f. 284.

A Paris, le 6 janvier 1665

Monsieur

Vre age et voz blessures augmentent lestime que lon doibt avoir du zele avec leql vous vous disposez daller faire le voyage de Canada. Il ne sera pas dune plus longue durée que de quinze ou seize mois et apres que vous serez revenu et que le Roy aura esté informé des bons services que vous luy aurez rendus Il est sans doubte que sa maté sera fort conviée a vous favoriser selon ce que vous desirez et pour mon parer jy contribueray ce qu pourra dependre de moy.

Je suis

le Sr de la Tour.

A M. de la Tour le bje, Janvier 1665, a Paris (2).

A Paris, le 17 janvier 1665

Monsieur

Sur le besoin que les cappes du regt. dinfrie de Carignan qui sont a Marsal ont tesmoigné avoir de recevoir leurs appts du mois de decembre je les ay fait payer icy, et jay crû que je le pouvois avec toute seureté puisque Monsieur Le Tellier et moy navions point expedie dordre pour leur payement mais dez que jay appris par la lre que vous mavez fait lhonneur de mescrire le 8e de ce mois quies lont esté a Marsal jay accommodé la chose de sorte que le tresorier est content, et que vous nen entendrez plus parler.

Je vous adresse les duppta dune ordce et de divers ordres que jay expediez tant pour le payement jusques a la fin de lannée derniere des appts des troupes (en faveur) des deux gardes qui sont pres de sa personne et du garde magasin de Marsal que pour le payement de quatre cens livr pour la refection du pont de Inoyemin, et de trois cens livres pour la fourre du bois et de la chandelle des corps de garde et la place et cirk jusq au premier jour de sep-

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 44.

tembre prochain. Vous aurez sil vous plaist agreable de pourvoir a la satisfon dun chacun et de me croire toujours

M. de Choisy (3).

A Paris, le 23 janvier 1665

Monsieur

Je vous adresse des ordres du Roy que jay expediez pour faire embarquer dans lun des ports de Brouage ou de la Rochelle lè régiment Sallières, dans le temps que vous jugerez necessre au service de sa maté. Vous trouverez aussy cy joint le Duppta de lordre que jay donné au treser de lextre de faire voicturer le plustost quil pourra aupres de vous le fonds de la subce dud. regiment durant les dix derniers mois de cette année et les trois premiers mois de la prochaine pour estre par vous employez a lentretennement de ces corps durant ce temps la dnt les deux premiers mois doibvent estre payez complets pour donner moyen aux cappnes de fortiffier leurs compes et de les mettre sur le pied de cinquante hommes bien faits bien vestus et bien armez et afin quils employent utilement largent de sa maté Il sera bon que vous preniez la peine de les soliciter de faire leur debvoir, et de leur en faciliter tous les moyens qui dependront de vous. Je suis toujours

L.

M. de Terron.

A M. Colbert de Terron, ce XXIIIe janvier 1665, à Paris (4)

A Paris, le 27 janvier 1665

Monsieur

Les deux lres que vous avez pris la peine de mescrire les 19 et 20 de ce mois mont esté rendues avec les proces verbaux qui ont esté faits sur les desordres commis par le regiment de Carignan Sallieres dans les lieux de Mar-

(3) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 140.
(4) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 191.

chenoir et de Peronaille scituez dans la generallité Dorléans, je nay rendu compte au Roy et apres que sa maté a consideré que ces desordres nestoyent pas considerables, et que ce regiment est destiné pour aller en Canada elle a crû quelle debvoit avoir plus dindulgence pour luy quelle en fist faire reprimande au commandant.

Il seroit bon que Messrs les gouverneurs et les intendants des provinces fussent exactement informez du passage des troupes dans lestendue de leurs charges mais la chose nest pas toujours possible et lusage veult que quand une troupe parte d'un lieu ou il y a un ordr reglé le commandant leur envoye par cette voye les lres de sa maté par lesqlles il leur est donné advis de son passage, mais sil ny en a point il nest obligé que de les laisser dans le premier lieu du gouvernement ou du departement par ce quil n'a pas le moyen de fournir aux frais de Lenvoy dun homme exprez pour les leur faire tenir.

Je suis toujours

L.

M. de la Gallissonnierre.

A M. de la Gallissonniere, du 27 Janvier 1665, à Paris (5)

A Paris, le 9 février 1665

Monsieur

Vous ne scauriez jamais aporter trop de soin pour maintenir en discipline les soldats du regiment que vous commandez ny tenir un jour une meilleure conduitte pour le conserver.

Le Roy a fort approuvé que les cappnes ayent condamné aux galleres le soldat qui a esté saisy des meubles ql avait volez et lon donnera ordre a ce qu'il soit attaché à la chaisne.

De tous les cappnes de vre regiment il ny a eu que le Sr Delemongne qui ayt eu permission de se desmettre de

(5) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 228.

sa compe en faveur du Sr de Saintour son enseigne mais desormais sa maté ne permettra plus a aucun officier du corps de se deffaire que sil y en a quelqun qui ne veuille pas faire le voyage sa maté pourvoira a sa charge, et pour cet effect il sera necessre qu'en ces cas avant le temps de vre embarquement vous menvoyez un memoire de leurs noms et de ceux qui pourroyent estre employés en leurs places et je croy quapres que sa mate en aura entendu la lecture elle prendra la resolution de casser les uns et de gratiffier les autres.

Je suis,

M. de Sallieres.

A M. de Sallieres, du 9 feber 1665, à Paris (6)

A Paris, 9e feber 1665

Monsieur

La compe du sr de Froment est une des plus faibles du regiment de Carignan Sallieres mais parce que cette compe lui a esté donnée telle quelle est on ne peut luy en attribuer la faulte, et par ce quil est necessre de pourvoir a son restablissement Lon a du penser icy de detacher deux soldats de chacune des compe dinfrie qui sont en garon a Brouage et a Olleron et de les incorporer dans la sienne en payant aux cappnes quinze livres pour chaque soldat, Vous examinerez sil vous plaist cette proposition et si vous la trouvez faisable vous pourrez la faire executer pourveu que les Cappnes des susdes garons en demeurent daccord. Je suis toujours.

M. Colbert de Terron.

M. de Terron, du 9 feber 1665, à Paris (7)

A Paris, le 28 fevrier 1665

Monsieur

Les deux lres que vous avez pris la peine de mescrire les 8 et 15 de ce mois mont esté rendues. Vous aves eu

(6) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 335.
(7) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 340.

des commons plus importantes que celle de faire la chapt des choses necessaires pour la subsistance et entretenemt du regiment dinfrie de Carignan Sallieres durant le temps quil employera dans son Voyage dont vous vous estes si bien acquitte que je masseure q quand tous les officiers seroyent presens ils ne pourroyent rien adjouster à vos soins, Lon laisse pourtant a vtre liberté dy appeler ceux dentreux que vous jugerez a propos.

Il y a a la verité quelques cappnes et autres officiers du mesme regiment qui sont absens mais vraysemblablement ils sont allez la pluspart travailler a leurs recreus et a se preparer pour leur voyage. Et afin de donner moyen aux cappnes de rendre leurs compes complettes de cinquante hommes bien faits bien vestus et bien armez sa maté a trouvé bon de les faire payer complette depuis le premier jour de Janvier jusqua leur embarquement, vous aurez sil vous plaist agreable de les advertir de la grace que le Roy leur accorde et leur declarer que sils ne font un bon usage de largent de sa maté non seullement elle les fera casser mais elle les fera arrester prisonnier pour la restitution de largent quils nauront point employé au service de sa maté.

Quoique lon presume que tous les officiers se rendront au corps dans le temps de lembarquement neantmoins sils y manquoyent sa maté souhaitte que quinze jours avant que ce corps doibve se mettre en mer vous envoyez icy un memoire de tous ceux qui seront absens et de ceux que lon pourra gratiffier de leurs charges afin que sa maté puisse y pourvoir. Je suis toujours

M. de Terron.

M. de Terron.

A M. Colbert de Terron, du 28 feber 1665, à Paris (8)

A Paris, le 28 février 1665

Monsieur

Jay receu avec vre lre du 6e de ce mois les informa-

(8) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 440.

tions que vous avez fait de lassassinat commis en la personne dun sergent de la compe de Rougemont au regiment dinfrie de Carignan Sallieres par les enfans du Sr de paillé gentilhoe des environs de St. Jean dangely. Le Roy qui en a eu congnoissance ne veult pas que cette action demeure impunie et sa maté desire que le procès soit fait et parfait aux coupables selon la rigueur des ordonnances.

Vous pouvez decerner prise de corps contre ceux que vous me marquez qui depuis quelques mois ont commis deux assassinats a la campagne, et quand vre procedeure sera en estat vous me lenvoyrez Jen rendray à sa maté et je ne doubte point quelle envoye ses ordres pour vous faire assister des troup dont vous aurez besoin pour vous saisir de leurs personnes dans quelque lieu quils puissent estre refugiez. Je suis, L.

Le Sr de Launay, prevost des Maraus de St. Jean Dangely.

Au prevost des maraux de St Jean Dangely du 28 fber 1665, à Paris (9)

A Paris, le 28 février 1665

Monsieur

Vos leres des 2 et 6 de ce mois mont esté rendues et avec la derniere la reveue du regiment de Carignan Sallieres Quoy que toutes les comp soyent beaucoup au dessoubs cinquante hommes Le Roy veult bien a commencer du premier janvier dernier jusques au jour de lembarquement les faire payer sur le pied employé dans son estat pour donner moyen aux cappnes de les rendres complettes de soldats bien faits bien vestus et bien armez, vous leur ferez deslivrer les fonds des derniers revenans bons qui est en voz mains, vous les exhorterez de travailler incessamment a leurs recreues et a faire habiller et armer leurs vieux soldats, et vous leur ferez congnoistre que si de lembarquement les compes ne sont en Estat, que sa maté les

(9) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 445.

desire elle fera casser les cappnes, et les fera arrester pour la restitution de largent quils auront aplicqué a leur proffit.

Le sr de la Varenne ma escrit quil seroit bien ayse de ne pas payer presentement les soixante quinze livres quil doibt pour des nourritures qui luy ont esté fournies a Amiens et qui doibvent luy estre retenues en vertu dune ordonnance et arrest de Courtin. Je luy responds quil est juste quil acquitte ses debtes, et je me persuade quil ny aura plus en cela de difficulté.

Si les habittans de St Jean dangely continuent a estre fascheux et a maltraiter les soldats je croy que les officiers feront establir un corps de garde dans la place pour empescher les violences et le bruit mais il ne fault pas qu'ils sen servent pour faire mal a personne.

Jay receu les informations qui ont esté faites par Le prevost des maraux de St. Jean dangely sur lassassinat commis par quelques gentils hommes en la personne dun sergent a la compe de Rougemont. Je recomde presentement aux prevost de continuer les procedures contreux et de faire juger le proces suivant la rigueur des ordonnances et Vous y tiendrez la main de vre part. Je suis

Le Commre du Chaunoy.

Au Commre du Chaunoy, du 28 feber 1665, à Paris (10)

A Paris, le 28 février 1665

Monsieur

Apres que jay fait lecture au Roy de la lre que vous avez pris la peine de mescrire, le 8e de ce mois sa maté a trouvé bon de faire expedier des routtes pour faire aller de Rennes a St Jean Dangely les recrues de trois comp de vre regiment et daugter au mesme lieu celles de quatre comp et pour donner moyen non seult a ces cappnes mais encore a tous les autres du mesme corps de rendre leurs comp complettes de soldats bien faits bien vestus et bien

(10) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 446.

armez sa maté a resolu de les faire payer sur le pied de cinquante hommes a commencer du premier de janvier jusq au jour de leur embarquement.

Lemportement du Lieutenant de la Comp de Rougemont contre son cappne merite le chastiment qui luy a esté fait, vous verrez par lordre cy joint que sa maté desire quil demeure en arrest jusques a lembarquement du regiment.

Puisque le Sr de Rouserel nest pas bien avec le Sr de la Varenne son cappne et que le Sr Desgranges Lieutenant de la compe de Duprat veult bien prendre sa place et luy cedder la sienne sa maté a eu bien agreable ce changement et pour lexecuter je vous adresse les lettres qui sont necessres vous pouvez en toute liberté aller faire chez vous le voyage que vous proposez et pourveu que vous vous rendiez au regiment a la fin de Mars le service de sa maté nen recevra aucun prejudice. Je suis

M. de Sallieres.

A M. de Sallieres, du 28 febvre 1665, à Paris (11)

A Paris, le 30 mars 1665

Monsieur

La 1re que mon fils vous a escrite il y a quelque temps vous aura apris que le Roy avoit resolu de faire expedier en son conel, un arrest portant que vous continuriez les procedures qui ont esté commencées par vous, et par le Sr Roustran allencontre tant des Srs de Paillé gentilshommes freres pour raison de lassassinat quils ont commis en la personne du nommé Hirais sergent au regt de Carignan Sallieres ; que du nommé Yvon sergent et des quelques soldats dud regt. accuses de plusieurs desordres, et quapres quelles seront achevées leur proces sera jugé dans le presidial de Xaintes. Presentement il vous adresse le d. arrest afin que vous preniez soin de le faire executer avec ponctualité et diligence. Je suis,

(11) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 191, f. 447.

Le Sr de Launay prevost de St Jean Dangely.

Au Prevost de St Jean Dangely, du 30e mars 1665 a Paris (12)

A Paris, le 10 avril 1665

Monsieur

Jay receu les deux 1eres que vous mavez fait lhonneur de mescrire les 23 et 30 du mois passé et avec la premiere la demission de la lieutenance de la compe de Chambly au regiment de Carignan. Comme lintention du Roy est que de officiers experimentez servent au voyage que doibt faire le regiment dinfanrie Carignan sa mate na pas jugé a propos d'agréer que le Sr de la Barthe se desmist de sa lieutenance et sil n'est pas en disposition de s'embarquer, elle disposera de sa charge en faveur de quelque bon officier qui sera bien ayse daller servir en sa place. Je suis fasché de voir que ce quil a desiré nayt reussy mais il na pas tenu a moy vous trouverez cy joint la demission que vous mavez adressée.

M. le marq de Marins.

A M. de Marins, du Xe avril 1665 à Paris (13)

A Paris, le 13 avril 1665

Monsieur

Comme il nest pas hors daparance que quelques Lieutenants, et enseignes de vre regiment ne se trouvent pas presens au corps lors quil sembarquera Le Roy qui veult que toutes les charges soyent remplies a jugé a propos de laisser a vre choix les enseignes que vous jugerez les plus capables de monter aux lieutenances dont les titulaires seront absens, et les Cadets ou autres personnes capables de remplir les Enseignes de ceux qui seront promus aux lieutenances ou qui auront abandonné leurs charges. Pour executer la resolution de sa maté je vous adresse les des-

(12) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 192, f. 169.
(13) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 192, f. 233.

pesches pour douze lieutenants, et pour seize Enseignes, Elles ont esté laissées en blanc afin que vous puissiez les remplir de ceux que vous en aurez gratiffies de la part du Roy, et vous aurez sil vous plaist soin de menvoyer un memoire qui contienne bien aparent le nom de ceux que vous aurez choisis tant pour les lieutenances que pour les Enseignes, celuy de ceux en la place desqls ils auront monté, celuy de la compe et le genre de la vaccance soit par desertion ou par promotion, jen ai besoin pour le marquer sur noz registres et faire congre a sa maté ceux qui ont lhoneur de la servir dans vre regiment. Je suis

M. de sallieres L.

A M. de Sallieres, du 13e avril 1665 a Paris (14)

A Paris, le 17 avril 1665

Monsieur

Je vous adresse un placet qui a esté pnté au Roy au nom du nommé La Combe Poccatiere maral des logis de vre regiment, Le long temps quil parroist que cet homme sert a porté sa maté a luy accorder une charge superieure a la sienne et elle ma commandé de vous faire scavoir quelle se remet a vous de luy donner ou une Lieutenance ou une enseigne de celles qui vacqueront par desertion selon la congnoissance que vous aurez de sa capacité. Je suis

M. de Sallieres.

A M. de Sallieres, du 17e avril 1665 à Paris (15)

A Paris, le 19 avril 1665

Monsieur

Jay leu au Roy la 1ere que vous avez pris la peine descrire a mon fils pour cet officier le 14 de ce mois, sa maté a escouté avec bonte voz raisons, et elle ma commandé de vous faire scavoir que si Monsr de Tracy avoit deub demeurer fixe au pays ou vous allez vous nauriez recongnu que luy, que lincertitude de son sejour la obligé destablir un

(14) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 192, f. 250.
(15) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 192, f. 272.

gouverneur du pays que suivant l'usage du royaume Monsr de Courcelles doibt commander a toutes les troupes qui se trouveront dans lestendue de son gouvernement de la mesme façon que le font en france Messrs les gouverneurs et lieutenants geraux des provinces de quelque qualité quils soyent. Au surplus jay eu ordre de vous faire sçavoir aussy que sa maté estime vre personne et que comme elle a fort a coeur le succes des affaires auxquelles vous allez estre employé il ny a rien qui puisse tant contribuer a vre fortune que la soubmission a ses volontés et les services que vous luy rendrez en cela.

Vous aurez veu par les despesches en blanc que mon fils vous a adressées par le dernier ordre que sa maté qui se confie en vous a bien voullu vous laisser le choix des officiers qui rempliront les charges de Lieutenant et des enseignes qui ne se trouveront pas presens a leurs charges lorsque vous vous embarquerez. Je suis toujours avec sincerite.

M. de Sallieres.

A Mr. Desallieres, du 19e avril 1665 à Paris (16)

A Paris, le 8 may 1665

Monsieur

Comme Le Roy sest remis a mons de Sallieres de disposer des Lieutenances et des Enseignes qui se trouveront comme vaccantes par l'absence des titulaires dans le regiment quil commande et que je luy ay adressé par cet effect des lett en blanc sa maté ne peut disposer du drapeau que vous luy demandez dans le mesme corps pour le sr de Beaumont vre neveu, Vous pourrez vous adresser aud sr de Sallieres et je masseure que sil na point donné cette charge il la remplira de celuy que vous proposez. Je suis

M. de Courcelles.

A M. de Courcelles du 8e may 1665 à St G. L. (17)

(La fin dans la prochaine livraison).

---

(16) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 192, f. 291.
(17) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 193, f. 84.

LE PREMIER NOTAIRE ANGLAIS DE MONTREAL, JOHN BURKE

On lit dans le *Bulletin* de 1914, p. 220, que le premier notaire anglais de Montréal fut Edward-William Gray. Plus tard en 1919 (*B. R. H.* p. 221) on a signalé que le notaire Richard McCarthy avait obtenu sa commission au mois de juillet 1765, alors que le sieur Gray n'eut la sienne qu'au mois d'octobre.

Mais l'honneur qu'on a voulu leur conférer n'est dû ni à l'un ni à l'autre ; il reviendrait plutôt à John Burke qui fut notaire, coroner, greffier, protonotaire, etc.

L'historien du notariat, J.-Edmond Roy lui a consacré une notice assez copieuse, sans cependant avoir tout dit sur ce personnage qui semble avoir entretenu, au grand jour, des relations amicales avec nos pères, alors que dans l'ombre il cherchait à attirer sur eux la méfiance des gouvernants.

Par une lettre reproduite ci-après, on verra que Burke fut nommé notaire par le gouverneur Gage en 1762. Nous savons également qu'il exerçait sa profession en 1763, car dans un acte de Mézières, du 9 septembre, le dit John Burke "notaire royal" loue de Marguerite Raimbault, épouse et procuratrice de Pierre Boucher de Boucherville, pour quatre ans, à commencer au mois d'avril 1764, "un verger sis au pied de la montagne avec les bâtiments et dépendances qui s'y trouvent." Pour loyer le locataire devait payer, chaque année, "150 piastres, plus 3 barriques de pommes et une barrique de cidre."

Mais revenons à la lettre dont nous parlons ci-dessus ; elle est datée, à Montréal, du 21 juillet 1783 et elle est adressée à Robert Mathews :

"Cher monsieur,

Je demande la permission de vous informer que l'an dernier ou il y a deux ans, je me proposais de faire renouveler ma licence comme notaire, ayant été appointé dans ce district en 1762 par le général Gage quand il avait le gouvernement de Montréal, (alors un gouvernement) et ayant été confirmé dans cette charge par le général Murray. Mais lors de l'invasion de ce pays ayant été obligé de me retirer à la campagne avec mes papiers j'ai perdu ma commission et comme je m'attendais de la retrouver

un jour ou l'autre, j'ai toujours différé de faire une nouvelle application. Voyant qu'il n'est pas probable que je puisse la retrouver, je vous demande de supplier son Excellence de m'accorder une nouvelle commission. Plusieurs raisons m'engagent à faire cette demande, vu particulièrement que j'ai à règler plusieurs affaires concernant la seigneurie de M. Barrow (maintenant capitaine). J'espère, vu que j'ai été nommé notaire il y a dix-huit ou vingt ans et que j'ai perdu ma commission, que son Excellence n'aura pas d'objection à m'en accorder une nouvelle. Je suis dans ce pays depuis longtemps et comme j'en connais la langue, les lois et les coutumes je crois que l'on m'accordera cette faveur. Votre complaisance en faisant cette application aussitôt qu'il vous sera possible me sera d'autant plus obligeante que j'attends après cette commission pour terminer des affaires pressantes. J'ai écrit à M. Pownall que si Son Excellence me faisait cette faveur, de vouloir bien m'envoyer cette commission.

Je vous demande pardon du trouble que je vous donne et je vous prie de croire que votre amitié et votre assistance en cette occasion seront toujours reconnues." (1)

X X X

On le voit, John Burke avait été notaire dès 1762, il avait eu un greffe qu'il avait emporté avec lui, lors de l'arrivée des Américains en 1775 et il demande à être pourvue d'une nouvelle commission en 1783, ce qui lui fut accordé sans difficulté.

Malgré ces deux commissions, nous ignorons encore, si le sieur Burke a exercé la profession régulièrement ou de façon intermittente, et si son greffe fut maigre ou volumineux, attendu que nous n'avons encore trouvé aucun acte dressé par lui. Ce que l'on sait, c'est qu'il entretint une correspondance avec les autorités anglaises et qu'il s'employa à nuire autant que possible aux Canadiens français, dont il parlait la langue et connaissait bien les moeurs et coutumes. Nous en donnerons la preuve suivante, entre autres :

"To Robert Mathews Esquire,

Montreal, 1st Septemr. 1783

(1) Nous prenons la traduction libre de cette lettre dans *l'Histoire du notariat*, vol. II, p. 142. Le texte exact se trouve à Ottawa, collection Haldimand, série B, vol. 75-1, p. 138. A remarquer que dans le livre de M. Roy, le metteur en page a porté la cotte de ce document à la page 143.

Dear Sir,

I have proposed myself the pleasure of saluting you thus, soon after I received your favor, informing me of his Excellency's admitting a Renewal of my Licence of Notary but was immediately to the Country partly on Circuit and partly at Yamaska. And now take an opportunity of thanking you for your kind attention and application in my favor-And at same time I cant help taking Notice to you, of some measures taken by the Gentry and others of the Canadians at this place, for the means of procuring at home, Certain Reformations and alterations, in their Laws, Customs and Privilidges in this Country-That of adopting the mode of sending home Re presentatives ; I'm informed there are two, to be chosen, by a plurality of votes or subscribers for this Purpose, there are some persons, appointed to go about with a Paper to be subscribed. I dont know who all the Candides are, but am well assured, that Messr. Adhemar and John Delisle of this Place are two, who stand a good chance of being Elected. The Emissarys go every cuningly from House to House with great secrecy to Collect votes. The Elected are to go home this Year to Represent (as they say) their Grievances to procure such alterations in the Laws of this Country as will answer their own ends to procure Liberty to get Priests from France ; to be at Liberty to hold Courts of Hault et base Justice in the Seigniories.

The Priests would desire to hold their real Property without any Restraint (laid on them by the Act of Parliamt. heretofore) to them and their successors for ever. And to have the Greff wholly and soly to themselves. It is sayd, that their Remonstrances are to have the names of persons of all ages and Ranks among them subscribed to them, from the most aged to the creeping Infant, in order to increase the number of subscribers as they did on a similar occasion some Years ago and in order to procure voters and subscribers. Curious arguments and Councils are held forth to the People. All This may probably turn out to little effect ; but it may at same time probably have a bad effect upon weak Ignorant Minds-Between you and me, I should not be surry that the famous Representatives may be disappointed in going home. They know not what they would be at, tho they are as happy as Most Subjects.

I beg Pardon for troubling you thus far.

Mrs. Burke joins me in all civilities to you and captain Brehme.

I remain with esteem

Dear Sir, Your most obedt.

and most humble Servt.

JOHN BURKE" (2)

Le zèle que déploya John Burke auprès des autorités anglaises lui valut d'avoir sa bonne part des charges publiques de l'époque. On en pourra juger par cette liste de commissions que nous devons à l'obligeance de M. Audet, des Archives d'Ottawa :

COMMISSIONS ACCORDEES A JOHN BURKE

Notaire, Montréal			1762
Coroner, Montréal		8 septembre	1764
Greffier de la paix, Montréal		" "	1764
Avocat, etc.,	"	24 mai	1765
Coroner	"	24 janvier	1766
Greffier de la paix	"	" "	1766
Coroner	"	18 octobre	1766
Greffier de la paix	"	" "	1766
Coroner	"	2 février	1767
Greffier de la paix	"	" "	1767
Coroner	"	25 juillet	1767
Greffier de la Cour des Plaidoyers ordinaires		1 mai	1776
Greffier de la paix, Montréal		31 mars	1777
Notaire	"	24 juillet	1783
Coroner, Montréal		13 septembre	1792
Greffier de la Cour des Plaidoyers ordinaires		26 novembre	1787
Commissaire de la paix, etc., (Lunenburg)		6 juillet	1790
Protonotaire et greffier de la Cour du Banc du roi, Montréal		11 décembre	1794

X X X

Après une carrière assez fournie, le sieur John Burke mourut le 20 mai 1800, âgé de 70 ans.

E.-Z. MASSICOTTE

(2) Archives canadiennes—Collection Haldimand, vol. 75, p. 172.

LES CHABOILLEZ [1]

(Suite)

TROISIEME GENERATION

Les Chaboillez de la troisième génération qui ont fait souche sont : Charles-Jean-Baptiste, Augustin, Louis-Joseph et François-Hippolyte.

Nous allons nous occuper d'abord des trois derniers, puis, nous parlerons de l'aîné, car la notice que nous devrons lui consacrer sera plus longue que celles qui concernent ses frères, à raison du rôle qu'il a rempli et des alliances que ses filles ont contractées.

C'est donc par le frère puiné de Charles-Jean-Baptiste que nous attaquerons la 3e génération.

Augustin Chaboillez, baptisé à Mackinac le 26 juillet 1739, épousa, le 2 février 1765, au Détroit, demoiselle Marie-Joseph Chapoton âgée de 19 ans, fille de J.-B. Chapoton, chirurgien-major. Elle dut mourir assez tôt, car Augustin convola à Montréal, le 16 janvier 1770 avec Josephte Nouchet, âgée de 18 ans, fille de feu Joseph Nouchet qui avait été membre du Conseil supérieur et receveur du domaine du roi sous le régime français. C'est le notaire Mézières qui dressa son contrat de mariage, à l'Hôpital général des Soeurs grises, où demeurait dame veuve Nouchet (née Catherine Foucault) avec sa fille.

Du premier mariage d'Augustin Chaboillez, il ne paraît pas y avoir eu de rejeton ; mais du second mariage, nous relevons les naissances qui suivent :

a) *Louise-Josephe,* bapt. à Notre-Dame le 8 août 1771 et inhumée le 21 août suivant.

b) *Charles,* bapt. à N.-D. le 29 juillet 1772 et inhumé deux jours plus tard.

c) *Augustin-Maurice,* bapt. à N.-D. le 9 sept. 1773 et inhumé le 26 octobre de la même année.

d) *François-Augustin,* bapt. à N.-D. le 4 oct. 1774 et inhumé le 18 octobre.

e) *Antoine,* né dans les pays d'en haut, le 3 mai 1777 et bapt. à N.-D. le 30 sept. 1779. Dans le *Palmarès* du collège de Montréal, de

(1) Voir pp. 184, 207.

1790 figure un *Carolus-Antonius* Chaboillez qui doit être lui, mais nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

f) *Elizabeth-Joseph,* bapt. à la Pointe-Claire, le 1er mai 1784.

g) *Jean-Baptiste,* bapt. à la Pointe-Claire, le 8 août 1786, sépulture le 22 août.

h) *Marie-Josephte,* bapt. à la Pointe-Claire, le 14 août 1790 sépulture le 4 avril, même année.

i) *Anonyme,* sépulture à la Pointe-Claire, le 3 novembre 1791.

Augustin Chaboillez fit le commerce des fourrures et l'on voit aux archives d'Ottawa, qu'il obtint des permis de trafiquer dans les pays d'en haut, en 1770 à 1775. Sa femme même le suivit puisqu'un de ses enfants naquit là-bas en 1777. A partir de 1784, il semble demeurer à la Pointe-Claire. Il y était encore en 1792, car on trouve dans le greffe de Soupras, à la date du 26 juin 1792, qu'étant sur son départ pour Michilimakinac, il donne une procuration à sa femme pour la vente d'une esclave panisse âgée de 20 ans et nommée Catin. Cette sauvagesse fut vendue à André Guy, le 27 juillet au prix de 750 livres de 20 sous.

Un acte du notaire Papineau démontre qu'Augustin Chaboillez était à Michilimakinac le 6 janvier 1796. Il vivait encore lorsque sa femme fut inhumée à Montréal, le 24 mai 1802 ; mais nos informations sur lui s'arrêtent là, pour le moment.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

Compagnies franches de la marine (XXVIII, p. 158.)—Sous le régime français, on appelait compagnie franche une compagnie qui n'était pas en corps de régiment, et qui prenait l'ordre de son capitaine. C'est le vieux *Dictionnaire de Trévoux* qui donne cette définition de la compagnie franche.

La compagnie franche de la marine n'était pas composée de marins comme son nom peut le laisser supposer. On l'appelait compagnie franche de la marine parce qu'elle dépendait du département de la Marine, mais elle était composée de fantassins.

BOURDON DE DOMBOURG

Jean Bourdon, sieur de St-François, arriva à Québec en 1634, avec M. LeSueur de St-François, prêtre. La nièce de Jean, Marie Bourdon, née en 1636 était fille de Louis et de Marguerite Prunier, de St-André-le-Verd, ville de Rouen. Jean Bourdon était normand, mais venait-il de Rouen ou de Caen ? Il y avait alors à Caen, une famille Bourdon anoblie en 1592 pour services militaires et par alliance avec les collatéraux de la Pucelle d'Orléans. L'un d'eux : Jean-François, Ecr., sieur de la Rivière, demeurait en la paroisse de St-Sauveur de Caen. L'un des fils de Jean Bourdon porta le nom de Jean-François. Il naquit en 1647 à Québec. Son père lui donna la seigneurie de Dombourg.

En 1714, le *Héros* armait à Rochefort pour l'évacuation de Plaisance, Terreneuve, et pour l'approvisionnement de l'île Royale. Le roi abandonnait Plaisance et fondait Louisbourg. Le ministre mandait à M. de St-Ovide, à Rochefort, *inter alia* qu'il était aise que M. Bourdon s'embarquât sur le *Héros*. Ce M. Bourdon devait être petit-fils de Jean Bourdon ? Serait-ce le même, qui, cinq ans plus tard, commandait un petit bateau et portait de France à MM. de St-Ovide et de Soubras, sur l'ordre du Conseil de Marine, 100 tonneaux en vivres ?

En 1733, M. Claude-Charles Denis de Bonaventure obtient du Président du Conseil de marine le privilège de faire passer avec lui, le sieur Bourdon, son neveu. Ce même Président approuve en 1742 que M. du Quesnel ait envoyé le sieur Bourdon, cadet, à la mission du P. Maillard, pour se familiariser dans les langues sauvages en vue de remplir la charge d'interprète. Ce jeune homme a été officier en Acadie. Il avait nom Jean-François Bourdon ; il épousa à l'Ile St-Jean, le 6 juillet 1752, Marguerite Gaultier, dont il eut entre autres :

a Henriette-Marguerite, b. à La Rochelle, le 12 juin 1767.

b Jean-François, b. à La Rochelle, le 27 août 1768.

c Gabriel-Pierre-Bonaventure, b. à La Rochelle, le 30 décembre 1770.

En 1789, Jean-François Bourdon, ecuyer, sieur Dombourg, chevalier de St-Louis, prenait part à l'assemblée de la noblesse, sénéchaussée de La-Rochelle. M. Bourdon était noble et avait servi comme officier à l'Ile Royale.

REGIS ROY

LETTRE

du grand-vicaire Charles des Boues au roi Louis XIII (2 mai 1662)

Sire,

Vostre Majesté me permettra s'il luy plaist de lui faire enttendre comme les pères Récoletz lesquelz sont en Canadas pour y planter nr saincte foy ont jugé absolument necessaire d'establir La Ung Seminaire proche Quebec por l'instruction et conversion des infidelles, et qu'il s'appelle le Seminaire Saint Charles. Ils m'en ont estably sindic et Dieu m'a faict la grace d'y donner l'an passé quelq. petit *cômencement.* Mais il est de besoing de le maintenir et *accroistre,* et pour ce faire envoyer Ung Navire chargé de Vivres de Laboureurs et Artisans mesures de quelq. munitions de *guerres* ce que je desirerais *faire ceste* Année *justeste* soubz le bon plaisir de Vostre Maiesté. C'est pourquoy Vostre Majesté est très humblement suppliée m'en donner le pouvoir et permission. C'est Ung oeuvre d'un Incomparable mérite lequel fera prosperer et heureusement succeder les autres affaires de Vostre Majesté, pour Lesquelles Incessamment nous *Sacrifions* prions et faisons crier vers le Ciel voz peuples desquels nous condhuisons les ames *ce que* nous continuerons Comme

Sire.

Votre tres humble tres obeissant et fidelle subject et serviteur.

CHARLES DES BOUES, grand vicaire de P. (1)

ponthoise ce 2me May 1622

---

(1) Nous devons cette pièce à M. le chanoine Chartier, vice-recteur de l'université de Montréal, qui l'avait copiée sur l'original conservé à la Bibliothèque de l'Institut, à Paris.

BULLES BLANCHES

A peine Mgr Faraud avait-il été sacré, en 1864, qu'il se présentait au Vatican, pour demander un auxiliaire "aux jambes valides", et capable de parcourir le vicariat, que le vicaire apostolique administrerait de loin. Il redoutait des difficultés ; mais, "comme si l'Ange de nos missions eût parlé à l'oreille de l'auguste Pontife, raconte Mgr Faraud, Pie IX me répondit aussitôt, en me prenant affectueusement les mains" :

"—Je connais toutes vos affaires et vos missionnaires, et j'en suis très édifié. Je vous accorde tous les pouvoirs que vous demandez.

"Je suis ensuite entré dans les détails propres à réjouir son coeur de père, et à chaque instant il essuyait une larme et disait avec une ineffable expression de bonté et de sainteté : *"Mirabilia quae fecit Dominus cum apostolis suis ! O merveilles accomplies par le Seigneur, avec ses apôtres !"*

Les bulles du coadjuteur, *bulles blanches,* sans nom exprimé—n'en serait-ce pas l'unique exemple dans les *Actes* de l'Eglise—furent émises le 3 août 1864, stipulant que Mgr Faraud consulterait les missionnaires de son vicariat ; qu'il choisirait ensuite l'un d'eux ; qu'il le consacrerait, sous le titre d'évêque d'Arindèle, *in partibus infidelium,* et d'auxiliaire sans aucun droit de succession ; et qu'enfin il enverrait le nom du prélat au Saint-Siège.

Tous les votes du vicariat, recueillis séparément, et en secret, désignèrent le Père Clut.

R. P. DUCHAUSSOIS (1)

(1) *Aux glaces polaires*, p. 199.

MADAME DE GUERCHEVILLE

"Les PP. Biard et Masse devaient accompagner en Amérique M. de Biencourt. La reine mère Marie de Médicis leur fit livrer au nom du jeune roi cinq cents écus pour couvrir les frais de leur voyage et leur établissement ; quelques dames de la cour, à la tête desquelles était Mde de Guercheville leur fournirent des ornements, du linge et les autres choses nécessaires. A Dieppe, deux marchands huguenots, associés de Poutrincourt s'opposèrent à l'embarquement des deux Jésuites. *Mde de Guercheville, épouse du duc de la Rochefoucaud de Liancour, gouverneur de Paris,* jouissait d'un grand crédit à la cour ; elle fut fort indignée des procédés de ces marchands et, ayant su que leurs avances ne s'élevaient qu'à quatre mille francs, elle fit une quête avec le produit de laquelle elle les remboursa. Elle obtint, dans le même temps, que leur contrat d'association avec Poutrincourt fut annulé. S'intéressant beaucoup aux missions, elle consacra des sommes considérables afin de former des rentes pour l'entretien des missionnaires ; car elle désirait qu'ils ne dépendissent point de Poutrincourt. . .Ainsi parle l'abbé Ferland au tome premier, page 80, de son *Cours d'histoire du Canada.*

Mais Mme de Guercheville n'était pas l'épouse du duc de la Rochefoucaud, et celui-ci non plus n'était pas gouverneur de Paris. François V, premier duc de la Rochefoucaud, avait épousé la fille de Mde de Guercheville, le 1er mars 1611, Gabrielle du Plessis-Liancourt, fille de Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise, marquis de Guercheville, baron de Montloüet et de Gallardon, chevalier des Ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, premier écuyer de la petite écurie du roi, gouverneur de Metz et du pays Messin, gouverneur et lieutenant-général de la ville de Paris, chevalier d'honneur de la reine mère en 1620 (mort 20 octobre 1620). Il avait épousé en 1794, Antoinette de Pons, veuve d'Henry de Silly, comte de la Rocheguyon, fille de Antoine de Pons, comte de Marennes. Antoinette de Pons fut dame d'honneur de la reine mère Marie de Médicis et c'est d'elle que le roi Henry IV disait que c'était une véritable dame d'honneur. Elle mourut à Paris le 16 janvier 1632. Antoinette eut une soeur du même nom mariée à Henry d'Albret.

M. l'abbé Ferland comme on vient de le voir avait un peu mêlé les personnages.

Les de Pons sont de Saintonge, patrie de notre illustre Champlain.

REGIS ROY

CHIRURGIENS, MEDECINS, ETC, SOUS LE REGIME FRANÇAIS, A MONTREAL

(NOUVELLES NOTES)

La poursuite de la classification des vieilles archives du district de Montréal, fait surgir des documents oubliés et nous permet d'ajouter des nouveaux noms et des nouveaux faits aux listes des chirurgiens de Montréal, publiées dans le *Bulletin* depuis 1914. Voici donc notre plus récente cueillette.

1670-1701—*Jean Martinet de Fonblanche.* Mgr Tanguay et d'autres ont changé son nom territorial en Tourblanche. C'est une erreur qu'il faut éviter. Ce chirurgien était fils d'un marchand du Moustier Saint-Jean, diocèse de Langres. Il paraît être le premier qui recourut à la justice pour faire payer ses services. Le 11 février 1670, le juge de Montréal condamnait Louis Loisel à lui payer 20 livres pour service de chirurgie. Quelques mois plus tard, le 13 juillet 1670, Basset redigeait son contrat de mariage avec Marguerite Prud'homme. Pour autres détails voir nos notes dans B. R. H. 1914, p. 255.

1679—*Jacques Dubois.* Au registre de Notre-Dame, à la date du 29 janvier 1679, on lit que trois enfants de sieur Jacques du Bois, brûlés dans l'incendie de sa maison, ont été inhumés dans le cimetière. Le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, vol. I, p. 204, dit bien que ce sont les enfants de Jacques Dubois, chirurgien, marié à Jeanne Auber et qui, après 1680, vécut à Québec, puis à Trois-Rivières. Cependant, nous n'avons trouvé aucune pièce qui confirme l'assertion de notre généalogiste.

1682-1692—*Jean Bouvet de la Chambre.* Né en 1641, il se marie à Québec en 1673, avec Madeleine Bitquin. Neuf ans plus tard, il est dans la région de Montréal et le notaire Maugue, le 8 août 1682, rédige un acte par lequel François Bardet de Chambly reconnaît devoir trente livres au sieur Bouvet, maître chirurgien demeurant à Saint-Ours "pour médicaments, oeuvres de chirurgie et aliments fournis". Le 6 avril 1685, comparait devant le notaire Basset, le nommé Léon Batanchon, sieur de Lalande, de la seigneurie de Saint-Ours. Le sieur Batanchon est à la veille de partir pour les 8ta8as, c'est-à-dire, pour les "pays d'en haut" et il veut faire son testament en faveur du chirurgien Bouvet de la Chambre qui

était son ami ou son parent. Il lui donne tous ses biens, à charge par le chirurgien de remettre cinquante livres aux pauvres de l'hôpital de Québec et cinquante livres à une église de son choix pour faire prier Dieu pour le repos de son âme.

Batanchon fit son voyage sans accident, et continua ses bonnes relations avec la famille Bouvet ce qui lui valut, à son tour, d'être choisi par le sieur Bouvet et sa femme comme leur légataire universel. L'acte en fut fait le 11 avril 1692 en la maison seigneuriale de Contrecoeur, par le notaire Basset, en présence de l'abbé Pierre Volant, curé de Repentigny et de Pierre Boucher sieur de Grosbois et seigneur de Boucherville.

1688-1695—*Jean-Baptiste Maublant, sieur de Saint-Amant.* Le premier juillet 1688, le sieur Maublant dit Saint-Amant, soldat et chirurgien de la compagnie de M. du Mesny était sur le point de partir avec ses camarades dans le but d'escorter un convoi jusqu'à Katarakouy et comme il pouvait séjourner dans ce fort ou aller ailleurs "pour le service du roy", il décide de faire rédiger son testament par le notaire Bourgine. Dans cet acte, il donne la somme de 100 livres aux RR. PP. Récollets de Québec, une même somme à l'Hôtel-Dieu de Montréal et le surplus de ses biens à l'église paroissiale de la même ville.

Le chirurgien Maublant revint sain et sauf de son voyage, car le 20 mai 1690, il est à Montréal, où l'abbé Dollier de Casson lui accorde une concession ainsi qu'à Etienne Chanceret, Cloutier. Deux ans après, le notaire Maugue dresse un acte de société de tous biens entre les deux concessionnaires. Ils possédaient alors conjointement, une maison, rue Saint-Sacrement. L'année suivante, 21 octobre 1691, Chanceret se désintéresse de la société. Meublant eut l'honneur d'être l'un des trois chirurgiens à qui le docteur Sarrazin lègua des ouvrages. (1)

1689-1711—*Dominique Thaumur de la Source.* Aux notes déjà publiées dans B. R. H. 1921, p. 45, ajoutons ce détail, le 16 octobre 1691, il loue pour 200 livres par an, la maison d'Etienne Bizaillon, rue Saint-François.

1699-1702—*René Gachet.* (Addition à la notice parue dans B. R. H. 1921, p. 46.) Le 3 mars 1699, René Gachet est présent à un contrat de mariage. Le 21 mars 1702, il était encore à Montréal ; car il figure dans un procès consigné dans les registres des audiences.

(1) Voir B. R. H. 1920, p. 317.

1699—*Jean Guichard de la Sonde.* (Addition à la notice parue dans B. R. H. 1921, p. 46). Dans un acte du registre de Notre-Dame de 1704, il prend le titre de chirurgien. De même, au contrat de mariage de sa fille, 28 septembre 1730, (Raimbault). En 1715, il fut marguiller de Notre-Dame. (Annuaire de Ville-Marie, I, 336).

1705-1708—*Pierre Baudau.* (Addition à la notice parue dans B. R. H. 1921, p. 75). Le chirurgien-major Baudau dont nous avons déjà parlé sans donner de prénom fut inhumé à Notre-Dame, le 4 novembre 1708, âgé d'environ 65 ans.

1710—*Samuel Le Comte.* Lors du baptême d'un de ses enfants, Notre-Dame, le 8 août 1710, Samuel Le Conte prend la qualité de chirurgien. Dans d'autres actes de l'état civil, en 1708, 1712, 1714 et 1718, on ne dit rien de son occupation. Lors de son mariage, à Québec, il était marchand. Voir Tanguay, V, p. 246.

1712-1740—*Henri Bélisle-Levasseur.* (Addition à la notice parue dans le B. R. H. 1921, p. 75). Le chirurgien Belisle fit dresser son contrat de mariage par LePaillieur, le 14 août 1712.

1729—*Pierre Boucher de Monbrun, sieur de Noix.* Fils de René-Jean Boucher et de Françoise-Claire Charest, il épousa Agathe Hébert, à Varennes, le 13 juin 1729. Celle-ci était morte lorsque sa fille Claire-Agathe épousa le 19 février 1754, Pierre Martel à Verchères. Voir Tanguay, II, 374, 380.

1724-1749—*Timothée Silvain.* (Addition à notice du B. R. H. 1921, p. 77). Le sieur Silvain prend le titre de "médecin du roi", dans un acte d'Adhémar, 5 septembre 1741. Un autre acte du notaire Danré de Blanzy nous informe qu'il demeurait rue Saint-Paul, le 21 avril 1741.

1741—*Claude Benoit.* (Addition à notice parue dans B. R. H. 1921, p. 79). Un acte du notaire Porlier, 24 mai 1741, confirme notre conjecture et nous informe qu'il prenait le titre de chirurgien dès cette année-là. Son contrat de mariage avec Thérèse Baby fut dressé par le notaire Simonnet le 14 janvier 1742. Il dut mourir à la fleur de l'âge, car dans un acte de Sanguinet du 3 avril 1780, Thérèse Baby déclare être veuve.

1748-1777—*Louis-Nicolas Laudriaux.* (Addition à la notice parue dans B. R. H. 1921, p. 79). Ce chirurgien était à Montréal plutôt que je ne le croyais. En effet, il comparait comme témoin dans un procès du 10 avril 1748 (Registre des audiences) et le greffier le nomme Louis Lau-

driau dit La Lancette. Il pensionnait alors chez Théophile Barthe dit Bardet, armurier du roi.

1749-1761—*Pierre Le manceau dit Labonnerie.* Fils d'un chirurgien de Lapomeraye, en Anjou, il épouse, le 2 juin 1749, à Montréal, Françoise-Louise Martineau. A cette date, il était soldat de la compagnie de M. de Lepervenche ; mais lors d'une sépulture, le 28 mai 1752, à Laprairie, on voit qu'il a adopté la profession, de son père. Pierre Lemanceau convola avec Thérèse Barré, le 10 septembre 1753 et vécut à Chambly jusqu'en 1761, si l'on s'en rapporte au *Dictionnaire* de Mgr Tanguay.

1752—*Charles Cotin.* Né en 1725. Fils de Charles Cotin et de Marie Fortin de Saint-François, Hâvre-de-Grâce, Normandie. Il épouse Catherine Barthe, à Montréal, le 16 août 1752. Le chirurgien Cotin mourut le 5 août 1753 et fut inhumé le lendemain. Sa veuve convola un an plus tard avec Joseph Bargeat.

1752-1756—*Nicolas Morant.* (Addition à la notice parue dans B. R H. 1920, p. 326). Un jeune enfant de ce chirurgien probablement en nourrice à Saint-Laurent fut inhumé le 3 octobre 1755.

1754-1778—*Marc-Antoine Vigneau.* Fils d'un chirurgien de Baguienes, diocèse de Tarbes, il épousa Marie Quintal à Boucherville, le 8 juillet 1784. On constate sa présence dans cette localité jusqu'en 1778. (Tanguay, VII. 467).

1755-1766—*Honoré-Maur Bonnefoy.* Fils d'un avocat en parlement domicilié à Penne, diocèse de Glaudère, il épouse Marie-Louise Poulin, à Saint-François de Sales, île Jésus, le 28 avril 1755.

L'année suivante, le 21 novembre, l'abbé J. B. Poulin, curé de Saint-François-de-Sales et oncle de dame Bonnefoy fait une donation à sa nièce. Un acte de Danré de Blanzy nous informe que le sieur Bonnefoy exerçait encore son art dans l'île Jésus le 14 février 1757. Mgr Tanguay, au tôme II, de son dictionnaire, note que, ce chirurgien est à Lachesnaye le 5 juin 1766. Enfin, par un acte du notaire Leguay nous retrouvons le sieur Bonnefoy et sa femme à Montréal, le 3 octobre 1778, alors qu'ils assistent au contrat de mariage du négociant Hersé.

1756—*Louis Barbiez.* (Addition à la notice parue dans B. R. H. 1921, p. 326). Louis Barbiez fils de Pierre Barbiez et de Madeleine Vigneau épousa M. Geneviève Généreux, fille de François et de Marie Beau-

grand, à Berthier, le 25 février 1756. Son fils Louis-Joseph fit dresser son contrat de mariage avec Agathe Payet, le 7 juillet 1785, par Saupin.

1756—*Jean-Charles de la Houssaye.* (Addition à la notice parue dans B. R. H. 1921, p. 226). Dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, vol. IV, p. 329 on lit que le 17 mai 1774, à Québec, Basile Gosselin épousa Marie-Joseph Nadeau, veuve de Jean-Charles de la Houssaye. Ce même renseignement, se trouve aussi, au volume VI, p. 132 du même ouvrage, au mot Nadeau. Ayant demandé copie de l'acte de mariage, nous constatons que cette pièce ne parle pas de la Houssaye. On n'y lit que ceci : "Mraie-Joseph Nadeau, veuve de Charles Detruval". Ce dernier nom avec d'autres, appartenait il est vrai au sieur de la Houssaye, néanmoins pour enlever tout doute, il faudrait trouver où et quand notre "étudiant en médecine" avait convolé avec demoiselle Nadeau.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

Les lettres de Veritas (XXVIII, p. 158.)—Veritas était le pseudonyme d'un officier ou tout au moins d'un personnage qui avait certaines connaissances dans l'art militaire et qui écrivit dans le *Montreal Herald* de 1814 et 1815 une série de lettres sur l'administration militaire de sir George Prevost au Canada.

Les lettres de Veritas firent sensation dans le temps. Elles furent publiées en volume au mois de juillet 1815 par l'imprimeur W. Gray, de Montréal, sous le titre : *The letters of Veritas, re-published from the Montreal Herald, containing a succinct narrative of the military administration of Sir George Prevost, during his command in the Canadas ; whereby it will appear manifest, that the merit of preserving them from the conquest, belong not to him.*

Dans son *Essai de bibliographie canadienne* (vol. 1er, p. 510), Philéas Gagnon dit que les lettres de Veritas étaient l'oeuvre de Stephen Sewell ou de l'honorable John Richardson. Si Veritas n'était pas un soldat de profession il avait certainement un homme de l'art parmi ses souffleurs car ses lettres contiennent des appréciations et des notes qui sont certainement d'un technicien.

REPONSES

A quelle race appartiennent les Esquimaux? (XXVIII, p. 110).— A laquelle des races humaines appartiennent les Dénés et les Esquimaux?

L'ancienne classification de l'humanité en cinq races diverses les rangeait dans la rouge ; mais l'anthropologie rattachait naguère tous les rameaux de l'espèce humaine à trois troncs : le tronc blanc ou caucasique (Japhet), le tronc jaune ou mongolique (Sem), le tronc noir ou éthiopien (Cham).

C'est indubitablement au tronc jaune, mongolique, sémitique qu'il faut rapporter tous nos Peaux-Rouges.

L'honneur d'avoir mis cette vérité en évidence revient à un humble missionnaire du Mackenzie, le Père Petitot. Les circonstances en furent presque théâtrales.

C'était en 1875, époque de la poussée rationaliste qui s'efforçait de submerger dans la négation et le sarcasme l'autorité des Livres Saints, touchant l'unité de la création de l'homme. Le fait des migrations scandinaves qui colonisèrent le Groenland, le Labrador et Terre-Neuve, aux IXe et Xe siècles, n'était pas établi alors ; la facilité du passage de l'Asie à l'Amérique, par les archipels du détroit de Behring, paraissait plus que douteuse, et les relations suivies — de communications et de langage — entre les tribus du Kamtchatka, en Sibérie, et les tribus de l'Alaska, en Amérique, étaient inconnues. L'immigration des peuples indigènes pouvait donc être aisément donnée pour impraticable. La science n'avait qu'à l'affirmer en quelques discours sonores ; et c'en était fait de la foi. Si, en effet, les Peaux-Rouges n'ont pu émigrer d'un autre continent, ils sont autochtones. S'ils sont autochtones, la révélation de l'unité de notre espèce est un mensonge, et la Bible s'écroule ainsi tout entière sur les ruines de sa première page !

Cette conclusion venait d'être formulée dans la salle des Cerfs du palais ducal de Nancy, au mois de juillet 1875, en l'assemblée internationale des savants "américanistes" de l'univers. Le baron de Rosny, professeur de langue japonaise, présentait, en une brillante conférence, ce fruit désiré des travaux du Congrès ; et il répétait, triomphant, avec Voltaire, "qu'on peut citer partout et toujours", disait-il, "Du moment que Dieu a pu créer des mouches en Amérique, pourquoi n'aurait-il pas pu y créer des hommes ?"

La joie des libres-penseurs et l'humiliation des catholiques étaient à leur comble. A ce moment, le Père Petitot, qui se trouvait dans l'assemblée, avec le Père Grouard, se lève, invoque son titre de missionnaire des Dénés et des Esquimaux du Cercle Polaire, parmi lesquels il vient de passer quinze années, et demande modestement qu'on veuille bien suspendre jusqu'au lendemain la conclusion du débat. Les applaudissements firent comprendre au Comité qu'il devait accepter la requête du missionnaire.

Quelle nuit pour le Père Petitot, et pour les novices de Nancy, qu'il constitua ses secrétaires! On s'en souvient encore dans la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Le lendemain, il était prêt.

Il parla au milieu de la sympathie croissante de l'auditoire; mais il ne put finir. Le jour suivant, il poursuivit sa thèse, devant une salle que sa réputation faisait déjà déborder. Les libres-penseurs semblaient cloués dans leur silence, et la foule applaudissait toujours. Aucune des nombreuses célébrités de la science, venues de tous les points du globe, ne fut en état de répondre au Père Petitot. Le comité, sentant le terrain manquer à la cause de l'impiété, voulut interrompre l'orateur, dans son troisième discours; mais l'assistance protesta, et force fut à M. de Rosny d'enregistrer cette proposition, dûment prouvée, et désormais inattaquable:

"Il est établi par la communauté de leurs croyances, de leurs usages, de leurs coutumes, de leurs langues, de leurs armes, avec les races asiatiques et océaniques; par leurs souvenirs d'autres terres, dont ils décrivent les animaux inconnus aux leurs, que les Esquimaux, les Dénés et les autres Peaux-Rouges sont incontestablement d'origine asiatique."

Ce fut, pour la libre-pensée, un échec sensible.

Le Père Petitot, venu tout simplement en France pour faire imprimer ses dictionnaires Déné et Esquimau, se vit, à sa grande confution, mis en renommée par cette victoire, ainsi que par d'autres travaux auxquels l'invita ensuite la Société de Géographie; il fut nommé membre des Sociétés d'Anthropologie et de Philologie; reçut une médaille d'argent, en récompense d'une carte de ses découvertes polaires, tracée de sa main, que la Société de Géographie s'engageait à faire graver à ses frais, et retourna à ses sauvages de Good-Hope, portant à la boutonnière de sa pauvre soutane le ruban violet d'officier d'Académie.

Depuis 1875, l'origine asiatique des Peaux-Rouges s'est de plus en plus confirmée. Les Dénés et les Esquimaux ne sont pas loin d'être déclarés les frères des Chinois et des Japonais, tandis que les autres familles se rattacheraient plutôt aux branches tartare-finoises du même tronc mongolique.

R. P. DUCHAUSSOIS (1)

Les inscriptions du fort Chouaguen ou Oswégo (XXVIII, p. 142.)— C'est le 14 août 1756 que le fort Chouaguen ou Oswégo tomba au pouvoir de la valeureuse petite armée commandée par Montcalm.

"Aussitôt après sa victoire, dit le Père Martin, Montcalm, que le sentiment religieux dominait au milieu de son triomphe, voulut en faire hommage à Dieu. Il fit planter, au milieu de l'enceinte du fort, une grande croix avec cette inscription : *In hoc signo vincunt.* C'est par ce signe qu'ils seront vainqueurs.

"Près de cette croix, on plaça un poteau qui portait, avec les armes de France, cette inscription digne d'un littérateur et d'un vainqueur : *"Manibus date lilia plenis"*. Donnez des lys à pleines mains." (2)

Le choix de ces inscriptions si appropriées fut-il fait par Montcalm lui-même ?

M. l'abbé Casgrain, dans son ouvrage *Montcalm et Lévis,* le dit clairement :

"Montcalm, qui connaissait le coeur du soldat, voulut célébrer son triomphe par une manifestation religieuse et patriotique qui soulevât l'enthousiasme de l'armée. Dans la matinée du 20 août, il fit planter une grande croix portant ces mots : *In hoc signo vincunt.* "C'est par ce signe qu'ils triomphent". Et près de cette croix, un mai sur lequel étaient attachées les armes de France, avec cette devise, où se révélaient les goûts classiques du général : *Manibus date lilia plenis.* "Apportez des lis à pleines mains."

"L'armée fut appelée sous les armes, et l'abbé Picquet qui avait rejoint l'expédition, bénit le pieux trophée, au milieu du roulement des tambours et des décharges réitérées du canon et de la mousqueterie." (3)

---

(1) *Aux glaces polaires*, p. 28

(2) *Le marquis de Montcalm et les dernières années de la colonie française au Canada*, p. 66.

(3) *Montcalm* et *Lévis*, vol. I, p. 129.

D'un autre côté, Francis Parkman, dans son ouvrage *Montcalm and Wolfe,* écrit :

"The priest Piquet, who had joined the expedition, planted amid the ruin a tall cross, graven with the words, *In hoc signo vincunt* ; and near it was set a pole bearing the arms of France, with the inscription, *Manibus date lilia plenis.*" (3)

Montcalm, dans sa lettre au ministre du 28 août 1756, parle bien de cet épisode mais il ne se compromet pas :

"Les missionnaires de St-Sulpice, au nombre de deux, ont toujours suivi les Sauvages : l'abbé Picquet, qui eut l'honneur de présenter au Roy, il y a quelque temps, trois sauvages, est venu à Chouaguen pour y planter une croix où l'on a mis, *in hoc signo vincunt,* et à côté un poteau avec les armes du Roy et pour inscription : *Manibus date lilia plenis.*" (4)

Mais, Parkman et l'abbé Casgrain ont fait erreur, le premier en attribuant les inscriptions du fort Chouaguen à l'abbé Picquet, l'autre en la mettant au compte des goûts classiques du marquis de Montcalm.

Le véritable auteur des deux inscriptions placées sur les ruines du fort Chouaguen fut M. de Bougainville. Nous en trouvons la preuve dans la lettre qu'il écrivait à son frère aîné, le 28 août 1756 :

"J'ai goûté le plaisir que donne la première victoire, mon cher frère; j'envoie à notre belle-maman le journal de notre expédition. Bien entendu que ce journal, qui est pour elle seule, sera aussi pour l'historiographe du Roi. Cette prise, au reste, est l'une des plus importantes que l'on put faire dans l'Amérique. Je vous le prouverais aisément, mais je n'en ai pas le temps. Si S. M. voulait faire frapper une médaille sur cet événement, qui en vaut la peine tout autant que bien d'autres, Vivaut, que vous connaissez, est en état de vous donner tous les éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin. Au reste, si le ministre ne juge pas à propos de faire imprimer notre journal comme supplément à la *Gazette de France,* il faut que vous lui fassiez voir le jour par la voie du *Mercure* ou de quelqu'autre journal ; toutefois, vous y feriez les changements convenables, car le style se ressent un peu, je crois, de la rudesse des camps et des bois d'Amérique.

". . . . .Je n'ai pas un instant à moi. A peine avons-nous le temps de manger et de dormir. Cette campagne est bien rude ; le général, qui

(3) *Montcalm and Wolfe,* édition Morang, Toronto, 1898, vol. I, p. 428.
(4) *Collection de manuscrits,* vol. IV, p. 67.

a fait celle de Bohême, trouve celle-ci encore plus fatigante. *J'oubliais de vous dire que j'ai tranché de l'inscriptionnaire. Sur les cendres de Chouaguen, nous avons planté une croix et un poteau aux armes de France. Sur la croix, j'ai donné pour devise : "In hoc signo vincunt" ; sur le poteau : "Manibus date lilia plenis". Cela peut être fort mauvais—à la bonne heure, à la guerre comme à la guerre."* (5)

Sir George Prévost après son rappel du Canada (XXVIII, p. 158.)—Après l'échec de l'expédition entreprise contre Plattsburg, en 1813, sir James Yeo, le commandant des forces navales anglaises sur les lacs, et sir George Prévost eurent des démêlés très graves. Yeo porta contre sir George Prévost des accusations qui attaquaient son honneur militaire. Les adversaires du gouverneur Prévost, assez nombreux, qui lui en voulaient surtout à cause de ses sympathies pour les Canadiens-Français, ne tardèrent pas à entrer en scène et à renchérir sur les accusations de sir James Yeo.

Le gouvernement impérial, influencé par cette campagne insidieuse, rappela sir George Prévost en Angleterre.

M. Thomas Chapais, dans son récent ouvrage *Cours d'histoire du Canada* (tome III, p. 39), dit au sujet du rappel de sir George Prévost :

"De retour en Angleterre sir George Prévost demanda la tenue d'une cour martiale afin de défendre son honneur militaire contre les accusations de sir James Yeo. Pour donner le temps aux témoins résidants au Canada de se rendre à Londres, l'enquête avait été fixée au mois de janvier 1816. Mais dans l'intervalle la santé de notre ex-gouverneur, ébranlée par les fatigues du service et les anxiétés, déclina rapidement, et il mourut le 5 janvier. Sa veuve, lady Prévost, et son frère, ne négligèrent rien pour obtenir une enquête devant un comité quelconque, afin d'établir que sir George avait fait son devoir. Cette manière de procéder fut considérée impossible. Mais ultérieurement le prince régent, dans un document public, rendit hommage à la mémoire du défunt, et autorisa sa famille à introduire dans son écusson des additions attestant les services rendus par lui aux Indes et au Canada. Ajoutons que le duc de Wellington manifesta son approbation de la conduite militaire de sir George Prévost, spécialement à Plattsburg, et que le jugement d'un historien comme Alison lui est entièrement favorable (*Morgan, Sketches of celebrated Canadians,* p. 171 ; Christie, *History of Lower Canada,* II, p. 247).

---

(5) René de Kerallain, *La jeunesse de Bougainville et la guerre de sept ans,* p. 46.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — SEPTEMBRE 1922 No 9

A PROPOS DU REGIMENT DE CARIGNAN

A Paris, le 8 may 1665.

Monsieur

Il est assez difficile de vous dire au vray le temps que durera le voyage du regiment dinfrie de Carignan Sallieres, mais selon les aparances il ne sera pas de plus de dix huit mois. Quelque temps quil dure il fault que vous vous attendiez dy demeurer, et vous jugerez bien que le Roy ne peut point capituler avec les officiers de ses troup pour le temps de leur service, mais si voz affaires ne vous permettent pas dentreprendre le voyage, sa maté pourvoira a vre charge une personne capable de bien commander vre compe cest la response que je puis faire a vre 1re du 25 du mois passé a quoy jadjousteray que je suis

L.

Le Sr de Norois.

A Mr de Norois, du 8e may 1665 à St G. L. (1)

A Paris, le 15 may 1665.

Monsieur

Jay veu la lettre que vous avez pris la peine de mescrire du 2e de ce mois lembarras ou se trouve le sr de lafouille

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 193, f. 85.

au moyen d'un arrest du conel quil dict q sa pate a obtenu contre les lettres destat q le Roy luy a accordées sur quoy je nay rien a vous dire sinon que si celuy qui prend soin des affres dud, sr de la fouille faict voir q cet arrest ayt esté rendu sa maté en donnera un du Conel den haut qui validera lesd. lettres destat contre tous les actes qui pourroyent avoir esté faitz contre. En sorte q le d. sr de la fouille nen recevra point de prejudice, il peult en estre en repos. & vous pouves len asseurer de ma part et en vre parter me croire.

M. de Courcelle.

A M. de Courcelle, du 15e May 1665. (1)

A Paris, le 29 may 1665.

Monsieur

Voz lres des 14 et 18 de ce mois m'ont esté rendues. La revue du Commre du Chaunoy nous a apris lestat ou se trouvent les compes du regiment de Carignan Sallieres et que quelques unes parroissent fort bonnes. Et le Roy qui en a esté informé a trouvé bon que des deniers qui sont a vre disposition sur les vaisseaux vous distribuiez quelque legere gratiffon a ces cappnes qui auront embarqués des compes les plus complettes de soldats bien faits bien vestus, et bien armez.

Il est juste de maintenir les letr destat que le Roy a accordées au Sr de la fouille et quand lon me remettra es mains Larrest du conel que ses partyes ont obtenu au contraire sa maté le fera casser et le fera jouir de la surceance quelle luy a accordée.

Je suis toujours

L.

M. Talon.

A M. Talon damerique, du 29 may 1665, A St. G. L. (2)

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 193, f. 138.
(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 193, f. 264.

A Paris, le 25 Decembre 1665.

Monsieur

Depuis quelques jours jay recu la lettre que vous avez pris la peine de mescrire de Quebec le 20 de septembre dernier avec le memoire qui contient les raisons que plusieurs cappnes du regiment de Carignan alleguent pour leur rang. Le party que vous avez pris de les faire marcher conformement au reglement du Roy en attendant que Sa maté en congnoissance de leur demeslé, a esté aprouvé puisquil va a les retenir, et afin de terminer toutes contestations entreux, sa maté a jugé a propos de faire expedier lordonnance que vous trouverez cy jointe, et que vous prendrez la peine de faire lire et executer.

Lorsque le Sr de Poccatiere maral des logis du regiment de Carignan Sallieres sest embarqué il luy a esté donné une lettre du Roy par laqlle sa maté lasseure de la premiere lieutenance qui viendra a vacquer dans le corps. Il demande a jouir de la grace qui luy est faite et il se plaint de ce qu'à son prejudice on a fait monter cet enseigne. Sa maté souhaitte que la justice soit rendue aud. Sr Poccatiere et vous trouverez cy joint la lettre quil ma escrite. Vous estes a la verité bien esloigné de nous, mais voz services ne laissent pas destre parent cognus et considerez de Sa maté et pour mon parter je vous asseure que je suis veritablem

L.

M. de Tracy.

Monsieur

Vous avez raison de demander Leffect de la lettre par laqlle le Roy vous promet la premier lieutenance qui viendra a vacquer dans le regt de Carrignan Sallieres qui est a Quebec, Sa maté veult que vous receviez dans l'occasion la grace quelle vous a promise et pour cette fin j'escris prete a monsr de Tracy de faire executer les intentions de sa maté

Je suis

Le Sr de Poccatiere. (1)

A Paris, le 15 decembre 1665.

Monsieur

Vous avez esté si longtemps en mer, que lespedition sur les Irocois na pu estre faite cette année cy, et qlle ne pourra lestre que lannée prochaine.

Le regiment de Carignan Sallieres na passé en Canada que pour cette entreprise, et apres quelle aura reussy, le corps retournera en france et vous avec luy, mais cependant le Roy ne peut pas vous accorder la permission de retourner ici, et je mestonne questant aussi bon officier que vous estes, vous ne voudriez pas quitter vre charge dans le temps quil faudroit agir utilement pour le service de Sa Maté.

Que si pour vos affaires partres ici vous avez besoin de lettres destat je les expedieray, et les deslivreray a celuy qui me les viendra demander de vre part.

Je suis

Le Sr de Noroye.

A M. de Noroye, du xbre decembe 1665, à Paris. (2)

A St-Germain, le 15 fevrier 1666.

Monsieur

La 1re quil vous a plû de m'escrire le 24 du mois passé ma esté rendue. Et conformement a ce que vous marquez le Roy a trouvé bon quil fust pourveu a un nouveau fonds pour la continuation de la subsistance des troupes qui sont en Canada si bien que par le moyen du suplement qui a este fait vous aurez le moyen demployer cent cinquante mil livres a lachapt de toutes les choses qui leur sont neces-

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 196, f. 393.
(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 186, f. 402.

saires. Vous trouverez cy joint le Duppta et lordce que jay expediée.

L.

M. Colbert de Terron. (1)

A St-Germain, le dernier fevrier 1666.

Monsieur

Depuis que je vous ay adressé le Duppta dune ordonnance que jay expediée pour le parfait payement de cent cinquante mil livres ordonné pour la subsistance pendant les huit derniers mois de lannée courante du regiment de Carignan Sallieres et des quatre compes d'infrie qui sont en Amerique. Jay seut de Monsr Colbert que le nommé lamotte marchand de Canada avoit advancé treize mil cinq cent livres ausd troup par les ordres de Mr Talon, et je les luy ay fait rembourser a Paris, si bien que la somme que le treser de lextre de la guerre a eu ordre de vous envoyer est diminuee de cette partye et au lieu de vous servir de la precedente ordonnance, vous luy frez ils vous plaist executer celle dont le Duppta est cy joint.

L.

M. Colbert de Terron. (2)

A St-Germain, le derer fevrier 1666.

Monsieur

Vre 1er dattée de Quebec ma esté rendue, et par ce quelle contient vous aurez ainsy que Monsr de Tracy a fait de sa part, informé le Roy de la contestation qui estoit survenue entre quelques cappnes du regiment de Carignan Sallieres leurs differends ont esté regles par lordonnance que jadresse prnte aud Sr de Tracy, et je luy mande de la faire executer. Il sera bien a propos que vous teniez la main de vre part a ce bon effet et que vous vous employez a ce

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 190, f. 467.
(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 199, f. 637.

que l'union regne entre les officiers des troup.

Je suis toujours avec sincerité

L.

M. de Courcelles.

A M. de Courcelles, du 28 feber 1666, a St G. L. (1)

---

20 décembre 1666, St-Germain, — a de Baconval

Le Sr de Codere, Capne de Carignan, en Congé. (2)

A St-Germain, le 16 novembre 1666.

Monsieur

Lorsque Mr De Sallieres, Colonel du regt de Carignan, partist pour aller en Canada, le Roy eust bien agreable de luy promettre de le favoriser dans ses affaires particulieres. Et comme Me sa femme ma escrit pour se plaindre des injustices que luy fait le juge du lieu ou elle demeure, je ql luy doit desorm mes considerat suis oblige de vous informer que Sa maté aura bien agreable que vo en preniez connoissce que vo luy accordiez vostre protection et je vo seray tres obligé en mon parer des graces que cette De recevra de vo et je vo suplie de croire que je suis

M. Pellot.

A M. de Goindreville et a M. Pellot du 16e Nove 1666 a S. G. (3)

A St-Germain, le 16 Novembre 1666.

Madame

La lettre qu vo mavez ft lhonneur de mescrire le 9e de ce mois ma esté rendue et pour satisfaire a ce que vo avez desire de moy jay escrit a Monsr Pellot po luy faire connoistre que le Roy auroit bien agreable qu'il vo accordast

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 199, f. 639.
(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 204, f. 358.
(3) Archives du Canada, vol. 204, f. 186.

sa protection dans les affaires que vo avez contre le juge de.....et que je luy serois obligé en mon parter de ce ql feroit po vre satisfaction de sorte que je ne doubte pas quil ne vo en donne une entiere.

Je souhaitte que ce ql fera soit utile et de pouvoir vo fe connoistre que je suis Mr de Sallieres

A M. de Louvat et Me de Sallieres, du xbre Nove 1666, a St G. L. (1)

A St-Germain, le der fevrier 1666.

Monsieur

L'on ne peut questimer beaucoup les considerations qui vous font changer d Sentiment a lendroit du Sr de Vuailly, et suivant vre advis sa maté a donné sa charge de Cappne du regt de Chambellé qui luy estoit destinée au Sr de la Durantaye qui en estoit lieutenant, celle de celuy cy au Sr de St Aubert et l'enseigne dud Sr de St Aubert au Sr de Laubry, et vous trouverez cy jointes les expeditions qui sont necessres aux uns et aux autres vous estes a la verité bien esloigné de nous mais voz services ne laissent pas d'estre particulierement connus et considerez de sa Maté, et pour mon parter je vous assure que je suis toujours

Monsieur

Vre tres humble et tres affné Serviteur

A Paris ce 28 fevrier 1665, M. de Tracy. (2)

A Paris, le 16 Novembre 1668.

Mons

J'ay receu la lettre qe vous avez pris la peine de mescrire Le 5 de ce mois par laqlle je voye quil est desja arrivé de Kebec une partye du regt de Carignan Saliere a La

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 204, f. 187.
(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 199, f. 644.

rochelle, Je vous prie de f. mettre tous les soldats dans une compe et leur faire donner cinq sols par jour et a lesgard des officiers tant en pied qe refformez vous ferez sil vous plaist payer leurs appointements a la mesme raison que les offers des autres troupes de vre deppartement les recevront des que le surplus des officiers et soldats dud regiment sera arrivé je vous prie de me le faire scavoir.

Je vous envoye le Duppta des ordres que j'ay donné au Treser de lextre de la guerre pour faire payer aux officiers des quatre comp du regt de Navarre, et de pareil nombre de celuy de Normandie qui sont revenus des Antilles les appointements qui leur sont deubs du reste de leur entretennement pendant les six premiers mois de cette année.

Je suis

M. Colbert de Terron, du 16 novbre 1668, à Paris. (1)

A St-Germain, le 3 septembre1669.

Monsieur

J'ay apris par le certificat du garde des magasins de la marine en Guyenne que vous avez envoyé a Mons Colbert le nombre de mousquets et autres armes revenus de Canada appartenant au regt de Carignan Sallieres. Je vous prie de les voulloir faire charger sur le premier Vaisseau qui partira de voz quartiers pour Calais, et dordonner a celuy que vous en chargerez de les deslivrer dans lad ville au Commandant dud regt qui y est en garon. Vous pourrez s'il vous plaist payer le fret et sur le premier advis que vous m'en donneres je pourvoyrai a vre remboursement.

Je suis

M. de Terron.

Monsieur

Ensuite de vo lettre ayant esté escrit a Mons de Terron

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 220.

pour scavoir ce que voz armes estoyent devenus, il a envoye ici le certificat cy joint par leql vous verrez la quantité et qualité de chacune desd armes qui ont esté remises en mains du garde gnal de la marine, je luy escrit pnte de vous les renvoyer par le premier vaisseau qui partira de la Rochelle pour Calais, et de cette sorte vous les aurez bien tost et serez en estat de faire le service.

Je suis

Le Sr de Mignarde

A Mrs de Perron et Mignarde du 3e Sepb 1669 a St. (1)

(Canada), 19 Nbre 1667.

Monseigneur

Il ne se peut faire que M. de Tracy vous rendant compte de son voyage de L'Amérique, ne vous ayt particulièrement informé de la disposition en laquelle il a laissé Le Canada ainsy je me dispenseray d'en rien marquer. J'auray donc seulement l'honneur de vous dire, qu'il n'y a eu depuis son départ aucun changement dans les quartiers, ou le mesme nombre de troupes est demeuré, que Mond. S. de Tracy y avoit laissé ; La seule Compagnie des Portes ayant relevé a Mont Real celle de du Gué dont le capitaine ne peut compatir avec un autre officier.

On a gardé le mesme nombre de forts avec le mesme nombre de Compagnies, et aparemment on ne retirera aucunes troupes desd forts, jusques a ce que vous nous ayez fait connoistre, si sa Mate veut qu'on fasse une seconde irruption sur les Iroquois, ou qu'on se contente de confirmer avec eux la paix, pour en faire profiter les habitans dans la culture de leurs terres à l'avancement de la Colonie, sur ce plan j'ay pris mes mesures, et j'ay fait porter des vivres, et munitions dans lesd forts pour tout l'hyver prochain.

Un party de quatorze Iroquois qui avoient rodé deux ans entiers autour de Tadoussac, au nord de Quebec, re-

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 235.

tournants a Agnez, a esté rencontrés par la nation des Loups nos alliez, qui les ont tous, ou tuez, ou fait prisonniers. Ces coups quoy que petits humilient toujours ces Barbares.

La mort de M. du Prat Capitaine au Regiment de Carignan saliere estant arrivée environ le mois de Janvier 1666, fait que la Commission n'ayant esté donnée a M. des Portes qu'en 1667, il est demeuré dans les magasins du Roy de quoy faire la paye de ses appointemens ; car quoy que j'aye esté bien pressé de faire des despenses fort utiles, je n'ay pas voulu qu'on toucha a ce revenant bon, de 825 l. seulement, parce que le mois de Janvier avoit esté payé a La Rochelle avant que les troupes partissent de france, Jattendray Monseigneur, que vous disposiez de cette somme, de laquelle j'ay fait esperer partie au Lieutenant de la d. Compagnie, qui en a pris tout le soing imaginable et qui a bien de la douleur de n'avoir pû monter a la place de son Capitaine. (1)

Jay fait vendre quelques denrées pour faire un fond pour les hautes payes, et je continueray d'en user ainsi pour les satisfaire au moins pour partie, si je ne puis le tout. Je suis dans un pays qui demande un peu de prevoyance, et d'oeconomie et je reconnois qu'il y a quelques gens qui voudroient une prompte dissipation, prcqe qu'ils ne sont chargez de rien.

Pour ne pas faire une repetion ennuyeuse sur le sujet qui oblige M. de Lafrediere Capitaine au Regiment de Carignan Saliere de retourner en france, je vous supplie tres humblement, Monseigneur apres luy avoir demandé l'ordre sur lequel il retourne, et avoir considéré le chemin qu'on luy avoit ouvert, par le Congé qui est au dessus dud ordre, de vouloir vous faire faire lecture de ce que j'ay l'honneur d'escrire a Monseigneur Le Tellier, de mesme que des informations qui sont cy jointes. Je scay que led Sr de La-

(1) En note — En donner les 2 tiers au lieutenant et le surplus au Sr desportes.

frediere se plaint qu'elles ne sont pas dans les formes, mais il faut icy dire que quand M. de Tracy, M. de Courcelle, et moy Luy avons conseillé de repasser en france, on ne pensoit pas a faire des informations, parce qu'on ne pensoit pas a Luy faire aucun mal, seulement a guerrir par son esloignement celuy que les Sujets du Roy souffroient icy de sa conduite. J'espere l'an prochain repasser en france, si sur ce qu'il vous dira et que M. de Salliere son oncle pourra vous mander, Vous suspendez vostre jugement. Je suis asseuré que par le compte que j'auray l'honneur de vous rndre de ce pays, vous demeurerez persuadé qu'on a eu pour Luy, autant de moderation, qu'il a eu d'emportement, pour les Colons, et peu de deference pour les Superieurs. M. de Tracy qui a connû la conduite, et de l'oncle, et du Neveu peut vous la dire. Le premier, (si ce qu'il a dit est cru), me perdra auprez de vous. Je ne me deffends pas ladessus, mais je dis seulement parlant pour les Colons de ce pays qu je scay que vous estes le protecteur des troupes, mais que vous ne l'estes pas moins des peuples, qui attendent leur appuy du Roy par vostre moyen, contre les violences qu'on leur fait. Pour rendre justice distributive a tous, il faut vous dire avec vérité, qu'il y a des officiers tres sages dans ce regiment, mais je puis dire aussy avec la mesme verité qu'il y en a quelques uns fort inquiets, et ayant peu d'inclinaon a aider aux establissemens que le Roy me commande de faire en ce pays. Comme on sçait que sa Majesté donne le prix a la vertu par vostre bouche, ou vostre plume qui fait les expressions de ses plus veritables sentimens, j'estime que si vous me faisiez l'honneur de m'escrire, et de me marquer dans vostre despesche la consideration qu'elle fait de ceux qui me donnent des secours, et apportent de la facilité aux choses que j'entreprends pour son service ; cela produiroit un fort bon effet.

Ce pays commence a prendre une autre forme, que celle qu'il avoit avant l'arrivée des troupes du Roy, il se decouvre en beaucoup d'endroicts, et la Resolution que forment plusieurs officiers de s'y habituer, ne contribuera pas

peu a son establissement. Desjà Messs de Contrecoeur, et du Gue Capitaines, et de Varenne Lieutenant s'y sont engagez, mesme par le mariage avec des filles du pays, quatre ou cinq autres subalternes capitulent avec leurs Maistresses, et si vous tesmoignez par les premieres despesches du Roy qu'ils se rendent agreables a sa Majesté non seulement en demeurant icy, mais mesme encore en invitant leurs soldats a y prendre party, J'estime que plusieurs ne retourneroient pas en l'ancienne france.

Si je n'estois bien persuadé que vous avez de plus agreables, et de plus importantes affaires que ne sont celles du Canada, je vous en donnerois un destail dans lequel je n'obmettrois rien des moindres particularitez de ce qui s'y passe ; mais il ne seroit d'aucune utilité je remetz a me donner l'honneur de vous informer moy mesme de ce qui sera de plus considerable, si vous avez la bonté d'appuyer auprès du Roy le congé que je supplie tres humblement sa Majesté de m'accorder sans que je sorte de la soumission dans laquelle je dois estre a son esgard, et qu'aura toujours tres esgallement au Vostre.

Monseigneur

Vostre tres humble, tres obeissant et tres obligé Servi-

Talon

Québec, le XIXe 8bre 1667.

M. Talon, du 19 8bre 1667, de Quebek.

Note de la main de Louvois — "rend compte des affes de ce pays là et de ce qui s'y est passé depuis le depart de M. de Tracy. Son congé, verbaliser avec luy jay mis une response a costé dun des articles." (1)

F.-J. AUDET

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 463.

LA REDEVANCE DES LANGUES

Sous le régime féodal les seigneurs, barons, comtes et autres s'ingénièrent à prélever des impôts de toutes sortes afin de grossir leurs revenus. C'est ainsi que M. Sébillot dans ses *Légendes et curiosités des métiers* nous informe que les bouchers, en Europe, furent soumis "à des redevances d'un caractère original. Dans plusieurs chartes du XIIe siècle, dit-il, les seigneurs exigeaient des bouchers domiciliés sur leurs terres *toutes langues de boeufs que ceux-ci tueront.*"

On ne peut adresser aux seigneurs canadiens les reproches qu'on a faits à ceux de la vieille France, mais il s'est trouvé des fonctionnaires à qui l'envie ne manqua pas de faire revivre ici des impositions vexatoires ou onéreuses. Tel cet avantage que réclama, une fois, Jacques Bizard, major de Montréal, entre 1677 et 1692 dont le gouverneur F.-M. Perrot disait "c'est un Suisse plongé dans le vin et l'ivrognerie, inutile à tous services par la pesanteur de son corps."

La réclamation du gros major est consignée dans les documents judiciaires de Montréal, à la date du 4 juin 1678. En ce jour, Michel Le Court, boucher, déclare devant le notaire et greffier Claude Maugue que le sieur Bizard "lui a dit que s'il ne lui apportait pas les langues des animaux qu'il tuerait il le ferait mettre en prison, les fers aux pieds."

Michel Le Court remarque que cette prétention le surprit car il n'avait jamais vu pratiquer cela en Canada. Aussi, alla-t-il incontinent chez Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île, pour savoir si le sieur Bizard avait un semblable droit. L'abbé François Lefebvre, supérieur du Séminaire, le consola. Il fit voir au brave commerçant une ordonnance du roi "portant expressément défense à tous majors et autres officiers d'exiger et prétendre droit à peine de concussion." Il conseilla même au commerçant d'aller de sa part rencontrer M. Bizard et de lui répéter la défense royale.

Mais le major ne tint aucun compte de l'avis et le lendemain matin, il envoya "le nommé Vincent, domestique du Sr Sulhut, dire à Michel Le Court que s'il ne lui envoyait pas la langue du boeuf qu'il venait de tuer, il le ferait mettre en prison." Et le domestique s'acquitta de sa tâche dans la boucherie de Le Court "en présence de plusieurs personnes qui y étaient."

Le boucher n'obtempéra pas. Il aima mieux confier le récit de l'affaire au greffier du tribunal pour l'édification de ses descendants.

Et voilà comment le peu sympathique Bizard, qui a laissé son nom à une belle île, près Montréal, se voit gratifié d'un nouveau trait dont sa mémoire — heureusement — ne souffrira guère.

LE CHEVALIER D'AUTEROCHE

Je trouve dans des notes recueillies par M. l'abbé Faillon la copie d'un testament militaire, signé le chevalier d'Auteroche et daté du Moulin à Foucault, le 2 septembre 1776. Ce testament est fait en présence du capitaine Carleton, commandant en chef des Sauvages alors au Moulin à Foucault, de Richard Houghton, lieutenant dans le 53e Régiment, et de M. de Terlaye, aumônier des Sauvages. Le chevalier d'Auteroche, étant en guerre, y décide de régler sa succession. Il prie M. Foretier, négociant de Montréal, de vouloir bien se charger de la tutelle de ses trois enfants, Joseph, Angélique et Babi, son intention étant qu'ils se partagent par égale portion tout ce qui pourra lui appartenir après sa mort, quoiqu'ils ne soient que ses enfants naturels.

"Angélique et Babi, ajoute le testateur, sont à l'instruction chez les Soeurs de Lachine, et Joseph est pensionnaire au Collège de Montréal."

Le nom du chevalier d'Auteroche est de résonnance bien française, mais il n'en est pas plus familier à nos oreilles canadiennes. Appartenait-il à un régiment anglais? Ce ne serait pas le seul cas d'un Français égaré à cette époque dans les troupes d'Angleterre. De plus amples renseignements sur ce personnage seraient fort appréciés. J'ai consulté la liste des élèves du Collège de Montréal en 1776, telle que publiée dans l'"Annuaire de Ville-Marie", et je n'y rencontre pas de Joseph d'Auteroche. Il est vrai qu'enfant naturel, Joseph a pu ne pas porter le nom de son père.

AEG. F.

M. DE MENNEVAL

M .P.-G. Roy, à l'aide de deux documents des Archives de Québec, nous apprend que M. de Menneval, gouverneur de l'Acadie n'était pas un Robineau comme on l'a cru longtemps.

Louis-Alexandre des Friches, chevalier, seigneur de Menneval, est le personnage révelé sous son nom vrai. C'est un point de départ pour chercher à découvrir plus long sur lui et les siens.

Cette famille, dit le *Mercure de France* du mois de juin 1746 (pp. 195-6), est distinguée par son ancienneté, par ses alliances, et par ses services militaires. André-Joseph des Friches-Doria des Brasseuses, *dit* le marquis Doria, seigneur de Cayen, de l'Esquipée, de Cernoy, du Plessis et de Bachimont, etc., chevalier de St-Louis, cidevant capitaine de cavalerie au régiment de Fiennes et veuf depuis le 18 octobre 1723 de Marie-Anne Colbert de Villacerf. Il épousa le 28 avril 1746 Perrette-Françoise de Lesquen de Villemeneust, fille de Joseph, seigneur de la Villemeneust en Bretagne, brigadier des armées du roi et commandeur de l'ordre de St-Louis. André-Joseph des Friches-Doria est fils de François des Friches-Doria des Brasseuses, seigneur de Cayen dans l'élection de Montdidier, et petit fils d'un autre François héritier de la terre du Cernoy, etc., par testament de Pierre Doria, son oncle, capitaine de la galère de la reine, mère du roi, 1630, à condition pour lui et ses descendants mâles de porter le nom et les armes de la maison de Doria, l'une des quatre premières de l'élite de Gênes.

Sixte Doria s'établit à Carpentras dans le Comtat Venaissin en 1534. Sa fille, Catherine, fut mariée à Artus des Friches, baron de Brasseuses.

En 1766, Jean-Henri Doria épousa Louise-Françoise-Charlotte de Montcalm-Gozon, fille de Louis-Joseph, marquis de St-Véran, et d'Angéline-Louise Talon.

En 1873 la famille des Friches-Doria était représentée en France par le vicomte des Friches-Doria de Brasseuses, maire d'Arromy, par Crépy (Oise). Cet endroit a été dévasté dans la grande guerre.

REGIS ROY

ORIGINE DES NOMS DE RUES, DE LOCALITES, ETC,. DANS LA REGION DE MONTREAL [1]

III

Gravel Town.—La localité qui devait devenir la paroisse de Sainte-Cunégonde-de-Montréal, porta d'abord le nom prosaïque de *Gravel Town* parce que le terrain était rocailleux. (Massicotte, *Sainte-Cunégonde-de-Montréal. Notes et souvenirs,* p. 7)

Village Delisle.—Le 25 février 1864, l'honorable Frédéric-Auguste Quesnel vendit à William Workman, industriel et à Alexandre-Maurice De Lisle, ancien shérif de Montréal, une terre de 78 arpents environ, à l'ouest de la ville de Montréal. Les acheteurs firent aussitôt diviser le terrain et tracer des rues. C'est alors que la localité prit le nom populaire de *Village De Lisle.*

Workman (*rue*). Une des rues de la susdite localité reçut le nom d'un des nouveaux propriétaires.

De Lisle (*rue*).—Même localité, même explication.

Quesnel (*rue*).—Même localité. En l'honneur de l'ancien propriétaire, l'hon. F.-A. Quesnel.

Coursol (*rue*).—Même localité. En l'honneur de Charles-Joseph Coursol, avocat, plus tard juge, neveu et héritier de l'hon. Quesnel.

Souvenir (*rue*).—Même localité. Cette rue conserve le nom de la belle demeure de l'hon. F.-A. Quesnel.

Bois de Quesnel (*le*).—Un attrayant bocage sis à l'ouest du manoir Quesnel et de la rue Atwater était connu de tous jusqu'à sa division en emplacements sous le nom de son propriétaire. Des arbres superbes en faisaient l'ornement. Pendant longtemps, ce fut un lieu de pique-nique.

Sainte-Cunégonde (*ville*).—Le village De Lisle fut constitué en desserte par Mgr Bourget, en 1874, puis en paroisse l'année suivante. La nouvelle paroisse étant détachée de celle de Saint-Henri on lui donna le nom de la femme de saint Henri. La ville de Sainte-Cunégonde a été annexée à Montréal en 1905.

(1) Voir Vol. XXVIII, pp. 49, 114.

Audience (L').—Vers les 1880 on entendait encore assez souvent les anciens dire : "Je vais à l'Audience", ou "il demeure près de l'Audience". C'est ainsi qu'ils désignaient le Palais de justice. Nos pères avaient gardé la coutume française, car autrefois les Montréalais appelaient couramment l'*Audience,* le local où siégeait le tribunal comme on peut s'en rendre compte par la lecture des vieux documents judiciaires.

E.-Z MASSICOTTE

ROCBERT ET BEGON

Dans une lettre inédite écrite de Rochefort le 25 février 1753, à M. de Lavaltrie par le comte de Vaudreuil, frère de notre dernier gouverneur, je relève ce passage :

"C'est avec grand plaisir que j'ai reçu, mon cher Lavaltrie, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Je l'ai communiquée à M. Rocbert et à M. Bégon qui vous font mils remerciements de votre souvenir. Ils se portent fort bien, mais ils disent que Rochefort ne vaut pas le Canada. Il est vray que la vie qu'ils mènent est bien différente ; ils ne sortent jamais et ont très peut de monde chez eux. Comme nous sommes fort voisins, je les vois tous les jours. . . . ."

Qui peuvent être ce M. Robert et ce M. Bégon qui s'ennuient à Rochefort vers 1753 en soupirant après le Canada ?

M. Rocbert peut difficilement être autre qu'Etienne Rocbert de la Morandière, garde-magasin à Montréal de 1692 à 1731. M. P.-G. Roy, dans sa famille Rocbert (p. 12), écrit précisément à propos d'Etienne : "A partir de 1737, nous perdons ses traces. Il n'est pas impossible qu'il soit repassé en France." Nous aurions maintenant l'explication de sa mystérieuse disparition. M. Rocbert, né en 1668, d'après Tanguay, aurait été âgé de 85 ans en 1753, et la lettre du comte de Vaudreuil laisse voir en effet qu'il s'agit d'un vieillard paisiblement retiré.

Quant à M. Bégon, compagnon de M. Rocbert, ce ne peut être que notre dixième intendant, Michel Bégon. Ce dernier avait beaucoup connu M. Rocbert, devenu d'ailleurs en 1718 le beau-père de son propre frère, le chevalier Bégon, et il n'est pas étonnant que, retiré à Rochefort sur ses vieux jours, il se soit associé avec lui. Dans ce cas, M. Régis Roy se serait donc trompé lorsqu'il a fait mourir Michel Bégon en 1740. (Les Intendants de la Nouvelle France, dans les Mémoires de la Société Royale, 1903, p. 95). Cela nous paraît déjà démontré par l'Almanach Royal de 1747 où Michel Bégon, intendant de 1710, apparaît comme intendant des armées navales de 1746.

AEG. FAUTEUX

LES CHABOILLEZ [1]

TROISIEME GENERATION

Louis-Joseph, le troisième fils de Charles Chaboillez II et de Marie-Anne Chevalier, fut baptisé à Mackinac, le 24 octobre 1741, et il épousa, à Montréal, le 7 janvier 1766, Angélique, âgée de 20 ans, fille de Joseph Baby-Chenneville, négociant, et de feue Angélique Robert Watzon. Furent présents à cette cérémonie : Simon et Christophe Sanguinet, Ignace Gamelin, Joseph de Lorimier, J.-B. Adhémar, François Baby-Chenneville et autres.

Louis-Joseph Chaboillez fut marchand voyageur comme son père et ses frères. Il possédait, par sa femme, rue Saint-Paul, une maison qu'il loua, en 1783, à Finlay Fisher, maître d'école, pour la somme de 1200 chelins, ce qui est un prix élevé. (2) Il ne semble pas avoir été heureux en affaires, car le 4 juillet 1787, il confesse devoir à MM. Todd, McGill & Co., la somme de 446 louis et 3 pences, cours d'Halifax (3), puis le 23 juin, 1789 (4), il reconnaît avoir augmenté sa dette de plus de 676 louis pour marchandises qu'il a eues pour son commerce *dans les pays d'en haut.* Cette progression de son déficit l'obligea à hypothéquer sa maison pour la somme de 1122 louis, 15 chelins et 10 pences. Signalons en passant que l'un des créanciers de Louis-Joseph Chaboillez était James McGill, le fondateur de l'université qui porte son nom. Par la suite, notre Chaboillez réussit à diminuer son passif, cependant le 15 janvier 1744, sa femme (née Baby), au cours d'une absence de son mari, vendit la maison de la rue Saint-Paul à son fils le notaire Chaboillez, à charge par lui de payer ce qui restait dû à MM. Todd & McGill ainsi qu'à fournir "un titre clérical à Me Augustin Chaboillez clerc tonsuré" son frère. (5)

Louis-Joseph Chaboillez et sa femme allèrent finir leurs jours chez leur fils, l'abbé Chaboillez, pendant que celui-ci occupa la cure du Sault-au-Récollet.

---

(1) Voir vol. XXVIII, pp. 184, 207, 211.
(2) Mèzières, 23 octobre 1783.
(3) Greffe Foucher.
(4) Greffe J.-G. De Lisle.
(5) Greffe de J.-G. De Lisle.

Dame Angélique Baby-Chenneville fut inhumée le 3 janvier 1803 et son mari, le 27 novembre 1805. (1)

De leur mariage étaient nés :

1.—*Joseph-Louis* bapt. à Notre-Dame, le 14 octobre 1766. Il fut notaire et épousa Mlle Conefroy. Il en sera question dans la 4e génération.

2.—*Marie-Angélique,* bapt. à Notre-Dame le 27 avril 1769. Sépult. le 3 juillet 1769.

3.—*Marie-Anne,* bapt. à Notre-Dame le 16 juin 1770. Sepult. le 12 juillet 1770.

4.—*Jean-Baptiste,* bapt. à Notre-Dame le premier juillet 1771. Sépult. le 4 août 1771.

5.—*Joseph-Augustin,* bapt. à Notre-Dame le 9 juin 1772.

6.—*Augustin,* bapt. le premier décembre 1773. Il eut pour parrain, son oncle, Augustin Chaboillez et pour marraine Marguerite Baby. Il commença ses études au collège de Montréal en 1784 (2) et il y était encore en 1790 en qualité de clerc tonsuré et de régent de la sixième. (3) Il fut ordonné le 4 décembre 1796, par Mgr Denaut dont il devint le secrétaire." (4)

L'abbé Chaboillez fut vicaire à Longueuil de 1797 à 1799, curé au Sault-au-Récollet de 1799 à 1806 et enfin, curé de Longueuil de 1806 à 1834. Il décéda à ce dernier endroit le 29 août 1834. (5)

"Pendant qu'il était curé de Longueuil, dit Bibaud Jeune, il se fit connaître par trois brochures en faveur de l'inamovibilité des curés et du parti qui s'opposait à l'administration de Mgr Lartigue en qualité d'auxiliaire et suffragant de l'évêché de Québec. Il fut refuté par le grand vi-

(1) Registres du Sault-au-Récollet.
(2) Palmarès de 1784. Renseignement fourni par M.-A. Fauteux.
(3) *Annuaire de Ville-Marie,* vol. I, p. 226. L'abbé Allaire, dans son *Dictionnaire du clergé,* dit néanmoins, qu'il fit ses études à Québec.
(4) Bibaud Jeune, *Panthéon Canadien,* p. 59.
(5) Allaire, *Dictionnaire du clergé canadien.* Anciens.

caire Cadieux et par un autre adversaire dont P.-H. Bédard fut le prête-nom." (1)

Après sa mort en 1834, tout ou partie des biens de l'abbé passèrent à sa nièce, femme du fameux philanthrope canadien-français, Antoine-Olivier Berthelet. Et le premier août 1842, les époux Berthelet donnèrent aux PP. Oblats, "en mémoire" du défunt curé une maison qui lui avait nomappartenu, à Longueuil. (2)

(à continuer)

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Au sujet des trois brochures qu'aurait publiées le curé Chaboillez, le bibliothécaire de Saint-Sulpice, M. A. Fauteux, nous dit qu'il n'en connaît que deux dont voici les titres :

—Questions sur le gouvernement ecclésiastique du District de Montréal, par Mr Chaboillez, Ptre., curé de Longueuil. Montréal, Thos. A. Turner, 1823.

—Réponses de Messire Chaboillez, curé de Longueuil, à la lettre de P.-H. Bédard ; suivies de quelques remarques sur les observations imprimées aux Trois-Rivières. Montréal, T. A. Turner, 1824.

Dans la même notice, Bibaud prétend que l'abbé Chaboillez était "fils d'un notaire". Une similitude de prénom l'a trompé. Il aurait dû dire "frère de notaire".

(2) *Annuaire de Ville-Marie*, vol. .I p. 13.

LA PREMIERE FEMME DE VALLIERE DE ST-REAL

Vallières de St-Réal s'est marié deux fois, mais ses biographes se contentent d'ordinaire de nous dire qu'il se remaria en 1831 avec Esther-Elora Hart des Trois-Rivières. Quelle fut sa première femme ? Je ne trouve à ce sujet qu'un renseignement assez vague dans l'éloge qu'Antoine Gérin-Lajoie consacra au célèbre juge en chef le lendemain de sa mort et qui fut publié dans l'Album de la Revue Canadienne (vol. II, 1847, pp.. 87-90). "Dans la personne de sa première femme, écrit Gérin-Lajoie, s'est éteinte la célèbre famille des Champlain dont le chef avait été le fondateur de Québec et l'un des génies civilisateurs du Canada." Antoine Gérin-Lajoie, encore jeune étudiant en droit en 1847, n'avait pas encore acquis cette connaissance de notre histoire dont il fit preuve plus tard et l'on ne peut que sourire de sa méprise lorsqu'il donne pour femme à Vallières une descendante de Samuel de Champlain. Tout le monde sait aujourd'hui que le nom du fondateur de Québec s'est éteint avec lui. Mais il y a eu quelques familles au Canada qui ont cru pouvoir ajouter à leur nom patronymique celui de Champlain, notamment les Pezard et les Volant. La première femme de Vallières de St-Réal appartenait probablement à l'une ou l'autre de ces deux familles. Mais à laquelle ? Je suis forcé de laisser à d'autres le soin de le découvrir.

AEG. F.

JULIEN COURTEAU, MISSIONNAIRE EN ACADIE, 1826-1869

Né à Deschambault le 12 octobre 1797, Julien Courteau était fils de Julien Courteau et de Madeleine Perron ; il fit ses études au séminaire de Nicolet, que Monseigneur Plessis venait de fonder. Ordonné prêtre le 21 septembre 1822, il fut vicaire à Sorel de 1822 à 1824 et à Rivière-Ouelle de 1824 à 1825 sous Monseigneur Bernard-Claude Panet, évêque de Saldes, coadjuteur de Monseigneur Plessis. La mort de Monseigneur Plessis arrivée en décembre 1825 obligea Monseigneur Panet à quitter sa paroisse de Rivière-Ouelle pour prendre l'administration du diocèse de Québec ; l'abbé Courteau administra la paroisse de Rivière-Ouelle jusqu'au milieu de l'été de 1826.

Jusqu'en 1817, le diocèse de Québec comprenait tout le Canada actuel moins la Colombie Britannique qui faisait partie de l'Orégon. En 1817, la Nouvelle-Ecosse fut érigée en vicariat apostolique et séparée du diocèse de Québec ; le premier titulaire fut Monseigneur Edmund Burke, évêque de Sion, qui fut consacré en 1818 par Monseigneur Plessis et devint le premier vicaire apostolique de la Nouvelle Ecosse.

En 1819, Monseigneur Plessis obtint de la cour de Rome la nomination de quatre suffragants qui exerceraient la juridiction sous sa dépendance : c'étaient Monseigneur Alexandre Macdonell, évêque titulaire de Rhésine pour le Haut-Canada, Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, évêque titulaire de Telmesse pour le district de Montréal, Monseigneur Joseph-Norbert Provancher, évêque titulaire de Juliopolis pour le territoire du Nord-Ouest, Monseigneur Bernard-Angus McEachern, évêque titulaire de Rose pour le Nouveau-Brunswick et les îles du Prince-Edouard, du Cap-Breton et de la Madeleine. Par une lettre du 15 octobre 1821, Monseigneur Plessis annonçait aux fidèles du Nouveau-Brunswick et des îles du Prince-Edouard, du Cap-Breton et de la Madeleine qu'il avait plu au Saint Siège, par des lettres apostoliques du 12 janvier 1819, de nommer Monseigneur Bernard-Angus McEachern à l'évêché de Rose *in partibus infidelium* en qualité de suffragant et auxiliaire du siège de Québec avec une juridiction subordonnée à la sienne. La nomination de Monseigneur McEachern au gouvernement spirituel des fidèles du Nouveau-Brunswick et des îles du Prince-Edouard, du Cap-Breton et de la Made-

leine laissait à l'évêque de Québec l'obligation de pourvoir ces territoires d'ouvriers évangéliques.

Les évêques de Québec n'ont jamais manqué à leur devoir d'envoyer des missionnaires aux enfants de l'Acadie, qui relevaient de leur juridiction. Monseigneur Denaut en 1803, Monseigneur Plessis en 1812 et 1815 y firent la visite pastorale. Quand Monseigneur Plessis quitta Chéticamp, il vit toute la population s'agenouiller sur le rivage où devait se faire l'embarquement et lui demander une dernière bénédiction ; l'évêque ne put promettre à ces braves gens qu'il leur donnerait un prêtre résident, mais à son retour à Québec, il jeta les yeux sur un jeune prêtre qu'il venait d'ordonner, l'abbé Dufresne, lui confia plusieurs ornements et de beaux vases sacrés, dons du prélat offerts comme marque d'estime aux fidèles de Chéticamp. Une catastrophe mit fin à de si belles espérances : la goélette qui portait l'abbé Dufresne fit naufrage sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et tout fut perdu, corps et biens.

Il appartenait à Monseigneur Panet de réaliser les intentions de Monseigneur Plessis en faveur des fidèles de Chéticamp : six mois après son élévation sur le siège de Québec, il jeta les yeux sur son ancien vicaire, l'abbé Julien Courteau, et l'envoya dans les missions de Chéticamp, Marguerie, et autres lieux. Dans l'été de 1826, l'abbé Courteau, accompagné de l'abbé Lawlor, monta sur une goélette qui faisait le service entre Québec et le Cap-Breton et se rendit à son poste ; l'abbé Courteau devait desservir les fidèles de Chéticamp et Marguerie, l'abbé Lawlor devait exercer son zèle auprès des Ecossais catholiques établis au cap Nabou, Broad Cove et autres lieux.

Les lettres de l'abbé Courteau adressées à Monseigneur Panet nous disent quelle était la pauvreté extrême de ces missions et combien pénible était alors la vie du missionnaire de Chéticamp, qui devait toutes les semaines faire à cheval trente et quarante lieues pour visiter ses différents postes.

Le 4 septembre 1829, un décret du Saint Siège sépara le Cap-Breton du diocèse de Québec et l'unit au vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse, dont le titulaire était alors Monseigneur Fraser. Les missionnaires appartenant au diocèse de Québec songèrent alors à revenir dans leur diocèse. Grand aurait été l'embarras de Monseigneur Fraser, s'il avait été privé de prêtres capables de desservir les missions du Cap-Breton : Le 12 juin 1830, l'abbé Courteau écrivait à Monseigneur Panet : "Comme Votre

Grandeur me le fait remarquer, si Mgr Fraser ne me donne un successeur avant que je quitte ma mission, c'est une preuve certaine pour moi que je serai obligé d'y rester encore longtemps. Il y a dans ma mission environ 160 familles acadiennes qui n'entendent pas l'anglais, à l'exception d'un bien petit nombre d'hommes qui le balbutient un peu : par conséquent ces gens là ont besoin d'un missionnaire qui parle le français. Je vois que par mon départ ils vont être privés de tout secours de la religion, car Mgr Fraser n'a pas la moitié assez de prêtres pour en placer où ils sont nécessaires et, comme de raison, il en mettra dans les places les plus considérables et ma mission, isolée de toutes les autres, en sera entièrement privée. Ce n'est pas que je veuille y rester, mais si Votre Grandeur ne peut y placer un autre missionnaire cette année, je ferai plutôt encore le sacrifice d'une année que de voir ces pauvres gens privés des secours de la religion, dont ils ont tant besoin."

Le 6 juin 1832, l'abbé Courteau écrivait de nouveau à Mgr Panet: "Voyant que tous les missionnaires abandonnent leurs missions, je ne puis me résoudre à abandonner mon poste avant d'avoir un suppléant. Voilà Mr Roy de retour à Québec ; Mr Trudelle se dispose à le suivre et mon voisin Lawlor commence à plier bagage pour le Cap Sable où sont le Rév. Père Cicogne et Mr Morin. Me voilà donc seul sur le bout de mon ile... Je me dispose donc encore, avec la permission de Votre Grandeur, à employer mes faibles talents dans mes missions jusqu'à ce que la divine Providence y pourvoie par ailleurs, persuadé que mon ministère ne peut être aussi utile en Canada qu'il est ici, tant que je jouirai d'une bonne santé, à moins que Votre Grandeur ne me donne un successeur ; car je regarde mes peines pour rien, pourvu que j'accomplisse les volontés de la divine Providence."

Monseigneur Panet fut touché de cette lettre de l'abbé Courteau et lui répondit le 22 septembre 1832 : "J'ai reçu votre belle lettre du 6 juin m'annonçant votre détermination de rester à votre poste jusqu'à ce qu'il soit possible à Mgr Fraser de vous donner un successeur. Je ne puis qu'être édifié de votre dessein qui montre le zèle que vous avez pour le bien spirituel des âmes jusqu'à présent confiées à vos soins. Vous pourrez donc encore demeurer à Chéticamp jusqu'à ce que les besoins de mon diocèse me mettent dans la nécessité de vous rappeler, ou jusqu'à ce que la divine Providence permette à Mgr Fraser de vous remplacer."

Cette double éventualité ne devait jamais se réaliser : l'abbé Cour-

teau, parti en 1826, devait donner toute sa vie sacerdotale aux missions du Cap-Breton. Pendant quinze ans, il desservit les missions de Chéticamp et Marguerie, qui étaient les plus éloignées du vicariat ; en 1841, Mgr Fraser lui confia la mission de l'Ardoise, qui n'était qu'à trente milles d'Arichat.

La mission de l'Ardoise, à cette époque, comprenait un territoire de quarante milles de longueur habité par des Acadiens, des Irlandais et des Ecossais catholiques ; les catholiques étaient groupés à l'Ardoise, à Saint-Pierre et à la Rivière-Bourgeois ; deux chapelles avaient été érigées, l'une à l'Ardoise et l'autre à la Rivière-Bourgeois ; les habitants vivaient de la pêche, qui à cette époque était plus abondante et plus fructueuse qu'aujourd'hui.

L'abbé Courteau prit possession de son poste au printemps de 1841 et le desservit jusqu'à sa mort ; tous les actes inscrits dans le registre des baptêmes, décès et mariages de l'Ardoise du 3 juillet 1841 au 5 avril 1869 furent faits par lui ; il fit également tous les actes du registre de la Rivière-Bourgeois du 29 juin 1841 au 24 novembre 1868, sauf pendant un intervalle de six mois. L'abbé Courteau faisait les offices à l'Ardoise pendant deux dimanches consécutifs et se rendait à la Rivière Bourgeois pour le troisième dimanche.

La distance qui sépare l'Ardoise de la Rivière-Bourgeois est de quinze milles ; pendant l'hiver, l'abbé Courteau franchissait cette distance à cheval ; pendant l'été il se servait d'une modeste charrette qu'il avait fabriquée de ses mains. C'était un événement, nous racontaient les vieillards de la Rivière-Bourgeois, quand, le troisième dimanche, le père Courteau débouchait sur le chemin de Saint-Pierre et faisait son entrée dans la mission de la Rivière-Bourgeois. Il y passait le samedi à entendre les confessions ; il y faisait les offices du dimanche ; il baptisait les enfants nés depuis sa dernière visite ; il célébrait les mariages ; il bénissait les sépultures. Le mardi ou le mercredi, il pouvait retourner à l'Ardoise, où était le lieu de sa résidence habituelle.

Quand le Père Courteau ne pouvait se rendre à la Rivière-Bourgeois, les fidèles allaient à l'Ardoise, qui n'est qu'à quinze milles de distance ; c'est ce qui arrivait assez souvent pour les mariages. Un vieillard, qui a dépassé soixante-dix ans, Mr Michel Boudreault, nous disait : Dans la première quinzaine de janvier 1869, l'on aurait pu voir sur le chemin conduisant à l'Ardoise plusieurs couples accompagnés de leurs témoins et

de leurs parents allant contracter mariage devant le Père Courteau ; sur le chemin couvert de neige, on utilisait les souliers sauvages bien plus commodes pour la marche et l'on chaussait le soulier français seulement pour la cérémonie du mariage. Après le mariage, l'on reprenait les souliers sauvages pour retourner à la Rivière-Bourgeois. Cette habitude, disait-il, permettait aux nouveaux époux de faire leur voyage de noces aussitôt après le mariage, et puis cette marche de trente milles par des chemins difficiles pendant la saison rigoureuse aiguisait les appétits pour le diner qui suivait.

Vers le milieu d'avril 1869, dans la soixante-douzième année de son âge, le P. Courteau sentit les atteintes du mal qui devait l'emporter. Il fut assisté à ses derniers moments par un prêtre de la province de Québec, l'abbé L.-R. Fournier ; il mourut le 6 mai 1869.

Cinq jours plus tard, le 11 mai 1869, eurent lieu les funérailles du P. Courteau ; dans le registre de l'Ardoise, à la date du 11 mai 1869, on lit l'extrait suivant : "Le onze mai mil huit cent soixante-neuf, nous, prêtre et vicaire général de ce diocèse, soussigné, avons inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Révérend Monsieur Julien Courteau, curé de cette paroisse, décédé le six courant, à l'âge de soixante-douze ans. Présents Révérends Messieurs John McDougall, Hubert Deslauriers et L.-R. Fournier.

H. Deslauriers, Ptre
L.-R. Fournier, Ptre
J. McDougall, Ptre

J. Cameron, D. D. V. G.

La mémoire du P. Courteau est encore en vénération et à l'Ardoise et à la Rivière-Bourgeois. Sur sa tombe, qui se trouve maintenant dans le cimetière de la paroisse de l'Ardoise, les fidèles ont érigé un monument en marbre blanc sur lequel on lit l'inscription suivante :

Priez pour l'âme
de
Julien Courteau
Curé de la paroisse de l'Ardoise
pendant 28 *ans*
Né à Deschambault le 12 *octobre* 1797,
Ordonné prêtre à Québec le 21 *sept* 1822,
Décédé à l'Ardoise le 6 *mai* 1869.
Que son âme repose en paix

Les paroissiens de la Rivière-Bourgeois voulurent rappeler dans leur cimetière la mémoire du bon P. Courteau : les catholiques de langue française et de langue anglaise lui élevèrent un monument sur lequel on peut lire dans les deux langues l'inscription suivante :

Erigé à la mémoire

de

Julien Courteau

Comme témoignage de reconnaissance pour les 28 années de sa belle vie dévouée au bien spirituel et temporel de cette paroisse.
Ceux qui enseignent les voies de la justice brilleront comme des étoiles

pendant l'éternité.

Requiescat in pace

Au milieu de ses grandes épreuves, l'héroïque peuple de l'Acadie a heureusement trouvé sur son chemin de grands missionnaires qui, en maintenant toujours devant ses yeux l'idéal catholique et français, ont été les premiers artisans de sa résurrection, qui aujourd'hui ne fait plus de doute. On s'incline avec respect devant les grandes figures des Cigogne, des Maillard, des Bourg, des Ciquard, des Calonne, des Desjardins, des Lefebvre, et de tant d'autres ; le P. Julien Courteau, qui a donné quarante-trois ans de sa vie sacerdotale aux missions du Cap-Breton et qui repose, en attendant la résurrection, dans le cimetière de l'Ardoise, doit être compté parmi les grands missionnaires qui ont bien mérité de l'Acadie.

JOS.-W. GIGNAC, Ptre

REPONSES

Les maîtres d'écoles de l'Institution Royale. (Vol. XXVIII).— M. B. demandait dans le *Bulletin* de février dernier des biographies des maîtres d'écoles employés par l'Institution Royale dans le Bas-Canada. Comme je n'ai pas suffisamment de renseignements pour faire des biographies, ni le temps de faire des recherches, je vais me contenter de donner quelques notes que je possède sur ces intéressants personnages. Ce sera toujours autant de pris sur l'ennemi.

Chambers, Robert.—Il habitait le canton Eaton en 1815, et il y était établi depuis assez longtemps, si l'on en croit un certificat qu'il signait le 1er juillet de cette année, à l'effet qu'il connaissait personnellement depuis longtemps certains vieux habitants de cette localité.

Il obtint une commission d'enseigne dans le 5e bataillon de milice des townships, mais j'ignore la date de cette commission.

Chambers fut démis de ses fonctions d'instituteur à Eaton le 25 septembre 1805. Rentré en grâce, il fut de nouveau renvoyé le 14 juin 1820.

Un nommé Robert Chambers est né à Hull, P. Q., le 17 mars 1809, et il reçut une commission d'avocat le 16 juin 1834. Serait-ce le fils du maître d'école ?

Costin; Thomas.—Le 28 décembre 1806, il demande d'être nommé maître d'école à Saint-Louis de Kamouraska. Le 15 juin 1809, il accusa Joseph Amiot de distribuer des documents séditieux.

Etablissement d'une école à Kamouraska, 1er décembre 1810. Costin offre ses services comme milicien, le 30 octobre 1813, mais il ne paraît pas avoir servi durant cette guerre ; je ne trouve son nom ni parmi les officiers, ni parmi les soldats. Le 13 juillet 1815 il demande une augmentation de salaire comme instituteur. Le 9 juin 1818 il est démis de ses fonctions, et le 5 novembre suivant il demande d'être réinstallé.

Le 14 mai 1830, M. Costin écrivait au secrétaire du Gouvernement pour se plaindre de ce que deux jeunes gens qui n'avaient pas encore atteint leur majorité ; MM. Puize et Déchêne avaient ouvert une école à la Rivière-du-Loup (en bas) et lui faisaient concurrence, à lui qui enseignait depuis plus de quarante ans. Il se disait aussi magistrat dans le Nouveau-Brunswick.

On lui répondit que la loi n'empêchait pas une personne mineure d'enseigner, et que les commissaires d'écoles étaient libres d'employer qui bon leur semblerait.

Côté, Antoine.—Il fut nommé instituteur à Saint-Thomas de Montmagny, le 1er août 1807. Le 27 décembre 1816, il demandait une augmentation de salaire.

Johnston, John.—Il demeurait à Sainte-Anne-du-Sud, lorsque, le 10 mai 1803, il demanda à être nommé maître d'école dans cette paroisse.

Hobson, Benjamin.—Il enseignait à New-Carlisle en 1786. Le 9 mars 1808 il demandait une concession de terre dans le canton de Cox, et le 18 septembre de l'année suivante il réclamait une augmentation de salaire.

Malherbe, Francis.—Je n'ai pas de note sur ce maître d'école, mais je trouve qu'une personne de ce nom demandait, le 19 mars 1799, un permis pour vendre des liqueurs spiritueuses à Saint-André-de-Kamouraska. Cinq ans plus tard, c'est-à-dire le 8 mai 1804, Francis Malherbe père demande à son tour un permis pour tenir auberge à Kamouraska.

Nelson, William.—Il était maître d'école à Sorel et, le 26 novembre 1831, il demandait au gouvernement un octroi pécuniaire.

McLeod, Norman.—Il fut nommé maître d'école à Sainte-Marie de Monnoir le 18 août 1804. Le 1er juillet 1815, il était fait juge de paix dans le district de Montréal. Le 7 février 1819, il demandait en société avec d'autres personnes, une concession de terre dans la canton de Dudswell ou celui de Bury. Une autre pétition pour un lot de terre dans le canton Upton, porte la date du mois de mars 1819. Le 6 mai 1840, un nommé Norman McLeod demandait la construction d'une prison à Williamstown.

Perrault, Michel.—Il obtint une concession de terre dans le canton Windsor, le 14 juillet 1802, en reconnaissance de ses services comme milicien lors de la défense de la ville de Québec en 1775-76. Le 30 juin 1812 il était nommé commissaire pour administrer le serment d'allégance.

Tanswell, James.—Pour ce personnage, voir le *Bulletin,* vol. 3, p. 126 et p. 141.

On peut changer la date de 1801 à la fin du troisième paragraphe de cette dernière note et y substituer celle de 1815. Ajoutons que Tanswell recevait L40 par année comme interprète dans les cours de justice à Québec.

James Tanswell laissa un fils, Stephen Joseph, qui fut pendant de longues années employé dans le bureau du protonotaire à Québec. (Voir encore une note de Horace Têtu, dans le même volume, p. 153.)

F.-J. AUDET

Les publications pour affaires temporelles au prône des messes paroissiales autrefois (XXVIII, p. 158).—Sous l'ancienne monarchie française, à venir jusqu'à la fin du dix-septième siècle, les curés étaient obligés, de par l'ordre du roi, de publier au prône et pendant l'office divin tous les avis que leur transmettaient les autorités civiles tant pour les affaires de Sa Majesté que pour les actes de justice et autres qui regardaient l'intérêt particulier des individus.

Ces publications, on le comprend, prolongeaient considérablement les offices divins et nuisaient à la décence et à la dignité du culte.

Par l'article 32 de son édit de avril 1695, au sujet de la juridiction ecclésiastique, le roi exempta les curés, leurs vicaires et autres ecclésiastiques de publier au prône et pendant l'office divin "les actes de justice et autres qui regardent l'intérêt particulier de ses sujets."

Par sa déclaration du 16 décembre 1698, le roi alla encore plus loin. Les curés furent exemptés de publier au prône les "propres affaires du roi".

Mais comme l'édit du mois d'avril 1695 et la déclaration royale du 16 décembre 1698 ne furent pas enregistrés par le Conseil Souverain, les curés canadiens continuèrent, encore pendant quelques années, à publier au prône les avis du roi, les actes de justice, etc., etc.

Le 2 août 1717, une nouvelle déclaration du roi mit fin aux publications civiles aux prônes des messes paroissiales.

". . . . .Disons, déclarons et ordonnons, disait cette déclaration, que, dans toutes les colonies soumises à notre obéissance, les curés, leurs vicaires et autres ecclésiastiques séculiers ou réguliers, faisant les fonctions curiales, soient dispensés, comme par ces présentes nous les dispensons, de publier aux prônes, ni pendant l'office divin, les actes de justice et autres qui regardent l'intérêt particulier de nos sujets, ni même ce qui regarde nos propres affaires, excepté cependant l'édit du roi Henry II, du mois de

février mil cinq cent cinquante-six, qui établit peine de mort contre les femmes qui cachent leur grossesse et laissent périr leurs enfants, lequel sera exécuté selon sa forme et teneur, et publié de trois mois en trois mois aux prônes des messes paroissiales..."

Par la même déclaration du 2 août 1717, le roi ordonnait qu'à l'avenir les publications des actes de justice, etc., seraient faites à l'avenir par les huissiers, sergents ou notaires, à l'issue des grandes messes de paroisses, et qu'affiches en seraient posées aux grandes portes des églises. Pour les publications des propres affaires du roi, ses officiers devaient suivre la même procédure.

La déclaration du roi du 2 août 1717 fut enrégistrée par le Conseil Souverain le 2 octobre 1719. C'est donc depuis l'automne de 1719 que nos curés sont exemptés de publier les affaires temporelles au prône des églises paroissiales.

Côte des Argoulets ou Verdun.—(Vol. XXVIII, p. 50). M. E.-Z. Massicotte recherche d'où vient le nom de *côte des argoulets,* donné au fief de Verdun. Les quelques notes qui suivent seront une explication sinon une réponse définitive.

Les argoulets furent, au XVIme siècle, un peu tout ce que l'on voulut: arquebusiers, fusiliers, fourrageurs, éclaireurs, etc., mais pas toujours gens de bonne réputation. Ils disparurent vers la fin du siècle prétendent les dictionnaires. Mais voici qu'on en trouve à Montréal en 1665, et, jouissant à cette date et après, d'une excellente réputation, même en leur qualité d'argoulets et pour cause. Ce fut M. de Maisonneuve qui, il est permis de le croire, leur servit de parrain, c'est-à-dire leur donna ce nom d'argoulets et voici comment.

En 1665, dans le dessein de favoriser la colonisation et aussi dans le but d'opposer une barrière avancée aux incursions des Iroquois, plus insolents que jamais à cette date, M. de Maisonneuve offrit un certain nombre de concessions sur les bords de la rivière Saint-Pierre, promettant à ceux qui accepteraient, de leur donner, en récompense ou comme compensation des risques et périls auxquels ils s'exposeraient, les quatre arpents de terre qui restaient entre le front des dites concessions et le bord de la rivière Saint-Pierre. Ce lopin de terre formerait une commune à l'usage des concessionnaires seuls.

Sept habitants de Montréal acceptèrent ces propositions et reçurent, chacun, deux arpents de front sur quinze de profondeur à partir des quatre arpents réservés pour la commune. Celle-ci se trouvait donc resserrée, sur

l'étendue des quatorze arpents, entre le front des concessions et le bord de la rivière Saint-Pierre.

Les sept concessionnaires se nommaient : Jean-Baptiste Gadois, Pierre Raguedeau, Jean Leroy, Etienne Campot, Simon Cardinal, Pierre Gadois et Michel Nepveu dit Chicot.

Le 4 février 1665, par acte sous seing privé, ces braves s'engagèrent les uns envers les autres : à se bâtir, à se loger mutuellement, à s'entr'aider en tout et jusqu'à la fin. . . .Ils se mirent à l'oeuvre, se fortifièrent d'un petit poste avancé. . . .etc. A la fin d'août, Pierre Raguedeau fut tué par les Iroquois. Michel Nepveu dit Chicot eut le même sort, mais on ne donne pas la date dans le document que nous avons sous les yeux.

M. de Maisonneuve aurait bien voulu voir s'augmenter le nombre de ces braves gens qui ne craignaient pas d'exposer leur vie pour protéger celle des autres. Etant entré, un jour, chez Pierre Mallet, il lui dit : "qu'il venait de voir les argoulets et qu'il croyait bien qu'il en serait un", à quoi celui-ci répondit qu'il y avait trop de risques et qu'il préférait rester sur sa concession.

En voilà assez, croyons-nous pour expliquer l'origine du nom de la *côte des argoulets*. On a commencé par dire : *les argoulets* pour désigner les sept premiers concessionnaires, puis : la commune des argoulets et enfin la côte des argoulets.

Ces notes sont tirées d'une Ordonnance de Duchesneau conservée au Séminaire de Québec et qui sera publiée en temps et lieu.

AMEDEE GOSSELIN, Ptre

Les ouvrages publiés sur l'île d'Anticosti (XXVIII, p. 188).—La liste suivante n'a pas la prétention de donner les titres de tous les ouvrages publiés sur l'île d'Anticosti. Nous donnons simplement ceux que nous connaissons :

Baillairgé, Charles — *Anticosti en* 1900. Québec — 1900.

Bright, J.-I. — *Voyage autour de l'île d'Anticosti.*

Bureau, Joseph — *Rapport de l'exploration de l'île d'Anticosti.* Québec — 1895.

Combes, Paul — *Exploration de l'île d'Anticosti* — Paris — 1896.

Despecher, Jules — *Notice sur l'île d'Anticosti* — Paris — 1895.

Gregory, J.-U. — *En racontant : l'île d'Anticosti et ses naufrages.* Québec — 1886.

Guay, Mgr Charles — *Lettres sur l'île d'Anticosti.* Montréal — 1902.

Huard, l'abbé V.-A. — *Labrador et Anticosti.* Montréal — 1897.

Luders et Timbres — *Anticosti : its climate and resources.* Londres — 1886.

Schmitt, Joseph — *Monographie de l'île d'Anticosti.* Paris — 1904.

Ce dernier ouvrage donne en appendice une longue liste d'études ou d'articles parus dans les revues et journaux sur l'histoire, la géographie, l'agriculture, la météorologie, l'histoire naturelle, la géologie, la botanique, la zoologie, etc., etc., de l'île d'Anticosti.

UN NEVEU DE Mgr BRIAND

Dans son *Histoire de la seigneurie de Saint-Ours,* M. l'abbé Couillard-Després cite deux lettres de Mgr Briand se rapportant à M. Youville de la Découverte, curé de St-Ours, et, dans les deux cas, l'évêque de Québec appelle le fils de Mme d'Youville "mon cher neveu". La première lettre (II, p. 157) est adressée à M. Youville lui-même en 1769 et commence ainsi : Monsieur et neveu aimé." L'évêque porte d'abord le respect à son correspondant, mais au bout de quelques lignes, il devient plus familier et reprend : "Sans te fâcher, mon cher neveu, souffre que je te dise...."

La deuxième lettre (II, p. 124) est écrite à l'abbé Porlier en 1779 et Mgr Briand y porte ce jugement amusant sur l'abbé d'Youville récemment décédé : "Il aimait à faire l'évêque, notre cher neveu."

Que signifie ici cette appellation de neveu ? Serait-ce simplement un terme affectueux que le vénérable évêque aimait à employer à l'adresse d'un disciple particulièrement aimé ? Mais n'oublions pas qu'il n'y avait guère que 9 ans de distance entre l'âge de Mgr Briand, né en 1715, et celui de M. Youville, né en 1724.

N'existait-il pas plutôt entre les deux un lien de parenté au moins éloigné ? Cela n'est pas impossible. M. Youville était le petit-fils d'un malouin, Dufros de la Gemmerais, et Mgr Briand lui-même était né à Plerin, dans la région de St-Brieuc, presque voisine. Qu'il y eut quelque alliance autrefois entre les deux familles et cela suffisait au digne Breton qu'était Mgr Briand pour faire de M. Youville son neveu à la mode de Bretagne. Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut en en attendant une meilleure.

AEG. F.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — OCTOBRE 1922 No 10

LES IRLANDAIS DANS SAINTE-ANNE-DU-SUD

Dans les cimetières de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dite autrefois Sainte-Anne-du-Sud, des Sauvages, des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, des Allemands, des Suisses, des Génois ont mêlé leurs cendres à celles des Français et des Canadiens-Français. L'oubli a pris aujourd'hui ceux qui n'ont pas laissé de descendance. Les héritiers des autres ont parfois donné à leur nom une allure qui ne laisse guère soupçonner la terre natale de l'ancêtre. Le contingent irlandais fut au siècle dernier le plus nombreux: c'était surtout un groupe d'orphelins auquel l'hospitalière charité ouvrit ses bras.

La circulaire de Mgr Plessis, 14 novembre 1820, faisait appel aux curés des campagnes du district de Québec, et à leurs paroissiens. "N'y aurait-il pas moyen, disait-elle, de placer dans toute votre paroisse une seule famille irlandaise. Ces pauvres gens périssent de froid et de misère dans les rues. . . . .Il s'agit de catholiques, nos frères, étrangers dans ce pays où ils ont été amenés sur des rapports trop avantageux. Il en restera encore assez ici pour affamer la ville, quand même chaque paroisse du district se chargerait d'une famille. Enfin il ne faut pas

oublier cette parole de Notre-Seigneur: *Hospes eram et collegistis me.*"

Pour M. Painchaud, curé de Ste-Anne, c'était un besoin d'être charitable; au reste un désir de Mgr Plessis était un ordre pour lui. L'affaire se conclut aussi vite que le permirent la distance et la saison avancée, et le *pain bénit* irlandais fut adopté sans hésitation. L'évêque en écrivait au curé le 6 décembre suivant : "Je m'attends toujours à vous donner pour l'hiver une pauvre famille irlandaise, puisque vos braves paroissiens montrent tant de désir de l'accueillir et de l'assister. Il n'y a plus moyen d'aller par eau, mais voici de la neige. Deux de ces voitures qu'on appelle *berlines* pourraient la transporter. Il s'agirait d'en trouver dans Ste-Anne même (où elles coûteraient moins cher qu'auprès de la ville) et de les faire venir à la Pointe-Lévis, avec commission à l'un de ces *drivers* de venir m'en donner avis en ville. Je payerais à cet homme le prix dont il serait convenu avec vous pour le transport et lui livrerais la famille qu'il vous conduirait. Une fois dans votre paroisse, elle ne m'inquiéterait plus. Si vous prenez ce parti, vous m'écrirez un mot."

Il semble bien que la famille hospitalisée fut celle de Michael O'Sullivan, car, à la date du 23 mai 1821, ce nom paraît pour la première fois aux registres civils à l'occasion du baptême de Jean-Joseph, fils du susdit Michael O'Sullivan et de Ellen Lane.

Le choléra qui fit tant de ravages à Québec en 1832 laissait à la charité publique bien des orphelins, fils d'émigrés. Un grand nombre furent assez avantageusement placés à Québec, mais il en restait encore plusieurs sans refuge au printemps de 1833. Au mois de mars, M. Painchaud faisait, comme l'on dit aujourd'hui, une retraite fermée au séminaire de Québec, les grandes retraites ecclésiastiques n'étant pas encore inaugurées. Le curé de Ste-Anne trouvait le plaisir de ses récréations auprès de son ami intime M. Baillargeon, curé de Québec; ils ne se

faisaient pas secret des oeuvres de leur ministère. Or un jeune orphelin placé chez de pauvres gens venait d'être remis à la charité de M. Baillargeon; M. Painchaud se chargea de le faire adopter à Ste-Anne. Ce fut aux deux amis l'occasion de suggérer à Mgr Signay une circulaire à Messieurs les curés de la côte du sud dont les paroisses avaient été préservées de l'épidémie funeste à tant d'autres, afin d'intéresser leurs fidèles à des situations trop pénibles.

Dans sa seule paroisse, M. Painchaud trouva sans peine des familles à douze au moins de ces orphelins, dont les noms sont consignés dans les registres paroissiaux pour 1833. Ces adoptés furent :

John Donohue, Timothey Mahoney, Edward Hennesey, James Hyland, William Hyland, Peter Kelly, Mary Kelly, Elizabeth Harrison, Mary Kenny, Allice Holywood, Elisa Gleason, John Gleason.

M. Painchaud se fit lui-même le protecteur de John Gleason qu'il prit à son presbytère; il le recommanda dans son testament à la charité de la Corporation du collège de Ste-Anne. Elisa, Louisa et John étaient enfants de James Gleason, soldat en retraite du 44e Régiment britannique, pensionnaire de Shelsea, arrivé à Québec dans les premiers jours de juin 1832, mort du choléra le 23 du même mois, après avoir fait profession de la foi catholique. Il était veuf de Mary Miller, décédée en Irlande neuf mois avant son mari. John était admis au barreau en 1853, après de brillantes études légales; son nom, laissé en héritage, se voile d'un pseudonyme dans les lettres canadiennes.

Trouve-t-on encore dans les traditions des campagnes l'hospitalité bienveillante, l'hospitalité chrétienne ? On peut dire que oui, que l'étranger même sait en devenir l'objet; à l'orphelin, elle trouve toujours une mère.

DESBRAS

LETTRE DE L'INTENDANT DE MEULLES AU MINISTRE (12 novembre 1682)

A Quebec, le douze novembre 1682

Monseigneur,

Ma principale occupation depuis que je suis icy a esté de mattacher a la police, faire rendre la justice, et prendre connoissance de tout ce qui regarde cette colonie; je n'auray point l'honneur Monseigneur de vous rendre compte de beaucoup de choses que je ne puis connoistre que dans les voyages que j'espère faire cet esté. Je prendray la liberté seulement de vous entretenir de ce que l'on peut faire icy pour le bien du païs, lequel me paroist assez bon. Il y a quantité de bled, bestiaux et denrées comme saulmon, anguille, morue seiche et verte, pois, et autres legumes en si grande abondance que la plus part des habitans ne les pouvant consommer, et n'en trouvant aucun debit sont obligés de les garder sans en pouvoir faire d'argent pour en achepter toutes leurs nécessités. Il seroit à souhaitter que l'on pust establir un commerce de Canada aux Isles; je sçay que c'est l'intention de la Cour, mais il est fort malaisé d'y réussir n'ayant icy personne qui soit assez bien dans ses affaires pour l'entreprendre, il aporteroit l'abondance et soulageroit extrêmement les peuples et par le debit qu'ils auroient de ce qu'ils recueillent s'encourageroient à augmenter leurs habitations et mesme d'en faire de nouvelles: ils se trouvent dans de tres grandes necessités de tout ce qui vient de France, comme de toile, drap, serge, chapeaux, souliers, etc. Toutes ces marchandises estant icy deux fois plus chères qu'en France; ils ont assez de ce qui est necessaire pour la vie, mais en ayant tous également ils n'en peuvent faire aucun argent, ce qui les empêche de pouvoir subvenir a leurs necessités et les rend si miserables en hiver a ce que tout le monde nous a asseuré qu'ils sont obligés d'aller presque nus, hommes et femmes.

L'hôpital général dont parle Mr Talon n'est nullement nécessaire parcequ'il y a ici des filles hospitalières qui ne sont que trop suffisantes pour tous les malades de ce païs, il y a une grande maison qu'on appelle la brasserie qu'il destinoit a cet usage tout proche des filles hospitalières qui seroit extrêmement propre pour faire une manufacture qui feroit un bien infini dans le païs. Et pour cet effet il seroit à propos que le Roy fist passer icy deux tisserans, deux sergers, deux cordonniers et deux chapelliers; chaque métier prendroit icy de petits enfants, lesquels au lieu de denser et d'estre un jour des coureurs de bois; on en feroit en les instruisant de bons ouvriers; on se serviroit par ce moyen de plusieurs choses qu'on neglige faute de debit; peu de personnes icy sencouragent à semer du chanvre quoyque le païs y soit bon, quand j'en ay demandé la raison, on m'a dit qu'on n'en trouvoit point d'argent. Il y a ici pareillement assez de laine dont on ne fait aucun usage considérable. Ils ont aussy beaucoup de cuires par la quantité de boeufs que l'on tire, et pareillement assez de matière à faire des chapeaux, il ne manque icy que des ouvriers qui puissent travailler à bon marché ce qu'on ne peut faire que par l'establissement d'une manufacture aux despens du Roy. Et pour y parvenir il faudroit premièrement réparer le logis de la dte Brasserie, establir des metiers, et autres choses necessaires, payer le passage des dts ouvriers pour Canadas, les y nourrir, et leur donner des gages pendant cinq ou six ans; avoir dans cette manufacture un concierge qui achèteroit par l'ordre de l'Intendant généralement tous les chanvres, laines, cuires, et autres choses nécessaires à un certain prix il y a icy une tasnerie et d'autres que l'on commence qui nous fourniroient les cuires préparés. Led. concierge tiendroit bon registre de tout ce qu'il achèteroit des deniers du Roy en les mettant par ordre dans un grand magasin que l'on destineroit à cet usage pour ensuite les vendre en détail au profit du Roy sur le pied de ce qu'elles couttent en France; cette dépense ne seroit pas considérable pour le Roy, et

feroit un bien infiny dans le païs, et cesser toutes les raisons de cette grande chèreté des ouvriers qui sont certainement trois ou quatre fois plus chers qu'en France alléguant perpétuellement que toutes leurs hardes leur couttent excessivement, il n'y a pas jusques aux curez qui allèguent ces raisons sans lesquels on les auroit déjà establis fixes.

Si les particuliers trouvoient le débit de leur chanvre, j'espèrerois qu'un jour nous en aurions assez pour en fournir Rochefort, le fret étant beaucoup moindre d'icy à la Rochelle que d'Auvergne à Rochefort, parceque tous les vaisseaux qui s'en retournent en France ne sont au plus qu'un mois dans leur traversée, et n'ont que la moitié de leur charge.

Nous travaillons fortement monsieur nostre Evesque et moy a l'établissement des curez fixes, je l'ay trouvé extrêmement raisonnable sur ce sujet, m'ayant fait clairement connoistre qu'il estoit impossible d'en mettre partout attendu la grande distance des habitations qui oblige d'avoir des missionnaires pour les visiter quand on peut à cause de la difficulté des chemins par les neiges qui durent six mois sur la terre, et aussy à cause du grand esloignement d'une maison à une autre, ce n'est pas que nous n'ayons résolu d'en establir avant qu'il soit un an sept ou huit, ce qui auroit desjà été exécuté, sans qu'il nous manque quelques prêtres. Nous avons fixé la portion congrüe à quatre cent livres monnoye de france ce qui a engagé plusieurs habitans des plus fortes paroisses de vouloir s'obliger solidairement à cette portion congrüe, quoyque les dixmes qu'ils sont obligez de payer ne soient pas assez fortes, ce qui fait appréhender Monsieur de Québec que la pluspart des d. habitans dans une extrême gueuserie ne se fassent contraindre pour satisfaire au suplement auquel ils s'obligent tres volontairement par la passion qu'ils ont d'avoir un curé fixe qui n'abandonne point leur paroisse leur dise la messe les festes et dimanches administre les sacremens, et instruise leurs enfants; il seroit bon

de sçavoir Monseigneur l'Intention de sa Majesté sur cet article, si le Roy veult que l'on establisse icy des curez fixes en beaucoup d'endroits; on ne le peut qu'en donnant tous les ans un supplément à toutes les paroisses que nous croyons devoir faire dont la dixme n'ira pas jusques a la portion congrüe, nous en pourrons trouver sept ou huit dans le Canadas dont les dixmes seront peut-estre assez fortes pour faire Lad. portion congrüe; j'ay résolu au mois de May de prendre avec moy un ecclésiastique qui connoit tous ces Lieux là, et me transporter dans tous les villages et habitations, et en mesme temps faire un plan des cures qu'il seroit à propos de faire dans ce païs icy, nous ne donnerons au plus qu'une lieue et demie ou deux de tous sens, l'établissement des d. cures ne se pourra faire sans que le Roy tous les ans n'accorde un fonds pour suppléer aux dixmes qui ne seront pas assez fortes pour la portion congrüe, j'auray l'honneur l'année qui vient de vous envoyer le plan que je me seray imaginé et un autre de l'Estat où sont les choses à présent.

J'ay assisté à une visite qui a esté faite pour la réparation du chasteau qui est fort necessaire.

Nous sommes icy dans une extrême nécessité d'ouvriers, et d'hommes de journée ce qui renchery sy fort les ouvrages qu'ils couttent quatre fois plus qu'en France, c'est à dire que la journée d'un homme qui coutteroît quinze sols en france coutte icy un escu, et quatre francs et à proportion la toise de murailles que l'on feroit faire en france pour quatre livres ou quatre livres dix sols, coutte icy vingt et vingt deux livres, a un pied et demy depoisseur si le Roy vouloit faire l'advance d'envoyer icy deux ou trois ans durant cent ouvriers, et cent hommes de journée, il soulageroit fort les peuples et rendroit ce païs icy tres bon, il faudroit les obliger pour trois ans moyennant vingt et vingt cinq escus par an, il n'en coutteroit au Roy que d'advancer le voyage, parcequ'on le feroit restituer icy par ceux qui se serviroit des d. hommes de journée, lesquels demandent icy par an deux cent livres de gages, au lieu de

vingt et vingt cinq escus qu'ils gaignent en France et tout cela fondé sur la chereté des hardes.

Je vous suplie tres humblement Monseigneur de me faire envoyer un nouvel estat des charges indispensables, Monsieur Duchesneau ne m'en ayant fourny un que de deux ans.

Nous avons apris depuis que nous sommes en Canadas que les Iroquois vouloient faire la guerre aux Ilinois nos amis, et que par une politique non barbare qu'ils avoient envoyé a Monsieur le Comte de Frontenac un espece d'Embassadeur pour l'asseurer qu'ils desiroient entretenir la paix avec les françois, les Miamis et Quescapous; on peut juger facilement que cet envoyé n'estoit qu'un véritable espion pour amuser Monsieur Le Comte et scavoir ses sentimens, ayant fait connoistre par cette ruse, qu'ils ne vouloient pas en mesmes temps s'attirer plusieurs ennemis sur les bras; tout le monde sçait qu'ils ont toujours pratiqué cette maxime mais estant des peuples inquiets, embitieux, braves, et guerriers, et ayant eu beaucoup d'avantage sur leurs voisins et notamment l'année passée sur les d. Illinois, il est aisé de croire qu'il leur sera facile successivement de destruire tous ceux qui pouroient s'oposer au dessein qu'ils ont de se rendre les maistres de Lamérique septentrionale, et mesme par le secours des Hollandois et Anglois, ruiner entierement les habitations françoises, et nous obliger à la fin d'abandonner cette colonie. C'est pourquoy il paroist d'une necessité absolue d'estre en estat de leur pouvoir resister et d'empescher qu'ils nattaquent nos aliez et nos voisins, sans quoy nous verrions perir en peu de temps la ferme du Castor, parcequ'ayant vaincu les Ilinois, et obligé de s'enfuir, tous les autres sauvages en seroient si effrayez qu'ils n'oseroient entreprendre aucun voyage pour venir negocier en ce païs, au lieu que si dans une necessité nous estions en estat de les attaquer ou au moins de les menacer; nous pourions en faisant bastir quelque petit fort du costé des Iroquois, empescher que les sauvages ne portassent leur castor a Baston, et a Orange

comme ils font tous les jours, par ce moyen La ferme du domaine d'Occident augmenteroit considérablement au premier bail au lieu qu'il est à craindre quelle ne diminue si nous ne nous rendons les maistres des d. Iroquois.

Estat des maisons que Mr. Talon a à Quebec.

Dans la basse ville un magasin de quatre vingt pieds sur vingt quatre de large, estimé mil escus monoye de Canadas, a cause de sa situation. Entre la haute et basse ville, une maison où Monsieur Duchesneau a demeuré, consistant simplement en un petit pavillon de pierre où il ny a point de cave, et dont les planchers et la couverture ne vallent rien, et a la gauche une aisle de charpente toute pourrie et ouverte de toutes parts, et preste a tomber. La place est belle et grande, et peut valoir deux mil escus de Canadas, estimée quatre mil cinq cent livres monoye de France; plus une grande maison apellée la brasserie dont un quart est basty en pierre, et le reste de charpente en tres mechant estat. La d. maison estant presque tout abandonnée, elle peut valoir aussy deux mil escus monoye de Canadas; plus une petite maison sans planchers, et sans fenestres tout a fait abandonnée estimée quatre ou cinq cent livres monoye de Canadas, plus le Comté Dorsainville nommé les Islets a une demy lieue de Quebec presque vis à vis des Recollects. La Re St Charles estant entre deux, affermée six cent livres, le fermier est a la fin de son bail, et m'a asseuré qu'il s'y estoit ruiné et que quand on lui voudroit donner pour trois cent livres par an monoye de Canadas, qu'il ne la prendroit pas, elle n'est bastie que de charpente, et si meschante qu'il semble en marchant dans les chambres qu'elle aille tomber, elle peut estre estimée six ou sept mil francs monoye de France. Le Roy pourroit reunir toutes ces maisons a son domaine de ce païs en les retirant de Monsieur Talon, et s'acommodant avec luy en luy donnant des rentes sur l'hostel de ville; lesquelles pourroient estre toutes utiles a Sa Majesté.

1o.—Le Roy peut ordonner a Messieurs les Interessez dans la ferme du Castor de restablir ce magasin bruslé de

la ville basse, dont ils se peuvent servir, pour y mettre tous leurs castors, et par ce moyen avoir un magasin aussy beau que celuy qu'ils ont loüé jusques a present du Sr de la Chaisnaye quatre mil livres monoye de Canadas, que nous avons reduit cette année Monsieur de la Barre et moy a douze mil cinq cent livres; je crois que pour moins de loyer de deux années ils le retabliroient parfaitement, et leur seroit encore plus commode que celuy du d. Sr de la chainaye. La maison, où a demeuré Monsieur Duchesneau est fort propre a loger un Intendant, estant entre la hautte et la basse ville; j'espère que par le bon mesnage que j'y aporterois que moyennant dix mil livres de France, je ferois bastir un logis fort commode pour tous les Intendans avec une salle pour le Conseil, une antichambre pour les parties, et un cabinet qui seroit fort necessaire; au lieu que le Conseil est obligé presentement de s'assembler dans l'antichambre du gouverneur, et de souffrir qu'il soit interrompu incessamment par ses domestiques qui ont affaire dans la chambre où il couche, et de souffrir le bruit, et le tumulte que ses gardes font perpetuellement. C'est une incommodité pour Monsieur le Gouverneur nestant pas libre de son logis dans ce temps la, et encore plus grande et indecente pour le Conseil.

Je croy mestre assez expliqué pour l'usage que le Roy peut faire de la brasserie.

Pour ce qui regarde cette petite maison sans plancher, et sans fenestres, elle seroit tout a fait commode pour mettre les poudres estant esloignée de la ville, en faisant quelques reparations.

Il seroit encore fort a propos que le Roy se servist de la maison nommée les Islets proche des Recollects pour en faire une manufacture de filles sauvages, et au lieu de les faire instruire aux ursulines, ou elles napremnent qu'a prier Dieu et a parler françois, ce quelles ont oublié en si peu de temps que des lors quelles ont espousé quelques sauvages on les void peu prier Dieu, et jamais parler françois, mais au lieu de les instruire d'une manière qui ne

convient nullement aux sauvages, il faudroit leur aprendre a vivre a la façon des villageoises de France, c'est a dire sçavoir filer, coudre, tricotter, et avoir soin des Bestiaux, et pour cet effet on en prendroit un certain nombre que l'on auroit soin d'instruire tous les jours a filer le fil dont on se serviroit pour les toilles de la manufacture, coudre tout ce qui seroit necessaire a leurs usages, et d'autres a preparer la laine pour faire des estoffes, on en pourroit prendre deux ou trois tour a tour qui serviroient au fermier huit jours tous les mois a donner a manger a toutes sortes de bestiaux, tirer les vaches, et autres choses de la Campagne, estant eslevez dans cet esprit, je ne doute point questant marriez a des sauvages elles n'insinuassent a leurs maris cette maniere de vie qui pouroient les engager a s'abiller se nourir, et vivre comme nous, pour leur oster avec le temps cet esprit de sauvage, et lorsque lon mariroit les d. filles en leur donnant une vache, un cochon, du bled, et un peu de graine de chanvre ils se feroient une petite habitation dont ils pourroient subsister; en eslevant ces sauvagesses de cette maniere on ne laisseroit pas encore de leur aprendre a lire a escrire et leur croyance il ne faudroit faire consister le revenu de la ferme qu'en nourriture de bestiaux le lieu estant fort propre pour en eslever dont on nourriroit les ouvriers, on pourroit faire aussy labourer quelques terres pour avoir du fourrage.

Il seroit a propos Monseigneur de nous envoyer dix barriques de graines de chanvre et quelques unes de lin pour en distribuer a tout le monde, et les obliger d'en semer une certaine quantité tous les ans, plusieurs mont asseuré que pour un peu qu'ils en trouvassent d'argent qu'ils prendroient plaisir den semer, il y en a qui en ont voullu semer, mais nen ayant point trouvé de debit, ils ont esté obligez de le laisser pourrir, et labandonner cela serviroit mesme beaucoup a la navigation en ce païs parcequon pourroit establir icy une corderie et faire des toiles qui sont les deux choses les plus necessaires et dont on a le plus de besoin pour naviguer, principalement le bois estant a tres bon

marché, cela donneroit lieu a plusieurs plus hardiment de faire bastir des barques.

Je croy vous devoir dire Monseigneur qu'il seroit d'une extrême consequence de nous envoyer icy quelques femmes pour aprendre a filer a celles de ce païs icy, et par ce moyen en introduire l'usage, ce qui occuperoit icy beaucoup de femmes qui ne font rien en hiver. La plus part des conseillers du Conseil souverain de ce païs, ont presque esté ruinez par l'incendie de la basse ville; le Roy ne peut jamais faire une plus grande charité que de leur accorder leurs gages monoye de France, au lieu qu'ils les reçoivent monoye de Canadas; ils nont aucun proffit dans l'exercice de leurs charges ne prenant point despeces et ne retirant autre recompense de leur travail que les gages que le Roy a la bonté de leur accorder, jay tous les sujets d'estre content d'eux les trouvant dans des sentimens a rendre bonne et prompte justice il n'y a sur l'estat des charges indispensables que mil livres; cette somme ne peut pas suffire; Et jay trouvé le fond de quatre vingt trois presque consommé, ce que vous pourray connoistre Monseigneur par l'estat que je vous envoye, ce qui est cause quon est obligé de souffrir bien des choses auxquelles on ne peut pas remedier faute de fonds, comme de faire marcher le Prevost en beaucoup d'occasions, pour suivre les coureurs de bois, et autres choses. Tout le monde nous asseure icy qu'il y a des mines de fer admirables, jen parleray plus pertinemment l'année qui vient, ayant resolu de me transporter sur le lieu ou elles sont; si le Roy vouloit envoyer des gens connoissans et capables d'entreprendre des forges Sa Majesté pourroit sasseurer que je les ferois travailler utilement et que je les engagerois pas mal a propos a faire une despense inutile, si cela estoit si certain qu'on nous l'asseure. Le Roy feroit faire icy des canons de fer qui vaudroient mieux que ceux qu'il fait venir des forges qui sont en France parceque l'on pretend que ce fer la est fort doux, il seroit facil de les transporter a Rochefort, dautant que le frait d'icy a la Rochelle est peu de chose, et qu'il serviroit de leste

aux navires qui y vont; la preuve se pourroit faire a peu de frais, un jour mesme cela asseureroit le païs par le grand monde qui seroit occupé à travailler aux d. forges.

Le gouverneur des trois Rivieres et celuy de Montreal mont dit qu'ils navoient point de corps de garde pour leurs soldats, et mont prié de leur en faire bastir, cette despense ne va pas a cent escus pour les deux.

Jay dans mes instructions de minformer de ceux qui ont plus de dix enfans; jen trouve beaucoup des principaux de ce païs qui en ont plus de douze, vous aurez la bonté, sil vous plaist, Monseigneur de me faire scavoir ce que lon peut faire pour eux.

Il y a dans l'estat des gratifications trois mil livres que jay receu de Monsieur Luber dont voicy les termes. Pour dotter des filles des sauvages qui sortent de chez les Ursulines de Quebec, et qui se mariront aux françois a raison de cinquante livres chacunnes, la somme de trois mil livres.

Je croy vous devoir donner advis Monseigneur qu'a peine sen marie il une ou deux par an ce qui fera un fond pour longtemps, a moins que vous nayez eu intention que la d. somme de mil escus ayt esté distribuée à tous les pauvres gens qui se marient de ce païs icy, en leur donnant cinquante livres en se mariant, ce qui men a desja fait refuser quelques uns, ayant crû estre obligé de mattacher aux termes de l'Estat des gratifications que Mr de la Garde ma remis entre les mains, je croy que vous pouvez abolir cette despense, et appliquer ce fond là a autre chose.

Je vous diray Monseigneur avec vostre permission que nous avons sçeu par larrivée du dernier vaiseau que Monsieur Talon avoit vendu la maison ou demeuroit monsieur Duchesneau, au Major de cette ville nommé Provost pret de six mil livres monnoye de ce païs; il est d'une extreme consequence d'empescher que la d. vente nayt lieu, d'autant qu'il ny a que cette seulle place qui convienne pour bastir une maison a l'Intendant, Lad. place estant située

entre la haute et la basse ville comme jay eu l'honneur de vous le marquer cy dessus; je me suis trouvé obligé a cause de l'Incendie de me loger fort loin de la haute ville et encore davantage de la basse par consequent, ce qui fatigue extremement tous ceux qui ont affaire a Moy estant obligez de monter et de descendre de tres rudes montagnes pour me venir trouver principallement dans ce païs ou la terre est couverte six mois de neige et de glaces. Il faut que je fasse autant de chemin pour aller à la Messe, au Conseil et a toutes mes autres affaires, de plus je ne suis nullement en seureté de ma personne estant esloigné de toutes habitations et facile aux Iroquois dans la pensée de la moindre guerre de masassiner d'un coup de fusil, et puis senfuir par les bois qui sont devant mon logis c'est ce qui mavoit obligé de prier Monsieur de la Barre nostre gouverneur de me faire garder par des soldats, tant que la necessité m'obligera de demeurer dans ce lieu, a quoy il ma respondu que la garnison estoit foible.

Les religieuses hospitallières ont un beau et grand corps de logis qui est achevé depuis peu, elles ont esté obligées d'emprunter de quelques marchands de cette ville, elles ont besoin des charitez de sa majesté; elles veulent faire passer cette année deux Religieuses de France pour secourir quelques unes d'entre elles qui ont soixante dix ans. Elles implorent encore les bontez de Sa Majesté pour le passage des d. Religieuses en Canadas.

Jay trouvé un grand desordre dans les Justices subalternes, elles ruinent tous les peuples par leurs chicannes et les désesperent, Jay acommodé au moins deux cent affaires depuis que je suis icy, ce qui a causé un bien infiny dans le païs, je ne doute point que vous naprouviez ce procédé Monseigneur, cela peut faire du tort a trois ou quatre juges lesquels pour senrichir par ces sortes de voyes honteuses engageroient tous les habitans a passer toute leur vie et employer tout leur temps a la sollicitation de leurs affaires, jaurois trop d'exemples a vous citer Monseigneur sur ce sujet, ou jay trouvé que malicieusement ils avoient éternisé

des affaires que jay acommodées dans un moment au contentement des deux parties, on dit que plus il y a de médecins dans une ville plus il y a de malades, il en est de mesme des juges qui ne demandent qua embrouiller les proces pour les prolonger on na jamais rien fait de si a propos que d'empescher qu'il ny eust icy des advoçats, et des procureurs. Je laisse une liberté entiere a tous les peuples de plaider en leur jurisdiction naturelle je nacommode que ceux qui veullent bien sen raporter a moy, et quand il y en a de consequence je les juge conjointement avec le conseil souverain; j'espere Monseigneur que vous seret satisfait de mon travail lannée qui vient, je nay esté souslagé de personne jusques a present parceque le secretaire que jay amené de France nest arrivé que un mois ou cinq semaines après moy, et que le second que jay eu l'honneur de vous promettre que je prendrois, rend encore actuellement service a Monsieur le Comte de Frontenac ce qui vous doit prouver Monseigneur que je pretens mettre tout en usage pour meriter l'honneur de vostre bienveillance, et de vostre protection, je suis avec tout le respect imaginable

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

DE MEULLES (1)

(1) Archives du Canada, Série F., vol. 6, pp. 111-131.

LA REDEVANCE DES LANGUES

L'article paru sous ce titre dans le dernier numéro du *Bulletin* (septembre 1922), p. 269, est de notre collaborateur M. E.-Z. Massicotte et c'est par inadvertance que sa signature a été omise.

AVEU ET DENOMBREMENT

de Nicolas Juchereau de Saint-Denys à Robert Giffard, seigneur de Beauport, pour son arrière-fief appelé Le Chesnay (4 avril 1659)

C'est l'adveu et denombrement que donne Nicollas Juchereau Escuyer sieur de St-Denis et Du Chesnay à cause de l'arrière-fief qu'il tient de Robert Giffard Escuyer seigneur de Beauport appellé Le Chesnay.

C'est à scavoir une maison de quarante deux pieds de long ayant deux chambres à feu et un pavillon audevant du dit logis.

Item une grange de cinquante pieds de long.

Item un estable de vingt pieds en carré.

Item une cour et un jardin.

Item. . . . . .arpents de terre désertée.

Item Jacques Lehoux vassal du dit fief tenant vingt arpans de terre faisant deux chappons de rente par chacun an et sur les dites terres le dit Lehoux a une petite maison bastie, et une petite grange et une petite estable toutes lesquelles choses le dit sieur de St-Denis a denombré sauf à augmenter ou diminuer si besoin est. Fait en la maison seigneurialle de Beauport le quatorziesme jour avril mil six cent cinquante neuf, et a signé

Juchereau de St-Denys

Audouart

Reçue pareille coppie que cy-dessus collationnée.

GIFFARD (1)

---

(1) Archives Judiciaires de Québec, greffe de Audouart.

UNE ORDONNANCE DE LOUIS XIV

Versailles, le 5e jour de juin 1685.

Copie d'une ordonce par laquelle le Roy sans avoir égard à celle du 10 *avril* 1684, *confirme les habitans de Canadas etablis en la Côte du sud du fleuve de St Laurent dans la possession où ils ont été de tout temps de traitter avec les sauvages depuis le lieu de Matanne jusques à la côte, et leur defend de traitter en aucune maniere dans l'etendüe de la traitte de Tadousac.*

Du 5 juin 1685

De par le Roy.

Sa Maté etant informée que les hns de Canada établis en la Côte du Sud du fleuve St Laurent sont en possession de traitter des Castors, Orignaux, et autres pelleteries avec les Sauvages de la d. Côte depuis le lieu de Matane jusques en la Côte de Lauzon, et que ce Commerce ne fait aucun préjudice au fermier de la traitte de Tadoussac faisant partie du Domaine de sa Me d'autant que le lieu où se fait la traitte de Tadoussac en est éloigné de plus de 50 lieues et en est même séparée par le fleuve St Laurent qui en cet endroit est large de plus de 15 lieües, que d'ailleurs lad. traitte de Tadoussac est bornée et limitée à prendre a deux lieües au dessous de 7 Isles remontant dans le fleuve St Laurent et jusques dans la riviere de Saguenay et au dessus des lacs qui s'y déchargent et S. Me voulant donner le moyen aux d. hns de la Cote du Sud de subsister aux termes de leurs concessions et d'augmenter leur Commerce Sa Me sans avoir égard à l'ordce du 10e avril 1684 a permis et permêt aux hns de Canada établis en la Côte du Sud de

traitter dans les habitations seulement avec les sauvages de la d. Côte, à prendre depuis le lieu de Matane jusques à la Côte de Lauzon ainsi qu'ils avoient sû faire avant lad. ordce fait Sa Me défenses aux d. hns de lad. Côte du sud du fleuve St Laurent de traitter directement, n'y indirectemt dans l'etendüe et dans les limites de la traitte de Tadoussac et avec autres sauvages que ceux de lad. Côte du Sud à peine d'être déchûs de leurs concessions et de 1000lb d'amende fait à Vlles le 5e jour de Juin 1685.

Signé Louis et plus bas Colbert (1)

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, série F., vol. 7, p. 331.

BIGOT DE LA MOTTE

Dans son *Histoire de la marine sous Louis XV* (p. 523), M. LaCour-Gayet publie quelques notes biographiques sur un marin français qui joua quelque rôle en son temps, Bigot, de Bordeaux, et il le dit : "fils d'un conseiller au parlement de Bordeaux, petit-fils de M. Lambert, inspecteur général de la marine à Bordeaux, frère de Bigot de la Motte, intendant du Canada, parent du marquis de Puisieulx, le secrétaire d'Etat des affaires étrangères."

M. LaCour-Gayet paraît bien connaître ce dont il parle et il y a tout lieu de croire qu'il s'agit en effet d'un frère de notre intendant qui était bien, lui aussi, fils d'un conseiller de Bordeaux, petit-fils de M. Lombard, sinon de M. Lambert, et parent du marquis de Puisieulx. D'ailleurs, nous savons qu'en octobre 1749, Bigot intercédait auprès de M. de Rouillé en faveur de son frère, enseigne de vaisseau. Mais ce qui est surtout intéressant, c'est de savoir si M. Lacour-Gayet ne fait pas erreur en appelant l'intendant du Canada : Bigot de la Motte. Quelqu'un a-t-il jamais rencontré ailleurs ce surnom de LaMotte appliqué à notre François Bigot?

Il y a eu un Bigot de la Motte que nous rencontrons souvent dans nos archives de 1720 à 1748. Il s'appelait Jacques, et après avoir été commissaire de la marine à Nantes, il fut pendant de longues anneés intendant de la marine à Brest.

AEG. FAUTEUX

REPONSES

L'origine du nom Cocagne.—(XXVIII, p. 188).—Saint-Pierre-de-Cocagne est une jolie paroisse du diocèse de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

C'est la baie de Cocagne qui a donné son nom à la paroisse de Cocagne. Mais pourquoi a-t-on nommé ainsi la baie de Cocagne ?

Un pays de cocagne, d'après les dictionnaires, est un pays où tout abonde, où, conséquemment, on fait bonne chère à bon marché.

Boileau n'a-t-il pas dit :

> Paris est pour un riche un pays de cocagne,
> Au milieu de la ville il trouve la campagne.

Nicolas Denys avait reçu en concession une immense étendue de terrain qui partait du détroit de Canso et allait jusqu'à la baie des Chaleurs. Le territoire actuel de la paroisse de Cocagne se trouvait dans le fief de Denys.

C'est Denys qui imposa ce nom de Cocagne qui a survécu jusqu'à nos jours. Dans sa *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale,* Denys fait la description suivante de la baie ou rivière de Cocagne :

"..... Ayant doublé cette pointe (Cap Tourmentin) et fait environ dix lieues le long de cette côte, l'on trouve une autre rivière où les barques entrent, il faut bien prendre le canal, passé une petite île (île Saint-Joseph), on est bien à couvert, et l'on trouve de l'eau assez ; l'on mouille l'ancre devant une grande prairie (Cove) qui fait une anse d'une raisonnable étendue où l'on se met à l'abri; j'ai nommé cette rivière Cocagne, parce que j'y trouvai tant de quoi y faire bonne chère pendant huit jours que le mauvais temps m'obligea d'y demeurer, et tout mon monde était tellement rassasié de gibier et de poisson qu'ils n'en voulaient plus : soit d'outardes, canards, sarcelles,

pluviers, bécasses, bécassines, tourtres, lapins, perdrix, perdreaux, saumons, truites, maquereaux, éperlans, huîtres et d'autres sortes de bons poissons; tout ce que je vous en puis dire, c'est que nos chiens se couchaient contre la viande et le poisson tant ils en étaient rassasiés : le pays est aussi agréable que la bonne chère, ce terroir est plat couvert de très beaux arbres tant en grosseur qu'en hauteur de toutes sortes que je puis avoir mentionnés; il y a aussi de grandes prairies le long de la rivière qui entre environ cinq à six lieues dans les terres, le reste n'est navigable qu'en canot, et il s'y trouve beaucoup plus de pins que d'autres arbres."

Les Indiens des deux Amériques.—(XXVIII, p. 110) Pourquoi a-t-on donné le nom d'Indiens aux Sauvages du continent américain ?

Le Père Duchaussois, O. M. I., dans son livre *Aux glaces polaires*, explique clairement l'origine du nom Indiens appliqué aux Sauvages Américains et qui ne devrait appartenir qu'aux habitants de l'Inde ancienne.

"L'exploitation des fourrures ne fut pas, à vrai dire, le premier but des marins du Vieux-Monde qui abordèrent l'Amérique. Depuis le Moyen-Age, le rêve des nations riveraines de l'Atlantique, Espagne, France, Angleterre, était de trouver le *passage de l'Ouest,* "conduisant à la Chine."

Y avait-il, entre l'Europe et l'Asie, du côté de l'Occident, une autre terre et par suite un autre océan que l'Atlantique ? La géographie ne pouvait que se poser cette question.

En 1492, Christophe Colomb, au nom de l'Espagne, atteignit l'île de San-Salvador, qu'il croyait "avoisiner les Indes."

D'où le nom d'*Indiens,* qui appartenait aux véritables habitants de l'Inde ancienne et passa abusivement pour leur rester aux Indigènes de l'Amérique. Par la même erreur, l'Amérique fut dénommée d'abord les *Indes Occidentales.*

En 1534, le 24 juillet, sur un cap de la baie de Gaspé, Jacques Cartier plante la croix fleurdelisée, avec l'inscription : "*Vive la France*" ! Il pense avoir touché "un bout de l'Asie" et il espère, qu'en remontant le fleuve Saint-Laurent, il coupera cette "presqu'île asiatique qui le sépare encore du Cithay (la Chine)."

En 1576, Martin Frobisher, au nom de l'Angleterre, s'arrête dans une baie de la terre de Baffn, qu'il croit être "le pôle nord, voisin de l'Asie."

L'illusion ne sera pas encore dissipée, à plus d'un siècle de là, car La Salle, arrivant au golfe du Mexique, en 1682, croira avoir trouvé enfin la "mer vermeille de la Chine."

Pendant deux siècles, la France et l'Angleterre—la France surtout—poursuivront la recherche de cette *mer vermeille* qui doit baigner l'Asie orientale : la France, à travers le continent de l'Amérique du Nord; l'Angleterre à travers les glaces de l'Océan Arctique. En 1792, seulement, l'océan Pacifique sera découvert, par delà le Nord-Ouest et les montagnes de la Colombie Britannique, par Alexander MacKenzie, que conduiront six Canadiens-Français."

Le sieur Suisse, capitaine de milice.—(XXVIII, p. 209).—A la date du 4 août 1759, l'auteur anonyme du "Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759" publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour* 1920-1921, écrit :

"Je viens d'apprendre par des habitans de la baye St-Paul que le nommé Suisse, officier de milice de cette paroisse, avait party en canot avec 6 habitans du lieu pour essayer à faire quelques prisonniers à l'isle aux Coudres, et qu'aussitôt qu'ils furent à terre, le dit Suisse avait déserté ; les ennemis s'embarquèrent aussitôt pour venir couper chemin à nos gens, qui, heureusement se sauvèrent."

M. Aegidius Fauteux, annotateur du "Journal du siè-

ge de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759", dit au sujet de ce capitaine Suisse :

"Ce nommé Suisse est sans doute le déserteur dont parle Knox et qui se serait rendu le matin du 3 août à l'une des frégates anglaises à l'île aux Coudres (Knox, *Journal*, II, 9). Parmi les traitres de l'époque il apparait bien l'un des plus ignobles. Knox nous apprend que c'est lui qui servit de guide au capitaine Gorcham, lorsqu'il promena la torche incendiaire dans son propre village de la Baie St-Paul." "They had a Swiss for their guide who had been a captain of militia, also a resident for several years in the township of St-Paul and deserted from the enemy some time before. M. de Vaudreuil had much confidence in the fellow" (*Journal*, II, 39).

Qui était ce sieur Suisse ?

Dans son *Dictionnaire généalogique*, (vol. 2, p. 295), Mgr Tanguay nous fait connaître l'histoire généalogique de Jean-Marc Bouilliane, fils de Etienne Bouilliane et de Jeanne Faucon, de Berne, en Suisse.

Ce Jean-Marc Bouilliane épousa à la Petite-Rivière, le 18 novembre 1739, Charlotte Savard, fille de Joseph Savard.

Nous n'en avons pas de preuve absolue mais nous croyons que Jean-Marc Bouilliane est le capitaine de milice de la Baie Saint-Paul qui, le matin du 3 août 1759, se rendit à l'une des frégates anglaises mouillées près de l'île aux Coudres.

Bouilliane, à cause de sa nationalité, était plutôt connu sous le surnom de Suisse. Un de ses fils, Louis-Marie Bouilliane, conserva ce surnom de Suisse. Dans quelques actes des registres de l'île aux Coudres il est désigné comme suit : "Bouilliane dit le Suisse."

LA FAMILLE CHABOILLEZ [1]

(Suite)

TROISIEME GENERATION

Le septième enfant de Charles Chaboillez et de Marie-Anne Chevallier et le quatrième de leurs fils qui s'est marié, se prénommait François- Hippolyte et il fut baptisé à Mackinac, le 8 octobre 1751.

Comme son père et ses frèrse il s'adonna à la traite dès sa jeunesse et il n'avait que dix-huit ans, lorsqu'il obtint en 1769 (2), un permis de trafiquer dans l'ouest.

A l'âge de 25 ans, il décida d'épouser, à Montréal, Marie-Anne Gagnier fille du sieur Gagnier et de dame Ursule Hurtubise, mais celle-ci qui ne voyait pas cette union d'un bon oeil, refusa son consentement, Mlle Gagnier fut donc obligé de recourir aux sommations respectueuses et cette formalité donna lieu à des scènes pathétiques et quelque peu cocasses ainsi qu'on en peut juger par le procès-verbal qu'en rédigea le notaire Foucher les 7, 8 et 9 février 1777 (3). Pendant ces sommations le contrat de mariage fut dressé le 8 février par le notaire Foucher. Etaient présents, du côté du futur époux: sa mère, Marie-Anne Chevallier, son frère ainé, Charles Chaboillez, son cousin, Charles Sanguinet, Hippolyte Desrivières et Pierre Foretier.

Du côté de la future, on mentionne trois de ses tantes: dame Elisabeth Hurtubise, veuve de J.-B. Barsalou, M.-Anne Hurtubise, veuve de Pierre Leduc et Marguerite Barsalou, épouse de Zacharie Hurtubise, puis MM. Gordien d'Ailleboust, sr de Cuisy, Pierre Foretier, négociant, Hippolyte Chauvaudraye et Dlle Charlotte Outas.

Le mariage fut célébré au lendemain de la dernière sommation, soit le 10 février, à l'église Notre-Dame.

(1) Voir vol. XXVIII, pp. 184, 207, 241, 274.

(2) Archives publiques, Ottawa, Série S.

(3) Le texte même de ce document vient justement d'être publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour* 1921-1922.

Aussitôt, ou peu de temps après, les nouveaux époux allèrent résider dans l'ouest où deux enfants naquirent, puis madame Chaboillez née Gagnier revint demeurer dans sa ville natale où elle mourut en avril 1787, âgée de 31 ans seulement. Son mari ne lui survécut pas longtemps, car il était mort—dans l'ouest probablement—en ou avant 1795, comme le démontre une pièce du notaire Gauthier du mois de décembre 1798. Nous parlons de cette pièce plus loin. Pour l'instant, établissons la liste des enfants de François-Hippolyte.

Antoine-Charles, né le 24 janvier 1779, dans les pays d'en haut et baptisé à Notre-Dame le 21 octobre 1783. On relève son nom dans les registres du collège de Montréal, au cours des années 1789 à 1793. Il fut inhumé le 24 avril 1794 sous les prénoms de Antoine-Charles-Hippolyte.

Hippolyte-François, né le 14 avril 1781, dans les pays d'en haut et baptisé à Notre-Dame le 21 octobre 1783. Son acte de sépulture porte la date du 23 février 1784.

Amable-Regis, né a Montréal et baptisé à Notre-Dame le 31 janvier 1784. Après le décès de son père, en 1795, son oncle Louis Chaboillez accepta d'être son tuteur et il fit procéder à l'inventaire des biens de la famille par le notaire Gauthier. Ce document porte les dates suivantes : 9 au 15 décembre 1795.

Il dut faire ses études au collège de Montréal, car son nom figure aux palmarès de cette institution pour les années 1797 et 1798.

Le 17 janvier 1805, ayant presque atteint sa majorité, il acheta de dame Robert Griffin (4), un emplacement sur la rue King dans le faubourg devenu fameux plus tard, sous le nom de Griffintown.

Regis Chaboillez qui s'occupait de négoce décéda à l'âge peu avancé de 27 ans et son corps fut porté en terre, le 5 janvier 1811. Avec lui s'éteignit le dernier rejeton de sa lignée.

---

(4) M. Griffin avait acquis partie du fief Nazareth par bail en 1804.

Dans notre prochain article nous rassemblerons nos notes sur Charles-Jean-Baptiste, le plus fameux des Chaboillez.

(à continuer)

E.-Z. MASSICOTTE

UN CANADIEN PRESENTE AU GENERAL LAFAYETTE

Quel Canadien "parlant français" fut présenté au général Lafayette lors de son voyage triomphal aux Etats-Unis en 1824 ?

Disons immédiatement que ce ne fut pas un Canadien-français. Alors ce dut être un Canadien d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise ? Non pas. Il était d'origine israélite ! Nous cueillons la mention du fait dans Borthwick, *Montreal. History and Gazetteer*, 1892, p. 480:

"Aaron Hart David, was the second son of the Samuel David. Esq. merchant and was born in Montreal, on the 9th october 1812. He was partly educated in Montreal and partly at Round Hill school Northampton, Mass., under the charge of the historian. . . . .Mr Bancroft, and while there had the honor of being presented. . . . to the late General Lafayette as a Canadian, and speaking French; who shook hands with him, when he visited that celebrated school."

Plus tard, A.-H. David étudia la médecine, fut professeur de la faculté de médecine du Bishop College; président de la Societé d'Histoire naturelle, médecin à la Montreal General Hospital et à la St Patrick's Hospital, etc. Il avait épousé la fille d'un riche israélite de Montréal, Henry Joseph.

E.-Z. M.

AMURY GIROD

Suisse d'origine, il arriva en Canada vers 1828 et épousa à l'église presbytérienne de Montréal, angle Saint-Gabriel et Saint-Jacques, le 25 septembre 1833, Zoé-Célanire Ainsse, veuve du docteur Joseph Nicols.

Lors du combat de Saint-Eustache, il s'enfuit à Saint-Benoit, de là à la Longue-Pointe, puis au Bout-de-l'île (en bas) où se trouvant cerné par les troupes anglaises, il se suicida. Girod aurait été enterré par le docteur Arnoldi et les soldats anglais à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Dominique. Sa femme fut inhumée à Varennes le 28 décembre 1842. Elle était belle-soeur du Dr Duchesneau de Varennes.

On doit au sieur Girod la traduction d'un *Traité d'agriculture* d'Evans et des *Notes diverses sur le Bas-Canada*. En plus, il collabora au journal d'agriculture et prit charge dans la région de Québec d'une ferme modèle qui appartenait au protonotaire Joseph-François Perrault.

E.-Z. M.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANÇAIS

LA REVUE CANADIENNE (Suite) [1]

L'honorable Joseph Royal, sa vie, ses oeuvres, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1905, 2e partie, p. 36).

Cyrille Boucher, par G. Lef. de Bellefeuille (Vol. de 1905, 2e partie, p. 67).

J.-P. Tardivel, (Vol. de 1905, 2e partie, p. 94).

Arthur Buies, par Madeleine (Vol. de 1905, 2e partie, p. 246).

L'honorable Pierre Garneau (Vol. de 1906, p. 35).

Hommage au R. P. Strubbe (Vol. de 1906, p. 38).

L'honorable Gédéon Ouimet (Vol. de 1906, p. 40).

Autour d'un blason (Colbert) par Ernest Gagnon (Vol. de 1906, p. 403).

Le Saint-Laurent historique, légendaire et topographique, par Alphonse Leclaire (Vol. de 1906, pp. 449, 561).

La prairie, par J.-Ernest Cyr (Vol. de 1906, 2e partie, p. 7).

Un drapeau militaire portant Sacré-Coeur dès 1885, par Henri Bernard (Vol. de 1906, 2e partie, p. 37).

L'abbé Antoine-Narcisse Bellemare, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1906, 2e partie, p. 43).

Cadet, par P.-B. Casgrain (Vol. de 1906, 2e partie, p. 127).

La rivière des Trois-Rivières, par Benjamin Sulte (Vol. de 1906, 2e partie, pp. 185, 416).

Le bison, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1906, 2e partie, p. 229).

Les Montagnais du Labrador et du Lac Saint-Jean, par L. J. C. (Vol. de 1907, p. 89).

Au monument Crémazie, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1907, p. 113).

---

(1) Voir vol. XXVIII, p. 210.

A la mémoire de madame Marchand, par Athénaïs Bibaud (Vol. de 1907, p. 199).

Premières connaissances de l'Ottawa, par Benjamin Sulte (Vol. de 1907, p. 237).

Les grands naufrages du golfe, par Damase Potvin (Vol. de 1907, pp. 429, 515).

Le *Royal-William*, par Benjamin Sulte (Vol. de 1907, p. 484).

Le régime paroissial et la colonisation dans la province de Québec, par Gaston de Montigny (Vol. de 1907, p. 628, 2e partie, p. 32).

Chansons des soldats de Montcalm après la bataille de Carillon, par Ernest Gagnon (Vol. de 1907, 2e partie, p. 47).

Pages d'histoires : Esquisse de l'île Sainte-Hélène, par Louis-Raoul de Lorimier (Vol. de 1907, 2e partie, p. 69).

Les professions libérales dans la province de Québec, par J.-B. Bousquet (Vol. de 1907, 2e partie, p. 113).

La colonisation canadienne-française dans l'Ouest par J.-Ernest Cyr (Vol. de 1907, 2e partie, p. 133).

Sioux et Assiniboines, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1907, 2e partie, p. 239).

Conventum nicoletain, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1907, 2e partie, p. 303).

Nicolas-Gaspard Boisseau fils, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1907, 2e partie, p. 393).

Mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau (Vol. de 1907, 2e partie, pp. 394, 487).

Le monument de Mgr de Laval à Québec, par Jean-Baptiste Lagacé (Vol. de 1908, p. 15).

Joseph-Israël Tarte, par Antonio Perreault (Vol. de 1908, p. 104).

Les Pieds Noirs, par L. A. Prudhomme (Vol. de 1908, p. 134).

Louis Riel, par le R. P. A.-G. Morice (Vol. de 1908, p. 143).

Courage politique de Cartier, par J.-A. Beaulieu (Vol. de 1908, p. 303).

Les ancêtres de Ludger Duvernay, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, p. 349).

Un éducateur M. A.-D. Lacroix, par l'abbé Ph. Perrier (Vol. de 1908, p. 433).

Armoiries et devises, par Ernest Gagnon (Vol. de 1908, p. 481).

Mère Caron, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1908, p. 484).

Prétendue lettre de Montcalm, par Benjamin Sulte, (Vol. de 1908, p. 529).

Louis-Honoré Fréchette, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1908, p. 547).

Les Plaines d'Abraham, par Ernest Gagnon (Vol. de 1908, 2e partie, p. 97).

Histoire canadienne, par Louis Madelin (Vol. de 1908, 2e partie, p. 102).

Les Canadiens aux Illinois, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, 2e partie, p. 150).

Quelques souvenirs, par L.-O. David (Vol. de 1908, 2e partie, p. 201, vol. de 1909, p. 94).

L'émigration basque, par Pierre Lhandes (Vol. de 1908, 2e partie, p. 242).

Les peuples des grands lacs, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, 2e partie, p. 358).

Henri Julien, par J.-B. Lagacé (Vol. de 1908, 2e partie, p. 371).

L'"Union Catholique" de Montréal par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1908, 2e partie, p. 403).

Les origines des canaux du Canada, par Ernest Marceau (Vol. de 1908, 2e partie, p. 429).

La Vallée de la Rivière Souris, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1908, 2e partie, p. 457).

Le fief Pachirini, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, 2e partie, pp. 491, 564).

Nos premières écoles normales, par l'abbé L.-A. Desrosiers (Vol. de 1908, 2e partie, p. 531).

Souvenirs d'un zouave, par le Dr Séverin Lachapelle (Vol. de 1909, p. 15).

Missions du Haut-Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1909, p. 129).

Notre histoire, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1909, p. 214; vol. de 1909, 2e partie, p. 1).

L'ancêtre de la famille Guillet, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1909, p. 249).

Laverendrye ; son oeuvre, découverte du fort Saint-Charles, des restes du P. Aulneau, S. J., et du fils aîné du découvreur, Ile au Massacre, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1909, pp. 366, 419).

Pages d'histoire, par Ernest Gagnon (Vol. de 1909, pp. 432, 485; Vol. de 1909, 2e partie, pp. 118, 316; vol. de 1910, pp. 161, 329, 508; Vol. de 1910, 2e partie, pp. 235, 343).

La Saint-Jean-Baptiste, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1909, p. 477).

Les Acadiens de la Louisiane, par l'abbé Antonio Huot (Vol. de 1909, 2e partie, p. 32).

Les Montagnais ou Tchippeweyans, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1909, 2e partie, p. 49).

Jeanne Mance, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1909, 2e partie, p. 15).

L'avenir du Canada-Français, par Arthur Saint-Pierre (Vol. de 1909, 2e partie, p. 128).

Souvenirs des fêtes de Champlain à l'île La Mothe (juillet 1909), par un fils de France (Vol. de 1909, 2e partie, p. 220).

L'âme canadienne, par Hector Filiatrault (Vol. de 1909, 2e partie, pp. 233, 302, 432, 523).

Les fêtes de l'Hôtel-Dieu de Montréal, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1909, 2e partie, pp. 285, 530).

L'orphelinat de Notre-Dame de Montfort, par un Père de Marie (Vol. de 1909, 2e partie, p. 349).

L'âme canadienne, par Louis Armould (Vol. de 1909, 2e partie, pp. 425, 518).

Un médaillon de Jacques Cartier, par John M. Clarke (Vol. de 1910, p. 6).

Un souvenir de 1838, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1910, p. 97).

Un artiste de chez nous (M. Octave Pelletier) par Maria Girard-Lagacé (Vol. de 1910, p. 210).

M. Belcourt, premier missionnaire chez les Sauvages de la Rivière Rouge par le R. P. Morice (Vol. de 1910, p. 218).

Le nord-ouest d'autrefois, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1910, p. 228).

L'avenir de la race canadienne-française, par Henri Lemay (Vol. de 1910, p. 289).

Oraison funèbre de Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, par Mgr Paul Bruchési (Vol. de 1910, p. 385).

Le Canada-français poétique : paysages, histoire, moeurs, par G.-M. Flahault (Vol. de 1910, p. 396).

Les congrès eucharistiques, par le R. P. Galtier (Vol. de 1910, p. 481, vol. de 1910, 2e partie, p. 7).

Le parler français au Canada, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1910, 2e partie, p. 21).

Le peuple martyr (l'Acadie), par l'abbé Adélard Desrosiers (Vol. de 1910, 2e partie, p. 97).

L'oeuvre de M. Pamphile Lemay (Vol. de 1910, 2e partie, p. 117).

Jean Nicolet et la découverte du Wisconsin, 1634, par Benjamin Sulte (Vol. de 1910, 2e année, pp. 148, 331, 409).

Noces de diamant à Joliette (Collège de Joliette) par A. C. D. (Vol. de 1910, 2e partie, pp. 193, 315).

Le Nord-Ouest canadien après la Conquête (1760 à 1784), par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1910, 2e partie, pp. 207, 421).

Les Irlandais et la bataille de Carillon, par Thomas Chapais (Vol. de 1910, 2e partie, p. 481).

Etienne-Michel Faillon, historien de Montréal, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1910, 2e partie, p. 500).

Le gouverneur Pothier, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1910, 2e partie, p. 512).

Les écoles d'Embrun par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1910, 2e partie, p. 531).

La cathédrale de Nicolet, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1911, p. 98).

L'instruction au Canada sous le régime français, par l'abbé Philippe Perrier (Vol. de 1911, p. 197).

Les Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada (Vol. de 1911, p. 217).

Histoire du sucre d'érable, par Benjamin Sulte (Vol. de 1911, p. 303).

Le séminaire de Saint-Hyacinthe et les événements de 1837-1838, par l'abbé C.-Philippe Choquette (Vol. de 1911, p. 408).

Saint-Vincent de Paul (île Jésus), par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1911, p. 482).

Mgr Denis Gérin, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1911, p. 509).

L'oeuvre térésienne, par Jos.-B. Mignault (Vol. de 1911, 2e partie, p. 7).

Le nom de Manitoba, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1911, 2e partie, p. 23).

Les seigneurs de la Baie Saint-Antoine dite Baie-du-Febvre, par l'abbé Jos.-Elzéar Bellemare (Vol. de 1911, 2e partie, pp. 122, 223).

A propos d'un centenaire collégial (Séminaire de Saint-Hyacinthe (1811-1911), par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1911, 2e partie, p. 193).

L'esclavage en Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1911, 2e partie, p. 315).

Le cabinet de lecture paroissial, à Montréal, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1911, 2e partie, p. 387).

Le fondateur des Soeurs de l'Assomption, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1911, 2e partie, p. 496).

Montcalm, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1912, p. 111).

Saint-Sulpice au Canada, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1912, p. 193).

Le tricentenaire micmac, par John-M. Clarke (Vol. de 1912, p. 227).

Sir Georges-Etienne Cartier, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1912, p. 486).

Vers la Rivière-Rouge, par l'abbé G.-A. Belcourt (Vol. de 1912, 2e partie, pp. 304, 402, 506; Vol. de 1913, 2e partie, pp. 112, 232).

Louis Hébert, par Laure Conan (Vol. de 1912, 2e partie, pp. 319, 385, 402).

"Nos amis les Canadiens", par l'abbé Hector Filiatrault (Vol. de 1913, pp. 213, 424).

A travers les tombes, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1913, 2e partie, p. 5).

Les Frères de Saint-Gabriel au Canada, par l'abbé E. Gouin (Vol. de 1913, 2e partie, p. 193).

Pierre Boucher, par Laure Conan (Vol. de 1913, 2e partie, pp. 240, 303, 390; vol. de 1914, p. 17).

Haut et Bas-Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1913, 2e partie, pp. 420).

Les premiers voyageurs vers le Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1914, p. 97).

Lettres à Mme Viger, par Jacques Viger (Vol. de 1914, pp. 208, 416; vol. de 1914, 2e partie, pp. 129, 408, 531).

La colonie du Rapatriement, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1914, pp. 319, 407; vol. de 1914, 2e partie, pp. 40, 321, vol. de 1915, p. 351).

Les chandelles d'autrefois, par J.-C. Chapais (Vol. de 1914, p. 329).

Sir Joseph Dubuc, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1914, pp. 386, 500; vol. de 1914, 2e partie, pp. 22, 97).

Les missionnaires des Esquimaux, par Laure Conan (Vol. de 1914, 2e partie, p. 8).

(A Suivre)

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — NOVEMBRE 1922 No 11

LETTRE DU GOUVERNEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE (12 SEPTEMBRE 1757)

Montréal, le 12 sept (1757)

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous rendre compte que dans le nombre des prisonniers anglais il s'est trouvé des Irlandais qui ont fait leur possible pour me persuader qu'ils s'étaient entièrement détachés du service du Roy d'Angleterre. Je les ai fait observer de bien près, et je n'ai pu qu'être satisfait de la conduite qu'ils ont tenue. Ils se sont choisi pour chef le sieur Naisne (?) en qui j'ay reconnu des talents et des bonnes dispositions, et insensiblement j'ay formé une compagnie de 50 hommes.

Cette compagnie n'a pas été nourrie en vain; elle a travaillé aux fortifications de la ville de Québec. J'aurais bien pu la joindre aux troupes que j'ay fait marcher au fort St-Georges; mais je n'ay pas voulu m'y fier. Je préfère d'avoir l'honneur de vous l'envoyer; je la fais passer sur le vaisseau du Roy le *Célèbre*, commandé par Monsieur de la Jonquière. Je lui ordonne de la remettre à l'intendant ou commissaire de la marine du port où il abordera, pour qu'il la tienne à votre disposition.

Vous verrez, Monseigneur, par l'engagement que ces rlandais ont passé le 13 may dernier qui est cy-joint, qu'il a lieu d'espérer qu'ils serviront avec zèle en France.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUIL (1)

NGAGEMENT DES IRLANDAIS DESERTEURS

(*Joint à la lettre de M. de Vaudreuil*)

A Québec, le 15 juin (1757)

Nous, les soussignés, promettons et nous obligeons par es considérations cy-après 1o que nous ne serons plus du our et datte de nos signatures prisonniers de guerre et ue nous serons protégés et traités à tous égards comme su-ets de Sa Majesté Très Chrétienne; 2o que nous serons ous le commandement et sous les soins autant qu'il sera ossible du sieur Joseph-Claude Naine (?), sur le bon raitement duquel nous comptons en passant cet engage-nent; 3o que nous serons renvoyés en France ainsi que le ugera à propos Monsieur le marquis de Vaudreuil.

La condition de cet engagement est tel que si les arti-les cy-dessus sont décemment et fidèlement exécutés à ous égards, nous nous engageons et nous obligeons ferme-nent de servir et de défendre de nos vies et de nos biens la Couronne et la dignité de Sa Majesté Très Chrétienne, uand et où nos supérieurs l'exigeront.

Hugh Carragan	Sergent
John Lee	”
George Brown	Caporal
John Moor	”
Anthony Butler (mort le 9 septembre 1757)	
Robert Cosgrove	Tambour

(1) Archives de la province de Québec.

Laurens Loghran	Solda
John Doston	”
James Tewler	”
Denis Brainan	”
Thomas Mathiews	”
Luc Gilmor	”
John Fitzgerald	”
Sylvester McAlroy	”
Patrick Higens	”
Daniel Dan	”
Daniel Devit	”
James Johnson	”
Joseph Coffin	”
George Gorley	”
John Olbery	”
Richard Bynx	”
Moses Rite	”
Morgan Keney	”
Piere Petit	”
Mikel Hogan	”
Thomas Butler	”
Charles Dowerty	”
James Garan	”
John Nowlan	”
John Magel	”
Nathanial Russel	”
Charles O'Brien	”
John Hegin	”
James Mathiews	”
Thomas Cockran	”
Robert Philipps	”
Edward Lande	”
John Druyes	”
Jacob Delsho	”
James Daws	”
Thomas Green	”
William Lawelay	”

ohn Forland	,,
rthur Stone	,,
ohn Barret	,,
uth Olfretch	,,
ohn James	,,
homas Maccormack	,,
ichard Robierson	,,
lary Carragan	Femme
eanne Droyes et sa fille	,,
lary Delsho	,,
atherine Moore et son enfant	,, (1)

(1) Archives de la province de Québec.

LE TRONE PONTIFICAL DE Mgr CLUT

C'est le Père Duchaussois qui raconte l'anecdote suivante dans son livre *ux Glaces Polaires.*

La scène se passa dans la maison-chapelle du fort Rae, Grand Lac des sclaves.

"C'était à Noël. Mgr Clut officiait *quasi-pontificalement*, comme il di-it pour marquer qu'il manquait toujours quelque chose d'essentiel à l'appareil iscopal. Il portait la mitre. Au *Gloria in excellis Deo*, il fut s'asseoir sur un li trône, fait du seul meuble convenable que l'on avait pu trouver, et recouvert une soyeuse peau de jeune caribou. Les Plats-Côtés-de-Chiens chantaient comme des orgues vivantes." La jouissance du spectacle transportait l'évêque rmi les anges du *Gloria* de Bethléem, lui faisant oublier l'atmosphère compac- d'exhalaisons aiguës de tous ces Indiens tassés autour de lui. Cependant la aleur de cette étuve grouillante amollissait les chandelles de suif de caribou. apercevant que celle du sauvageon *porte-bougeoir*, accroupi aux pieds du pré-t, penchait trop vers Sa Grandeur, le Père Roure s'approcha, et lui dit, avec lme:

"—Attention ! Tâche de ne pas mettre le feu au trône: Monseigneur est sis sur le baril de poudre.

"Mgr Clut entendit. Vif lui-même comme la poudre, il n'eut pas besoin la détonation pour bondir en l'air. De ce mouvement, il se croqua la mitre ntre le soliveau surplombant."

LES CHABOILLEZ [1]

(Suite)

TROISIEME GENERATION

Chronologiquement, la présente notice aurait dû prendre place au début de nos articles sur la troisième génération des Chaboillez, mais si nous l'avons renvoyée en dernier lieu, c'est que nous voulions terminer certaines foules afin de pouvoir signaler une couple d'erreurs graves qui se répètent dans des ouvrages historiques importants et par ailleurs fort justement appréciés.

Charles-Jean-Baptiste Chaboillez fut baptisé à Makinac le 9 juillet 1736. Il profita de la grande expérience de son père Charles II, époux de Marie-Anne Chevalier et, dès sa jeunesse, s'adonna, avec ardeur, à cette vie aventureuse et libre qui aux mieux doués, procurait la richesse et ces satisfactions que des esprits combatifs et audacieux puisent de nos jours dans la direction de la grande industrie ou les manipulations de la haute finance.

A l'âge de 33 ans, ayant déjà accumulé une somme de biens assez considérable, il rechercha en mariage, une des plus riches héritières de Montréal, demoiselle Marguerite, fille du négociant Jacques Larchevêque dit La Promenade. Le contrat de mariage fut rédigé par le notaire Panet le 26 octobre 1769, en présence des parents et amis des contractants. Le futur apportait dans la communauté 30,000 livres en monnaie et la future, 40,000 "tant en argenterie et lingerie qu'en une maison de pierre, à deux étages, sise à l'encoignure ouest des rues Saint-Paul et Saint-Nicolas".

Le lendemain, 27 octobre, les époux étaient unis à l'église Notre-Dame et ils signaient au registre paroissial avec sieur Luc de Chapt de la Corne, le chirurgien J.B. Jobert, sieur Ignace Bourassa et Rénette Chaboillez. Le nouveau marié ne s'attarda pas à jouir de la vie facile du

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVIII, pp. 184, 207, 241 et 274.

la métropole commerciale du Canada ; assez tôt, il retourna surveiller ses comptoirs de l'Ouest, car nous voyons qu'entre les années 1769 et 1786, Charles-Jean-Baptiste fit renouveler ses permis de trafiquer, pas moins d'une dizaine de fois. (1)

En cette dernière année (1786), étant à Michillimakinac, il adresse avec plusieurs autres "marchands voyageurs" une requête à Mgr l'évêque de Québec pour le supplier d'envoyer un missionnaire dans cette région qui en était privée depuis 1775. (2) En 1801, au cours de sa visite épiscopale, dans le pays d'en haut, Mgr Denaut rencontra le grand Chaboillez au fort Erié, le 8 juin. (3)

Comme champ d'activité principal, Chaboillez choisit, à partir de 1796, la Rivière-Rouge et l'Assiniboine. A l'automne de 1804, il était en charge de la région de l'Assiniboine, à la montagne à la Bosse. (4) Ensuite, il entreprenait de pousser la traite au sud-ouest, jusque sur les territoires des Etats-Unis et au-delà du Missouri. (5)

Dans le même temps, le 5 novembre 1804, se signait à Montréal la convention qui unissait tous les traitants indépendants et rassemblait leurs énergies pour lutter contre la Compagnie de la Baie d'Hudson. Charles-J.-B. Chaboillez qui apposa sa griffe par procuration et P. de Rocheblave étaient les deux seuls Canadiens-français à prendre rang parmi les opulents "Bourgeois" de la fameuse Compagnie du Nord-Ouest. (6)

X X X

Avec les bénéfices qu'il accumulait par ses transactions dans les pays d'en haut, Charles-J.-B. Chaboillez s'occupa de faire des placements dans Montréal et les environs. Le 20 octobre 1779, il achetait une terre sise à la côte de Liesse. Il posséda également, près du bout de

(1) Archives publiques, Ottawa.
(2) B. R. H. 1904, pp. 67, 68.
(3) B. R. H. 1904, pp. 103.
(4) Lewis & Clark, édit. 1893, p. 187.
(5) Masson, *Bourgeois du Nord-Ouest*, I, 81.
(6) Masson, *Bourgeois du Nord-Ouest*, I, 89.

l'île de Montréal, trois îles sur l'une desquelles, l'île à l'Aigle (8), il avait une ferme et un roulant de valeur. En outre, il devint propriétaire d'une terre avec maison et dépendances, le long de la petite rivière Chateauguay (9); enfin il prêta sur hypothèque à diverses personnes s'occupant d'agriculture ou de traite. Le 19 octobre 1795, en compagnie de quelques associés, il demanda la concession du *township* de Brompton et il est probable qu'ils l'obtinrent.

X X X

A plusieurs indices, on apercoit que le ménage Chaboillez Larchevêque vécut largement et que la maison de la rue Saint-Paul fut le rendez-vous d'une fréquente et nombreuse société. Le chef de la famille, il est vrai, passait la majeure partie de chaque année dans l'intérieur du continent et l'on remarque qu'il fut absent à la plupart des baptêmes de ses enfants, même à la sépulture de sa femme, mais celle-ci avait une domesticité de gens libres et d'esclaves (panis et nègres) (10) et elle paraissait s'entendre dans la gérance des biens familiaux. Après 1793, Charles-Jean-Baptiste cesse de venir à Montréal, ou, s'il y vint, il n'y fit que des séjours de courte durée, car il avait laissé à sa femme une procuration générale l'autorisant à vendre et à acheter à son gré.

Madame Chaboillez décéda le 29 avril 1798, à l'âge de 49 ans et fut inhumée le 2 mai, sous la chapelle de saint Amable dans l'église Notre-Dame. Ni son mari ni son fils n'assistèrent aux funérailles tous deux étaient dans l'Ouest et ne donnaient guère de leurs nouvelles.

Essayons maintenant d'établir une liste des enfants nés du mariage Chaboillez-Larchevêque:

(*a*) *Anne-Marguerite,* bapt. à Notre-Dame, le 7 mai 1771. Marraîne, Marie-Anne Chaboillez, grand'mère de l'enfant. Le père absent. Sépulture le 22 mars 1772.

---

(8) Greffe Louis Chaboillez, 31 mars 1788.
(9) Cette terre acquise en 1779, fut vendue à l'abbé Foucher.
(10) Voir registres de Notre-Dame, années 1773, 1777, 1779.

(*b*) *Charles*, bapt. à N.-D. le 21 mars 1772. Parrain, Pierre Chaboillez, oncle de l'enfant. Nous parlerons de ce quatrième et dernier Charles dans un prochain article.

(*c*) *Marguerite*, bapt. à N.-D. le 4 avril 1773. Parrain, Augustin Chaboillez, oncle de l'enfant.

(*d*) *Marie-Marguerite*, bapt. à N.-D. le 30 avril 1775. Parrain, Louis Chaboillez, oncle de l'enfant. Elle épousa, en premières noces, en 1793, Simon McTavish, considéré comme le roi des traitants et l'âme dirigeante de la Compagnie du Nord-Ouest. D'après la tradition, ce mariage fut célébré au presbytère de la Christ Church (secte anglicane), mais l'acte manque au registre de l'état civil. Toutefois, nous avons le contrat de mariage qui suivant la coutume de l'époque, dut être dressé un ou deux jours avant la cérémonie. Il est conservé dans le greffe du notaire Jean-Guillaume De Lisle et porte la date du premier octobre 1793. Dans cette pièce on note la présence de la mère de la future, Marguerite Larchevêque, de Joseph Frobisher, négociant de renom, du docteur J.-B. Jobert et de Charlotte Larchevêque, sa femme.

Il nous est impossible de réciter ici la carrière mouvementée de Simon McTavish, le plus hautain, le plus retors et le plus redouté des barons de la finance à cette époque. Il mourut à l'âge de 56 ans, le 6 juillet 1804 et son monument funéraire reste encore debout, sur le versant sud du mont Royal, vis-à-vis la rue Peel. A son décès, le défunt laissait à sa veuve et à ses trois enfants mineurs, Mary, Ann et John, une succession dont le règlement difficile à opérer, donna lieu à un procès dont les péripéties successives se déroulèrent pendant un quart de siècle.

Dans l'intervalle, Marguerite Chaboillez avait convolé avec William Smith Plenderleath qui est peut-être cet officier anglais dont Morgan fait l'éloge dans ses *Sketches of Celebrated Canadians* à cause de sa conduite courageuse durant la guerre de 1812.

Le sieur Plenderleath et sa femme allèrent demeurer

en Angleterre où nous constatons leur existence jusqu'en 1825.

(*e*) *Adelaïde,* née en 1781 hors de Montréal. Elle épousa, âgée de 16 ans, à Notre-Dame, le 4 juillet 1797, Joseph Bouchette, lieutenant, âgé de 22 ans et fils de J.-B. Bouchette, commandant de marine. Joseph Bouchette devenu arpenteur général du Canada et géographe distingué, décéda le 8 avril 1841. Sa femme fut inhumée le 12 juin 1847.

(*f*) *Marie-Angélique,* bapt. à N.-D. le 17 mai 1782.

(*g*) *Marie-Chales,* bapt. à N.-D. le 31 août 1784. Parrain, J.-B. Luc Jobert; marraine, Marguerite, soeur de l'enfant. Père absent. Elle porta le prénom de Charlotte et décéda à l'Hôpital-Général de Québec où elle fut enterrée le 31 octobre 1805. Trois jours plus tôt, elle avait dicté son testament au notaire Joseph Planté. Partie de ses biens allait à l'Hôpital où elle avait été alitée pendant longtemps, le reste était partagé entre son père, sa tante Doige, ses soeurs, dames McKenzie et Bouchette, son oncle Paul Lapromenade et son frère Charles.

(*h*) *Marie-Louise-Rachel.* A son bapt. à N.-D. le 1 septembre 1786, elle ne reçut que les prénoms de Marie Louise, mais par la suite elle s'appela Rachel. C'est à l Christ Church, le 24 avril 1803, qu'elle épousa Roderic McKenzie, un des bourgeois renommés du Nord-Ouest. Leur contrat de mariage avait été rédigé par le notaire Beek entre le 20 et le 24 avril, mais cette pièce est disparue. Rachel Chaboillez laissa un fils, Alexandre McKenzie, qui fut lieutenant-colonel dans l'armée anglaise et c'est la fille de ce dernier, Louise-Rachel que l'honorable Louis-F.-R. Masson épousa en 1856.

(*i*) *Clément-Benjamin,* bapt. à N.-D. le 23 novembre 1787; sépulture le 21 janvier 1788.

X X X

Le jour même des funérailles de madame Chaboillez (née Larchevêque) ses gendres McTavish et Bouchette présentèrent au tribunal une première requête pour dema-

der la nomination d'un tuteur aux enfants mineurs et non émancipés de la défunte et qui étaient Charlotte, âgée de 13 ans et Rachel, âgée de 12 ans; puis une deuxième requête pour faire nommer un curateur aux biens de Charles-J.-B. Chaboillez, père, absent; enfin, le lendemain, une troisième requête pour la nomination d'un curateur aux biens de Charles Chaboillez, fils, absent lui aussi.

Le notaire Beek procéda à l'inventaire des biens de la communauté, entre le 20 juin et le 24 décembre 1798. Parmi les effets énumérés dans le volumineux document nous relevons:

—Une horloge française qui se monte une fois par mois.
—Deux grands cadres en taille douce.
—Trente-trois autres cadres.
—Un grand tapis Wilton.
—Une grosse montre.
—Deux christs d'argent.
—Un écritoire et 4 flambeaux argentés.
—Deux ceintures à flèches.
—Une petite boite d'imprimerie.
—Cinq petits cupidons.
—Une petite girandole (candélabre).
—Un "optique avec des étampes".
—Deux cassettes de voyageur.
—108 livres de sucre royal.
—Deux barils de cassonade du pays.
—Des selles à hommes et à femmes.
—Des carrioles, berline, calèche, cabrouet, traîne, etc.
—Quelques livres: l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, 10 vol. les *Causes célèbres,* II vol.; le *Parfait négociant;* etc.

X X X

La vente des effets mobiliers eut lieu au mois de juin 1798 et celle des immeubles au mois d'avril 1799, toujours en l'absence des deux Charles Chaboillez. L'un et l'autre ne semblent revenir dans la région montréalaise qu'après 1806. Le père comptait alors 70 ans, et sans doute la vieil-

lesse le portait à goûter un repos qu'il s'était refusé depuis longtemps. Il s'éteignit à l'automne de 1808 à Montréal et le *Journal* inédit de Joseph Frobisher nous fournit quelques brèves notes sur la fin de ce magnat de la fourrure; nous en extrayons les lignes suivantes:

> 1808, 25 septembre (dimanche). Mr Chaboillez est mort à 5 h. de l'après-midi.
>
> A ses funérailles qui eurent lieu le 27, les porteurs furent James McGill, Wm McGillivray, Frs Desrivières et Jacques Hervieux, quatre des riches marchands de Montréal.
>
> Au nombre des assistants, il y avait M. Frobisher M. de La Promenade (Larchevêque), Rodrick Mc Kenzie, Louis Chaboillez, Regis Chaboillez et Charles Chaboillez, fils.

La carrière du défunt ne laisse aucun doute sur son caractère. Charles-Jean-Baptiste fut un homme supérieur, intelligent, actif, plein de ressources et le seul Canadien-français de son temps qui sut disputer de mérite et de puissance avec les traitants écossais, anglais ou juifs qui, à la fin du 18e siècle, s'efforçaient de monopoliser le commerce de la pelleterie dans l'Amérique du Nord.

X X X

Terminons cette notice en corrigeant deux erreurs très répandues. La première se rencontre dans les *Bourgeois du N. O.* de l'hon. Masson. Au vol. 1er, p. 81, on lit en note que le grand Chaboillez mourut à Terrebonne en 1809, ce qui n'est pas conforme à la vérité.

La seconde assertion fautive s'offre malheureusement à la page 61 du beau *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest* du R. P. Morice. Voici ce qu'on y lit:

Chaboillez, Charles-Jean-Baptiste—Bourgeois important, etc. "Il naquit à Trois-Rivières où il fut baptisé le 27 novembre 1742. Son père François Ch. (*sic*), était lieutenant dans les troupes en 1759 et sa mère était Marguerite Cardin . . . ."

Vérification faite il n'y a pas d'acte de baptême d'un Chaboillez à Trois-Rivières, le 27 novembre 1742; mais à cette date, nous dit l'archiviste J.-B.-Meilleur Barthe, est inscrit l'acte de baptême de "Louis-Jean-François. . .fils de Francois de Chatelain, lieutenant des troupes et de dame Marguerite Cardin."

L'erreur est évidente. Ce n'est pas tout. Si le lecteur refère à la page 67 du dit ouvrage du R. P. Morice, il pourra voir ce qui suit:

Chatelain, Louis-Jean-François—Commis de la Cie du N.-O. "Il naquit à T.-R. et fut bapt. le 27 nov. 1742. Son père était Francois Ch. (*sic*), lieutenant des troupes en 1739 (*sic*) et sa mère Marguerite Cardin. . . ."

C'est la répétition à un chiffre près de la phrase qui, à la page 61 est au-dessous du nom de Chaboillez. L'auteur du dictionnaire ou son copiste a mêlé ses papiers et il a donné une même origine à deux personnages différents. La notice de la page 67 sur Chatelain est exacte, mais celle de Chaboillez est à remanier.

(A continuer)

E.-Z. MASSICOTTE

D'HASTREL

Jean-Baptiste-Christophe d'Hastrel, chevalier et seigneur de Rivedoux, lieutenant des grenadiers au régiment du Languedoc, épousa le 12 février 1760, à la Pointe-aux-Trembles, Marie-Anne Liénard. Ils eurent deux enfants:

Marie-Anne-Thérèse, baptisée à la Pointe-aux-Trembles, le 13 décembre 1764, et, Etienne, baptisé au même endroit, le 4 février 1766.

Combien de temps Jean-Baptiste-Christophe demeura-t-il au Canada ? Il y avait à LaRochelle en 1789 Jacques Bruneau Dastrelle, écuyer, chevalier, seigneur de Rivedoux en l'isle de Ré, paroisse de Ste-Marie, chevalier de St-Louis.

M. de la Morinerie, auteur d'un livre sur la noblesse de Saintes et d'Aunis, nous apprend qu'Etienne appartenait à cette famille. Il fut baron de l'Empire, lieutenant général, grand-croix de la Légion d'honneur, et mourut à Versailles le 11 octobre 1846.

REGIS ROY

ORDONNANCE DU ROI

qui fait défense aux marchands du Canada de porter des orignaux, castors et autres pelleteries aux Anglais, Hollandais ou autres nations étrangères (10 avril 1684)

DE PAR LE ROY

Sa majesté estant informée que plusieurs marchands et habitans de la Nouvelle France transportent les castors et pelleteries qu'ils traitent avec les sauvages aux estrangers, ce qui est entierement contraire a l'establissemt de la colonie parceque les François habitans du Canada pourroient dans la suitte prendre occasion de se disperser et tres prejudiciable aux droits qui se perçoivent sur les pelleteries lesquelles appartiennent à Sa Maiesté et font partie du bail du Domaine d'occident fait au proffit de Jean Oudiette, a quoy voulant pourvoir, Sa Majesté a fait tres expresses inhibitions et deffenses a tous marchands et habitans du Canada et de la Nouvelle France de transporter aucuns castors ny orignaux aux Anglois, Hollandois, ou autres nations estrangeres sous quelque pretexte que ce soit a peine de 500 lbs. d'amende et de confiscation des marchandises qui auront esté trouvées passant chez les estrangers, enjoint Sa Majesté au sr de la Barre gouverneur general du pays de Canada et nouvelle France et au sieur de Meulles intendant de justice police et finance en icelle d'empescher le d. transport et de tenir la main chacun en droit soy a l'exécution de la presente ordonnance laquelle sera leüe publiée et affichée partout ou besoin sera.

Fait au conseil d'Etat du Roy. (1)

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, série F. vol. 7, p. 96.

L'ARMEMENT DU FORT DE QUEBEC EN 1629

Déclaration du sieur de Champlain soubs serment des armes, munitions et autres ustensiles, laissées au fort de Kebeck lors de la reddition, qui doyvent selon le Traicté estre restituées.

	4	Quattre pièce d'artillerie de fonte du poids d'environ 150 lbs. piece.
	1	Une piece d'artillerie de fonte pesant environ 80 lbs.
	5	Cinq boites de fer servant pour les dites pieces.
	2	Deux plus petites pieces d'artillerie de fer pesant chacune 800 lbs.
	6	Six pierriers avec leurs chambres ou boites pour les charger.
	1	Une petite piece d'artillerie de fer pesant environ 80 lbs.
	45	Quarante cinq petits boulets de fer pour les cinq pieces d'artillerie susdites.
	6	Six boulets pour les autres pièces chacun pesant 3 lbs.
30 ou	40	Trente ou quarante livres de poudre à canon.
	30	Trente de mesche ou environ.
	30	Trente mousquets entiers et un rompu.
	1	Une harquebuze à croc.
	2	Deux longues harquebuzes de cinq ou six pieds.
	2	Deux autres harquebuzes.
	10	Dix hallebardes.
	12	Douze picques.
5 ou	6000	Cinq ou six mille livres de plomb, en boulets platine & barres.
	60	Soixante corcelets, desquels deux sont complets et à la preuve du pistolet.

2 Deux grands pieds fourchus de fonte pesant 80 lbs.

1 Un pavillon ou tente pour loger vingt hommes.

1 Une forge de Mareschal avec les appartenances.

Toutes sortes de provisions pour la cuisine.
Tous outils pour un charpentier.
Tous outils de fer propres pour un moulin à vent.

Un moulin à bras pour moudre du blé et une cloche de fonte.

L'endos du document qui précède portait: "Copie de la déposition du sieur de Champlain des armes et ustensiles laissées au fort de Québec."

En reproduisant la déposition du sieur de Champlain, l'*Abeille* du 23 janvier 1862 le faisait précéder de la note suivante:

"Le petit document que nous publions aujourd'hui, et dont l'original se conserve à Londres aux archives du Bureau des Papiers d'Etat (State Paper Office, Colonial Series, vol. VI, art. 49), n'est pas d'une grande importance historique, si on le considère isolément. Mais, souvent c'est la réunion et la comparaison judicieuse de ces faits en apparence isolés, de ces documents secondaires, de ces simples statistiques, qui font jaillir la lumière des ténèbres, et éclairent les pas mal assurés de l'historien et du critique dans les époques les plus reculées de l'histoire. Pour Québec, ce document a un autre mérite: c'est un souvenir de son bien-aimé fondateur, et il nous montre en même temps avec quels faibles moyens Champlain défendit son poste jusqu'à l'extrémité, et dans les angoisses de la famine, où l'avaient réduit l'intérêt sordide des traiteurs autant que les forces supérieures de l'ennemi."

REPONSES

Le décès de Jacques Cartier—(XXVII, p. 345).—"Est-il bien certain que Jacques Cartier décéda à St-Malo? A-t-il été inhumé à St-Malo ? Son acte de sépulture a-t-il été publié quelque part ?" Voilà trois questions posées au *Bulletin*. A la première nous pouvons répondre catégoriquement: Oui ! A la page 107 de *Jacques Cartier, Documents nouveaux*, l'auteur, M. Jouons des Longrais, reproduit le fac-similé du registre du greffe de St-Malo pour le premier septembre 1557. On lit en marge: "Ce dit mercredi au matin environ cinq heures décéda Jacques Cartier." C'est mal écrit; la main d'un méchant scribe a tracé ces caractères, et c'est peut-être pourquoi ces lignes ont pu échapper à l'oeil vigilant des chercheurs, devanciers de M. des Longrais.

Etant mort à St-Malo, il est raisonnable de croire que le découvreur a dû être inhumé là. D'autant plus qu'il a probablement succombé au terrible fléau qui sévit à St-Malo cette année-là. La peste y fit des ravages jusqu'à la fin d'août et ceux qui mouraient ainsi étaient mis en terre sans délai. M. des Longrais présume que ce doit être la cause de la fin du Malouin. Je ne crois pas que l'acte de sépulture de Cartier ait été publié jamais.

REGIS ROY

La première femme de Vallières de Saint-Réal—(XXVIII, p. 276).—Joseph-Rémy Vallières de Saint-Réal épousa, à Québec, le 16 novembre 1812, Louise Pezard de Champlain, fille de Pierre Melchior, sieur de la Touche, seigneur de Godfroi, Roctaillade, et autres lieux, et de dame Louise Drouet de Richerville.

FRANCIS-J. AUDET

LES MARIONNETTES AU CANADA

Marionnettistes ambulants et marionnettistes amateurs

Avant de soumettre au lecteur les quelques notes qui font suite à celles que nous avons déjà publiées dans le *Bulletin* de janvier 1922, p. 8, il serait à propos de risquer un mot sur les catégories de marionnettes qui se sont partagés la faveur du public, car toutes ne fonctionnent pas de même façon. Les seules connues en ce pays sont les marionnettes à main et les marionnettes à fils. Celles-ci sont suspendues par des fils nombreux qui font mouvoir à volonté chaque partie de la poupée. Il peut y avoir quantité de marionnettes à fils sur la scène, à la fois, et "l'intérêt est beaucoup moins dans les paroles qu'on leur fait prononcer que dans la précision des gestes qu'on leur fait accomplir." C'est un tour de force de mécanique. Les marionnettes du père Marseille, à Québec, appartenaient, sans doute à cette catégorie et depuis, à diverses époques, des Allemands ou des Anglais sont venus exhiber leurs sujets à Montréal, notamment au défunt parc Sohmer.

Dans les spectacles de marionnettes à fils, l'opérant est au-dessus de ses poupées; dans les marionnettes à main, il est au-dessous. Ces fantoches n'ont qu'une tête et des mains en bois plus ou moins bien sculptées, puis un costume approprié à leur état. A l'intérieur de ce costume le marionnettiste glisse la main et le bras, ensuite, il introduit son index dans la tête qui est creuse tandis que le pouce et le majeur s'enfoncent dans les manches de l'habit et atteignent les mains. L'exécutant fait mouvoir, au-dessus de sa tête, deux pantins à la fois. S'il a un compagnon, tous deux peuvent présenter quatre personnages animés en scène. On trouve aussi moyen d'ajouter des figurants en les accrochant aux décors ou aux accessoires du petit théâtre.

Dans ces spectacles le marionnettiste doit avoir une bonne langue et des mains adroites et l'on raconte sur certains montreurs des histoires étonnantes. Cependant, parmi les professionnels, nul n'a obtenu plus de succès que Pierre Roussel, de Lyon. Il faisait parler et agir ses poupées avec un si grand art qu'on les eût dites vivantes. Aussi son petit théâtre devint, il y a quelques années, une des curiosités lyonnaises. Parmi les amateurs distingués qui s'éprirent des pantins, il faut citer la "romancière" Georges Sand, qui organisa dans sa demeure des soirées restées fameuses où l'honneur fut pour les comédiens de bois.

Les quelques détails qui précèdent proviennent d'un fort joli ouvrage copieusement illustré et qui porte pour titre *Guignols et Marionnettes leur histoire,* par J.-M. Petite. Ceux que le sujet intéresse feraient bien de parcourir ce livre, il leur procurera un agréable et instructif moment.

Et maintenant revenons au Canada.

Après 1838, date de la suppression des marionnettes à Québec, il est certain que des Français, des Anglais, des Canadiens ont parcouru le pays avec des théâtres de marionnettes. Nous en avons plusieurs témoignages.

M. Médard Mercier, le doyen des fonctionnaires du Palais de justice de Montréal, se rappelle qu'en 1850, un nommé Palmer donnait dans des hangars ou des maisons spacieuses, en divers points de la métropole canadienne, des séances dont il faisait tous les frais comme magicien, ventriloque et marionnettiste. Le prix d'entrée à ses représentations était ordinairement de 15 sous pour les adultes et de 6 sous pour les enfants. M. Mercier qui n'avait alors que 12 ans n'a pas oublié non plus que Palmer fut l'auteur d'une mystification qui lui valut une réclame profitable. S'arrêtant un jour au-dessus d'un puisard, le long d'une de nos grandes rues, il se pencha soudain pour écouter une voix d'enfant qui des profondeurs de la terre appelait au secours avec des accents déchirants. En un rien de temps, un groupe de badauds s'attroupa autour de

Palmer qui recommandait à l'enfant de prendre patience et de ne pas s'énerver, car on allait le retirer de sa position périlleuse. Et aussitôt, s'adressant d'autorité à la foule, il commandait aux gens de bonne volonté d'aller quérir des cables et des échelles afin d'opérer le sauvetage.

Lorsque les sauveteurs arrivèrent, l'obligeant Palmer s'était éclipsé. . . . et le puisard était redevenu muet. . . . Que signifiait. . . . ? Les badauds comprirent enfin qu'ils avaient été victimes d'un farceur et tout le monde s'amusa de la fumisterie. Du coup, Palmer devint un type qu'il fallut voir et sa caisse en eut l'aubaine.

Vers 1883, on voyait à Montréal, rue Notre-Dame, ouest, vis-à-vis la rue Dominion, une piste et une hôtellerie connues de près comme de loin sous le nom de *L'Encan Marleau.* Il s'y faisait chaque semaine un troc de chevaux étiques et poussifs qui attirait les maquignons de toute la province. Un été, dans un coin de cet hippodrome populaire, s'installèrent un carrousel et un petit théâtre de marionnettes à main. L'exécutant se nommait Joseph Lemay. C'était un loustic grand, maigre et borgne qui avait vécu aux Etats-Unis et qui avait fait partie de ces troupes de *menestrels* dont la vogue fut grande il y a quarante ans.

Lemay baragouinait une langue pittoresque formée d'un mélange de français et d'anglais. Et ses personnages, Punch, Judy, le Policeman, le Gavroche s'exprimaient— ô miracle— dans la même langue. A chaque chute de rideau, le Gavroche de la troupe trouvait moyen de se passer la tête sous le rideau et de chanter à l'auditoire, d'une voix éraillée :

Les Canadiens n'sont pas des fous,
Partiront pas sans prendre un coup.

Evidemment, Lemay voulait plaire à son locateur, l'aubergiste voisin.

M. Joseph Rousselle, chanteur et conteur bien connu, a noté qu'en 1885, dans Kamouraska, un nommé Chaput, acrobate forain, parcourait le bas du fleuve et donnait des

représentations où les exploits d'acrobatie s'entremêlaie de séances de marionnettes.

M. François Tremblay a souvenance d'avoir vu d marionnettes au collège de Murray-Bay, vers 1905. Ell étaient animées par un sieur Paul Galy et un compagno tous deux français.

Mais le fait le plus intéressant au point de vue trad tion c'est que des marionnettistes se formèrent dans n campagnes et que grâce à eux les marionnettes devinre un des passe-temps recherchés de nos paroisses rurales. y a déjà plusieurs années, à Valleyfield, comté de Beauha nois, un nommé France Lebeuf produisait chez ses paren et amis une saynète dans laquelle deux voisins se chica naient à propos de clôture. Un nommé Leduc, de la m me région, prenait pour sujet la femme qui querelle so mari, un paresseux qui ne pouvait se décider à sortir du li A Saint-Eustache, M. Bourgeois a entendu un cultivate du nom de Jood, d'origine irlandaise et violoneux estim qui mettait en scène un habitant faisant ferrer son chev chez le forgeron. Pour ces représentations les exécutan amateurs se faisaient un théâtre des plus sommaires. A fond d'une grande pièce, ils plaçaient deux chaises à que ques pieds de distance l'une de l'autre, puis ils les recou vraient d'un drap ou d'une courtepointe. Cet écran in provisé servait à masquer l'exécutant, comme on va voi Chaque fantoche était constitué par deux bâtons en croi que l'on revêtait d'un costume approprié. L'opérant s couchait sur le plancher et tenait ses personnages à bou de bras au-dessus de l'écran. Bien rudimentaires étaie les accessoires. Qu'importe, la verve de l'exécutant l'indulgence des auditeurs faisaient pardonner tous les d fauts et l'on s'amusait ferme.

Depuis quand cette coutume a-t-elle pris racine da notre région ? Fut-elle également pratiquée dans les autr parties du Canada-français ? Nous ne le savons pas encor Cet article fera peut-être surgir des souvenirs qui no renseigneront.

En tout cas, pour l'instant, les marionnettes sommeillent un peu partout. Leur concurrent le plus redoutable c'est le "drame silencieux" ainsi que nos voisins affectent de qualifier le cinéma. Sommeilleront-elles longtemps ?

Les enfants répètent un refrain qu'ils affectionnent et qui a justement sa place ici :

Ainsi font, font, font
Les petites marionnettes,
Ainsi font, font, font
Trois petits tours et puis s'en vont.

Elles s'en vont. . . .oui, mais elles reviennent toujours; un charme les protège qui assure leur survivance et pour longtemps encore elles resteront la joie du peuple et le divertissement des élites.

E.-Z. MASSICOTTE

PONTIAC

C'est le nom d'un chef sauvage outaouais, auteur d'une conspiration ayant pour but le massacre des Anglais dans les postes de l'Ouest et la reprise de ce territoire en faveur des Français. C'est l'une des pages intéressantes de nos annales, car on y voit l'attachement que ces tribus avait voué aux fils du grand Ononthio. Vous croyez peut-être que Pontiac est un nom sauvage ? Ne serait-il pas d'origine française ? Pontiac est né vers 1720, quelque part dans la région de l'Ohio, d'un chef outaouais probablement et d'une mère de la nation des Sauteux. Il est mort assassiné en 1769 par un sauvage de Kaskaskia. Ce qui nous porte à croire le nom de Pontiac issu de France c'est que nous le rencontrons lors de l'anoblissement de Jean-Baptiste Ponchaval, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et qui est dit, de Pontiac, en 1674, soit quarante-six ou cinquante ans avant la naissance du sauvage nommé.

REGIS ROY

FRONTENAC ET LA CROIX DE ST-LOUIS

Dans son livre *Frontenac et ses amis*, M. Myrand, pourtant si particulier, si soigneux de se bien renseigner, commet une erreur que nous ne pouvons comprendre venant de lui. Son ouvrage fut imprimé en 1902 et le *Rapport* de Richard de 1899 sur les archives du Canada publié en 1901 lui eût permis de corriger ses pages 94, 95 et 96.

"Pour son admirable conduite au siège de Québec, Frontenac reçut du Roi-Soleil. . . . . une lettre de félicitations. . . .Les compliments du souverain comblèrent sans doute sa vanité, mais ils trompèrent du même coup sa plus chère ambition: la croix de l'Ordre de St-Louis lui échappait encore ! . . . . . .

"Puis vint l'expédition de 1696 contre les Iroquois.

"Louis XIV enfin se montra généreux. Frontenac reçut la croix de St-Louis. La reconnaissance du roi était de six ans en retard, une éternité pour un vieillard de l'âge de Frontenac, car le vainqueur de Phipps aurait dû recevoir cette distinction au lendemain du siège de Québec, c'est-à-dire en 1691. . . .

"Cette croix de St-Louis dont l'éclair—en 1690—eût si vivement brillé sur la poitrine de Frontenac, cette croix de St-Louis, dis-je, ne dut causer au nouveau chevalier qu'une médiocre satisfaction. En effet, cet honneur, loin d'être exclusivement distinctif était déjà partagé entre plusieurs dans la Nouvelle-France, au temps où le gouverneur la reçut. Champigny, Callières, Vaudreuil, pour ne citer que trois noms bien connus, étaient non-seulement ses égaux dans l'Ordre, mais encore ses aînés, ses doyens. . ."

Le 26 mai 1696, le ministre écrit à Vaudreuil qu'il l'a proposé au roi pour la croix de chevalier de St-Louis; n'a pas jugé à propos d'en créer en particulier pour les officiers du Canada, mais l'a chargé de le lui rappeler à la prochaine promotion (*Rapp. de Richard,* p. 306; arch. Fed.)

Le ministre annonce à Frontenac le 28 avril 1697 que le roi lui a accordé la croix de St-Louis. (idem, p. 315) puis, le 19 juin 1698, il commet M. de Vaudreuil pour recevoir chevaliers de cet Ordre, MM. de Frontenac, de Callières et de Crisafy. Ensuite vint le tour de d'Iberville.

D'après ce qui précède on peut voir que Frontenac n'était pas devancé dans l'Ordre de St-Louis par Callières, ni Champigny.

Il est difficile de comprendre les remarques de l'auteur québecquois "que la plus chère ambition de Frontenac se trouvait trompée en 1691 puisque la croix de St-Louis lui échappait encore. . . . ." et "que cette croix dont l'éclair —en 1690—eût si vivement brillé sur la poitrine du gouverneur, ne dut lui causer qu'une médiocre satisfaction", surtout si l'on considère que l'Ordre de St-Louis n'était pas encore institué à cette époque et ne le fut qu'en 1693.

REGIS ROY

ANTOINE DE PLANIOL

Antoine de Planiol était fils de Barthélemy de Planiol et de Marie Bizard, de la ville de Montpellier.

Laffilard nous apprend qu'il se destina d'abord à la mer. Il fit quatre campagnes sur un vaisseau du Roi. En 1677, il entrait dans les Gardes du Roi. L'année suivante, il était promu lieutenant dans le régiment d'Anjou.

Le 17 mars 1687, il obtenait une commission dans les troupes qui servaient dans la Nouvelle-France.

M. de Planiol décéda à Saint-François-du-Lac le 7 avril 1705.

Il avait épousé Charlotte Giguère, veuve de Laurent Philippe de LaFontaine. Son contrat de mariage reçu par le notaire Genaple, à Québec, le 23 octobre 1693, le qualifie de "commandant au fort de Saint-François."

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANÇAIS

(SUITE)

Notes d'histoire, par Benjamin Sulte (Vol. de 1914, 2e partie, p. 141).

Sir Georges-Etienne Cartier (Vol. de 1914, 2e partie, pp. 193, 194, 195, 212, 225, 236, 245, 256, 281).

Une statue au Père Lefebvre, par L.-G. Cousineau (Vol. de 1914, 2e partie, p. 289).

La constitution fédérative de 1867, par l'abbé Lionel Groulx (Vol. de 1914, 2e partie, p. 387).

Sainte-Anne-des-Plaines, par J.-R. Lauzon (Vol. de 1914, 2e partie, p. 515).

Trois Bastonais en Acadie, par Corinne Rocheleau (Vol. de 1914. 2e partie, p. 540 ; vol. de 1915, 1ère partie, p. 125).

Avant l'insurrection de 1837-1838, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1915, 1ère partie, p. 10).

La langue que nous parlons, par Ernest Marceau (Vol. de 1915, 1ère partie, p. 97).

Les cageux de l'Abord-à-Plouffe, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1915, 1ère partie, p. 150).

En pays de mission, par Benjamin Sulte (Vol. de 1915, 1ère partie, p. 159).

Un conseil de guerre à Montréal en 1757, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1915, 1ère partie, pp. 308, 503; 2e partie, pp. 61, 157, 237, 376, 470; vol. de 1916, 1ère partie, pp. 282, 447, 538).

Nos luttes constitutionnelles (1791-1840), par l'abbé Lionel Groulx (Vol. de 1915, 1ère partie,p. 481; 2e partie, pp. 42, 120).

Le problème des races au Canada, par Mgr Paul Bruchesi (Vol. de 1915, 2e partie, p. 105).

Coeur d'indienne, par Daniel Aubry (Vol. de 1915, 2e partie, p. 131).

Un sauveur de la race acadienne, l'abbé Jean-Mandé Sicogne, par le chanoine L.-S. Cousineau (Vol. de 1915, 2e partie, p. 195).

La question bilingue ontarienne, par Thomas Chapais (Vol. de 1915, 2e partie, p. 289).

Le prétendu drapeau de Carillon, par Ernest Gagnon (Vol. de 1915, 2e partie, p. 304).

Jacques Cartier (Vol. de 1915, 2e partie, p. 385).

Les fêtes de Chambly, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1915, 2e partie, p. 390).

L'abbé François-Xavier Lafrance, fondateur du lazaret de Tracadie et "préfondateur" du collège Saint-Joseph de Memramcook, par le chanoine L.-E. Cousineau (Vol. de 1915, 2e partie, p. 482).

Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, son rôle et son action au milieu de la tourmente de 1837-1838, par Montarville Boucher de LaBruère (Vol. de 1916, 1ère partie, pp. 24, 138, 317, 481 ; 2e partie, p. 426).

Les bibliothèques canadiennes et leur histoire, par Aegidius Fauteux (Vol. de 1916, 1ère partie, pp. 97, 193).

Le "patois" canadien-français, par Wilfrid Guérin (Vol. de 1916, 1ère partie, p. 115).

Le "patois" du Québec, par Etienne Blanchard (Vol. de 1916, 1ère partie, p. 135).

Le projet d'Union de 1822, par J.-Hector Lapointe (Vol. de 1916, 1ère partie, p. 305).

Notes historiques sur les écoles d'agriculture dans Québec, par J.-C. Chapais (Vol. de 1916, 1ère partie, pp. 337, 426, 520).

Conte canadien, par l'abbé Henri Longpré (Vol. de 1916, 1ère partie, p. 422).

A la faculté des arts, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1916, 2e partie, p. 5).

Mgr Narcisse-Zéphirin Lorrain, premier évêque de Pembroke, par le chanoine L.-E. Cousineau (Vol. de 1916, 2e partie, pp. 24, 97).

Thomas-Starrow Brown et le soulèvement de 1837

dans le Bas-Canada, par John Boyd (Vol. de 1916, 2eme partie, pp. 50, 110).

Crimes et peines sous le régime français, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1916, 2eme partie, pp. 70, 250, 314).

Idylle abénaquise, par Corinne Rocheleau (Vol. de 1916, 2eme partie, p. 151).

Napoléon Bourassa, par l'abbé Elie- J. Auclair (Vol. de 1916, 2e partie, p. 193).

Vieux cahiers, vieux journaux (Vol. de 1916, 2e partie, p. 209).

Napoléon Bourassa, sa vie, son oeuvre (Vol. de 1916, 2e partie, p. 289).

La Terre, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1916, 2e partie, p. 327).

Nos oeuvres d'assistance, par Antonio Perrault (Vol. de 1916, 2e partie, p. 481).

La conservation des traditions nationales, par Mgr Choquette (Vol. de 1916, 2e partie, p. 496).

La Fontaine et l'exil de Papineau, par Montarville Boucher de La Bruère (Vol. de 1916, 2e partie, p. 516).

Ernest Gagnon, homme de bon conseil, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1916, 2e partie, p. 522).

Précurseurs d'histoire, par Victor Morin (Vol. de 1917, 1ère partie, pp. 15, 95).

L'abbé Jacques Odelin ou Audelin dit Jolibois, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 27).

Louis Juchereau de Saint-Denys, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 49).

La vie du Père Lacombe (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 81).

Nos avocats d'autrefois, par l'abbé E.-J. Auclair (Vol. de 1917, 1ère partie, pp. 189, 263).

Le pêcheur à la ligne au Canada, par Ernest Marceau (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 207).

Musique et musiciens d'autrefois, par R. O. P. (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 278).

Soulèvement de 1837-1838 : les responsabilités de

l'Angleterre, par l'abbé Lionel Groulx (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 321).

Jogues, par Louis-Raoul de Lorimier (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 336).

Les premières rues de Ville-Marie, en marge de l'histoire de Montréal, par Louis-Raoul de Lorimier (Vol. de 1917, 1ère partie, p. 401).

Autour d'un mot fameux; littérature canadienne-française (1760-1840), par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1917, 2ème partie, p. 81).

Descente des rapides du Saint-Laurent du Coteau-du-Lac à la Pointe-des-Cascades, par Ernest Marceau (Vol. de 1917, 2ème partie, p. 98).

Ballades populaires françaises au Canada, par Marius Barbeau (Vol. de 1917, 2ème partie, pp. 124, 448).

Mgr Baudrillart et l'effort canadien, par l'abbé E.-J. Auclair (Vol. de 1917, 2ème partie, pp. 165, 359, 421).

L'étude des sciences naturelles, son développement chez les Canadiens-Français, par le Frère Marie-Victorin (Vol. de 1917, 2ème partie, pp. 272, 339).

Les missionnaires au Canada au début de la colonie par Benjamin Sulte (Vol. de 1917, 3eme partie, p. 293; vol. de 1918, 1ère partie p. 41).

Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec Montréal et Trois-Rivières sous le régime français, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1917, 2ème partie, p. 375; vol. de 1918, 1ère partie, pp. 75, 210, 276, 373; 2ème partie, pp. 214, 290, 375, 432; vol. de 1919, 1ère partie, pp. 51, 130, 218, 299, 360, 439; vol. de 1919, 2e partie, pp. 53, 131, 210, 286, 366, 442; vol. de 1920, pp. 47, 212, 280).

Le Noël d'un tambour en garnison d'hivernage à Ville-Marie (1665), par Louis-Raoul de Lorimier (Vol. de 1917, 2e partie, p. 437).

L'étude de nos traditions orales, par Marius Barbeau (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 24).

(A suivre)

VARIA

SORIOL ET CHAVANNES

M. J.-Edmond Roy, dans son *Histoire de la Seigneurie de Lauzon* (11, 190, note), nous apprend qu'en 1729 M. de Soriol et M. de Chavannes, tous deux officiers, assistent comme parrains à la Pointe-Lévy. Tanguay, qui a dû examiner les registres de la Pointe-Lévy, ne paraît pas avoir relevé la présence de ces deux officiers. Nous ne les rencontrons pas davantage dans aucune des listes des officiers de la colonie, tant pour le Canada que pour l'île Royale. S'agirait-il d'officiers de la Louisiane de passage en Canada ? Mais l'alphabet Laffilard ne catalogue pour cette époque aucun officier de la Louisiane dont le nom se rapproche de Soriol ou de Chavannes. Je ne rencontre dans le rapport des Archives de 1904 (p. 12) qu'un sieur de Chavannes, qui pourrait être Chavannes, mais il n'était pas officier, étant désigné comme secrétaire du Conseil de régie de la Louisiane en 1724. Il est possible que nous ayons affaire à des officiers de marine et non à des officiers des troupes et les registres de la Pointe-Lévy contiennent peut-être l'explication du mystère.

LE LIEUTENANT DESRIVIERES

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires* (p. 483), parle d'un Desrivières, lieutenant au 60e régiment, qui aurait été tué en duel et que Salaberry, le futur héros de Châteauguay, aurait aussitôt vengé en tuant l'officier anglais, son meurtrier. Dans toutes ses histoires, il faut se méfier de M. de Gaspé qui, s'il n'était pas gascon, méritait assurément de l'être. Peut-on savoir au moins s'il y eut réellement un Desrivières, lieutenant au 60e régiment avant 1800, et, dans l'affirmative, à quelle branche de la famille Desrivières appartenait-il ?

"UNE ETONNANTE DECOUVERTE" A DECOUVRIR

D'après un journal de New-York, reproduit par l'*Union Libérale* de Québec, le 6 février 1891, S.-O. Trudel, ancien élève du Collège de Montréal, aurait publié en 1890 à New-York un livre d'environ 400 pages intitulé : *Une étonnante découverte dans le livre de Job.* Le titre est donné en français, mais il est assez probable que l'ouvrage a été écrit en anglais. Il s'agirait de la machine à vapeur dont l'auteur, M. S.-O. Trudel, aurait trouvé le prototype dans Béhemoth. Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* connaîtrait-il cet ouvrage et pourrait-il indiquer où il se trouve ? Dans l'American Catalogue de 1890, nous ne rencontrons aucun ouvrage sous le nom de S.-O. Trudel.

"C'EST LA FAUTE A PAPINEAU"

Dans une lettre du 13 mars 1834, Louis-Joseph Papineau écrit : "Le *Mercury* vient de publier 9 versets de la chanson "C'est la faute à Papineau" qui s'allonge toujours." Ne serait-il pas intéressant de comparer le texte du *Quebec Mercury* avec celui publié par M. E.-Z. Massicotte, dans le *Bulletin* de décembre 1918 ?

MABANE OU NOOTH ?

Dans sa fameuse *Lettre de l'évêque de Capse*, publiée à Québec en 1790, Mgr Bailly de Messein invoque en faveur de sa thèse des Universités la présence en notre pays de plusieurs citoyens d'élite et signale entre autres, sans le nommer "un médecin habile que les Académies de France envient à l'Angleterre et dont le sçavant professeur l'abbé Sauri a célébré au milieu de Paris les découvertes et les expériences."

Maximilien Bibaud qui cite ce passage dans ses "Institutions des histoires du Canada" (p. 328) ajoute en note : Ceci est pour moi une énigme. Quel est en effet ce méde-

cin dont parle Mgr de Messein ? Ce ne peut être le Dr Adam Mabane quoiqu'il fit partie du comité d'éducation alors soutenu par l'évêque de Capse. Le Dr Mabane pouvait être médecin, mais il ne se distingua jamais comme tel. Ne s'agirait-il pas du fameux docteur J. Mervin Nooth qui était alors surintendant de l'hôpital de Québec ? Dans ce cas, quelqu'un pourrait-il nous indiquer où et quand l'abbé Sauri prononça l'éloge du médecin en question ?

FRANÇOIS ESTEVE

Après avoir fait connaître les premières vicissitudes de François Estève, secrétaire de Mortcalm, dans sa livraison du 22 février dernier, le *Bulletin* déclare en perdre toute trace après 1757. Il est cependant certain qu'Estève ne quitta pas le Canada à cette époque. En effet, nous le trouvons présent au mariage de son beau-frère, René-Amable Bissonnet-Lafaverie, à Longueuil, le 27 juillet 1761. Le 5 octobre de la même année, il fait baptiser à Montréal un fils, Louis-François. Deux ans plus tard, le 11 avril 1763, et à Montréal encore, il fait baptiser un deuxième enfant, une fille du nom d'Elizabeth-Marie-Gabrielle.

AEG. FAUTEUX

LE CANADA EN ITALIE

On se moque souvent des Français à cause de leur ignorance de la géographie. Les Italiens ne sont guère plus forts que leurs voisins sur cette science pourtant si utile.

Nous voyons dans la *Vie de l'abbé Bernard, vicaire-général de Cambrai*, écrite par son parent le marquis de Ségur, que dans l'hiver de 1855 l'abbé Bernard fit le voyage d'Italie avec plusieurs autres prêtres français. Mgr Larocque, plus tard évêque de Saint-Hyacinthe, voyageait avec eux. Il s'était muni d'un passe port mais il n'eut pas à le tirer de sa malle une seule fois parce que ses compagnons de voyage persuadaient les douaniers italiens, partout où ils les rencontraient, que Canada était une ville des états du Pape. Voilà qui n'est pas banal, n'est-ce pas ?

RAIMBAULT DE SAIMBLIN

M. Massicotte écrivait en 1915 (*Bull. Rech. Hist.*, p. 81) "Le fils de Pierre Raimbault, Paul-François, semble avoir été anobli car dans un acte d'Hodiesne (23 septembre 1757) il s'intitule majestueusement : "Raimbault, seigneur de Saint-Blin, de la Moelle et autres lieux."

En février 1922, M. Massicotte ayant trouvé le brevet réglant les armoiries des Raimbault de Saimblin (*Bull. Rech. Hist.* p. 52, 1922) place en tête ces mots: "Au cours d'un article sur le juge Pierre Raimbault et sa famille, je disais dans le *Bulletin* de 1915, p. 81, que Paul-François, fils de Pierre, semblait avoir été anobli. Cette conjecture se change en réalité après avoir pris connaissance du document suivant où l'on voit que l'anobli requiert le règlement de ses armoiries. Seulement pourquoi a-t-il attendu la conquête de la Nouvelle-France ?"

C'est en février 1761 que le juge d'armes d'Hozier accorde ce règlement à la demande de Paul-François alors à Paris et agissant pour son père. Dans ce document pas une fois d'Hozier n'applique aux Raimbault le titre d'écuyer, c'est la moindre marque de qualité.

Pierre, il parait, a été au Canada maître-ébéniste; il était donc roturier. Cependant, il acquiert des biens et devient possesseur de deux seigneuries au Canada. Ce fait ne lui apporte pas la noblesse, ces seigneuries n'étant point fiefs nobles. Vers la fin de sa vie, il occupe la charge de lieutenant-général civil, criminel et de police à Montréal. C'est un premier pas vers la noblesse. Son fils Paul, officier, le suit dans cette voie.

Si Paul-François agissant pour son père demande un règlement d'armoiries, il faut donc croire que jusque-là leurs armes n'avaient pas la sanction royale. D'Hozier dans son brevet les timbre d'un casque de profil. C'est là

une marque réservée aux nobles et il faut bien en conclure que Paul Raimbault avait cette distinction. Son père étant roturier et la charge de Paul non suffisante par elle-même pour lui procurer la qualité convoitée, il ne lui restait qu'une autre manière d'y parvenir : moyennant finance. C'est évidemment ce qu'il a fait.

REGIS ROY

Ordonnance de Gilles Boyvivet, lieutenant général des Trois-Rivières, en faveur de Séverin Ameau (19 juin 1681)

A tous ceux qui ces presentes lettres verront Salut scavoir faisons; veu par nous Gilles Boyvinet conseiller du Roy Lieutenant general au siège ordinaire de la jurisdiction des Trois Rivières l'acte de consignation faicte entre les mains de Maistre Severin Ameau Greffier de cette jurisdiction de la somme de quatre cens quarante quatre livres par Pierre le Boulanger sieur de Sainct pierre en datte du septiesme de ce mois a laquelle il a esté condamné par nostre ordonnance du sixiesme May dernier suyvant la taxe precedemment faicte en presence de Marie Renée Godefroy sa femme, sur la veu des pièces et reglemens conformement à l'ordonnance, et en vertu des ordonnances de Monseigneur l'Intendant en datte des vingt six et vingt huitiesme avril dernier, après que le substitut du procureur du Roy nous a requis d'en ordonner la distribution à qui et ainsy qu'il appartient, sans préjudice au dit sieur de saint-pierre de se pourvoir contre qui et ainsy qu'il advisera bon estre suyvant les procès verbaux des cinq avril et cinquiesme May dernier. Tout veu et considéré nous avons ordonné à maistre Severin Ameau greffier de cette jurisdiction de fournir incessamment à chacun de ceux portés par nos dits procès verbaux cy dessus dattés les sommes qui leur peuvent appartenir sans delay ny sans frais. Quoy faisant le dit Greffier en sera et demeurera bien et valablement quitte et deschargé envers et contre tous conformemnt à l'ordonnance sans préjudice au dit saint-pierre de se pourvoir contre qui et ainsy qu'il advisera bon estre, deffenses au contraire, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques.

Faict aux Trois Rivières ce dix neufviesme juin mil six cens quatre vingt et un, signé Boyvinet.

Collationné à l'original

(Signé) AMEAU avec paraphe greffier (1)

---

(1) Archives du Séminaire de Québec. Nous devons ce document à la bienveillance de Mgr Amédée Gosselin.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII BEAUCEVILLE — DECEMBRE 1922 No 12

ETIENNE DE VILLEDONNE

Originaire de Saint-Landry de Paris, Etienne de Villedonné était fils de Etienne de Villedonné et de Marie de Vesins.

Laffilard qui l'appelle *Villedenay* dit qu'il passa ici en 1684 en qualité de sous-lieutenant. Nous croyons qu'il arriva plutôt dans la Nouvelle-France en 1685.

En août 1689, faisant partie d'un détachement envoyé pour combattre les Iroquois et commandé par M. de LaRabeyre, il fut fait prisonnier par ces barbares et resta entre leurs mains pendant trois ans. Ce n'est qu'en 1692 qu'il put leur échapper.

Pour récompenser M. de Villedonné de sa captivité, M. de Frontenac le nomma enseigne réformé.

Lieutenant le 1er mai 1696, aide-major ad honores le 18 juin 1712, M. de Villedonné fut fait capitaine le 28 juin 1713.

Le 22 octobre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre:

"Je me suis conformé à l'intention du Conseil en ne permettant qu'à deux capitaines de passer en France cette année; ceux qui profitent de cette permission sont les Srs de Lignery et de Villedonné, le premier n'y a point passé

depuis trente-quatre ans qu'il sert en ce pays et a des affaires pressantes qui l'y appellent et l'autre en a aussi de fort intéressantes par rapport à la mort de sa mère (?) dont il a été informé cette année et au besoin qu'il a du bien qui lui en revient. . . . ." (1)

Le 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait du sieur de Villedonné:

"Le sr de Villedonné, âgé de 59 ans: il a toujours bien servi et a été détaché au mois de mars dernier pour aller commander au poste de la rivière Saint-Joseph. Il sait bien le service et y est fort appliqué et il a une bonne conduite."

M. de Villedonné décéda à Québec le 12 mai 1726.

Un des fils de M. de Villedonné entra aussi dans la carrière militaire. On le voit commandant à la Rivière Saint-Joseph en 1729.

(1) Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, deuxième série, cahier 7.

QUESTIONS

Quelle est la seigneurie ou paroisse du district de Québec qui, sous le régime français, était comme sous le nom de Rivière-des-Caps?

P. O. B.

Peut-on me fournir quelques renseignements sur cet Alexandre-Léonard Tréhard qui se dit secrétaire de M. François de Beauharnois dans un acte de baptême, à Montréal, le 24 juin 1704?

C. Q. F. D.

Où trouverais-je des notes généalogiques sur la famille Raiche?

A. R.

Pouvez-vous me donner la liste des différentes brochures publiées par feu Mgr Racine, évêque de Sherbrooke?

Curé

Le mot *Huron*, si je ne fais erreur, est d'origine française. Quel était le nom sauvage des Indiens connus des Français sous le nom de Hurons?

Lorette

LES CHABOILLEZ [1]

(Suite et fin)

QUATRIEME GENERATION—LE NOTAIRE CHABOILLEZ

Le premier Chaboillez de la quatrième génération qu fonda un foyer se nommait Joseph-Louis. Baptisé à Nc tre-Dame, le 14 octobre 1766, il était fils de Louis-Josep Chaboillez, marchand-voyageur, et d'Angélique Baby Chemeville, et frère de l'abbé Augustin Chaboillez don nous avons déjà parlé.

Son cours classique terminé, il étudia le notariat et, l 12 juillet 1787, il demanda une commission de notaire qu lui fut accordée douze jours plus tard, le 24 juillet. (2)

Le 9 novembre 1789, il faisait rédiger son contrat d mariage par le notaire Soupras. La future qui se prénon mait Marguerite, était fille de feu Robert Conefroy, négo ciant, et de Marie-Josephe Métivier. Sont mentionnés con me présents: Augustin Chaboillez, oncle de Louis; Cha les Chaboillez fils, cousin; Louis Guy; Michel Dumas, ma chand; Madame Conefroy, mère de Marguerite; l'abl Pierre Conefroy, curé de la Pointe-Claire, frère de la fu ture; Angélique, sa soeur; J.-B. Lefaivre, M. Hill, lieut nant et adjudant au 5e régiment, et Georges Schindler. I lendemain, 10 novembre, le mariage était célébré à la Poi te-Claire.

Le notaire Chaboillez, qui mourut à la fleur de l'âg exerça sa profession durant un quart de siècle et para avoir eu une clientèle considérable. Elu marguillier de N tre-Dame, le 17 décembre 1797, (3) il abandonna sa char pour accepter, le 21 avril 1798, celle de greffier de la F brique rendue vacante par la démission du notaire Jea

(1) *B. R. H.*, 1922, pp. 184, 207, 241, 274, 325.
(2) Archives publiques, Ottawa. Série S.
(3) A. V. M., I, 337.

Guillaume DeLisle. (1) Le 8 mai 1799, il devenait juge de paix, le 29 novembre suivant, commissaire pour la construction des églises; le 19 juin 1807, commissaire pour administrer le serment aux officiers à demie-paie. (2) Le notaire Chaboillez fut inhumé à l'âge de 46 ans, le 22 juillet 1813.

Il avait été père des enfants suivants:

(a) *Marie-Joseph* bapt. à Notre-Dame le 28 sept. 1791. Parrain, Augustin Chaboillez, "clerc de ce diocèse"; marraine, Marie-Josephe Métivier, veuve Conefroy, grand'-mère de l'enfant. Sépulture, le 10 octobre 1791.

(b) *Marie-Angélique* bapt. à N.-D. le 29 avril 1793. Sépulture le 21 août suivant sous les prénoms de Marie-Josephe.

(c) *Louis-Robert* bapt. à N.-D. le 31 décembre 1794. Parrain, Pierre Baby, marraine Marguerite Chaboillez. Sépulture le 5 janvier 1798.

(d) *Marie-Emélie* bapt. à N.-D. le 13 février 1796. Parrain, Louis Chaboillez, grand'père; marraine, Angélique Conefroy. Père absent. Elle épousa à Notre-Dame, le 3 octobre 1822, sous les prénoms de Marie-Angélique-Amélie le distingué philanthrope canadien-français, Antoine-Olivier Berthelet sur lequel nous avons publié de copieuses notes. (3) Sépulture, 24 avril 1850, à Notre-Dame de Montréal.

(e) *Pierre-Louis,* bapt. à N.-D. le 8 octobre 1797. Sépulture le 21 mars 1800.

(f) *Louise-Sophie*, baptisée à N.-D. le 2 juillet 1799. Parrain, Joseph Bouchette; marraine, M.-Josephe Sernidac. Sépulture 4 avril 1803.

(g) *Louis-Edouard,* baptisé à N.-D. le 15 janvier 1802. Parrain, Samuel Dumas, négociant; marraine, Marguerite Dumas. Le 26 juin 1820, la mère Marguerite Conefroy, veuve du notaire Ls Chaboillez engage son fils mineur pour

(1) An. de V.-M., I, p. 378.
(2) Archives publiques, Ottawa, Série S.
(3) B. R. H., 1916, p. 183.

cinq ans à Frédéric-Auguste Quesnel, avocat, en qualité de clerc. Mais le jeune étudiant en droit n'eut pas le temps de pénétrer bien avant dans le dédale de la procédure puisqu'il fut inhumé le 8 novembre 1821, âgé de 19 ans.

X X X

Après le décès de son mari, madame Louis Chaboillez qui s'entendait fort bien aux affaires, s'occupa de disposer de ses propriétés au meilleur de ses intérêts. En 1818, elle fit subdiviser un lopin de terre qu'elle possédait dans le faubourg Saint-Joseph, près du troisième collège de Montréal (site actuel du marché à foin) et en fit établir le plan par notre distingué archéologue, Jacques Viger. Ce terrain comprenait un ancien petit lac qui, asséché, porte de nos jours, le nom de square Chaboillez. C'est dans ce plan qu'on relève les noms des rues Chaboillez (devenue Montfort) des Inspecteurs et Sainte-Marguerite (aujourd'hui Sainte-Cécile). La vente de ces terrains se poursuivit jusqu'en 1825, de sorte que ce quartier, alors à l'extrémité de la ville et maintenant en plein centre commercial, ne date que de cent ans. A l'époque de la subdivision il y avait encore un cours d'eau venant du nord qui traversait la rue Notre-Dame.

Les obsèques de dame Louis Chaboillez eurent lieu le 20 octobre 1840. La défunte était âgée de 75 ans et 10 mois. Le lendemain, le *Canadien* publiait une notice sur l'excellente femme qui venait de disparaître.

QUATRIEME GENERATION

(Suite)

Après le décès du grand Charles-Jean-Baptiste Chaboillez, ce fut son fils Charles, qui hérita de la renommée et semble-t-il de la majeure partie de la fortune de son père.

Baptisé à Notre-Dame le 21 mars 1772, il eut pour parrain, Pierre Chaboillez, son oncle et pour marraine Charlotte Jauber. En 1784, Charles figure au palmarès du collège de Montréal, mais nous croyons qu'il se dirige

le bonne heure vers l'Ouest, d'où il ne revint définitive-
nent qu'en 1809 ou 1810, alors que sa santé devait être com-
›romise. Il ramenait avec lui quatre enfants qu'il avait
:us dans les pays d'en haut et qui tous quatre furent bap-
isés à Terrebonne le 3 février 1811.

(a) *Marguerite,* née en 1800. Parrain, Joseph Tur-
;eon; marraine Angèle Marchand, épouse d'Ignace Robi-
aille. Cette enfant fut inhumée à Terrebonne le 5 juin
813.

(b) *Marie-Charlotte,* née en novembre 1801. Parrain,
Michel Turgeon; marraine, Madeleine Campion, épouse de
Jacob Oldham.

(c) *Jean-Charles,* né en 1803. Parrain; F.-Hyacin-
he Séguin, notaire; marraine, Marguerite Lepallieur, é-
›ouse de Joseph Turgeon.

(d) *Jacques-Charles,* né en septembre 1805. Parrain,
M. Varin, curé; marraine, Rachel Chaboillez, épouse de
Rodrick McKenzie.

Un mois auparavant, le 11 juin 1811, à la *Metropolitan
Church* de Québec, Charles Chaboillez avait épousé Jessy-
Dunbar-Selby Bruyères Bruce, agée de 19 ans.

A la cérémonie avaient assisté John Bruce, père de la
nariée, adjudant au 10e bataillon des Vétérans, Jane Bru-
e, la mère; R.-H. Bruyères, lieutenant-colonel des Ingé-
nieurs royaux, Rodrick McKenzie et Joseph Bouchette. Le
ontrat de mariage avait été dressé, trois jours plus tôt,
le 8 janvier 1811) par le notaire Jacques Viger. Dans
ette pièce, le futur indiquait qu'il était domicilié à Terre-
›onne et il assurait à sa future une pension viagère de 120
›uis sterling etc.

Cette union fut de courte durée. Evidemment, Charles
Chaboillez sentait sa vie menacée, car le 24 novembre 1812,
l fait son testament olographe.

Dans ces dispositions on remarque qu'il lègue à ses
rois enfants naturels Charles, Jean et Marguerite la som-

me de 350 louis, payable au fur et à mesure qu'ils atteindront l'âge de 21 ans.

Il donne 15 louis chacun à Roderick MacKenzie, son beau-frère, Henry MacKenzie, Louis Chaboillez, cousin, William Hallowell, John Bruce, son beau-père, Jane Bruce, sa belle-mère, Marguerite Bruce, sa belle-soeur, Rachel Chaboillez sa soeur.

Tout le reste de sa fortune va à son épouse. J. D. S. B. Bruce qu'il institue sa légataire universelle.

Un mois après, il décédait subitement à Saint-Henri de Mascouche et il était enterré à Terrebonne, le 29 décembre 1812.

Durant ses séjours à Montréal, Charles Chaboillez, quatrième du nom, fréquentait le fameux *Beaver Club* dont il fut un des principaux membres. On le voyait souvent aussi au *Beaver Hall,* demeure non moins fameuse de Joseph Frobisher. (1) Celui-ci, dans son *Journal,* encore inédit, laisse entendre que Charles était son hôte habituel.

X X X

Nous avons vu au cours des articles précédents que tous les Chaboillez du sexe masculin de la cinquième génération moururent en bas âge ou durant l'adolescence, et si notre relevé est complet, cette famille est éteinte. Pourtant, dira-t-on, on rencontre encore des gens qui s'appellent Chaboillez, sont-ils d'une autre souche ? Nous avons la presque certitude que les Chaboillez contemporains sont en réalité des Chevaudier ou des Chavoyer dont le nom a subi une transformation et si quelqu'un voulait éclaircir ce point, nous lui prêterions volontiers notre concours, au besoin.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Elle était sise à l'angle de la rue Lagauchetière et de la côte du Beaver Hall. Ce dernier nom perpétue le souvenir du manoir en question.

IES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANÇAIS

LA REVUE CANADIENNE

La traite des Jésuites, par Benjamin Sulte (Vol. de 1 1ère partie, p. 162).

Nos poètes du terroir, par Adolphe Robert (Vol. de 1 1ère partie, p. 165).

Alsaciens et Canadiens-français, par *La Revue Cana-ne,* Antonio Perrault (Vol. de 1918, 1ère partie, p. 1,

Le sang de France au Canada, par l'abbé Thellier de rheville (Vol. de 1918, 1ère partie, p. 336).

Réception de M. le gouverneur d'Argenson au collège ésuites à Québec (1658), par Louis-Raoul de Lorimier c. de 1918, 1ère partie, p. 401).

Comment relever le niveau professionnel, par les pro-surs McLaren et Chartier (Vol. de 1918, 2eme partie, 3).

Pourquoi une géographie, par Emile Miller (Vol. de 8 2e partie, p. 100).

Critique de l'Histoire de l'Acadie française de M. Mo-1 Paris, 1873, par l'abbé Couillard-Després (Vol. de 8 2e partie, pp. 131, 191, 271, 362, 422; vol. de 1919, 1ère te, pp. 39, 200, 347, 423; vol. de 1919, 2e partie p. 115).

Dieu et la guerre, par A.-B. Routhier (Vol. de 1918, n partie, p. 161).

Au berceau de la Confédération, par l'abbé Emile a ier (Vol. de 1918, 2eme partie, p. 166).

L'énergie mécanique et le Saint-Laurent, par Mgr C.-Coquette (Vol. de 1918, 2ème partie, p. 180).

I. le curé Eugène Choquette, par A. M. I. (Vol. de 8 2ème partie, p. 276).

e conventionnel Bréard, par J.-D.-R. (Vol. de 1918, n partie, p. 348).

La défense de messire Jean Raizenne, par l'abbé Louis-Philippe Lamarche (Vol. de 1918, 2ème partie p. 411).

La fête de l'université Laval à Montréal, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 5).

L'année catholique au Canada en 1918, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 81).

Sir Wilfrid Laurier, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 161).

Jacques Pineau, par Ed. Gouin (Vol. de 1919, 1ère partie, pp. 176, 288, 339).

La visite au Canada du général Pau, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 241).

Les premiers professeurs de droit à Laval de Montréal. par J.-A. Beaulieu (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 261).

La fête-Dieu dans la Nouvelle-France en l'année 1646, par Louis-Raoul de Lorimier (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 321).

L' obscure souffrance, par Laure Conan (Vol. de 1919, 1ère partie, p. 401; 2e partie, p. 32).

Le discours Lemieux (l'Honorable Rodolphe Lemieux) à la Société Royale, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1919, 2ème partie, p. 5).

Charles Gill, peintre et poète, par l'abbé Olivier Maurault (Vol. de 1919, 2ème partie, pp. 18, 180).

L'université de Montréal, cours de littérature française pour l'année 1918-1919, par René Gautheron (Vol. de 1919, 2e partie, pp. 81, 161).

Les fêtes du monument Cartier à Montréal par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1919, 2e partie, p. 241).

1840, par Benjamin Sulte (Vol. de 1919, 2e partie, p. 264).

Les étapes de l'enseignement par Albert Lesage (Vol. de 1919, 2e partie, pp. 321, 421).

"Bridging the chasm", par Benjamin Sulte (Vol. de 1919, 2e partie, p. 362).

Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, par L.-O. David (Vol. de 1919, 2e partie, p. 401).

Les Bourguignons en Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1919, 2e partie, p. 438).

La mentalité canadienne, par Athanase David (Vol. de 1920, p. 81).

Revue de l'année 1919, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1920, p. 121).

Souvenir d'enfance, par A.-B. Routhier (Vol. de 1920, pp. 161, 248, 362).

Survivance française et participation à la guerre, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1920, p. 241).

Le Canada d'autrefois (1608-1840) par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1920, p. 255).

Un éducateur d'il y a cent ans, Charles-Joseph Ducharme, fondateur du séminaire de Sainte-Thérèse, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1920, p. 321).

Le Canada d'hier et aujourd'hui, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1920, p. 401).

Sir Adolphe Routhier (Vol. de 1920, p. 481).

La Semaine Sociale de Montréal, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1920, pp. 484, 561, 641).

Un sermon de centenaire, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1920, p. 524).

La vitalité française au Canada, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1920, p. 589).

De Québec à Percé par le fleuve, par le R. P. Tamisier (Vol. de 1920, pp. 605, 680).

Les origines de la paroisse de Saint-Laurent, par le R. P. Armand Grou (Vol. de 1920, p. 721).

Les confidences du cousin, par Corinne Rocheleau (Vol. de 1920, p. 766).

Le Canada français, l'enseignement libre et chrétien, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1921, pp. 100, 175).

L'histoire religieuse des Cantons de l'Est, par l'abbé Léonidas Adam (Vol. de 1921, p. 19).

Le discours d'un Cartier aux fêtes de Cartier par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1921, p. 51).

Revue de l'année 1920 du point de vue canadien, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1921, p. 81).

A propos d'une conférence de M. l'abbé Pinault, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1921, p. 132).

La politique coloniale de l'Angleterre au XVIIe et XVIIIe siècles, par l'abbé Ivanhoe Caron (Vol. de 1921, p. 241).

Universités et universitaires, par l'abbé Olivier Maurault (Vol. de 1921, pp. 255, 356).

Le Canada français, la situation économique, politique et sociale, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1921, p. 272).

A propos des écoles du Manitoba, par sir L.-O. Taillon (Vol. de 1921, p. 286).

Sir Adolphe Routhier, son oeuvre d'homme de lettres (Vol. de 1921, pp. 321, 401).

Le Canada français, l'Eglise et la paroisse catholique, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1921, p. 343).

Le Canada français l'Eglise et la paroisse canadienne, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1921, p. 414).

Les lettres de Corinne, par Corinne Rocheleau (Vol. de 1921, pp. 448, 516).

La mission Fayolle à Montréal, par l'abbé E.-A. Auclair (Vol. de 1921, p. 481).

L'ancienne noblesse au Canada, par Régis Roy (Vol. de 1921, pp. 528, 615).

Comment ils nous jugent, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1921, p. 561).

Le Canada-français: la langue, par l'abbé Chartier (Vol. de 1921, pp. 574, 649).

L'abbé Dumoulin, missionnaire à la Rivière-Rouge, par le juge Prudhomme (Vol. de 1921, p. 662).

Le Canada-français: la littérature, par l'abbé Chartier (Vol. de 1921, p. 735).

P.-G. R.

LA GUIGNOLEE — Le JOUR DE L'AN — LA BENEDICTION PATERNELLE — LES VISITES—LES CHANSONS— ANECDOTES

Avec l'expiration d'une année, arrivait "le temps des fêtes" c'est-à-dire la période des divertissements populaires et des plantureux festins. Mais nos pères, au coeur sensible et bon, pouvaient-ils songer à festoyer alors que dans quelques masures des malheureux n'auraient que le strict nécessaire?

Pour que la réjouissance fût générale il fallait mettre les pauvres en état de fricoter comme les gens à l'aise, et pour fournir un surplus de victuailles aux indigents on organisait une *guignolée.*

LA GUIGNOLEE

Ce mot étrange "rappelle un chant et une coutume" qui remontent dans l'ancienne France, au temps des Gaulois. Inutile de reproduire ici les études qu'ont consacrées à cette coutume, les savants Ernest Gagnon et Benjamin Sulte, contentons-nous de rappeler qu'en Canada, elle consistait à faire le 31 décembre, au soir, une quête pour les pauvres. . . . .en chantant une chanson spéciale.

Dans chaque paroisse, ville ou village, de bons vivants se groupaient, se munissaient de poches et partaient accomplir leur mission, accompagnés d'un traineau spacieux.

Les guignoleux arrêtaient à chaque maison et entonnaient leurs fameux refrains.

Si on les invitait, ils pénétraient dans le logis et continuaient leur chant. Presque partout on leur offrait un petit verre, et on leur remettait quelques aliments ou de la monnaie.

La plus complète version du chant de la guignolée que j'ai recueillie me vient de M. Joseph Riendeau, domicilié à Saint-Constant, comté de Laprairie et âgé, aujourd'hui, de 72 ans. Doué d'une bonne voix et joyeux drille, il fut pendant longtemps le chanteur attitré de la guignolée dans sa région. Le texte du morceau qu'il rendit maintes fois avec succès vaut d'être conservé en entier comme vous allez en juger :

(Etant arrivés sans bruit à la porte d'une maison, les guignoleux entonnent leur fameux chant) :

Bonsoir le maître et la maîtresse,
Et tout le monde de la maison.
Nous avons pris une coutume
De v'nir vous voir une fois l'an.
Une fois l'an n'est pas coutume
La guignolée, vous la devez.

Nous vous demandons point grand chose
pour l'arrivée.
Qu'un petit morceau d'échinée
si vous voulez-e.
La guignolée, la guignoloche,
Un morceau de lard dedans ma poche,
Et une échinée de trente-six pieds.

Si vous voulez rien nous donner,
dites-nous lé,
Nous prendrons la fille ainée,
si vous voulez-e.
Nous somm' ici, cinq six beaux drôles
Nous y ferons chauffer les pieds.

Toute fill' qui n'a point d'amant,
comment vit-elle ?
Ell' dort ni le jour, ni la nuit,
car toujours veille.
C' sont ses amours qui la réveillent
Et qui l'mpêchent de dormir.

Quand il fut au milieu du bois
il fut à l'ombre.
J'entends le coucou chanter
et la colombe.
Rossignolet des bois sauvages,
Ambassadeur des amoureux,
Ah ! va-t-en dire à ta maîtresse
Que j'ai toujours le coeur joyeux
Point de tristesse.

(Les guignoleux sur invitation pénètrent à l'intérieur de la maison).

Bonsoir, messieurs, mesdames,
Et tous les assistants
Je suis venu vous voir-e,
La veille du jour de l'an.
Gai lon la, joli rosier,
De la nouvelle année

Je suis venu vous voir-e
La veille du jour de l'an,
C'est pour un' pauvre femme
Qui a quatre z'enfants,
Gai lon la etc.

C'est pour un' pauvre femme
Qui a quatre z'enfants,
Les plus jeun' sont malades
La plus vieille (est) au couvent.
Gai lon la, etc.

Les plus jeun' sont malades
La plus vieille (est) au couvent,
Et un morceau d'échinée
Ce sera suffisant.
Gai lon la, etc.
(Dehors)

Bonsoir le maître et la maîtress
Et tout le monde de la maison.

(Et les guignoleux s'enfoncent dans la nuit, se dirigeant vers une autre maison).

AU SON DU TAMBOUR ET DU VIOLON

Parfois, les guignoleux ajoutaient la musique instrumentale à la musique vocale. A preuve, cet entrefilet que nous extrayons du "journal de l'Instruction publique" de 1857.

"Jamais nouvelle année n'a fait son entrée dans le monde avec plus de pompe et une bienvenue plus bruyante que 1857 à Montréal. De vieilles coutumes que l'on croyait mortes ont été ressuscitées; des bandes de jeunes gens ont chanté toute la nuit la "guignolée" avec accompagnement de tambour et de violon, en demandant l'aumône pour les pauvres; des mascarades ont parcouru les places publiques avec musique et drapeaux et les visites ont été plus nombreuses que jamais."

RENCONTRES DE GUIGNOLEES

"Vers 1860, lisons-nous dans l'ouvrage sur les chansons canadiennes de M. Ernest Gagnon, le maire de Montréal donnait à des jeunes gens, la veille du jour de l'an, des permis de courir la guignolée. Sans cela, on s'exposait à avoir affaire à la police. Cette mesure n'empêchait pas toujours les désordres. Lorsque, par exemple deux "guignolées" se rencontraient, pour peu qu'on se fût grisé en chemin, il y avait bataille et les vainqueurs grossissaient leurs trésors du butin des vaincus."

TABLEAUX FANTAISISTES

Entre les tableaux qui ont la prétention de nous faire connaître la scène de la guignolée, il faut signaler, à titre

de curiosité, celui qui est reproduit dans le volume *From my Quebec Scrap book*. L'auteur, M. G.-M. Fairchild, ne nous en indique pas l'origine. On y voit un groupe de personnes des deux sexes chantant aux portes des maisons. Ces guignoleux, par extraordinaire, ne savent pas leur refrain par coeur, car ils sont obligés de déchiffrer leur musique à la lueur des lanternes. Si cette scène est exactement reconstituée, elle ne représente qu'un cas isolé et qui déroge à la coutume.

C'est dans une catégorie identique que se placerait ces *Guignoleux* de la vallée d'Ottawa qui pour innover, eurent en 1896 la bizarre idée de se grimer en Santa-Claus. De telles fantaisies sont-elles de bon aloi ?

CONSERVONS LA TRADITION

"Dans la vallée d'Ottawa, écrivait naguère M. Benjamin Sulte, nos compatriotes pour éviter tout excès, ont organisé les choses d'après une constitution sévère qui ne permet ni les écarts blâmables ni les fantaisies particulières. Toutes les villes de cette région se livrent au plaisir de faire la charité le 31 décembre, aux accords de l'antique chansonnette et cela avec un décorum, une tenue sage qui n'excluent nullement la gaieté.

Les anciennes coutumes sont toujours bonnes à conserver; si parfois elles perdent de leur charme par suite d'un abus quelconque il est facile de les ramener à l'ordre et de leur rendre le prestige disparu."

LE NOUVEL AN AU 18e SIECLE

Nous voilà au nouvel an, à cette fête qui "nous vient des Romains et qui est chômée par tous les peuples de race blanche."

Dans les premiers temps du régime français, à Québec, comme à Montréal, il était d'usage de se présenter tout d'abord aux gouverneurs généraux et particuliers. Il

en est fait mention dans nos vieilles annales: "Le premier janvier 1646, on salua Monsieur le Gouverneur, savoir: la soldatesque avec leurs arquebuses et tous les habitants en corps."

LA BENEDICTION DU JOUR DE L'AN

"Qui de nous, n'a conservé le souvenir de cette délicieuse scène de famille, la bénédiction du nouvel an ou mieux du jour de l'an, comme on dit si bien dans nos bonnes campagnes?. . . ." Telle est la question que se pose l'abbé C.-E. Mailliot dans son volumineux ouvrage sur les Bois-Francs. Il y répond comme suit:

"Il y a dans cette pratique générale de nos familles chrétiennes, quelque chose de relevé, quelque chose de grand, de sublime, même je dirais qui entraîne, qui domine, quelque chose qui agit fortement sur l'imagination. . . .

"Voyez cette famille entière, depuis le grand garçon de 20 à 25 ans jusqu'à la fillette de cinq ou six années, à genoux aux pieds d'un père ou d'une mère—quand le père, hélas! n'est plus là!—et recevant le front courbé, avec respect, cette bénédiction qu'ils regardent comme un gage assuré de bonheur, sans laquelle ils craindraient presque d'entrer dans l'année nouvelle. D'autres fois, piété plus remarquable encore, c'est un père, c'est une mère, déjà avancés en âge, venant avec toute la famille implorer de l'aieul la faveur de sa bénédiction et lui présenter en même temps, les hommages respectueux de sa postérité. On a vu dans d'autres circonstances des têtes grisonnantes ou même grises déjà, se courber, dans l'attitude de la plus absolue déférence, sous la main tremblante d'un vieillard à cheveux blancs, le priant de bénir deux et parfois même jusqu'à trois générations issues de son sang, rassemblées autour de lui en cet heureux jour de fête. . . . .

"Ah! qu'un tel spectacle est consolant et comme il fait bien voir au chrétien toute la justesse de la vérité de ce précepte divin: "Honore ton père et ta mère et tu vivras

longtemps!'' En effet, cette postérité nombreuse, n'est-ce pas la promesse de longue vie réalisée ici-bas dans une race forte et pleine de vitalité.

''N'avais-je pas raison d'appeler cette scène, une des plus belles de la vie de famille.''

UNE SCENE MEMORABLE

''C'était le premier janvier 1842, écrit M. A. Béchard, l'honorable Augustin-Norbert Morin, alors juge au tribunal de Kamouraska, remontait à Québec avec l'intention d'arriver chez lui le jour de l'an. Les mauvais chemins cependant, l'ayant trop retardé, il s'arrêta à l'église de sa paroisse natale: Saint-Michel-de-Bellechasse. C'était un peu avant l'heure de la grand'messe du jour de l'an. M. Morin se met aussitôt descendu de voiture, à chercher son respectable père parmi la foule, à la porte de l'église. Il le trouve bientôt et là, aux yeux de toute la paroisse, M. le juge Morin ôte sa coiffure, se met à genoux sur la neige et implore la bénédiction paternelle.''

LES VISITES DU JOUR DE L'AN

Si l'on veut savoir comment nos pères se réjouissaient aux temps des fêtes, il y a un siècle, on peut recourir au récit d'un voyageur anglais, E.-A. Talbot, qui vécut à Montréal, vers 1821: ''Le nouvel an est une des fêtes les plus exactement observées: elle est spécialement consacrée à se visiter, à se fêter mutuellement. Tout maître de maison, soit à la ville, soit à la campagne a, ce jour-là, une table chargée de mets délicieux, d'excellentes confitures ou de gâteaux de toute espèce. Les hommes doivent aller de maison en maison, pour porter réciproquement les voeux et les compliments de leur famille et prendre leur part des friandises qui se trouvent partout préparées. A leur entrée dans l'appartement de réception tout le monde s'embrasse. Les fêtes durent trois ou quatre jours. . . . .''

LES CHANSONS DU JOUR DE L'AN

Une telle fête devait inspirer les poètes populaires, aussi trouvons-nous, dans notre folklore national toute une série de chansons qui concernent le jour de l'an.

Signalons, en passant, celle qui commence ainsi :

Savez-vous ce qu'une fille
Doit faire, à tous les jours de l'an ?
Ell' doit aller voir son père
Aussi sa mèr', pareillement,
Assurément.
Oui je l'aurai dans la mémoir' longtemps. . . .

Et cette autre qui se chante à table :

Commençons l'année du mieux que nous pourrons
Faisons disparaître tout ce qui n'est pas bon.
Aimons-nous en frèr', d'une amitié sincère,
Ah ! quel contentement, pour des parents,
D'avoir des enfants qui s'amus' si tendrement.

Et encore cette autre :

Dans la grand' chambre,
Tout est bien préparé,
En circonstance
Pour tout' la parenté !
Les pâtés, les rôtis,
Les volailles farcies,
Sans compter la côtelette,
Le flacon de Whisky. . . .
C'est pas trop bête !

LE JOUR DE L'AN DES ORPHELINS

Mais si beaucoup de gens à ce moment de l'année, aimaient à s'étourdir et à donner libre cours à une gaieté exubérante on en voyait d'autres qui savaient se pencher sur les déshérités et tâchaient de leur procurer un peu de cette joie qui flottait dans l'air. Citons un fait que nous cueillons dans l'excellente monographie que Mlle Claire

Daveluy a consacrée à l'Orphelinat catholique et à ses mé ritoires fondatrices. Sur la rue Craig, entre les rues Saint-Urbain et Cotté, existe encore une vieille maison collée, on dirait craintivement, sur l'énorme gratte-ciel de la "Montreal Light, Heat and Power Co."

Cette habitation écrasée, à l'aspect lamentable et qui abrite aujourd'hui des marchands d'articles d'occasion ou des prêteurs sur gages, fut jadis la demeure jolie et select de l'honorable Jules-Maurice Quesnel, dont la femme Josepte Cotté, restée veuve et sans enfants consacra sa fortune à faire le bien. Apprenons comment on y fêtait le jour de l'an: C'est Madame Rosaire Thibaudeau qui va nous dire les "souvenirs dont l'accueillante maison de Madame Quesnel fut témoin vers 1860."

"Tous les premiers de l'an, neveux et nièces, cousins et cousines, s'y réunissaient pour souhaiter la bonne année aux trois chères vieilles tantes (qui étaient Madame Jules Quesnel, Mlle Angélique Adhémar et Mlle Marie Laframboise). Au sortir de la grand'messe à Notre-Dame, les orphelins de la ville se rendaient aussi chez Madame Quesnel. . . . . .Ils étaient reçus dans la vaste salle à manger meublée à l'antique. Je revois encore les armoires où s'alignaient les pots de confitures et les gelées couleur de rubis et d'ambre; nous en avions l'eau à la bouche. Dès que le petit compliment d'usage avait été récité par un orphelin, c'était à qui d'entre nous, aurait le plaisir de passer aux enfants des corbeilles débordantes de cornets de bonbons. Quelle joie nous témoignaient les petits! Et pour nous quelle leçon de charité d'une délicatesse toute chrétienne! Cette coutume s'est continuée jusqu'en 1866, époque de la mort de tante Quesnel."

E.-Z. MASSICOTTE

LA FOIRE DES PELLETERIES A MONTREAL AU XVIIe SIECLE

UN DOCUMENT QUI INTERESSE LES GENEALOGISTES

Après 1665, lorsque les Sauvages descendaient en nombre du nord et de l'ouest de la Nouvelle-France pour disposer de leurs pelleteries, la commune de Montréal se transformait en lieu de foire. Et, comme le négoce durait quelques jours, ceux qui voulaient trafiquer avec les indigènes se faisaient accorder des emplacements sur lesquels ils élevaient des baraques temporaires dites "boutiques volantes."

Avoir le privilège de tenir boutique dans la commune signifiait qu'on pouvait réaliser des bénéfices plus ou moins appréciables. Aussi, bien des gens devaient demander des emplacements et quand ils ne les obtenaient pas, les plaintes pleuvaient chez les autorités à Québec ou en France.

Qui distribuait ces places d'affaires, qui faisait le choix des favoris et en vertu de quelle autorisation ? Voilà ce que M. de Frontenac voulut savoir en 1678 au cours d'une assemblée qu'il avait convoquée et dont on retrouve, dans les archives de Montréal un procès-verbal détaillé que nous allons reproduire. Evidemment, M. de Frontenac était au courant de ce qui se passait à Montréal; que pouvait-on cacher au gouverneur de la Nouvelle-France ? Alors pourquoi cette enquête ? Obéissait-il à des ordres venus d'outre-mer ? Espérait-il embarrasser le gouverneur Perrot son "ennemi intime" ? Voulait-il démontrer que les Seigneurs de Montréal agissaient de bonne foi et selon leurs droits ? Il est difficile de conjecturer avec certitude sur ces points. Considérons, plutôt, que cette enquête eut un résultat que le gouverneur général n'attendait pas: celui de faire indiquer aux déposants la durée de séjour à Montréal ou dans la

Nouvelle-France de plusieurs colons et par là fournir aux générations futures la date de leur arrivée au Canada.

X X X

Donc, la réunion se tient à Montréal le 5 août 1678 & M. de Frontenac la préside. Auprès de lui sont M. le gouverneur Perrot et M. le juge d'Ailleboust. Devant eux, plus de cinquante notables ont pris place en cercle probablement. Le but de l'assemblée étant expliqué, M. de Frontenac interroge les assistants de proche en proche et chacun se prononce "selon le rang où il se trouve assis". Et, comme le gouverneur s'adresse aux gens alternativement de droite à gauche ou de gauche à droite, le scribe qui rédige le procès-verbal enregistre les réponses sur deux colonnes. Comme nous voulons confier ce document au *Bulletin* et qu'il ne nous est pas possible de conserver la disposition de son texte, nous reproduirons d'abord le texte de la colonne de gauche, puis celui de la colonne de droite.

X X X

L'an GVIC (mil six cent) soixante et dix-huit, et le cinq aoust a esté fait par ordre de Monseigneur le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle-France, une assemblée des principaux habitans tant du Montréal, Québek et qu'autres lieux estant de présent audit Montréal pour la traite des 8ta8tats affin de scavoir d'eux la manière dont les Places de La commune de Ville-Marie avaient esté cy devant distribuées pour y dresser des boutiques volantes Lors de la traite des Sauvages et sy quand les alignements des rues et desd. boutiques avaient esté tirez par Monsieur Le Baillif et autres officiers de Messieurs Les Seigneurs de Lisle dudit Montréal cavait esté par Leur ordre ou par ceux de Messeigneurs Les gouverneurs généraux, ou Messieurs les gouverneurs particuliers Et command. en Leur absence.

Et après que Mondit Seigneur Le gouverneur a expliqué à toute L'assemblée Le suject cy dessus pour Lequel il L'avait convoqué Il a commencé à prendre les advis par Monsieur Perrot gouverneur dudit Lieu de Montréal en-

suitte par LeSieur Daillebousst cy devant Baillif dudit Lieu, LeSieur Gervaise cy devant substitut et Pd. fiscal, Et Le nommé Langevin dit La Croix cy devant Scindicq et continué ensuitte selon Le Rang ou chacun s'est trouvé assis.

PREMIEREMENT

Monsieur Perrot gouverneur de l'isle de Montréal a dit et déclaré que depuis huit ans (1670) qu'il est gouverneur Il n'a point veu que Messieurs du séminaire ou leurs officiers par leur ordre ayent jamais distribué les boutiques volantes dans la dite commune ; mais que les alignements des boutiques et des Rues quelles composoient ont toujours esté données par Messeigneurs Les gouverneurs généraux ou par luy en Leur absence et que sy les officiers de Messieurs du Montréal ont marqué les alignements ça esté par ordre de Mesdits Seigneurs Les gouverneurs généraux ou par le sien sans que jamais ny les uns ny les autres se soyent meslez d'assigner un terrain particulier pour les places des boutiques Les laissant prendre indifférenment à ceux qui estoient les plus diligens à les dresser, mais seulemt. faisant tenir La main qu'elles fussent dans L'ordre, et selon Les alignemens des rues qu'ils avoient donnez.

"Monsieur D'Aillebousst qui a esté juge et Baillif pendant quinze années a déclaré qu'il n'a jamais désigné Les alignemens des rues Et l'Ordre des boutiques que par Les ordres de Messeigneurs Les Gouverneurs généraux ou messieurs Les gouverneurs particuliers, ou commandans sans qu'il ayt jamais marqué L'espace des boutiques Les laissant au premier occupant ayant seulement soin qu'elles fussent dans L'ordre.

(PREMIERE COLONNE)

Le sieur Gervaise qui a esté substitut et Procureur fiscal depuis l'an VIC soixante et douze. . . . Idem

Le Sr. Mathurin Langevin dit Lacroix qui estoit Sindik il y a dix ans. . . . . Idem

Sinon qu'il y a trois ans que Monsr. Le Curé Les marqua ensuite de la permission de Monseigneur le gouverneur général qui luy accorda de retirer quelque chose de gré à gré de ceux à qui il donnerait des places pour la bastice de l'Eglise.

Monsieur de Repentigny depuis neuf ans. . . . . Idem
Monsieur de Becancourt depuis huit ans. . . . . Idem

Et comme grand voyer a Dit que La plus part desd. boutiques estant sur le Chemin royal que les Seigneurs de cette isle doivent fournir au public. Il se serait opposé par le deub de sa charge à la constru. desdites boutiques si elles eussent esté permanentes et nous auroit présenté sa requeste pour en demander la démolition.

Monsieur de Belestre depuis dix-neuf ans. . . . . Idem.
Monsieur de Brucy depuis huit ans. . . . . Idem.
Monsieur Morel depuis neuf ans. . . . . Idem.
Monsieur de Chailly depuis huit ans. . . . . Idem.
Monsieur de Suève depuis treize ans. . . . . Idem.
Monsr. Crevier depuis quatre à cinq ans. . . . . Idem.
Monsieur de St. Our (sic) depuis. . . . . Idem.
Le sieur Basset qui a exercé longtemps la charge de greff. et no're de la dite Isle. . . . . Idem.
Monsr. de la Chevrotière depuis cinq ans. . . . . Idem.
Mons. Le Vallon depuis quatorze ans. . . . . Idem.
Le sieur Thomas Frérot depuis douze ans. . . . . Idem.
Jean-Auger Baron depuis vingt-cinq ans. . . . . Idem.
Pierre Cavelier dit qu'il est habitant depuis dix ans Mais qu'il ne s'est meslé de la traite que deux années pendant lesquelles. . . . . Idem.
René Baudoin depuis quatre ans. . . . . Idem.
Gabriel Bélard (Bérard) dit Lepine. . . . . Idem.
Le sieur de Saint-Romain depuis quatorze ans. . . Idem.
Le sieur Landron. . . . . Idem.
Le sieur Brunot depuis huit ans. . . . . Idem.
Le sieur Gadouart, maître-armurier, habitant depuis vingt-huit ans. . . . . Idem.
Pierre. . . . . (Le nom de famille est omis) arrivé depuis vingt ans. . . . . Idem.

Mathieu Rouillard depuis dix-sept ans. . . . . Idem.
Le Sieur Dupré depuis cinq ans. . . . . Idem.
Le Sieur de Ruisseau depuis dix-huit ans. . . . . Idem.
Pierre Lagarde depuis trois ans. . . . . Idem.
Le Sieur Guillory depuis quatorze ans. . . . . Idem.
Julien Brossard depuis quinze ans. . . . . Idem.
Jean-Baptiste Lefebvre depuis dix ans. . . . . Idem.
Le Roux Pelletier depuis dix ans. . . . . Idem.
Hughes Picard depuis dix ans. . . . . Idem.
Le nommé La Rente depuis treize ans. . . . . Idem.
Pierre Paillet dit Saint-Amour depuis neuf ans. . Idem.
Paul Dazé depuis onze ans. . . . . Idem.
Guillaume Bouchard. . . . . Idem.
Le Sieur Bavie (Babie) depuis onze ans. . . . . Idem.
Pierre Caillé depuis dix-sept ans. . . . . Idem.
Jean Sénécal depuis quatorze ans. . . . . Idem.
Pierre Chantreux depuis treize ans. . . . . Idem.
Jean Baudouin depuis vingt-deux ans. . . . . Idem.
Louis Dandonnaud depuis onze ans. . . . . Idem.

(DEUXIEME COLONNE)

Monsieur LeMoyne Dit qu'auparavant Monseigneur de Courcelle, cy devant gouverneur de ce pays, on ne donnoit point de Places et chacun traitoit dans les maisons et que depuis Il a veu les officiers des seigneurs de cette isle marquer les places des rues mesme en présence de Messeigneurs Les gouverneurs généraux et Messieurs Les commandans particuliers. Ne sçait si c'estoit par leur ordre ou celuy de Messieurs Les Seigneurs de ladite Isle.
Monsieur Le Ber. . . . . Idem.

Le Sieur Le Duc dit qu'il ne les a jamais veu Marquer que L'année que Monsieur Le Curé Les marqua qu'il croyait qu'il en avoit le pouvoir.

Le Sr. de St-Michel dit qu'il na eu de places que deux fois. L'une du temps de Monseigneur de Courcelle, l'autre, il y a trois ans qu'on donnoit quelque chose pour l'église et que ces deux fois là, çà esté Monsieur le Curé qui

luy a dit de les prendre. Ne sçait par les ordres de qui elles ont esté données les autres fois.

Jean Decarris dit Lehoux dit qu'il est habitant depuis trente cinq ans et qu'il n'est jamais venu qu'une fois à la traite il y a trois ou quatre ans et que ce fut Mons. Dollier qui luy donna la place.

Le sieur François Bailly dit Lafleur dit qu'il na pas eu besoin de prendre des boutiques parce qu'estant concierge de la maison où logeoient Messeigneurs les gouverneurs Ils luy ont permis de traiter dans le Camp des Sauvages.

Louis Chevalier depuis vingt six ans dit qu'il les a veues marqué et marqué une fois luy mesme par ordre des Messieurs Les Seigneurs de Lisle, et ne sçait s'ils en avaient Le pouvoir mais qu'il estoit pour Lors scindic.

Nicolas Perrot dit qu'il n'a jamais traité dans la commune aincy qu'il ne sçait qui les donnoit.

Jean Fafar dit qu'il n'y a que deux ans qu'il est icy et qu'il a eu seulement une fois une place dans la commune que Monsieur le curé Luy donna et qu'il croit que c'est par la permission de Monseigneur le gouverneur.

Et mondit Seigneur le gouverneur ayant aschevé de prendre les advis Il s'est retiré, après avoir ordonné que du tout il seroit dressé Le présent procès-verbal par moy greffier du bailliage dudit Montréal pour être mis au greffe et servir ce que de raison. fait Les ditz jour et an que dessus, audit Lieu de Montréal.

FRONTENAC
MAUGUE, GREFFIER

X X X

En faisant les opérations arithmétiques nécessaires on obtient la date d'arrivée ou du séjour de chacun à Montréal et l'on peut alors dresser un tableau chronologique comme suit.

Jean Descarrie.	1643	Jean Baudoin.	1656
(Pierre) Gadouart (Gadois)	1650	Pierre.	1658
Louis Chevalier.	1652 (1)	Pierre Picoté de Belestre. . .	1659
J. Auger Baron.	1653	De Ruisseau (Lustaud). . . .	1660

(1) Il fait erreur, car il arriva avec la recrue de 1653.

Pierre Caillé. 1661
M. Rouillard. 1661
J. Brossard. 1663
Le Vallon. 1664
Chorel de Saint-Romain. . . 1664
Simon Guillory. 1664
De Suève. 1665
B. Vinet dit la Rente. 1665
Pierre Chantreux. 1665
Thomas Frérot (notaire). . . 1666
Paul Dazé. 1667
Louis Dandonnaud. 1667
Bavie (Jacques Babie). . . . 1667
Pierre Cavelier. 1668
J.-B. Lefebvre. 1668
Le Roux (1). 1668
Hughes Picard. 1668
Legardeur de Repentigny. . . 1669
Morel de la Durantaye. . . . 1669
Carrion du Fresnoye. 1669
P. Paillet (Payet dit Saint-Amour). 1669
R.-M. Perrot (gouverneur). . 1670
Robineau de Bécancour. . . . 1670
Lafresnaye de Brucy. 1670
Berthe de Chailly. 1670
Brunot. 1670
Crevier. 1670
De Saint-Simon (Paul Denis) 1673
Dupré. 1673
René Baudoin. 1674
La Garde. 1675
Jean Fafard. 1676

Ne donnent aucune indication

Charles D'Ailleboust (Juge)
M. de Saint-Ours
Jean Gervaise
Mathurin Langevin
Benigne Basset (notaire)
Bélard (Berard) dit Lepine
Landron, (Etienne), de Québec.
G. Bouchard
Charles Le Moyne
Jacques Le Ber
Jean Leduc
M. de Saint-Michel
Frs. Bailly
Nicolas Penot.

X X X

Avant les gouverneurs de Courcelles, dit Charles Le Moyne, "chacun traitait dans les maisons". A ce sujet rappelons un petit fait.

Le premier grand convoi de pelleteries dont Montréal eut la visite semble être celui qui atteignit les rives de notre île le 22 juillet 1660, deux mois après la mort de Dollard et de ses compagnons. Il était conduit par Médard Chouard des Groseilliers qui s'était rendu jusqu'au lac Supérieur pour le former. Ce convoi amenait des pelleteries pour une valeur de 200,000 francs, somme énorme à cette époque. Afin d'en profiter le plus possible, Chouard, dès son arrivée à Ville-Marie, s'associe avec Charles LeMoyne et tous deux

(1) Pierre Leroux, pelletier de son état, était marié à Marie Bonnelierre, veuve de François de Rosny. Leroux était mort en 1692.—Voir Adhémar, 12 novembre 1694.

conviennent de partager les bénéfices qu'ils feront en troquant des marchandises contre les pelleteries des Sauvages. Cette pièce est dans l'étude de Basset.

Assez tôt les habitants demandèrent aux autorités, à diverses reprises, d'encourager la création d'un marché annuel. Enfin, en 1700, le 18 janvier, sous l'inspiration du gouverneur de Callières, sans doute, le Conseil Superieur décréta qu'à l'avenir on ne pourrait traiter avec les Sauvages que dans les villes de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, qu'il faudrait en avoir le permis des autorités civiles et l'agrément des Seigneurs. Ce règlement ajoutait que l'établissement des foires était un bon moyen "de rendre les villes considérables, d'augmenter les profits de la traite et de limiter le trafic des liqueurs."

Le marché aux pelleteries, nous informe le document de 1678, se tenait dans la "commune". Où était-elle ? Si l'on veut s'en rapporter au *Vieux Montréal* de Morin, la commune occupait cette partie de la ville située entre la rue Saint-Paul et le fleuve, puis entre la rue Saint-Pierre et la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Un chemin public, longeant la grève, traversait cette commune dans son étendue.

Entre la ville et le fleuve le site était bien choisi pour encadrer la scène pittoresque que devait présenter cet amas de baraques, flanquées de wigwams, aux alentours desquels gesticulaient et discutaient un mélange d'individus à la langue, aux moeurs et aux coutumes bien différentes.

E.-Z. MASSICOTTE

TABLE DES MATIERES

Actes de foi et hommages conservés à Montréal, Les..... 43
Affaires temporelles au prône des églises, Les..... 158, 285
Ailleboust, Charles-Joseph d'..... 145
Ailleboust, Jean d'..... 145
Alexandre en 1747, Le naufrage de l'..... 55
Alonne, Les testaments de mademoiselle de Roybon d'..... 94
Ameau, Ordonnance de Boyvinet en faveur de Sévérin..... 352
Anticosti, Les ouvrages publiés sur l'île..... 188, 287
Argenson, Les lettres du gouverneur d'..... 36
Argoulets, La Côte des..... 50, 286
Aubert de la Chesnaye, Charles..... 145
Auteroche, Le chevalier d'..... 270
Aveu et dénombrement du fief Le Chesnay..... 304

Barbel, Jacques-François..... 77
Barbiez, Louis..... 250
Baudau, Pierre..... 249
Bégon, L'intendant Michel..... 273
Bélisle-Levasseur, Henri..... 249
Benoit, Claude..... 249
Bernier, Joseph-Pierre..... 3
Bibliothèque de Louis de Villeray, La..... 178
Boisclerc, Jean-Eustache Lanoullier de..... 190
Bonnefoy, Honoré-Maur..... 250
Boucher de Monbrun, Pierre..... 249
Boucherville, La justice seigneuriale à..... 75
Boues à Louis XIII, Lettre de Charles des..... 244
Bougainville, Les *Mémoires* de M. de..... 117
Bourbon à Saint-Valère de Bulstrode, Une..... 220
Bourdon de Dombourg, Jean-François..... 243
Bouvet de la Chambre, Jean..... 247
Bressani, Les observations astronomiques du Père..... 64
Brewer, Jasper..... 192
Briand, Un neveu de Mgr..... 288
Brochure canadienne rare, Une..... 157
"Brue", Le..... 156
Bulles blanches..... 245
Burke, premier notaire anglais à Montréal, John..... 237

Cadets à l'aiguillette, Les..... 32
Canada en Italie, Le..... 350
Canadiens, Moeurs et caractères des..... 143
Canots d'écorce d'antan, Les..... 149
Carignan, A propos du régiment de..... 225, 257
Cartier, La mort de Jacques..... 53, 336
Chaboillez, La famille..... 184, 207, 241, 274, 325, 355 311,
Chambers, Robert..... 283
Chavannes, L'officier..... 348
Chetivau de Roussel, Le sieur..... 31
Chirurgiens de Montréal, Les..... 247
Choléra asiatique, Les migrations du..... 161
Chouaguen, La croix de..... 142, 254
Clut, Les "cahiers" de Mgr..... 206
Clut, Le trône pontifical de Mgr..... 324
Cocagne, L'origine du nom..... 188

Collège Masson, Qui a fondé le..... 146
Commissions et lettres de provision, Différence entre les..... 190
Compagnie franche de la marine..... 158, 242
Complainte de la femme brûlée, La..... 181
Corbière, M. de..... 60
Costin, Thomas..... 283
Cotin, Charles..... 250
Côté, Antoine..... 284
Courteau, Le missionnaire Julien..... 277
Crimée, Les orphelins de la guerre de..... 117
Cuvillier, Augustin..... 118

Damours de Plaines, Joseph..... 111, 203
Delisle, Le nom Village..... 272
Des caraffe, Marie..... 221
Després, Nicolas et Madeleine..... 36
DesRivières, Le lieutenant..... 248
D'Hastrel, M..... 332
DiesKau fut-il blessé par un Canadien ?..... 54, 117
Dubois, Jacques..... 247
Duchesnay, Lettres de noblesse de la famille Juchereau..... 137
Dumas Saint-Martin, Jean..... 86
Durantaye, Olivier Morel de la..... 97, 129

Esquimaux, Baies des..... 188
Esquimaux, A quelle race appartiennent les..... 110, 252
Estève, secrétaire de Montcalm..... 51, 350
Famine, Le fief de la..... 158
Femme brûlée, La complainte de la..... 181
Foi et hommage à Montréal, Les actes de..... 43
Fontbrune, M. de..... 144
Foucault et le général Murray, La seigneurie de..... 64
Foyer Canadien, Le..... 91
Frères Instituteurs à Montréal en 1736..... 37
Frontenac et la croix de Saint-Louis..... 342

Gachet, René..... 248
Gravel-Town, L'origine du nom..... 272
Guercheville, Madame de..... 246
Guichard de la Sonde, Jean..... 249

Hart, Le supplice de la..... 93, 160
Haussaye, Jean-Charles de la..... 251
Hobson, Benjamin..... 284
Hocquart, Lettre de l'intendant..... 217
Hommage, Acte de foi et..... 43

Iles de l'Amérique, Les..... 190
Indiens des Deux Amériques, Les..... 110
Institut Canadien-Français d'Ottawa..... 157
Institution Royale, Les maîtres d'écoles de l'..... 64, 283
Irlandais à Sainte-Anne-du-Sud, Les..... 289
Irlandais à Québec en 1757..... 322
Johnston, John..... 284
Johnstone, Le chevalier..... 64
Journal de l'Instruction Publique, Le..... 20
Juchereau de Saint-Denys, Charles..... 304
Justice seigneuriale de Boucherville, La..... 75

Laflèche, Les opuscules publiés par Mgr..... 63, 159
Lafontaine de Belcour..... 145
Landriaux, Louis-Nicolas..... 249
Langues, La redevance des..... 269
LeComte, Samuel..... 249
LeGardeur de Tilly, Charles..... 65, 97
Lemanceau dit Labonnerie, Pierre..... 250
Lerolle, Louis de Caussy de..... 44
Lettre de l'honorable de Salaberry au héros de Châteauguay..... 14
Lettre du gouverneur de Vaudreuil au ministre..... 321
Lettres de provisions et les commissions, Différence entre les..... 190
Lévis et la conquête du Canada, M. de..... 222
Longueuil, La chambre de justice de 115
Louis XIV, Une ordonnance de..... 333
Lydius, Le sieur..... 23

Mabane, Le docteur Adam..... 349
Madame et Mademoiselle..... 191
Maîtres d'écoles de l'Institution Royale, Les..... 64, 283
Malherbe, Francis..... 284
Marionnettes au Canada, Les..... 8, 337
Marseille, Le théâtre du Père..... 8
Martin, Chansonnettes rimées de l'abbé..... 199
Martin, fille d'Abraham, Anne..... 116
Martinet de Fonblanche, Jean..... 247
Masson, Qui a fondé le Collège..... 146
Maublant de Saint-Amant, J.-B..... 248
McLeod, Norman..... 284
Médecins de Montréal, Les..... 247
Médecine chez les Sauvages, La..... 27, 59
Menneval, Louis-Alexandre Desfriches de..... 271
Méthot, La famille..... 108
Migrations du choléra asiatique, Les..... 161
Monikai était-il allemand ou sauvage ?..... 158
Montcalm, Un secrétaire de..... 51
Montcalm et la poudre alimentaire..... 93 ,183
Montorgueil, Dauphin de..... 23, 159
Morant, Nicolas..... 250
Murray et une révolte à Québec en 1763..... 193

Nelson, William..... 284
Nicolas, Chanson sur saint..... 188
Nooth, Le docteur J.-Mervin..... 349
Notaire anglais de Montréal, Le premier..... 237
Notaires, La taxe sur les actes de..... 93, 180

Ordonnance de Louis XIV..... 333
Ordonnance de Gilles Boyvinet en faveur de Sévérin Ameau..... 352
Origine de noms de lieux de la région de Montreuil..... 49, 114, 272

Palais de glace à Monréal, Le..... 202
Papiers de famille, Les..... 108
Papineau, C'est la faute à..... 349
Paroisse canadienne, La..... 78
Paumart, Jean..... 92
Peinture, La terre à..... 85

Perreault, Michel 284
Pionsac, M. de 110
Piquage autrefois, Le 30
Plaines, Joseph Damours de 111
Planiol, Antoine de 343
Poissant, Le mariage de Pierre 158
Pontiac, Le chef sauvage 341
Potier de Pommeroy 113, 219
Poudre alimentaire et Montacalm, La 93, 183
Prévost après son départ du Canada, Sir George 158, 256
Prêne, Les publications temporelles au 158, 285
Prudhomme, Pierre 28

Québec en 1629, L'armement du fort de 334

Rabaska, Les canots 153
Raimbault, Les armoiries des 52
Raimbault de Soinblin 351
Raquette autrefois, La 196
Redevance des langues, La 269
Ressan, Octave Zapaglia de 74
Révolte à Québec en 1763, Une 193
Rveue Canadienne, La 171, 210, 344
Rocbert de la Morandière, Etienne 273
Roy, Les descendants de Charles 63

Saint-François-Xavier, Le naufrage du 155, 223
Saint-Louis, Frontenac et la croix de 342
Saint-Martin, Jean Dumas 86
Sainte-Anne-du-Sud, Les Irlandais à 289
Sainte-Cunégonde, Origine du nom 272
Salaberry à son fils, Lettre de l'honorable de 14
Sarrazin, Un testament du docteur 205
Soirées Canadiennes, Les 90
Soriol, L'officier 348
Sources imprimées de l'histoire du Canada-français 20, 45, 90, 171, 210, 344,
Suisse, Le sieur 209
Sylvain, Thimothée 249

Talon à Québec, La résidence de 33
Tanswell, James 284
Taschereau, Les armes de la famille 24
Tatouage autrefois, Le 30
Taxe sur les actes des notaires 93, 180
Thaumur de la Source, Dominique 248
Tilly, Charles LeGardeur de 65, 97
Trappeur, La chanson du 200
Trudel, Le docteur S.-O. 349

Vallière de Saint-Réal, La femme de 276, 336
Varia 348
Vaudreuil au ministre, Lettre du gouverneur de 321
Verdun, Origine du nom 49
Veritas, Les lettres de 158, 251
Vigneau Marc-Antoine 250
Villeray, La bibliothèque de Louis de 178
Voltigeur, La chanson du 200

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC, ETC,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME VINGT-NEUVIÈME

QUÉBEC

1923

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX QUEBEC—JANVIER 1923 No 1

LES BOURREAUX DE QUEBEC SOUS LE REGIME FRANCAIS

C'est Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, qui écrivait dans son livre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, publié en 1663:

"On sçait aussi bien pendre en ce pays-icy qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages."

En effet, on pendait assez souvent sous le régime français au Canada. Il est vrai qu'alors la justice était beaucoup plus sévère qu'aujourd'hui.

Jusque vers 1658 l'exécuteur des hautes œuvres fut un bourreau d'occasion.

En 1648, le tambour de la garnison de Montréal s'étant rendu coupable d'un crime détestable, que l'on ne fait point autrement connaître, M. de Maisonneuve se vit obligé de sévir. Il le condamna à mort. C'était la première condamnation capitale à Montréal. Les Pères Jésuites obtinrent du fondateur de Ville-Marie que le condamné serait conduit à Québec. Là, le procès fut revisé, et la peine commuée en celle des galères.

Le *Journal des Jésuites*, à la date du .. septembre 1648, raconte ainsi la chose:

"Environ ce temps fut amené de Montréal un tambour *convictus crimine pessimo*, à la mort duquel s'opposèrent nos pères qui étaient à Montréal, *sed occulte;* il fut donc renvoyé ici et mis dans la prison. On lui proposa pour se sauver au moins

des galères d'accepter l'office d'exécuteur de justice; il l'accepta, mais on mit son procès auparavant en état et puis on lui commua sa sentence."

Voilà donc le premier bourreau officiel du Canada. Malheureusement l'histoire ne nous a pas conservé son nom. Quel dommage!

Le 29 avril 1653, M. Charron était blessé à la gorge d'un coup de pistolet, dans son habitation de l'île d'Orléans, par deux de ses serviteurs.

Le 7 mai suivant, l'un des deux assassins de M. Charron était pendu. L'autre assassin avait fait et pris l'office de bourreau. Le bourreau choisi en 1648 était donc disparu.

Le nom du deuxième bourreau officiel du Canada ne nous a pas, non plus, été conservé.

Le 14 janvier 1665, le Conseil Souverain décidait de mettre le bourreau officiel du Canada dans ses meubles. Ce jour-là, il autorisait l'achat d'une maison appartenant à M. Nicolas Marsolet (qui l'avait acquise de Guillaume Bonhomme) "attendu la nécessité du logement de l'exécuteur des haultes œuvres." (1)

L'acte de vente de l'emplacement et de la maison en question fut reçu par le notaire Michel Filion le 17 janvier 1665. C'est M. Chartier de Lotbinière, procureur général du Roi, qui comparut à l'acte au nom du Conseil Souverain. Le notaire Filion décrit ainsi l'emplacement et maison de Marsolet:

"...une maison seize sur un emplacement contenant vingt toizes de long scytué dans l'enclos de Quebecq sur la grande routte qui va de Quebecq au Cap Rouge et de profondeur jusques à l'enclos des Reverendes Mères Ursulines joignant d'un costé au sorouest à Mathieu Huboult des Longchamps, d'un bout au susd. enclos, d'autre bout à la grande routte, le tout ainsy qu'il se comporte." Le prix de vente était de 230 livres. (2)

Où était située la maison de Marsolet qu'on destinait au bourreau? Le *Témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bostonnais* du notaire Sanguinet, nous permet de retrouver ce site *historique*. Racontant la défaite et la mort de Montgomery à Québec le 31 décembre 1775, Sanguinet écrit: "On fit lever les corps des Bostonnais et tous furent enterrés sans cercueil, à

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, pp. 310, 315.
(2) Acte de Michel Filion, notaire à Québec, 17 janvier 1665.

l'exception de M. Montgomery qui fut enterré seulement accompagné à sa sépulture par neuf ou dix matelots et son corps fut enterré avec celui de son aide de camp devant la porte du *bourreau.*" Il est bien établi que Montgomery fut enterré dans la cour de la maison de l'Intendance Militaire qui se voit à main droite du chemin de ronde qui mène à la citadelle. Il s'ensuit que la maison du bourreau s'élevait sur le site ou dans la cour de la maison actuelle du chemin de ronde.

En 1675, le bourreau de la Nouvelle-France était le nommé Jacques Daigre (Daigle?). Il faut croire qu'il n'occupait pas une sinécure puisqu'il s'accordait par marché, cette année-là, avec Jean Renault dit Montauban, moyennant cent cinquante livres de gages par année et dix livres de vin de marché, pour "luy aider en son exercice d'exécuteur." En avril 1675, Daigre demandait au Conseil Souverain de payer les gages de son aide. Le Conseil renvoya Daigre à la Compagnie des Indes Occidentales. (1)

Jacques Daigre fut trouvé mort dans sa maison, où il vivait seul, le 27 mars 1680. (2)

En 1679, Jean Rattier dit Dubuisson, domestique de M. Crevier, seigneur de Saint-François-du-Lac, assassinait Jeanne Couc, âgée de vingt ans, fille de Pierre Couc dit Lafleur et d'une Algonquine, Marie Meti8ameg8k8e. Rattier subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné, le dernier jour d'octobre 1679, à être conduit à Saint-François et là attaché à une potence, y être pendu et étranglé et y demeurer exposé pendant vingt-quatre heures. Avant d'être livré au bourreau, Rattier devait être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire révéler les noms de ses complices dans l'assassinat qu'il avait commis.

Rattier interjeta appel au Conseil Souverain de la sentence de mort portée contre lui. Le 3 novembre 1679, on conduisait le condamné à Québec. Ce ne fut qu'un an plus tard que le Conseil Souverain se prononça sur l'appel de Rattier. Le 31 décembre 1680, le Conseil mettait cet appel à néant et condamnait Rattier à être pendu à Québec, "attendu les grandes difficultés de faire conduire le dit Rattier au lieu de Saint-François."

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain,* vol. 1er, p. 927.

(2) Mgr Tanguay, *A travers les registres,* p. 62.

La sentence ajoutait: "...Attendu qu'il n'y a point d'exécuteur de haute justice, (Daigre était mort neuf mois auparavant) ordonné qu'il tiendra prison jusques à ce qu'il en ait d'établi si mieux il n'aime en accepter l'office, auquel cas les prisons lui seront ouvertes." (1)

Rattier accepta avec empressement la charge qu'on lui offrait si inopinément et il promit d'en faire les fonctions *toutefois et quantes*.

Rattier fit donc venir sa femme et ses enfants à Québec et il s'installa dans la maison du bourreau, Grande-Allée.

Mais à cette époque, comme aujourd'hui, la population de Québec n'aimait pas le bourreau. Tous les jours, Rattier, sa femme et sa fille aînée étaient insultés. On allait les relancer jusqu'à leur maison de la Grande-Allée. Rattier se plaignit au Conseil Souverain et celui-ci, le 4 mars 1686, faisait "très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes d'aller chez le dit Rattier et de l'insulter en sa personne ou en celles de sa femme et enfants, à peine de punition corporelle." (2)

Il était écrit que ce pauvre Rattier aurait des déboires toute sa vie. En 1695, sa femme, Marie Rivière, et sa fille Marie-Charlotte Rattier, étaient arrêtées et emprisonnées pour avoir recélé des chaudières volées. Elles furent condamnées en la Prévôté, la mère à être battue de verges aux carrefours de la ville par son propre mari, et la fille à être enfermée pendant quinze jours à l'Hôpital-Général "pour être instruite et corrigée secrètement par la correctrice du lieu."

Le Conseil Souverain trouva la punition trop forte et, le 4 juillet 1695, il la changea comme suit: Marie Rivière fut condamnée à être attachée au carcan, à jour et heure de marché, pendant une heure, avec sur l'estomac un écriteau en gros caractères portant le mot receleuse. Quant à la fille Rattier, sa détention de quinze jours était changée en une réprimande par le Conseil lui-même. (3)

L'arrêt du Conseil Souverain contre la femme de Rattier fut exécuté le lendemain matin. Les bons bourgeois de Québec qui se rendirent au marché de la basse ville le 5 juillet 1695 eurent donc le spectacle peu banal d'une femme mise au carcan par son propre mari.

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 11, pp. 455 et seq.
(2) Idem, vol. 111, p. 16.
(3) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. III, p. 1033.

Rattier dut disparaître du pays ou mourir vers 1705 puisque en novembre de cette année le pays se trouvait encore sans bourreau.

Pierre Berger dit la Tulipe, tambour de la Cie de Lamothe-Cadillac, condamné à être pendu et étranglé, était en prison, attendant...un bourreau. Comme l'hiver approchait et "qu'il ne pouvait résister dans les cachots aux rigueurs de l'hiver sans en mourir", on offrit la charge de bourreau à un prisonnier, Jacques Elie. Cet individu, âgé de vingt-trois ans, originaire de Poitou, en Saintonge, avait été condamné à mort à Port-Royal, en Acadie. Il avait réussi à s'échapper et était venu s'échouer à Québec. Il accepta la charge d'exécuteur de la haute justice afin d'avoir sa grâce. (1)

Elie était une fichue canaille. En avril 1706, il s'introduisait nuitamment à l'Hôtel-Dieu de Québec pour voler. Pris sur le fait, il fut condamné à tenir prison "jusqu'après le départ du dernier vaisseau qui partira cette année de la rade de cette ville, avec défense de récidiver sur peine de la hard." Son complice, Louis Henry dit le Parisien, fut condamné aux galères pour neuf ans. (2)

Jacques Elie eut une fin tragique.

Continuellement en butte aux attaques des habitants de Québec qui les poursuivaient dans les rues en les traitant de *boureux* et de *bourelle*, Jacques Elie et sa femme se décidèrent à fuir dans la Nouvelle-Angleterre. Le nommé Nicolas, panis de nation, s'engagea à les conduire en canot jusqu'au lac Champlain pour une somme de cent cinquante livres et un habit complet.

Jacques Elie, sa femme et leurs deux enfants s'embarquèrent donc nuitamment avec leur petit bagage, dans le canot du panis Nicolas. Huit jours plus tard, sur les bords de la rivière Duchesne, Nicolas, pour s'emparer du peu de bien des fugitifs, tuait Elie et un de ses enfants et blessait mortellement sa femme et son autre enfant. (3)

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. V, p. 192.

(2) On conserve aux Archives de la province de Québec le procès criminel instruit contre Jean Elie et Louis-Henry dit le Parisien pour vol à l'Hôtel-Dieu de Québec.

(3) Aux Archives de la province de Québec on conserve une pièce intitulée *Procédure criminelle contre Nicolas, panis de nation, pour avoir assassiné Jacques Elie, maître des hautes œuvres, sa femme et ses deux enfants.*

Le successeur de Jacques Elie fut un autre gibier de potence, Pierre Rattier. Il accepta la charge de bourreau, à condition d'être déchargé des condamnations portées contre lui par la Prévôté de Québec le 10 juillet 1705 pour vol. (1) Rattier était le fils de Jean Rattier dit Dubuisson, qui avait été bourreau de 1680 à 1705. Tel père, tel fils, peut-on dire ici avec raison.

Pierre Rattier exerça la charge de maître des hautes œuvres pendant plusieurs années. La chronique, toutefois, a été assez injuste à son égard puisqu'elle ne nous a laissé aucun renseignement sur sa carrière. Nous ignorons même s'il décéda à Québec.

Le 30 octobre 1726, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre:

"Nous ajouterons à ces demandes les nôtres particulièrement: celle de nous envoyer de la jeunesse qui ne soit point dangereuse dans la colonie et autant que cela sera possible des enfants trouvés, par les raisons que nous avons eu l'honneur de vous toucher ailleurs.

"D'y envoyer quelques ouvriers de différents talents pour préparer les cuirs, quelques couteliers.

"De plus, un exécuteur des hautes œuvres et de lui assigner ici assez de gages pour qu'il puisse se passer de ce qu'ils ont en France. Cet homme est si nécessaire dans le pays que quand il en faut venir à punir des malfaiteurs, on est embarrassé du parti qu'on a à prendre à cause du transport qu'il faut faire en France du criminel, ce qui opère presque toujours l'impunité; les méchants sentent cet embarras où l'on est à ce sujet et en sont plus hardis à commettre le crime par l'espérance de l'impunité." (2)

Le 20 octobre 1727, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient encore au ministre:

"Mais un homme absolument nécessaire est un exécuteur. Le manque qu'on en a ici porte les libertins à se licencier et pour aller au-devant de leur assurance à faire le mal, il faut user d'une rigueur et d'une sévérité qui quelquefois indispose les peuples contre ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre. (3)

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. VI, p. 74.

(2) Archives de la province de Québec, troisième série, cahier IX, f. 412.

(3) Archives du Canada, Correspondance générale.

Le 18 mai 1728, le président du Conseil de Marine, écrivant à MM. de Beauharnois et Dupuy, se montrait surpris d'apprendre que M. Dupuy n'avait pu trouver un exécuteur des hautes œuvres dans la colonie. Il leur donnait ordre d'acheter un nègre aux Iles pour faire cette fonction. (1)

Le 1er octobre 1728, MM. de Beauharnois et d'Aigremont écrivaient au ministre:

"Nous avons receu la liste des trente particuliers destinés par ordre du Roi à passer en cette colonie, laquelle était jointe à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 27 mai dernier. Il n'en a été remis que 29 à terre, en étant mort un dans le voyage.

"Le nommé Gilles Lenoir qui en est du nombre a accepté l'employ de bourreau. Le Sr de Beauharnois a fait incorporer les 3 braconniers et les cinq jeunes gens de famille que vous marqués pouvoir estre incorporés dans les troupes, le nommé Jean Rouleau qui fait partie de ces cinq l'a esté dans la compagnie de Beaujeu, conformément à vos intentions; nous veillerons soigneusement à la conduite des uns et des autres et nous empêcherons autant que nous le pourrons qu'ils ne sortent point de la colonie, nous avons déjà eu l'honneur de vous représenter l'année d^re^ que ce n'était pas une chose fort aisée." (2)

Le 28 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart donnaient des nouvelles du bourreau Lenoir au ministre:

"Le nommé Gilles Lenoir, m^e^ des hautes œuvres, est un si mauvais sujet, si furieux dans le vin et d'une conduitte si désordonnée que l'on est obligé actuellement de le tenir toutte l'année en prison, d'ailleurs il est imbécile. Nous vous supplions, Monseigneur, de trouver bon que nous le renvoyions l'année prochaine; un nègre conviendrait mieux pour ce service que tout autre, et vous pourriez donner vos ordres pour en faire acheter un à la Martinique qui serait envoyé en ce pays-cy."(3)

L'année suivante, il était encore question du bourreau. Le 15 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre:

"Le nommé Gilles Lenoir qui a esté cy devant envoyé pour exécuteur, est un homme atteint de frénésie, si adonné à l'hyvrognerie, et si furieux dans le vin, qu'il n'a pas été possible avec

---

(1) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 98.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 50.

(3) Archives du Canada, série F-51, p. 43.

les châtiments les plus sévères de l'obliger à faire son devoir d'exécuteur dans les occasions qui se sont présentées et dont le S^r lieutenant-général de la Prévôté a dressé son procez verbal cy joint, cet homme ne pouvant être qu'une charge au Roy, nous avons pris le parti de le renvoyer en France. Il passe sur le vaisseau du Roy. C'est un malheureux à enfermer et nous en donnons avis à M. de Beauharnois à Rochefort. On a été dans la nécessité d'employer le nommé Guillaume Langlois à la place du d. Lenoir, un nègre conviendrait mieux en ce pays cy que tout aaure." (1)

Quelques jours plus tard, le 25 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient encore au ministre:

"Nous vous avons rendu compte que nous renvoyons en France le nommé Gilles Le Noir, M^e des hautes œuvres, auquel le nommé Guillaume Langlois a esté substitué et qui ne vaut pas mieux que luy. Il est nécessaire qu'il y ait ici un homme capable de cet emploi. Le nommé Langlois est vieux, débile, et très sujet au vin. C'est tout ce qu'il a pu faire que d'effigier les trois criminels qui se sont évadez. Nous vous en écrivons sur le compte que Mr. de La Corne vient de nous en rendre. L'on ne manque point en France de gens de ce métier et il en faudrait icy un bon." (2)

Le 12 octobre 1731, nouvelle mention du bourreau dans une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au ministre:

"M. Hocquart a, suivant vos intentions, pris les mesures nécessaires pour avoir un nègre de la Martinique pour servir d'exécuteur à la place de Gilles Lenoir que nous avons envoyé en France l'année dernière; et il fera payer cette dépense par le Domaine." (3)

Le nègre en question arriva quelques mois plus tard. Il se nommait Malgein. Ce nègre fut traité avec grande considération par les autorités de la colonie. Il était si difficile de se procurer un bourreau! Comme Malgein s'ennuyait beaucoup à Québec à cause de son isolement, on fit venir une négresse qu'il épousa.

En décembre 1740, les nommés François Morisset, Nicolas Content dit Lafranchise et Elisabeth Content, femme d'Antoine

---

(1) Archives du Canada, série F-52, p. 66.
(2) Archives du Canada, série F-52, p. 115.
(3) Archives du Canada, série F-53, p. 64.

Marchand, s'étant rendus coupables d'un vol au détriment de Malgein, ils furent condamnés à être appliqués au carcan dans la place publique de la basse ville l'espace de deux heures avec chacun un écriteau devant et derrière portant les mots *Vagabonds, gens sans aveu et menant une vie scandaleuse.* De plus, ils furent bannis du gouvernement de Québec pour trois ans. C'est Malgein lui-même qui exécuta cette sentence sur ceux qui l'avaient volé.

Le nègre Malgein mourut dans les derniers mois de 1743.

Le 30 mars 1744, le président du Conseil de Marine donnait ordre à l'intendant de remplacer par un blanc le défunt bourreau nègre Malgein. Il conseillait en même temps de vendre, au prix qu'elle avait coûté, la négresse qui avait été envoyée pour ce nègre. (1)

Le successeur de Malgein fut un nommé Sainfront. Nous avons très peu de renseignements sur la carrière de ce bourreau.

Sainfront mourut subitement dans la maison du sieur Marsal le 28 décembre 1750. Le procès-verbal du lieutenant général de la Prévôté pour constater la mort du bourreau dressé le même jour a été conservé. Enregistrons-le ici:

"L'an mil sept cent cinquante le vingt-huit décembre quatre heures de relevée, nous François Daine, coner du Roy, lieut-gnal de la prevosté accompagné du procureur du Roy et du greffier en icelle et assisté de l'huissier Thibault nous sommes transportés en conform. de notre ordce de ce jour en la maison du sieur Marsal à l'effet de dresser procès-verbal et faire faire la visite du nommé Saintfront exécuteur trouvé mort en la ditte maison où estant aurions fait depouiller le dit Saintfront et ensuitte fait visitter par le S. Soupiran chirurgien en cette ville lequel nous aurait dit et déclaré après l'avoir visité que le dit Saintfront est décédé de sa propre mort ainsi qu'il appert par son raport cy-joint, avons ensuitte fait fouiller dans les poches tant de la veste que de culottes dudit Saintfront dans lesquelles il ne fut rien trouvé, et sur le requisitoire du d. procureur du Roy à ce que le cadavre soit enterré, nous ordonnons que le d. cadavre sera inhumé en la manière accoutumée. Dont et du tout nous avons dressé le present procès-verbal les jour et an susdits.

---

(1) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905*, vol. 1er, p. 25.

Et a le d. s. Soupiran signé ainsi que le d. Thiboult-Daine-Boisseau-Hiché-Soupiran." (1)

Voilà ce que nous trouvons sur les bourreaux officiels de la Nouvelle-France. En relisant avec attention la correspondance des gouverneurs et des intendants avec le ministre, on devrait glaner bien d'autres renseignements sur ces personnages plus ou moins intéressants mais qui ne faisaient pas moins partie de la machine judiciaire sous le régime français.

P.-G. R.

LE DOCTEUR COTÉ, PATRIOTE DE 1837-1838

On nous a demandé, récemment, si le fameux docteur Côté qui fut membre de l'association des *Fils de la Liberté*, en 1837, et qui, après la rébellion, s'enfuit aux Etats-Unis, d'où il nous revint apostat, n'était pas un Anglais du nom de Coate?

Telle n'est pas la vérité, nous assure M. F.-U. Lavallée qui, depuis quelques années, s'occupe de dresser la généalogie com plète des familles Côté au Canada.

Et voici les notes qu'il nous fournit sur ce "papineautiste". Cyrille-Hector-Octave Côté, fils de Charles-Claude Côté et de Rose Duhamel, reçut le baptême, le 1er septembre 1809, à Notre-Dame-de-Québec.

Après des études au collège de Montréal, il suivit les cours de la faculté de médecine de l'université de Vermont, où il obtint le titre de docteur, en 1831. Revenu au Canada pour exercer sa profession, il s'établit à Napierville. Elu député du comté de l'Acadie, le 22 novembre 1834, il paraît avoir conservé son siège jusqu'au mois de mars 1838. Obligé de s'exiler, comme tant d'autres, parce qu'il avait pris part à l'insurrection, le docteur Côté alla habiter Plattsburg, état de New-York.

En 1844, cinq ans avant l'amnistie générale, on le retrouve au Canada et, le 28 août, à Saint-Pie, il abandonne la religion de ses pères. Peu après il devient pasteur protestant. Son nouveau rôle ne dura pas longtemps, car le 4 octobre 1850, le médecin-ministre était inhumé à la Grande-Ligne.

Il avait épousé une demoiselle Marguerite Jobson.

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Archives de la province de Québec.

L'ORIGINE LITTERAIRE D'UN CHANT DE BUCHERONS

Au cours d'une étude sur le canot d'écorce et les voyageurs d'antan (*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVIII, p. 154), j'ai publié une chanson du terroir sur le canot cher à nos pères. Cette "curieuse production du terroir" m'avait été chantée par Joseph Rousselle, natif de Kamouraska, qui fut tour à tour marin et bûcheron et qui a fourni aux collections de la Société du folklore canadien, une couple de cents pièces, la plupart intéressantes. La chanson du canot d'écorce lui avait été enseignée à la baie Georgienne, vers 1897, par un bûcheron illettré, originaire du comté de Joliette.

A divers indices, j'entretenais l'idée que cette pièce devait avoir été composée par quelqu'un qui connaissait la versification. Et je m'arrêtai de ci, de là, à parcourir les œuvres de nos poètes dans l'espoir de trouver quelque chose. Ma constance a été récompensée. J'ai, enfin, la version originale et son auteur est un des princes de notre littérature nationale, le très distingué abbé H.-R. Casgrain. Sa poésie sur le canot d'écorce figure dans les œuvres complètes de l'écrivain, mais la meilleure et la plus longue version existe dans une plaquette rarissime, tirée à cinquante exemplaires seulement, et qui a pour titre *Les miettes*.

Pour permettre au lecteur de constater comment les chants se déforment lorsqu'ils se transmettent oralement, je reproduis ci-dessous le texte du poète, tel qu'il le signa, le 1er juin 1869.

1

Assis dans mon canot d'écorce
Prompt comme la flèche ou le vent,
Seul, je brave toute la force
Des rapides du Saint-Laurent.

2

C'est mon compagnon de voyage;
Et quand la clarté du jour fuit,
Je le renverse sur la plage;
C'est ma cabane pour la nuit.

3

Ses flancs sont faits d'écorces fines
Que je prends sur le bouleau blanc;
Les coutures sont de racines,
Et les avirons de bois franc.

4

Sur les rapides je le lance
Parmi l'écume et les bouillons;
Si vite il bondit et s'avance
Qu'il ne laisse pas de sillons.

5

Près de mon ombre son image
Toujours m'apparaît sur les eaux;
Et quand il faut faire portage,
Je le transporte sur mon dos.

6

Le laboureur a sa charrue,
Le chasseur, son fusil, son chien,
L'aigle a ses ongles et sa vue;
Moi, mon canot, c'est tout mon bien.

7

Mon existence est vagabonde:
Je suis le Juif-Errant des eaux;
Mais en jouissances elle abonde;
Les villages sont des tombeaux.

8

J'ai parcouru toutes les plages
Des grands lacs et du Saint-Laurent;
Je connais leurs tribus sauvages
Et leur langage différent.

9

J'ai vu plus d'un guerrier farouche
Scalper ses prisonniers mourants
Et du bûcher l'ardente couche
Consumer leurs membres sanglants.

10

J'étais enfant quand la flottille
Des Montagnes vint m'enlever.
Je ne verrai plus ma famille;
Ma mère est morte à me pleurer.

11

Quand viendra mon dernier voyage,
Si je ne meurs au fond du flot,
Sur ma tombe, près du rivage,
Vous renverserez mon canot.

En comparant la pièce ci-dessus avec celle que nous a léguée la tradition, on voit que les chanteurs populaires ont mis de côté les quatrains 5, 7, 9 et 10 et que dans les sept autres, ils ont modifié ou remplacé les vocables qui ne font pas partie du langage ordinaire.

Le méticuleux abbé Casgrain eût-il été flatté d'apprendre que ses strophes avaient été *jugées dignes* de prendre rang dans le répertoire des bûcherons?

E.-Z. MASSICOTTE

PRISQUE BELANGER, PIONNIER DE SAINT-VALLIER

Ce pionnier de Saint-Vallier, auquel ses descendants ont eu l'heureuse inspiration d'ériger un monument, est un ancien paroissien de Saint-Laurent, île d'Orléans.

Son mariage, avec l'arrière petite-fille du premier ancêtre de la famille Gosselin, lui valut même l'honneur de compter parmi les notables de cette paroisse. En effet, grâce à la dot de sa femme, il était devenu propriétaire de la moitié ouest de la terre que cette famille occupe depuis 250 ans.

Ces faits,—parfaitement exacts,—je les ai notés dans mes *Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers Saint-Laurent*, page 70, deuxième volume.

Seulement, il est inexact d'écrire que Prisque Bélanger soit né et soit retourné à la Baie Saint-Paul en quittant Saint-Laurent. Il est né au Château-Richer et est allé se fixer définitivement à Saint-Vallier, après avoir cédé une moitié de sa terre à la famille Maranda, et l'autre moitié à la famille Gosselin qui, depuis longtemps, est rentrée en possession de la première moitié.

Cette rectification pourra être utilisée par ceux qui ont mon ouvrage en mains.

CHANOINE D. GOSSELIN.

VIEILLES MODES

Au tableau de Huot, représentant une séance mémorable de notre premier parlement canadien, tous les membres de la Chambre d'Assemblée portent perruque de magistrat et costume de gentilhomme. L'artiste, dit-on, a donné un soin scrupuleux à la couleur locale, et il n'y aurait pas lieu d'émettre un doute sur l'exactitude du détail. Le curieux, qui est un enfant questionneur, demande alors si cette mise d'apparat fut longtemps de rigueur ou d'usage chez nos députés bas-canadiens.

Quant aux braves paysans que furent nos arrière-grands-pères, la tradition rapporte qu'ils n'usaient généralement de la perruque que pour atténuer les malheurs de la calvitie et que, d'un cordon dont la mémoire est presque perdue, ils nouaient leurs cheveux par derrière. Le dernier tenant de la couette probablement, mort à Kamouraska en 1856, à l'âge avancé de quatre-vingt-quinze ans, ne s'est jamais servi que d'une lanière de peau d'anguille. On pense bien que le cordon du bourgeois était de provenance plus distinguée. Le costume était de fabrication domestique, car la femme forte des campagnes savait de la laine et du lin faire des étoffes moelleuses, souples et hygiéniques, dont Salomon ferait encore l'éloge. On assure pourtant qu'on tranchait quelquefois du gentilhomme, quand on en avait les moyens. Un chapeau haut de forme, le typique *chapeau de castor*, remplaçait la tuque qui avait pour rivale, en hiver, l'ample bonnet de fourrure. Le faux-col montant, la large cravate de soie, le gilet de satin, la redingote de drap fin, la culotte de droguet voire même de velours, le bas bien collant sur le mollet, le soulier français étaient presque indispensables à la toilette de cérémonie. A distance, c'est presque le député de 1792. Vanité des vanités! On vit même des mollets postiches arrondir parfois le grêle de la jambe, mais ne reprochons pas cette mode à nos pères: elle était si innocente, celle-là. De ce costume, on n'abusait pas; il était traité avec un soin qui le gardait longtemps neuf.

Pourquoi nos mascarades populaires ont-elles souvent caricaturé l'ancien habitant canadien? Des illustrations dont crurent s'orner des catalogues et des brochures agricoles pour se donner du mordant n'ont pas fait meilleure part à ses fils. Le paysan du Saint-Laurent, même en ses habits de travail, ne fut pourtant jamais *paysan du Danube.* DESBRAS

LE PREMIER LAVANDIER DE L'EGLISE PAROISSIALE DE QUEBEC

L'église dont il est question ici est celle qui remplaça Notre-Dame de Recouvrance bâtie par Champlain et incendiée le 14 juin 1640.

La première pierre de cette église fut posée le 24 septembre 1647 et la première messe y fut dite par le Père Vimont le 24 décembre 1650. Les offices réguliers n'y furent toutefois inaugurés que le 31 mars 1657. Cette église fut l'embryon de la basilique de Québec incendiée dans les derniers jours de décembre 1922.

Le document suivant n'a pas une grande importance historique. Il montre tout de même les précautions dont nos pères entouraient leurs transactions puisqu'on prenait la peine d'engager par acte devant notaire le lavandier d'une église qui ne comptait pas même cent paroissiens. Il faut avouer aussi que les actes notariés, à cette époque, n'étaient pas d'un prix très élevé.

"Pardevant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil estably par le Roy à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et tesmoins soubsignés furent présents le R.P. Joseph Poncet, curé de l'église parochiale de Québec, et Mrs les marguilliers d'icelle lesquels ont estably Charles Guillebourg lavandier de la dite paroisse pour blanchir tout le linge de la dite paroisse à la lexive ou au savon que l'église luy fournira ainsy qu'il ingera estre plus convenable pour la netteté et conservation du dit linge autant de fois qu'il sera nécessaire pour le service de l'église, et auparavant le refaire et recoudre s'il estait rompu ou descouzu, l'entretenir en son entier autant qu'il pourra estre refaict; mais non pas en faire de nouveau, que s'il y avait tant à refaire que la besoigne fut fort notable il en fera partie qui luy seront payées à part: et s'oblige la dite église à préférer le dit Guillebourg à tous autres en cas d'égalité de marché, comme pareillement s'oblige le dit Guillebourg de préférer le service de la dite église à toute autre besoigne ou marché de blanchissage car a esté ainsy accordé. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Fait et passé en l'estude du notaire à Québec ce 22me jour du moys d'avril mil six cens cinquante sept en presence de Mrs Jean LeVasseur, menuisier de la dite église, Jean Gloria et tesmoins soussignés avec les parties et a le Sr Couillard marger déclaré ne

scavoir escrire ny signer de ce interpellé selon l'ordonnance comme aussi le dit Guilbour.

JOSEFH PONCET Jh.
JUCHEREAU
GLORIA
LEVASSEUR (?)
POIRIER
LATOUR
AUDOUART

L'église paroissiale de Québec ne put jouir longtemps des bons services du lavandier Guillebourg puisqu'il mourut moins d'un an plus tard, le 12 février 1658.

Guillebourg, que Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique* (vol. I, p. 291) appelle Guillebout, était originaire de Tourouvre, au Perche. Il était à Québec depuis au moins 1647. Il laissa deux filles.

QUESTIONS

Dans la *Vie de Mgr Plessis* du savant abbé Ferland, je lis les lignes suivantes attribuées à Herman-Witsius Ryland : "J'en viens maintenant au clergé papiste de cette province. Je l'appelle papiste pour le distinguer du clergé de l'église établie, et afin d'exprimer combien je méprise et je hais une religion qui ravale l'esprit humain, et qui entraîne une espèce de malédiction sur les pays où elle prévaut. Voilà mon opinion; aussi j'ai depuis longtemps posé en principe qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains, par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit avoir en vue. . . . ; conduisons habilement les choses, et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés."

Pourriez-vous me dire où je trouverais le texte anglais de cette lettre ou de ce billet du fameux fanatique Ryland. Je suis presque tenté de dire: "Je veux voir avant de croire."

R. B.

Joseph Campau ou Campeau qui s'établit au Détroit sous le régime français y a joué un certain rôle. Ce Campeau a-t-il laissé des descendants ?

L. R.

Quelle est la plus vieille maison de Québec ?

X. Y. Z.

EXPLOITS PEDESTRES EN CANADA

On a dit et redit que nos pères, au temps de la Nouvelle-France, "ne songeaient ni aux peines ni aux misères du voyage"; qu'ils partaient pour aller très loin à pied, "d'un cœur aussi gai, d'une allure aussi leste que s'il se fût agi de se rendre à l'habitation voisine."

Pour illustrer ce propos, nous cueillons dans nos notes quelques exemples qui nous ont paru assez typiques. On y verra par la même occasion que nous n'avons pas dégénéré, car plusieurs de nos compatriotes des temps actuels sont encore capables de prouesses pédestres dont nos pères auraient été fiers.

* * *

Vous savez peut-être, que vers 1770, il n'y avait qu'un collège dans le Bas-Canada, et qu'il était à Québec. Or, de quelle façon les écoliers de la région de Montréal se rendaient-ils dans la vieille capitale au commencement de l'année scolaire et comment en revenaient-ils, pour goûter les vacances dans leurs familles ? . . . Ecoutons notre excellent historien, Ferland, nous décrire un de ces voyages d'étudiants:

"Réunis dans la chapelle du Séminaire, les voyageurs saluaient, par un cantique, la protectrice des pèlerins; puis la bande joyeuse défilait; elle poussait un cri d'adieu au milieu de la grande cour et comme une volée d'outardes, se dirigeait vers l'ouest, qui pour elle renfermait la terre promise.

"Avec six semaines de vacances à l'horizon, un léger paquet sur les épaules et un cœur bondissant de plaisir, le jeune étudiant marchait lestement, tantôt au refrain de quelque chanson populaire, tantôt au milieu des gais propos et des rires bruyants de ses compagnons. Vers le milieu du jour on s'arrêtait sur le bord d'un ruisseau, ou au pied de quelque orme séculaire; les sacs se vidaient et les provisions étalées sur l'herbe disparaissaient rapidement devant l'appétit des voyageurs. Le soir, on frappait à la porte d'une de ces blanches maisons qui bordent le grand chemin depuis Québec à Montréal; le costume des Séminaristes procurait partout un accueil favorable et une bienveillante hospitalité. La grande chambre était mise à la disposition de messieurs les écoliers; pour eux, le feu pétillait plus ardent dans la cheminée, la nappe la plus blanche était étendue sur la table et les omelettes les plus rebondies se succédaient dans la poêle.

"C'était dans la grange, sur le foin nouveau, que les voyageurs allaient se reposer des fatigues de la journée; avec l'air frais en abondance, ils dormaient plus à l'aise et n'avaient pas à redouter de visiteurs incommodes.

"Au soleil levant, tous étaient sur pied; lorsque après un bon déjeuner le trésorier de la bande offrait à la maîtresse du logis de payer les dépenses causées par lui-même et ses compagnons, il était arrêté par un refus que suivait une invitation de ne pas oublier la maison quand ils descendraient."

* * *

Durant la guerre de l'indépendance américaine, le service des postes fut interrompu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Pour faire parvenir des lettres à Londres, il fallut les faire passer par Québec et Halifax; mais il n'y avait aucun chemin entre ces deux villes. On dut recourir aux *marcheurs*. D'entre ceux-ci, rappelons l'exploit du courrier Durant, qui fit alors le trajet de Québec à Halifax à pied. Quittant Québec le 11 janvier 1784, il atteignit Halifax le 29 février et revint à son point de départ le 24 avril. Le voyage coûta 191 louis et rapporta 75 louis en frais de port.

* * *

Plus tard un autre Canadien fit encore mieux. Au mois de novembre de l'année 1815, J.-B. Lagimodière était chargé, à Winnipeg, de porter un message important à lord Selkirk, à Montréal. La distance entre les deux villes était de 1,800 milles et le courrier la parcourut à pied. Le 6 janvier 1816, Lagimodière était à Montréal, et remettait au destinataire les papiers qu'on lui avait confiés.

* * *

Cueillons une autre anecdote, dans l'*Histoire de Boucherville* du R. P. Lalande.

"Le père de l'abbé Joachim Primeau, ancien curé de Boucherville, demeurait à Châteauguay vers 1860. Quand la saison du flottage des bois de chantier était venue, il partait chaque matin, se rendait au "Bassin" aux premières lueurs du jour, descendait le sault Saint-Louis, sur les trains de bois, maniant comme pas un sa lourde rame; puis lorsque tous les autres "voyageurs" prenaient les omnibus, à Hochelaga, pour revenir à Lachine, lui partait seul, à pied, afin d'épargner jusqu'au dernier les 50 sous de son salaire. Il traversait le fleuve avec les sauvages de

Caughnawaga et de là reprenait "sa course" jusqu'à Châteauguay où il arrivait à 9 h. du soir. Le lendemain, à 3 heures du matin, il était prêt à recommencer la même besogne..."

***

Veut-on un exploit contemporain? En 1907, le R. P. Frs-Xavier Fafard, un Oblat, partit du Fort Albany, près de la Baie d'Hudson, et il se rendit à Témiscamingue Nord, en raquettes, soit une distance d'environ 500 milles. Le Père Fafard était accompagné de deux guides sauvages et de trois courriers postaux. Voici comment il explique sa manière de voyager qui est celle des Sauvages.

"Petites étapes et repos fréquents. Le lever a lieu à 5 heures. On prend une tasse de thé chaud, du lard et des galettes puis on se met en marche. A 9 h. nouveau déjeuner et nouvelle marche. Il se prend ainsi cinq ou six repas par jour, suivis d'autant de marches. La journée finit vers 4 h. et demie de l'après-midi. On procède alors à établir un campement pour la nuit... On couche à la belle étoile, dans un trou sur un lit de branches et bien enveloppés... On s'habitue très vite à ce régime qui est très hygiénique."

Le Père Fafard ajoutait qu'il n'avait pas attrapé le moindre rhume, la moindre indigestion, le moindre mal de tête de tout le trajet.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Dans son livre *L'abbé Gabriel Richard*, feu M. N.-E. Dionne attribue à son héros l'honneur d'avoir fondé le premier journal de langue française aux Etats-Unis en 1809. Un journal exclusivement de langue française n'a-t-il pas été publié à Boston bien avant 1809?

CANADA.

En parcourant les registres de l'état civil, sous le régime français, surtout ceux de Québec et de Montréal, on constate qu'il y avait alors une différence entre le simple marchand et le marchand bourgeois. Certains actes donnent à des individus la qualité de marchand bourgeois; d'autres disent marchand, tout simplement. Que voulait dire le qualificatif marchand bourgeois sous le régime français?

A. B. C.

UN PRETRE CHAMPION DU PATIN A QUEBEC EN 1852

L'abbé Hubert Girroir décédait le 25 janvier 1884, en son presbytère du Havre-de-Grâce, Nouvelle-Ecosse.

"Un saint prêtre, un grand patriote, vient de mourir, écrivait le sénateur Pascal Poirier au lendemain de la mort du curé Girroir. Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, en perdant l'abbé Girroir, ont véritablement perdu leur père, car cet homme de bien, pendant les trente ans de sa vie sacerdotale, a été le plus ferme soutien de leur nationalité."

Le souvenir de M. l'abbé Girroir est encore vivace dans l'ancienne Acadie. Dans bien des foyers on conserve le portrait de ce saint prêtre et de ce grand patriote.

L'abbé Girroir avait fait ses études théologiques au grand-séminaire de Québec et avait exercé le ministère pendant quelques mois à Notre-Dame-de-Lévis avant de se livrer aux dures missions de la Nouvelle-Ecosse.

Nous laissons à M. le sénateur Poirier la responsabilité de l'anecdote suivante. Nous n'avons osé en demander la confirmation au savant archiviste du séminaire de Québec, Mgr Amédée Gosselin. Les archivistes détruisent si vite quelquefois, à l'aide d'un texte brutal, les légendes les plus plausibles!

"M. l'abbé Girroir, écrit M. Poirier, se faisait remarquer par sa force physique et son extrême agilité. Pendant le carnaval de 1852—M. Girroir était alors ecclésiastique—un patineur américain, soi-disant champion du continent, vint à Québec et lança, par l'entremise des journaux, un défi à tous les patineurs du Canada pour un enjeu de vingt-cinq louis.

"Personne n'osait relever le gant.

"Un ami de M. Girroir lui apporta, un matin, la gazette dans laquelle s'étalait le défi de notre gascon américain.

"—Tu es un excellent patineur, lui dit-il, si tu acceptais le défi?

"—Au fait, reprit M. Girroir, j'en ai grande envie.

"Une demi-heure après il frappait à la porte du directeur du Séminaire.

"—M. le directeur, dit-il, voulez-vous me permettre de patiner contre cet américain qui se dit le champion du continent?

"Quelque extravagant que parût ce dessein, le directeur, qui connaissait la grande agilité de M. Girroir sur les patins, et qui,

au reste, le savait incapable d'une résolution inconsidérée, le référa à l'archevêque, Mgr Signaï.

"Celui-ci, en entendant l'étrange proposition de son "Acadien" comme il appelait M. Girroir, éclata de rire, et lui demanda s'il perdait la tête.

"—Vous n'y pensez pas, dit-il, et votre soutane?

"—Je la relèverai.

"—Mais où trouverez-vous vingt-cinq louis...à perdre?

"—J'ai cette somme en banque, Monseigneur, et, d'ailleurs, je ne perdrai pas.

"—Et si vous gagnez que ferez-vous de tout cet argent?

"—J'ai mon idée là-dessus, répondit en rougissant le jeune ecclésiastique.

"—Pourrait-on savoir au moins quelle est cette idée, reprit l'archevêque, un peu piqué, et surtout étonné de l'étrange persistance de son "Acadien".

"—Je donnerai cet argent aux pauvres, Monseigneur.

"—L'archevêque réfléchit quelque temps, puis il dit à M. Girroir: C'est bien, allez: mais c'est une sottise que vous faites.

"Quelques heures après cet entretien, qu'un témoin de toute l'affaire m'a raconté, et que je ne fais que transcrire, un ami de M. Girroir allait trouver le champion patineur pour lui annoncer que son pari était accepté, et que les vingt-cinq louis étaient déposés entre les mains de la tierce personne désignée. Il ajoutait que c'était le désir de son ami que le tournoi eût lieu sans bruit, et sans annonce dans les journaux.

"Le lendemain, les deux patineurs se trouvaient en présence dans le Skating Rink, de Québec, accompagnés des trois juges du tournoi et d'un petit nombre de curieux, parmi lesquels on remarquait quelques ecclésiastiques.

"L'Américain attacha à ses pieds une superbe paire de patins, et, se lançant sur la glace polie comme un miroir, il exécuta quelques tours de force qui démontraient sa grande agilité dans ce genre d'exercice. M. Girroir, après avoir retroussé sa soutane sous sa redingote comme il l'avait promis à Mgr Signaï, entra dans la patinoire avec des patins du pays, battus à la forge, et assujettis à ses pieds au moyen de bouts de bitords, qui n'étaient rien moins qu'élégants.

"L'Américain sourit superbement en apercevant ce costume.

"—Quel est votre nom? dit-il à son concurrent, en s'avançant vers lui et en s'inclinant avec politesse.

"—Hubert Girroir, monsieur. Et vous, me ferez-vous le plaisir de me dire comment vous vous nommez ?

"—Mon nom est Albumazar, répondit l'Américain, qui avait, on ne sait pourquoi, substitué ce nom arabe à son nom propre, que personne à Québec n'a jamais su.

"Aussitôt M. Girroir écrivit sur la glace, en lettres élégamment contournées et parfaitement lisibles: A-l-b-u-m-a-z-a-r.

"—Faites-en autant de mon nom, dit-il en s'adressant au champion patineur de l'Amérique.

"Celui-ci détacha lentement ses patins et, après avoir présenté la main à M. Girroir, il dit aux juges du tournoi:—Donnez les cinquante louis à ce gentleman.

"Ce fut un événement au séminaire de Québec."

LES DISPARUS

LEON FAMELART—Né à Paris, il vint au Canada vers 1888 et s'occupa de théâtre puis de journalisme. Mort à Laval-des-Rapides, île Jésus, le 16 octobre 1918.

CHARLES SAVARY—Né à Coutances, département de la Manche, France, le 21 septembre 1845, il était fils de P.-F.-F. Savary et de Charlotte-Eliane Quénault. Docteur en droit, député, écrivain, sous-secrétaire d'Etat, il fut ruiné par la faillite de la banque de Lyon et de la Loire. C'est alors qu'il s'expatria au Canada, où il exerca la profession de journaliste. Ses écrits parus en ce pays ont été réunis en un volume intitulé *Feuilles volantes*. M. Savary mourut à Ottawa, le 9 septembre 1889.

LOUIS-AUGUSTE PERRON—Né à Paris, le 16 janvier 1844. Il fit la campagne de 1870, puis se livra à l'étude de l'aéronautique. En 1884, il fonda à Paris le *Journal d'aérostation*, dont l'existence fut éphèmère. M. Perron quitta alors la France à destination du Canada. Pendant cinq ans, après 1890, il fut attaché à la rédaction du *Samedi*. Lors de son décès, survenu le 2 octobre 1916, il était de la société Asselin et Perron, architectes. E.-Z. M.

QUESTION

Y avait-il une porte Saint-Nicolas à Québec sous le régime français ? Dans un procès-verbal du député grand voyer Genaple du 28 juillet 1696, je lis: "sur la requisition d'Adrien Legris dit Lepine pour l'alignement de la maison qu'il veut faire élever sur son emplacement rue St-Nicolas du côté droit descendant à la porte de la ville du même nom." Où se trouvait cette porte Saint-Nicolas à Québec ? XXX.

LE MONUMENT AU LIEUTENANT HENRY-EDWARD BAINES, AU CIMETIERE MOUNT-HERMON, A QUEBEC

Le 14 octobre 1866, le feu détruisait complètement la partie du faubourg Saint-Roch, à Québec, épargnée lors du désastreux incendie de 1845, et tout le faubourg Saint-Sauveur, avec son église, son couvent et son école de Frères. Près de 3000 maisons furent détruites et plus de 15,000 personnes se trouvèrent sans asile.

Au cours de cet incendie, le lieutenant Henry-Edward Baines, de l'Artillerie Royale, se préparait avec ses braves compagnons d'armes à faire sauter une maison au coin des rues Saint-Anselme et Prince-Edouard, lorsque la poudre prit feu avant le temps, et le jeune officier, lancé à une hauteur de trente pieds, retomba avec les décombres de la maison. Relevé grièvement blessé, le lieutenant Baines fut transporté à l'Hôpital-Général où il succomba, le 27 octobre, au tétanos après d'horribles souffrances qu'il supporta avec une patience inaltérable.

Le 29 octobre 1866, M. Joseph Cauchon, maire de Québec, lançait la proclamation suivante:

"J'invite les citoyens de Québec à assister aux funérailles du lieutenant Baines, de l'Artillerie. Cet acte extraordinaire de ma part est justifié par les circonstances extraordinaires qui ont présidé à la mort de ce noble et infortuné jeune homme. Il a donné sa vie pour sauver nos propriétés, et puisque nous ne pouvons faire plus pour lui, montrons-lui au moins notre reconnaissance et nos vifs regrets en conduisant à leur dernière demeure ses restes mortels".

Les funérailles du lieutenant Baines, qui eurent lieu le 31 octobre 1866, furent une véritable apothéose. Le cortège funèbre se composait de toutes les troupes de la garnison, des milices de la ville, des juges, du maire Cauchon et de tous les membres du conseil, des membres du barreau, des ministres protestants, etc., etc. Plusieurs prêtres suivirent le corps jusqu'à la cathédrale anglicane. Après une courte cérémonie, présidée par les Révérends MM. Housman, Innes et Woolrich, la procession se remit en marche pour le cimetière Mount-Hermon où eut lieu l'inhumation.

Le 3 novembre 1866, avait lieu une assemblée des citoyens de Québec pour élever un monument sur la tombe du lieutenant Baines. On décida de prélever des souscriptions pour cet objet.

En peu de temps une somme de $850 fut recueillie par le comité.

Après avoir mis de côté la somme nécessaire pour payer le monument qu'on voulait élever à l'endroit même où reposait le jeune héros, le comité, par l'entremise du maire Cauchon, fit transmettre à la mère du lieutenant Baines, en Angleterre, un certain montant, avec prière de faire placer dans l'église de Brixton, une pierre tumulaire qui redirait pendant longtemps encore le nom de son fils et le souvenir de son action si belle et si digne. (1)

C'est dans l'été de 1867 que le monument dû à la reconnaissance des citoyens de Québec fut placé sur la tombe du lieutenant Baines au cimetière Mount-Hermon.

Ce monument de style égyptien est un obélisque de dix-huit pieds de hauteur placé sur une base de quatre pieds et dix pouces. L'obélisque, dû au ciseau du sculpteur québecois F. Morgan, est de belle exécution. Il porte l'inscription suivante:

ERECTED BY THE CITIZENS OF QUEBEC
TO PRESERVE THE MEMORY
AND TO RECORD THEIR GRATITUDE FOR THE
GALLANT SERVICES OF
LIEUT. HENRY-EDMUND BAINES,
ROYAL ARTILLERY,
WHOSE DEATH WAS OCCASIONED BY HIS NOBLE
EFFORTS TO ARREST THE PROGRESS
OF THE CALAMITOUS FIRE
WHICH, ON THE 14TH OCT. 1866,
DESTROYED A LARGE PORTION OF THE CITY.
BORN AT SHREWSBURY, ENGLAND, APRIL 4, 1840.
DIED AT QUEBEC OCT. 27, 1866.

Au-dessus de l'épitaphe on a gravé de façon très artistique les armes de l'Artillerie Royale avec, dans un cartouche, la devise du régiment du lieutenant Baines: QUO FAS ET GLORIA DUCUNT. (2)

---

(1) Madame Baines s'occupa sans retard de faire exécuter ce projet et, peu après, elle apprenait au maire de Québec, que les intentions de ses concitoyens étaient réalisées. Les religieuses de l'Hôpital-Général conservent précieusement un dessin du monument érigé dans l'église de Brixton. Il leur fut envoyé par madame Baines elle-même.

(2) Dans l'ouvrage *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec* (pp. 61 et seq) on trouvera d'intéressants détails sur les derniers moments du lieutenant Baines et les relations qui s'établirent ensuite entre les religieuses de l'Hôpital-Général et la mère du jeune héros.

REPONSES

Un projet de loterie pour la cathédrale de Québec (VI, p. 128)—L'historien Garneau, parlant de la cathédrale de Québec, dit que vers 1768 ou 1769 le Conseil exécutif de la Province songea à s'emparer de la cathédrale catholique de Québec pour la faire servir au culte protestant.

"Il fut question, écrit-il, de créer une grande loterie de dix mille billets d'une valeur totale de vingt mille livres sterling, pour rebâtir la cathédrale incendiée durant le siège. Afin d'intéresser dans cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et la Société Biblique, on leur envoya un projet qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens."

Rien de nouveau sous le soleil! Si les membres du Conseil exécutif de la Province croyaient faire une grosse découverte en suggérant de reconstruire la cathédrale à l'aide d'une loterie, ils se trompaient grossièrement. Près d'un demi-siècle avant eux, un humble chanoine du chapitre de Québec avait songé à une loterie pour rebâtir la cathédrale de Québec. Le chanoine Hazeur de L'Orme, envoyé en mission en France par ses confrères du chapitre de Québec, leur écrivait de Paris, le 8 juin 1723:

"Je pourrais aussi proposer, l'année prochaine, en cour, la nécessité qu'il y a de bâtir une cathédrale autre que celle qui est actuellement. Il faut, pour en venir à bout, que Mgr de Québec, conjointement avec MM. les gouverneur et intendant, demande à la cour de nous aider. Or, comme la cour n'est pas fort pressée de débourser de l'argent, il faudrait seulement lui demander la permission de faire deux ou trois loteries dans Paris. Nous pourrions par là réussir. L'église de St-Sulpice de Paris ne se bâtit que par ce moyen. Voyez comme cela se fait: l'on propose une loterie, par exemple pour St-Sulpice, les billets sont de un franc, chacun prend ses billets au lieu marqué pour cela; et quand la loterie est remplie, c'est-à-dire qu'il y a des billets pour cent ou deux cent mille livres, l'on commence sur la somme totale par payer tous les frais de la loterie. Ensuite l'on prend sur chaque cent mille francs quinze mille livres pour l'église St-Sulpice, et du reste de l'argent l'on en fait des lots de 100, 200, 500 plus ou moins, que l'on tire dans un jour marqué, suivant que le sort en décide, comme l'on a coutume de faire dans les loteries ordinaires. L'on pourrait en Canada introduire cet

usage; c'est une fureur à Paris pour ces sortes de loteries, c'est à qui y mettra. Il y a des mois à St-Sulpice qui vont jusqu'à deux cent mille livres de fonds."

Les chanoines de Québec ne goûtèrent guère le moyen suggéré par M. Hazeur de L'Orme. Ils lui répondirent:

"Pour ce qui regarde la construction d'une nouvelle cathédrale, nous en trouvons le dessein aussi beau que les moyens de l'exécuter nous paraissent difficiles. L'expédient que vous nous proposez n'est propre que pour la France, car que faire en un pays où il y a si peu d'argent et où d'ailleurs ceux qui ont le maniement des affaires sont entièrement opposés aux loteries dont vous nous parlez. Si les messieurs du Séminaire voulaient nous aider en cette affaire et se charger avec nous du soin de former ces loteries, pour lors on pourrait compter voir quelque chose et espérer un heureux résultat; sans cela nous n'y croyons point."

Comme on le voit le projet des membres du Conseil exécutif n'émettait rien de nouveau. Leur suggestion n'était qu'une seconde édition de l'idée du chanoine Hazeur de L'Orme.

MM. Bégon et Rocbert (XVIII, p. 273)—A propos de la très intéressante note fournie par M. Fauteux sur MM. Rocbert et Bégon, j'aurais un mot à dire. Le dernier alinéa de M. Fauteux commence ainsi: "Quant à M. Bégon, compagnon de M. Rocbert, ce ne peut être que notre dixième intendant, Michel Bégon." Ce cas échéant, mon étude publiée en 1903 par la Société Royale indique erronément la date du décès de l'intendant. Cette date, je l'avoue, n'est pas exacte, puisque l'intendant est mort le 18 janvier 1747. (1) Depuis la publication de mon travail sur les intendants de la Nouvelle-France, j'ai pu recueillir quelques notes ci et là, sur ces divers personnages, et j'espère bien, un jour ou l'autre, reprendre mes *Intendants*. En attendant, je vais fournir à M. Fauteux l'information que je possède sur ce M. Bégon de 1753. C'est le fils de notre intendant, un autre Michel, le cinquième du nom, baptisé ici à Québec le 22 février 1717. Il n'avait passé que neuf ans—ses premiers— dans la Nouvelle-France, mais comme ce sont les souvenirs d'enfance qui sont toujours les plus doux, il n'y aurait rien de surprenant qu'il se soit exprimé plutôt en faveur du Canada que de Rochefort. Ce Michel Bégon, fils de notre intendant, filleul du gouverneur de Vaudreuil, fut conseiller au Parlement de Metz et commissaire

(1) Lafillard, *Alphabet*, et Jal, *Dictionnaire*, p. 169.

de la Marine à Dunkerque du 1er novembre 1756 au 1er novembre 1761, alors qu'il prit sa retraite avec une pension de 1200 livres.

M. Rocbert, compagnon de M. Bégon, qui est-il? S'il est permis de supposer—tout en calculant—je serais plutôt porté à croire à un compagnon plus jeune qu'Etienne nommé par M. Fauteux. Si la trace d'Etienne Rocbert, né en 1668, se perd après 1737, elle se retrouve en 1749, tel qu'il appert par l'un des *Inventaires* de M. Pierre-Georges Roy sur les Archives de Québec. Vous verrez par la 43e liasse de ces archives qu'Etienne, en 1749, y est qualifié ancien garde-magasin à Montréal. Il se trouvait à ce moment octogénaire. Les siens étant ici, se serait-il déplacé à 81 ans pour aller demeurer en France? Pensons bien qu'un voyage outre-mer en 1753 devait être affaire sérieuse pour un vieillard. C'est pourquoi j'opinerais pour un Rocbert plus jeune.

REGIS ROY

Le vrai nom des Hurons (XXVIII, p. 354)—Le nom de *Huron* qui a prévalu dans l'histoire n'est pas le nom indigène de ce peuple. Il leur a été donné par les premiers Français, "à cause de leurs cheveux droits comme des soies de sanglier, sur le milieu de la tête, ce qu'on appelle en français une *hure*." (Bressani, p. 71).

Les historiens leur ont donné différents noms. Champlain, qui les avait appelés d'abord *Ochatéguins*, adopta ensuite le nom d'*Attigouantans*, nom de la tribu de ce peuple au milieu de laquelle il aborda lorsqu'il visita son pays. Leur vrai nom sauvage, d'après le Père Jérôme Lalemant, est *Onendat*. C'est ainsi que les appelle aussi le Frère Sagard. Les écrivains anglais et américains en ont fait *Wyandots* ou *Yandots* (Idem).

Mgr LINDSAY (1)

Jean-François Bourdon de Dombourg (XXVIII, p. 243)—Je vois dans l'*Histoire de la paroisse de Dompierre-sur-Mer, près LaRochelle*, par l'abbé Henri Chouinard, un mien cousin retrouvé en France, une liste des seigneurs de Dompierre.

Voici:

1637—Germain Girard, sieur de la Pinaudière.

1649—Jehan Boullay, marchand, de Nantes.

1689–1714—Jean-François Bourdon, écuyer, seigneur d'Ombourg (Dombourg) et de la Pinaudière.

---

(1) *Notre-Dame-de-Lorette en la Nouvelle-France*, p. 308.

1728—François Bourdon, fils du précédent: Jeanne Jannier, veuve du sieur Simon-Pierre Denys, écuyer, seigneur de Bonaventure, demeurant à LaRochelle, tutrice et curatrice de son petit-fils.

Le François Bourdon mentionné ici est certainement celui dont il est question dans la note de M. Régis Roy. Pour s'en convaincre on n'a qu'à consulter le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (vol. 1er, p. 181), où on voit que Simon-Pierre Denys de Bonaventure, veuf de Geneviève Couillard, épouse Jeanne Jannière, veuve de Dombourg. E.-P. CHOUINARD, Ptre.

The Death of the Great Wolfe par West (V, p. 63)—Le peintre américain Benjamin West était relativement un inconnu lorsqu'il s'avisa de créer *The Death of the Great Wolfe.* Cette peinture lui donna du coup la célébrité. La lithographie ne tarda pas à populariser son œuvre et aujourd'hui la gravure du célèbre tableau se trouve à peu près chez tous les collectionneurs de choses canadiennes.

Peut-on qualifier l'œuvre de West de peinture historique? Non.

Les principaux personnages groupés par West autour du héros anglais sont Monckton, le docteur Adair, le capitaine Hervey Smith, le major Barré, le colonel Williamson, le colonel Napier, etc., etc.

M. A.-G. Doughty, dans son ouvrage *The Siege of Quebec and the Plains of Abraham,* a noté que la plupart de ces personnages ne pouvaient entourer Wolfe mourant pour l'excellente raison qu'ils n'étaient pas même à Québec ou dans ses environs le 13 septembre 1759.

Une lettre publiée dans la *Literary Gazette,* de Londres, le 11 décembre 1847, par la fille du général John Hale, qui avait été le compagnon d'armes de Wolfe, jette un jour très curieux et fort peu édifiant sur l'honnêteté *historique* du peintre West.

Mademoiselle Hale écrivait:

"I have read the copy of your letter to my nephew, George Grote, M.P., (the historian), and as I am now left the eldest member of the Hale family, being sister of the late Mrs Lewin, whose daughter Mr. Grote married, I cannot but thank you for the faithful history of the late General John Hale. With regard to my father being aide-de-camp to General Wolfe, I think you are incorrect, for Wolfe's words were, after receiving his mortal wound: "I am aware it is the aide-de-camp's privilege

to carry the despatches home; but I beg as a favor to request that my old friend, Colonel Hale, may have the honour." Also, General Hale's portrait is not inserted in that fine print of Wolfe's death and why? *Because he would not give the printer the sum of £100, which he demanded as the price of placing on a piece of paper what his own country knew so very well, viz: that he (General Hale) fought in the hottest of the battle of Quebec, whether the printer thought fit to record it or not.*"

Le fils du général John Hale mentionné ici, l'honorable John Hale, décéda receveur général du Canada, à Québec, le 25 décembre 1838. Le fils de ce dernier, Jeffrey Hale, fut le fondateur de l'hôpital Jeffrey Hale, de Québec.

Le port de l'épée et les conseillers au Conseil Souverain (XXVII, p. 59)—Dans son *Histoire de la colonie française en Canada* (vol. 1er, p. X), M. l'abbé Faillon explique pourquoi les conseillers au Conseil Souverain portaient l'épée.

"On sait, dit-il, que les membres du Conseil de Québec, contre l'usage des autres cours souveraines du royaume, siégeaient avec l'épée au côté, au lieu d'être revêtus de la robe de justice. Quelques écrivains, voulant expliquer la singularité de cette coutume, n'ont pas craint de la donner, de leur chef, comme une preuve frappante de l'esprit martial des conseillers, assurant même qu'ils se ceignaient ainsi de l'épée pour être toujours prêts à voler à l'ennemi. Ils n'auraient pas imaginé ce motif, s'ils avaient mieux étudié l'histoire canadienne, attendu que les conseillers, qui n'étaient guère hommes d'épée, n'ont jamais été dans cette pratique habituelle qu'ils leur attribuent de voler ainsi au combat. La raison de cet usage fut simplement la difficulté où étaient les conseillers de faire les frais des robes de justice, à cause de leur peu de fortune et de la modicité des appointements que le roi leur donnait, chacun d'eux ne recevant que trois cents francs de pension annuelle, à l'exception du premier des sept conseillers, qui en touchait six cents; et enfin, pour cette raison, ils offraient de se pourvoir eux-mêmes de la robe noire, si le roi voulait leur faire don de la rouge: ce qu'ils ne purent obtenir."

Notre intendant Bigot était-il un Bigot de la Motte? (XXVIII, p. 306) — M. Fauteux a fait part aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques* d'une note relevée dans l'*Histoire de la marine sous Louis XV*, de M. LaCour-Gayet, sur un marin français, Bigot, de Bordeaux, "fils", y est-il dit, "d'un

conseiller au parlement de Bordeaux, petit-fils de M. Lambert, inspecteur général de la marine à Bordeaux, frère de M. Bigot de la Motte, intendant du Canada, parent du marquis de Puysieulx, le secrétaire d'Etat des affaires étrangères."

Nos Bigot étaient parents des *Lombard* de Bordeaux et non Lambert, qui doit être une faute de l'imprimeur ou du copiste. Notre intendant n'était pas un Bigot de la Motte, que je sache. Il se peut que lui ou sa famille ait eu une terre ou un fief ainsi nommé, mais je crois que M. LaCour confond une famille Bigot de la Motte établie en Bretagne, et originaire du Berry, avec les Bigot, de Bordeaux.

La famille Bigot de la Motte compte parmi les siens le Père Toussaint de St-Luc, auteur de mémoire sur la noblesse de Bretagne en 1691, et un lieutenant général des armées navales, mort en 1781. Armes: De sable à trois têtes de léopard d'or. (Courcy, *Armorial de Bretagne*, vol. 1, p. 66).

Le frère de l'intendant Bigot a été lieutenant de vaisseau, probablement pas plus. La triste renommée de François lui nuisait. M. J.-E. Roy (*Rapport des Archives*, 1911, p. 882) dit avec raison: "La famille est en disgrâce et doit porter la peine du condamné. On le voit bien au ton de la lettre que le ministre écrit à madame Bigot, le 27 août 1764, lorsqu'elle implore pour son beau-frère, ou encore dans la réponse qu'il fait à M. de Puysieulx qui lui a recommandé le lieutenant de vaisseau Bigot, frère de l'intendant (21 déc. 1764)." On peut se demander après cela quel rôle aurait pu jouer dans son temps ce lieutenant de vaisseau subissant la disgrâce de son frère. M. LaCour ne mêle-t-il pas ici le parent du commissaire Bigot de la Motte, qui parvint au haut grade de lieutenant général des armées navales?

Les armes de François Bigot, intendant en Canada, étaient: "d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées, du même, et, en pointe d'une grenade d'argent." (Massicotte et Roy, *Armorial du Canada*). En 1789, mourut en Saintonge un M. Pierre de Bigot, seigneur de Baulon, portant des armes semblables, à l'exception de la grenade, qui était d'or. Il était évidemment de la même maison. M. Bigot de Baulon, marié à Marie-Jeanne de Blois, de Roussillon, eut un fils et une fille: Joseph, officier, tué en Espagne pendant les guerres de l'Empire, et Charlotte, mariée en 1807 à M. de Bremond d'Ars; morte en 1858, la dernière de son nom. (*La noblesse de Saintonge en 1789*, p. 21).

RÉGIS ROY

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX QUEBEC—FEVRIER 1923 No 2

LE LIEU DE NAISSANCE DE FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Dans les *Hommes du jour*, M. Louis-H. Taché a écrit:

"Il y a sur les bords du Saint-Laurent, à quelques lieues en bas de Québec, un endroit charmant, véritable nid d'arbres et de fleurs, dont le nom est aussi joli que le site en est bien choisi. Le fleuve étend aux pieds de Beaumont sa large nappe verdâtre par delà laquelle les Laurentides ferment l'horizon. Une population saine et vigoureuse y conserve religieusement les vieilles habitudes françaises, et nul endroit n'était plus digne d'être le berceau de l'homme distingué que nous étudions dans cette biographie. M. Faucher de Saint-Maurice naquit donc à Beaumont, le 18 avril 1844..."

M. Taché n'est pas le seul à faire naître le délicieux conteur Faucher de Saint-Maurice dans la vieille paroisse de Beaumont. Ouvrez n'importe quel dictionnaire de biographies canadiennes et vous y verrez qu'on donne également Beaumont comme le berceau de Faucher de Saint-Maurice. D'ailleurs, celui-ci, dans plusieurs de ses chroniques, nous laisse entendre que Beaumont était sa paroisse natale.

Faucher de Saint-Maurice était-il né à Beaumont?

Non.

Les registres de Notre-Dame-de-Québec, à la date du 19 avril 1844, nous donnent la preuve que Faucher de Saint-Maurice était un fils de la vieille cité de Champlain.

Lisez plutôt:

"Le dix-neuf avril mil huit cent quarante-quatre, nous, prêtre soussigné, avons baptisé Narcisse-Henri-Edouard né la veille, du légitime mariage de Narcisse-Constantin Faucher, Ecuier, avocat, et de dame Catherine-Henriette Mercier, de cette ville. Le parrain a été Edouard-Joseph DeBlois, Ecuier, et la marraine dame Marie-Louise Bégin, veuve de Louis-Abraham Lagueux, Ecuier, qui, avec le père, et l'honorable René-Edouard Caron, maire de Québec et orateur du Conseil législatif de cette Province, et plusieurs amis ont signé avec nous.

MARIE-LOUISE-B. LAGUEUX
M.-JOSEPHINE-D. CARON
LUCE-E.-M. DEBLOIS
ED.-J. DEBLOIS
CHARLOTTE TACHE
ED.-R. CARON
NARCISSE-C. FAUCHER
F.-H. BELISLE, *Ptre*".

Nous pouvons même, sans crainte de nous tromper, indiquer la maison où naquit Faucher de Saint-Maurice.

Comment expliquer, alors, que la plupart des biographes se soient ainsi trompés sur le lieu de naissance de Faucher de Saint-Maurice?

Avec des qualités qui lui firent des centaines d'amis, Faucher de Saint-Maurice avait une *manie* qui ne faisait de tort à personne: c'était de se croire descendant des croisés. Son père, avocat et grand connétable du district de Québec, avait acheté la petite seigneurie de Vincennes située dans la paroisse de Beaumont. Or, c'est Faucher de Saint-Maurice qui mystifia lui-même les biographes en leur faisant croire qu'il était né dans le manoir de Vincennes. C'est le 28 octobre 1847 que M. Narcisse-Constantin Faucher, avocat, père de Faucher de Saint-Maurice, acheta le fief et seigneurie de Vincennes de Etienne-Féréol Roy, colonel des milices de Sa Majesté. Une des clauses de l'acte de vente reçu par le notaire DeFoy, portait que le vendeur se réservait la jouissance jusqu'à sa mort de " la maison seigneuriale et de la grange la plus proche d'icelle, ainsi que du hangar, pigeonnière, deux petites bâtisses et laiteries. . . . ." Le seigneur Roy décéda dans son manoir le 22 novembre 1852. Il s'ensuit que M. Faucher père ne prit possession de la maison sei-

gneuriale qu'à la fin de l'année 1852. Faucher de Saint-Maurice avait donc huit ans bien comptés lors de la prise de possession du manoir de Vincennes.

* * *

On nous a souvent demandé si Faucher tenait de ses ancêtres son flamboyant nom ou surnom de Saint-Maurice.

Dans une conférence donnée à l'université Laval, en 1912, sir François Lemieux disait:

"J'ai connu d'estimables gens qui se sont éteints dans la paix du Seigneur, après une longue vie, pendant laquelle ils s'étaient contentés de porter, tout court, le nom honorable de Faucher.

"Mais ce nom ne suffisait pas à la manie et à la gloire de notre héros. Aussi, sans rectification au préalable des registres de l'état civil, dans lesquels on lui avait donné l'appellation de Narcisse-Henri-Edouard Faucher, il fit suivre ce nom de la particule nobiliaire de—avec l'addition Saint-Maurice, ce qui faisait Faucher de Saint-Maurice, nom qui contribuait à lui donner un vernis de noblesse et un air de descendant direct des Croisés ou de seigneur en possession de grands fiefs et d'immenses terres!

"Je sais bien que ce nom d'emprunt valut à son auteur quelques quolibets et a un peu amusé la malignité des cercles et aussi des salons, mais, je le demande, est-ce que la postérité n'aimera pas mieux connaître notre personnage sous son beau et grand nom de Faucher de Saint-Maurice?"

Le premier ancêtre de Faucher de Saint-Maurice qui passa dans la Nouvelle-France se nommait Léonard Faucher. A son mariage à Québec, le 15 octobre 1669, on le nomme Léonard Faucher dit Saint-Maurice, fils de Barthélemi Faucher et de Sybille Briant, *de la paroisse de Saint-Maurice*, évêché de Limoges.

Bon nombre de descendants de Léonard Faucher portèrent le nom de Faucher dit Saint-Maurice. Il était facile pour Faucher de remplacer *dit* par *de*, et c'est ce qu'il fit avec une maestria superbe.

P. G. R.

QUESTION

Quelle est la plus vieille maison de Québec?

X. Y. Z.

PIERRE GADOIS, PREMIER CONCESSIONNAIRE DE TERRE A MONTREAL

La commission des Parcs nationaux du Canada, section des sites historiques, projetant de placer une plaque pour rappeler le nom du premier Français qui reçut une terre à Montréal, nous avons extrait des archives de la métropole, divers renseignements sur le colon dont on veut perpétuer la mémoire ainsi que sur le morceau de terre qui lui fut concédé.

Et voici ce que nous apprennent les papiers anciens, mais fort bien conservés, des premiers temps de la métropole canadienne.

De retour à Ville-Marie, à l'été de 1647, après un assez long séjour en France, M. de Maisonneuve apportait enfin l'ordre de commencer effectivement l'organisation de la nouvelle colonie dont il avait charge, car pour une cause ou pour une autre, Ville-Marie, depuis 1642, n'avait fait que vivoter entre les quatre murailles du petit fort qui était érigé sur la pointe à laquelle M. de Callières devait plus tard laisser son nom.

Avec l'année 1648, M. de Maisonneuve instaura un tribunal, nomma un greffier, un procureur fiscal, un notaire, un huissier, donnant à un même individu, deux ou trois fonctions, puis commença la distribution des terres à ceux qu'il jugeait dignes et capables de cultiver.

Bien entendu, il n'y eut aucune précipitation; ce n'était ni une Californie, ni un Klondyke, ni un Cobalt qu'on offrait à la convoitise. Aussi n'y eut-il que sept colons au plus qui demandèrent des terres et sur ces sept, trois seulement reçurent leurs contrats sans tarder. Les autres durent attendre l'exécution de certaines conditions.

D'entre ces vaillants qui voulaient tirer du sol la subsistance de leur famille, le premier fut Pierre Gadois et pour cela, l'abbé Dollier de Casson, lui a décerné le titre honorable de "premier habitant de Montréal".

Le choix s'explique. Pierre Gadois était un colon précieux. Agé de 54 ans, établi à Québec depuis 1636, avec femme et enfants, M. de Maisonneuve l'avait accueilli, sans aucun doute, parce qu'il pouvait lui être très utile, à raison de son long séjour en la Nouvelle-France et des connaissances de toutes sortes qu'il avait amassées. Son contrat de concession date du 4 janvier 1648, M. de Maisonneuve le rédigea lui-même avec solennité, comme on en jugera par ce début:

"Nous Paul de Chomedey, escuyer, sieur de Maisonneuve, gouverneur de l'isle de Montréal et terres qui en despendent, soubsigné suyvant les ordres que nous avons reçus de Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France en la ditte Isle à ceux lesquels auroient affection de s'y establir et y faire leur demeure ordinaire afin par ce moyen de procurer l'estendu de la foy dans le pays, suyvant la prière qui nous a été faitte par Pierre Gadoys." etc.

Le gouverneur passe ensuite à la description de la terre avec toute la minutie qu'il apporte dans le moindre de ses actes. Nous ne soumettons pas tout ce texte au lecteur, il nous suffira de noter que la terre accordée à Pierre Gadois mesurait 20 perches ou 360 pieds de front par 200 perches, ou 3600 pieds de profondeur, soit 40 arpents en superficie.

En étudiant le terrier de Montréal et en comparant les plans de diverses époques, nous arrivons à localiser cette terre comme suit: commençant à 40 pieds au nord de la rue Saint-Paul, elle s'étendrait en profondeur jusqu'à la rue Ontario ouest ou Berthelet. A l'est, elle serait bornée par le milieu de la rue Saint-Pierre puis par le milieu de la rue Bleury. A l'ouest, par une ligne partant de l'encoignure nord des rues McGill et Saint-Paul et se prolongeant jusqu'à la dite rue Ontario ouest.

Après le décès du pionnier, son bien-fonds passa à ses enfants, mais comme la population augmentait, que la ville s'agrandissait, la terre fut morcelée rapidement. Et pour énumérer seulement ceux qui en ont possédé des parties, de plus en plus menues, jusqu'à nos jours, il faudrait un volume.

Rappelons l'histoire d'un coin de cette terre.

En 1692 et après, les Récollets en acquirent une tranche importante, au sud de la rue Notre-Dame, entre la rue Saint-Pierre et la rue McGill, (alors Sainte-Augustine). Ils y eurent monastère et chapelle. Ces édifices devinrent propriété de la Fabrique Notre-Dame en 1818. Cinquante ans après, l'immeuble fut vendu à des marchands anglais qui rasèrent les anciens bâtiments et les remplacèrent par de spacieux magasins.

Sur la terre que Pierre Gadois laboura à la pioche s'élèvent, en notre siècle, d'innombrables constructions. En bas, trônent le grand négoce et la finance, plus loin ont surgi des gratte-ciels, un collège, une église et des habitations. En 1648, le colon obtint son lopin de terre pour quelques sous, maintenant il vaut des millions.

E.-Z. MASSICOTTE

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Dans la *Gazette des familles canadiennes et acadiennes*, (1869–1877), on trouvera les études historiques suivantes:

La Mère Marie de l'Incarnation, ursuline (Vol. 1er, 1869-1870, pp. 247, 273, 298, 404, 456, 506, 559).

L'abbé Nicolas Audet (Vol. 1, 1869-1870, p. 323).

L'abbé Edouard Richard (vol. 11, 1870-1871, p. 368).

L'honorable E.-H.-J. Duchesnay, (Vol. 11, 1870-1871, p. 392).

M. l'abbé Proulx, V. G. (Vol. 11, 1870-1871, p. 465, 489, 538).

Une femme forte, Henriette Boucher de la Broquerie, veuve Charles Taché (Vol. 11, 1870-1871, p. 511).

Encore une femme forte, Mme Henriette-Euphémie Taché, née Casault (Vol. 11, 1870-1871, p. 562).

Le culte de la bonne sainte Anne au Canada (Vol. 11, 1870-1871, pp. 31, 56, 78, 101, 151, 176, 198, 222, 247, 271, 293, 317, 343, 463, 511).

Monseigneur Modeste Demers (Vol. 111, 1870-1871, pp. 83, 107, 160, 180, 203, 227, 251, 277, 298, 323, 346, 370, 393, 416, 466, 539, 560; vol. IV, 1871-1872, pp. 8, 30, 102, 128).

Le saint prêtre: M. Charles Bégin (Vol. 111, 1870-1871, p. 439).

Le père de la Société de la Croix, l'abbé Quertier (Vol. 111, 1870-1871, pp. 487, 515, 535).

M. l'abbé Routier, curé de St-Joseph-de-Lévis (Vol. IV, 1872-1873, p. 248.

M. l'abbé C.-H. Laverdière (Vol. IV, 1872-1873, p. 296).

Sir Georges Cartier (Vol. IV, 1872-1873, p. 394).

M. l'abbé Edouard Moore (Vol. IV, 1872-1873, p. 512).

M. l'abbé Lahaye, curé de Saint-Jean Deschaillons (Vol. V, 1873–1874, p. 15).

Lucien Turcotte (Vol. V, 1873-1874, p. 207).

Une page de notre histoire: Louis Riel (Vol. V, 1873-1874, p. 337).

L'abbé Michel Lemieux (Vol. V, 1873-1874, pp. 360, 374).

Mgr C.-F. Cazeau (Vol. VII, 1875-1876, p. 48).

La Mère Marie de l'Incarnation (Vol. VIII, 1876-1877, pp. 16, 50, 71, 102, 134, 171, 205, 234, 268, 298, 318; vol. IX, 1878,

pp. 23, 39, 66, 72, 87, 103, 123, 136, 150, 165, 203, 216, 228, 251, 263, 274, 287, 299, 309, 323.

Sœur Ildefonce (Vol. VIII, 1876-1877, p. 281).

L'honorable Joseph-Octave Beaubien (Vol. VIII, 1876-1877, p. 362). P. G. R.

QUESTIONS

Hawkins, dans son ouvrage *Picture of Quebec with historical recollections*, mentionne une curieuse tradition au sujet de l'église Notre-Dame des Victoires, à la basse ville de Québec. Je le cite dans son texte anglais: "It is said that it contained at that time (1759) a picture representing a city in flames, with an inscription stating that in the year 1711, when Quebec was menaced with a siege by Admiral Walker and General Hill, one of the *Religieuses* prognosticated that the Church and the Lower Town would be destroyed by the British in a conflagration before the year 1760." Hawkins ajoute que la tradition ne semble pas beaucoup appuyée et que si l'inscription en question a existé elle a plutôt été mise sur la peinture après 1759, c'est-à-dire après l'accomplissement de la prophétie.

Connaissez-vous quelque chose de cette prétendue prophétie? QUEBEC

En 1682, le gouverneur de la Barre, inquiet de la situation du pays, convoqua à Québec une assemblée des notables de la colonie afin de prendre leur avis sur ce qu'il y avait à faire. L'intendant de Meulles, Mgr de Laval, le gouverneur des Trois-Rivières, les membres du Conseil Souverain, les Jésuites, le supérieur du séminaire de Montréal, les principaux officiers des troupes et plusieurs citoyens assistèrent à cette assemblée. Le rapport ou procès-verbal de cette réunion de notables fut, dit-on, envoyé au Roi. Ce procès-verbal a-t-il été publié? Existe-il dans nos dépôts d'archives à Ottawa ou à Québec? X. Y. Z.

Dans son ouvrage *Les Frères Mineurs à Québec, 1615-1905*, le Père Odoric-M. Jouve, O.F.M., écrit qu'en 1824 un ouvrier, nivelant la Place d'Armes, à Québec, trouva deux plaques de plomb qui avaient été mises, le 14 juillet 1693, dans la première pierre du monastère des Récollets élevé à la haute-ville. L'une de ces plaques portait le nom de Mgr de Saint-Vallier, l'autre celui de Jean Bochart de Champigny, intendant de la Nouvelle-France. Ces plaques existent-elles encore? Où sont-elles conservées? O. F. M.

UNE COMPLAINTE SUR LA MORT DE LA DAUPHINE

Entre les chants historiques du régime français, que les anciens se sont transmis de bouche, celui que l'on entend le moins fréquemment de nos jours est la complainte sur la mort de la Dauphine.

Cette pièce, naïve et sentimentale, faisait verser bien des larmes jadis. On la répétait avec respect, avec onction même, comme s'il se fût agi d'un cantique. Une rare chance nous a permis d'en obtenir une version pas trop dénaturée et nous la donnons telle que recueillie:

I

Gémissons Français
Pour partager les regrets
Du Dauphin charmant,
Qui est âgé de vingt ans,
Se voyant délaissé
Par sa chère moitié.
Oh! non pour un instant,
Mais pour une éternité.
On peut dire assurément,
Qu'ils s'aimaient tendrement.

2

Appuyé sur son lit,
Ce charmant Dauphin lui dit:
—Faut-il donc se laisser
Chère princesse si bien-aimée?
L'arrosant de ses pleurs
Lui dit:—Mon tendre cœur,
Que n'puis-je mourir aujourd'hui
Pour vous suivre en paradis,
Car je n'ai plus de plaisir
Dans ce monde aujourd'hui.

3

—Adieu cher mari
Je vois qu'il me faut mourir,
Ne vous alarmez pas
Cher objet de nos amours.
On a besoin de vous
O mon très cher époux.
Mon regret le plus grand

C'est d'vous laisser sans enfant
Qui puisse porter le nom
Du duc de Bourbon.

4

—Adieu cher papa,
Roi de France, je m'en vas.
Priez Jésus-Christ
Qu'il me place en paradis.
Adieu, frères et sœurs,
Et princesses et seigneurs,
Adieu, tous mes amis
De Versailles et de Madrid,
Adieu, ma chère maman,
Que mon cœur aimait tant.

5

Le roi voyant son fils
Le cœur triste et contrit,
Voulant le consoler
Mais il ne put s'en empêcher:
Lui-même il pleurait,
La reine à ses côtés,
Ah! qu'ils fondaient en pleurs,
Aussi bien que ses deux sœurs,
En disant:—Tout est perdu
La Dauphine ne vit plus.

6

Oh, cruelle mort
Ne vois-tu pas que tu as tort
De nous avoir ôté
Une princesse si bien-aimée,
Agée de vingt ans.
Faut-il pour une enfant,
Ah, ne pouvais-tu pas
Lui retarder son trépas.
Car tu nous ôtes aujourd'hui
L'agrément de la cour.

La complainte ci-dessus nous a été chantée l'année dernière, par Joseph-Albert Richard, mécanicien, né à Montréal en 1850. Il l'avait apprise de son père, Louis Richard, né au Cap-Saint-Ignace en 1807. Celui-ci la tenait de sa mère.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DE DENIS-JOSEPH RUETTE D'AUTEUIL, PROCUREUR GENERAL DU CONSEIL SOUVERAIN, AU MINISTRE SUR SES DIFFICULTES AVEC LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC (10 novembre 1679) (1)

Monseigneur,

J'ai pris la liberté par les premiers vaisseaux de vous mander l'état auquel Mr. le Gouverneur avait réduit les affaires et officiers du Conseil, et que comme il n'en a pu obtenir ce qu'il désirait, au préjudice de la déclaration de Sa Majesté, après quelques commandements et après m'avoir défendu de parler sur ce que je croyais être de l'intérêt du Roy, il m'avait exilé avec les deux premiers conseillers, ayant refusé tous les expédiens que j'avais proposé dans toutes les séances. Comme je me vois dans l'impossibilité de passer en France pour rendre compte de ma conduite à Sa Majesté, suivant l'ordre de Mr le Gouverneur, dont il s'est lui-même relâché à cause de ma maladie qui est augmentée notablement; je vous supplie, Monseigneur, de me permettre de le faire par celle-ci, et de vous donner connaissance de ce qui s'est passé depuis qu'il a plu au Roy envoyer la déclaration de l'année 1675, par laquelle Sa Majesté règle le rang et la qualité des officiers qui composent le Conseil.

Le Roy, par la dite déclaration, fait connaître ses intentions tant sur l'établissement du dit Conseil que sur le nombre et qualité des officiers qui le composent, et voulant la dissipline et l'usage du dit Conseil conforme aux Compagnies supérieures du Royaume, veut que l'intendant lequel dans l'ordre de la déclaration n'a que la troisième place comme président du dit Conseil demande les avis, recueille les voix et prononce les arrêts et ait au surplus ces mêmes fonctions, et jouisse des mêmes avantages que les premiers présidents des cours supérieures.

M. l'intendant fut porteur de cette déclaration qui fut enregistrée aussitôt qu'il fût arrivé dans le mois de septembre de la dite année 1675, en présence du Mr le gouverneur et avait été exécutée sans opposition pendant près de trois ans et demi, Mr le gouverneur s'avisa l'année dernière, après le départ des vaisseaux, et voulut qu'on le traitât de chef et président du Con-

(1) M. d'Auteuil décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 27 novembre 1679.

seil, et prétendit même en faire quelques fonctions, se fondant sur quelques articles de dépêches qui lui sont adressées pour son instruction qui lui donnent ces qualités; en effet, Monseigneur, les dites dépêches les marquent, ce qui me fit même hésiter, mais considérant que la dépêche qu'il avait reçue du vingt deux avril, deux mois avant la dite déclaration, était conçue dans les mêmes termes que celles qui lui avaient été envoyées depuis, je me laissai aller à la pensée que c'était une continuation de style, et que Sa Majesté n'avait pas prétendu par là déroger à sa déclaration, ainsi il ne me resta aucun doute que je n'en dusse demander l'exécution, mais voyant que Monsieur le Gouverneur s'était beaucoup engagé, toute mon étude fut de rechercher quelqu'expédient qui pût accommoder cette affaire.

Je crus que j'y avais réussi en proposant au Conseil de prier Monsieur le gouverneur et Monsieur l'intendant de surseoir leurs différends, jusqu'à ce qu'il eut plû au Roy en ordonner, et de ne prendre cependant autres qualités que celles de gouverneur et d'intendant, ainsi qu'il était plus ordinairement pratiqué depuis l'enregistrement de la dite déclaration, Monsieur l'intendant continuant les mêmes fonctions au Conseil qu'il avait exercées depuis l'enregistrement de la déclaration.

Le Conseil a suivi ma requisition, et tout le monde a cru qu'on ne pouvait trouver un tempérament plus avantageux pour Monsieur le gouverneur et par lequel il put se tirer d'affaire plus honnêtement; cependant cet expédient ne lui plut pas, il s'emporta de colère contre les deux conseillers qui lui furent députés et après les avoir menacés leur dit qu'il voulait que le Conseil s'assemblât le lendemain et qu'il allait envoyer dire à Mr l'intendant, lequel avait différé à.....du Conseil sans prétendre préjudicier à la déclaration du Roy, le lendemain on s'assembla, et après avoir reproché à la compagnie d'avoir manqué à son devoir, et l'avoir ensuite exhorté de faire de nouvelles réflexions et de ne le pas obliger d'user de son autorité, lui et Mr l'intendant s'étant retirés, le Conseil, sur mes nouvelles réquisitions, arrêta que Mr le gouverneur serait derechef prié d'accepter que l'arrêt et résultat précédents fussent suivis, et de ne vouloir point employer son autorité pour aller au contraire.

Mr le gouverneur n'agréa pas plus ce second arrêt que le premier, et de fait, à la première assemblée il déclara à la compagnie de la part du Roy, qu'elle eut à le traiter désormais de chef et président du Conseil, et ordonna au greffier, au nom du

Roy, de lui donner désormais ces qualités soit sur son plumitif, soit sur son grand registre dans toutes les intitulations, le Conseil ordonna que son dire et celui de Monsieur l'intendant me seraient communiqués, ce qui fut arrêté en leur présence, Mr le gouverneur non seulement refusa de sortir bien qu'il l'eut fait aux deux précédentes assemblées et que Mr l'intendant le voulut faire, mais même il obligea chaque conseiller d'opiner par écrit, et qu'il en fut tenu registre.

Et en cet endroit, Monseigneur, il marqua ses intentions et fit voir qu'il voulait faire les fonctions de président, et parce qu'il voulut opiner et signer le dernier, à quoi M. l'intendant s'opposa toujours; le jour que le Conseil se rassembla, j'apportai mes conclusions, et avant que de les faire lire je me joignis à toute la compagnie pour supplier Mr le gouverneur de se retirer et laisser le Conseil en état d'opiner avec liberté, ce qu'il refusa, cela m'obligea à la dernière séance d'emporter mon requisitoire par écrit, pour montrer que je faisais mon devoir, mais cela fut inutile, j'en usai de même plusieurs fois et je ne me lassai point de demander la liberté des suffrages, et toujours sans succès.

La raison pour laquelle je témoignai cette sorte de fermeté, fut que Monsieur le gouverneur avait déjà prétendu ne devoir point se retirer et qu'il ne pouvait être récusé, ce qui obligea le Conseil dès le 10 septembre 1674, d'ordonner que Sa Majesté en serait informée, et très humblement suppliée de faire savoir si elle entendait que son gouverneur et lieutenant général dans la Nouvelle-France qui présidait alors au Conseil, dut être compris dans l'article seize du titre 24 de l'ordonnance de 1667 et si en conséquence du dit article, il pouvait être pris à partie et que d'ailleurs dans l'affaire du baillif de Montréal, Mr le gouverneur avait refusé de se retirer et avait voulu être présent aux opinions, quoiqu'il eut été prié de laisser la liberté d'opiner.

Tout cela me faisait appréhender de manquer au devoir de ma charge, si je donnais les mains sans aucune résistance à tout ce qu'il plaisait à Mr le gouverneur d'entreprendre pour avilir le Conseil et qu'il avait encore bien marqué lorsque sans formalité de justice et au préjudice d'un arrêt qui avait été exécuté, il prit à son service un soldat de la garnison qui avait été condamné, entre autres choses, à servir un habitant par force, moyennant quelques gages pendant cinq années pour un crime qu'il avait commis et auquel habitant il avait été délivré et conduit à Montréal. Après avoir continué de requérir la même chose, et enfin

Monsieur le gouverneur ayant dit qu'il donnaît encore huit jours afin qu'on eut plus de temps de penser à ce qu'on devait faire pour ne pas tomber dans la désobéissance je fis résolution après l'avoir prié de permettre au Conseil d'opiner avec liberté de suffrage sans succès, de lui demander de vouloir en user de la même manière qu'il avait fait les 20 et 24 mars dernier en se retirant du Conseil avec Mr l'intendant, afin que l'on put sans paraître aller contre l'ordre vaquer aux affaires des particuliers, ce qu'il me refusa et dit qu'il voyait la désobéissance du Conseil et qu'il n'y avait que Sa Majesté qui pût apporter remède à un si grand désordre, et que cependant il aviserait aux moyens de se faire obéir; sur quoi je lui dis, que puisque l'expédient que je lui avais proposé ne lui plaisait pas je tâcherais en attendant la première séance du Conseil d'en chercher un autre qui lui plairait peut-être, à quoi Mr le gouverneur répondit qu'il n'en était plus temps, et que les huit jours qu'il avait donnés étaient expirés. Peu de jours après, je reçus l'ordre écrit de me retirer dans ma maison, que j'ai à deux lieues d'ici pour y attendre le départ des vaisseaux et celui de passer en France afin de rendre compte à Sa Majesté de ma conduite, et il en envoya de pareils à Messieurs de Villeray et de Tilly, l'un pour aller dans le comté de St-Laurent, dans la maison de Mr Berthelot, à six lieues de cette ville, et le second dans celle du sieur St-Denis, à deux lieues.

J'obéis et les deux autres aussi, et cette obéissance me coûtera peut être la vie puisque j'ai été longtemps éloigné des remèdes, ce qui a fait que ma maladie s'est notablement augmentée.

Un ami commun voulut tâcher d'obtenir de Mr le gouverneur notre rappel parce qu'il voyait que mon éloignement me ferait mourir et que Mr de Villeray qui a un grand ménage et le Sr de Tilly seraient entièrement ruinés s'ils étaient absens de leurs maisons pendant le temps des récoltes, ce qu'il put faire, fut d'obtenir de mon dit sr le gouverneur qu'il permit que les officiers du Conseil s'assemblassent dans ma maison pour aviser à ce que nous aurions à faire, et après avoir conféré ensemble nous lui offrîmes de consentir qu'on lui donnât les qualités qu'il demandait pourvu que ce fut à la charge de mes protestations, pour ne pas préjudicier à la déclaration du Roy, ce qu'il refusa. Et voyant que tout ce qu'on avait fait était inutile, pendant qu'il était à Montréal, j'écrivis au Conseil et j'envoyai les conclusions que j'avais prises dès le 9 avril et demandai qu'on y prononçat; le Conseil rendit arrêt le 14 août, par lequel les sieurs Damours

et de la Martinière furent députés pour au retour de Mr le gouverneur en cette ville, le prier de vouloir bien en exécutant les arrêts des 20 et 24 mars dernier, surseoir l'exécution de la dite déclaration qu'il a faite au Conseil le 29 mars, et qu'il sera donné avis à Sa Majesté du présent arrêt, laquelle sera très humblement suppliée de donner ses ordres sur l'exécution de la dite déclaration faite par Mr le Gouverneur le dit jour 27 mars dernier.

Monsieur le gouverneur étant arrivé les deux conseillers députés furent s'acquitter de leur commission, il leur dit qu'il aviserait à ce qu'il aurait à leur dire, et quelque temps après il envoya quérir un d'eux auquel il dit qu'il donnerait avis à Sa Majesté de ce que le Conseil avait fait depuis sur les instances de Mr l'intendant à cause de l'enregistrement des ordres du Roy. Mr le gouverneur a consenti avec quelque sorte de peine, que tous les exilés soient revenus et parce que Mr l'intendant avait fait connaître qu'il n'y avait consenti qu'à la charge qu'on ne parlerait plus de ce qui s'était passé, cela empêcha les deux conseillers de faire le rapport de leur députation.

Cependant Mr le gouverneur contrevint à sa parole parce que le greffier lui donna dans ses intitulations les qualités qu'il avait prétendues, et qui avaient donné lieu au différend et qui le faisaient recommencer, ce qui fit que je me levai et dis que je consentais à ce qu'il désirait pourvu que mes protestations fussent lues, et qu'on m'en donnât acte, il aima mieux sortir, et Monsieur l'intendant ayant fait de même, le Conseil après avoir lu mes protestations se résolut de lui proposer encore en d'autres termes la même chose qu'on l'avait supplié d'agréer et de vouloir bien souffrir qu'à chaque séance au lieu des intitulations on mit seulement le Conseil assemblé, à quoi il consentit, et dont il fut dressé procès-verbal qui lui fut porté, et qu'il agréa. Néanmoins quelques jours après il voulut faire ajouter certaines choses au dit procès-verbal que le Conseil ne put consentir, ce qui fait croire qu'après le départ des vaisseaux il ne veuille recommencer de faire de la peine.

Voilà, Monseigneur, la narration véritable de tout ce qui s'est passé, je vous supplie très humblement de me faire connaître la volonté du Roy et la vôtre et vous demande en grâce d'avoir égard à ma pauvreté et à mon grand âge et à tout ce que j'ai souffert, et si je meurs cette année, ayez la bonté d'avoir pitié de mon fils que je vous dirais, s'il était séant à un père, qu'il n'a guère de défauts que ma mauvaise fortune, j'ai consommé le

ıus cher (sic, clair) de mon bien pour le faire élever et envoyer :Paris, étudier en droit, et obtenir ses licences, depuis deux ans u'il est de retour auprès de moi, il a étudié et travaillé avec moi, :nsi, j'espère, Monseigneur, que vous aurez pitié de lui; je prends ı liberté encore de vous envoyer des règlements qui ont été faits u Conseil, par provision entre mon substitut en la Prévôté de uébec et moi, jusqu'à ce que le Roy en ait décidé autrement. e ne crois pas que Mr le gouverneur puisse se plaindre de moi u'en ce que je n'ai pas cru que les articles de ses dépêches puis-ent prévaloir à la déclaration de Sa Majesté enregistrée, et xécutée en sa présence depuis trois ans et demi; toute ma peine st de ne pouvoir pas passer en France pour répondre à ce qu'il crit contre moi, et de ne pouvoir pas y faire passer mon fils à ause du grand besoin que j'ai qu'il soit auprès de moi, et même 'ayant pas les moyens nécessaires pour cela, parce que toutes es personnes qui me devaient se sont servies du temps, et que je 'en ai pu être payé, ce qui me cause une très grande perte jointe la dépense qu'il m'a fallu faire dans ce changement de demeure, tant très malade. J'espère, Monseigneur, que vous aurez com-assion de l'état où je suis réduit et que vous m'accorderez la ermission de me dire avec tout le respect dont je suis capable,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D'AUTEUIL, procureur général. (1)

QUESTION

Sous le régime français que désignait-on au juste par le mot rayet ? Dans un engagement notarié pour aller dans les pays l'en Haut qui date de 1741, je vois que le marchand équipeur s'en-gage à donner à son engagé ou voyageur, avant de s'embarquer pour son périlleux et lointain voyage, "une paire de mitasse et un rayet." Je connais bien les "mitasses" mais je ne trouve rien dans les dictionnaires français et les ouvrages canadiens sur le mot "brayet." Je sais que de nos jours on appelle "brayet" ce éger vêtement dont on se sert pour se baigner, mais je ne crois pas que c'est dans ce sens qu'on employait ce mot sous le régime français ?

X.X.X.

---

(1) Archives de la province de Québec.

FRANÇOIS-GABRIEL DE THIERSANT

M. de Thiersant naquit en 1690, d'après l'âge donné à son mariage. Il était originaire de Metz, en Lorraine, et fils de Jean Thiersant, écuyer, seigneur de Buys, conseiller du roi et président au parlement de Metz, et de Pétronille Clausin de Genlis, de la paroisse de Saint-Martin.

Nous ignorons la date de son arrivée au pays et le grade qu'il occupait dans "les armées entretenues en ce pays par le roy de France." Mais il n'arriva pas après l'été de 1712.

Dans une pièce judiciaire des archives de Montréal, il affirme qu'il a passé les années complètes de 1713 et 1714, et les six premiers mois de 1715 au fort Catarakoui.

Il s'y occupa de la traite des pelleteries. En 1722 et 1723, il est en démêlé avec Théophile Barthe, armurier de Montréal, et le fond du litige est le raccommodage de vingt-huit fusils, ordonné par de Thiersant quelques années auparavant. En cette même année, il plaide avec Charles Ruette d'Auteuil au sujet de la solde de 200 livres de castor et le litige datait de 1714.

Le 17 octobre 1715, M. de Thiersant épousait, à Montréal, Marie-Joseph Fezeret, fille de René Fezeret et de Marie Carlié.

Le 2 avril 1717, M. de Thiersant empruntait (Lepailleur) de Jean Giasson la somme de 1600 livres, en monnaie de cartes, lesquelles il devait employer au bien de ses affaires. Le remboursement devait se faire à la Saint-Michel. Comme garantie, il s'engageait de livrer à la prochaine arrivée des vaisseaux, la quantité de 600 livres en marchandise, et au prix de France.

En 1718, M. de Thiersant était nommé enseigne de compagnie, comme on le voit par la pièce suivante:

"Le Conseil de Marine ayant proposé au roi, en présence de monsieur le duc d'Orléans régent, de donner au sieur de Thiersan une enseigne de compagnie en Canada, à la place du sieur Ramesay la Gesse fait lieutenant, Sa Majesté, de l'avis de Son Altesse Royale, l'a accordée, voulant qu'il soit nommé en la dite qualité d'enseigne de compagnie. Fait au Conseil de Marine, assemblée au Louvre le 1er juillet 1718."

A l'automne de 1719, M. de Thiersant s'embarquait pour la France, afin d'y rejoindre son épouse.

Pendant son séjour en France, le 2 juin 1720, le Conseil de Marine écrivait au gouverneur, que le roi le nommait lieutenant des troupes dans un détachement de la marine.

M. de Thiersant, le 6 juillet suivant, étant à Paris, passait avec son épouse un acte de séparation quant à leurs biens. (1)

Comme son beau-père René Fézeret, Gabriel de Thiersant n'eut pas toujours à honneur le paiement de ses dettes. Il se disputa maintes fois avec ses créanciers et fournisseurs, qui durent à maintes reprises recourir aux tribunaux pour se faire payer. Les archives judiciaires de Montréal contiennent plusieurs pièces qui relatent les faits et gestes de M. de Thiersant aux prises avec ses créanciers, depuis son retour au Canada jusqu'en 1729.

En 1716, M. de Thiersant s'était engagé à rembourser les créanciers de son beau-père qui avait emprunté 2600 livres pour payer les frais de voyage de dame de Thiersant en France. De Thiersant, cette fois, fit honneur à ses engagements. Comme garantie, il avait déposé une même somme entre les mains du trésorier de la marine à Québec. Par deux ordonnances édictées en 1722 (Archives de Québec), l'intendant donna satisfaction à de Thiersant, en renvoyant les prétentions des réclamants.

A la suite d'une désobéissance, le lieutenant de Thiersant fut cassé de ses grades dans le cours de l'année 1728.

Les détails manquent sur les circonstances de cette grave affaire; mais le jugement porté contre lui, tout laconique qu'il est, n'en est pas moins formel dans son motif.

Le président du Conseil de Marine écrivit en ces termes à M. LeVerrier, lieutenant du roi à Québec:

A Compiègne, le 2 may 1729.

"J'ai receu la lettre que vous m'avez écrit le 15 8bre. de l'année dernière au sujet de la conduite qu'a tenu le Sr Thiersan, lieutenant dans les troupes, et de sa désobéissance formelle et réitérée aux ordres que vous luy aviez donné de monter de Québec à Montréal où son service l'appelait; sur le compte que j'en ay rendu au Roy, Sa Majesté a jugé à propos de le casser. J'envoye l'ordre à M. le Mis. de Beauharnois. Non signé (Président du Conseil de Marine). (2)

M. de Thiersant était donc à Québec en 1728, et à Montréal, on venait d'apprendre que les sauvages Outagamis, qu'on avait cru écraser en 1715 et 1717, avaient repris les armes et leurs anciennes habitudes de pillage sur les rives du lac Michigan. Le

(1) Châtelet de Paris, 6 juil. 1720, Arch. de Montréal, notaire Raimbault, Insinuations, 6 mars 1721.

(2) Archives des colonies, B 53-2, page 416.

gouverneur de Beauharnois organisa une expédition militaire contre ces sauvages. Il est à présumer que la désobéissance de M. de Thiersant eut trait à cette expédition.

M. de Beauharnois annonça au Conseil de Marine qu'il avait reçu l'ordre de cassation du lieutenant de Thiersant, et qu'il le mettrait à exécution. La lettre traite aussi de différents sujets:

"A Québec, ce 25.

"Monseigneur, J'ay receu avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 2 may dernier, les commissions qu'il vous a plu m'adresser pour les officiers qui ont eus part à la promotion de cette année, et je leur ai remis à chacun.

"J'ay receu aussi l'ordre de cassation pour le S. de Thiersan, je l'ay envoyé à M. de la Corne à Montréal, qui luy a remis.

"Puisque Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'accorder de croix de St-Louis cette année, je vous supplie, Monseigneur, de penser aux sujets que j'ay eu l'honneur de vous proposer lorsqu'elle se déterminera à en accorder.

"Le S. de Bécancour qui exerçait la place de grand voyer est décédé ce printemps. Nous avons l'honneur de vous proposer M. Hocquart et moi (dans une lettre commune) des sujets pour remplir cette place.

"J'ay remis aux Srs chevalier Bégon, Bailleul, et du Sablé les congés qu'il a plu à Sa Majesté de leur accorder pour passer en France. Le Sr chevalier Bégon y passe cette année chargé des paquets de la Cour, et les Srs Bailleul et Du Sablé vous supplient, Monseigneur, de trouver bon qu'ils s'en servent l'année prochaine, leurs affaires ne leur permettant pas d'en profiter cette année.

"J'ose me flatter, Monseigneur, que vous ne désapprouverez pas que j'ay permis au Sr. Thibert, enseigne des troupes, de passer en France, cette année, sur la demande qu'il m'a faitte d'y aller recueillir une succession dont il a heritté l'année dernière.

"J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) BEAUHARNOIS".

Qu'advint-il de M. de Thiersant dans la suite? Resta-t-il au pays?

Nous supposons qu'il quitta Montréal en 1729 car en 1730 il cesse de payer le banc de sa famille à l'église paroissiale de Montréal.

Nous n'avons pu retracer son décès nulle part. Une chose certaine c'est qu'il était déjà décédé en 1733, puisque le 21 avril de cette année le ministre des colonies, dans une lettre au gouverneur et à l'intendant, parlant de madame de Thiersant, la qualifie de *veuve*.

O. LAPALICE

QUESTIONS

Dans sa *Bibliothèque canadienne* ou *Annales bibliographiques*, Bibaud jeune mentionne un mémoire de Pierre LeMoyne d'Iberville écrit en 1701 sur "la situation de Boston, New-York, etc., avec un projet détaillant les moyens qu'il y aurait de les attaquer et ruiner." Ce mémoire a-t-il été publié ? Où pourrais-je le consulter ?

LE M.

On me signale une carte de la "Baie Saint-Paul, située à dix-huit lieues au-dessous de Québec, à la côte nord du Saint-Laurent" faite en 1739 et qui indiquerait d'une manière précise les localités où se trouvent des mines d'argent, de plomb, de cuivre et des sources d'eau sulfureuse. Connaissez-vous cette carte ? Quel en est l'auteur ? Où se trouve-t-elle ?

LE M.

Existe-t-il encore dans notre pays des peintures du Frère Luc, Récollet, décédé le 18 mai 1685 ? Plusieurs des peintures du Frère Luc étaient conservées dans l'église des Récollets incendiée le 6 septembre 1796. Mais d'autres églises canadiennes devaient posséder des tableaux réligieux du Frère Luc.

O. F. M.

Dans sa lettre du 2 octobre 1685, le baron de La Hontan nous apprend que le gouverneur de Denonville avait amené au Canada cinq ou six cents hommes de troupes réglées et renvoyé en France MM. de Hainaut, Montorlier et Durivo, capitaines de vaisseau et de compagnie, avec plusieurs autres officiers. Pour quelles raisons MM. de Hainaut, Montorlier et Durivo furent-ils renvoyés en France par M. de Denonville ?

A. B.

Y avait-il des Darcy au Canada sous le régime français ? La famille Darcy est-elle d'origine française ou étrangère ? A peu près vers quelle époque cette famille s'est-elle fixée au Canada ?

H. D.

LES NOMS DE RUES ET DE LOCALITES DANS LA REGION DE MONTREAL (1)

Berri (rue).—Dans *Le bon vieux temps* de feu Hector Berthelot, première série, p. 69, on lit ceci: "en consultant un plan de Montréal préparé en 1816 par M. Jacques Viger, inspecteur des chemins, nous voyons qu'il a été ouvert, en cette année, une ruelle de 22 pieds de large, entre les rues Saint-Louis et la Petite Rivière (rue Craig). On l'appela la ruelle Guy parce que le terrain avait été donné à la ville par les héritiers Guy." Jusqu'ici tout va bien, mais l'auteur ajoute, d'après une source traditionnelle qu'il n'indique pas, la conjecture suivante: Lors de l'assassinat du duc de Berry (en 1820) on changea le nom de Guy en Berri parce que celui de Guy avait été donné à une autre rue du faubourg Saint-Antoine.

Si je ne m'abuse, le nom de Berri fut attaché à ce coin de terre longtemps auparavant. Le 19 mai 1669, Migeon de Branssat loue à P. Ratel une terre appelée LaGauchetière et le Berry et qui paraît être sise dans le quartier qui nous occupe. Il se pourrait aussi que l'assassinat du duc de Berry ait remis le nom ancien en évidence et que notre vieil archéologue Viger ait pris occasion du fait pour suggérer le changement.

Quoi qu'il en soit, dans un plan de l'arpenteur Perrault, du 21 juin 1855, la rue Berri n'y paraît qu'à l'état de projet. D'autre part, le même *Bon vieux temps* nous informe que la rue Berri, entre les rues Dubord & Dorchester, fut ouverte en 1856.

Bourgogne (la) et le Bourg Guy.—La famille Guy posséda à l'ouest de Montréal, en plein faubourg Saint-Joseph, une autre terre qui portait le nom de la Bourgogne. Plus encore, on relève dans un acte de Doucet du 13 février 1833 qu'il est question d'un terrain sis en un lieu "appelé vulgairement la Bourgogne et maintenant le Bourg Guy." Cette dernière appellation ne supplanta pas l'autre, car le nom de Bourgogne s'étendit à toute la région au sud de la rue Notre-Dame, entre le square Chaboillez et la rue des Seigneurs et les anciens la désignaient encore ainsi, il y a quarante ans.

Guy (rue).—Cette rue traversait la terre d'Estienne Guy. Son ouverture en avait été décidée en 1815 pour faire communiquer le chemin de la côte Saint-Antoine avec celui de Lachine,

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVIII, pp. 49, 114, 272.

maintenant rue Notre-Dame, (Berthelot, *Le bon vieux temps*, 1ère série, p. 57). Trois ans plus tard le notaire Bedouin dresse un contrat où il est question des Commissaires et de la rue Guy.

A l'angle ouest des rues Guy et Notre-Dame s'élevait autrefois une belle résidence en pierre de taille et de style colonial. Le peuple l'appelait le "château Berthelet", parce que c'était la demeure du grand philanthrope canadien-français, l'honorable Antoine-Olivier Berthelet, marié à une demoiselle Guy. Après la mort de ce distingué compatriote, la maison devint une école laïque sous la direction de M. Joseph-Octave Mauffette, instituteur renommé autant pour l'excellence de ses méthodes que pour la singularité de son costume.

Ayant porté la soutane et reçu les ordres mineurs, M. Mauffette conserva dans le monde des allures "cléricales". Toujours il eut les cheveux longs "coupés en balais", toujours il porta un collet romain et, comme les ecclésiastiques, avait le visage complètement rasé.

Plus haut, à l'encoignure sud des rues Guy et St-Antoine, se trouvait une autre riche demeure qui existe encore, tout en ayant perdu beaucoup de son apparence. Bâtie en pierre, dans le style colonial à la mode du temps, elle était jadis entourée de jardins spacieux. Sur son toit, veillait une statue . . . du prince de Galles, depuis Edouard VII. C'est là qu'au temps de son activité débordante vécut l'honorable Charles-Séraphin Rodier, marchand, puis avocat, financier, conseiller législatif et maire de Montréal. En 1860, il avait eu l'honneur de recevoir le prince de Galles dans sa maison et c'est pour rappeler le souvenir de cet événement extraordinaire qu'il avait fait placer la statue de son auguste visiteur, sur le faîte de son habitation.

Seigneurs (rue des).—D'après *Le bon vieux temps*, cette rue fut ouverte en 1816 et donnée en partie par MM. de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal, d'où le nom de cette voie.

Elle n'eut pas tout d'abord l'étendue qu'elle a aujourd'hui puisqu'en 1833, le 13 février, dans un acte dressé par Doucet, le cessionnaire d'un emplacement s'oblige à" laisser l'espace pour la rue des Seigneurs."

E.-Z. MASSICOTTE

———

OUVRAGES PUBLIES PAR MGR CHARLES GUAY (1)

Chronique de Rimouski, par l'abbé Chs Guay, vicaire à la cathédrale de Rimouski. Premier volume. Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1, rue Port-Dauphin, en face de l'Archevêché —1873.

Chronique de Rimouski, par l'abbé Chs Guay, vicaire à la cathédrale de Rimouski. Second volume. Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1 rue Port-Dauphin, en face de l'Archevêché—1873.

Album photo-biographique du clergé de Rimouski depuis l'érection du diocèse, le 15 janvier 1867, jusqu'à nos jours, par l'abbé Chs Guay, curé de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Rimouski. Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur–éditeur—1877.

Réfutation des accusations de l'évêque de Chicoutimi contre Monseigneur Chs Guay, Prot. Apos. ad instar. Strictement confidentiel. S. L. N. D. (1885). 29 pp. in-8.

Recueil de prières, par Monseigneur Chs Guay, protonotaire apostolique, ancien missionnaire des sauvages Micmacs à Sainte-Anne de Ristigouche. Québec, typographie de J. Dussault, 1, Port-Dauphin—1890.

Mémoires (*Extraits*) Strictement confidentiel. (Sans nom d'auteur) Québec—1891.

Souvenir de retraite ou Conférences sur le catholicisme prêchées à l'église Saint-Joseph de Cohoes, N.-Y., dans l'avent de 1893, par Mgr Charles Guay, protonotaire apostolique *ad instar participantium.* Québec, Léger Brousseau, imprimeur–éditeur—1894.

Lettres sur l'île d'Anticosti à l'honorable Marc-Aurèle Plamondon, Juge de la Cour Supérieure, en retraite, à Arthabaskabille, par Monseigneur Charles Guay, protonotaire apostolique *ad instar participantium.* Montréal, librairie Beauchemin (à responsabilité limitée), 256 et 258, rue Saint-Paul—1902.

Conférences familières sur l'Eglise et les Sacrements. par Monseigneur Chs Guay, protonotaire apostolique *ad instar participantium.*—1907.

---

(1) Décédé à Saint-Joseph-de-Lévis, le 2 décembre 1922.

UNE ORDONNANCE DE PIERRE BOUCHER, GOUVERNEUR DES TROIS-RIVIERES

Ordonnance pour ramasser les grains de ceux qui sont allés en guerre (le 23 septembre 1666) :—Il est ordonné à tous habitans et autres personnes qui sçavent travailler dependants de nostre gouvernement de vacquer incessamment à la recolte de tous les grains non seulement qui leur appartiennent mais à tous ceux qui sont allez en guerre pour le service du Roy, en telle sorte que s'il est perdu ou gasté des grains appartenants aux personnes qui sont allez en guerre par la fautte ou négligence des personnes qui restent, il sera remplacé aux despens de celluy qui aura esté cause de la dite perte et pour cet effect nous prions Monsieur Godeffroy que nous laissons icy pour comander en nostre absence d'y voir l'œil et de reigler ce que chacun doibt faire pour advancer promptement les dites recoltes et de marquer ceux qui par négligence aurez laissé perdre des d. grains s'il s'en trouvoit, affin de les faire payer à nostre retour. Nous commandons à Lavigne Capitaine du Cap...le mesme soin...qu'il y eust personne quil fist difficulté de luy obeyr. Il en viendra faire son rapport au dit Sieur Goddeffroy lequel y apportera le remède le plustost qu'il pourra.

Et sera la presente ordonnance leue et affishée tant aux Trois Rivières quau Cap à ce que personne n'en prettende cause d'ignorance.

Faict et Ordonné aux Trois Rivières ce vingt-troisiesme 7bre 1666.

(Signé) BOUCHER (1)

QUESTION

Un document légal du 4 novembre 1704 nous donne le nom comme témoin de René Filesac, commis au magasin du Roi en la ville de Québec. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne mentionne pas ce personnage. A-t-il fait souche ici ? A-t-il joué un certain rôle ?

P. W. A.

---

(1) Cette pièce fait partie des archives du séminaire de Québec. Nous en devons la communication à Mgr Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire.

DU PIN DE BELUGARD

Jean-Baptiste Du Pin de Belugard vint à Québec en 1727 ayant été nommé commissaire de l'artillerie en Canada, par le Conseil de Marine. Personne au Canada n'avait les qualités voulues pour remplacer le sieur de Rey-Gaillard dans cette charge. Jean-Baptiste, né en 1698, était fils de Georges Du Pin de Belugard, capitaine d'artillerie, chevalier de St-Louis, et d'Adrienne Langlois, de Rochefort, Saintonge. M. Du Pin épousa à Québec, le 30 mai 1728, Elisabeth de St-Vincent, fille de Pierre, baron de Narcy. J.-Bte Du Pin mourut le 30 décembre 1746, à l'Hôtel-Dieu, Québec.

La ligne masculine de cette maison devait être éteinte en 1789, lors de la convocation de la noblesse de Saintonge et d'Aunis pour les Etats généraux, puisque seules Marie-Agathe et Magdeleine-Lucile du Pin de Belugard se font représenter pour leur fief de la Vieille-Grolière. Elles étaient filles de Charles Du Pin, seigneur de Belugard et de la Vieille-Grolière, capitaine de vaisseau, chevalier de St-Louis, mort en 1785, et d'Agathe Poitevin.

Les notes ci-dessus corrigent les pages 430 et 544 du tome III du *Dictionnaire* de Mgr Tanguay. REGIS ROY

QUESTIONS

Dans un acte de Audouard du 6 octobre 1661, Julien Fortin dit Bellefontaine, le premier ancêtre canadien de la plupart de nos Fortin, est mentionné comme seigneur en partie de la côte et seigneurie de Beaupré. Le même acte donne aussi Olivier Letardif comme seigneur en partie de Beaupré. Peut-on me dire comment Julien Fortin dit Bellefontaine se trouvait un des seigneurs de la côte de Beaupré? J. O. F.

Dans la *Vie de Madame de Criquelion* par le Père Kestens il est dit que cette sainte veuve favorisait les œuvres qui se ratachent à la Propagation de la foi, par exemple celles de la Sainte-Enfance, de l'Orient et du Pôle-Nord. Une note du même livre dit que la mission aride du Pôle-Nord avait alors (1868) pour vicaire apostolique Mgr Bernard. Quelle est cette mission du Pôle-Nord dont on parle ici?

CUR.

Dans quelle maison de Québec le gouverneur Murray passa-t-il hiver de 1759-1760? QUEL

REPONSES

Le denier à Dieu (XIII, p. 352).—"Dans un brevet du 1er mars 1746 accordé à Henry de Lévy Ventadour dans le but d'avancer l'établissement du Séminaire des Missions étrangères, il est question du *denier de Dieu*. Qu'entendait-on par cette expression autrefois? "Voilà la question qu'un *curé* posait au *Bulletin*, il y a déjà quinze ans.

J'ignore ce qu'était le *denier de Dieu* mais, avec les vieux dictionnaires que j'ai sous la main, je suis en état de dire ce qu'était le *denier à Dieu*. Il est probable qu'on donnait le même sens aux deux expressions.

Le *denier à Dieu* était une arrhe, une pièce d'argent, une petite somme que donnait, quand un marché était conclu, celui qui achetait ou qui louait quelque chose à celui qui vendait ou qui louait. Si l'on ne retirait le *denier à Dieu* dans les vingt-quatre heures, après qu'on l'avait donné, on ne pouvait plus rompre le marché qu'on avait fait, et pour lequel on l'avait reçu.

Le *Dictionnaire de Trévoux* donne l'origine suivante à cette expression: "Quelques-uns disent qu'on appelle cet arrhe *denier à Dieu* parce qu'on le donne principalement pour en faire aumône aux pauvres. Peut-être est-ce parce qu'on le donne en disant adieu, en se séparant, lorsque le marché est conclu."

Francis Malherbe (XXVIII p. 283).—Dans le *Bulletin* de septembre 1922, M. F.-J. Audet a publié quelques notes biographiques sur des maîtres d'écoles de l'Institution Royale. Francis Malherbe est dans la galerie. Il aspirait à la renommée de l'aubergiste, mais il préféra, l'occasion se présentant, rendre des services plus distingués. Il fut maître d'école à la Rivière-Ouelle jusqu'en 1803, et à la Pointe-de-Lévy jusqu'en 1820.

Une grande journée illustra la carrière de Malherbe à la Rivière-Ouelle: la *Gazette de Québec* en fait foi. C'est un mercredi 21 juillet, de l'an de grâce 1802. Le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, Sir Robert-Shore Milnes est de passage à la Rivière-Ouelle et l'Ecole salue l'Etat. Les jeunes disciples de Malherbe savent déjà les avantages inestimables d'une constitution libre; leur adresse loue le gouverneur de la sagesse de son administration, le remercie de l'honneur de sa présence et proclame leur fidélité inviolable à Sa Majesté. Ils sont neuf qui savent écrire;

ils ont signé avec leur maître. Plusieurs qui n'apprennent encore qu'à lire participent à la patriotique démonstration.

Qu'on en pense ce que l'on voudra, mais Malherbe était rendu à la Pointe-de-Lévy au printemps de 1805 avec sa femme, dame Catherine Chiniquy, et trois enfants "*remuants et braillants*". Une salle du presbytère lui eût donné le gîte avec le bonheur, mais le curé Masse ne goûta pas du tout l'idée d'un séjour sous le même toit et invita énergiquement le *magister* à placer hors du logis curial le berceau de sa postérité et la chaire de son enseignement.

Malherbe fut maître d'école à la Pointe-de-Lévy pendant quinze années consécutives.

Le troisième volume de l'*Histoire de la Seigneurie de Lauzon* de feu J.-Edmond Roy relate avec plus de détails les faits ici rapportés à la mémoire de Francis Malherbe dit Champagne.

DESBRAS

Le signe 8 dans les mots sauvages (XXIX, p. 10.)—Feu Mgr Lindsay, dans son ouvrage *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France* (p. 308), explique ainsi le chiffre ou signe 8 employé dans les noms ou mots sauvages:

"Les Sauvages n'ayant pas d'écriture, les missionnaires durent traduire les syllabes en caractères latins ou italiques, auxquels ils ajoutèrent la lettre grecque *theta*, dont le son manque dans presque toutes les langues européennes, et le signe 8 pour remplacer le diphtongue *ou*. Ce signe, également emprunté au grec, surtout dans la typographie du 18e siècle, n'est pas le chiffre *huit*, mais un caractère résultant de la superposition de l'*ypsilon* (u) sur l'*omicron* (o), dont la réunion forme le son *ou*. Il devrait donc être ouvert dans sa partie supérieure. Dans l'écriture rapide, il devenait facilement un 8 ordinaire. Il joue le rôle du *w* anglais, dont il a la consonnance."

Le premier journal français publié aux Etats-Unis (XXIX, p 21) —Quel fut le premier journal de langue française publié aux Etats-Unis?

Feu le docteur N.-E. Dionne, dans son livre *L'abbé Gabriel Richard*, écrit que l'*Essai du Michigan* dont le premier numéro parut à Détroit le 31 août 1809, fut le pionnier de la presse française aux Etats-Unis.

M. Dionne expliquait ainsi la fondation de ce journal:

"Par pur patriotisme et pour lutter contre les efforts du

protestantisme qu'une propagande effrénée de livrets ou *tracts* religieux rendait de plus en plus dangereux pour la foi des catholiques, l'abbé Gabriel Richard, curé de Détroit, résolut un jour de fonder un journal. L'idée était certainement très louable, mais la difficulté était de la mettre à exécution. C'était en 1809. Il n'y avait encore ni presse ni journal dans tout le Territoire du Michigan. L'abbé se mit en rapport avec un imprimeur de Baltimore, qui lui acheta une presse à bras et les caractères d'imprimerie voulus. Le tout fut emballé et transporté par terre, à travers montagnes et vallons, dans des chemins difficiles. L'imprimeur s'appelait James-W. Miller. Il se mit aussitôt à l'œuvre et le 31 août de la même année paraissait l'*Essai du Michigan* ou *Impartial Observer*, le premier journal français des Etats-Unis.

"L'*Essai du Michigan* ne vécut pas longtemps; les uns disent qu'il n'en parut que trois numéros, d'autres huit ou dix. Quoi qu'il en soit, l'élan était donné, le Territoire du Michigan avait son journal".

L'*Essai du Michigan*, la chose est certaine, fut le premier journal français publié dans le Territoire, plus tard état de Michigan, mais le docteur Dionne se trompait en donnant le journal de l'abbé Richard comme le premier journal français des Etats-Unis.

Dès 1789 un journal français avait été publié à Boston et c'est le *Courrier de Boston* qu'on doit regarder comme le pionnier de la presse française aux Etats-Unis.

Le premier numéro du *Courrier de Boston* parut le 23 avril 1789. C'était un in-quarto de huit pages à deux colonnes. Il se publiait une fois par semaine, le jeudi.

D'après le *Diary* de William Bently, le *Courrier de Boston* était publié par Paul-Joseph Guérard de Nancrède, professeur de français à l'université Harvard.

Le dernier numéro du *Courrier de Boston* parut le 15 octobre 1789. Il avait donc eu une existence d'à peu près six mois.

A la Bibliothèque publique de Boston on conserve une série complète du *Courrier de Boston*.

M. J.-A. Favreau, journaliste canadien des Etats-Unis, qui avait eu la bonne fortune de lire toute la série du *Courrier de Boston*, en faisait l'analyse suivante dans une conférence faite devant la Société Historique Franco-Américaine le 12 mars 1903:

"Dès son premier numéro, le *Courrier de Boston* s'occupe des débats de la première session du Congrès américain, dont la première séance venait d'avoir lieu le 6 avril. Elections du président et du vice-président (George Washington et John Adams), discours d'inauguration de Washington, ses messages spéciaux au Congrès, actes créant les départements de l'Exécutif, débats les plus importants, tout est rapporté avec une exactitude scrupuleuse. C'est le 29 septembre que finit la session. Ce jour-là, Washington envoya au Congrès avec un message approuvant le projet des représentants de prendre congé pour trois mois, une communication que l'éditeur du *Courrier de Boston* dut trouver fort de son goût."

"Cette communication était une expression de sympathie à "Sa Majesté Très Chrétienne" et à la nation française pour la mort du fils aîné de Louis XVI, le Dauphin: Ironie des choses, avant la fin de cette même année 1789 les premiers événements de cette Révolution, qui allait bientôt dévorer l'autre dauphin, le roi, la reine et tant d'autres victimes innocentes, s'étaient déjà produits.

"Les derniers numéros du *Courrier de Boston* sont remplis de la prise de la Bastille et de détails sur l'agitation qui allait toujours grandissante en France. Mais toujours le rédacteur du *Courrier de Boston* n'avait que des paroles d'éloges pour le "bon monarque".

"Détail curieux, quand l'éditeur du *Courrier* veut attirer spécialement l'attention des lecteurs dans des avis, ceux-ci sont rédigés en français et en anglais. C'est de cette façon qu'il se présente devant le public dans son premier numéro. Dans le neuvième numéro il fait appel pour l'encouragement. Il faut croire que cet appel n'eut pas le succès qu'en attendait l'auteur et que les abonnés continuaient à être négligents dans le paiement de leur abonnement, puisqu'au quinzième numéro, soit le 30 juillet, il revient à la charge dans un avis rédigé dans les deux langues.

"Hélas! l'encouragement tant espéré ne vint pas. Les annonces brillaient toujours par leur absence. Dans les six mois de son existence, le *Courrier de Boston* ne publia qu'une seule annonce, de deux lignes, où il s'agissait d'une chambre garnie à louer. Enfin, au vingt-sixième numéro en date du 15 octobre 1789, l'éditeur annonce qu'il est forcé de suspendre sa publication."

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMÉE ANGLAISE

Chez tous les peuples qui ont une histoire, l'on aime à se rappeler les hauts faits des guerriers fameux qui ont illustré leur pays en défendant son honneur, en s'opposant à l'invasion étrangère et en protégeant le territoire et ses habitants.

Pendant toute la durée du régime français, nos compatriotes ont aidé aux armées françaises à repousser l'envahisseur et ils ont fait bonne figure. Après le traité de 1763, ils ont encore, en diverses occasions, montré que le sang généreux qui coulait dans leurs veines, n'avait pas dégénéré, et qu'ils étaient toujours prêts à courir aux armes lorsque la patrie était menacée. Mais s'il est beau de porter l'épée et de combattre pour une bonne cause, il est aussi nécessaire d'apprendre ce que l'on appelait autrefois le "métier" des armes. Le Canada, n'ayant pas d'armée régulière, non plus que d'écoles militaires, ceux d'entre nos compatriotes qui se destinaient autrefois à la carrière militaire, devaient aller en Angleterre pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques voulues pour se mettre en état de servir dignement leur patrie, plus tard, dans la milice volontaire canadienne. Nous avons donc cru qu'il serait intéressant de connaître ceux qui ont obtenu des commissions et qui ont servi dans l'armée anglaise depuis la cession jusqu'à ces derniers temps. Ces connaissances qu'acquirent, par exemple, de Salaberry, Duchesnay et autres, leur furent très utiles durant la guerre de 1812.

Ces notes biographiques pourraient aussi servir de réponse, à l'occasion, à ceux qui doutent parfois de notre loyauté à la couronne britannique, car plusieurs de ces officiers canadiens sont morts au service de l'Angleterre.

Afin de rendre la référence plus facile, nous procéderons par ordre alphabétique et non par ordre chronologique ou de mérite.

Nous croyons avoir épuisé la liste de ces officiers, mais il se pourrait toutefois que des noms aient échappé à nos recherches. En ce cas, nous serons très heureux si l'on veut bien nous signaler ceux qui manquent à la liste.

TELMOND AUMOND

Le premier Aumond qui vint au pays fut Michel, fils de Gilles et de Jeanne Le Millettier, d'Avranches, et veuf de Marie Duplessis. Il épousa à la Rivière-Ouelle, le 15 février 1762,

Marie-Geneviève Miville. Veuf une seconde fois, il convolait en troisième noces, le 21 septembre 1812, avec Angélique Dubé. (1)

Fils cadet du lieutenant-colonel Joseph Aumond, l'un des principaux citoyens canadiens de la future capitale du Canada, commandant du 3e bataillon de la Milice Sédentaire du comté de Carleton, Haut-Canada, et l'un des principaux marchands de bois de la vallée de l'Ottawa, Telmond naquit à Bytown (aujourd'hui Ottawa) le 13 septembre 1847. Il fit ses études au Collège Saint-Joseph de cette ville. Entré dans la milice volontaire, il obtenait, le 14 février 1873, une commission d'enseigne dans les Gardes à pied du gouverneur général. Il fut promu lieutenant le 23 octobre suivant et devint capitaine le 6 avril 1877.

C'était en 1883, le Madhi venait de proclamer l'indépendance du Soudan soustrait à l'autorité du Khédive et avait annihilé l'armée égyptienne envoyée pour le soumettre. L'Angleterre dut intervenir. Le général Gordon qui avait gouverné l'Egypte avec succès s'offrit pour aller au secours des garnisons éparses,dont l'existence était compromise par l'avance du Mahdi, et cela sans l'aide de troupes anglaises; car l'Angleterre avait stipulé qu'elle n'enverrait aucun secours aux garnisons du Soudan. Gordon échoua dans cette tentative au-dessus de ses forces. Enfermé dans Khartoum assiégée par les troupes du Mahdi, il se défendit jusqu'à la dernière extrémité. L'opinion anglaise soulevée força enfin le gouvernement à agir. Une colonne de secours fut organisée. Le 1er septembre 1884, lord Wolseley, commandant de l'expédition, faisait voile d'Angleterre. Il fallait remonter le Nil dans un grand nombre de petits bateaux. Pour vaincre ces difficultés, les autorités anglaises obtinrent du gouvernement canadien la permission de lever ici un régiment composé de *voyageurs* canadiens. Le lieutenant-colonel Frederick C. Denison fut mis à la tête de ce régiment, et Telmont Aumond fut nommé capitaine et commandant en second.

L'expédition anglaise arriva malheureusement trop tard à Khartoum; le général Gordon avait été fusillé l'avant-veille de l'arrivée de la colonne expéditionnaire. En route, les officiers canadiens campèrent durant cinq ou six semaines à Wada Halfa, en compagnie de lord Roberts, de sir Redvers Buller et de Lord Kitchener, alors simples colonels. L'expédition canadienne

---

(1) Michaud, *Familles de la Rivière-Ouelle.*

partie en septembre 1884 était de retour au mois de mars suivant, après une rude et laborieuse campagne de six mois.

Le capitaine Aumond était l'un des plus anciens membres en même temps que l'un des plus actifs de la *Dominion Rifle Association*. Il fut à plusieurs reprises directeur du camp de tir à Ottawa.

M. Aumond fut fonctionnaire au ministère de la Marine de 1881 à 1896, alors qu'il fut transféré à la Secrétairerie d'Etat. Il est mort à Ottawa le 9 février 1911.

Il avait épousé en 1887, Léda, fille de J.-W. Peachey, chef de division du ministère des Douanes. Ils eurent huit enfants dont quatre (deux fils et deux filles) ont survécu à leur père.

DANIEL BABY

Fils de Jacques Dupéron Baby, riche traiteur du Détroit, surintendant des Sauvages et ami de Pontiac, décédé à Sandwich, Haut-Canada, en 1789, et de Suzanne de la Croix Réaume, naquit à Détroit le 29 décembre 1778.

Il descendait de Jacques Baby de Ranville, originaire de Guienne, venu dans la Nouvelle-France avec le régiment de Carignan dans lequel il était officier. Daniel entra dans l'armée anglaise le 9 novembre 1797 en qualité d'enseigne au 24e régiment d'infanterie, grâce à la protection de son beau-frère lord Bellingham. Il fut promu lieutenant le 10 mai 1799, fit la campagne d'Egypte en 1801, devint capitaine le 6 août 1806; fit la campagne de la Péninsule, prit part aux batailles de Talavera, de Busaco, de Fuentes d'Onor et au siège de Badajoz, dont les ouvrages, par une singulière coïncidence, avaient été faits par un autre Canadien, le lieutenant-général baron de Léry. Plus heureux que son compatriote, Edouard-Alphonse de Salaberry, qui fut tué à ce siège, Daniel Baby s'en retira sain et sauf.

Promu major le 12 août 1819, il fut mis à la demi-solde, le 1er juin 1826; lieutenant-colonel en disponibilité, le 10 janvier 1837; colonel, le 11 novembre 1851; major-général, le 31 août 1855. Il est mort à Londres dans l'été de 1858, après avoir, lui aussi, justifié la devise de sa famille: *Au camp valeur, au champ labeur*!

DANIEL-ANTOINE BABY

Fils naturel du précédent, naquit en Angleterre en 1826. Il entra dans l'armée anglaise; enseigne dans le 98e régiment d'in-

fanterie, le 28 février 1845; lieutenant au même régiment, le 1er août 1848; servit en Chine, aux Indes et fit la campagne du Punjab. Il retourna en Angleterre en 1853 et fut promu capitaine au 28e, le 17 juillet 1857; il servit aux Indes durant la révolte jusqu'à 1860, capitaine dans le train militaire, le 31 janvier 1860; major à demi-solde, le 1er octobre 1877. Il se retira définitivement de l'armée en 1880, avec le grade de colonel. Il demeurait à Bordean, Leytonstone, Sussex, Angleterre.

Il était marié et n'eut qu'un fils, George, lieutenant dans l'armée, qui est mort le 9 mai 1889, à Langrish, Angleterre, à l'âge de 27 ans.

ANTOINE DUPÉRON BABY

Frère de Daniel, naquit à Détroit en 1779. Il étudia au Séminaire de Québec, puis il prit aussi du service dans l'armée anglaise.

Lieutenant au 5e régiment d'infanterie, le 14 mai 1801; à demi-solde; lieutenant au 69e le 21 décembre 1803, il servit aux Indes durant cinq ans dans la province de Madras et dans la conquête du Travencore. De là son régiment fut envoyé à l'île Bourbon et à l'île de France dont les Anglais s'emparèrent en 1810. Antoine était alors aide de camp du général sir Alexander Campbell, commandant à l'île Maurice. Là, lui et son frère furent recommandés chacun pour une compagnie et levèrent dans ces îles le régiment "Bourbon Corps". Antoine devint capitaine le 27 janvier 1812, Le 21 mai 1815, ce régiment fut envoyé aux Barbades. Il y fut licencié l'année suivante et Antoine fut mis à la demi-solde, le 21 août 1816; il l'était encore en 1858. (voir *Army List* de cette année).

En 1819, il partit de Londres et retourna à l'île Bourbon, où il épousa une demoiselle Giraud. Ils revinrent en 1821, débarquèrent au Havre et allèrent s'établir à Tours. Il est mort en cette ville en 1863.

F.-J. Audet

(à suivre)

QUESTION

Connait-on les noms des compagnons de Cartier dans ses différentes expéditions de découverte au Canada? Dans ses relations, Cartier nomme incidemment quelques-uns de ses officiers et compagnons. Mais a-t-on conservé les rôles de ses équipages dans ses premier, deuxième et troisième voyages au Canada! Ces rôles ont-ils été publiés? Où? X. X.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX QUEBEC—MARS 1923 No 3

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Par décision de l'honorable M. Athanase David, secrétaire de la Province, le *Bulletin des Recherches Historiques,* avec sa présente livraison, devient l'organe du Bureau des Archives de la province de Québec.

Quel sera le programme du *Bulletin des Recherches Historiques* dans son nouveau rôle ?

Au siècle dernier, le poète Joseph Autran se traçait le programme suivant :

Tirer de l'ombre les vertus inconnues et les mettre en lumière ; célébrer les petites gens, les soldats, les laboureurs; jamais les amiraux, jamais les généraux. Ceux-là ont eu assez longtemps le monopole de la renommée ; il est juste que les rôles soient un peu changés."

Le poète était trop exclusif. L'histoire ne peut et ne doit pas ignorer les chefs puisque, après tout, ce sont eux qui accomplissent les grands événements. L'attention populaire, d'ailleurs, a toujours été pour les chefs et, légitimement, il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps. Le *Bulletin des Recherches Historiques,* dans sa modeste sphère, sans mettre de côté les personnages de premier plan, s'efforcera de faire connaître les vertus, les travaux, le dévouement, les actions des petits, des humbles, des inconnus ou des méconnus qui ont bien servi la patrie.

Le fonds des Archives de la province de Québec est inépuisable, et le *Bulletin des Recherches Historiques* en tirera tout ce qui pourra intéresser et instruire ses lecteurs, ayant en vue, toujours, que "le culte des hommes et des choses de notre passé constitue la meilleure école pour préparer les générations qui lèvent aux tâches de demain."

OU FUT SIGNEE LA CAPITULATION DE QUEBEC LE 18 SEPTEMBRE 1759 ?

Après la désastreuse bataille des Plaines d'Abraham, le gouverneur de Vaudreuil assembla un conseil de guerre au camp de Beauport où les débris de l'armée vaincue s'étaient retirés. Il fut décidé que le soir même l'armée retraiterait de l'autre côté de la rivière Jacques-Cartier.

Avant de partir du camp de Beauport, le gouverneur de Vaudreuil fit tenir à M. de Ramezay, laissé en commandement à Québec, un mémoire pour lui servir d'instructions.

Le deuxième paragraphe de ce mémoire disait :

"Nous prévenons M. de Ramezay qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera le drapeau blanc, et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent pour proposer la capitulation."

Puis, le mémoire portait les articles de la capitulation que M. de Ramezay devait demander. Chacun des onze articles était accompagné d'observations en marge.

Le 14 septembre, M. Barrot, capitaine au régiment de Béarn, sur un ordre reçu du gouverneur de Vaudreuil, sortit de Québec avec les meilleurs soldats de la garnison pour aller rejoindre l'armée à Jacques-Cartier. Il ne resta plus à M. de Ramezay pour défendre la ville que cent vingt soldats des troupes de terre, un certain nombre de miliciens très indisciplinés et une centaine de matelots qui valaient encore moins.

Les citoyens de Québec, voyant qu'on les abandonnait, se réunirent chez M. Daine, lieutenant-général de la Prévôté, et supplièrent M. de Ramezay de capituler sans retard afin de ne pas exposer la ville aux rigueurs d'un assaut et de la famine.

La requête des citoyens de Québec présentée à M. de Ramezay disait :

"Vous n'ignorez point que nous n'avons de vivres dans cette ville, à fournir à mi-ration, pour huit jours ; le compte exact que vous vous en êtes fait rendre nous l'assure.

"La communication des vivres, qui pouvaient être destinés en partie pour la subsistance des citoyens de cette ville, nous est interdite et ne peut être utile qu'au reste de l'ar-

mée qui ne nous couvre plus ; quelle dure condition de tomber sous le joug de l'ennemi en lui demandant à manger le jour de sa soumission, dans le temps qu'il est lui-même peut-être réduit à se retrancher.

"Le peu de troupes reglées et de citoyens exténués qui restent dans cette ville, la majeure partie en ayant déserté depuis le jour du treize, pour se retirer dans les campagnes, n'est point suffisante pour en garder sûrement l'enceinte avec d'autant plus de raison que nous avons deux parties de la ville à découvert : celle le long du Cap aux Diamants, qui n'est fermée que par des pieux, partie voisine du terrain où est retranché l'ennemi ; celle du Palais dont il est le maître des dehors ; n'y a-t-il donc pas tout lieu de craindre, à tout moment, que l'ennemi puissant en nombre, soit par force ou par ruse, ne se trouve dans le coeur de la ville, le fer à la main, (pour) immoler sans distinction de qualité, d'âge et de sexe tout ce qui se présentera sous ses coups."

Le 15 septembre, M. de Ramezay assembla en conseil de guerre les principaux officiers de sa garnison. Tous, à l'exception de M. de Fiedmont, qui vota "pour réduire encore la ration et pousser la défense de la place jusqu'à la dernière extrémité", en vinrent à la conclusion qu'il fallait rendre la ville aux Anglais aux conditions les plus avantageuses.

Le 16 septembre, M. de Ramezay reçut du marquis de Vaudreuil une lettre qui lui donna un peu d'espoir. Le gouverneur lui annonçait qu'il espérait faire entrer des vivres dans la ville. La journée se passa cependant sans autre nouvelle d'aucune sorte.

Enfin, le 17 septembre, vers les six heures du soir, M. de Ramezay, voyant que les vivres n'arrivaient pas et que les Anglais se rapprochaient toujours de la ville, se décida à arborer le drapeau blanc.

M. de Joannès, aide-major au régiment de Languedoc, fut envoyé au camp anglais avec la capitulation préparée sous les ordres du marquis de Vaudreuil. Dans son *Mémoire sur la campagne de* 1759, M. de Joannès, qui comptait toujours sur les secours promis par M. de Vaudreuil, nous dit qu'il fit traîner les négociations, mais, qu'à dix heures du soir, le général anglais insista pour avoir une réponse immédiate. "Je rentrai donc dans la ville, dit M. de Joannès, et rendis compte

à M. de Ramezay des difficultés que j'avais fait naître; mais je reçus un second ordre par écrit pour y retourner à onze heures du soir, le secours n'ayant pas paru encore dans ce temps."

Lorsque M. de Joannès revint au camp anglais, les officiers de l'état-major s'étaient retirés pour la nuit. Il les attendit jusqu'au lendemain matin.

Le 18 septembre, de bonne heure, l'amiral Charles Saunders et le général Townshend apposèrent leur signature à la capitulation, puis, vers les huit heures, M. de Joannès rentra en ville où M. de Ramezay signa à son tour.

Le dernier paragraphe de la capitulation porte : "Arrêté double entre nous *au camp devant Québec,* ce 18ème de septembre 1759". Voilà qui dispose d'une partie de la question : Où fut signée la capitulation de Québec le 18 septembre 1759 ? L'amiral Saunders et le général Townshend signèrent à leur camp *devant* Québec. Il aurait été plus vrai de dire *derrière* Québec, car le camp des Anglais se trouvait sur la Grande-Allée actuelle, un peu en arrière de la rue de la Chevrotière.

En 1759, M. de Ramezay habitait la maison connue aujourd'hui sous le nom de *Kent House,* rue Saint-Louis. Il avait fait l'acquisition de cette maison le 1er juin 1758. Probablement protégée par ses voisines, la maison de M. de Ramezay n'avait pas trop souffert du bombardement. Nous avons le droit de supposer que M. de Ramezay coucha chez lui le 17 septembre 1759. C'est donc là que M. de Joannès vint le rejoindre le 18 septembre, à huit heures du matin, pour lui faire apposer sa signature au document qui donnait Québec aux Anglais.

Ajoutons, toutefois, pour être plus honnête, que nous n'avons aucune preuve écrite que la capitulation fut signée par M. de Ramezay dans sa propre maison. Quant à Saunders et Townshend, comme nous venons de le voir, ils signèrent la capitulation à leur camp.

Les *Guides de Québec* qui nous montrent Saunders et Townshend attablés dans la maison de M. de Ramezay, lieutenant de roi à Québec, pour y signer la capitulation, faussent donc la vérité.

P. G. R.

NOTES GENEALOGIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES SUR EDMOND LAREAU

C'est parmi les bons annalistes, les jurisconsultes avertis et les piocheurs indispensables qu'il faut ranger le docte et sévère écrivain que fut Lareau, encore qu'il se soit essayé dans la grande histoire, dans la nouvelle, la dramaturgie, le journalisme et la politique. Au cours d'une vingtaine d'années, il a publié quantité d'articles et de livres et dans tout ce qu'il a produit on peut puiser avec avantage. Il importe donc de confier au *Bulletin* les notes qui pourront aider celui qui voudra étudier, un jour, l'oeuvre de cet érudit.

Lareau, a-t-on prétendu, descendait d'un Normand qui se fixa à Chambly vers 1750. Ce détail n'est vrai qu'à demi. Son ancêtre était originaire de la Normandie ; mais il avait pris racine à Québec, un siècle avant qu'un de ses arrière-petits-fils partit pour s'établir dans la région de Montréal. Nous allons essayer de le démontrer par le tableau suivant :

I—LARAU, Jacques — Né en 1624, à Saint-Rémi de Dieppe, diocèse de Rouen, il paraît être venu en Canada vers 1660 avec sa femme Anne Fossé et deux enfants : Charlotte, née en 1641, mariée à Jean Dumanoy et François, né en 1646, qui sera le continuateur de la lignée. Ce colon était menuisier. Devenu veuf, il convola à Québec, le 23 novembre 1682, avec Jeanne Caillé, veuve de Guillaume Dupas, qui fut inhumée à Saint-Jean, îls d'Orléans, en 1711.

II—LARAU, François—Né en 1646, probablement en France, il épousa, à Québec, le 28 octobre 1669, Anne de Quain, née en 1647 et fille de Florimond de Quain et de Henriette Fermilis, de Bourg-du-Sceau, diocèse de Poitiers. Le sieur Larau fut inhumé à Québec, le 30 juin 1726 et sa femme le 7 février 1734. (Tanguay, I, 351).

Plusieurs enfants naquirent de leur union, dont le suivant :

III—LARAU, Noël—Baptisé à Québec, le 7 février 1682, il se maria au même endroit le 1er février 1712, à Marie-Agnès Pilotte, veuve de Pierre Hédouin. L'acte de sépulture de Noël Larau est daté du 8 décembre 1718. (Tanguay, V, 162).

Ce fut l'un de ses enfants qui alla se fixer près de Chambly.

IV—LARAU, Noël—Baptisé à Québec, le 28 décembre 1712, il épousa, à Chambly, le 22 janvier 1753, Marie Ménard, fille d'Antoine Ménard et de Marie Huet. (Tanguay, V, 162).

V—LAREAU, Noël—Le 6 mars 1791, il épousait dans sa paroisse natale, Marguerite Racine, fille d'Urbain Racine et de Jeanne d'Anthiné. Il avait fait dresser son contrat de mariage par le notaire Grisé.

VI—LAREAU, Bénoni—Né vers 1802, à Saint-Athanase, comté d'Iberville, il se maria à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, le 20 mai 1821. Son épouse, Marguerite Spooner, était fille mineure d'Edouard Spooner et de Marguerite Grier. Elle décéda à Saint-Grégoire, le 11 août 1868, âgée de 66 ans.

VII—LAREAU, Pierre-Bénoni—Marié le 16 juin 1845, à Saint-Grégoire, Mont-Johnson, à Odille Sylvestre, fille d'Alexis-Amable Sylvestre et d'Angèle Voligny.

VIII—LAREAU, Edmond—Il fut baptisé à Saint-Grégoire, Mont-Johnson, le jour de sa naissance, 13 mars 1848, et il reçut les prénoms de Pierre-Bénoni-Evremond. Pourquoi a-t-il toujours signé Edmond ? Voilà ce que personne ne peut expliquer.

Quoiqu'il en soit, Edmond Lareau fréquenta le collège de Sainte-Marie de Monnoir, puis l'université Victoria et il en sortit en 1870 avec le titre de bachelier en loi. Peu après il devenait membre du barreau de la province de Québec. Il poursuivit ses études légales à l'université McGill et en 1876 il était nommé professeur à la faculté de droit de cette dernière institution.

Le 9 février 1880, M. Lareau épousait, à Saint-Jacques de Montréal, Marguerite Robillard, fille mineure de Joseph-Clétus Robillard et de Marguerite Dufaux.

De son mariage naquirent 4 enfants, trois filles et un fils. Celui-ci prénommé Jules-Edmond fut baptisé à Montréal en 1883 et se maria le 19 février 1912 à demoiselle Edith Lévy, fille du notaire Joseph-Charles Lévy, décédé en 1909.

L'historien Lareau décéda le 24 avril 1890, à peine âgé de 42 ans.

Au sujet de ses funérailles qui furent imposantes, on lit dans la *Patrie* du 27 avril 1890 : "Une foule énorme accompagna le corps du défunt jusqu'à sa dernière demeure.

"Les porteurs étaient l'hon. H. Mercier, premier ministre, l'hon. juge L.-A. Jetté, l'hon. L.-H. Archambault, MM. L.-O. David, Philippe Roy, M. Hutchinson et F.-L. Béique, avocats, et le docteur E.-P. Lachapelle. Parmi les assistants, on remarquait encore les honorables juges Loranger, Ouimet, Champagne et Barry, les honorables Laflamme, Lacoste, H. Archambault, W. Prévost, Louis Tourville, H. Starnes, R. Thibaudeau, M. Sylvestre, S. H. le maire J. Grenier, etc."

Les journaux consacrèrent des notices élogieuses au défunt.

Dans la *Patrie* du 27 avril, M. L.-O. David écrivait : "Lareau ne voyait dans la vie que le côté sérieux et utile, le devoir à remplir envers son pays et sa famille. C'était un philosophe et un chrétien sincère qui ne se contentait pas d'avoir des principes, mais les mettait en pratique."

D'autre part, Israël Tarte, dans le *Cultivateur* du 3 mai, signait un long article dont nous détachons ce qui suit : "Lareau fut un chercheur persévérant et consciencieux... un homme public que ses attaches de parti ne firent pas dévier du chemin du devoir...

"Ce n'était ni un éblouissant ni un prime-sautier. Il appartenait à cette école sérieuse, réfléchie, pondérée qui recherche les arguments de l'histoire, la puissance du raisonnement plutôt que les fleurs captivantes de la rhétorique..."

A ces extraits, ajoutons la liste des oeuvres qui portent la signature du défunt.

—Tableau des délais fixes contenus dans le Code civil, le Code de procédure civile, les règles de pratique et l'acte de faillite, 1869. Montréal, E. Sénécal, 1870, 1 br in-8 de 45 pp.

—Le droit Civil Canadien. (En collaboration avec Gonzalve Doutre) Montréal, Alphonse Doutre, 1872, 1 vol. in-8 de 784 pp.

—Histoire de la littérature canadienne. Montréal, John Lovell, 1874. 1 vol. in-8 de 496 pp.

—Mélanges historiques et littéraires. Montréal, E. Sénécal, 1877. 1 vol. in-8 de 352 pp.

—Libéraux et conservateurs. Montréal 1879. 1 br. in-8 de 44 pp.

—Réformes judiciaires. Examen critique du rapport de la commission de codification des statuts. Montréal, Louis Perrault et Cie, 1882, I br. in-8 de 42 pp.

—Histoire abrégée de la littérature. Montréal, Lovell & Fils, 1884. 1 vol. in-8 de 556 pp.

—Code civil du Bas-Canada, Montréal, A. Périard, 1885. 1 vol. in-12 de 654 pp.

—Histoire du droit Canadien. Montréal, A. Périard, 1er vol. 1888, in-8 de 518 pp. ; 2e vol. 1889, in-8 de 544 pp.

Enfin Edmond Lareau collabora au *Pays,* à l'*Opinion publique,* au *National,* à la *Patrie,* etc.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Notre moineau domestique, si je ne fais erreur, est d'origine européenne. Quand le moineau a-t-il été introduit au Canada ?

L'asile des aliénés de la Longue-Pointe est sous le patronage de saint Jean de Dieu. Peut-on me donner la raison de ce patronage ? L.-P.

Est-il vrai que pendant l'été de 1759 les défenseurs de la Nouvelle-France furent nourris presque exclusivement de viande de cheval ? A.-B.

La mendicité était-elle permise au Canada sous le régime français ? N'y a-t-il pas une ordonnance d'un intendant qui menaçait de prison ceux qui mendiaient dans les villes de Québec et de Montréal ? Av.

Un ami qui arrive d'Europe, me dit qu'il y a un buste de Montcalm dans un des musées de Versailles. Est-ce bien le cas ? Dans quel musée se trouve ce buste ? Quel en est l'auteur ? X. Y. Z.

UN TABLEAU DE 1665

La revue illustrée de la *Presse,* du samedi, 20 janvier, donne la reproduction d'un tableau "Sainte Anne et la Vierge Marie" par Le Brun. Comme il est probable que des lecteurs de la *Presse* feront des découpures dans cette revue pour en orner leur album ou recueil d'extraits, il importe que le texte accompagnant ces images soit exact, surtout lorsqu'il s'agit de choses historiques. Quiconque est en mesure de relever les erreurs qui peuvent y paraître parfois, doit le faire afin que ces extraits aient pleine valeur.

Au bas de l'image "Sainte Anne et la Vierge Marie", on lit : — "Cette toile fut peinte à la demande du marquis de Tracy, en 1665. Les personnages de gauche et de droite représentent le gouverneur français et sa femme vêtus en pélerins du temps..." D'abord, M. de Tracy n'était pas le gouverneur du Canada, c'est M. de Courcelle qui l'était. Il est évident que M. et Mme de Tracy ont posé pour ce tableau. C'est ainsi que travaillaient les artistes afin de rendre fidèlement les traits des figurants. A cette époque et antérieurement, les grands, les seigneurs puissants aimaient à se voir sur des toiles reproduisant de saints personnages. Ces tableaux étant destinés à des églises, etc., c'était une façon comme une autre de passer à la postérité.

M. de Tracy fit voile de La Rochelle le 26 février 1664, pour aller combattre les Hollandais à Cayenne et aux Antilles. Le 25 avril 1665, il laisse la Guadeloupe à destination de Québec, où il débarque le 30 juin suivant, malade de la fièvre. A peine rétabli, il est très occupé par l'arrivée des compagnies du régiment de Carignan, à faire bâtir des forts et à faire préparer l'expédition contre les Iroquois. Dans son voyage aux Antilles et à Québec il n'est pas parlé de Mme de Tracy. Suivait-elle son mari ? C'est peu probable, pas plus que du peintre Le Brun. Le 26 août 1667, le marquis s'embarque sur *Le St-Sébastien* pour rentrer en France, s'en allant remplir le poste de gouverneur à Dunkerque, c'est-à-dire dans son pays, en Picardie. Aussitôt là, il a pu faire expédier à Québec le tableau précité, peint bien certainement avant 1665, puisqu'alors il était plus avancé en âge que ne le montre cette toile. Le marquis mourut en

1670. La sainte Anne du tableau ressemble à Mme de Tracy, et la Vierge, habillée à la mode de 1665, était peut-être la fille du marquis.

RÉGIS ROY

QUESTIONS

Dans une étude publiée en 1897, feu M. Léon Ledieu écrivait que Alexandre-André-Victor de Léry, né à Québec, était mort en 1816 gouverneur de la colonie française de la Martinique. Ce fils de Québec a-t-il réellement été gouverneur de la Martinique ? Y. O.

Dans les premiers statuts de la province de Québec il est souvent question du "cours d'Halifax" ou "Halifax Currency" pour la monnaie. On mentionne souvent aussi les piastres d'Espagne. Cette dernière monnaie avait-elle cours ici ? Ban.

Les premiers évêques de Québec sous le régime anglais prêtaient un serment d'allégeance. On voit dans la *Vie de Mgr Plessis* que ce grand prélat prêta aussi ce serment. Quand nos évêques canadiens ont-ils cessé de prêter le serment d'allégeance ? X. X. X

Combien de bancs ont-ils été concédés à perpétuité dans l'ancienne église paroissiale ou cathédrale de Québec ?

A. D.

Champlain n'a-t-il pas proposé de changer le nom de Québec en celui de Ludovica ou Louisville ?

Queb.

Dans sa *Généalogie des familles de l'île d'Orléans,* l'abbé Forgues mentionne plusieurs familles du nom de *Moor* établies dans différentes paroisses de l'île dès avant 1759. Ces familles étaient-elles d'origine française ou anglaise ?

I. O.

LES PREMIERS BUREAUX D'ENREGISTREMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

On donne le nom de bureaux d'enregistrement dans la province de Québec aux bureaux publics établis pour l'inscription des documents qui, par leur nature intrinsèque, doivent être publiés pour l'avantage des parties contractantes et dans l'intérêt public, de même que pour faciliter l'obtention des renseignements particuliers et généraux touchant l'état hypothécaire des individus dont les héritages sont grevés par la suite. Le bureau d'enregistrement tire son origine du *registry office*. Il diffère essentiellement du bureau d'hypothèque français qui, lui, n'inscrit ou n'enregistre que les documents comportant hypothèque.

Nos bureaux d'enregistrement actuels doivent leur existence à l'Ordonnance du Conseil Spécial 4 Victoria, chapitre 30, décrétée, sous l'administration de lord Sydenham, le 9 février 1841, et qui entra en vigueur le 31 décembre de la même année.

Mais lors de l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 4 Victoria, chapitre 30, plusieurs bureaux d'enregistrement existaient déjà dans la province du Bas-Canada, dans les divisions territoriales tenues en franc et commun soccage, c'est-à-dire dans les Cantons de l'Est et ceux du Sud-Ouest.

Ces bureaux avaient été établis par des actes de la législature du Bas-Canada qui furent remplacés par l'Ordonnance 4 Victoria, chapitre 30. Citons :

1o L'acte 10 et 11 Georges IV, chapitre 8 (sanctionné le 26 mars 1830), établissant des bureaux d'enregistrement dans les comtés de Drummond, de Sherbrooke, de Shefford et Missisquoi.

2o L'acte 1 Guillaume IV, chapitre 3 (sanctionné le 31 mars 1831), établissant des bureaux d'enregistrement dans les comtés d'Ottawa, de Beauharnois et de Mégantic.

3o L'acte 4 Guillaume IV, chapitre 5 (sanctionné le 18 mars 1834), établissant des bureaux d'enregistrement pour parties des comtés du Lac-des-Deux-Montagnes et de l'Acadie.

L'Ordonnance du Conseil Spécial 4 Victoria, chapitre 30, divisait le Bas-Canada en vingt-quatre circonscriptions

d'enregistrement ou districts d'hypothèques. Dans la suite, ces circonscriptions furent subdivisées et de nouvelles furent établies à différentes époques. Aujourd'hui on compte soixante-seize divisions d'enregistrement dans la province de Québec.

L'Ordonnance établissant les bureaux d'enregistrement fut très mal reçue dans toute la province de Québec. Il est bon de dire qu'elle nous venait de lord Sydenham et du Conseil Spécial. L'esprit de parti était alors poussé à un tel point qu'on ne pouvait croire qu'il pouvait sortir quelque chose de bon d'une institution comme le Conseil Spécial. Les plus violents adversaires de l'Ordonnance du Conseil Spécial furent l'avocat L.-H. Lafontaine, plus tard sir L.-H. Lafontaine, et le journaliste Etienne Parent, deux esprits pourtant bien pondérés. Plus tard, sir L.-H. Lafontaine changea un peu d'opinion et convint que les bureaux d'enregistrement avaient du bon.

On ferait plusieurs gros volumes avec tous les articles de journaux qui furent alors publiés contre l'Ordonnance d'enregistrement.

P. G. R.

QUESTIONS

Dans une lettre au ministre du 15 novembre 1723, le sieur Ruette d'Auteuil, ancien procureur général du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, lui apprend que son fils aîné est au service du roi d'Espagne depuis le siège de Barcelone et qu'il est capitaine de frégate. Qui me donnera des renseignements sur ce Canadien-Français devenu capitaine dans la marine royale d'Espagne ? Est-il mort en Espagne ? Sa famille s'est-elle perpétué là-bas ? R. d'A.

Il y a bon nombre de familles Péloquin dans la province de Québec. Le capitaine Michel Péloquin, né à Québec en 1753 (?) et décédé capitaine de vaisseau à Brest en 1818, appartenait-il à une de nos familles Péloquin ?

A. O. B.

NOMS DE RUES ET DE LOCALITES A MONTREAL

Terre des Hermites (La)—Le 17 mars 1704, J.-B. Mesnard comparaît au greffe de Montréal et fait élection de domicile chez Antoine Pacaud, marchand bourgeois, de la rue Saint-Paul. Il déclare qu'il veut mettre un prix sur la *terre des Hermites*, dont la vente a été annoncée la veille, à l'issue des vêpres. Il en offre 7000 livres du pays. Le 1er avril, la sœur Marguerite Lemoine du Saint-Esprit, supérieure des filles séculières de la Congrégation Notre-Dame, et la sœur Louise de Saint-Bernard, dépositaire, surenchérissent et déclarent offrir 8050 livres.

Le sieur Mesnard ajouta 50 livres et obtint le morceau. Le contrat de vente fut dressé le 3 avril 1704, par le notaire Adhémar.

Quelle était cette terre au nom curieux ? Jean-Vincent-Philippe de Hautmesnil avait reçu de son oncle, l'abbé Gabriel Souart, le 20 décembre 1665, un fief sis entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Pierre.

Vingt-deux ans après, lorsque M. de Hautmesnil vendit son fief, il y avait une maison, une étable, une grange et des animaux. Il céda le tout pour 4500 livres.

Ce furent les Frères Instituteurs de Montréal, une communauté nouvellement fondée par les abbés Souart et La Faye, qui achetèrent le susdit fief, en 1687. Les Frères ne la gardèrent pas longtemps, car, en 1693, ils firent cession de leurs biens à la Fabrique de Notre-Dame et se dispersèrent.

N'est-ce pas parce qu'il avait appartenu aux susdits religieux que le fief de M. de Hautmesnil avait pris le nom *de terre des Hermites* et aussi celui de *terre des Ecoles*.

Le Mesnard dont il a été question était un simple employé des Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Dans divers documents de l'époque, on l'appelle "le procureur ou l'économe des pauvres et le contre-maître des Hospitalières de Montréal."

Devons-nous croire qu'il acquérait la *terre des Hermites* pour le compte de l'Hôtel-Dieu parce que cette institution préférait ne pas paraître concurrencer une autre communauté ?

Brock (rue)—Longue d'une couple d'arpents au plus, elle n'était en réalité que la prolongation de la rue Beaudry, entre la rue Notre-Dame et la rue du Bord-de-l'eau. La rue Brock a disparu lorsque le Pacifique Canadien creusa tout un coin du faubourg Québec pour asseoir sa gare Viger à l'angle est des rues Berri et Craig. La toute petite rue Brock voisinait d'un côté la rue Panet et le Parc Sohner, de l'autre l'ancien hôpital militaire.

Le 11 juin 1844, quatre religieuses de France vinrent fonder en notre ville, la communauté du Bon Pasteur et c'est dans cette rue qu'elles commencèrent leur oeuvre. Elles habitaient une maison de 50 pieds par 40, à trois étages, que leur avait fait construire l'abbé Arraud, P.S.S. Les religieuses du Bon Pasteur quittèrent ce bâtiment le 25 juillet pour aller s'établir sur le coteau Barron, rue Sherbrooke, où elles sont encore.

D'après une note dont j'ignore la source, la maison qu'elles abandonnaient, rue Brock, devint l'orphelinat St-Jérôme-Emilien où les Soeurs de la Providence recueillirent les petits orphelins dont les parents avaient été victimes du typhus. Plus tard, on aurait commencé là à faire l'école aux sourds-muets. L'édifice fut rasé au cours du grand incendie du 9 juillet 1852.

D'où venait à cette rue le nom de Brock qu'elle portait déjà en 1819 ?

Etant dans un quartier militaire, on avait très probablement voulu rappeler le souvenir du général anglais, sir Isaac Brock, tué à la bataille des hauteurs de Queenstown, le 13 octobre 1812.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Le testament du gouverneur de Mézy à Québec le 24 avril 1665 porte comme témoins les noms de Guillaume Soudaye, sieur de la Gimanderye ; Esdine Lemoyne, sieur de la Croix ; Thomas Langlier, sieur Chevallier, et Mathieu Mutault, sieur du Buisson. Quels étaient ces personnages ? Tanguay, je crois, n'en mentionne aucun ? Hop.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANCAIS

Dans l'*Echo de la France* (1865-1869), on trouvera :

Voyages de Jacques Cartier au Canada en 1534, 1535 et 1536. (Vol. de 1865, p. 282).

Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages. (Vol. de 1866, p. 198).

Chansons populaires du Canada. (Vol. de 1868. p. 410).

Histoire de Montréal, par Dollier de Casson. (Vol. de 1869, p. 603).

L'*Album de la Minerve* (1872-1874) contient :

Sabre et scalpel, par Napoléon Legendre. (Vol. de 1872, pp. 3, 33, 98, 163, 226, 292, 418, 482, 546, 609, 674 ; vol. de 1873, pp. 4, 17, 33, 50).

La caverne d'or de Montcalm. (Vol. de 1872, pp. 9, 39, 103, 166).

Esquisse canadienne : Paquet, par Benj. Globensky. (Vol. de 1872, p. 56).

Esquisse canadienne : François Dumont, par W.-B. de Léry. (Vol. de 1872, p. 120).

Les rigueurs de dame justice, par Charles Ameau. (Vol. de 1872, p. 134).

Un épisode de 1837. (Vol. de 1872, pp. 352, 436, 486, 621, 686, ; vol. de 1873, pp. 7, 20, 36).

Saint-Antoine de Richelieu. (Vol. de 1873, pp. 251, 262).

Notes historiques : Manuscrits Papineau. (Vol. de 1873, p. 297).

Une légende indienne. (Vol. de 1874, p. 329).

Dans la *Revue de Montréal* (1877-1881), les études historiques suivantes ont été publiées :

L'expédition de l'amiral sir Hovenden Walker contre Québec en 1711, par Faucher de Saint-Maurice. (Vol. de 1877, pp. 42, 79).

Suppression des *Relations de la Nouvelle-France*, par l'abbé H.-A. Verreau. (Vol. de 1877, pp. 107, 162).

Population de la province de Québec, par J.-C. Langelier. (Vol. de 1877, pp. 225, 346, 448).

Histoire de la colonie française en Canada. (Vol. de 1877, pp. 239, 298, 363, 440).

Légendes canadiennes, par P.-J.-O. Chauveau. (Vol. de 1877, pp. 243, 280, 337).

Un délégué du pape au Canada, par l'abbé H.-A. Verreau. (Vol. de 1877, pp. 273).

Constitution physique des Canadiens-Français, par Benjamin Sulte. (Vol. de 1877, p. 294).

Notre langue, par Benjamin Sulte. (Vol. de 1877, p. 657).

Impression des ouvrages et des journaux canadiens, par l'abbé Chandonnet. (Vol. de 1877, pp. 671 ; vol. de 1878, p. 5).

Deux légendes des Cantons de l'Est, par Roclef. (Vol. de 1877, p. 679).

Colbert et le Canada. (Vol. de 1877, p. 711 ; vol. de 1878, pp. 51, 69, 161, 242, 410, 509).

Notre constitution et nos institutions, par Napoléon Legendre. (Vol. de 1878, pp. 92, 149, 201).

Notice biographique sur Claude de Ramezay, par S. Aubin. (Vol. de 1878, p. 381).

La monnaie de carte au Canada, par Edmond Lareau. (Vol. de 1878, pp. 433, 456).

Un procès en 1680, par Onésime Boisvert. (Vol. de 1879, p. 113).

The old regime in Canada, par J.-C. Langelier. (Vol. de 1879, pp. 313, 443, 481, 599).

Jacques Marquette, par P. Brucker. (Vol. de 1879, p. 808 ; vol. de 1880, pp. 49, 114).

Une installation au bailliage de Montréal en 1690, par B. Fournier. (Vol. de 1880, p. 138).

Un mariage d'autrefois, par Benjamin Sulte. (Vol. de 1880, p. 357).

L'avocat-général Marriott devant la Chambre des Communes en 1774, par Th. Brennan. (Vol. de 1880, pp. 540, 627).

Mgr Chs-Félix Cazeau. (Vol. de 1880, p. 802).

Naissances, mariages et décès, par Alphonse Lusignan. (Vol. de 1880, p. 811 ; vol. de 1881, p. 37).

P. G. R.

PAUL-AUGUSTIN JUCHEREAU DE MAURE

Né à Québec le 13 juin 1658, du mariage de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard.

A la mort de son père, en 1685, il hérita de la seigneurie de Maure (Saint-Augustin).

Le 13 juillet 1701, la direction de la Compagnie de la colonie de la Nouvelle-France lui remettait la commission de "receveur préposé à la recepte des castors et dixiesme des originaux." Il occupait encore cette charge en 1714.

On sait qu'en 1711 une flotte anglaise, sous le commandement de sir Hovenden Walker, remonta le Saint-Laurent, portant un bataillon de soldats de marine et sept régiments de vétérans de Malborough, destinés à envahir le Canada. Huit des transports de Walker se brisèrent sur l'île aux Oeufs et plusieurs centaines d'hommes périrent. L'amiral anglais, découragé, rebroussa chemin.

"Les poètes, raconte la mère Juchereau de Saint-Ignace, épuisèrent leur verve pour rimer de toutes les façons sur ce naufrage. Les uns étaient historiques et faisaient agréablement le détail de la campagne des Anglais ; les autres satiriques et raillaient sur la manière dont ils s'étaient perdus."

M. Juchereau de Maure succomba à l'engouement général et composa quelques chansons assez bien tournées qui nous ont été conservées par cette même mère Juchereau de Saint-Ignace.

Parlant des armées levées contre la Nouvelle-France, l'une de ces chansons disait :

L'une partie de Boston,
Sur cent vaisseaux portée ;
Les plus beaux ont fait le plongeon
Dedans la mer salée !

Le poète ne se doutait guère qu'il aurait le même sort que les marins de Walker !

Dans l'automne de 1714, M. Juchereau de Maure s'embarqua pour la France sur le *Saint-Jérôme,* navire de trente canons. Une tempête se déclara dans le Saint-Laurent et ce navire qui portait, outre ses passagers, une riche cargaison de pelleteries, alla se briser sur l'île au Sable. Au nombre des personnes qui périrent furent MM. Juchereau de Maure,

le marquis d'Aloigny, commandant des troupes, Lechtier de Chalus, capitaine, le sieur Dumontier, secrétaire du gouverneur de Vaudreuil, etc., etc.

P. G. R.

QUESTIONS

Le roi de France dotait-il les sauvagesses qui se mariaient avec des Français ? Il me semble que Garneau dit quelque part dans son *Histoire du Canada* que les autorités françaises s'opposaient de toutes leurs forces aux mariages entre Français et sauvagesses. Le passage suivant que je trouve dans une lettre de l'intendant de Meulles en date du 12 novembre 1682 prouve plutôt le contraire. De Meulles écrivait : "Il y a dans l'estat des gratifications trois mille livres que j'ai reçeu de Monsieur Luber dont voicy les termes: Pour dotter des filles des sauvages qui sortent de chez les Ursulines de Québec, et qui se marieront aux Français à raison de cinquante livres chacune, la somme de trois mil livres."

Cette phrase est assez explicite. Pendant combien d'années le roi de France a-t-il ainsi accordé des dots aux sauvagesses canadiennes ? A. D.

A la suite de la réédition de la *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en* 1534 (publiée par Michelan et Ramé en 1867) se trouve un "Abrégé des voiages, découvertes et habitacions faits en l'Amérique septentrionale par les Français." On lit dans cette relation :

"L'an 1542, le dit seigneur de Roberval y fut en personne avec trois navires chargez et équipez de toutes choses nécessaires, et y fit lors une habitation à l'isle d'Orléans en la dite rivière."

Garneau ni Ferland ne parlent de cette habitation faite par Roberval sur l'île d'Orléans. L.-P. Turcotte et l'abbé L.-E. Bois qui ont publié des histoires de l'île d'Orléans ne mentionnent pas, non plus, cet établissement de Roberval sur l'île d'Orléans. Ce point d'histoire peut-il être tiré au clair ? Roberval a-t-il réellement établi un poste quelconque sur l'île d'Orléans ? A. M. M.

REPONSES

Le sieur Marcel, secrétaire de Montcalm *(XXVII, p. 252)* —Les renseignements sont assez maigres sur le sieur Marcel, secrétaire de Montcalm. Nous savons qu'il arriva ici en même temps que son maître en mai 1756. Il dût retourner en France à l'automne de 1759.

Dans une lettre qu'il écrivait à sa mère, la marquise de Saint-Véran, le 9 mars 1756, c'est-à-dire quelques jours avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France, Montcalm lui faisait connaître sa future *maison*.

"Ma maison, disait-il, sera composée de trois aides-de-camp : M. de Bougainville, M. de la Roche-Beaucourt, lieutenant au régiment de cavalerie de Montcalm, le sieur Marcel, aide-de-camp de peine et du secrétariat, c'est un sergent qui devient officier ; un cuisinier, un aide, un demi-valet de chambre ; Grison ; Joseph ; Dejean, premier laquais, deux autrs hommes de livrée, un secrétaire ; chirurgien, point ; J'en amène de premier ordre, avec des garçons chirurgiens que le roi envoie."

Pontiac est-il un nom français ?

In *Bulletin* for november, 1922, Mr. Regis Roy raises the question as to whether the name *Pontiac*, borne by a well-known Indian chieftain, was French in origin. In the course of some researches I made recently I learned that this is quite probable. In the seventeenth century there stood at Nos 16 and 17 Lombard Street, London, Eng., an eating house known as Puntack's Head. The site later passed into the hands of Edward Lloyd and was known as Lloyd's Coffee House. It was from this that the well-known London insurance underwriters took their name. In a book entitled *The Signs of Old Lombard Street* by F. G. Hilton Price, I find the following account of this site :

"Through the kindness of Mr. Robarts, who permitted me to examine the title deeds, and therein ascertain that previously to this house being Lloyd's it was called *Puntack's Head*. The back part of these premises originally belonged to Vyner, and afterwards to the Post Office, of which latter it was purchased by the bankers, including

messuages in Abchurch Lane, called the "Golden Ball," afterwards the "Rose and Crown", and then "The Bear". Although spelt Puntack in the deeds, we find by contemporary literature, that the house was kept by a Monsieur Pontack or Pontac, a Frenchman, son of the President of Bordeaux, who was owner of the vineyards of Pontaq and O'Brien, (Probably "Haut Brion") from whence came the choice clarets. He came to London to establish a famous eating house, and set "up his father's head as a sign, which is mentioned by Dryden, Swift and Defoe, likewise Evelyn, who states that, in 1694, the Royal Society dined at Puntack's as usual. He also describes him as "having studied well in philosophy, but chiefly the Rabbins, and was exceedingly addicted to cabalistic fancies, an external hablador (romancer) and half distracted by reading abundance of the extravagant Eastern Jews. He speakes all languages, was very rich, had a handsome person, and was well bred, about forty-five years of age. I think I may truly say of him, which was not so truly said of St. Paul, "that much learning hath made him mad !" Swift, in his letters to Stella, says that the wine was charged seven shillings a flask, "are not these pretty rates." Before Pontack had the house it was known by the sign of the "White Bear". The premises now form part of Messrs. Robarts, Lubbock and Co.'s bank."

I am not certain whether you will regard the names "Pontack" and "Pontiac" as likely to be of the same origin, but the item seemed to be of sufficient interest historically to warrant bringing it to your attention.

A. St-L. TRIGGE

Les portes de Québec sous le régime français (XXIX, p. 24) —Pendant le siège de 1759, M. de Foligné, capitaine en second de la corvette *Swinton,* fut chargé du commandement d'une batterie des Remparts, du côté du fleuve. M. de Foligné, par conséquent, devait connaître parfaitement les fortifications de Québec. Cet officier a laissé un journal commémoratif du siège de Québec. Il commence son journal en donnant une description très fidèle de Québec. Or, voici ce qu'il dit des portes de Québec :

"Québec a trois portes qui se trouvent dans la partie murée sans ponts levys, dont une au S. S. O., qu'on nomme porte St-Louis qui conduit sur le chemin de la Côte d'Abraham et de Samos ; la seconde se nomme la porte St-Jean qui conduit au chemin de Sainte-Foix, paroisse éloignée de Québec d'une lieue et demy ; enfin, la troisième se nomme porte du Palais qui conduit dans le faubourg Saint-Roch, et chemin qui va droit à l'hôpital-général, fondé par M. de Saint-Vallier."

Le curé Compain et la guérison des chancres (V, p. 115)— Nous avons parlé, dans les *Petites choses de notre histoire* (2e série, p. 128), du remède du curé Compain pour la guérison des cancers.

Le curé Compain guérissait aussi les chancres. *La Gazette de Québec* du 16 mars 1799 publiait une curieuse *annonce* de l'abbé Compain où il invitait ceux qui étaient atteints de chancres de s'adresser à lui pour leur guérison.

Un acte du notaire Dumas, du 27 juin 1796, nous fait connaître un singulier marché conclu entre le curé Compain et George Longmore, un médecin en vue de Québec. Nous en citons les principales parties :

"Fut présent messire Pierre-Joseph Compain, prêtre, résident et desservant la paroisse Saint-Etienne de Beaumont, en le comté d'Hertford, lequel dit sieur comparant a promis et par ces présentes promet et s'oblige envers M. George Longmore, chirurgien, de Québec, de lui enseigner et apprendre l'art ou secret efficace qu'il emploie depuis plusieurs années de guérir radicalement les chancres ou exulurations fréquentes en ce pays, et pour cet effet s'oblige aussi de lui indiquer sans réserve et dès la signature ou perfection des présentes la recette ou composition du remède qu'il emploie à cette guérison, ainsi que la manière de l'appliquer ou donner, et le régime indispensable qui doit être observé par le sujet qui se fait traiter et qui désire guérir ; enfin, de donner et fournir au dit sieur Longmore les preuves autant convaincantes qu'il soit possible de l'efficacité du dit remède, de l'application d'icelui, et du régime du sujet malade pendant le traitement, lequel susdit art ou secret une fois connu du dit sieur Longmore sera gardé et professé secrètement par

les deux parties contractantes pendant dix années soit gratuitement ou autrement suivant que chacune d'elles en particulier jugera à propos ou lui plaira ; après lesquelles dix années le dit secret ou traitement sera rendu public par les deux actuels contractants ou le survivant d'eux, pour raison de laquelle dernière et particulière convention le dit secret ou traitement bien et exactement déduit par écrit signé des dux parties sera déposé sous leur scel et cachet respectif, et immédiatement la perfection des présentes ez-mains de Monsieur le supérieur du séminaire de Québec que les dits contractants prieront de vouloir bien en avoir soin et garder pendant les dites dix années à moins que les deux parties ne s'accordent entre elles de le rendre public avant les dites dix années.

"Le dit sieur Longmore étant sur son départ pour la Grande-Bretagne et convaincu de l'incertitude de la durée de la vie, il est ici convenu que s'il décédait pendant ce voyage, mon dit sieur Compain communiquerait alors le dit art et secret et traitement relatif à M. Mervin et Nooth, écuier, lequel dit sieur Nooth à ce présent promet au dit sieur Longmore le pratiquer et en user pour le profit et l'avantage de la dame épouse du dit sieur Longmore et de leurs enfants qui alors seraient chargés de satisfaire et remplir l'obligation suivante de leur dit mari et père envers mon dit Compain ou ses ayans cause."

Le docteur Longmore donna à l'abbé Compain, pour l'indemniser, une somme de cent vingt neuf livres, dix-sept chelins et neuf deniers. Il s'engagea, en outre, à lui payer au bout de deux ans, une autre somme de quatre cents livres.

Il faut croire que le docteur Longmore n'avait pas fait un marché d'or avec le curé Compain car, devant le même notaire, le 29 août 1798, les deux mêmes parties comparaissaient et la somme de quatre cents livres était réduite à soixante-quinze livres. Longmore s'engageait, toutefois, à ne divulguer à personne le secret du curé Compain. P. G. R.

Le capitaine Desrivières (XXVIII, p. 348)—Il ne m'est pas encore possible de garantir d'une manière absolue l'exactitude de l'histoire racontée par M. de Gaspé au sujet de la mort de M. Desrivières et du duel qui s'en suivit entre M. de

Salaberry et l'officier boche qui avait tué son compagnon d'armes, mais, jusqu'à preuve du contraire, je la tiens pour véridique, et voici pourquoi.

Il n'y a pas de fumée sans feu, dit un vieux proverbe, or les faits authentiques suivants créent au moins une forte présomption en faveur de la véracité de l'auteur des *Mémoires ;* ils sont, pour ainsi dire, le prologue du drame et il n'est pas inadmissible que la tragédie se soit déroulée jusqu'au bout.

Disons d'abord que le 60e régiment, levé au commencement de la guerre de Sept-Ans, reçut comme officiers une forte proportion de protestants étrangers, c'est-à-dire, d'Allemands, de Suisses, de Hollandais, et même de huguenots français. Pas moins de douze capitaines de ce régiment disparaissent de l'*Army list* en janvier 1802. Sur ces douze noms, au moins quatre, et peut-être sept, sont d'assonance teutonne ; ainsi, pas moyen de dire lequel de ces boches tua en duel le capitaine Desrivières et fut à son tour dépêché *ad patres* par de Salaberry.

Remarquons, en passant, que MM. Desrivières et de Salaberry n'étaient pas, à cette époque, les seuls officiers canadiens du 60e régiment ; il y en avait un autre, le capitaine John Fargues, qui était originaire de Québec.

Venons maintenant à M. Desrivières. Fils d'Amable Trottier Desrivières et de Charlotte Guillimin, Thomas-Hippolyte naquit à Montréal et fut baptisé à l'église Notre-Dame, le 20 septembre 1769. Il entra dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne au 60e régiment d'infanterie de ligne le 22 octobre 1791. M. Desrivières obtint une lieutenance le 12 avril 1795, et il fut promu capitaine au même régiment le 23 mars 1797. Son nom paraît encore dans l'*Army List* du 1er janvier 1801, mais on ne le voit pas dans celle du mois de janvier suivant. Je ne le retrouve pas non plus au Canada, ni ailleurs, après cette date. J'en conclus qu'il a dû mourir soit à la fin de l'année 1800 ou pendant l'année 1801.

Je ne sais si ces explications satisferont la légitime et louable curiosité de mon excellent ami M. Fauteux et raffermiront sa foi ébranlée. En tout cas, voulant tirer l'affaire au clair, j'ai écrit au *War Office, Records Branch,* pour savoir comment M. Desrivières est sorti du 60e régiment, et

j'aurai le plaisir de faire connaître aux lecteurs du *Bulletin* la réponse que j'en recevrai. En attendant... je crois à l'histoire de M. de Gaspé !

FRANCIS J. AUDET

QUESTIONS

L'expression populaire *chanter pouille* est-elle française ou canadienne ? A. G.

En 1648, Pierre Boucher, qui devait devenir gouverneur des Trois-Rivières, épousait une huronne, Marie Chrétienne, ancienne élève des Ursulines de Québec. L'abbé Ferland, dans son *Cours d'histoire du Canada* (vol. 1er, p. 439) laisse entendre qu'il a vu le contrat de mariage de Pierre Boucher et de Marie Chrétienne. Il écrit : "La signature de Marie Chrétienne, apposée au contrat de mariage, est tracée d'une main ferme; c'est une des meilleures de cette pièce." Ce contrat de mariage existe-t-il encore ? Où est-il conservé ? Cur.

Je vois qu'en 1818 mourait à LaRochelle un capitaine de vaisseau et chevalier de la Légion d'Honneur du nom de André de l'Echelle. On le dit originaire de Québec. Pourriez-vous me donner des renseignements sur la famille de André de l'Echelle ? S'est-elle perpétué à Québec ?

I. A. O. B.

Le 5 août 1701, un arrêt du Conseil d'Etat nommait MM. d'Aguesseau et Amelot, conseillers d'Etat, et M. Le Haguais, conseiller d'honneur à la Cour des Aides, pour examiner les actes de concessions de terre faites aux habitants de l'Acadie et donner leur opinion sur la validité de ces titres. Ces commissaires dûrent faire rapport. Cette pièce a-t-elle été publiée ? Où ? Si elle n'a pas été publiée, où est-elle conservée ? Acad.

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMEE ANGLAISE

(Suite)

LOUIS BABY

Frère de Daniel et d'Antoine, naquit à Détroit en 1782; il obtint une commission du lieutenant dans l'armée anglaise le 3 avril 1801 ; lieutenant au 4e régiment d'infanterie le 15 mai suivant ; il partit de Sandwich dans le cours de 1802 pour rejoindre son régiment, et fit naufrage sur l'île de Wight. Il fut mis à la demi-solde en 1803 ; devint lieutenant au 69e, le 20 décembre 1803, et suivit son frère aux Indes et à l'île Bourbon où il devint capitaine dans le "Bourbon Corps". Il fut tué en duel en 1812.

LOUIS-CHARLES-AUGUSTE LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE

Né à Saint-Eustache, Bas-Canada, en 1835 ; fils d'Antoine, seigneur des Mille-Iles, et de dame Margaret McGillies, de Williamstown, Glengarry, Haut-Canada.

Il entra tout jeune dans l'armée française et prit du service dans la Légion Etrangère. Il fit la campagne de Kabylie, de 1857, dans laquelle le général Randon dompta les Kabyles et rétablit la paix.

De retour au Canada, il entrait dans le 100e régiment d'infanterie anglaise, levé en ce pays, et obtenait, le 29 juin 1858, une commission de lieutenant. Après avoir servi cinq ans dans ce régiment, il vendit sa commission et s'en revint au Canada.

Il obtint ensuite une commission dans la milice canadienne, devint lieutenant-colonel et major de brigade sous l'ancienne organisation, pour le district militaire de Saint-Hyacinthe. Plus tard, il fut nommé paie-maître et surintendant des magasins du cinquième district militaire, position qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée à Longueuil, en 1889.

Il avait épousé une fille de M. Robert Terroux. Celui-ci mourut subitement le même jour que son gendre. Madame de Bellefeuille perdait son père et son mari à quelques heures d'intervalle.

CHARLES-HENRI CARRIERE.

Naquit à Québec vers 1834 et vint tout jeune à Ottawa. En 1854, il entrait comme comptable chez le lieutenant-colonel Joseph Aumond, l'un des grands marchands de bois de Bytown.

Le 2 mai 1856, le jeune Carrière entrait dans la milice et recevait une commission de lieutenant dans la *Second Rifle Company* de Bytown, commandée par le capitaine J.-B. Turgeon, ancien maire de Bytown (1853).

Deux ans plus tard, il entrait dans le 100e régiment d'infanterie anglaise que les autorités levaient alors au Canada, et obtenait, le 29 juin 1858, une commission de lieutenant. Il servit en Angleterre puis à Gibraltar. Il vendit sa commission, se retira de l'armée en 1864 et revint à Ottawa.

En 1868 il était comptable et tenait un bureau dans l'immeuble Aumond, rue Rideau, près Sussex, précisément là où se trouvent maintenant les bureaux de la Banque Nationale.

Le 2 janvier 1873, M. Isaac B. Taylor, imprimeur et journaliste, formait une compagnie qui achetait le journal du matin *The Ottawa Citizen*. M. Carrière qui détenait le quart des parts dans cette compagnie, devint le directeur-gérant du journal, et fut président de la compagnie de 1877 à 1880, alors qu'il vendit ses parts à Charles Herbert Mackintosh, qui devint le président de la compagnie et le rédacteur en chef du *Citizen*.

En 1884, M. Carrière devenait le gérant de la succursale de la Banque Nationale, à Ottawa. Il occupa ce poste jusqu'à l'année 1889, alors qu'il quitta la banque pour ouvrir un bureau de courtier général et d'agent d'assurance. En 1913, il s'associait son fils William. M. Carrière est mort à Ottawa en 1917, âgé de 82 ans. Il a laissé deux fils.

Il avait épousé à Ottawa, le 31 août 1874, la veuve Mary Desmond Fox, fille du colonel William Foster Coffin, durant de nombreuses années agent du bureau de l'artillerie anglaise à Ottawa.

LOUIS-ADOLPHE CASAULT

Fils de Louis Casault et de Françoise Blais, et frère de sir Louis-Edelmar-Napoléon, qui fut juge en chef et administrateur du gouvernement de la province de Québec, le lieutenant-colonel Louis-Adolphe Casault, C.M.G., naquit à Saint-Thomas en octobre 1832. Il commença ses études au séminaire de Québec et les termina au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Il étudia le droit avec son frère durant trois ans, et il abandonna cette étude pour aller s'engager dans l'armée française, prit part à la bataille de l'Alma et fit tout le reste de la campagne de Crimée. Il fit ensuite la campagne de Kabylie avec le 2e régiment étranger auquel il était attaché. Malgré sa petite taille, il fut fait caporal des grenadiers en Crimée et fut à différentes reprises proposé pour un avancement, mais il ne réussit pas à l'obtenir, faute de protection. De retour au pays, il allait se remettre à l'étude du droit, lorsque le 100e régiment fut levé. Il y entra comme lieutenant. Sa commission est datée le 29 juin 1858. Il servit en Angleterre, puis à Gibraltar et à Malte.

Il quitta le service impérial en 1870 et entra dans la milice canadienne où il obtint le grade de lieutenant-colonel, fit la campagne de la Rivière-Rouge, et fut créé compagnon de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (C.M.G.) le 16 décembre 1871.

Il fut assistant-adjudant-général de la milice de la province de Québec.

Le colonel Casault prit sa retraite le 6 mai 1876 et eut pour successeur le lieutenant-colonel Henri-Théodore Duchesnay.

Il mourut à Québec le 2 juillet suivant. Les funérailles eurent lieu en cette ville avec tous les honneurs militaires.

Le colonel Casault avait épousé, en 1868, Cimodecée Cauchon, fille de l'honorable Joseph Cauchon. Elle mourut peu de temps après son mari, en 1876.

PHILIPPE-HENRI-DUPERON CASGRAIN

Troisième fils de Philippe-Baby Casgrain et de Charlotte-Mathilde Perrault, et frère de l'honorable Joseph-Philippe-Baby Casgrain, sénateur, naquit à Québec le 31 mai

1864. Il fit son cours d'études au Collège Militaire de Kingston où il gradua en 1884 ; fit la campagne du Nord-Ouest Canadien, en 1885, en qualité d'adjudant du 9e régiment d'infanterie de Québec, et reçut la médaille frappée à cette occasion.

Il recevait au mois de juin de la même année, une commission de lieutenant dans les Ingénieurs Royaux. Promu capitaine en 1894 ; major en 1902.

Il prit part à l'expédition de Manipur (Indes) en 1891 (médaille et barrette) ; inspecteur d'artillerie de 1891 à 1895 ; servit au Sud-Africain, fut mentionné dans les dépêches et reçut deux médailles et cinq barrettes.

Le major Casgrain fut durant quelque temps attaché à l'ambassade anglaise au Japon. Il avait subi avec succès en 1893, l'examen d'interprète de la langue russe.

S'étant retiré de l'armée en 1907, il se rendit à Rome où il étudia au Collège Canadien et fut ordonné prêtre en 1911.

Un peu plus tard il était nommé directeur de l'Association Catholique d'Emigration du Canada, et se retirait à l'archevêché de Québec. La Grande Guerre le ramenait en Europe en 1914. Il servit durant toute la durée de cette guerre, dans les bureaux du War Office.

De retour à Québec en 1918, il reprenait ses fonctions de directeur de l'association ci-dessus nommée.

L'abbé Casgrain est l'auteur de *Examen Conscientiae et interrogationes proponendae in collatione, Examen Baptismi et Matrimonii, Examen Lingua Polonica Editum et Locutioni gallicae phonetice adaptatum* .

FRANCOIS DAMBOURGES

Naquit en 1742 à Salies, ancienne province du Béarn, aujourd'hui département des Basses-Pyrénées. Il était le fils de Jean-Baptiste Dambourgès qui avait épousé, à l'âge de vingt-quatre ans, en février 1740, Anne de Lambeye, âgée de vingt-six ans. Il fréquenta l'école de Bayonne située à quelques lieues seulement de Salies. Gai, vif, plein de bonne humeur, sobre, laborieux ; son esprit inquiet et aventureux le poussait vers l'inconnu où devaient se trouver richesse et fortune.

Les récits des pêcheurs d'Orthez, à 15 lieues de Salies, revenant de Terreneuve et du Canada, excitèrent l'imagination du jeune écolier. Il résolut donc de traverser l'océan et d'aller chercher fortune dans la Nouvelle-France. Il voulait aller à Saint-Thomas dont il avait beaucoup entendu parler, pour y établir un commerce.

Il partit muni de lettres testimoniales de Mgr Guillaume D'Arche, évêque de Bayonne. La traversée fut facite et agréable. Arrivé au Canada à la fin de 1763, il se rendit à Saint-Thomas, aujourd'hui belle et florissante ville, chef-lieu de comté, centre judiciaire, mais alors humble village, aussi connu sous le nom de Pointe-à-Lacaille.

M. Maisonbasse, curé depuis 20 ans, fit bon accueil au jeune émigré qui ouvrit un magasin. Les affaires allaient bien. Il repassa en France en 1766 pour amener sa famille ici. Sa mère étant morte la veille de son arrivée, il revint avec son père et son frère Pierre, en 1767. Les affaires progressaient rapidement. Survint la guerre d'Indépendance américaine. Dambourgès offrit ses services au gouverneur. Il commença par lever une compagnie de miliciens, attaqua et chassa des brigands qui parcouraient les campagnes.

Dambourgès entra dans le 84e régiment *Royal Highland Emigrants*, sous le lieutenant-colonel McLean. Il se montra bon officier, valeureux, ferme et prudent. Lieutenant le 27 février 1776, il fut mis à la demi-solde à la paix.

Il se signala pour son courage et son initiative lors du siège de Québec par Montgomerry.

Le capitaine Dambourgès était de haute taille, avait une pose fière, un front noble et serein. Son adresse et sa vaillance avaient déjà attiré sur lui l'attention de tout le monde avant le coup de main par lequel il se signala à l'attaque du Sault-au-Matelot, où il reçut un coup de sabre en travers de la figure. Son Altesse Royale le prince Edouard le surnomma le *Capitaine Balafré*. Le duc de Kent qui l'estimait beaucoup l'appelait, tantôt, l'inventeur de la baïonnette en souvenir de son pays natal, tantôt le compagnon de Henri IV.

Son régiment ayant reçu l'ordre de se rendre à Montréal au printemps de 1798, il dut se décider à le suivre ; mais ne voulant pas se séparer de sa famille, il l'emmena avec lui.

Il tomba malade à l'automne. Une pleurésie violente mina en peu de jours son tempérament si vigoureux. Il mourut à Montréal le 13 décembre 1798 et fut inhumé le 15 dans l'église paroissiale. Ses restes furent transportés dans la nouvelle église paroissiale en 1830.

BENJAMIN DE LISLE

Fils de Jean-Guillaume De Lisle, notaire de Montréal. Obtint une commission d'enseigne dans les *Canadian Fencibles* le 24 septembre 1811 ; lieutenant le 2 septembre 1812; il servit pendant toute la durée de la guerre dans le deuxième bataillon de la Milice incorporée et prit part à la bataille de Châteauguay. Il fut mis à la demi-solde le 11 octobre 1816, lors du licenciement de son régiment.

Nommé grand connétable à Montréal le 19 mars 1831 ; il est mort vers 1867.

KERSIEL DE LISLE

Il était, je crois, le frère du précédent.

Il reçut une commission d'enseigne dans le 49e régiment d'infanterie, le 23 septembre 1813. Promu lieutenant le 12 février 1824, capitaine le 22 avril 1826 ; mis à la demi-solde, le 14 février 1828.

Il est mort vers 1864.

LOUIS-JOSEPH FLEURY DESCHAMBAULT

Fils de Joseph Fleury Deschambault et de Catherine Veron de Grandmesnil, naquit à Montréal le 20 février 1756.

Il fut le premier gentilhomme canadien à prendre du service dans l'armée anglaise. Après avoir servi en qualité de volontaire durant la campagne du général Burgoyne, il obtint, le 8 octobre 1777, une commission d'enseigne dans le 24e régiment d'infanterie. Fait prisonnier à Saratoga, M. Deschambault ne fut relâché qu'en 1780. Il avait été fait lieutenant au 44e, le 3 novembre 1779, et fit la campagne suivante sous le général Clinton.

L'amiral Arbuthnot ayant, en 1781, demandé des volontaires de l'armée pour servir dans la marine, le lieutenant Deschambault leva cent volontaires parmi les soldats du 44e et servit à leur tête à bord du *Robust,* vaisseau de 74 canons, commandé par le capitaine Crosby.

En 1785, il était fait aide de camp du brigadier-général Hope, puis du général Haldimand, auquel il servit d'écuyer, lors de son installation comme chevalier de l'Ordre du Bain.

Il achetait une commission de capitaine le 27 septembre 1787 et entrait au 60e Royal Américain en cette qualité le 16 janvier 1788.

En 1793, lord Dorchester le nommait major de brigade des forces de Sa Majesté au Canada. Le 6 mai 1795, M. Deschambault recevait le brevet de major dans l'armée anglaise et devenait major au 60e régiment le 3 août 1796. La même année le général Prescott le nommait surintendant des Sauvages.

Avec la permission de Son Altesse Royale le duc de Kent, le major Deschambault échangeait, en 1797, avec le major Thomas Aimsley du 109e de ligne. Il était nommé aide de camp provincial du lieutenant-gouverneur Milnes le 10 septembre 1799. Lieutenant-colonel du 109e le 1er janvier 1800 ; il était mis à la demi-solde en 1802.

En octobre 1809, le lieutenant-colonel Deschambault était nommé surintendant des Postes du Bas-Canada. Sir George Prevost le recommandait au Prince régent pour le grade de colonel dans l'armée et pour le poste d'inspecteur général de la milice du Bas-Canada. Le colonel Deschambault ne put obtenir ces faveurs, mais il devint, peu de temps après, quartier-maître général de la milice bas-canadienne (25 avril 1812).

Colonel commandant le 7e bataillon de la milice sédentaire incorporée, (1812-1813), sous le nom de Corps de Deschambault, il prit une part très active à la guerre. Il servit sous le major-général Stovin, dans la région de Châteauguay, de Beauharnois, etc. A la fin de la guerre il reçut, pour ses services et ceux de son bataillon, les remerciements élogieux de sir George Prévost.

Le colonel Deschambault fut l'un des officiers supérieurs choisis pour tenir un coin du poêle aux funérailles du colonel McDonnell tué à la bataille de Queenstown Heights, en même temps que le général sir Isaac Brock.

Le colonel Deschambault mourut à Montréal le 24 juillet 1824 et fut inhumé à Saint-Denis dont il était le seigneur.

Il avait épousé, le 6 octobre 1792, Gilles Boucher de Montarville qui lui donna huit enfants.

THOMAS-HYPOLITE DES RIVIÈRES

Enseigne au 60e d'infanterie anglaise, le 22 octobre 1791 ; lieutenant, le 12 août 1795 ; capitaine, le 23 mars 1797. Son nom disparaît de l'*Army list* entre le 1er janvier 1801 et le 1er janvier 1802.

Il était le fils d'Amable Nottin DesRivières et de Charlotte Guillimin, de Montréal, et il fut baptisé à l'église Notre-Dame de cette ville, le 20 septembre 1769.

Il fut tué en duel par un capitaine allemand du même régiment. Le capitaine Charles-Michel de Salaberry, le futur héros de Châteauguay, vengea la mort de son ami. Il provoqua le boche qui se vantait de son exploit et, quoique blessé à la tête dans son premier assaut, il reprit le combat après s'être bandé la tête avec son mouchoir. Prompt comme la foudre il s'élança à l'attaque et fendit son adversaire en deux.

JEAN-BAPTISTE DUBERGER

Né à Détroit le 7 février 1767, il était le fils de Jean-Baptiste Duberger dit Sanschagrin, boulanger, et de Marie-Louise Courtois. A l'âge de quatorze ans ses parents l'envoyaient au séminaire de Québec pour y faire ses études. Son inclination le portait vers les sciences. Il étudia l'arpentage sous la direction du major Samuel Holland, alors arpenteur-général de la Province. En 1789, il entrait dans le corps des Ingénieurs-Royaux—dans lequel il devait servir pendant un quart de siècle—en qualité de lieutenant, de dessinateur et d'arpenteur royal de première classe. C'est en cette qualité qu'il fut employé à l'érection des tours Martello et des fortifications de Québec, et qu'il prépara une carte de la province pour l'usage des Ingénieurs Royaux.

FRANCIS-J. AUDET

(A suivre)

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX QUEBEC—AVRIL 1923 No 4

LES EVEQUES CONSACRES A QUEBEC

Mgr Mariaucheau d'Esglis

Le premier évêque consacré à Québec fut Mgr Louis-Philippe Mariaucheau D'Esglis. Elu coadjuteur de Québec en septembre 1770, le pape Clément XIV, par une bulle datée du 22 janvier 1772, le nommait évêque de Dorylée. Mgr D'Esglis fut sacré dans la chapelle du séminaire de Québec, servant alors de cathédrale, le 12 juillet 1772, par Mgr Briand, évêque de Québec.

Comme Mgr Briand n'était pas en possession de sa cathédrale à cause d'un différend avec les marguilliers de Notre-Dame de Québec, il ne voulut pas annoncer officiellement le sacre du nouvel évêque, ni lui donner des pouvoirs extraordinaires.

Mais, le 14 mars 1774, Mgr Briand fit enfin son entrée solennelle dans l'église cathédrale, et, par un magnifique mandement, il proclama solennellement son coadjuteur, qui était présent, et lui conféra tous les pouvoirs de sa charge. Il faisait de plus un magnifique éloge de Mgr D'Esglis et rappelait à ses diocésains les titres qu'avait son coadjuteur à leur vénération.

Mgr Jean-François Hubert

Mgr Jean-François Hubert, nommé par une bulle de Pie VI, en date du 14 juin 1785, évêque d'Almyre in partibus, et coadjuteur de l'évêque de Québec, fut sacré sous ce titre dans la cathédrale de Québec, le 19 novembre 1786, par Mgr

Briand, ancien évêque de Québec, assisté de M. Gravé et de M. Bailly de Messein.

Mgr D'Esglis annonça par un mandement le sacre de son coadjuteur :

"Le contentement extrême, disait-il, qu'a témoigné le peuple de Québec, à l'occasion du sacre de Mgr l'évêque d'Almyre, est pour nous un garant de l'heureuse impression que la nouvelle de cet événement fera sur les cœurs de tous nos diocésains. Ne craignez donc plus, Nos Très Chers Frères, que la succession de l'épiscopat soit interrompue dans votre province ; elle y paraît établie de la manière la plus solide ; seulement, rendez-en grâce à Dieu, et tirez-en un nouveau motif d'amour et de ferveur dans son service. Pour nous, dont les yeux ont vu les miséricordes du Seigneur, nous attendons en paix le jour auquel il lui plaira nous retirer du monde pour nous appeler à lui."

Mgr Bailly de Messein

Mgr Charles-François Bailly de Messein fut nommé par le pape Pie VI évêque de Capse in partibus, et coadjuteur de Québec, le 26 septembre 1788. Il fut sacré sous ce titre dans la cathédrale de Québec le 12 juillet 1789, par Mgr Hubert.

Lorsque lord Dorchester était parti du Canada en 1773, il avait amené avec lui l'abbé Bailly de Messein en qualité de précepteur de ses enfants. L'abbé Bailly de Messein vécut quatre années en Angleterre avec la famille de lord Dorchester.

Lorsque lord Dorchester revint au Canada en 1784, il insista tellement auprès de Mgr Hubert qu'il lui fit choisir M. Bailly de Messein comme son coadjuteur. Mgr Bailly de Messein ne fut cependant jamais évêque de Québec puisqu'il mourut trois ans avant Mgr Hubert.

Mgr James-Louis O'Donnell

Mgr James-Louis O'Donnell fut nommé, le 5 janvier 1796, par Pie VI, évêque de Thyatire in partibus, et vicaire-apostolique de Saint-Jean de Terre-Neuve. Il fut sacré dans la cathédrale de Québec, le 21 septembre 1796, par Mgr Hubert, évêque de Québec.

Mgr Joseph-Octave Plessis

Mgr Hubert, fatigué, malade, sentant ses forces dimi-

nuer sensiblement et souhaitant avoir quelques jours pour se préparer à la mort, donna sa démission le 1er septembre 1797. Il s'était démis de son siège en faveur de son coadjuteur, Mgr Denaut.

Le premier soin de celui-ci fut de se choisir un coadjuteur jeune, en santé, qui pourrait parcourir une longue carrière. Mgr Denaut prit possession de son siège le 4 septembre 1797, et, deux jours après, il donnait des lettres de grand-vicaire à M. Joseph-Octave Plessis, alors curé de Québec, et annonçait qu'il avait choisi ce digne prêtre pour être son coadjuteur.

La demande de Mgr Denaut au Pape fut longtemps sans réponse. Pie VI, forcé de quitter Rome par le directoire, fut conduit à Florence et de là à Vienne, sur le Rhône, où il mourut au mois d'août 1799. Le 14 mars 1800, le cardinal Chiaramonte succédait à Pie VI et prit le nom de Pie VII. Le nouveau pape s'empressa de régler les affaires accumulées pendant la captivité de Pie VI. Il ne put cependant expédier les bulles qui nommaient M. Plessis évêque de Canathe et coadjuteur de Québec que le 26 avril 1800.

Au commencement du dix-septième siècle, les évêques étaient rares dans l'Amérique du Nord. Les plus voisins du Canada étaient Mgr O'Donnell, vicaire apostolique de Terre-Neuve, et Mgr Carroll, évêque de Baltimore. Comme ni l'un ni l'autre ne pouvaient facilement se rendre à Québec, surtout pendant l'hiver, Mgr Denaut, pour sacrer son coadjuteur, dût se faire assister par deux prêtres. MM. Pouget, curé de Berthier, et Bertrand, curé de la Rivière-du-Loup eurent ce grand honneur.

La cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Québec le 25 janvier 1801, en présence des personnages les plus distingués de la province.

"L'intéressant spectacle, nous dit un témoin oculaire, que celui de sa consécration, où nous le vîmes, le front couvert du bandeau sacré et décoré des insignes de l'épiscopat par les mains du pontife consécrateur, où nous pûmes le contempler dans toute la pompe du souverain sacerdoce. La présence du représentant du roi, de tant de personnages recommandables par leur rang, n'était-elle pas comme un présage

de la faveur qu'il sut depuis constamment mériter de toutes les classes de la société."

Mgr Bernard-Claude Panet

Mgr Bernard-Claude Panet nommé, le 12 août 1806, par le pape Pie VII, évêque de Saldes en Mauritanie et coadjuteur de Québec, fut sacré dans la cathédrale de Québec le 19 avril 1807, par Mgr Plessis.

Mgr Plessis écrivait au cardinal préfet de la Propagande à ce sujet :

"Je dois informer Votre Eminence que, quoiqu'il ne se soit écoulé qu'environ douze jours entre la mort de mon prédécesseur et la nomination de mon coadjuteur, les esprits du peuple étaient déjà échauffés et très occupés du choix qui serait fait, sur lequel chacun raisonnait d'après ses préjurés, ses affections ou ses espérances. Pour arrêter d'un seul coup toute cette fermentation, j'ai considéré entre tous les ecclésiastiques canadiens, celui qui m'a semblé devant Dieu le plus qualifié du côté de la piété, des talents et de la réputation, et sans qu'il en eût connaissance, ni même qu'il le soupçonna en aucune manière, je l'ai fait agréer pour mon coadjuteur par l'administrateur de cette province... Il se nomme Bernard-Claude Panet, est âgé de 53 ans, prêtre depuis 1778, et gouverne depuis vingt-cinq ans une paroisse de ce diocèse."

Mgr Edmund Burke

Mgr Edmund Burke, qui avait été curé de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, île d'Orléans, de 1791 à 1794, fut nommé par Pie VII le 4 juillet 1817 évêque de Sion in partibus, et premier vicaire-apostolique pour la Nouvelle-Ecosse. Il fut sacré dans la cathédrale de Québec, le 5 juillet 1818, par Mgr J.-O. Plessis.

Mgr Alexander McDonell

Mgr Alexander McDonell, décédé évêque de Kingston, fut nommé le 12 janvier 1819, évêque de Rhésine, en Mésopotamie, et suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec pour la province du Haut-Canada. Il fut sacré dans l'église du couvent des Ursulines de Québec le 31 décembre 1820.

Mgr Bernard-Angus McEachern

Mgr Bernard-Angus McEachern, né en Ecosse le 8 février 1759, était venu dans l'île du Prince-Edouard pour desservir ses compatriotes établis dans cette île.

Il fut nommé par Pie VII, le 12 janvier 1819, évêque de Rose, en Syrie, suffragant et auxiliaire de Québec pour les provinces et les îles du golfe Saint-Laurent. Il fut sacré sous ce titre, dans l'église Saint-Roch de Québec, le 17 juin 1821, par Mgr J.-O. Plessis, assisté de Mgr Panet, son coadjuteur, et de Mgr McDonell, évêque de Kingston.

C'était la première fois qu'on voyait au Canada quatre évêques réunis dans la même église. M. Bruneau, curé de Beauport, fit le sermon de circonstance. Lady Dalhousie était présente à la cérémonie.

La *Gazette de Québec* donnait le lendemain le compte-rendu suivant du sacre de Mgr McEachern :

"Hier, Sa Grandeur l'évêque catholique de Québec, assisté de Messeigneurs de Saldes et de Rhésine, donna, en présence d'une nombreuse assemblée de clergé et de peuple dans l'église du faubourg Saint-Roch, la consécration épiscopale à Monseigneur Bernard-Angus McEachern, titulaire de Rose et son suffragant pour la province de New-Brunswick et pour les îles du Cap-Breton, du Prince-Edouard et de la Madeleine. On n'avait pas encore vu quatre évêques réunis dans une même église en Canada. La cérémonie fut exécutée à la satisfaction de tous les assistants. Lady Dalhousie l'honora de sa présence, et l'on assure que Son Excellence le gouverneur en chef y aurait aussi assisté, s'il n'eût été engagé à un voyage depuis longtemps prémédité et qui ne souffrait point de délai. Mgr Bruneau, curé de Beauport, y prononça un discours analogue à la circonstance. L'après-midi, le nouveau prélat chanta vêpres à la basilique."

Mgr Joseph Signay

Mgr Joseph Signay, nommé évêque de Fussala en Numidie et coadjuteur de Québec par Léon XII le 15 décembre 1826, fut sacré dans la cathédrale de Québec, le 20 mai 1827, par Mgr B.-C. Panet. Mgr Signay était, lors de sa nomination à l'épiscopat, curé de Notre-Dame de Québec, et il continua à agir comme tel jusqu'au 1er octobre 1831.

Mgr Pierre-Flavien Turgeon

Mgr Pierre-Flavien Turgeon élu coadjuteur de Mgr Signay le 14 février 1833, fut sacré évêque de Sydime in partibus le 11 juin 1834, dans la cathédrale de Québec, par Mgr Signay, assisté de Mgr Lartigue et de Mgr Gaulin.

Mgr William Dullard

Mgr William Dullard, qui avait été ordonné prêtre à Québec le 12 octobre 1817, fut nommé évêque du Nouveau-Brunswick en 1843. Il fut sacré sous ce titre, dans la cathédrale de Québec, le 11 juin 1843, par Mgr Turgeon.

Nous lisons dans le *Canadien* du 12 juin 1843 :

"Le sacre de Mgr Dullard, premier évêque du Nouveau-Brunswick, a eu lieu hier dans la cathédrale de Québec.

"C'est Mgr l'évêque de Sydime qui a fait la cérémonie tout en célébrant le 9e anniversaire de son sacre. Mggrs les évêques de Québec et de Montréal assistaient l'évêque élu. Il y avait grand concours de peuple pour contempler cette imposante cérémonie. Elle a commencée à 8 heures et demie et a fini après midi."

Mgr Edward-John Horan

Le sacre de Mgr Edward-John Horan, successeur de Mgr Phelan sur le siège épiscopal de Kingston, eut lieu dans l'église Saint-Patrice le 1er mai 1858.

Plusieurs évêques, un grand nombre de prêtres et une foule considérable de fidèles assistaient à la cérémonie.

C'est Mgr Baillargeon, assisté de Mgr Prince et de Mgr Pinsonneault, qui sacra Mgr Horan.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Kelly, curé de Brockville, dans le diocèse de Kingston, qui prit pour texte ce passage des Psaumes : "Renovabitur ut aquilæ juventus tua ; Votre jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle".

Mgr Jean Langevin

Le diocèse de Rimouski fut créé le 15 janvier 1867. Par une bulle datée du même jour, M. l'abbé Jean-Pierre-François Laforce-Langevin, principal de l'école normale Laval, de Québec, était choisi par Pie IX comme premier évêque du nouveau diocèse.

Mgr Langevin fut sacré le 1er mai 1867, dans la cathédrale de Québec, par Mgr Baillargeon, évêque de Tloa. Mgr Horan et Mgr Laflèche agissaient comme assistants de Mgr Langevin.

C'est Mgr Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, qui donna le sermon au sacre de Mgr Langevin. Il avait pris pour texte ces paroles des actes des apôtres: "Posuit vos episcopos regere Ecclesiam Dei Spiritus Sanctus", le Saint-

Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu."

En terminant son compte-rendu du sacre de Mgr Langevin, le rédacteur du *Courrier du Canada* écrivait :

"Sainte Thérèse disait, en parlant des cérémonies du culte catholique : "Je donnerais ma tête pour la plus petite cérémonie de l'Eglise."

"Ceux qui ont eu le bonheur d'assister à la consécration d'un évêque peuvent au moins comprendre, s'ils ne peuvent la sentir, l'attraction qu'ont pour les âmes pures et aimantes les imposantes cérémonies du culte catholique."

Son Eminence le cardinal Taschereau

C'est le 24 décembre 1870 que M. le grand-vicaire Elzéar-Alexandre Taschereau fut préconisé archevêque de Québec.

Les bulles du nouvel archevêque de Québec arrivèrent à l'archevêché le 23 février 1871.

Mgr Taschereau fut sacré dans la cathédrale de Québec le 19 mars 1871, par Mgr Lynch, archevêque de Toronto, assisté de Mgr Horan, évêque de Kingston, et de Mgr Larocque, évêque de St-Hyacinthe.

Six autres évêques et plus de cent cinquante prêtres assistèrent à la cérémonie. Mgr Langevin, évêque de Rimouski, fit le sermon de circonstance, et le curé de Québec donna lecture du mandement d'entrée de l'archevêque. "L'obéissance, Nos Très Chers Frères, disait Mgr Taschereau, l'obéissance à la voix du vicaire de Jésus-Christ nous fait un devoir de monter sur ce trône archiépiscopal de Québec, illustré par le zèle, la prudence et la vertu de nos prédécesseurs. Dieu nous est témoin que nous n'avons ni recherché, ni désiré cette charge redoutable dont nous comprenons aujourd'hui, plus que jamais, les dangers et la responsabilité."

Mgr Antoine Racine

Le 28 août 1874, le pape Pie IX érigeait le diocèse de Sherbrooke, qui devait comprendre un démembrement des diocèses de Québec, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières.

Par une bulle datée du 1er septembre 1874, le vicaire de Jésus-Christ nommait M. Antoine Racine, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, premier évêque du nouveau diocèse.

Le 18 octobre 1874, Mgr Racine était sacré dans l'église Saint-Jean-Baptiste qu'il allait quitter pour toujours. Le prélat consécrateur fut Mgr E.-A. Taschereau, archevêque de Québec.

La cérémonie fut l'une des plus belles et des plus imposantes dont la vieille cité de Champlain ait été témoin. Ce fut Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, alors dans toute la vigueur de son beau talent, qui fit le sermon, admirable pièce d'éloquence dont se rappellent encore avec admiration ceux qui eurent le bonheur de l'entendre.

Mgr Dominique Racine

Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, fut sacré dans la basilique de Québec le 4 août 1878.

Mgr Taschereau fut le prélat consécrateur. L'évêque élu de Chicoutimi était accompagné comme assistants de Mgr Fabre et de Mgr Antoine Racine, son frère.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Hamel, recteur de l'Université Laval.

Son Eminence le cardinal Begin

Sa Grandeur Mgr Louis-Nazaire Bégin, élu évêque de Chicoutimi le 1er octobre 1888, fut sacré dans la basilique de Québec le 28 octobre 1888 par Son Eminence le cardinal Taschereau.

"C'était hier une belle fête pour la population catholique de Québec, disait le *Courrier du Canada* au lendemain du sacre de Mgr Bégin, c'était une belle fête et par elle-même et par les souvenirs qu'elle était de nature à réveiller.

"Pour rehausser la pompe déjà si imposante des cérémonies de la consécration du nouvel évêque de Chicoutimi, on avait décoré le chœur de la basilique et le trône pontifical ; mais de toutes ces décorations, la plus belle, la plus majestueuse, c'étaient les milliers de fidèles qui, à neuf heures, se pressaient sous les voûtes austères de la basilique ; c'était ce grand concours de prêtres venus de tous les coins de la province ; c'était, surtout, la présence des membres de l'épiscopat et des représentants de ceux qui sont actuellement dans la Ville Eternelle.

"Toutes les cérémonies de l'Eglise sont belles, mais une des plus imposantes est sans contredit la cérémonie de la consécration d'un évêque. Pour faire comprendre aux fidèles

par des signes extérieurs la grandeur et la mission de l'évêque dans la société chrétienne, l'Eglise déploie à sa consécration une pompe extraodinaire. Elle met à contribution tout ce qu'elle a de plus précieux dans ses ornements, de plus solennel dans ses rites."

Mgr André-Albert Blais

Mgr André-Albert Blais, évêque de Germanicopolis et coadjuteur de Mgr Langevin, évêque de Rimouski, fut sacré dans la basilique de Québec le 18 mai 1890.

Son Eminence le cardinal Taschereau fut l'évêque consécrateur. Les évêques assistants furent les deux plus jeunes membres de l'épiscopat, Mgr Lorrain, de Pontiac, et Mgr Bégin, de Chicoutimi.

Mgr Langevin donna le sermon. Il rappela, en commençant, que lui-même avait été sacré dans la basilique de Québec vingt-trois ans auparavant.

Les évêques présents au sacre de Mgr Blais étaient NN. SS. Taschereau, Fabre, Duhamel, Langevin, Laflèche, Racine, Moreau, Lorrain, Bégin, Clut. On comptait aussi 150 à 200 prêtres.

Mgr Michel-Thomas Labrecque

Le sacre de Mgr Michel-Thomas Labrecque, successeur de Mgr Bégin sur le trône épiscopal de Chicoutimi, eut lieu dans la basilique de Québec le 22 mai 1892.

Le consécrateur fut Son Eminence le cardinal Taschereau et les évêques assistants NN. SS. Bégin et Blais.

Le sermon de circonstance fut donné par Mgr Gravel, évêque de Nicolet, qui prit pour texte ces paroles de Jésus-Christ : "Euntes docete omnes gentes." Mgr Gravel fit voir comment l'Eglise fondée par Jésus-Christ, accomplit sa mission, sur quelles bases divines elle repose, à quels besoins répond son autorité enseignante et par quelle force surnaturelre elle résiste à toutes les erreurs.

Mgr Paul-Eugène Roy

Mgr Paul-Eugène Roy, évêque d'Eleuthéropolis et auxiliaire de Québec, fut sacré dans la basilique de Québec le 10 mai 1908, par Mgr L.-N. Bégin.

Les archevêques et évêques présents à la cérémonie de consécration étaient : Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa ; Mgr Bruchési, archevêque de Montréal ; Mgr Blais, évêque

de Rimouski ; Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi ; Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières ; Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe ; Mgr Emard, évêque de Valleyfield ; Mgr Brunault, évêque de Nicolet ; Mgr Racicot, évêque auxiliaire de Montréal. On comptait aussi un grand nombre de prélats romains et plus de deux cents prêtres. Le sermon fut donné par Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

Détail édifiant : Mgr Bégin, le consécrateur, avait pour diacres d'honneur deux des frères de Mgr Roy, et Mgr Roy avait pour assistants ses deux autres frères dans le sacerdoce.

Mgr Olivier-Elzear Mathieu

Mgr Olivier-Elzéar Mathieu nommé premier évêque de Regina le 21 juillet 1911 fut sacré dans la basilique de Québec le 5 novembre suivant par Mgr L.-N. Bégin.

Vingt-deux archevêques et évêques étaient présents à la consécration épiscopale de Mgr Mathieu. C'étaient : Mgr Stagni, Mgr Bégin, Mgr Langevin, Mgr Bruchési, Mgr Gauthier, Mgr McCarthy, Mgr Spratt, Mgr Blais, Mgr Emard, Mgr Lorrain, Mgr Labrecque, Mgr Cloutier, Mgr Casey, Mgr Barry, Mgr Brunault, Mgr Archambault, Mgr Bernard, Mgr Pascal, Mgr Grouard, Mgr Latulippe, Mgr Charlebois, Mgr Roy. On comptait, en outre, dans la basilique une trentaine de prélats romains et plusieurs centaines de prêtres et de religieux. Jamais la vieille basilique de Québec n'avait vu assemblée aussi illustre.

Le sermon fut donné par Sa Grandeur Mgr Roy, évêque d'Eleuthéropolis et auxiliaire de l'archevêque de Québec.

En résumé, jusqu'à date, vingt-deux évêques ont été sacrés à Québec, dix-sept dans la cathédrale ou basilique, un dans l'ancienne chapelle du Séminaire, un dans l'église de Saint-Roch, un dans la chapelle des Ursulines, un dans l'église Saint-Patrice et un dans l'église Saint-Jean-Baptiste.

P. G. R.

QUESTION

Les îles Saint-Pierre et Miquelon étaient-elles sous la juridiction de l'évêque de Québec avant 1759 ? Dans l'affirmative, quels furent les missionnaires envoyés dans ces îles sous le régime français ? X. X. X.

LES SHERIFS DE MONTREAL (1763-1923)

L'expression *shérif* paraît être formée de deux mots saxons : *seyre* ou *shire* (comté) et *reeve* (gardien, baillif). On appelle ainsi, de nos jours, le représentant de la Couronne à qui sont confiées l'administration et l'exécution de la justice dans un comté ou dans un district (1).

Les principales attributions de ce haut fonctionnaire peuvent se résumer comme suit : il nomme les jurés qui statuent dans les procès civils et criminels ; il veille à l'exécution des jugements des cours de police et d'assises ; il saisit les biens immeubles ; il perçoit les amendes ; il maintient la paix, et pour cela, a le pouvoir d'appréhender et de requérir toute force publique pour réprimer les troubles ; enfin, il administre le palais de justice et les prisons.

A Montréal, comme à Québec, la charge de shérif ne fut créée qu'en 1762 et le titulaire était dit Provost Marshal. Depuis 1762, seize shérifs se sont succédés à Montréal ainsi que nous avons pu l'établir en nous aidant des liste publiées, l'une en 1869 par M. Mathieu, et l'autre en 1902 par M. F.-J. Audet :

Nicolas Turner. . . . . .23 septembre 1762
Ed. Wm. Gray. . . . . .1er mai 1776
F. W. Ermatinger. . . . . .24 décembre 1810
Louis Gugy. . . . . .3 mars 1827
Hon. R. de St-Ours. . . . . .3 avril 1837
Hon. T. Pothier. . . . . .21 septembre 1839
Andrew Stewart. . . . . .21 septembre 1839
H. E. Barron. . . . . .26 septembre 1839
J. Boston. . . . . .26 septembre 1839
J. Boston. . . . . .4 mars 1841
J. Boston. . . . . .16 février 1842
W. F. Coffin. . . . . .16 février 1842
J. Boston. . . . . .17 mai 1851
A. M. Delisle. . . . . .12 mars 1862
L. T. Bouthillier. . . . . .19 décembre 1863
C. A. Leblanc. . . . . .28 novembre 1872

(1) Sur l'origine de cette charge, voir la volumineuse étude publiée dans la **Revue légale** de 1869, par M. Mathieu, alors shérif de Sorel.

Hon. P. J. O. Chauveau. . 10 septembre 1877
Hon. J. R. Thibaudeau. . . . . .9 mai 1890
Dr L. J. Lemieux. . . . . .15 janvier 1910

Nicolas Turner (1762-1776). — Jusqu'à l'invasion américaine, la charge de shérif, en Canada, fut confiée à un Provost Marshall nommé à vie et qui vécut en Angleterre. Le lointain titulaire se nommait Nicolas Turner et sa commission date du 23 septembre 1762, ou 1763, ou 1764. (Le lecteur peut choisir, car les auteurs qui ont adopté ces différents millésimes, sont également dignes de créance.) (2)

Quoiqu'il en soit, si Nicolas Turner ne voulut pas quitter son pays, ses députés qui besognaient étaient tenus de demeurer dans notre province (3).

Pour Montréal, d'après les archives locales et fédérales, le premier assistant prévot maréchal semble avoir été Edward Chinn (4) et le second Edward-Wm. Gray. Celui-ci reçoit sa commission du gouverneur Murray, le 12 juin 1765 (5) et pendant une décade, il est seul à signer toutes les procédures de son office.

Par une série de lettres dont copies sont aux archives d'Ottawa, on apprend que le sieur Turner s'attendait à retirer au moins dix shillings par jour. Or en 1765 il constate que sa sinécure n'est pas suffisamment rétribuée et il se plaint du fait au lord trésorier de Sa Majesté et celui-ci demanda aux lords commissaires du commerce et des plantations de lui accorder des émoluments plus élevés.

Pendant combien d'années, Nicolas Turner perçut-il à Londres, sa part des deniers publics, nous l'ignorons. Mais l'on sait que la charge de Provost Marshal disparut en 1776, et le successeur de M. Turner prit le titre de shérif.

---

(2) Masères, dans **A collection of several Commissions,** p. 131, écrit 1763, M. Mathieu dans l'ouvrage déjà cité, écrit 1764 et M. Audet, qui a puisé son information dans le registre A, des **Imperial commissions,** tient pour 1762.

(3) Doutre et Lareau, **Le droit civil canadien,** I, p. 542.

(4) On ignore la date de la commission de Chinn. En 1765, il était en fonction ; mais des plaintes sont portées contre lui et plus tard il devient marchand.

(5) D'autres ont obtenu alors et après des commissions de **deputies,** mais nous croyons que ces fonctionnaires ont dû exercer ailleurs qu'à Montréal.

Edward-William Gray (1776-1810).—Né en Angleterre, le 4 décembre 1742, il vint au Canada en 1760 et c'est au cours de la traversée que le jeune Gray devint franc-maçon. M. F.-J. Audet en a raconté les circonstances dans le *Bulletin* de 1902, p. 16.

A peine âgé de 23 ans, E.-W. Gray obtint une commission de notaire pour la région de Montréal, puis le 12 juin 1765, il devenait Deputy Provost Marshal, en sorte qu'il fut pratiquement shérif dès lors. Cependant, il n'en reçut le titre que le 1er mai 1776 en même temps qu'il recevait sa nomination de maître de poste. Ce fonctionnaire, qui avait épousé Margaret Oaks en 1767, mourut le 22 décembre 1810. Contrairement à ce qu'on a prétendu, il ne fut pas le premier notaire anglais de la région de Montréal, mais plutôt le troisième.

Frederick-William Ermatinger (1810-1827). — Il était marchand à Montréal, lorsqu'il fut appelé, le 24 décembre 1810, à succéder à feu Gray, en ses fonctions de shérif et de maître de poste.

Le sieur Ermatinger mourut le 28 février 1827, âgé de 58 ans.

Hon. Louis Gugy (1827-1837).—Suisse d'origine, il naquit au mois de janvier 1770, en France, où son père commandait un corps de Gardes. Louis Gugy épousa à Londres, en 1795, Julianna O'Connor (5). Au Canada, le sieur Gugy, s'établit d'abord à Yamachiche, sur une propriété que lui avait léguée son oncle, Conrad Gugy.

Il fut député de Saint-Maurice de 1816 à 1818, puis membre du conseil législatif de 1818 à 1838, cela ne l'empêcha pas d'être shérif des Trois-Rivières dès le 8 août 1805, puis shérif de Montréal, à compter du 3 mars 1827, jusqu'au mois d'août 1837, alors qu'il perdit sa charge après avoir été accusé de malversations durant la session de 1835-36 (6).

Louis Gugy qui était un polyglotte, parlait couramment quatre langues. Il mourut à Montréal le 17 juillet 1840.

Hon. Francois-Roch de Saint-Ours (1837-1839).—Par un hasard malheureux ce fut au début des troubles de

---

(5) **Bulletin des Recherches Historiques,** 1917, p. 312 et suiv.

(6) Note de M. Audet.

1837-1838, qu'un Canadien-français fut pour la première fois nommé shérif.

Né au manoir de Saint-Ours le 18 septembre 1800, député de Richelieu en 1824 et en 1830, conseiller législatif en 1832, il fut nommé shérif le 3 avril 1837. Mort le 10 septembre 1839. Nous avons publié la formule des serments qu'il prêta lors de sa nomination, dans le *Bulletin* de 1919, p. 235.

Hon. Toussaint Pothier (1839).—Né à Montréal le 16 mai 1771, M. Pothier suivit la carrière du commerce comme son père et comme lui acquit une jolie fortune qu'il plaça dans les immeubles. Le sieur Pothier occupa plusieurs charges officielles que nous avons énumérées dans le *Bulletin* de 1920, p. 223.

Il avait épousé à Montréal, le 10 janvier 1820, Anne-Françoise Bruyère, et il décéda le 22 octobre 1845.

Après la mort de l'hon. M. de Saint-Ours, l'hon. M. Pothier fut appelé à le remplacer avec Andrew Stewart le 21 septembre 1839, mais pour une raison qui nous échappe, deux autres shérifs furent nommés, cinq jours plus tard.

Andrew Stewart (1839).—Le sieur Andrew Stewart qui fut nommé shérif conjoint avec l'hon. M. Pothier le 21 septembre 1839 et qui fut remplacé le 26 du même mois, ne doit pas, nous dit M. F.-J. Audet, être confondu avec Andrew Stuart qui fut député et solliciteur général. Notre confrère croit cependant que c'est ce même personnage qui avait été nommé commissaire pour les réparations au palais de justice de Québec, le 18 juin 1815.

Hughes-Edmond Barron (1639-1841).—Baptisé à Notre-Dame le 11 septembre 1807, il était fils de Thomas Barron, notaire, et de Marguerite Forretier.

Le 25 avril 1833, il épousait à Montréal, Catherine-Charlotte Saveuse de Beaujeu, fille de feu l'hon. Jacques Philippe S. de Beaujeu, seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, et de Catherine Chaussegros de Lery.

Il n'avait que 32 ans, lorsque le 26 septembre 1839, il fut nommé shérif conjoint de Montréal avec John Boston. Ce fut sous M. Boston que la messe fut célébrée pour la première fois à la nouvelle prison du Pied-du-Courant, le 23 février 1840. Une partie des effets nécessaires avaient été

fournies par le séminaire de Montréal et le reste acquis par une souscription opérée par M. Barron, qui était en même temps marguillier de la paroisse de Notre-Dame (7).

Ajoutons que M. Barron était bien favorable à Mme Gamelin qui visitait les prisonniers et qui commençait alors l'œuvre admirable qui est devenue l'Institut des Sœurs de la Providence. (8)

Le shérif Barron décéda le 5 mars 1841, âgé de 33 ans et quelques mois. (9)

John-Boston (1839-1862).—Né en Écosse, probablement en 1786, il dut venir assez jeune en Canada, car le 9 avril 1810 il obtenait une commission d'avocat, à Montréal. Le 7 décembre 1814, il épousait Isabella Stewart et, le 16 novembre 1826, il convolait avec Marguerite Walker, de Québec. Les archives judiciaires contiennent quantité de documents à son sujet, car il fut propriétaire des seigneuries de Saint-Jacques, de l'Acadie, etc.

Il possédait aussi un magnifique terrain sur le chemin Sainte-Catherine, tout près du site actuel du couvent de Jésus-Marie, à Outremont.

Nommé shérif conjoint avec M. Barron, le 26 septembre 1839, il fut commissionné seul ou avec un compagnon à trois reprises. Il mourut le 8 mars 1862, âgé de 75 ans.

William-Foster Coffin (1842-1851).—Né à Bath, Angleterre, en 1808, il vint au Canada avec son père qui était major dans les troupes, en 1813. Le jeune Coffin apprit le français à Beauport, puis retourna en Angleterre en 1815 pour compléter ses études. Il revint en 1830. Avocat à Montréal en 1835, attaché au secrétariat du gouverneur du Bas-Canada en 1838, magistrat en 1839, il devenait shérif avec M. Boston le 16 février 1842. Une réduction d'émoluments fut cause qu'il donna sa démission en 1851.

Par la suite, il occupa un grand nombre de charges diverses.

---

(7) **Annuaire de Ville-Marie**, I, 337, 409.

(8) Voir **Notes historiques**, par les Sœurs de la Providence, p. 23.

(9) Son frère, l'avocat Thomas Barron était mort âgé de 37 ans, le 16 janvier précédent. C'est à tort que l'**Histoire des Ursulines des Trois-Rivières**, vol. III, p. 422, le désigne comme celui qui fut shérif de Montréal.

On lui doit une histoire très louée intitulée *1812 : The war and its moral ; A Canadian Chronicle,* paru en 1864, et *Thought on defense from a Canadian point of view,* publié en 1870.

M. Coffin qui était devenu lieutenant-colonel de milice, mourut en 1878, à Ottawa.

Alexandre-Maurice De Lisle (1862-1863).—Baptisé à Montréal, le 21 avril 1810, il épousait le 29 avril 1833, Marie-Angélique, fille de l'hon. Augustin Cuvillier, négociant et homme politique de renom.

M. De Lisle fut shérif du 12 mars 1862 au 18 décembre 1863. Le 20 août 1866, il était nommé percepteur des impôts douaniers. Il mourut en février 1880.

Nous avons publié la généalogie de sa famille dans le *Bulletin* de 1919, p. 183.

Louis-Tancrède Bouthillier (1863-1872).—M. De Lisle quitta son poste de shérif le 18 décembre 1863 et, le lendemain, il était remplacé par Louis-Tancrède Bouthillier, alors percepteur des douanes. M. Bouthillier était né à Montréal le 2 mars 1796, du mariage de Jean Bouthillier et de Louise Perthuis. Il épousa, à Montréal, le 19 janvier 1830, Françoise-Geneviève, fille de Benjamin Trottier-Desrivières-Beaubien et de Françoise-Geneviève Sabrevois de Bleury.

Nommé commissaire des terres de la Couronne en 1837, il resta en fonctions jusqu'en 1850. A cette date, il était promu percepteur des douanes de Montréal, puis, en 1863, il devenait shérif du district. M. Bouthillier démissionna en 1872, âgé de 85 ans.

Ajoutons que M. Bouthillier fut président de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1864, et marguillier en 1829.

Charles-André Leblanc (1872-1877).—Il naquit à Montréal le 18 août 1816. S'étant enrôlé dans le fameux Club des Fils de la Liberté, en 1837, il gagna, de ce chef, d'être emprisonné pendant cinq mois, ce qui ne l'empêcha pas d'être admis au barreau en 1838.

Il devenait bâtonnier de son ordre en 1863, conseil de la Reine en 1867, président de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1867-68, marguillier de Notre-Dame en 1871, membre du

conseil de l'Instruction Publique et shérif, en novembre 1872.

M. Leblanc mourut le 16 août 1877.

L'honorable P.-J.-O. Chauveau (1877-1890). — Pierre-Joseph-Olivier Chauveau né à Québec, en 1820, fut un homme politique, un littérateur et un orateur très distingué dont la biographie a été faite maintes fois. Nous nous contentons d'énumérer quelques-uns des faits saillants de sa longue carrière. Admis au barreau en 1841, il était élu député en 1848, nommé solliciteur général en 1851, surintendant de l'Instruction Publique en 1855, puis président de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1865-66.

Avec l'avénement de la Confédération, il devenait premier ministre de la province de Québec, (1867-1873) ensuite, on le voit président du sénat de 1873 à 1874, professeur à l'Université Laval, et shérif de Montréal de 1877 à 1890, année de son décès.

L'honorable Joseph-Rosaire Thibaudeau (1890-1909).—Né au Cap-Santé, comté de Portneuf, le 1er octobre 1837, M. Thibaudeau débuta dans le commerce à Montréal et fit longtemps partie de la fameuse maison de gros Thibeaudeau Frères. Il fut tour à tour président de la Royal Electric Co. ; vice-président de la Royal Insurance Co., de la cie de téléphone Bell et de la filature de coton de Montréal ; directeur de la North American Life Assurance Co. ; et de la Banque Nationale.

Nommé sénateur le 14 janvier 1878, il acceptait en plus le poste de shérif le 9 mai 1890.

M. Thibaudeau est mort le 16 juin 1909.

Louis-Joseph Lemieux (1910).—Fils d'Hormisdas-Alphonse Lemieux et de Marie-Anne Philomène Bisaillon, le shérif Lemieux naquit à Montréal le 11 avril 1869.

Il étudia la médecine à l'Université Laval de Montréal, puis à Paris. De 1893 à 1896, il exerça sa profession à Portland, Ore. où il était attaché à l'Hôpital Saint-Vincent. Durant la même période, il fut professeur d'histoire de la médecine à l'Oregon State University.

A son retour à Montréal, il fut nommé professeur d'histoire de la médecine à l'Université Laval. Elu député de Gaspé à l'Assemblée législative, en 1904, il démissionnait le 15 janvier 1910 pour devenir shérif.

En 1912, M. Lemieux dût veiller à l'aménagement de la nouvelle prison de Bordeaux, puis à l'organisation de la Cour Juvénile. Enfin, il fut nommé président du bureau de censure pour la province de Québec, charge qu'il a abandonnée depuis.

M. Lemieux a reçu les palmes académiques en 1911, en 1912, il a été promu officier de l'instruction publique.

E.-Z. Massicotte

DEUX OPINIONS PROTESTANTES SUR LES JESUITES

Citons d'abord ce qu'en écrit Francis Parkman, dans son ouvrage *Jesuits in North America* :

"On trouvera difficilement dans l'histoire de l'humanité une piété plus ardente, une abnégation de soi-même plus complète, un dévouement plus constant et plus généreux.....

"Dans les volumineux recueils de cette époque, on ne voit pas une ligne qui permette de soupçonner qu'un seul de cette troupe héroïque ait faibli ou hésité...

"Leurs ennemis peuvent, s'ils le veulent, les taxer de fanatisme ou d'un aveugle enthousiasme ; jamais la calomnie ne pourra du moins les convaincre d'hypocrisie ou d'ambition. Ils entraient dans la carrière avec la droiture d'âme des saints et l'héroïsme des martyrs."

Joignons à ce beau témoignage celui d'un autre protestant, l'historien Bancroft, qui, dans son *History of United States,* après le récit de la mort héroïque des missionnaires du Canada, tués par les Iroquois, écrit :

"On demandera si ces massacres refroidissaient l'ardeur des missionnaires. Je réponds qu'ils ne reculèrent jamais d'un pas. Comme dans une armée de braves, de nouveaux guerriers sont toujours prêts à remplacer ceux qui tombent ; ainsi, parmi eux, jamais l'héroïsme n'a fait défaut, et jamais ils n'ont refusé de concourir à une entreprise qui pouvait tourner à l'avantage de la religion ou à la gloire de la France."

LE CONSEIL DE GUERRE DU 13 SEPTEMBRE 1759

Dans la lettre de l'intendant Bigot au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, datée de Montréal le 15 octobre 1759, nous lisons :

"M. le marquis de Vaudreuil, après cette bataille perdue (bataille des Plaines d'Abraham) fit assembler le conseil de guerre pour voir quel parti il convenait de prendre. Il pensait qu'on pouvait rattaquer le lendemain à la pointe du jour, en rassemblant toutes nos forces, tant celles de M. de Bougainville, qui étaient les meilleures et qui n'avaient point donné, qu'une partie de celles de la ville et celles de notre camp. J'étais aussi de cet avis ; mais tous les officiers du conseil insistèrent sur la retraite à faire à Jacques-Cartier. M. le marquis de Vaudreuil, voyant ces messieurs persister dans leur sentiment, craignit de compromettre la colonie et ordonna la retraite pour dix heures du soir."

Tous nos historiens ont mentionné ce conseil de guerre tenu dans l'après-midi du 13 septembre 1759, mais nous croyons que le procès-verbal de cette tragique réunion n'a jamais été publié. Nous le trouvons joint à une lettre du gouverneur de Vaudreuil au ministre du 5 octobre 1759.

Cette pièce porte pour titre : "Copie du conseil de guerre tenu le 13 septembre chés M. le marquis de Vaudreuil."

"Le 13 septembre 1759 la bataille perdue, M. le marquis de Vaudreuil a sur le champ par un billet particulier invité M. l'Intendant, les chefs des corps et ceux devenus dans les cas de le représenter, M. le Chev. de Montreuil, Major Général de l'armée, M. de Pontleroy, Brigadier des ingénieurs, et M. Dumas, inspecteur, Major Général des troupes de la Colonie, de se rendre chés lui pour résumer les avis d'un chacun dans la circonstance critique où se trouve la Colonie à tous égards.

"Ce Gouverneur Général y a proposé s'il y avait quelque moyen à pouvoir réattaquer l'ennemi, avis qui a été unanimement rejeté et par la faiblesse, et par la dispersion, et par le harassement des troupes. Se replier a paru le seul parti militaire à prendre, la position du camp de Beauport devenant insoutenable et pour n'être séparée d'une armée victorieuse et supérieure en force, tant par le nombre que par

l'espèce et pour n'avoir devant soi qu'une rivière gayable presque partout à basse mer et retranchée à la rive sur laquelle l'ennemi pouvait se porter dès le soir même. D'ailleurs par sa situation actuelle et sans autre déplacement nous couper toute communication avec nos vivres et faisant un mouvement par sa gauche toute espèce de correspondance avec le pays, par conséquent toute retraite et par une suite nécessaire entrenait la perte totale de la Colonie. L'anglais maître du fleuve ayant 22 vaisseaux passés au-dessus de Québec et un nombre considérable de berges pouvant à son gré se porter sur telle partie de la rive gauche qu'il jugera à propos, l'unique dépôt de nos vivres et la seule ressource que nous ayons, étant au-dessus de la rivière de Jacques-Cartier, la position bonne par elle-même ne pouvant être attaquée de front ni tournée par sa gauche a été jugée la melieure dans l'occurence présente et absolument indispensable à occuper dans la crainte que l'ennemi ne vienne à nous y devancer.

"Toutes ces raisons combinées ont déterminé à exécuter dès le soir même la retraite quoique forcée par la brièveté du tems, par le manque de moyens et de ressources à faire quelqu'abandon et l'ordre du jour a été donné en conséquence.

"Au camp de Beauport, à six heures du soir, le 13 septembre 1759.

"Signé : Vaudreuil, Bigot, Dalquier, Poulariés, Pontleroy, Dumas, Duchat, Manneville et Duparquet.

Pour copie,
signé Vaudreuil." (1)

Les membres du conseil de guerre du 13 septembre 1759 furent donc le gouverneur de Vaudreuil ; l'intendant Bigot ; M. Dalquier, commandant du régiment de Béarn ; M. de Poulhariés, plus ancien capitaine du régiment de Royal-Roussillon ; M. de Pontleroy, brigadier des ingénieurs ; M. Dumas, major-général des troupes de la colonie ; M. Duparquet, plus ancien capitaine du régiment de la Sarre ; M. de Manneville, plus ancien capitaine du régiment de Guyenne ; et M. Duchat, plus ancien capitaine du régiment de Languedoc. Le chevalier de Montreuil, major-général de l'armée, invité au conseil de guerre, n'y assista probablement pas puisque sa signature ne se troupe pas au bas du procès-verbal.

(1) Archives du Canada.

La plupart de nos historiens s'appuyant sur les critiques militaires ont blâmé la décision prise par le conseil de guerre du 13 septembre 1759 de faire retirer l'armée en arrière de la rivière Jacques-Cartier.

On a vanté avec raison la bravoure indomptable de l'officier français de Fiedmont suggérant au conseil de guerre du 15 septembre 1759 "de réduire encore la ration, et de pousser la défense de la place (de Québec) jusqu'à la dernière extrémité." Il nous semble qu'on aurait pu mettre un peu plus en lumière la belle énergie du gouverneur canadien de Vaudreuil proposant au conseil de guerre du 13 septembre 1759 de reprendre l'offensive contre les Anglais dès le lendemain, à la pointe du jour.

P. G. R.

QUESTIONS

Dans son *Stupide XIXe siècle*, Léon Daudet, après avoir dit que c'est le paysan qui a sauvé la France au siècle dernier, ajoute (p. 72) : "N'est-ce pas là aussi un bienfait venu de loin, du fameux *pré-carré de nos Rois ?*" Quelqu'un voudrait-il me dire ce que signifie, dans cette phrase, l'expression *pré-carré ?* Je trouve bien que *faire son pré-carré* c'est augmenter son territoire, arrondir ses domaines ; mais tous les dictionnaires indiquent que la locution *pré-carré* a alors un sens figuré. Quel est le sens propre de *pré-carré ?* Ce *pré-carré* aurait-il quelque relation avec notre *tré-carré ?*

L.-P. G.

Dans un fragment du *Journal des Jésuites* publié dans le grand ouvrage de M. Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents* (vol. LXIX, p. 234), vous voyons qu'en juin 1721 cent-huit maisons de Québec furent brûlées dans l'espace de 4 heures par un feu qui commença à l'Hôtel-Dieu et fut causé par la bourre d'un canon. Le *Journal des Jésuites* ne fait-il pas plutôt allusion ici au grand feu de Montréal ? Il me semble qu'il n'y a pas eu d'incendie aussi considérable à Québec en 1721.

Mont.

GENEALOGIE DE L'HONORABLE P.-J. VENIOT, PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

I—La souche de la famille Vignau au Canada fut Paul Vignaux dit Laverdure, originaire de France.

Il était fils de Jean Vignaux et de Renée (nom illisible au registre), de Saint-Sobel, évêché de Poitiers (France). Paul épousa, à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, P. Q., le 3 novembre 1670, Françoise Bourgeois, fille d'Antoine et de Marie Pedmont, de Saint-Paul de Paris.

II—La souche de la même famille en Acadie fut Maurice Vignau, issu des précédents, et baptisé le 3 février 1764, à Sainte-Famille, I. O. C'était un charpentier qui se rendit à Port-Royal au printemps de 1701 pour travailler à la construction du fort. A l'automne de 1701, il y épousa une Acadienne nommée Marguerite Comeau qui lui donna une nombreuse famille, savoir onze enfants dont sept fils qui tous firent souche à l'exception d'un qui décéda en bas âge.

Au cours de l'année 1720, Maurice Vignau quitta Port-Royal et alla s'établir, avec sa famille, à Beaubassin où il mourut.

III—Jacques Vignau, mieux connu sous le nom de Jacques-Maurice, et aussi Morice, naquit à Port-Royal, le 23 novembre 1702, de Maurice Vignau et de Marguerite Comeau. En 1725, il épousa à Beaubassin, Marguerite Arsenault, fille d'Abraham et de Jeanne Gaudet. Un dénombrement pour l'année 1755 nous le montre à la Baie Verte, avec sa femme et trois fils non mariés. A l'automne de 1755, il fut déporté à la Georgie où, au mois de décembre, deux vaisseaux débarquèrent à Savanah, environ 400 Acadiens qui furent distribués dans la province par petits groupes, et entretenus jusqu'au printemps aux frais de la population. Le gouverneur leur permit alors de se construire des bateaux et, au mois de mars 1756, ils partirent presque tous pour la Caroline du Sud. Deux cents s'embarquèrent sur des bateaux avec l'espoir de réussir à atteindre leur Acadie bien aimée. Quelques-uns seulement arrivèrent à destination. Soixante-dix-huit d'entre eux s'arrêtèrent à Long Island (New-York) pour s'approvisionner, mais le gouverneur Hardy les empêcha d'aller plus loin. D'autres se rendirent

jusqu'à Boston où le lieutenant-gouverneur Phips les empêcha de continuer leur route. Parmi ceux-ci étaient plusieurs membres de la famille Vignau, entr'autres Jacques dit Maurice et quelques-uns de ses enfants.

D'après une liste faite à Boston le 14 août 1763, des 167 familles acadiennes formant 1043 âmes qu'il y avait sous le gouvernement de la baie du Massachusetts et qui demandaient de passer en France, il s'y trouve sept chefs de famille du nom de Vignau dont Jacques est du nombre ainsi que son fils Jean dit l'Ecrivain.

Un mois ou deux plus tard, les Vignau et quelques autres familles acadiennes parmi lesquelles il y a des Boudrot, des Bourg, des Bourgeois, des Cyr, des Hébert, des Leblanc et des Thériault, tous originaires du district de Chignectou, à l'exception des Leblanc, qui étaient de la Grand-Prée, nolisèrent des goélettes et se rendirent à l'Ile Miquelon. Là, les enfants nés et ondoyés dans l'exil reçurent l'eau baptismale sous condition et leurs noms furent inscrits au registre des baptêmes.

Devenu veuf, Jacques Vignau épousa, vers l'époque de l'expulsion, Anne-Marguerite Bourque, veuve de Guillaume Cyr, avec laquelle il n'eut pas de lignée. Celle-ci décéda à Miquelon "dans la nuit du 11 au 12 novembre 1770." Quant à Jacques Vignau, il mourut aussi à Miquelon le 10 mai 1772, et fut inhumé le lendemain en présence de "Pierre Vignaux, Jacques Vignaux, Joseph Vignaux, Abraham Vignaux et Jean Vignaux, tous ses propres enfants", dit le registre.

IV—Jean Vignau dit l'Ecrivain naquit à Beaubassin le 23 octobre 1734 et fut baptisé le même jour. Il est le fils de Jacques et de Marguerite Arsenault. Au commencement de l'année 1755, il épousa Marie-Joseph Bourgeois. Il fut aussi déporté en Georgie à l'automne de 1755. On trouve au registre de Miquelon les actes de baptême de quatre de ses enfants, savoir : Etienne, "ondoyé par Jacques Hébert à Savanne dans la Caroline le 26 décembre 1755." Les cérémonies du baptême furent suppléées à Miquelon le 26 décembre 1763. Jeanne "ondoyée par Jacques Vignau à Bâton (sic, pour Boston) le 22 juin 1758", cérémonies suppléées à Miquelon, le 26 décembre 1763. Marie, "ondoyée par Béloni Melanson à Boston, le 3 septembre 1761", cérémonies suppléées

à Miquelon le 4 décembre 1763. Jean, né et baptisé à Miquelon le 20 septembre 1764.

En 1792, Jean Vignau dit l'Ecrivain quitta Miquelon et passa au Havre-aux-Maisons, une des îles de la Madeleine. Je perds ensuite sa trace. Vraisemblablement, il y est mort.

V—Jean Vignau, né et baptisé à Miquelon le 20 septembre 1764, fils de Jean dit l'Ecrivain, alla s'établir à Arichat, Cap-Breton, où il épousa Symphorose Richard, née le 7 octobre 1768, fille de Jean et de Marie Thériault.

VI—Pierre Vignau, issu de ceux-ci, se maria à Arichat à Tharsile LeBlanc, fille de Hyacinthe.

VII—Etienne Vignau, fils des précédents, épousa à Richibouctou le 23 avril 1860, Marie Maurel. Ce ménage s'établit à Pictou en 1870.

VIII—Pierre-Jean Veniot (l'honorable) est né à Richibouctou le 4 octobre 1863, et fut baptisé au village de Richibouctou le 8 novembre suivant. L'acte de baptême dit qu'il est né "du légitime mariage de Etienne Vignault et de Marie Marrell". Il fut baptisé par l'abbé M. J. Donnolly, prêtre-vicaire au village de Richibouctou. En 1870, le futur premier ministre du Nouveau-Brunswick accompagna ses parents qui allèrent se fixer à Pictou, Nouvelle-Ecosse, où peu d'années après il commença à fréquenter une des écoles de cette ville. Plus tard, il entra à l'académie de Pictou et en suivit les cours pendant quatre ans et c'est alors que son professeur écossais lui conseilla d'adopter le nom de Veniot au lieu de Vignau. En 1878, lorsqu'il quitta cette institution, il était l'un des plus forts de la classe des finissants, ce qui facilita son entrée au *Pictou Standard* en qualité de rédacteur adjoint.

Tout en travaillant à la rédaction de ce journal il lui prit fantaisie d'apprendre le métier de typographe et, quatre ans plus tard, en 1882, il quittait le *Pictou Standard* pour entrer au *Moncton Transcript* à titre de typographe et nouvelliste. A cette date, M. Veniot ne pouvait parler français, mais le lisait machinalement. Arrivé à Moncton, il se livra avec ardeur à l'étude de cette langue qu'il n'avait pu apprendre à Pictou parce que cette ville est entièrement de langue anglaise.

Le 8 février 1885, M. Veniot épousait à Scoudouc Mlle Catherine Melanson qui lui donna une famille de six fils, savoir :

Clarence J., médecin et marié à Marie Léger ; Alfred S., ingénieur civil et époux de Jeanne Gautreau ; J. Léonard, dentiste, et marié à Léa Vautour ; Walter L., lieutenant au 132ième bataillon dans la grande Guerre et marié à Mina Côté ; Pierre-Jean Jr dit Jack, lieutenant au fameux 26ème bataillon, sous ingénieur des voies publiques au Nouveau-Brunswick, et non marié, et Francis-P., gérant de la pharmacie Veniot, non marié.

En 1887, il quitta Moncton pour se rendre à Bathurst, N. B., et y prendre la charge de chef d'atelier au *Courrier des Provinces Maritimes*. Il devint aussi secrétaire financier de la compagnie de cette publication. Deux ans plus tard il prenait la rédaction de ce journal, et, en 1891, le *Courrier* devenait sa possession.

A l'automne de 1894, à une élection partielle, il fut élu député de Gloucester à Frédéricton, et, le 7 mai 1900, il était nommé percepteur de douane pour le port de Bathurst, poste qu'il garda jusqu'en 1911.

Au mois de février 1917, il fut réélu député de Gloucester et peu de semaines après il était nommé ministre des Travaux publics dans l'administration Foster ; il en prit charge le 4 avril 1917.

L'honorable M. Veniot est un brillant orateur ; il est libéral en politique et un fervent catholique. Il a certainement beaucoup de mérite pour avoir atteint le poste important, élevé et honorable qu'il occupe aujourd'hui. S'il eut voulu insister il aurait pu alors devenir le premier ministre de sa province natale, puisque le vote acadien lors des élections provinciales de 1917 lui donnait ce droit. Il préféra attendre six ans, et, le 1er février dernier, il était assermenté premier ministre du gouvernement du Nouveau-Brunswick, en remplacement de l'honorable M. W.-E. Foster, qui avait donné sa démission. Il garde son ancien portefeuille, celui de ministre des Travaux publics. A n'en pas douter l'honorable M. Veniot a été l'âme dirigeante dans l'administration Foster.

PLACIDE GAUDET

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANCAIS

Dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes* (1882-1888), on trouvera les études suivantes :

Hubert LaRue, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. de 1882, p. 12).

Coups de plume, par Benjamin Sulte (Vol. de 1882, p. 35.)

A propos du mot "habitant" : l'estat où il faut estre pour estre réputé habitant, par T.-P. Bédard (Vol. de 1882, p. 39).

Habitant et hivernant, par Benjamin Sulte (Vol. de 1882, p. 50).

Lettre inédite de Crémazie (Vol. de 1882, p. 53).

Le gouverneur de Lauzon et ses trois fils, par T.-P. Bédard (Vol. de 1882, pp. 55, 84, 115).

Souvenirs d'un autre âge, par Hector Fabre (Vol. de 1882, p. 99).

Notre prononciation, par Ernest Marceau (Vol. de 1882, p. 243).

La poésie française en Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1882, pp. 274, 300, 356).

Charette et Montcalm, par Ernest Gagnon (Vol. de 1882, p. 293).

L'accent français en Canada, par A. M. (Vol. de 1882, p. 386).

Chronique (les drapeaux des régiments français au Canada), par Ernest Gagnon (Vol. de 1882, p. 392).

Les premières missions du Canada, par N.-E. Dionne (Vol. de 1882, p. 399).

Montcalm et le Canada Français, par Thomas Chapais (Vol. de 1882, pp. 518, 543).

Les Sablons (île de Sable), par J.-C.. Taché (Vol. de 1882, p. 441).

Liste des revues littéraires françaises publiées en Canada depuis la Cession jusqu'à 1883 (Vol. de 1882, p. 567).

Peter McLeod, par Arthur Buies (Vol. de 1883, p. 283).

Octave Crémazie, par Thomas Chapais (Vol. de 1883, pp. 410, 450, 521 ; vol. de 1884, p. 44).

Une ville française en Canada, Saint-Hyacinthe, par G. Lamothe (Vol. de 1883, p. 434).

Les temps héroïques du Canada et les enseignements qu'ils nous ont laissés, par J.-C. Taché (Vol. de 1883, p. 513).

L'hiver en Canada, par A. Achintre (Vol. de 1883, p. 531).

Le nom de la Vérandrie, par Benjamin Sulte (Vol. de 1884, p. 5).

La langue acadienne, par Pascal Poirier (Vol. de 1884, p. 63).

Les Acadiens, par Frédéric Gerbié (Vol. de 1884, pp. 92, 103).

La Vérandrie, par Benjamin Sulte (Vol. de 1884, p. 99).

Vieux forts de l'Acadie, traduction de J.-G. Bourinot (Vol. de 1884, pp. 194).

La langue française et la province de Québec, par Napoléon Legendre (Vol. de 1884, pp. 235, 272).

Curieux mémorial *(Le Memorial de Bibaud)*, par Oscar Dunn (Vol. de 1884, p. 360).

La pêche aux marsouins, par Foursin-Escande (Vol. de 1885, p. 27).

L'ours de la Côte Nord, par H. de Puyjalon (Vol. de 1885, p. 97).

Louis Turcotte, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. de 1885, p. 168, 216).

Les Bois-Brûlés, par P.-J.-U. Beaudry (Vol. de 1885, p. 208).

Sainte-Anne de Beaupré, par Laure Conan (Vol. de 1885, p. 13).

Un lieutenant de roi en Canada, Henri de Poincy, par Benjamin Sulte (Vol. de 1886, p. 10).

Les derniers jours de la France en Canada, par P.-J.-U. Beaudry (Vol. de 1886, p. 97).

La langue française au Canada, traduit de Geo.-K. Elliott (Vol. de 1886, pp. 173, 208).

Le théâthe au Canada, par Pascal Poirier (Vol. de 1886, p. 193).

Oscar Dunn, par A.-D. DeCelles (Vol. de 1886, p. 209).

Auguste Achintre (Vol. de 1886, p. 252).

Nos premiers rapports littéraires avec la France, par Alphonse Lusignan (Vol. de 1886, p. 433).

La chanson de Moore, par Benjamin Sulte (Vol. de 1886, p. 447).

Un bon ami des pauvres, M. Eustache Picard, P. S. S., par P.-J.-O. Chauveau (Vol. de 1886, p. 530).

Anticosti ou l'île de l'Assomption, par Louis-H. Taché (Vol. de 1887, pp. 4, 99).

Monseigneur Taché, par J.-H. Charland (Vol. de 1887, p. 347).

Le cardinal Taschereau, par J.-Hermas Charland (Vol. de 1887, p. 435).

Lachine, par Benjamin Sulte (Vol. de 1887, p. 481).

Ki 8 et, par Benjamin Sulte (Vol. de 1887, p. 530).

Beauharnois, par Benjamin Sulte (Vol. de 1888, p. 49).

Bégon, par Benjamin Sulte (Vol. de 1888, p. 97).

Rigaud et Vaudreuil, par Benjamin Sulte (Vol. de 1888, p. 145).

Boisberthelot de Beaucours, par Benjamin Sulte (Vol. de 1888, p. 201).

Le chemin de fer canadien du Pacifique (Vol. de 1888, p. 259).

André de Leigne, par Benjamin Sulte (Vol. de 1888, p. 289).

Mgr Joseph-Thomas Duhamel, par J.-H. Charland (Vol. de 1888, p. 313).

P.-G. R.

QUESTIONS

Est-il vrai que le marquis de Denonville, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France et qui se montra si bon catholique pendant son séjour ici, était né dans l'hérésie ?

A. G.

En 1875, paraissait à Québec, sous le titre *L'abbé Sax et ses souffleurs,* une brochure de 42 pages qui fit assez de bruit. Elle n'était pas signée. Qui était l'auteur de ce pamphlet ?

Biblio.

NOS CROIX DE CHEMINS

Elever des croix en prenant possession de régions nouvellement explorées ou le long des routes terrestres et fluviales, soit pour conserver le souvenir d'un événement, soit dans un but de dévotion ou de protection, fut un usage constant qui remonte aux premiers temps de l'arrivée des Français dans l'Amérique septentrionale et que nos découvreurs, administrateurs et colonisateurs apportaient de leur patrie. Justifions cette assertion par quelques exemples puisés dans nos annales.

A l'été de 1534, pendant son premier voyage d'exploration dans le golfe Saint-Laurent, Jacques Cartier voulut indiquer qu'il prenait possession du pays au nom de Dieu et de son roi et le grand découvreur planta sur le rivage de la baie de Gaspé, une croix, haute de trente pieds, au milieu de laquelle il y avait un écu d'azur à trois fleurs de lis surmontées de l'inscription : *Vive le roi de France.*

Cette croix, dit M. Pierre-Georges Roy, "est à proprement parler, le premier monument commémoratif élevé au Canada." *(Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXIII, p. 217*)*.

Rapprochons-nous d'un siècle. Vers la Noël 1642, la petite Ville-Marie, qui débute au sud de l'île de Montréal, sur une langue de terre appelée depuis la pointe Callières, est grandement menacée par la crue des eaux. Le fondateur, admirable de foi, promet alors de faire une croix et d'aller la planter sur le mont Royal, s'il plaisait à Dieu d'arrêter l'inondation, et le danger cessa. Aussi, le jour des Rois, 6 janvier 1643, M. de Maisonneuve accomplit-il sa promesse. Escorté par toute la population blanche et sans doute par plusieurs indigènes, M. de Maisonneuve porta seul la pesante croix sur ses épaules, l'espace d'une lieue et la plaça lui-même sur un point élevé de la montagne." On dressa un autel au pied de la croix et le P. du Perron, S.J., y célébra la sainte messe à laquelle Mme de la Peltrie communia la première. Cette croix, où l'on avait enchassé de précieuses reliques, devint dpuis ce jour, l'objet de pieux pélerinages." (A. V.-M. I, 341.) Une tradition interprétée par l'abbé Chs-P. Beaubien dans sa belle histoire du Sault-au-Récollet (p. 105) dé-

signe comme site de la croix de M. de Maisonneuve un point quelconque du terrain maintenant occupé par le petit Séminaire de Montréal, rue Sherbrooke.

Passons une couple de décades. Nous sommes en 1655, un lieutenant-général de Louis XIV vient d'atterrir sur nos rives. Cette année même, le marquis de Tracy fait ériger à Québec, sur le terrain du Séminaire, une croix de 65 pieds de hauteur, à un endroit qui ne devait pas être très loin de la cîme du Cap, puisqu'on appelait cette croix "la croix du Sault-au-Matelot." Son site était si joli que Mgr de Saint-Vallier aurait voulu l'acquérir. (B. R. H., 1900, p. 150).

Le 23 mars 1670, dimanche de la Passion, les abbés Dollier de Casson et Bréhant de Galinée plantent une croix près du lac Erié, pour indiquer qu'ils prenaient possession de cette contrée au nom du roi. En 1922, une nouvelle croix a été érigée dans la même région, à Port-Dover, par la *Canadian National Parks,* pour rappeler l'événement aux générations actuelles. *(The Lake Erié Cross, Port Dover Ontario,* p. 12*)*

Durant le mois de mai 1671, M. d'Aumont de Saint-Lusson, commandant, Nicolas Perrot, interprète, et le R. P. Allouez, missionnaire, rencontrèrent les chefs de 14 nations sauvages au Sault-Sainte-Marie. D'accord avec les indigènes, le chef de l'expédition prit possession des régions environnant les grands lacs et "la croix aux armes de France fut solennellement plantée au chant du *Vexilla Regis et de l'Exaudiat." (Hist. du Canada, F. E. C.,* p. 175.*)*

Onze ans plus tard, le 9 avril 1682, Robert Cavelier de la Salle, atteignit l'embouchure du Mississippi. "La prise de possession du nouveau territoire, appelé la Louisiane en l'honneur de Louis XIV, se fit au chant du *Te Deum* au pied d'une croix d'écorce décorée des armes de France." *(Hist. du Canada F. E. C.,* p. 182.*)*

Dans les seigneuries de la future province de Québec, les croix de chemins sur terre et par eau surgirent avec la colonisation. Nous en avons le témoignage des touristes d'antan. L'un des plus anciens, le fameux suédois Pierre Kalm, qui parcourut la vallée du Saint-Laurent, vers 1748 et qui observa avec soin, en parle à deux ou trois reprises dans la relation de son voyage : de distance en distance, écrit-il, on voit des croix plantées le long du chemin qui court parallèlement

au rivage (entre Montréal et Québec). Cet emblème est multiplié au Canada, sans doute afin d'exciter la foi du voyageur. Ces croix en bois, ont une hauteur de cinq à six verges et leur largeur est en proportion. Le côté qui fait face au chemin contient une niche renfermant une image de notre Sauveur crucifié ou de la sainte Vierge avec l'Enfant dans ses bras et le tout est protégé contre les intempéries de l'air au moyen d'un carreau de verre. Les calvaires érigés près des églises sont couverts de sculptures représentant tous les instruments qu'ont dû employer les Juifs pour crucifier Notre Seigneur : le marteau, les pincettes, les clous et beaucoup d'autres..... La croix est surmontée de la figure du coq, qui chanta au reniement de saint Pierre." *(Voyage de Pierre Kalm,* II, pp. 60 et 61.*)*

Notre savant suédois ne s'en tient pas là et nous relevons deux autres passages intéressants. "A Laprairie... devant la porte (de l'église) il y a une croix surchargée de sculptures." *(Voyage, id.*, p. 40*)*.

"Au Sault-au-Récollet... une grande croix est érigée sur le chemin et le gamin qui m'a servi de guide, me dit que là fut enterrée une personne qui a fait de grands miracles. *(Voyage, id.*, p. 219*)*.

(A suivre)

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Donner la jambette est-elle une expression française ou canadienne ? Elle est, je crois, plutôt française car Mirabeau l'emploie dans une lettre à M. Peleuc. "Vous êtes, dit-il, un rude jouteur ; assez fort au reste, en joignant corps à corps votre ennemi pour ne pas chercher si souvent à lui donner la *jambette*."

A. W.

Sir James-L. LeMoine dit que Matthew Lymburner qui joua un rôle important à Québec peu après 1775, "came to his end, in a melancholy manner, at the Falls of Montmorency, about 1823". Quelle est la date exacte de la mort de Lymburner et quel est l'accident qui en fut la cause ?

X. X.

DEUX PIONNIERS DE SAINT-PIERRE, ILE D'ORLEANS

Jean Leclerc et Gabriel Gosselin, premiers ancêtres de deux familles dont les descendants sont légions, plantèrent lur tente, dès leur arrivée à Québec, à Saint-Pierre, île d'Orléans.

Fixés, proche l'un de l'autre, dans le haut de cette paroisse, leurs relations étaient naturellement cordiales et même intimes. Le simple fait que Gabriel Gosselin acceptait d'être le parrain de l'un des enfants de Jean Leclerc, le démontre clairement.

L'acte de ce baptême se lit comme suit :

"L'an de grâce mil six cent soixante un, le vingt unième jour de février, le Père Paul Raguenau suppléa les cérémonies du St-Baptême à Marguerite le Clair, née le 26 décembre de l'année 1660 (et ondoyée par le P. Claude Dablon) du mariage de Jean le Clair et Marie Blanquette sa femme le parrain fust Gabriel Gosselin, et Marguerite de Chavigny marraine.

(Signé) PAUL RAGUENAU

Cette Marguerite Leclerc épousa, en 1677, Clément Ruel, premier ancêtre canadien de la famille Ruel, de S. Laurent, I. O., dont le nom est disparu du calendrier paroissial depuis une trentaine d'années.

Le R. P. Leclerc souligne le fait, en me transmettant ce document, que ce nom de famille, dans les registres de Saint-Pierre, est presque toujours écrit "Leclerc", et parfois "le Clerc".

Comme nous devons présumer que nos premiers ancêtres canadiens savaient parfaitement comment s'écrivait, en France, leur nom de famille, leurs descendants, s'ils veulent rester fidèles à la tradition, doivent consulter nos premiers registres.

CHANOINE DAVID GOSSELIN

QUESTION

Pendant le siège de Québec, en 1759, où se retirèrent les différentes communautés de la capitale ?

G. D.

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX QUEBEC—MAI 1923 No 5

LES PREMIERES ANNEES DE VALLIERE DE SAINT-REAL

Où est né Vallière de Saint-Réal ?

M. Aubert de Gaspé, qui avait été le compagnon de jeu de Vallière de Saint-Réal puis son ami intime pendant plusieurs années, dit, dans ses *Mémoires*, à propos de la protection que lui accorda Mgr Plessis, le grand évêque de Québec:

"Monseigneur Plessis n'était pas homme à laisser enfouir une telle perle sans la cueillir ; il fit venir le jeune Vallière, et sut de lui qu'il était né dans la ville de Québec, mais que son père, ayant laissé cette ville pour le Haut-Canada, je crois, il y avait été élevé."

H.-J. Morgan, qui écrivait à peu près vers le même temps, dit dans ses *Sketches of celebrated Canadians* :

"Joseph-Rémi Vallières de St-Réal, some aver, was born in the old settlement, at Markham, about 18 miles north of Toronto, on the 1st october 1787. Some say in Quebec, in a house which stood on the site of the present parliament building (sur le site actuel du petit parc Montmorency-Laval, au haut de la côte la Montagne)."

M. J.-G. Barthe, dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, donne une troisième version. Le juge Vallière de Saint-Réal, d'après lui, serait né au barachois de Bonaventure, dans la baie des Chaleurs. M. Barthe accompagne son affirma-

tion d'une histoire un peu longue mais qui vaut la peine d'être reproduite comme échantillon de la brillante imagination de ect écrivain.

M. Barthe, après avoir raconté la descente de Mgr Plessis au barachois de Bonaventure, dans sa première visite pastorale sur la côte gaspésienne, ajoute :

"Une femme, veuve et jeune encore, tenant par la main un petit garçon qui paraissait émerveillé du spectacle, s'approche timidement du prélat qu'elle avait autrefois connu, lorsqu'il était curé de Québec, qu'elle avait habité ; mais sans se trahir, à cet égard, elle lui présente le sémillant jouvenceau et reçoit pour elle et pour lui une double bénédiction que l'évêque ne donna pas cependant sans être quelque peu frappé de la coïncidence : puis le cortège défila jusqu'à l'église de Bonaventure—c'était le nom de la localité et du lieu de débarquement—où le chef des pasteurs reçut une adresse de bienvenue filiale, par la bouche du missionnaire Painchaud (plus tard le fondateur du collège de Ste-Anne) et à laquelle le paternel évêque répondit aussi avec cet accent de père et une effusion de coeur qui gagna toute l'assistance.

"Le lendemain de ce jour, l'évêque attiré par la brise réconfortante de la mer, était allé fouler le galet de ses pas et jouir un peu de sa liberté de mouvement, après le long emprisonnement qu'il avait subi à bord de la goëlette qui l'avait déposé la veille sur cette plage fortunée, si fréquentée depuis lors par tant de citadins esclaves de nos villes affairées, qui vont y demander l'air aux brises de la mer, et aux parfums salins de la tripe de roche ou mousse marine les effluves odorantes qui s'en exhalent pour raviver leurs poitrines haletantes. L'évêque tout à sa rêverie devant ce spectacle tout nouveau pour lui, et respirant à pleins poumons cet éther vivifiant qui l'attirait de plus en plus vers la plage mise à nue par le baissant de la marée, contemplait cette splendide nature avec ses trésors de coquillages et de pierrotteries si variés qui abondent sur ses rives, et sur lesquels se jouaient les rayons d'un de ces splendides soleils comme il en règne au solstice d'été dans ces parages si désolés en hiver. Il lui en coûtait de sortir de sa contemplation quand, jetant au hasard les yeux du côté du village, il crut voir et entendre le mouvement d'un être quelconque qui semblait se dissimuler derrière-

re les broussailles et les algues marines. L'évêque appela à lui et en vit sortir, en effet, ce qu'il reconnut pour être son petit béni de la veille qui s'amusait à construire de ses frêles mains une sorte de petit estuaire, dans lequel il amassait des coquilles, de petits homards, de jeunes éperlans, fruit de sa pêche et de son industrie. "Hé bien, mon petit homme, lui dit-il, en l'apostrophant avec bonhomie, (car il savait prendre aussi bien le ton de la bonté que celui de l'autorité dans l'occasion,) — dis-moi donc qui tu es ; — et l'interrompant avant de lui laisser le temps de répondre, — n'est-ce pas toi, ajouta-t-il aussitôt, qui est venu hier en compagnie de ta mère recevoir ma bénédiction ? — Oui, seigneur, repartit le petit Vallières, en déclinant en toutes lettres ses nom et prénom avec aplomb. — Et qui ta mère t'a donc dit que j'étais moi ? — Et l'enfant de répondre avec un sourire gracieux, mêlé d'assurance et de respect : — Maman m'a dit, seigneur, que vous étiez le frère du bon Dieu !" — Et l'évêque que l'émotion avait gagné, l'ayant confirmé dans son dire par un signe de muet assentiment : — "Oh ! alors, puisque c'est bien vrai, continua-t-il en joignant ses petites mains, et faisant un mouvement instinctif vers le prélat : — demandez-lui donc, s'il vous plaît, de vouloir bien prendre soin d'elle en attendant que je sois devenu grand !" — et une larme perla sur la joue de l'enfant que l'évêque recueillit en le baisant ! Et, tout transporté, le prenant par la main il se fit conduire à une petite masure assez près de là, sur le bord du chemin public, proprette et entourée d'herbes marines et de quelques fleurs des champs grimpantes qui donnaient de l'ombre dans l'unique croisée qui répondait au soleil levant. Après un colloque assez court, mais toutefois assez conclusif, il dit à la jeune mère de remercier Dieu de lui avoir donné un ange gardien dans ce fils, qu'il avait béni la veille et qui serait un jour son appui et son honneur. En attendant, il lui annonça que la manière dont le petit venait de se révéler à lui l'avait décidé à le prendre sous sa protection spéciale, que dès ce moment elle eut à faire ses préparatifs de départ pour Québec, en disposant incessamment de ce qu'elle avait dans le pays, où elle trouverait, en arrivant, pour elle et son fils, *la pâtée et la niche,* comme on le disait alors dans la langue familière du temps.

"Le futur archevêque ne se doutait pas alors qu'il venait de prendre par la main, près du barachois de Bonaventure, le futur juge en chef de notre province, le magistrat proclamé plus tard par lord Durham le premier jurisconsulte du Canada, Joseph-Rémi Vallières de St-Réal."

L'histoire de M. Barthe est très touchante. Elle nous rappelle vaguement une belle page de saint Augustin, celle où le grand docteur raconte son entrevue avec un petit enfant au bord de la mer. Mais l'histoire de M. Barthe a un grave défaut, elle est de pure imagination. Vallière de Saint-Réal n'était pas né à Bonaventure et Mgr Plessis n'a pas fait sa connaissance à Bonaventure ni dans aucun autre village de la baie des Chaleurs.

C'est à Carleton que Vallière de Saint-Réal vit le jour, ainsi qu'en fait foi l'acte de naissance suivant tiré des registres de cette paroisse :

"L'an mil-sept-cent-quatre-vingt-sept, le premier octobre, je soussigné ay baptisé suivant les cérémonies ordinaires, Joseph-Rémy, né ce matin du légitime mariage de Jean-Baptiste Vallière et de Marguerite Corneillier dit Grandchamp. Le parrain a été moi-même soussigné, et la marraine Marie-Mag. Bourg.

Jos.-Math Bourg, prêtre."

Nous venons de dire que Mgr Plessis n'a pas rencontré le jeune Vallière de Saint-Réal dans la baie des Chaleurs.

Et voici pourquoi.

Mgr Plessis fut sacré évêque le 25 janvier 1801. Sa première visite pastorale dans la baie des Chaleurs eut lieu dans l'été de 1811. Or, en 1811, il y avait au moins seize ans que l'armurier ou forgeron Jean-Baptiste Vallière, sa femme et son fils Joseph-Rémi étaient de retour à Québec. En effet, le recensement paroissial de Notre-Dame de Québec fait dans l'été de 1795 nous apprend que Jean-Baptiste Vallière et sa famille habitaient au no 21, rue Sainte-Famille.

La vérité *vraie* au sujet de la première rencontre de Mgr Plessis avec le jeune Vallière nous la trouvons dans le livre de M. l'abbé Ferland, *Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec* :

"Un de ses vicaires l'informa un jour qu'il avait remarqué, en faisant le catéchisme, un enfant plein d'esprit et d'in-

telligence, mais dont les parents ne pouvaient, faute de moyens, le faire instruire. C'en fut assez pour exciter l'intérêt de M. Plessis ; l'enfant lui fut présenté, et se trouva répondre parfaitement au portrait qu'on en avait tracé. Le curé le reçut dans sa maison, et lui donna des leçons quand il en eut le temps ; au bout de dix-sept mois, l'écolier avait appris toute la grammaire latine, et terminé son cours de Belles-Lettres. Dès lors, il entra au petit-séminaire et fut mis dans la classe de Rhétorique, où il occupa les premières places, sans néanmoins se fatiguer par le travail. Après ses études, qu'il termina avec distinction, il déclara qu'il n'avait point de goût pour l'état ecclésiastique ; et son protecteur lui procura les moyens d'étudier la loi. L'élève de M. Plessis, remarquable par son esprit, sa facilité et son éloquence, brilla dans le barreau et s'éleva rapidement à la tête de sa profession. Cet homme était Rémi Vallières, qui, lorsque l'âge et l'expérience eurent mûri son talent, fut appelé à présider l'ancienne Chambre d'Assemblée, et plus tard à occuper la première place dans les tribunaux en qualité de juge en chef du Bas-Canada."

Dans le même ouvrage que nous venons de citer, M. l'abbé Ferland, publie, en appendice, une lettre du curé Plessis à son ami l'abbé Perras, en date du 10 décembre 1804. Il lui parle des progrès de son élève :

"Je songe sérieusement à envoyer mon Rémi au séminaire, en métaphysique, vers la fin du mois prochain. Cette éducation m'assujétit trop, depuis dix-neuf mois qu'elle est commencée. D'ailleurs ce n'est pas, comme l'on dit, pour le vanter, mais il est capable. Je l'ai exercé depuis quelque temps à la poésie latine et française."

Puis, M. Plessis cite à son ami un rondeau et une traduction de *l'Enéïde* que Vallière vient justement de lui remettre.

Pour nous, c'est à Québec même, en 1802 ou 1803, que Mgr Plessis rencontra pour la première fois le petit prodige qui devait devenir le juge en chef du Bas-Canada, sous le nom de Joseph-Rémi Vallière de Saint-Réal.

Dans une prochaine livraison, nous étudierons un point bien discuté de la vie du juge en chef Vallière de Saint-Réal : Où et quand ajouta-t-il à son nom plébéien de Vallière celui si ronflant de Saint-Réal ?

P. G. R.

LE BARON SCHAFFALISKY

Dans les archives de Montréal aussi bien que dans celles d'Ottawa, un baron, au nom singulier de Schaffalisky A Mucadelle, est mentionné ici et là. Et parce que ce noble étranger épousa une canadienne, qu'il mourut en son pays d'adoption et y fit souche, nous avons rassemblé quelques-uns des renseignements qui serviront à signaler son existence aux curieux.

Pour présenter le personnage, nulle pièce ne convient mieux que le contrat de mariage qu'il fit dresser par le notaire Loiseau, à Boucherville, le 13 mai 1780. Le document débute ainsi : "Frédérick, baron de Schaffalisky A Mucadelle, seigneur de Freudenthal, lieutenant dans le corps des Chasseurs de Hesse-Hanau, fils aîné de feu Christian, baron de etc., de son vivant, colonel d'un régiment d'infanterie et chambellan de Son Altesse serenissime, le duc régnant de Vistemberg (1) et de défunte demoiselle Sophie, baronne de Scheler..."

La future est tout uniment Marie-Louise-Rosette Vignau, fille de Marie-Antoine Vignau, "chirurgien-major, ci-devant au service de la France" et de Marie Quintal, son épouse.

Sont présents de la part du futur : Mr Kaup, auditeur, juge du corps des Chasseurs de Hesse-Hanau, Christophe Le Maire, "ancien officier de la France", et demoiselle Marie-Anne de Noix.

Et de la part de la future, outre son frère et sa mère : Joseph Vignau, officier dans une compagnie de volontaires canadiens, son frère ; Mlle Marie-Anne Vignau, sa soeur ; Jean Morel de la Durantaye et Marie Quintal, son épouse : M. Belcour, sieur de la Fontaine, lieutenant, et Marie-Anne Tougas, son épouse ; Amable Boucher de Boucherville, seigneur, capitaine, et dlle Madeleine de Saint-Blain, son épouse.

Le futur doue sa dame future épouse en la somme de 30,000 livres de France et s'engage à lui donner, "chaque an-

(1) Ne serait-ce pas plutôt Freudenstadt et le duché de Wurtemberg ? Hanau et la Hesse sont tout près.

née, 400 livres de France pour ses épingles pendant sa vie seulement, comme c'est la coutume dans leur noblesse."

Et pour le cas où il retournerait dans son pays, il ajoute cette clause par laquelle il signifie à "M. le Président et MM. les Conseillers de son canton Kocher qu'il veut et entend que sa future épouse soit la première tutrice de ses enfants, sans cependant contrevenir aux droits que le canton a de nommer les deux autres." Enfin, "le fils aîné sera tenu et obligé de payer le douaire à madame sa mère survivante, au lieu et place de la pension qui se donne de coutume dans leur noblesse." Au bas du contrat le futur signe comme suit : — Frederic, baron de Schaffalisky A Mucadelle.

Comme le sieur de Schaffalisky était officier et protestant, le mariage ne fut pas célébré à l'église de Boucherville, mais à la Christ Church, de Montréal. L'acte cependant, n'est pas facile à dénicher. David-Chabrand Delisle, le pasteur d'alors, ménageait les mots et le papier. Deux lignes lui suffisent pour enregistrer un mariage. Un prénom et un nom pour chaque époux, une date et c'est tout. Aucune signature, aucun détail. C'est un repertoire. (1)

Dans le cas du baron, le ministre s'est contesté de l'appeler *Fréderick Mukodelle*. Et comme date, il pose *4 mars*. Comment se demêler avec un texte semblable si on n'avait pas le contrat et la signature au long du marié. *Mucadelle* n'est pas le nom qu'il porte d'ordinaire. Ensuite, *4 mars* doit être la date de l'émission de la license puisque le contrat ne fut dressé que le 13 mai.

Et maintenant passons aux notes relevées à Ottawa par M. F.-J. Audet :

L'année suivante de son mariage, "le baron est fait capitaine-lieutenant dans les Rangers de John Butler, le 27 juillet 1781.

"Il passe l'été de 1782 à la Baie-Saint-Paul, avec une compagnie de Chasseurs de Hesse-Hanau.

"Le 2 juillet 1783, le baron demande d'être nommé grand voyer, en remplacement de M. de Belestre. Cette lettre est datée de Laprairie.

"Le 28 octobre 1784, il se plaint à Haldimand qu'il a été rayé de la liste de paie injustement.

---

(1) Voir **Bulletin des Recherches Historiques**, vol. de 1912, p. 123.

"Le 13 novembre, il renouvelle sa protestation.

"Il écrivait de Boucherville, le 24 juin 1789, demandant une concession de terre sur la rivière Châteauguay.

"Le 17 juillet 1795, il demande dans une lettre datée de Montréal 1520 acres de terre sur la rivière Châteauguay.

"Le 22 septembre de cette année, il pétitionne pour uu octroi de 1200 acres dans le canton de Clifton.

"Le 5 février 1796, le baron cède à Peter Lukin ces terres dans Clifton.

"Le 31 mars 1798, il demande une concession de terre dans Hinchinbrook, et il obtient sa patente pour cette concession le 22 janvier 1799, et une autre pour ses terres dans Clifton, le 23 juillet 1803.

"Le 20 octobre 1813, un M. Leblanc, des Trois-Rivières, écrivait au lieutenant E.-B. Brenton, secrétaire du gouverneur, au sujet d'une traite de 50 louis tirée le 31 août 1812, par le baron Schaffalisky, en sa qualité *d'assistant barrack master* et restée jusqu'ici impayée."

Le baron décéda le 9 septembre 1820, et il fut inhumé à la Christ Church, de Montréal, le 12 septembre.

Nous n'avons les noms que de trois de ses enfants : *Frédéric,* né avant 1783 ; *Marie-Louise,* baptisée à Boucherville le 7 octobre 1785 et *Charles-Joseph,* baptisé au même endroit, le 26 août 1789.

En 1800, le fils aîné du sieur Schaffalisky reçut "la promesse de la première lieutenance vacante dans le bataillon du *Royal Canadien Volontaire,* après M. de Salaberry. (Lettre du duc de Kent au général Hunter, Halifax, 14 août 1800)" Il devint enseigne au New-Brunswick Regiment, 1802-1809, puis lieutenant le 15 juin 1809. Le 25 mai 1814, le même Frédéric II est mis sur le rôle de l'état-major du 104e régiment d'infanterie "et il porte le titre de baron" que son père lui abandonna pour une raison qu'on ignore. Quelques années plus tard, le jeune militaire est présent, à Boucherville, (19 octobre 1819) au mariage d'une de ses cousines, Emélie Vignau, qui épousa David Carnegie Low, marchand de Montréal.

Et nos renseignements sur la famille Schaffalisky ne vont pas plus loin.

E.-Z. Massicotte

UNE EXECUTION CAPITALE DANS LE PORT DE QUEBEC EN 1663

Dans les délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, à la date du 22 septembre 1663, nous lisons :

"Sur ce qui a esté remontré par le procureur-général du Roy que dans le navire commandé par le capitaine Guillon il y a quatorze hommes accusés de crime desquels il est besoin d'instruire le procès, le Conseil pour cet effet a commis le sieur de Villeray de travailler incessamment à l'information et interrogatoire d'iceux, pour ce fait et rapporté au Conseil être ordonné ce que de raison."

M. Rouer de Villeray tint l'enquête ordonnée par le Conseil Souverain et, deux jours plus tard, le 24 septembre 1663, il en faisait son rapport que le greffier s'empressait d'enregistrer dans ses minutes avec la décision du Conseil :"

"Vu le résultat du Conseil du vingt-deuxième de ce mois sur l'avis à lui donné qu'il y avait à bord du vaisseau le *Jardin d'Hollande* commandé par le capitaine Guillon mouillé à la rade sous le château de Québec, certains prisonniers prévenus du crime d'assassinat commis en la personne du commandant pour le Roi au fort de Plaisance, la personne du frère du dit commandant, la personne du prêtre laissé au dit fort pour y exercer le service divin et plusieurs autres personnes et démolition de l'habitation du dit lieu, le Conseil a ordonné et ordonne qu'à l'instance du dit procureur général le dit capitaine Guillon sera sommé et interpellé de rémettre ez prisons royalles de ce lieu les dits prisonniers prévenus pour leur procès être fait et parfait suivant la rigueur des ordonnances, enjoignant à cet effet au premier huissier sur ce requis de se transporter au bord du dit Guillon, capitaine, et lui faire les sommations en tel cas requises."

Puis, les volumineuses délibérations du Conseil Souverain se taisent sur cet étrange incident. L'enquête ordonnée fut-elle faite ? Les meurtriers subirent-ils leur procès ? Reçurent-ils la punition qu'ils méritaient pour ce forfait ?

Nos archives judiciaires pourtant assez complètes ne contiennent aucun renseignement quelconque sur les suites de l'intervention du Conseil Souverain.

Les meurtriers du commandant et de l'aumônier du fort de Plaisance, en l'île de Terre-Neuve, subirent leur procès non pas dans la *ville* de Québec mais dans le *port* de Québec. Et leurs juges ne furent pas les membres du Conseil Souverain mais un conseil de guerre composé des officiers de l'*Aigle d'Or* et du *Jardin d'Hollande.*

Ces deux vaisseaux étaient venus de concert à Québec. C'est l'*Aigle d'Or,* commandé par le capitaine Nicolas Gargot, qui avait amené dans la Nouvelle-France Mgr de Laval et le gouverneur de Mézy débarqués à Québec en septembre 1663. Le *Jardin d'Hollande,* commandé par le capitaine Guillon, avait relâché à Plaisance avant de remonter de Saint-Laurent et c'est à bord de ce vaisseau que les meurtriers avaient été conduits à Québec.

Le capitaine Gargot qui n'avait guère confiance dans la justice *terrienne* refusa de remettre ses prisonniers au Conseil Souverain. Les lois maritimes du temps lui donnaient, croyons-nous, droit de vie et de mort en haute mer. La rade de Québec était assez loin de la mer mais pareille vétille n'était pas faite pour embarrasser un vieux loup de mer accoutumé à commander et à être obéi promptement.

Feu M. Philéas Gagnon, ce prince des bibliophiles canadiens, a trouvé toute l'histoire de ce singulier procès dans une brochure intitulée *Mémoires de la vie et des aventures de Nicolas Gargot, capitaine entretenu par Sa Majesté dans la marine, pour servir de factum et d'instruction dans le procès qu'il avait intenté de son vivant au sieur comte de Daugnon, et que Jean, son frère, aussi capitaine de la marine, poursuit maintenant pour avoir réparation des injustices et des violences exercées par ce comte à l'endroit du dit capitaine.*

Après avoir raconté le premier voyage de Gargot à Québec, le vieux récit poursuit :

"Or à ce second voyage (1663) il ne passa pas à Plaisance, mais il y envoya l'autre vaisseau (le *Jardin d'Hollande*) pour y débarquer les hommes et les munitions qu'on y devait mener, avec ordre de le venir trouver à Kébec où il allait. Ce vaisseau étant arrivé à Plaisance n'y trouva que peu d'hommes et quelques femmes, et on apprit de ces gens-là une étrange tragédie qui s'y était jouée l'année précédente. Quelques mois après le départ de Gargot, le gouverneur, son

frère et l'aumônier, tous trois jeunes et sans expérience, retournant de la chasse, avaient été attaqués par leurs propres gens, qui avaient tué les deux frères à coups de fusil ; l'aumônier après avoir tiré hardiment le sien sur ses assassins, s'en était enfui dans les bois. Après une action si noire, les meurtriers entrèrent dans le port où après s'être enivré ils forcèrent quelques femmes et s'entrebattirent de sorte qu'il en demeura sur la place douze ou quinze. Peu de jours après, l'aumônier mourant de faim dans les bois, se résolut de venir se rendre, à la merci de ces scélérats, qui aussitôt qu'ils l'eurent en leur pouvoir, lui fendirent la tête à coups de hache, et lui coupèrent les mains. Le printemps approchant, ces méchants s'embarquèrent la plupart dans les chaloupes avec ce qu'il y avait de plus précieux dans le fort, afin d'aller aux habitations anglaises ou parmi les sauvages de la terre-ferme, pour éviter le supplice dû à leur crime. Par deux ou trois fois, ils firent naufrage sans se noyer, après quoi ils retournaient au fort prendre de nouvelles provisions. Le capitaine du vaisseau ayant appris ces choses, débarqua les gens et munitions qu'il avait pour ce lieu-là, et attrapa quelques-uns de ces malheureux qu'il embarqua sur son vaisseau, pour les mettre entre les mains de son commandant. En chemin faisant, il en rencontra encore quelques autres qu'il prit aussi ; et étant arrivé à Kébec, il les mena dans le vaisseau de Gargot, qui les fit tous mettre aux fers.

"Gargot jugeant à propos que l'on fit supplicier les plus criminels de ces meurtriers, envoya son lieutenant en avertir le gouverneur de Kébec, et le prier d'envoyer de ces officiers de justice à bord d'un des vaisseaux des criminels. Les officiers de Kébec prétendirent qu'il était obligé de les remettre entre leurs mains ; là-dessus il assembla son conseil, composé des officiers de ces deux vaisseaux, par le résultat duquel, et selon les formalitez de la justice maritime, un de ses scélerats atteint et convaincu d'avoir tué l'aumônier de Plaisance, fut condamné à avoir le poing coupé, puis être pendu et brûlé, et l'un des complices à servir de bourreau. Or, afin de ne pas choquer la jurisdiction de Kébec, Gargot fit dresser un grand radeau au milieu de la rivière de Saint-Laurent qui est fort large, sur lequel l'exécution fut faite à la vue de Kébec, dont le gouverneur fut fort irrité. Il partit de là dans la sai-

son des mauvais temps pour revenir en France en compagnie de l'autre vaisseau du Roi, qui avait pour capitaine Guillon, qui avait été autrefois son enseigne, et l'avait si mal servi, comme nous l'avons dit ci-dessus.

"Lorsqu'ils furent sur le banc de Terre-neuve, cet homme double fit lâchement fausse route, afin d'arriver le premier en France, et d'y donner de mauvaises impressions à la Cour contre son capitaine, sur les plaintes du gouverneur de Kébec. Dès le lendemain qu'ils furent séparés, Gargot fut accueilli d'une si rude tempête, que tous les mâts de son navire furent rompus et son vaisseau en péril de naufrage. Son intrépidité fit reprendre coeur à ses gens, et son bon sens leur enseigna le moyen de faire de nouveaux mâts et de nouvelles voiles, maitres-petites ; avec quoi ils firent sept cents lieues et arrivèrent enfin devant la Rochelle. Il en partit peu de jours après pour aller à la Cour, où il rendit raison de son voyage."

Gargot dont nous venons de citer la curieuse relation était fils d'un marchand de Larochelle. Il obtint en 1638 la charge de commissaire et garde-magasin de l'Acadie.

En 1645, Gargot prit part au siège de LaMothe, en Lorraine, et y perdit une jambe. Il la remplaça par une jambe de bois, ce qui lui fit donner le surnom de Jambe-de-bois. On voulait ainsi le distinguer de son frère, Jean Gargot, qui servait aussi dans la marine royale en qualité de capitaine.

Gargot, comme tous les marins, était porté à grossir les objets. Dans cette même relation, il est dit qu'il rencontra un jour dans les environs de Blanc Sablon une glace "plus grosse que le Louvre."

L'épisode de l'exécution sur un radeau, en face même de Québec, n'est pas inventé puisque les jugements du Conseil Souverain font allusion au différend survenu être Gargot et la justice de Québec. P. G. R.

QUESTION

Dans les premières années de la colonie française on désignait les habitants de Montréal par le qualificatif *Montréalistes*. Aujourd'hui, on dit plutôt *Montréalais*. Qui a le premier employé cette dernière expression ?

Mont.

LA "CHAPELLE DES MATELOTS" A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE

D'après la tradition, la première chapelle à Sainte-Anne de Beaupré aurait été bâtie par des marins sauvés d'une horrible tempête à la suite d'un voeu fait à la grande thaumaturge.

Cette version a été acceptée par le peuple mais ceux qui ne se fient qu'aux preuves écrites l'ont toujours mise en doute. Les traditions même les plus respectables et les plus dignes de foi se déforment si vite avec la succession des années !

Dans une petite étude sur sainte Anne et le Canada publiée dans les *Annales de la Bonne Sainte-Anne de Beaupré* d'avril 1923, le R. P. Geo. Bélanger, C.SS. R., nous apprend qu'il a longuement étudié l'histoire de la "chapelle des Matelots" aux archives du séminaire et de l'archevêché de Québec et aux archives du sanctuaire de Beaupré, et que le résultat de ses recherches paraîtra bientôt dans un livre qui portera le titre de *Notre dévotion nationale.*

"On verra clairement, dit le R. P. Bélanger, que le voeu des marins est un fait historique, que la chapelle construite sur la grève de Beaupré en 1658 en est la réalisation, qu'elle lui doit son site et son nom de "Chapelle des Matelots."

C'est deux ans après la construction de cette petite chapelle, en 1660, que fût bâtie à Sainte-Anne de Beaupré une église où l'on put célébrer convenablement les Saints Mystères.

De cette église, la vénérable Mère Marie de l'Incarnation écrivait en 1665 : "A sept lieues de Québec il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de sainte Anne dans laquelle Notre Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte Mère de la Sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades, de quelque maladie que ce soit, recouvrer la santé."

Le livre du R. P. Bélanger est attendu avec la plus vive impatience par les dévots à notre pélerinage national. Il y a si longtemps qu'ils désirent une histoire complète de Sainte-Anne de Beaupré.

NOS CROIX DE CHEMINS

II

Le premier auteur qui consacra quelques lignes aux croix de chemins, après la cession, serait ce militaire anglais, nommé Thomas Anburey qui a laissé un journal sur son séjour au Canada.

Comme à tous les voyageurs, nos monuments pieux ont capté son attention, mais il leur garde rancune et il éprouve le besoin de dire qu'ils lui ont été une cause de désagrément.

Si ce qu'il raconte est la vérité, notre Anglais a été témoin d'un fait unique.

"Entre chaque paroisse ou village, dit-il, on voit plusieurs croix plantées sur le côté de la route parallèle au bord de la rivière. Ces croix sont communes dans le Canada ; elles sont de bois, hautes de quinze à vingt pieds et larges à proportion ; dans le côté de la croix qui regarde la route, est une niche carrée, dans laquelle on remarque une figure en cire, ou du Sauveur crucifié, ou de la Vierge, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, cette figure est couverte d'une glace, pour la mettre à l'abri des injures du temps. Ces croix sont ornées de tous les instruments de la passion, tels que la lance, le fouet, l'éponge pleine de vinaigre, etc., et au-dessus est un coq, en mémoire de celui qui chanta quand saint Pierre renia le Christ.

"Ces croix élevées dans une bonne intention, sont une cause continuelle de retards pour les voyageurs ; et ces retards, quand il fait un froid vif, sont réellement insupportables pour des hommes moins dévots que les Canadiens ; car, quand le conducteur d'une calèche, voiture couverte semblable à nos chaises de poste, arrive près d'une de ces croix, il saute en bas de son cheval, se met à genoux, et récite une longue prière quelle que soit la rigueur de la saison.

"Un jour, pendant notre marche, j'étais allé en avant pour placer les quartiers avec le capitaine Gratton, dont vous connaissez l'humeur et la gaité. Afin d'arriver plus tôt, nous prîmes une calèche de poste, le froid était si rigoureux, qu'avec une couverture de laine nous pouvions à peine nous en garantir. A peine avions-nous fait un mille que nous trouvions une de ces croix ; notre conducteur s'arrêta ; nous lui

en demandons la raison : *Ce n'est que pour faire,* dit-il, *une petite prière ;* elle dura environ cinq minutes, puis il monta à cheval. Nous nous plaignions que nous mourions de froid ; *Allons, allons,* répliqua-t-il, *je vais me dépêcher ;* et après avoir arrangé sa pipe, il demande excuse et monta à cheval. A un mille et demi au-delà nous trouvons encore une croix : il nous demande encore à faire *une petite prière,* ajoutant qu'il ne serait que le temps de faire le signe de la croix. Enfin, dès qu'il fut reparti au galop, nous apercevions déjà le village indiqué pour les quartiers, lorsqu'il s'arrêta. Nous représentâmes qu'il n'y avait pas là de croix : *Si fait,* dit-il, *en voilà une ;* en effet, il y en avait une à quelque distance de la route. Il nous demanda un instant : *il faut que je descende ici,* disait-il, *c'est mon village.*

"Le capitaine Gratton le saisit alors par sa queue, qui était très longue et dont il était très fier, et lui déclara que s'il ne nous conduisait pas sur le champ, il allait la lui couper. Cette menace fit effet ; il marmotta une courte prière et nous conduisit de son mieux le reste du jour, en jurant contre les officiers Anglais, il nous envoya dans le purgatoire avec des imprécations si vives, que tout l'or du monde, si ses voeux étaient exaucés, ne sçaurait nous en tirer, pour avoir traité sa dévotion et sa queue avec tant de légèreté. (1)"

Pour tout dire, l'auteur de ce passage nous paraît avoir voulu agrémenter son récit d'une anecdote où l'imagination a plus de place que la réalité.

L'Irlandais Isaac Weld qui vécut en Canada, dans les années 1795 à 1797, n'oublie pas de parler des croix monumentales du Canada français, mais étant catholique et venant d'un pays où "le signe du salut des hommes" se rencontre en maints endroits, il se contente d'une mention brève et appropriée :

"Les crucifix sont en bois, et quelques fois de la hauteur de vingt pieds. On les place sur les grandes routes. Quelques-uns sont peints et extrêmement ornés. Quand on passe devant, l'on ôte le chapeau, ou l'on donne quelqu'autre marque de respect." (2)

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Thomas Anburey, **Journal d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique Septentrionale,** Paris, 1793, Lettre du 16 novembre 1776, pp. 66-69.

(2) Isaac Weld, **Voyage au Canada dans les années 1795, 1796, 1797,** Paris, 1803, vol. II, p. 26.

REPONSES

Le premier Canadien-Français (XXVI, p. 209)—Quel fut le premier Canadien-Français ou, en d'autres termes, quel est le premier fils de Français né dans la Nouvelle-France ?

Le premier registre de baptêmes, mariages et sépultures de Québec fut ouvert en 1621.

Le 26 août 1621, Guillaume Couillard épousait Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert, le premier colon de Québec.

C'est là, incontestablement, le premier mariage enregistré à Québec et dans toute la Nouvelle-France. Deux mois et demi auparavant, remarque M. l'abbé Ferland, savoir le 12 mai 1621, avait eu lieu le premier mariage célébré dans la Nouvelle-Angleterre, celui d'Edward Winslow et de Susannah White *(Notes sur les registres de N.-D. de Québec*, p. 9*)*.

Le 24 octobre 1621, le Père Denis, Récollet, baptisait, à Québec, Eustache Martin, fils de Abraham Martin dit l'Ecossais et de Marie Langlois.

Eustache Martin, croyons-nous, est le premier fils de Français né à Québec. Nous devons donc le considérer comme le premier Canadien-Français.

A part la mention de son baptême par le Père Denis, nous n'avons aucune précision quelconque sur Eustache Martin. Il dût mourir jeune.

Le second baptême enregistré à Québec fut celui de Marguerite Martin, soeur d'Eustache Martin. Elle fut baptisé le 4 janvier 1624. Elle se maria, le 22 mai 1638, à Etienne Racine.

Si le premier Canadien-Français ne laissa pas de postérité, il n'en fut pas de même de la première Canadienne-Française, car les descendants de Marguerite Martin, mariée à Etienne Racine, se comptent aujourd'hui par milliers.

P. G. R.

A propos de Ryland (XXIX, p. 18)—L'abbé Ferland dit du sieur Ryland :

"Herman-Witsius Ryland, secrétaire civil de plusieurs gouverneurs, greffier du Conseil Exécutif et conseiller législatif, né en 1760, à Northampton, en Angleterre, d'une fa-

mille venue du Hanovre, passa au Canada dans l'année 1793, en qualite de secrétaire civil de lord Dorchester. Préjugé contre la religion catholique et contre tout ce qui était français, il nourrit toute sa vie le projet d'imposer à l'église catholique le joug de la suprématie du roi d'Angleterre, et d'anglifier les Canadiens par des moyens coercitifs. Ceux-ci ne voulaient être anglifies ni par la douceur ni par la force. Ils résistèrent obstinement et firent échouer les projets du sieur Ryland. Ce qui est surprenant, c'est que cet homme, retiré à Beauport dans ses dernières années, ait vécu en bonne intelligence avec ses voisins canadiens, dont il était estimé. M. Ryland mourut à Beauport le 20 juillet 1838, à 78 ans." (1)

On a cité bien des fois la phrase suivante de Ryland où il avoue sa haine contre le catholicisme et son rêve de le faire disparaître de la province de Québec :

"J'en viens maintenant au clergé papiste de cette province ; je l'appelle papiste pour le distinguer du clergé de l'église établie, et afin d'exprimer combien je méprise et je hais une religion qui ravale l'esprit humain, et qui entraîne une espèce de malédiction sur les pays où elle prévaut. Voilà mon opinion ; aussi j'ai depuis longtemps posé en principe qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit toujours avoir en vue ; conduisons habilement les choses et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés..."

Ryland a-t-il réellement écrit ces lignes venimeuses contre la religion catholique ?

Le texte anglais de la lettre de Ryland a été publié il y a près de soixante-dix ans dans l'ouvrage de Robert Christie, *History of Lower Canada* (vol. VI, p. 72), et on ne l'a jamais mis en doute. M. Christie, qui était un honnête homme, avait eu en mains le texte même de Ryland et il l'a certainement reproduit intégralement. D'ailleurs, lors de la publication de l'ouvrage de M. Christie, en 1855, un des fils de Ryland occupait une charge assez en vue à Montréal. Il est

(1) **Mgr Joseph-Octave Plessis**, p. 66.

certain qu'il n'aurait pas manqué de protester si on avait reproduit un texte tronqué des écrits de son père qu'il avait lui-même communiqués à M. Christie.

Voici maintenant le texte de la lettre de Ryland. Nous ne reproduisons que la partie qui nous intéresse :

"I come now to what you mention concerning the Popish Clergy in this Province ; I call them *Popish* to distinguish them from the Clergy of the Establish Church, and to express my contempt and detestation of a religion which sinks and debases the human mind, and which is a curse to every country where it prevails. This being my opinion, I have long since laid it down as a principle (which in my judgment no Governor of this Province ought to lose sight for a moment) by every possible means which prudence can suggest, gradually to undermine the authority and influence of the Roman Catholic Priests. This great, this highest object that a Governor here can have, might I am confident, have been accomplished before now, and may by judicious management, be accomplished before ten years more shall have passed over..."

La différence entre les mots serviteur et domestique (XXVI, p. 378)—Sous le régime français, la plupart des formules de serment portaient "lequel après serment par luy fait de dire vérité et qu'il nous a dit n'être parent, allié, serviteur ny domestique". Faisait-on une différence autrefois entre le serviteur et le domestique ?

L'ancienne loi française ne faisait guère de différence entre le serviteur et le domestique. La plupart des commentateurs emploient même indifféremment les deux mots. Il y avait toutefois une nuance entre le mot serviteur et le mot domestique.

Le *Dictionnaire de Trévoux* définit ainsi le mot serviteur : "C'est proprement un homme de service ; celui qui sert un maître en qualité de domestique. *Servus, famulus* : mais on ne le dit guère que dans certaines phrases, ordinairement accompagnées d'une épithète. C'est un vieux serviteur, un bon et fidèle serviteur."

Du mot domestique, le même *Dictionnaire de Trévoux* dit : "Domestique, quand il est substantif, a encore un au-

tre sens, qui est plus étendu que celui du mot serviteur. Serviteur ne signifie que ceux qui servent à gages, comme les valets, les laquais, les portiers, etc. Famulus. Domestique comprend tous ceux qui sont subordonnés à quelqu'un, qui composent sa maison, qui demeurent chez lui, ou qui sont censés y demeurer, comme intendants, secrétaires, commis, gens d'affaires : quelquefois domestique dit encore plus, et s'étend jusqu'à la femme et aux enfants..."

L'expression "serviteur ny domestique" employée dans la formule du serment avait donc sa raison d'être.

Le coureur de bois Jean Couture (XXIV, p. 181) — Nous avons eu sous le régime français deux coureurs de bois du nom de Couture. L'un, Guillaume Couture, a joué un très beau rôle. Feu M. J.-Edmond Roy a publié son histoire en 1884 dans un volume assez rare aujourd'hui, *Le premier colon de Lévis, Guillaume Couture*. L'autre, Jean Couture, eut une carrière accidentée mais pas toujours édifiante. Sur Jean Couture, coureur de bois, on peut consulter une étude des *Petites choses de notre histoire* intitulée *Traître à son roi et à son pays*.

La baie des Esquimaux en 1785 (XXVIII, p. 188)—Dans ses *Notes on Esquimaux Bay*, M. W.-H.-A. Davies écrit : "In 1785, a Canadian from Quebec wintered there, since that date, establishments have always been kept in the bay, by merchants and others of Quebec."

Quel est ce Canadien de Québec qui passa l'hiver de 1785-1786 à la baie des Esquimaux qui, on le sait, est située à l'extrémité de la côte du Labrador ?

Je crois pouvoir répondre à cette question à l'aide des *Mémoires* du notaire Nicolas-Gaspard Boisseau qui sont conservés aux Archives du Canada, à Ottawa.

Au printemps de 1786, Boisseau note dans ses *Mémoires* :

"Est arrivé à Québec, M. Marcoux l'aîné, avec trois Esquimaux qu'il a amenés ici en venant de faire la découverte d'un nouveau poste dans la baie d'Hudson pour M. Perrault.

"Ces Esquimaux étaient autrefois anthropophages mais ils sont à présent bien civilisés.

"Parmi les trois dont je viens de parler il y avait une femme. Leur habillement est fait de peaux de loup-marin. La femme porte des culottes comme l'homme, et a par-dessus une grande robe ouverte, faite aussi de loup-marin et qui se jette en arrière.

"Quelques jours après leur arrivée à Québec, ils se sont promenés dans leur canot dans la rade, à la vue du lieutenant-gouverneur et d'un grand concours de peuple que la curiosité avait attiré. Ils lancèrent des flèches et des dards à leur façon, étant la seule arme dont ils se servent et ce avec beaucoup d'adresse.

"Leurs canots sont d'une construction très singulière et digne d'être admirés. Ils sont faits comme un sac, se plissent, et un seul homme s'assied au milieu avec sa femme, se servant d'un aviron à deux palettes et fait agir par ce moyen son canot comme il lui plaît."

Ceux qui voudraient étudier en détail la construction des canots esquimaux n'ont qu'à se rendre au musée Victoria, à Ottawa, où on en conserve un très typique.

Boisseau écrit que la flèche était la seule arme dont se servaient les Esquimaux. La chose peut être vraie pour le régime anglais. Mais avant 1759, les Esquimaux avaient des fusils que les pêcheurs français et basques leur vendaient, et ils les manoeuvraient avec habileté. On dût même établir des pénalités pour les pêcheurs qui fournissaient des armes aux Esquimaux car ceux-ci, le plus souvent, s'en servaient contre les Français.

François Estève (XXVIII, p. 350)—Il était établi à Détroit en 1768, et il faisait la traite des fourrures dans le pays des Illinois. Le 12 août de cette année, un marchand de Québec, Sigismond Dubuit, agent et représentant d'Estève "autrefois de Montréal et maintenant de Détroit," signe une obligation pour garantir la bonne conduite d'Estève et son observation des règlements qui régissent l'octroi des permis de traite.

FRANCIS-J. AUDET

Le charpentier du Roi à Québec (XXIX, p. 3) — Nous avons fait connaître les bourreaux de Québec sous le régime français. Le Monsieur de Québec, tout comme celui de Pa-

ris, faisait bien juste son office de bourreau. Il ne s'occupait nullement de la préparation des potences, carcans, et autres bois de justice. Cette besogne était accomplie par un charpentier du Roi. Une commission de l'intendant Hocquart du 6 mars 1730 nous donne des renseignements sur un de ces charpentiers du Roi :

"Estant nécessaire d'establir une personne pour remplir la place de charpentier du Roy en cette ville, nous avons nommé et establi le nommé Jean Turgeon charpentier du Roy en cette ville pour en la d. qualité faire dores en avant les potences, carcans, eschafauts et autres bois de charpente nécessaires aux exécutions des criminels et planter les d. potences, carcans, eschafauts et autres bois nécessaires pour les exécutions le tout suivant ce qui luy sera ordonné par le sieur de Saint-Simon, prévost de la Maréchaussée en ce pays, ou autres qu'il appartiendra aux gages de cent dix livres par an à commencer du premier janvier 1729 qu'il a esté employé et qu'il a fait les fonctions de charpentier du Roy sans commission, lesquels gages luy seront payés sur les mille livres dont il est fait fond pour les frais extraordinaires de justice suivant l'état des charges de ce pays, et en outre travailler aux différents ouvrages de charpente pour le service du Roy suivant les ordres que nous luy en donnerons et dont les prix seront réglés par nous. Fait et donné en notre hôtel à Québec, le six mars 1730. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 59).

Sir John Sherbrooke et la ville de Sherbrooke (III, p. 112) —Le gouverneur Sherbrooke a-t-il visité, vers 1817, le petit village des cantons de l'Est qui, à peine un an plus tard, devait prendre son nom ? Telle est la question qu'on posait au *Bulletin* en 1897.

Personne n'a encore répondu à cette question. Je ne suis pas en état d'y répondre, non plus. Mais dans la *Quebec Gazette* du 2 février 1818, je trouve une petite note qui aidera peut-être ceux que la chose intéresse à suivre une bonne piste. La *Quebec Gazette* disait :

"We are informed that His Excellency the Governor in Chief with great condescencion, has permitted the Settlers

on the Forks of the River St-Francis, to designate the Village at that place by the name of Sherbrooke."

Nos registres de l'état-civil (Vol. XXVII, p. 339)—Je ne connais pas l'ordonnance du gouverneur Haldimand obligeant les curés, à partir du 1er janvier 1786, à tenir chaque année un cahier séparé pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures. Mais dans les *Mandements des évêques de Québec* publiés par Mgrs Têtu et Gagnon (vol. II, p. 309), je trouve une circulaire, en date du 27 novembre 1784, de Mgr Briand à ses curés, où il est question de cet ordre du gouverneur Haldimand.

Mgr Briand disait à ses curés :

"Voici l'extrait d'une lettre du 5 novembre que m'a fait l'honneur de m'écrire Son Excellence le gouverneur Haldimand.

"J'ai jugé à propos de remettre en force l'ancien usage qui obligeait Messieurs les curés d'envoyer chaque année au greffe de la Province une liste des baptêmes, des mariages et des morts qu'il y avait dans les paroisses qu'ils desservent ; à cette fin vous aurez pour agréable, Monseigneur, de donner les ordres nécessaires dans le diocèse de Québec, pour que ces listes soient envoyées régulièrement au Secrétariat de la Province suivant l'ancienne loi."

"Cette ancienne loi est la déclaration du roi de France de 1736, en conséquence de laquelle nous vous ordonnons d'envoyer chaque année au Greffe de la Province, ou, pour le district de Québec, au Secrétariat de la Province, le double du registre des baptêmes, mariages et enterrements de votre paroisse, à commencer au plus tard six semaines après l'expiration de l'année 1784 et continuer ainsi régulièrement chaque année."

L'année suivante, le 12 avril 1785, Mgr D'Esgly, qui avait succédé à Mgr Briand, revenait à la charge auprès de ses curés. Il leur rappelait que les curés qui ne déposeraient pas le *double* de leur registre au greffe de leur district en temps voulu pouvaient être condamnés à dix livres d'aumônes.

La plantation du mai autrefois (XI, 128)—Sur la plantation du mai, le *Bulletin* a déjà publié quelques notes (1), mais le sujet est loin d'être épuisé. Pour aujourd'hui, ajoutons quelques autres petites cueillettes :

Tout d'abord, ce passage qui relate un accident pénible et peut-être unique dans nos annales. Nous le relevons dans l'*Histoire de l'Acadie* de l'abbé S.-A. Moreau, (p. 115) : "Le premier mai 1831, une centaine de miliciens arrivent chez le sieur François Desranleau dit Châteauneuf, leur capitaine, qui demeurait au Ruisseau-des-Noyers.... pour planter un mai à sa porte. Le banquet usuel était prêt. Mme Desranleau (née Lucie Roulier), avait déjà préparé des gâteaux de toutes sortes et fait rôtir quatorze dindons.

Mais la joie ne fut pas longue. On avait à peine commencé à élever le mai qu'une étemperche en tombe accidentellement sur le sieur Joseph Roulier dit Boucher, beau-frère du capitaine, et le tue instantanément. Tout le monde en fut atterré. Le banquet n'eut pas lieu ; les mets furent en grande partie envoyés chez les voisins et les pauvres...."

Après la cession, il appert que les autorités anglaises faisaient planter des mais à Caughnawaga et que cela fut une occasion de troubles en ou vers l'an 1794. Nous en trouvons la mention dans un volumineux mémoire (2) présenté à lord Dorchester par un groupe d'Iroquois.

Dans ce document, certains Sauvages énumèrent les griefs qu'ils nourrissent contre leur commandant, "Guillaume Chevalier de Lorimier". Une de leurs plaintes se traduit ainsi : "que le roi ayant fait planter un may dans le village, les chefs l'auroient coupé et qu'ils en auroient planté un second."

Et nous n'en savons pas plus long sur cet incident.

A la plantation du mai devant la porte des seigneurs, des curés et des capitaines de milice, il faut joindre une variante qui pourrait avoir été inaugurée en Canada. Nous voulons parler de la plantation du mai sur la glace.

---

(1) Vol. XI, p. 158 ; vol. XXVI, pp. 154, 251.
(2) Etude Bourassa, 24 juin 1794.

Au dire des anciens, cette pratique curieuse consistait en ceci : lorsque la débâcle du Saint-Laurent ne s'était pas produite le 1er mai, à un point quelconque, les riverains prenaient prétexte de l'occurrence pour aller planter un mai, au milieu du fleuve et l'on célébrait l'événement "toujours mémorable" par des réjouissances bruyantes.

Nous avons quelques dates à ce sujet. Le fameux *Almanach des adresses de Montréal pour 1819* (Doige), note que le premier mai 1817, un mai fut planté entre Montréal et Lévis. Ce fait n'a pas dû se répéter souvent.

Par ailleurs, la Mère Marguerite-Marie, annaliste du monastère des Ursulines des Trois-Rivières, trouve dans ses papiers, les détails suivants :

En 1872, un mai fut planté sur la glace à la banlieue de la ville trifluvienne, vis-à-vis la maison d'un nommé Olivier Duval.

En 1875, à Ste-Angèle de Laval, même cérémonie. Le mai, raconte un témoin oculaire, était un superbe sapin orné d'un drapeau qui claquait au vent. Les organisateurs de la fête avaient été les traversiers qui font le service entre Trois-Rivières et Ste-Angèle l'été comme l'hiver. Ordinairement, le pont de glace ne dure pas longtemps après le premier mai, mais cette fois, il résista plusieurs jours (1)

Par ce qui précède, il semblerait que c'est dans la région des Trois-Rivières que la coutume fut observée le plus souvent, non pas que la température y soit plus froide qu'ailleurs, mais plutôt à cause de sa situation au pied du lac Saint-Pierre, endroit où la débâcle a toujours été difficile.

E.-Z. MASSICOTTE

Le denier de Dieu (XIII, p. 352)—Les locutions *denier à Dieu* et *denier de Dieu* ont le même sens ; ou plutôt il s'agit de la même locution habillée, dans le premier cas, à la mode ancienne et, dans le second, à la mode moderne.

Du Cange, dans son *Glossaire latin*, appelle le denier à Dieu *Denarius Dei*. Ce génitif *Dei* indique bien un rapport d'appartenance ou de possession. Or, au moyen âge, le rapport d'appartenance s'exprimait, en certains cas, sans prépo-

(1) Les tableaux de la navigation nous informent qu'en 1875, les vaisseaux océaniques ne parvinrent à Montréal que le 9 mai.

sition ; le substantif complément se juxtaposait simplement au nom de l'objet possédé. Et c'est ainsi que l'on a écrit au XIIe, au XIIIe et au XIVe siècle : *denier Dieu, denier Saint-Pierre.* (Cf. *Littré, Dictionnaire de la langue française,* V° *Denier. Roquefort, Glossaire de la langue romane, Vis Denier Dieu ; LaCurne, Dictionnaire de l'ancien langage françois,* V° *Denier.*) La langue moderne a retenu quelques expressions dans lesquelles cette tournure syntaxique se retrouve : *fête-Dieu* pour fête de Dieu, *Hôtel-Dieu* pour maison de Dieu, etc. Anciennement, on pouvait aussi se servir de la préposition *à* pour marquer le rapport d'appartenance. Ce tour s'est maintenu jusqu'au XVIe siècle. Ronsard parle encore de *l'église à Jésus-Christ.* C'est ce tour archaïque que le langage populaire a conservé dans les formes : *la femme à Ugène, la fille à Jules,* et que la langue littéraire emploie encore dans les locutions : *la barque à Caron, le denier à Dieu.* (Cf. *Chevallet, Origine et formation de la langue française,* III, p. 471.) *Denier à Dieu* est une forme archaïque ; régulièrement, on devrait dire aujourd'hui : le denier de Dieu, comme l'on dit : le denier de Saint-Pierre. Le rédacteur du brevet où l'on a relevé *denier de Dieu* devait être un puriste !

L.-P. Geoffrion

QUESTIONS

Quelle est cette Société Littéraire de Québec qui, le 3 juin 1809, tint une séance solennelle dont le compte-rendu fut imprimé en brochure ? Par qui et à quelle occasion fut-elle fondée ? A-t-elle existée plusieurs années ?

G. D.

Quel est l'auteur canadien qui, il y a une soixantaine d'années, publia un certain nombre de brochures très acerbes sous le pseudonyme George Saint-Aimé ? G. B.

Le *Bulletin* a publié en 1905 (vol. XI, p. 369), la "représentation" des jurés de Québec en 1764. Cette pièce de fanatisme, si je ne me trompe, devait être transmise en Angleterre. Comment fut reçue la "représentation" des jurés de Québec par le gouvernement anglais ? B. C.

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMEE ANGLAISE
(Suite)

JEAN-BAPTISTE DUBERGER

L'oeuvre qui fera passer son nom à la postérité, c'est son fameux modèle en relief de Québec, construit au commencement du XIX siècle et terminé en 1812. Ce modèle fut apporté en Angleterre par le major John By, en 1813, et placé dans l'arsenal de Woolwich après avoir été approuvé par le duc de Wellington. Il est maintenant déposé aux Archives Publiques du Canada, Ottàwa.

M. Duberger se retira du service en 1817 et fut mis à la demi-solde. Il est mort à Saint-Thomas de Montmagny le 9 septembre 1821, laissant une veuve et plusieurs enfants, dont deux fils qui retirèrent chacun une pension du gouvernement anglais jusqu'à leur majorité.

Il avait épousé, à Québec, le 8 janvier 1793, Geneviève, fille de Thomas Langlois ; celle-ci étant morte, il convola en secondes noces, le 27 mai 1812, avec Marie, fille de Thomas Plumby.

ANTOINE-NARCISSE JUCHEREAU DUCHESNAY

Enseigne au régiment *Canadian Fencibles* le 1er septembre 1812.

Né à Deschambault le 19 novembre 1793. Fils d'Antoine-Louis et de Marie-Louise Fleury de la Gorgendière, fille du seigneur de Deschambault.

Il devint seigneur de Beauport à la mort de son père, en 1825.

M. Duchesnay aida au recrutement des Voltigeurs Canadiens et obtint une commission de lieutenant.

Deux de ses oncles, Jean-Baptiste et Michel-Louis, étaient capitaines dans ce régiment.

Il prit part à la glorieuse bataille de Châteauguay ainsi qu'au non moins célèbre combat de Crysler's Farm.

M. Duchesnay mourut subitement à Sainte-Marie-de-la-Beauce le 24 juin 1851 et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il était, à sa mort, lieutenant-colonel dans la milice du Bas-Canada.

M. Duchesnay avait épousé, à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 24 juin 1818, Sophie, fille du lieutenant-colonel Pierre Guérout, commandant la division de milice de Beloeil, et de Josephte-Marie Woolsey.

HENRI-THEODORE JUCHEREAU DUCHESNAY

Fils d'Antoine-Narcisse et de Sophie Guérout, vit le jour à Québec, le 2 avril 1836. Il étudia au séminaire de Québec.

Il apprit le métier des armes en 1855, comme simple soldat, dans une compagnie de zouaves canadiens, commandée par le capitaine Zéphirin Leblanc.

Trois ans plus tard, il obtenait une commission de lieutenant (29 juin 1858) dans le nouveau régiment d'infanterie anglaise que l'on levait au Canada : le fameux 100e. Il servit au Canada, en Angleterre et à Gibraltar. En 1860, il était transféré au 25e *The King's Own Borderers,* et il y restait deux ans.

Quittant le service impérial il s'en revenait au pays et, le 21 novembre 1862, il était nommé major de brigade du 7e district militaire avec quartiers généraux à la Rivière-du-Loup (en bas).

Le 6 mai 1876, le colonel Duchesnay était nommé député-adjudant-général du même district, en remplacement du colonel Casault, mis à la retraite.

Le colonel Duchesnay prit sa retraite le 15 juillet 1897.

Il avait épousé à Montréal, le 11 juin 1867, M.-Louise Perret, de Neufchâtel, en Suisse. Il se remaria, le 29 novembre 1882, à Québec, avec Emma-Caroline, fille du juge Ulric-J. Tessier.

Décédé à Québec le 9 janvier 1911.

JEAN-BAPTISTE JUCHEREAU DUCHESNAY (1)

Fils d'Antoine et de Catherine LeComte Dupré ; naquit à Beauport le 15 février 1779.

Il obtint une commission d'enseigne dans le 6e régiment d'infanterie anglaise le 8 mai 1805. Promu lieutenant le 2 janvier 1806 ; son nom disparaît de l'*Army list* en 1809.

De retour au Canada, il servit comme capitaine dans les Voltigeurs Canadiens, sous de Salaberry, et prit part, entre

(1) Pour plus complète information sur les Duchesnay et sur les de Salaberry, voir les histoires de ces familles par Pierre-Georges Roy.

autres combats, à celui de Châteauguay où il se distingua et fut mentionné dans les dépêches de sir George Prévost.

Le gouverneur lord Dalhousie le nomma son aide de camp, le 28 mars 1821, et le fit lieutenant-colonel. Un peu plus tard, il lui octroyait le poste d'inspecteur des milices.

Lors de son départ du pays en 1828, lord Dalhousie lui fit des compliments flatteurs sur ses services militaires.

Le colonel Duchesnay devint membre du Conseil législatif le 4 avril 1832. Il fut aussi nommé membre du bureau de santé établi cette même année et rendit de précieux services durant l'épidémie du choléra qui dévastait la province.

Il mourut le 12 janvier 1833 et fut inhumé dans l'église de Beauport.

Il avait épousé Eliza Jones, native d'Angleterre.

MICHEL-LOUIS JUCHEREAU DUCHESNAY

Frère du précédent, naquit à Beauport le 14 décembre 1785.

Il entra dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne dans le 60e régiment de ligne, dans lequel servait son frère ; sa commission est du 8 mai 1805. Lieutenant le 30 novembre 1807, il se retira l'année suivante.

Il revint au pays après ces quelques années de service dans l'armée impériale, et reçut une commission dans le régiment des Voltigeurs Canadiens qu'il avait aidé à lever en compagnie de son frère et de son beau-frère, le colonel de Salaberry.

Il se distingua à Châteauguay, reçut les félicitations de son colonel et vit son nom mentionné dans les dépêches de sir George Prévost.

Le 19 juin 1823, il devenait agent des Sauvages à Québec. Quatre ans plus tard, le 23 mars 1827, il était nommé député-adjudant-général des milices du Bas-Canada ; et le 14 avril 1828, il devenait surintendant du département des Sauvages à Québec. Il abandonna cette charge le premier octobre 1837 et obtint une pension. Il se retira à Petite-Rivière, comté de Québec, où il est décédé le 17 août 1838.

Il avait épousé, à Beauport, le 3 novembre 1808, Charlotte-Hermine-Louise-Catherine, soeur du héros de Châteauguay.

LOUIS-FLAVIEN DUFRESNE

Fils de Louis Dufresne et de Louise Parent ; est né à Québec le 23 juin 1791. Enseigne dans le 2e bataillon de la milice d'Elite Incorporée, il était lieutenant au 5e bataillon lorsque fut déclarée la guerre de 1812.

Il entrait dans l'armée anglaise le 13 novembre 1813, comme enseigne dans les *Canadian Fencibles*. Ce régiment créé en 1803 fut licencié en 1816, et le lieutenant Dufresne fut mis à la demi-solde le 11 octobre.

La compagnie dans laquelle servait cet officier prit part à la bataille de Châteauguay et il reçut la médaille frappée pour commémorer cette brillante victoire.

Après avoir quitté l'armée, il étudia le droit et fut reçu avocat en janvier 1824.

Il devint major dans le 2e bataillon de la milice du comté de Québec et fut fait juge de paix.

Il est décédé à Québec en 1860.

JEAN FARGUES

Il était le fils de Pierre Fargues et de Henriette Guichaud, de Québec. Le père fit le commerce des fourrures dans les pays d'en haut, notamment à Michillimakinac, de 1768 à 1776. Henriette Guichaud était la fille de Jacques Guichaud, marchand, et de Marguerite Rhodes. Elle naquit à Québec le 31 janvier 1753. Après la mort de son mari, madame Fargues se remaria, à Québec, devant M. de Montmollin, pasteur protestant de cette ville, le 27 novembre 1783, avec l'honorable Thomas Dunn, juge de la Cour des Plaids communs, membre du Conseil exécutif, et plus tard, administrateur du Bas-Canada. Jean Fargues se trouvait donc le beau-fils de M. Dunn, et ce fut grâce à son appui qu'il put obtenir une commission d'enseigne au 6e régiment d'infanterie, le 23 novembre 1796. Le duc de Kent qui commandait alors à Halifax, après avoir passé quelques années à Québec, dut probablement recommander le protégé de M. Dunn.

Le 17 mai 1798, M. Fargues obtenait le grade de lieutenant et il fut promu capitaine le 17 juin 1799. Son nom disparaît de l'*Army List* en 1804. Nous n'avons pu trouver ce qu'il était devenu après cette date.

LOUIS-OLIVIER FARIBAULT

Fils de Barthélemy Faribault, notaire, et de Marie-Reine Anderson, il naquit à Québec le 30 janvier 1795.

Lieutenant dans le premier bataillon de la Milice Incorporée, il servit durant toute la durée de la guerre de 1812-15. Il avait obtenu, le 16 novembre 1813, une commission d'enseigne dans le *Canadian Fencibles,* mais il continua son service dans la milice canadienne et sa commission d'enseigne fut cancellée le 24 mars 1815.

Il alla ensuite, dit M. Pierre-Georges Roy, s'établir à la Nouvelle-Orléans où, en 1820, il fut poignardé par erreur à la sortie d'un théâtre, par un rival jaloux.

PIERRE-AMBROISE GAMELIN

Fils de Pierre, marchand en gros de Montréal, juge de paix et capitaine de milice, qui avait servi dans la milice durant l'invasion américaine de 1775-76, sous le lieutenant-colonel de Bélestre, et avait été fait prisonnier au fort Saint-Jean. Sa mère était Marie-Anne Lemaître Lamorille, seconde épouse de Pierre. Il naquit à Saint-Vincent-de-Paul, le 31 mai 1759.

Il était orphelin de père et de mère lorsqu'il entra dans l'armée anglaise, comme enseigne dans les *Canadian Fencibles*, le 9 décembre 1811. Il servit pendant toute la durée de la guerre de 1812-15. Attaché à la brigade d'infanterie légère commandée par le lieutenant-colonel Hercule Scott, du 103e régiment d'infanterie, il prit part à l'attaque de Plattsburgh, en juillet 1813. De septembre 1814 à janvier 1815, il fut employé à faire du recrutement à Montréal. Il avait offert sa démission le 24 août 1814 pour cause de mauvaise santé. Apprenant en janvier suivant que sa démission avait été acceptée, il se retira du service.

Avant que d'entrer dans l'armée Pierre-Ambroise avait commencé sa cléricature avec maître Joseph Planté, notaire à Québec, et l'avait terminé avec maître Louis Chaboillez, notaire à Montréal. Le 26 juillet 1815, il demandait à sir Gordon Drummond, administrateur du gouvernement, une commission de notaire, qui lui fut accordée le 25 août suivant, après examen subi devant les juges Reid et Foucher, de la Cour du Banc du Roi. Il s'établit à Laprairie et le 15 septembre suivant il prêtait serment comme juge de paix.

M. Gamelin a-t-il pratiqué comme notaire ? La liste des notaires du Bas-Canada, publiée en 1906 par M. Joseph-Edmond Roy, ne contient pas son nom et ne parle aucunement de son étude non plus que de son répertoire.

Le 30 novembre 1829, M. Gamelin demanda une concession de terre de 500 acres pour ses services durant la dernière guerre.

Le 26 avril 1831, il était nommé commissaire pour faire le recensement du comté de Laprairie.

JEAN-HIPPOLITE DE HERTEL

Fils de Louis-Hippolite de Hertel, enseigne dans le régiment Royal Canadien, et d'Elizabeth, fille de Daniel Robertson, du 60 régiment d'infanterie, naquit à Montréal, le 29 juin 1795.

Enseigne dans le régiment des *Canadian Fencibles* le 12 décembre 1811 ; lieutenant, le 12 novembre 1813 ; transféré au régiment des Chasseurs Canadiens en qualité de premier lieutenant et adjudant, le 11 avril 1814 ; il servit pendant toute la durée de la guerre. De nouveau lieutenant dans les *Canadian Fencibles*, le 24 juin 1814, il continua de servir dans ce corps jusqu'au 24 mars 1816, alors qu'il fut remercié de ses services.

Il est mort à Montréal le 12 février 1822.

EDMOND DE LOTBINIÈRE JOLY

Petit-fils de l'honorable Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, il fut tué à l'assaut de Delhi (1) (Indes) en 1857.

Entré dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne au 32e d'infanterie, il fut fait lieutenant au même régiment le 23 juillet 1852. M. Joly était le fils cadet de Gaspard-Pierre-Gustave Joly, huguenot français établi au Canada, et de Julie-Christine Chartier de Lotbinière, et frère de sir Henri Joly de Lotbinière, premier ministre de la province de Québec et plus tard lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise.

ALAIN-CHARTIER JOLY DE LOTBINIÈRE

Deuxième fils de sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, ancien premier ministre de la province de Québec, et subsé-

(1) D'après Bibaud, **Panthéon Canadien.** Au siège de Lucknow, d'après l'abbé Daniel, **Famille de Lotbinière.**

quemment lieutenant-gouverneur de la Colombie Britannique, naquit à Québec le 31 octobre 1862. Il étudia au *Bishop's College* de Lennoxville, province de Québec, puis au Collège Militaire de Kingston, où il gradua en 1883.

Il épousa, en 1887, Marion-Helen, fille du lieutenant-colonel J.-T. Campbell, du *Royal Canadian Rifles.*

Il reçut une commission de lieutenant aux Ingénieurs Royaux de l'armée anglaise en 1886 ; devint capitaine en 1895, major en 1903.

Il a rendu d'importants services; il conçut le plan et fut chargé d'exécuter la construction de la première transmission à longue distance d'un pouvoir hydro-électrique en Orient ; celle des chutes Cauvery aux champs d'or de Kolar, dans le Mysore, Indes méridionales. Cette ligne fut, pendant quelque temps, la plus longue qui ait été employée dans le monde. Il dirigea ensuite les travaux d'une autre grande installation hydro-électrique sur la rivière Shelum, dans la province de Cachemire, pour l'usage du chemin de fer Abbotabad Srinagar. Il dut approfondir la rivière Shelum pour cette fin et pour d'autres entreprises industrielles dans le Cachemire et le Punjab.

Le major de Lotbinière fut fait compagnon de l'Ordre du Bain en 1906 et reçut la médaille d'or de Kaiser-i-Hind. Il est aussi compagnon de l'Ordre *Star of India* et compagnon de l'Ordre de l'*Indian Empire.*

Promu colonel le 6 août 1915 et brigadier-général temporaire, il est employé dans l'administration en vertu d'un ordre spécial de l'armée en date du 5 mars 1918.

F.-J. Audet

A suivre

QUESTION

On sait que Québec fut en possession des Anglais du 20 juillet 1629 au 13 juillet 1633, date où la capitale fut remise aux Français par les frères Kirke. McCord, dans son *Hand book of dates*, dit que les frères Kirke avaient un ministre luthérien avec eux à Québec de 1629 à 1632. Le fait est-il prouvé ?

X. X.

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX QUEBEC—JUIN 1923 No 6

LE NOM VALLIERE DE SAINT-REAL ETAIT-IL AUTHENTIQUE ?

On a bien glosé autrefois sur le nom Vallière de Saint-Réal. M. Aubert de Gaspé, qui avait connu intimement le juge Vallière de Saint-Réal, a écrit quelque part que l'éminent magistrat, par forfanterie ou par caprice, avait ajouté le nom apparemment noble de Saint-Réal à son nom roturier de Vallière.

Le père ou les ancêtres du juge Vallière avaient-ils porté le nom de Saint-Réal ? Si non, où et quand Vallière avait-il pris ce nom ou titre de Saint-Réal ?

Afin de répondre à ces questions nous avons dressé une petite généalogie de la famille du juge Vallière de Saint-Réal.

Le premier Vallière de cette famille qui passa dans la Nouvelle-France, Pierre Vallière, était originaire de Saint-Pierre de Segonzac, évêché de Saintes. Il épousa à Québec, le 8 septembre 1670, Anne Lagou, de Saint-Etienne du Mans, au Maine, et en eut huit enfants :

1° Pierre Vallière né à Québec le 4 octobre 1671. Décédé au même endroit le 15 octobre 1671.

2° Marie-Anne Vallière née à Québec le 26 octobre 1672. Mariée à la Pointe-aux-Trembles, le 12 octobre 1693, à François Bouchard.

3° Pierre Vallière né à Québec le 31 décembre 1673. Le continuateur de la lignée.

4° Marie-Madeleine Vallière née à Québec le 7 avril 1676. Mariée à la Pointe-aux-Trembles, le 20 juillet 1693, à Robert Petit.

5° Rémi Vallière né à Québec le 24 février 1678. Marié à Saint-Etienne de Beaumont, le 18 janvier 1701, à Catherine Cassé.

6° Jean Vallière né à Québec le 24 février 1678 et décédé au même endroit le 24 mars 1678.

7° Jean Vallière né à Québec le 2 décembre 1679 Marié à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 22 février 1700, à Claire Baucher, puis, au même endroit, le 7 novembre 1707, à Suzanne Maranda.

8° Pierre Vallière (posthume) né à Québec le 1er novembre 1681. Marié à Québec, le 22 janvier 1705, à Marie-Anne Caillé.

Pierre Vallière, né à Québec le 31 décembre 1673, s'établit à Saint-Augustin. Il épousa, dans cette paroisse, le 4 novembre 1698, Marguerite Gaboury et en eut douze enfants:

1° Pierre Vallière né à Saint-Augustin en 1700. Marié à Siant-Vallier, le 28 janvier 1732, à Marguerite Allaire.

2° Etienne Vallière né à Saint-Augustin le 4 février 1704, le continuateur de la lignée.

3° Marie-Thérèse Vallière née à Saint-Augustin (baptisée à la Pointe-aux-Trembles) le 19 février 1707. Mariée 1e à Jean Gosselin ; 2e à Michel Pichet.

4° Marguerite Vallière née à Québec le 8 octobre 1708. Mariée 1e à Pierre Dautour ; 2e à François Juneau.

5° Antoine Vallière né à Saint-Augustin (baptisé à la Pointe-aux-Trembles) le 23 mars 1710. Marié à Longueuil, le 3 février 1733, à Marie-Suzanne Bourhis.

6° Joseph Vallière né à Saint-Augustin (baptisé à la Pointe-aux-Trembles) le 15 juillet 1711. Décédé au même endroit le 23 novembre 1739.

7° Jean-Baptiste Vallière né à Saint-Augustin (baptisé à la Pointe-aux-Trembles) le 1er mai 1713. Le continuateur de la lignée.

8° Marie-Charlotte Vallière née à Saint-Augustin le 11 mai 1718.

9° Marie-Louise Vallière née à Saint-Augustin le 17 avril 1719. Mariée à Jean-Baptiste Amiot puis à Jean Caillé.

10° Augustin Vallière né à Saint-Augustin le 17 mars 1721.

11° Ursule Vallière née à Saint-Augustin le 30 avril 1724. Décédée au même endroit le 8 mai 1724.

12° Marie-Agathe Vallière née à Québec le 19 août 1725. Mariée à Jean Carré.

Jean-Baptiste Vallière né à Saint-Augustin le 1er mai 1713, (baptisé à la Pointe-aux-Trembles) épousa au même endroit le 19 avril 1736 Marie-Françoise Dubeau et décéda à Sainte-Foy le 27 avril 1780. Il avait eu huit enfants :

1° Marie-Françoise Vallière née à Saint-Augustin le 11 mai 1737. Décédée au même endroit le 26 mai 1737.

2° Jean-Marie Vallière né à Saint-Augustin le 17 septembre 1738. Décédé au même endroit le 7 juin 1740.

3° Jean-Philippe Vallière né à Saint-Augustin le 21 novembre 1740.

4° Marie-Anne Vallière née à Saint-Augustin le 18 juillet 1742.

5° Marie-Suzanne-Marguerite Vallière née à Saint-Augustin le 16 mars 1744.

6° Marie-Louise Vallière née à Saint-Augustin le 24 juillet 1745. Décédée au même endroit le 26 juillet 1745.

7° Jean-Baptiste Vallière né à Saint-Augustin en 1753. Décédé à Québec le 12 mars 1755.

8° Jean-Baptiste Vallière né à Saint-Augustin en 1756. Le continuateur de la lignée.

Jean-Baptiste Vallière né à Saint-Augustin en 1756. Il épousa à Québec, le 28 novembre 1780, Marguerite Corneillier.

De ce mariage naquirent :

1° Jean-Baptiste Vallière né à Québec le 4 mai 1781.

2° Marguerite Vallière née en 1783.

3° Elisabeth Vallière née en 1785.

4° Joseph-Rémi Vallière né à Saint-Joseph de Carleton le 1er octobre 1787. C'est le juge.

5° Charles Vallière né en 1791.
6° Guillaume-Henri Vallière né en 1793.
7° Pierre-Ignace Vallière né en 1795.
8° Damase-Cléandre Vallière né en 1797.

Guidé par le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, nous avons relevé à peu près tous les actes de l'état civil relatifs aux Vallière. Pas un seul ne fait mention du nom de Saint-Réal. Nous avons consulté également bon nombre de pièces notariées qui ont rapport aux membres de cette famille, entr'autres le contrat de mariage de Jean-Baptiste Vallière et de Marguerite Corneillier dit Grandchamp, père et mère du juge Vallière de Saint-Réal, reçu par le notaire Pinguet le 26 novembre 1780. Dans aucun de ces actes nous voyons le nom de Saint-Réal.

Nous avons donc le droit de conclure qu'aucun des ancêtres canadiens du juge Vallière de Saint-Réal n'a porté le nom de Saint-Réal.

Il nous reste à répondre à la question : Où et quand le juge Vallière a-t-il accolé à son nom celui de Saint-Réal ?

Nous venons de voir que Joseph-Rémi Vallière était né à Carleton le 1er octobre 1787. Dès avant 1795, le forgeron Vallière avait quitté Carleton puisque au recensement paroissial de Québec fait dans l'été de 1795 nous le trouvons installé avec sa famille au no 21 de la rue Sainte-Famille. Le recensement paroissial de Québec fait en 1798 nous fait savoir que Jean-Baptiste Vallière habitait l'ancien évêché avec sa femme et ses cinq enfants.

Dans le même automne de 1798, le comte de Puisaye et un certain nombre de royalistes français arrivaient au Canada afin d'établir une colonie agricole à Windham, dans le Haut-Canada.

Le comte de Puisaye débarqua à Québec le 7 octobre 1798, mais il ne fit que passer dans la capitale. Il partit tout de suite pour sa destination.

Une fois rendu à Windham, M. de Puisaye s'aperçut qu'il lui fallait des ouvriers canadiens pour l'aider dans son exploitation. Comme la saison était avancée, il attendit au printemps suivant pour faire venir à Windham la main-d'oeuvre dont il avait besoin.

Le 23 avril 1799, John Blackwood, agent de M. de Puisaye, engageait Jean-Baptiste Vallière et toute sa famille pour aller travailler à Windham. Nous donnons les parties principales du marché conclu ce jour-là :

"Par devant les notaires publics en la province du Bas-Canada résidents à Québec soussignés furent présents le sieur Jean-Baptiste Vallière, maître forgeron, résidant en cette ville, sur les Remparts d'icelle, et Marguerite Corneillier, son épouse, de lui autorisée à l'effet des présentes, lesquels par icelles et de leur bon gré et volonté s'engagent et engagent aussi, Marguerite, âgée de seize ans ; Élizabeth, âgée de quatorze ans ; Joseph-Rémi, âgé de douze ans, Charles-Aloire, âgé de huit ans ; Guil.-Henry, âgé de six ans ; Pierre-Ignace, âgé de quatre ans, et Damase-Cléandre, âgé de dix-sept mois, leurs enfants, à M. John Blackwood, Ecuier commissaire à paix pour Sa Majesté en le district de Québec, à ce présent et acceptant pour M. le comte Joseph de Puisaye, résident au lieu de Windham, près de York, en la Province du Haut Canada, pour travailler au dit lieu lorsqu'ils y seront rendus suivant leurs forces, adresse, et talent respectifs au dit sieur Vallière, à sa dite épouse et à leurs dits enfants, sans néanmoins que les plus petits, ou encore en besoin de soin de leur mère puissent en être séparés ; et pour faire leur dit travail sous les ordres et directions de mon dit sieur de Puisaye ou de telle autre personne le représentant et ce pour la période ou terme d'une année de calendrier entière qui commencera du jour que le dit sieur John Blackwood, à l'ouverture de la navigation prochaine, leur fournira gratuitement pour eux, de passage convenable, par eau et des vivres suffisants et convenables aussi pour se rendre à Montréal, où il les adressera à Me McGill, Ecuier, commissaire à paix, etc., lequel leur fournira pendant leur séjour au dit lieu de Montréal, le logement et la nourriture honnête et convenable pour eux et leurs dits enfants ; et leur fournira en outre semblables vivres et voiture propres pour se rendre au dit lieu de Windham le plus tôt possible. Et rendus au dit lieu s'obligent y rester et travailler comme ci devant dit pendant la dite année ; pour quarante livres ou Pounds courant de la province du Bas-Canada pour le dit sieur Vallière en particulier. Et pour leurs dites deux filles et leur mère quatre

piastres d'Espagne par mois pour chacune des trois pour tous les ouvrages de leur sexe à la campagne.

"Les autres susdits enfants seront nourris aux frais et dépens de M. de Puisaye et logés aussi, mais seront à ses ordres ou à ceux de son ou ses représentants.

"La dite dame Vallière s'oblige de veiller soigneusement en son particulier à la conduite et au bon ordre des jeunes personnes qui monteront de Québec, et de Montréal au dit lieu de Windham ; et rendra compte de leur comportement à son arrivée à mon dit sieur de Puisaye.

"Bien entendu que le présent accord et engagement n'aura lieu qu'autant que leur fille Elizabeth, et Joseph-Rémi, leur fils, qui sont à Montréal, accompagneront leur dit père, et leur dite mère au dit lieu de Windham et y travailleront pendant la dite année comme dit ci-devant et auquel dit lieu de Windham mon dit sieur de Puisaye concédera aux dits Vallière et sa dite épouse un emplacement capable et assez étendu dans le bourg pour s'y établir s'ils le jugent à propos aux conditions qu'il imposera à d'autres concessionnaires. En considération duquel et présent engagement mon dit sieur Blackwood de compter et payer en avance des susdits salaires soixante douze piastres d'Espagne aux dits sieur et dame Valière qui en sont demeurés satisfaits et contens et dont ils donnent ici quittance et décharge au dit sieur payeur et à tous autres de même que de huit autres piastres aussi d'Espagne que la dite Valière a exigé pour présent ou épingles ; quant au payement du surplus des susdits salaires mon dit sieur de Puisaye les leur payera ou fera payer à mesure quil leur en sera dus. Ce que dessus pour être exécuté respectivement par les parties à peine de tous dépens, dommages et intérêts contre la contravenante en faveur de l'autre. Car ainsi, Fait &a promettant &a obligeant &a Renonçant &a Fait à Québec en l'étude de M. Dumas notaire ce vingt-troisième jour du mois d'avril, après midi, l'an mil sept cent quatre vingt dix-neuf ; et lecture faite le dit sieur Blackwood et la dite dame Valière ont signé avec les dits notaires et le dit Valière de ce requis a déclaré ne le scavoir et a fait sa marque d'une croix." (1)

---

(1) Acte de Alexandre Dumas, notaire à Québec, 23 avril 1799.

Au mois de juin 1799, Vallière et toute sa famille étaient rendus à Windham. L'entreprise de M. de Puisaye ne fut pas un succès. Les nobles qui l'avaient suivi ici retournèrent en Europe les uns après les autres. Lui-même s'embarqua pour l'Angleterre en 1802. Le forgeron Vallière décéda à Windham un peu avant le départ de M. de Puisaye, laissant sa femme et ses enfants dans la misère. Madame Vallière avait une soeur à Québec, Charlotte Corneillier dit Grandchamp, mariée au tonnelier Basile Amiot. Celui-ci, afin de soulager la veuve, fit revenir le jeune Joseph-Rémi Vallière à Québec. C'est peu après, en 1802, que Mgr Plessis, encore curé de Québec, rencontra l'enfant et le prit sous sa protection.

N'avons-nous pas le droit de présumer que c'est son séjour à Windham qui engagea Joseph-Rémi Vallière à *anoblir* son nom ? Il avait vécu là pendant une couple d'années avec des personnages qui portaient de fort beaux noms. Le marquis de Puisaye, le marquis de Saint-Aulaire, le comte et le vicomte de Chalus, d'Allègre de Saint-Tronc, Coster de Saint-Victor, de Marzeul, Quetton de Saint-Georges, Boiton de Fougères, Lambert de la Richerie, de Farcy du Roseray, etc., etc., appartenaient tous à la noblesse et avaient, pour la plupart, leurs noms inscrits à l'Armorial de France.

Quoiqu'il en soit, Vallière laissa filer quelques années avant d'adopter le nom de Saint-Réal. Au commencement de l'année 1805, Mgr Plessis envoyait son protégé suivre les cours du séminaire de Québec et c'est sous le nom seul de Vallière qu'il fut connu dans cette institution. Le 27 février 1807, Basile Amiot et sa femme, chargés du pouvoir spécial de la veuve Vallière, engageaient Joseph-Rémi Vallière, leur neveu, à Charles Thomas, avocat, en qualité de clerc et étudiant en droit jusqu'à l'âge de vingt et un ans révolus. Le brevet de cléricature reçu par le notaire Têtu porte la belle signature de l'étudiant : Rémy Vallière. L'année suivante, le 5 octobre 1808, l'étudiant en droit devenu majeur, passe un nouveau brevet, cette fois avec Edward Bowen, avocat et procureur général de Sa Majesté pour le Bas-Canada. Le brevet de cléricature est reçu par le même notaire Têtu et cette fois il porte la signature : J.-R. Vallière. Quatre

ans plus tard, le 30 mai 1812, Joseph-Rémi Vallière est admis à la pratique du droit et sa commission d'avocat est au nom de Joseph-Rémi Vallière de Saint-Réal. Le 16 novembre de la même année, le jeune avocat épouse Louise Pezard de Champlain et l'acte de mariage déclare que le marié est fils de "feu Jean-Baptiste Vallière de Saint-Réal." Au bas de cet acte Vallière signe de sa plus belle écriture Vallière de Saint-Réal. Nous croyons que c'est en 1812 ou peu avant que Joseph-Rémi Vallière adopta le nom de Vallière de Saint-Réal.

Notons, avant de terminer, qu'aux Archives du Canada, à Ottawa, on possède une copie de l'acte de naissance de Joseph-Rémi Vallière certifiée par l'abbé Amiot le 15 septembre 1806. Cette copie porte : "Joseph-Rémy, né du légitime mariage de Jean-Baptiste Vallières de St-Réal...." Ceci est un faux puisque le registre conservé à Saint-Joseph de Carleton dit simplement : "Joseph-Rémy, né du légitime mariage de Jean-Baptiste Vallière....."

P. G. R.

QUESTIONS

J'ai en ma possession une plaquette d'une douzaine de pages intitulée *Expatriation acadienne due à la férocité des Anglais.* L'auteur signe Dame A. Morel de la Durantaye. Cette dame était-elle canadienne-française ? Je note qu'elle a publié une autre brochure à Chicago, en 1889, sous le titre *Review of the people of Evangeline with historical sketches of the present and future.* Biblio.

Je vois, dans un ouvrage récemment publié qu'un certain nombre de ceux qui furent jetés en prison par le gouverneur Haldimand le poursuivirent, après leur mise en liberté, et que les tribunaux leur donnèrent gain de cause. Je serais curieux de connaître les noms de ceux qui poursuivirent le général Haldimand et obtinrent gain de cause devant les tribunaux civils. A. B. C.

A quelle année remonte l'établissement des pêcheries de la Gaspésie par les frères Robin ? Gaspé.

NOMS DE RUES, LOCALITES, ETC., DANS LA REGION DE MONTREAL

LE HANGAR DES HABITANTS—Voici un terme et surtout une construction qui ont intrigué plusieurs archéologues montréalais. On s'est demandé : Quand et pourquoi ce bâtiment avait-il été érigé, et en quels matériaux pouvait-il être? Nous croyons que les textes que nous allons reproduire en partie, vont répondre à ces questions.

Le 31 juillet 1665, Mathurin Langevin-Lacroix, alors syndic de Montréal, présente au juge d'Ailleboust une requête copieuse dont nous extrayons la partie principale :

"Pour éviter les abus et malversations de la traite avec les sauvages, lesdits habitants auroient pour quelque temps cédé le droit qu'ils avoient en la traite avec lesdits sauvages afin que par le profict d'icelle, il fust construit *un hangar dans la commune avec lieux pour les loger* et que pour cet effet deffencès auroient été faites à tous les habitants de les retirer en leurs maisons et traiter avec eux la nuict ; ce qui se pourroit commettre présentement et à l'advenir sy par vous ne leur étoit pourveu. Ce considéré, Monsieur, il vous plaise ordonner que des deffenses soient faites à tous propriétaires, locataires et autres qui occupent des maisons en ladite isle de retirer lesdits sauvages en icelles et de traiter avec eux que depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, à peine au contrevenant de telle amende que jugerez à propos et de confiscation des pelleteries traitées. Et ferez justice...."

L'ordonnance demandée ne fut accordée que deux ans plus tard, le 31 juillet 1667.

Après 1665, le hangar servit de salle de réunion et c'est là que les élections des syndics Langevin et LeSel eurent lieu en 1667 et 1668, mais par la suite il n'en est guère question.

Le 20 juin 1672, les habitants de Montréal décident de vendre leur hangar aux MM. de Saint-Sulpice dans le but de le convertir en brasserie. Le prix de vente devait être appliqué à la construction de la nouvelle église paroissiale.

Mit-on ce projet à exécution ? Bornons-nous pour le moment à citer un autre document qui nous fournit un renseignement utile. Le 29 septembre 1676, le juge d'Aille-

boust écrit dans une ordonnance que le marché sera tenu "sur une place qui est vis-à-vis et proche un *bastiment de charpente, appelé L'Angard*". Donc pas moyen de s'y tromper la prétendue "salle municipale" des anciens n'était qu'une cabane de bois.

Enfin, si l'on veut s'assurer de sa location exacte, il n'y a qu'à consulter le *Terrier de Montréal,* nos 20 et 21. On verra dans ce précieux registre que le Hangar était situé à l'angle sud des rues Saint-Paul et de la place du marché, maintenant Place Royale.

Porte de la guérite du diable (la)—Cette expression digne de prendre place dans un roman de cape et d'épée est fort ancienne. Nous l'extrayons d'un document judiciaire du 23 mars 1712, dans lequel Jacques Tessier-Lavigne se plaint que son fils Antoine s'en allait au bois sur les deux heures de l'après-midi, certain jour, lorsqu'il fut rencontré, à la *porte neuve* de cette ville, autrement dit *la porte de la guérite du diable,* par un nommé L'Epine, domestique des Soeurs de la Congrégation.

Sans raison, "le dit L'Epine se mit à battre la cavale du requérant conduite par son fils." Celui-ci demanda à L'Epine : "D'où vient que tu bats ma cavale, que t'a-t-elle faite ?" Pour toute réponse L'Epine tourna sa furie sur le jeune Tessier et le frappa à son tour... Et la plainte continue.

Essayons de localiser l'endroit. Le document nous apprend qu'on s'en allait au bois, vers le chemin Sainte-Catherine, et qu'à la sortie de la porte on descendait une côte. Il doit s'agir d'une porte pratiquée dans l'enceinte de pieus qui, à cette époque longeait la ville, au nord de la rue Saint-Jacques. En examinant les plans il nous paraît que ce devait être une porte sise sur la ligne de la rue Saint-Laurent ou de la rue Saint-Gabriel. On sait que la palissade fut remplacée quelques années après par un mur de pierre.

E.-Z. Massicotte

QUESTION

Est-il établi qu'en 1763 le gouvernement de la Grande-Bretagne offrit à William Pitt la charge de gouverneur-général du Canada ? A. G.

NOS PREMIERS DEFRICHEURS

Si on consulte le recensement de 1681, on constate que tous ou presque tous les habitants ont un fusil. On voit même des familles composées du père, de la mère et de deux ou trois jeunes enfants posséder deux et trois fusils.

Cette constatation amène feu le juge Désiré Girouard à écrire :

"Le fusil leur servait encore plus pour défendre leur vie que pour tuer le gibier et la bête fauve. M. de Catalogne raconte qu'au massacre de Lachine un seul habitant avait réussi à défendre sa maison, et qu'une femme, avec un fusil qui n'était pas chargé et qu'elle couchait en joue de temps en temps, fit peur aux Sauvages qui la poursuivaient et réussit de cette façon à protéger sa mère et elle-même jusqu'au fort Rémy.

"Ces actes d'héroïsme ne sont pas isolés : c'est l'histoire de tous les habitants de ces temps héroïques.

"Tous ont abattu la forêt et tiré les premiers sillons de charrue, le fusil à la main. La moindre négligence ou imprudence à cet égard était à peine de mort. Exemples : ce pauvre Jean de Saint-Père, Nicolas Godé, son beau-père, et Jacques Noël travaillant sans armes à la toiture d'une maison et recevant une balle de Sauvages qu'ils avaient invités à dîner en plein temps de paix. Un autre jour, c'était Jouaneaux et ses quatre compagnons qui étaient attaqués en revenant des champs. M. Lemaistre, économe du séminaire de Montréal, et deux ouvriers furent massacrés pendant qu'ils retournaient du blé mouillé pour avoir imprudemment laissé leurs mousquets à une petite distance. Les registres de Lachine indiquent le décès de quatre soldats du fort Rolland et de trois habitants qu'ils escortaient, tous tués par les Iroquois, le 26 juin 1691, "après le soleil levé en allant cercler leur blé." Où est l'archéologue capable de donner la liste complète de tous ces pionniers morts pour la cause de la colonisation ? M. Huguet-Latour a collectionné les noms de quelques centaines de ces martyrs dans l'*Annuaire de Villemarie* (p. 316). Combien de centaines d'autres peuvent être ajoutées à cette liste ?

"Le défricheur, l'habitant, voilà le plus grand de tous ces héros. Le traiteur et le fonctionnaire public faisaient leur propre affaire. Le seigneur, le militaire et le découvreur glorifiaient le nom de la France et leurs propres noms. L'habitant et le prêtre faisaient humblement la Nouvelle-France. Ceux-ci sont restés, ceux-là sont disparus.

"La vie du simple colon vous passionne, et lorsque vous l'étudiez vous vous sentez irrésistiblement porté à faire entrer ce héros dans la légende.

"L'étude des premiers jours de la colonie a pour moi plus de charme que celle de toute autre période de notre histoire.

"Cavelier de la Salle et tant d'autres Canadiens, qui ont visité les bourgades des tribus sauvages de ce continent d'Amérique, n'avaient pas d'armée pour les protéger, ni la vapeur et les données de la science moderne pour faciliter leur marche. Mais ce qui est encore plus admirable, plusieurs de ces hardis voyageurs se sont arrêtés à certains points de leurs explorations, sont devenus colons, ont fondé des établissements au prix de privations de toutes espèces, et, au risque continuel de leur vie, ont conquis ces contrées à la civilisation.

"Lorsque ce continent d'Amérique se fera vieux, l'histoire de ces pionniers du dix-septième siècle se lira avec plus d'intérêt et plus d'étonnement que les légendes des héros de la mythologie ; s'ils ne sont pas des dieux, leurs oeuvres du moins sont marquées au cachet divin."

QUESTION

On sait qu'en 1763 c'est le grand vicaire Montgolfier qui fut choisi par le chapitre de Québec pour remplacer Mgr de Pontbriand, décédé. M. Montgolfier passa en Angleterre mais dût revenir sans avoir reçu la consécration épiscopale, le gouverneur Murray ayant empêché le gouvernement anglais de l'accepter comme évêque de Québec. Quels étaient les griefs du gouverneur Murray contre M. Montgolfier qui était, pourtant, bien digne sous tous les rapports de succéder à Mgr de Pontbriand ? P. O.

UNE COMMUNAUTE CANADIENNE AU CHILI

Le Chili s'étend entre le 19° et le 56° parallèles sud, l'Océan Pacifique et les Landes. Une grande partie de la population du Chili provient des alliances entre Espagnols et Araucans. La langue espagnole domine donc dans ce pays. Les rares Canadiens qui ont visité le Chili se doutaient-ils qu'une des communautés religieuses les plus prospères de ce pays a été fondée par des Canadiennes-françaises parties de Montréal ?

Le 16 octobre 1852, Mgr Bourget donnait à cinq Soeurs de la Providence, communauté dont il était le fondateur, l'obédience requise pour aller fonder un établissement en Orégon.

Deux jours plus tard, le 18 octobre, cinq Soeurs de la Providence, dirigées par un chapelain, partaient de Montréal pour leur lointaine destination. Arrivées en Orégon le 30 novembre, les Soeurs de la Providence se trouvèrent en face d'un état de choses qui les déconcerta. La population blanche désertait le pays, les sauvages s'enfonçaient dans les bois. Les Soeurs constatèrent tout de suite qu'elles ne pourraient remplir dans ce pays les obligations qu'elles avaient contractées par leurs voeux formels.

Prise de découragement, la petite communauté rebroussa chemin. Elle séjourna quelque temps en Californie, puis décida de retourner au Canada en passant par le Cap Horn. Après une série d'inconcevables épreuves, les Soeurs de la Providence débarquèrent au Chili où, encouragées par les autorités religieuses et toute la population, elles fondèrent un établissement à Santiago.

Dix ans plus tard, en 1863, les Soeurs de la Providence au Chili étaient au nombre de vingt-quatre. Dix-sept religieuses de la maison-mère de Montréal étaient venues prêter main forte aux courageuses missionnaires et trois Chiliennes s'étaient jointes à elles. La communauté possédait alors deux maisons à Santiago et une à Valparaiso. Les oeuvres étaient prospères et les Soeurs étaient heureuses de se dévouer au soin des orphelins.

Mais, tout à coup des difficultés surgirent, et la supérieure décida de venir s'entendre verbalement avec les autorités de la maison-mère à Montréal. L'archevêque nomma alors une nouvelle supérieure, ce qui provoqua une scission dans la communauté.

Après le départ de la supérieure, la majeure partie de la communauté se rangea sous l'autorité de l'assistante, qui, d'après les constitutions, devait suppléer la supérieure en son absence. Sommées en vertu de l'obéissance de se soumettre à la supérieure nommée par l'archevêque, les Soeurs acceptèrent la nouvelle supérieure ; mais la plupart demandèrent de retourner à leur maison-mère et s'embarquèrent aussitôt pour le Canada. Quatorze religieuses abandonnèrent donc définitivement les missions du Chili pour revenir à Montréal.

Trois Soeurs canadiennes, trois chiliennes et deux jeunes professes venues séculières de Montréal—soit huit religieuses en tout—continuèrent de diriger les maisons de Santiago et de Valparaiso et de recruter des novices.

Ce sont ces huit religieuses qui ont perpétué les Soeurs de la Providence au Chili. Aujourd'hui les Soeurs de la Providence possèdent une vingtaine de maisons de leur ordre dans ce pays et y font beaucoup de bien.

Cette odyssée ne ressemble-t-elle pas à un roman? Pourtant elle est vraie du commencement à la fin. Pour en connaître toute l'histoire, les lecteurs du *Bulletin* n'ont qu'à se procurer un ouvrage publié à Montréal en 1921, sous le titre *Les Soeurs de la Providence au Chili*, 1853-1863. C'est dans cet intéressant volume que nous avons pris presque textuellement les lignes qui précèdent.

P. G. R.

QUESTIONS

On a dit que Félix Poutré, le patriote, pendant qu'il était dans la prison de Montréal, trahit ses co-détenus. Est-ce bien le cas ? J. A. C.

Nos curés canadiens portaient-ils le rabat sous le régime français ? B. C. D.

COUTUMES ET TRADITIONS SE RATTACHANT A LA FETE DE PAQUES

L'EAU DE PAQUES —De mémoire d'homme, la fête de la résurrection du Sauveur ne s'est pas présentée avec autant de glace et de froidure que cette année et cette anomalie a désappointé une foule de gens qui croient en la vertu particulière de l'eau recueillie le matin de Pâques.

Car une tradition fort ancienne veut qu'à l'extérieur, cette eau guérisse les maladies de la peau tandis qu'à l'intérieur elle soulage de plusieurs indispositions. Bien entendu, pour jouir de toute son efficacité, l'observance de certaines formalités est indispensable,—dans les coutumes populaires, les formalités sont toujours absolues. Ainsi, l'eau de Pâques ne se trouve pas partout ; celle qui proviendrait d'un puits, d'une source, d'une mare, d'un étang ne vaudrait rien ; la véritable se puise dans un ruisseau, un fleuve, une rivière, en un mot dans de "l'eau courante" et surtout avant le lever du soleil. Les amateurs sont donc obligés de quitter le lit à l'aube et de se rendre au lieu propice vers les 4 heures. A l'endroit privilégié, on s'abreuve, on se lave, on emplit des bouteilles et des vases pour emporter à la maison. Cette eau, assure-t-on, ne se corrompt pas d'une année à l'autre, tout comme l'eau bénite.

Les observateurs de cette coutume, à Montréal, seulement, sont encore à ce point nombreux que l'année dernière (1922), il n'y avait pas moins de 500 personnes, entre 4 et 4½ heures du matin, sur le bord du Saint-Laurent, vers les quartiers Maisonneuve et Mercier. Et ce fait est attesté par M. Pierre Couture, originaire de Saint-Romuald de Lévis, maintenant messager au palais de justice de Montréal.

LA DANSE DU SOLEIL —Rares, très rares sont les jours de Pâques ternes et nuageux. Et phénomène singulier ce jour-là, à son lever, le soleil danse. Tous les anciens en témoignent. Autrefois, c'était à qui observerait le spectacle sur les cloisons et sur les murailles. Ceci nous a été signalé par M. Joseph Rousselle, bûcheron, originaire de Saint-Denis-de-Kamouraska.

Quelques expressions —Nul n'ignore que le dimanche de la Passion, jadis, s'appelait *Pâques bis,* le dimanche des Rameaux, *Pâques fleuries,* le dimanche de Pâques, *Grand'Pâques* et la Quasimodo, *Pâques de renards.*

Cette dernière expression, nous dit un vieux de la vieille, s'expliquait ainsi : les malins qui avaient quelques gros péchés sur la conscience attendaient à l'extrême limite pour accomplir leur devoir pascal ; ils croyaient par ainsi empêcher le confesseur de leur refuser l'absolution.

A propos de devoir pascal on peut noter ici un procès qui eut du retentissement au dix-septième siècle. C'est en 1676, François Le Noir Rolland ne put faire "ses dévotions" parce qu'il vendait des boissons aux Sauvages et que le curé Guyotte avait refusé de l'absoudre tant qu'il ne promettrait pas de s'amender. Le Noir, traiteur aussi fameux qu'opiniâtre, chercha à se confesser ailleurs. Il obtint même un billet de confession d'un religieux, mais non l'absolution. Le curé Guyotte annonça alors à l'église que Le Noir n'ayant pas fait ses Pâques il lui défendait de paraître dans l'église de Lachine. S'étant présenté quand même, Le Noir fut expulsé par sept paroissiens, sur l'ordre du curé. Le traiteur Le Noir porta sa cause devant l'intendant, devant l'évêque et devant le Conseil Souverain. Il en résulta un procès qui dura plus d'une année avec des incidents nombreux. Finalement l'affaire s'arrangea hors de cour.

E.-Z. Massicotte

QUESTIONS

De la fin de 1759 à 1765 ou 1766, il est souvent question, dans les documents publics, des "anciens" et des "nouveaux" sujets. Il y a beaucoup de confusion là-dedans. Désignait-on sous l'appellation d'"anciens" sujets les Canadiens-Français ou les Anglais venus d'Angleterre qui, eux, étaient d'"anciens" sujets du roi d'Angleterre ? A. O.

Quel fut le premier mariage contracté au Canada entre un Sauvage et une Canadienne et vice versa ?

A. G.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANÇAIS

Dans le *Glaneur*, revue des jeunes, publié à Lévis de 1890 à 1891, on trouvera :

Une statue à Samuel de Champlain, par J.-B. Caouette (Vol. de 1890, p. 8).

Une statue de Louis XIV à Québec, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1890, p. 33).

Le Perche, per Benjamin Sulte (Vol. de 1890, p. 35).

Un poète inconnu, par E.-Z. Massicotte (Vol. de 1890, p. 41).

Mémorial nécrologique : Charles-Marie Ducharme, par Jules Saint-Elme (Vol. de 1890, p. 56).

Le premier historien de la Nouvelle-France. Marc Lescarbot, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1890, p. 89).

Buste en bronze de Louis XIV élevé à Québec en 1686, par Philéas Gagnon (Vol. de 1890, p. 97).

Un Canadien célèbre, Pierre Martin, par N.-E. Dionne (Vol. de 1890, p. 104).

Un duel il y a quarante ans (entre l'honorable Télesphore Fournier et Michel Vidal), par Thomas Côté (Vol. de 1890, p. 108).

D'où étaient Taiguragny et Domagaya, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1890, p. 124).

Monseigneur de Laval, par Adjutor Rivard (Vol. de 1890, p. 152).

Les héritages, par Benjamin Sulte (Vol. de 1890, p. 170).

Port-Royal, par Hector Servadec (Vol. de 1890, p. 191).

L'abbé L.-A. Olivier, par l'abbé P.-E. Roy (Vol. de 1890, p. 225).

L'hermite de Saint-Barnabé, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1890, p. 263).

Eloge funèbre de l'abbé L.-A. Olivier prononcé à l'université Laval le 22 juin 1890, par l'abbé L.-A. Paquet (Vol. de 1890, p. 279).

La littérature canadienne et la critique, par Denis Ruthban (Vol. de 1890, p. 289).

Le traité de 1763 et la religion catholique, par l'abbé David Gosselin (Vol. de 1890, p. 335).

Alfred Hawkins, par J.-M. LeMoine (Vol. de 1890, p. 353).

Un critique littéraire au Canada, par H. M. (Vol. de 1890, p. 365).

L'île d'Orléans, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1891, p. 20).

L'abbé Léon Provencher, par Gérald (Vol. de 1891, p. 129).

Henry de Tonty, par Benjamin Sulte (Vol. de 1891, pp. 141, 180, 201, 232, 278).

Léon Lorrain, par Chs-A. Gauvreau (Vol. de 1891, p. 193). P. G. R.

NICOLAS GARGOT

Comme il a été parlé de Nicolas Gargot à la page 137 du *Bulletin* de 1923 nous croyons bon d'offrir les quelques notes que nous avons sur ce personnage. Elles sont singulièrement brèves mais nous les donnons telles que trouvées dans les *Biographies Saintongeoises* de P.-D. Rainguet :

"Gargot (Nicolas) marin, né à LaRochelle en 1619. Est à l'attaque en 1637 des îles Sainte-Marguerite ; passe ensuite dans l'Amérique Septentrionale en qualité de commissaire près l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse. En 1641, retourne en France. 1650, fait voile pour Terreneuve où il rançonne les Espagnols occupés à la pêche à la morue. 1662, Gargot conduit un renfort de troupes au Canada, perd beaucoup de monde dans la traversée. 1663, même voyage, même malheur. Mort 1664 à La Rochelle."

Régis Roy

QUESTION

Est-il prouvé que le gouverneur Haldimand prit part au siège de Québec dans un des régiments de Wolfe ?

X. X. X.

LA PREMIERE PROVINCE ECCLESIASTIQUE AU CANADA

Le diocèse de Québec érigé en 1674, comprenait toutes les possessions françaises de l'Amérique du Nord. Lorsque Mgr Plessis prit la direction du diocèse de Québec en 1806, le territoire confié à ses soins était encore considérable puisque les États-Unis et Terre-Neuve seuls avaient été détachés de l'ancien diocèse de Mgr de Laval.

Mgr Plessis ne tarda pas à se rendre compte qu'il lui était impossible d'administrer avec le soin qu'elles réclamaient les affaires d'un diocèse qui s'étendait depuis le lac Supérieur jusqu'au golfe Saint-Laurent, et qui renfermait une population de plus de 200,000 âmes. Il obtint du Saint-Père la division de son diocèse et fit nommer des évêques suffragants. En 1817, la Nouvelle-Écosse fut érigée en vicariat apostolique avec, comme chef, Mgr Burke. En 1820, Mgr MacDonell devint administrateur du diocèse de Kingston, qui comprit d'abord tout le haut-Canada. En 1821, Mgr Lartigue recevait la direction du diocèse de Montréal. En 1822, Mgr Provencher prenait à son tour la direction de l'immense territoire du Nord-Ouest. Les évêques suffragants devinrent dans la suite titulaires de leurs diocèses. Plus tard, en 1842, le diocèse de Toronto fut créé et Mgr Power en devint le premier évêque titulaire.

Depuis longtemps on désirait former au Canada une province ecclésiastique dont Québec aurait été la métropole. En 1819, on recevait à Québec des bulles du Saint-Siège nommant Mgr Plessis archevêque de Québec, érigeant son église en métropole et lui donnant, pour suffragants et auxiliaires, deux évêques, dont l'un était chargé du Haut-Canada et l'autre du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. Mgr Plessis était alors en Angleterre. Et, malheureusement, le gouvernement anglais, très susceptible, n'avait pas été consulté sur les divisions nouvelles qu'il s'agissait de créer. Mgr Plessis crut qu'il serait plus prudent et plus dans les intérêts de la religion de ne pas prendre le titre d'archevêque de Québec. Le Saint-Siège, mis au courant de la situation difficile dans laquelle se trouvait l'évêque de Québec, remit à plus tard

cette création pourtant si nécessaire au développement du catholicisme au Canada.

Près de vingt-cinq ans devaient s'écouler avant de pouvoir mener ce projet à bonne fin. Les obstacles furent enfin vaincus, et, le 12 juillet 1844, une bulle du Souverain-Pontife réunissait les quatre diocèses du Canada, ceux de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto, en province ecclésiastique, sous le titre de province métropolitaine de Québec. La même bulle conférait le titre d'archevêque à Mgr Joseph Signai, qui occupait le siège de cette ville. Le "pallium" fut solennellement remis à Mgr Signai dans sa cathédrale, le 24 novembre 1844.

Le même jour, Mgr Signai annonçait la bonne nouvelle à ses diocésains : "...Nous pouvons vous annoncer que, tous les obstacles étant levés, il a plu à l'illustre Pontife qui occupe en ce moment la chaire de Saint-Pierre de mettre ce projet à exécution. En effet, Sa Sainteté a bien voulu, par une bulle en date du 12 juillet dernier, réunir en province ecclésiastique les quatre diocèses du Canada, sous le titre de province métropolitaine de Québec, et, nonobstant notre indignité, nous en établir le chef, avec le titre d'archevêque, en nous donnant pour suffragants nos vénérables frères les évêques de Montréal, de Kingston et de Toronto. Le Saint-Père a daigné en même temps nous accorder, comme marque de notre nouvelle dignité, le "pallium", qui vient de nous être remis solennellement, dans notre cathédrale, par un de nos dignes suffragants, Monseigneur l'évêque de Montréal".

P. G. R.

QUESTIONS

Où trouverais-je des renseignements biographiques sur le suisse Genevay qui fut secrétaire du gouverneur Haldimand ? Genevay est-il mort au Canada ? Où ? Quand ?

X. X

Mathieu Sagean dont Margry a publié une copieuse relation au tome sixième de ses *Découvertes* était-il Français ou Canadien ? Où trouverais-je des notes biographiques sur cet aventurier ?

LaC.

LES TIMBRES-POSTE CANADIENS

Avant 1867, chacune des provinces qui entrèrent alors dans la Confédération canadienne avait son timbre-poste particulier.

La première émission de timbres-poste au Canada fut faite en 1851. Elle consistait en trois timbres : trois pence, six pences et douze pence. M. Raoul Renault décrit ainsi chacun de ces timbres.

"Le trois pence était rouge, rouge brun et rouge vif. Il représentait un castor surmonté d'une couronne et des lettres "V. R.", le tout logé dans un ovale horizontal autour duquel étaient inscrits les mots "Canada Postage" au haut, et "Three pence" au bas, avec le chiffre "3" dans chaque coin.

"Le six pence était lilas, violet foncé et noir. Il représentait le prince Albert dans un ovale perpendiculaire autour duquel "on lisait : "Canada Postage"' au-dessus, et "Six pence" au-dessous, avec le chiffre "6" dans chaque coin.

"Le 12 pence, le plus rare de tous les timbres canadiens, était noir. Il représentait la reine Victoria dans un ovale perpendiculaire, avec l'inscription "Canada Postage" et "Twelve Pence", et le chiffre "12" dans chaque coin. A venir jusqu'à 1885 ou 1886, ce dernier timbre était considéré comme une pièce falsifiée par un grand nombre de collectionneurs, mais on a acquis depuis la certitude de son authenticité." Et M. Renault donnait comme meilleure preuve de l'authenticité du timbre de douze pence le prix exorbitant auquel il se vend. En effet, ce timbre s'est vendu, neuf, $600 et, oblitéré, $500. C'est un joli denier pour un petit papier qui couvre à peine le pouce !

En 1855, deux nouveaux timbres furent émis : le ½ penny et le dix pence.

En 1857, le timbre de 7½ pence fut lancé dans le public.

En 1859, le changement dans la dénomination de l'argent nous valut cinq nouveaux timbres : 1o. le un centin, pour remplacer le ½ penny ; 2o. le cinq centins, pour remplacer le trois pence ; 3o. le dix centins pour remplacer le six pence ; 4o. le douze centins et demi pour remplacer le sept pence ; 5o. le dix-sept centins pour remplacer le douze pence.

En 1864, un timbre de deux centins fut émis.

En 1868, avait lieu la première émission de timbres-poste faite par la Confédération canadienne. Elle comprenait sept dénominations : 1o. ½ centin ; 2o. un centin ; 3o. deux centins ; 4o. trois centins ; 5o. six centins ; 6o. douze centins et demi ; 7o. quinze centins.

Ces timbres étaient uniformes quant au dessin. La couleur variait pour chaque dénomination. Ils représentaient la reine Victoria avec, au-dessus du portrait, dans un cercle, "Canada Postage" ; au bas le mot "cents" avec la valeur de chaque côté en chiffres. Les timbres de un centin et de trois centins avaient de plus les chiffres "1" et "3" aux deux coins supérieurs.

Depuis, de nombreuses émissions de timbres-poste canadiens ont été faites. (1)

POUR SON ALMA MATER

Ceux qui ont passé par les collèges classiques conservent-ils, une fois rendus dans le *monde,* le souvenir de leur Alma Mater ? Combien pensent à lui rendre une petite partie de la dette de reconnaissance qu'ils lui doivent ?

Sir Georges-Etienne Cartier, qui avait fait ses études classiques au petit séminaire de Montréal, n'oublia jamais ce qu'il devait à cette institution.

Il la défendit en plusieurs occasions et malgré ses nombreuses occupations d'homme public il la visita plusieurs fois.

M. l'abbé Olivier Maurault, dans son livre *Le petit séminaire de Montréal,* nous apprend que dans l'une de ses visites, sir Georges-Etienne Cartier avait revêtu la redingote d'usage et la casquette. A son grand désappointement, il n'avait pas pu retrouver son ceinturon bleu.

QUESTION

Quel est ce docteur Morrison qui subit un procès pour haute trahison, à Toronto, en 1838 ? A. G.

---

(1) Raoul Renault, **Le Courrier du livre**, vol. 11, p. 84.

UNE CHANSON HISTORIQUE : LA BATAILLE DE CARILLON

Un jeune journaliste de Québec, nommé Blouin, me chanta, en 1886, une intéressante chanson historique dont il ne savait que trois couplets, sur les cinq ou six qu'elle devait avoir et je les retrouve dans un vieux calepin :

Un jour, c'était grand fête
Près de Carillon ;
Les Anglais, bannière en tête
Sous nos canons
S'avançaient à l'aveuglette,
Leurs fusils chargés,
Ma luron, ma lurette } bis
Ma luron, luré. }
Soudain d'une voix discrète,
Notre général
Nous dit : la musique est prête
Commençons le bal
Et que la danse s'arrête
Qu'au soleil levé,
Ma luron, etc.
Envoyez-leur des noisettes,
Pour leur déjeuner
Ils prendront des pommettes
S'ils veulent dîner
Et de la poudre d'escampette
A leur volonté.
Ma luron, etc.

Mon informateur prétendait que cette chanson avait été composée dans un collège sur un air populaire et qu'elle avait eu grande vogue parmi la jeunesse étudiante de l'époque.

Longtemps après, j'ai cherché à obtenir les autres couplets et la musique que je n'avais pas notée alors, mais sans succès.

Quelque lecteur du *Bulletin* pourra, sans doute, compléter ce chant et indiquer son origine.

E.-Z. Massicotte

LE PREMIER CRÉMAZIE AU CANADA

En 1898, M. l'abbé Casgrain recevait une lettre de M. André Crémazy, magistrat français, résidant à Saïgon, en Cochinchine. M. Crémazy avait lu dans la *Revue des Deux Mondes* une étude de madame Bentzon où il était question du poète canadien Octave Crémazie. "J'ai pensé tout de suite, disait-il, qu'il s'agissait d'un de mes parents ; je me rappelle en effet que les papiers de famille, dont M. Laurent Crémazy, président de la Cour d'appel à la Martinique, était dépositaire, portaient que les Crémazy étaient originaires de l'Ariège ; qu'au siècle dernier, ils se sont divisés en deux clans, l'un qui s'est dirigé vers le Canada, l'autre qui s'est installé à La Ciôtat (Bouches du Rhône). J'ai toujours entendu mon oncle, M. Laurent Crémazy, me dire que nous avions une origine commune avec les Crémazy du Canada."

Nous croyons que le magistrat français était de la même famille que notre poète national.

La famille Crémazy ou Crémazie du Canada est, en effet, originaire de l'Ariège. Jacques Crémazy, bisaïeul du poète, naquit à Artigat, petit village de l'ancien diocèse de Rieux, en Languedoc (aujourd'hui dans le département de l'Ariège). Le 2 décembre 1762, il épousait , à Québec, Geneviève Chupin dit Lajoie, veuve de Pierre Monier. On voit par son certificat de liberté déposé, lors de son mariage, à l'évêché de Québec, qu'il avait quitté le toit paternel depuis onze ou douze ans ; qu'il était demeuré sept à huit ans à Pamiers, où il exerçait le métier de boulanger ; qu'il vécut ensuite deux ans à Bayonne, d'où il se rendit à Bordeaux pour s'embarquer sur la flotte du capitaine Canon, au printemps de 1750. Jacques Crémazie (c'est ainsi qu'il signait) épousa en secondes noces, à Québec, le 27 avril 1783, Marie-Josette LeBreton. Crémazie décéda à Québec le 18 avril 1792.

Du mariage de Jacques Crémazy et de Josette LeBreton naquit, le 14 octobre 1786, un fils qui porta également le prénom de Jacques. Celui-ci épousa, en 1807, Marie-Anne Miville. Le mariage eut lieu dans l'église de Charlesbourg, parce que la mariée était la nièce de M. l'abbé Derome, qui fut curé de cette paroisse de 1786 à 1808.

C'est de ce dernier mariage que naquirent Jacques Crémazie, décédé recorder de Québec et professeur à l'université Laval ; Octave, notre poète national ; et Joseph, libraire.

Octave Crémazie naquit à Québec le 16 avril 1827. Il fut baptisé sous les prénoms de Claude-Joseph-Olivier. Ce ne fut qu'après son baptême que madame Crémazie, qui partageait l'admiration de ses contemporains pour Mgr Plessis, voulut qu'il portât le nom de baptême de ce grand prélat, et qu'il s'appelât Octave.

Jacques Crémazie, recorder de la cité de Québec, ne se maria pas. Il en fut de même pour Octave. Joseph Crémazie, le libraire, épousa aux Trois-Rivières, le 17 juin 1858, Marie-Luce Devault, mais il ne laissa pas d'enfants. La famille Crémazie est donc éteinte au Canada.

Il n'en est pas de même de son souvenir, qui vivra tant qu'il y aura des Canadiens-Français pour lire et admirer les écrits d'Octave Crémazie, car

Il nous faut quelque chose en cette triste vie,
Qui nous parlant de Dieu, d'art et de poésie,
Nous élève au-dessus de la réalité.
Quelques sons plus touchants dont la douce harmonie,
Écho pur et lointain de la lyre infini,
Transporte notre esprit dans l'idéalité.

P. G. R.

QUESTIONS

La fameuse proclamation du comte d'Estaing aux "Canadiens et aux Sauvages", lors de la Révolution Américaine, fut-elle répandue dans les paroisses du district de Québec ? Quelques-uns de nos musées possèdent-ils des exemplaires de ces proclamations ? Ang. A.

Où trouverais-je des renseignements sur une distillerie pour le rhum établie à Québec vers 1769 ?

Quel.

Sous quel nom désigne-t-on aujourd'hui le capillaire du Canada bien connu de nos ancêtres ?

G. D.

RÉPONSES

Le Brayet (XXIX, p. 47).—On a relevé les mots "une paire de mitasses et un brayet" dans un acte notarié de 1741 et l'on demande ce qu'il faut entendre par *brayet*.

Il est difficile d'attribuer à ce terme le sens qu'il a dans notre parler populaire, celui de caleçon de bain. Et pour une raison péremptoire : d'après ce que rapporte Franklin, dans son *Dictionnaire des arts, métiers et professions*, il semble que le caleçon de bain était inconnu en France au milieu du XVIIIe siècle. Il faut donc se rebattre sur les lexiques de l'ancienne langue, puisque le mot *brayet* (subst. masc.) ne se trouve pas dans les dictionnaires de la langue moderne.

Brayet, subst. masc., ne se trouve que dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort ; il signifie : caleçon, culotte. Mais on trouve *brayer*, subst. masc., dans tous les lexiques de l'ancien français ; il a le sens de : culotte ou haut-de-chausses, ceinture portée au-dessus de la culotte, cordon à coulisse au moyen duquel les *braies* ou culottes se fixaient sur les hanches. Et dans l'ancienne langue, on disait des femmes maîtresses au logis que, dans le ménage, elles *portaient le brayer*, comme on dit aujourd'hui qu'elles portent la culotte.

Brayer, dans le texte de 1741, désigne-t-il une culotte, un caleçon ou une ceinture ? Il est difficile de le dire. J'inclinerais cependant à lui donner le sens de culotte ; et pour trois raisons : d'abord, parce que la ceinture n'avait peut-être pas assez d'importance pour faire l'objet d'une stipulation dans un acte notarié ; deuxièmement, parce que si l'on donne à *mitasse* le sens de guêtres de peau de chevreuil, la culotte formerait en quelque sorte un tout avec les mitasses ; enfin, parce que la Mère Marie de l'Incarnation, dans une lettre adressée à son fils, employait le mot *brayer* pour désigner le vêtement que les sauvages portaient autour des hanches (V. Lettres, I, p. 204). Or, *brayer* et *brayet* se prononçaient probablement de la même façon à cette époque. N'écrivait-on pas en France *det* pour dé (à jouer) ?

L.-P. Geoffrion

Les exécutions capitales et les charretiers de Québec (XXIX, p. 3.)—Sous le régime français, le peuple voyait les exécutions capitales d'un très mauvais oeil. Même pour les exécutions "en effigie", les autorités de la colonie, qui payaient pourtant assez généreusement, obtenaient très difficilement des ouvriers, charretiers, etc., l'aide dont elles avaient besoin.

Le 26 novembre 1705, l'intendant Raudot émettait l'ordonnance suivante :

"Ayant été informé que quelques particuliers charretiers de cette ville (Québec) ont fait refus au sieur de Saint-Simon, prévôt de la maréchaussée de ce pays et chargé de nos ordres, de fournir leurs charrois pour transporter toutes les choses nécessaires pour les exécutions de justice, nous ordonnons aux dits charretiers qui seront requis par le dit sieur de Saint-Simon de marcher incessamment avec leurs charrois sur peine d'être déchus de faire aucuns charrois dans la ville et à peine de 100 livres d'amende et par corps..."

Cette ordonnance de l'intendant Raudot, malgré sa sévérité, n'eut pas un gros effet. Moins de trois ans plus tard, il était obligé de revenir sur le même sujet. Disons à quelle occasion.

Le 5 avril 1708, on trouvait dans une habitation abandonnée de la côte Saint-Michel, près de Québec, pendu à une poutre, le cadavre d'un nommé Guérin, homme sans aveu, sans domicile et mendiant sa vie de côte en côte. Le 13 avril suivant, la Prévôté de Québec déclarait Guérin dûment atteint et convaincu de s'être défait et homicidé soi-même, s'étant pendu et étranglé. Pour réparation, la Prévôté ordonnait que la mémoire de Guérin demeurerait condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité et que son cadavre serait attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'un traîneau et traîné la tête en bas et la face contre terre par les rues de Québec jusqu'à la place de la basse-ville où il serait pendu par les pieds à une potence qui pour cet effet serait dressée au dit lieu, et après qu'il y aurait demeuré vingt-quatre heures jeté à la voierie.

Jean Oger, huissier, curateur nommé d'office au cadavre de Guérin, appela immédiatement de cette sentence au Conseil Supérieur. Celui-ci, le 16 avril 1708, mettait l'ap-

pellation au néant, mais condamnait seulement le cadavre de Guérin à être privé de la sépulture ecclésiastique et à être jeté à la voierie.

Pour conduire le cadavre de Guérin à la voierie il fallait un cheval et un charretier. Or, aucun des charretiers de Québec ne voulut consentir à accomplir cette triste besogne.

M. Raudot, qui était encore intendant de la colonie, n'était pas homme à s'en laisser imposer même par les charretiers de Québec. Il assembla tous les charretiers de la ville et les fit tirer au sort pour savoir lequel d'entre eux fournirait un cheval attelé pour transporter le cadavre de Guérin à la voierie. L'histoire ne nous a pas conservé le nom du charretier qui tira le mauvais numéro.

M. Raudot profita de l'occasion pour régler de nouveau le charrois des cadavres des suppliciés. Le 18 avril 1708, il décidait qu'à l'avenir les charretiers tireraient au sort, à chaque exécution capitale, pour fournir le cheval nécessaire au transport du cadavre à la voierie. Ceux sur qui le sort serait déjà tombé étaient exemptés du charrois aussi longtemps que tous leurs confrères n'y auraient pas passé.

M. Raudot, pour récompenser les charretiers de la tâche désagréable qu'il leur imposait, leur donna, par la même occasion, le monopole du voiturage à Québec. Il faisait défense aux particuliers de Québec et des côtes environnantes de faire à l'avenir du *voiturage* dans la ville pour autrui à peine de cinquante livres d'amende et de la confiscation de leurs harnais et chevaux. De plus, M. Raudot faisait défense à qui que ce soit de faire aucun reproche à ce sujet aux charretiers à peine de cinquante livres d'amende. Cette amende était applicable moitié aux Soeurs de la Congrégation établies à Québec et moitié..... au charretier qui aurait reçu le dit reproche.

Comme on le voit, l'intendant Raudot était un homme à compensations. P. G. R.

Spanish dollar and Halifax currency (XXIX, p. 74)—Trade, which, from early times in the British North American colonies, had suffered from an insufficiency of currency, was still further hampered, during the latter half of the eigh-

teenth century, by the almost total cessation of the coinage, of silver at the Royal Mint. (1)

While this scarcity prevailed in the north there was abundance in the south, through the wonderful activity of mints in Spanish America (2), and some of this abundance found its way north ward.

This Spanish coinage, mainly dollars, so came to be the prevailing currency in the British Colonies, and so influenced the circulation that the dollar, in a manner, came to be considered the unit rather than the pound, while many transactions, entered into by the government as well as by individuals were expressed in "Spanish milled dollars." The dollar too was divided into so many shillings and these shillings, although still calculated as twenty to the pound, were based not on the pound sterling but on a standard known as the pound currency. Thus the pound in the colonies was reduced to meet the altered circumstances. The number of the shillings to the dollar varied in the different Colonies ; ; for in Massachusetts it was six, in Pennsylvania seven and a half and in New-York eight.

In Nova Scotia, after it came under British Rule, a different standard still was adopted, which from the capital of the province, was called "Halifax Currency." By this currency the dollar was divided into five shillings and ten sixpences which gave it an approach to the decimal system. When this standard was first adopted the dollar was worth four shillings and sixpence sterling; on which rate was based the old par of exchange. But Halifax currency followed the declive in value of the dollar until it was finally fixed in 1837 by the virtual adoption of the gold standard in the United States. Then par of exchange, which had been advanced from time to time, was finally settled at nine and a half, the present rate.

After the revolt of the thirteen colonies, Halifax currency was extended to the old Province of Quebec where, by

---

(1) Only a single silver coinage, and that limited to £55,000 in shillings and six pences, issued in 1787, was struck between the years 1758 and 1816.

(2) According to law the whole of the extensive products of the silver mines of Mexico and Peru had to be coined before being exported.

the way, it is first mentioned in a tentative currency promulgated in an ordinance issued by General Murray, the Governor, in 1764. Although the Halifax shilling was then only incidentally mentioned it was not long before the trade without any official recognition settled to do business by this standard and Sir Guy Carleton was left no other alternative than to promulgate it officially. This was done by an ordinance, passed in 1777, which rated the Spanish dollar as worth five shillings.

R.-W. McLachlan (1)

QUESTION

La citation suivante dont je ne puis fixer la source donne le programme tracé par une université d'Angleterre, au lendemain de la Conquête, pour détacher petit à petit les Canadiens-Français du catholicisme :

"Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement ; engager les personnes du sexe à épouser des protestants ; ne point disputer avec les gens d'Eglise et se défier des Jésuites et des Sulpiciens ; ne pas exiger actuellement le serment d'allégeance ; réduire l'évêque à l'indigence ; fomenter la division entre lui et ses prêtres ; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées ; si l'on conserve un collège, en exclure les Jésuites et les Sulpiciens, les Européens et ceux qui ont étudié sous eux, afin que, privé de tout secours étranger, le papisme s'ensevelisse sous ses propres ruines ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent les imaginations ; empêcher les catéchismes ; paraître faire grand cas de ceux qui ne donneront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir, les dégoûter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements ; excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples ; tourner les prédicateurs en ridicule."

Quelle université d'Angleterre traça ce programme diabolique ? Par qui a-t-il été mis au jour ? Rio

---

(1) **The Copper Currency of the Canadian Bank.**

A PROPOS DES DU MAY

Maieul-Pierre Du May, baptisé 1655, fils de Pierre et de Jeanne Gonin, de Souvigny, évêché de Moulins, épousa à Québec, le 17 septembre 1685, Marie Coqueret (Tanguay, vol. I, p. 212).

Un correspondant de France me fait remarquer que Souvigny à l'époque n'appartenait pas à l'évêché de Moulins qui alors n'existait pas. L'évêché de Moulins ne date que de la Restauration. Avant la Révolution, Souvigny relevait comme Moulins de l'évêché d'Autun.

Voici ce que les registres paroissiaux de Souvigny donnent pour ce nom :

3 juillet 1640, mariage de Pierre du May et de Jeanne Boussat, fille de Jehan Boussat et de Geneviève Palebost.

25 janvier 1643, baptême de Claude, fils de Pierre du May et de Jeanne Boussat, sa femme. Parrain : Claude Vignault ; marraine : Jeanne Sarron.

10 février 1647, baptême d'Antoine, fils de Pierre du May et de Jeanne Boussat, sa femme. Parrain : Antoine Perrin, marchand ; marraine : Gabrielle Maulgain.

C'est tout ce qu'il y a sur le nom du May.

Maïeul est un saint patron très aimé des gens de Souvigny. Maïeul-Pierre du May devait se rattacher à la famille dont les trois actes ci-dessus constituent les seules traces rencontrées à Souvigny.

C'était des gens de modeste condition.

Régis Roy

QUESTION

Dans sa lettre à M. de Seignelay du 8 juillet 1684, l'intendant de Meulles dit qu'il y eut beaucoup de bruit lorsque le gouverneur de la Barre commença à parler de son expédition contre les Iroquois. Les gens voulaient se révolter parce qu'ils croyaient que M. de la Barre n'organisait cette expédition que dans un but de commerce. M. de Meulles dit dans la même lettre qu'il fit publier à cette occasion une ordonnance qui fit taire tous les mutins. Quelle est cette ordonnance? A-t-elle été conservée ?

X. X. X.

LES EVEQUES CONSACRES A QUEBEC

MGR JULIEN-MARIE LEVENTOUX

Mgr Julien-Marie Leventoux, eudiste, évêque titulaire de Legio et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, reçut la consécration épiscopale des mains de Son Eminence le cardinal Bégin dans l'église du Saint-Coeur de Marie, le 11 juin 1922.

Les évêques présents à la consécration de Mgr Leventoux étaient Mgr Brunault, évêque de Nicolet; Mgr Leblanc, évêque de Saint-Jean, N. B. ; Mgr Latulippe, évêque d'Haileybury ; Mgr Léonard, évêque de Rimouski ; Mgr Gauthier, administrateur apostolique de Montréal. Dans les stalles du choeur une centaine de prêtres avaient pris place. Le sermon fut donné par Mgr Léonard, évêque de Rimouski, qui prit pour texte ces paroles de l'Evangile de saint Jean : "Simon Joannis, diligis me ? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos."

N. B.—La note qui précède doit être ajoutée à la petite étude publiée dans le *Bulletin* d'avril 1923 sous le titre *Les évêques consacrés à Québec.* Il y a donc eu jusqu'à date vingt-trois évêques consacrés à Québec.

QUESTION

Dans le "Mémoire sur l'état présent du Canada" (1667) qu'on attribue à M. Talon, il est dit que les troupes du Canada étaient alors composées de quatre compagnies de 75 hommes chacune, officiers compris. Puis, l'auteur dit comment ces troupes sont divisées : A Montréal, tête du pays, deux compagnies, et au fort de Saint-Louis (Chambly), dans la rivière de Richelieu, deux autres, desquelles on a détaché 30 hommes pour le fort de Sainte-Anne, le plus avancé vers les Iroquois, et 20, avec un sergent, pour le *fort de Saint-Jean.* Il y avait donc un fort à Saint-Jean dès 1667 ? J'avais toujours été sous l'impression que le fort de Saint-Jean datait de 1757 ou 1758. St-Jean

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX QUEBEC — JUILLET 1923 No 7

LE PRESENT DU ROI

De temps en temps, dans les documents du régime français au Canada, antérieurs au dix-septième siècle, il est fait mention des *présents du roi.*

Que désignait-on par cette expression sous l'ancien régime ?

Dans l'ancienne Grèce certains privilèges étaient accordés aux pères de plus de dix enfants. Il en était de même, croyons-nous, dans l'ancienne Rome.

Dans la province de Bourgogne, bien avant 1600, les pères de douze enfants vivants jouissaient de l'exemption de toutes impositions.

Par des lettres patentes en forme d'édit données à Saint-Germain-en-Laye, en novembre 1666, le roi de France fit passer cette loi ou coutume dans tout son royaume. "Les gentilshommes et leurs femmes, disaient ces lettres patentes, qui auront douze enfants nés en loyal mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, et qui seront vivants ou décédés en portant les armes pour le service du roi, jouiront de 2000 livres de pension, et ceux qui n'en ont que dix, mille livres."

Ces mêmes lettres patentes firent partager les grâces du Roi aux sujets non nobles. Seulement, au lieu de retirer des pensions de 2000 livres et de 1000 livres, ils ne devaient en

recevoir que la moitié. En plus, ils étaient exemptés de la collecte de toutes tailles, impositions et charges publiques.

C'est au grand ministre Colbert que nous devons les *présents du roi.* Dans le but d'aider à la colonisation de la Nouvelle-France, il fit adopter par le conseil d'état du roi, le 12 avril 1670, un arrêt qu'il intitula : Arrêt pour encourager les mariages des garçons et des filles du Canada.

Cet arrêt était basé sur les lettres patentes en forme d'édit que le roi avait signées à Saint-Germain-en-Laye en novembre 1666.

Nous donnons ici le texte de cet arrêt tel qu'il fut enregistré par le Conseil Souverain le 20 octobre 1670. On notera que le roi lui-même ordonna que les vingt livres qu'il s'engageait à donner à tout garçon qui se marierait à vingt ans et au-dessous et à toute fille qui se marierait à seize ans et au-dessous seraient appelées *le présent du roi.*

"Le roi étant en son conseil, s'étant fait représenter, les lettres et relations venues l'année présente de la Nouvelle-France, autrement dit Canada, ensemble les états et mémoires contenant le nombre de Français que Sa Majesté y a fait passer, depuis quatre ou cinq ans, des familles qui y sont établies, des terres qui y ont été défrichées et cultivées et tout ce qui concerne l'état du dit pays, et Sa Majesté ayant reconnu l'augmentation considérable que cette colonie a reçue par les soins qu'elle en a bien voulu prendre ; en telle sorte qu'elle a lieu d'espérer qu'en continuant ces mêmes soins, elle pourra être en état de se soutenir d'elle-même dans quelques années, et voulant que les habitants du dit pays soient participants des grâces que Sa Majesté a faites à ses peuples ; en considération de la multiplicité des enfants et pour les porter au mariage, Sa dite Majesté, étant en son conseil, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir tous les habitants du dit pays qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ni religieuses seront payés des deniers que Sa Majesté envoyera au dit pays, d'une pension de trois cents livres par chacun an, et ceux qui en auront douze, de quatre cents livres ; qu'à cet effet, ils seront tenus de représenter à l'intendant de justice, police et finances, qui sera établi au dit pays, le nombre de leurs enfants au mois de

juin ou de juillet, chaque année, lequel, après en avoir fait la vérification, leur ordonnera le payement des dites pensions, moitié comptant et l'autre moitié en fin de chacune année. Veut de plus Sa dite Majesté qu'il soit payé par les ordres du dit intendant à tous les garçons qui se marieront à vingt ans et au-dessous, et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du roi ; que par le Conseil Souverain établi à Québec pour le dit pays, il soit fait une division générale de tous les habitants par paroisses et bourgades, qu'il soit réglé quelques honneurs aux principaux habitants qui prendront soin des affaires de chacune bourgade et communauté, soit pour leur rang dans l'église, soit ailleurs ; et que ceux des habitants qui auront plus grand nombre d'enfants seront toujours préférés aux autres, si quelque raison puissante ne l'empêche ; et qu'il soit établi quelque peine pécuniaire, applicable aux hôpitaux des lieux, contre les pères qui ne marieront point leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize ans pour les filles.

"Mande et ordonne Sa Majesté au Conseil Souverain établi au dit pays de faire régistrer, publier et exécuter ce présent règlement selon sa forme et teneur ; et au sieur de Courcelles, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au dit pays, de tenir la main à l'exécution d'icelui.

"Fait au conseil d'état du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le douzième jour d'avril mil six cent soixante-dix.

COLBERT"

Combien de pères et mères canadiens de douze et de dix enfants profitèrent des pensions du roi de France ? Combien de jeunes ménages eurent l'honneur de recevoir le *présent du roi ?* La chose est assez difficile à établir, car nous n'avons que des listes partielles. P.-G. R.

QUESTION

Où trouverais-je des renseignements biographiques sur Gabriel Christie qui vint habiter le Canada un peu après 1760 ? Christie devint un des grands propriétaires fonciers du Canada. J.-A. L.

L'EPLUCHETTE DE BLE D'INDE AU CANADA ET AILLEURS

—

Dans son *Dictionnaire Canadien-Français*, M. Sylva Clapin définit ainsi l'épluchette de blé-d'Inde :

"Réunion à la veillée de voisins, d'amis, surtout de jeunes garçons et jeunes filles pour éplucher la provision de blé-d'Inde d'une famille. L'heureux "cavalier" qui, le premier, peut présenter un bel épi rouge à sa belle est le héros de la soirée. Ces réunions sont aussi, la plupart du temps, l'occasion de divertissements divers, de danses, se prolongeant fort avant dans la nuit." (1)

Cette coutume est-elle particulière au Canada français?

Quelques-uns l'ont prétendu. Cependant, avant de se prononcer, il conviendrait peut-être de prendre connaissance de certains textes que nous extrayons de deux ouvrages étrangers.

Tout d'abord, nous laissons la parole à l'ancien juge Martin Welker. Il nous dit ses souvenirs de jeunesse dans une intéressante brochure : *Farm Life in Central Ohio, sixty years ago.* (2) On y constatera que chez les Américains les *Husking bees* ressemblaient beaucoup à nos épluchettes.

"Corn huskings were quite popular gatherings. The farmer would pull the corn with husks on from the stalk in the field, hand it to the barn, or pile it outside under some cover. Then huskers would be invited, and sometime girls would be invited and participate. The corn pile would be divided, and captains chosen, and huskers divided equally for the work, and the merry contest would begin, and victory would make the winning leader of the side that finished first, a hero for the time. When girls were present one law was always enforced : that was that he who should find a red ear should be allowed to kiss the girl next to him. Sometimes, it was said rascal would be guilty of the fraud of carrying red ears from home in his pocket to win kisses."

---

(1) Pamphile Le May, a placé dans ses **Fêtes et Corvées** une allègre description de l'épluchette.

(2) Tract no 86. Western Reserve Historical Society. Cleveland, Ohio. Les réminiscences du juge Welker remontent à 1832.

Mais, objecterez-vous, rien n'empêche les Américains d'avoir emprunté cette coutume à nos ancêtres. Tant des nôtres ont parcouru et séjourné dans l'Ohio, le Michigan, le Wisconsin, les Illinois, qu'ils ont dû y laisser traces de leurs fêtes et de leurs réunions traditionnelles. Très vrai.

Par ailleurs, les colons de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-France ont pu en hériter des Sauvages, grands amateurs de maïs qu'ils cultivaient même avant l'arrivée des Européens. Cela n'aurait rien d'étonnant. Dès 1749, Kalm écrivait : "Chose curieuse, tandis que beaucoup de nations imitent les coutumes françaises, je remarque qu'ici ce sont les Français, qui, à maints égards, suivent les coutumes des Indiens avec lesquels ils sont en rapports journaliers." (1)

Toutefois, comment pourrait-on entretenir cette conjecture, après avoir lu le joli ouvrage de M. Joseph Pesquidoux, *Chez nous : Travaux et jeux rustiques* (en Gascogne) ? Ne voilà-t-il pas que dans un chapitre intitulé "Les noces du maïs", l'auteur nous représente une scène qui se rapproche étrangement de celles qui se déroulent dans nos campagnes à l'automne :

"Le maïs empilé dans la grange au point de l'encombrer, on s'occupe au "despouilladé", au décorticage de l'épi. Il s'agit de le débarrasser de ses folioles. Cela se fait au moyen d'un bâtonnet pointu. Ce bâtonnet est introduit entre l'épi et l'enveloppe, celle-ci rabattue sur la main qui tient le fruit, est arrachée et jetée. C'est l'occasion de réjouissances attendues. On s'invite au despouilladé de voisins en voisins, et parfois entre connaissances lointaines. Le soir, un va-et-vient s'établit de métairie à métairie. Après un léger souper, jeunes femmes et leurs maris, filles et garçons au clair de la lune s'il fait beau, ou à la lueur des petites lanternes qui ressemblent à des feux follets, se hâtent vers la métairie où ce soir-là on doit se réunir. Dans l'air sonore, rendu plus vibrant par le froid qui l'épure, avec des voix qui retentissent, on se hêle, on se guide, on se crie un point de rendez-vous. La bande enfin se rejoint. Les rires éclatent, les mains claquent dans les mains, et l'on court frapper

(1) Pierre Kalm. **Voyage dans l'Amérique du Nord.** Mémoire de la société historique de Montréal, 8e livraison, p. 193.

au Soubet ou à Saruilles, ou encore au Trounquéret. On heurte à la porte. Elle s'ouvre, et la cuisine tout d'abord apparaît, illuminée par le foyer qui flambe en pétillant, parmi un feu d'artifice d'étincelles. C'est un brouhaha de bonsoirs. Puis tandis que les vieilles, affairées et muettes, avec une joie attendrie au fond de leurs yeux pâlis, attisent le brazier pour lui faire abandonner sa cendre, cette cendre pleine de braises où grilleront, la peau fendue, les marrons ; tandis qu'elles mettent "la nappe blanche à la table", sous les bouteilles de vin nouveau, les jeunes se précipitent dans la grange. Un falot, pendu à la poutre maîtresse, l'éclaire vaguement. Chacun choisit sa place. Qui, au sommet du tas, qui, au milieu où il s'enfouit, et tel autre par terre, et ce dernier à côté de Mailys ou de Noella, qu'il courtise. C'est la saison chez nous des accordailles. Et là, après la course ensemble dans la nuit glacée qui fouette le sang et incite à se serrer l'un contre l'autre, sur l'amas hospitalier, à la lueur complice du falot, sous l'oeil indulgent du vieux métayer, il s'échange des poignées de main qui sont des promesses, des étreintes courtes qui sont des liens, et des regards où le feu du désir permis s'allume pour toute la vie... Cependant les bâtonnets se sont mis au travail. Et durant quelques minutes, dans la première fièvre, tout le monde se tait. On entend seulement les enveloppes craquer en se déchirant, et, de moment en moment, l'épi dépouillé tinter dans le baquet où on le jette. Mais un rire fuse, puis deux, puis toute une bordée. Et soudain, sans un signal, comme de soi, une voix chante, une voix d'homme. Seule d'abord, accompagnée ensuite, au refrain, par celles de tous.

"Après les chants, les histoires : récits de contrebande ou de sorcellerie. Et comme les mains ne s'arrêtent pas, les dépouilles s'accumulent en tas léger, et les baquets s'emplissent d'épis. Et de l'autre côté du mur, dans la cuisine entr'ouverte, la pendule rauque sonne. Il est minuit. Et une des vieilles se montre et dit : "les irolles" ; les châtaignes. Mot magique. Tout est laissé là, on fait irruption dans la cuisine. La pièce, maintenant que le feu est bas, est pourvue de lampes. On s'assied. Les marrons sont apportés à pleines assiettes chaudes, le vin versé et, comme tout à l'heure

dans la grange on entend la peau roussie du fruit éclater sous les doigts. On mange en devisant, en se lutinant."

Et maintenant qui nous dira l'origine de l'Epluchette, du *Husking Bee* et du *Despouilladé ?*

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

—

Le jour même où l'infâme Bigot recevait la notification de l'arrêt qui le bannissait pour toujours de la France, le gouverneur de la Bastille écrivait à M. de Sartines :

"J'étais présent et seul avec M. de Berville lorsqu'il a fait la lecture du jugement à M. Bigot, qui s'en est recrié à plusieurs articles, disant qu'il n'y en avait point de preuves suffisantes au procès ; mais somme toute, je crois m'être bien aperçu que ce prisonnier ne faisait que dissimuler et que, dans son intérieur, il s'attendait à quelque chose de pire ; il n'a point changé de couleur, il n'a point paru démonté du tout, il n'a point versé une seule larme, et dans le fond de son coeur, je crois qu'il est content."

Il s'attendait à quelque chose de pire ! Ceci ne laisse-t-il pas supposer que Bigot s'attendait à être condamné à mort ? Le ministère public avait-il demandé la peine de mort contre Bigot ? Avoc.

Dans la dernière livraison du *Naturaliste Canadien,* M. le chanoine Huard mentionne un *Abécédaire* publié en 1885 par le savant abbé Provencher. J'ai vainement cherché à voir cette brochure dans les bibliothèques publiques de Québec. Elle doit pourtant se trouver quelque part. Qui m'aidera à en retracer un exemplaire ? Biblio.

Je vois dans un livre publié en 1918 que, sous l'ancien régime, les élèves du séminaire de l'Enfant Jésus, à Québec, gardaient quelquefois leur chapeau pour manger. Pourquoi? Peut-être, en hiver, à cause du froid. Qui me renseignera sur cette curieuse coutume ? Eco.

LES MARIAGES DANS NOS CAMPAGNES AUTREFOIS

—

Que dire des fêtes qui accompagnaient jadis les mariages dans nos campagnes ? Il n'y avait pas de véritable noce à moins qu'elle ne durât trois jours et trois nuits. (1)

En 1790, l'évêque Hubert avait ordonné de ne plus marier que le mardi. Cela devint un tort réel pour les campagnes. Les noces qui n'étaient que de deux jours, le dimanche et le lundi, le furent bientôt de trois et de quatre parce que les habitants les anticipaient. Il est difficile pour un jeune de tenir la charrue le lundi quand il pense que le lendemain il sera un homme marié, disait le coadjuteur Bailly, grand censeur de son évêque.

Il fut un temps où une fille de cultivateur se mésalliait quand elle épousait un tailleur, un menuisier, un ouvrier quelconque, fut-il plus riche qu'elle.

Un riche habitant, dit M. de Gaspé, achetait à sa fille, en la mariant, une robe d'indienne, des bas de coton et des souliers chez le boutiquier. Cette toilette passait souvent aux petits-enfants de la mariée. (2)

Tous ceux qui devaient se marier avaient l'habitude d'appeler un notaire pour lui faire rédiger les clauses, traités et conventions de mariage : c'était une grande cérémonie qui avait lieu ordinairement le dimanche précédant la noce et à laquelle étaient conviés tous les parents et les amis.

---

(1) Au commencement de la colonie, on était dans l'habitude de célébrer aussi les fiançailles, mais l'évêque de Saint-Vallier abolit ces cérémonies dès 1698.

(2) Le charmant conteur cite là quelques cas d'exception, il est évident, car, à l'ordinaire, le trousseau sans être abondant était convenable. L'épousée apportait toujours en dot quelques bestiaux, des animaux de basse-cour, du linge de maison et une petite somme en argent. Voici ce qu'apporta, en se mariant à Joseph Girard, Marguerite Bourassa, de la Pointe-de-Lévy (14 janvier 1807) : une cloque de drap, un chapeau, une paire de souliers, un casque, deux robes d'indienne, quatre paires de gants, trois jupons et trois mantelets, deux jupes d'étoffe, un habillement d'indienne, un corset, deux paires de souliers français, cinq nappes, six paires de bas de laine et de chaussettes, quatre paires de bas de coton, six mouchoirs de mousseline, six mouchoirs jaunes et bleus, un éventail, deux fontanges, sept chemises de toile, une pelisse d'indienne, une mante de mousseline, deux calines d'indienne, deux épinglettes, trois colliers de perle, soit une valeur de 357 francs et 8 sols.

Ces conventions de mariage sont à peu près toujours les mêmes. Les futurs époux promettent réciproquement se prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage pour mari et femme et légitimes époux, et icelui mariage faire célébrer et solenniser en face de la sainte église catholique, apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra. Ils déclarent vouloir être communs en tous biens meubles et conquêts immeubles, suivant la *Coutume de Paris* usitée dans la province. Le futur doue la future d'un douaire préfix qui varie de est réciproque consiste ordinairement en une somme fixe de cent cinquante livres à prendre en deniers comptants ou en meubles, suivant la prisée de l'inventaire, hors part et sans crue. Les linges et joyaux, à l'usage des époux, un buffet ou trois cents à cinq cents livres de vingt sols. Le préciput qui un coffre et le lit garni de la communauté forment aussi partie du préciput.

Enfin, en considération de la bonne amitié que les futurs époux ont l'un pour l'autre ils se font donation mutuelle de tous les biens que le premier survivant délaissera pourvu qu'alors il n'y ait pas d'enfants nés ou à naître du futur mariage, car en ce cas le don mutuel devient nul et caduc.

Au moment où le notaire lisait la clause de don mutuel, il s'approchait vivement de la fiancée et lui donnait un baiser sonore sur les deux joues. C'était un privilège reconnu de toute antiquité à ces bons notaires, et ils en usaient largement. Ce droit de prélibation était évidemment un vestige —mais combien dégénéré—des anciennes coutumes des seigneurs du moyen âge. Le futur mari qui avait déjà assisté à des cérémonies du même genre cherchait à devancer le notaire, mais ce dernier, toujours sur le qui-vive, prenait le soin de ne pas perdre gauchement le plus clair de ses honoraires. Il y avait parfois, entre les deux, une course folle pour savoir qui arriverait bon premier et c'était un des grands délices de la réunion. La victime se prêtait de bonne grâce à ce sacrifice voulu par la coutume.

J.-Edmond Roy (1)

---

(1) **Histoire de la seigneurie de Lauzon**, vol. IV, p. 187.

LE TESTAMENT DE L'HONORABLE HENRY CALDWELL

—

On a cité dans les journaux, il n'y a pas longtemps, le testament de cet original de Toronto qui léguait à son frère une fortune assez considérable, avec cette condition qu'au 24 mai de chaque année il devait, de la véranda de sa maison, crier : "Vive Laurier et la réciprocité."

Le testament de cet enthousiaste partisan de feu sir Wilfrid Laurier disait explicitement :

"I also give to my said brother all of my office funiture and appliances, including my iron safe, typewriter, cabinets, stamp and other appliances and books. I also give him all boats or canoes and all scrap books of a literary nature on condition that he shall, on each twenty fourth day of May ,at noon, in each and every year, stand out on the front platform or walk to his place of residence and shout out loud the words : 'Hurrah for Laurier and reciprocity' unless he shall be incapacitated therto by illhealth or feebleness, notice thereof to be posted the day previous in the Post Office where he lives."

Les Anglais ont la spécialité de ces testaments excentriques. Lisez cet autre testament de sir William Ekstein, le plus riche négociant de Bliomingham, décédé il y a quelques années. Par un testament olographe, il disait à ses enfants:

"Je vous lègue toute ma fortune et tous mes biens à charge pour vous d'exécuter ma volonté dernière.

"Je me suis fait construire, ainsi que vous le savez, un mausolée, et je désire y être enterré seul.

"Durant ma vie, j'ai eu un mauvais caractère, je le reconnais. Je me prenais souvent de querelle.

"Or, nous ne savons pas ce qui se passe dans la tombe. Si je suis seul, je n'aurai aucune chance d'entamer de trop violentes disputes."

Une revue notariale donnait le mois dernier quelques exemples de testaments excentriques tous pris en Angleterre.

John Hodge laissa vingt shillings par an à un pauvre diable de sa paroisse, qui, en retour, chaque dimanche, devait

se tenir au temple paroissial et réveiller les dormeurs pendant le prêche du ministre. En outre, il devait chasser les chiens hors du temple.

Henry Green, de Melbourne, dans le Derbyshire, légua chaque année quatre gilets verts (green vaiscoats), doublés de soie verte, à quatre pauvres de la paroisse.

John Nicholson, riche papetier de Londres, donna toute sa fortune aux personnes portant le nom de Nicholson. Ils devaient cependant résider en Angleterre ou en Irlande.

Un oncle laissa à son neveu onze cuillers d'argent. Il ajoutait : "Si je ne donne pas la douzaine, mon neveu doit savoir pourquoi." Celui-ci avait volé la douzième.

Sir Joseph JeKyll légua toute sa fortune à l'Etat afin de payer la dette nationale. Ce qui fit dire à lord Mansfield : "C'est absolument comme si Joseph JeKyll voulait arrêter le courant de la Tamise avec le fond de sa perruque."

Que dire du testament de ce jeune officier anglais qui avait écrit, la veille du jour où il fut tué, sur le dos de la photographie de sa fiancée : "I leave all to her" ? Le testament, à cause des circonstances dans lesquelles il fut fait, fut, paraît-il, validé.

Mais la vieille Angleterre n'a pas le monopole absolu des testaments excentriques. Un examen détaillé de nos dépôts d'archives judiciaires nous en fournirait un bon nombre.

Pour n'en citer qu'un, les Archives Judiciaires de Québec possèdent le testament de l'honorable Henry Caldwell. On connait ce brillant officier de l'armée de Wolfe qui, après la bataille des Plaines d'Abraham, décida de s'établir au Canada. Caldwell brassa beaucoup d'affaires, fut conseiller législatif, receveur général, etc., et vécut ici en véritable nabah. Il mourut à sa splendide résidence de Belmont, chemin Sainte-Foy, le 28 mai 1810.

Henry Caldwell, évidemment, craignait d'être enterré vivant. Un an avant sa mort, il avait mandé chez lui le notaire Têtu pour recevoir son testament. Celui-ci ayant été empêché par les mauvais chemins de se rendre chez son client, Caldwell rédigea lui-même son testament et c'est ce docu-

ment qui fut admis par les tribunaux comme son testament olographe.

Nous citons les premières clauses de ce testament qui montrent les précautions prises par Caldwell pour ne pas être enterré vivant :

"In the name of God, Amen.

"I, Henry Caldwell, Esq, of Belmont near Quebec, being of sound mind and memory blessed be God and seing the uncertainty of every thing in this world and of life in particular, do now make and publish this my last will and testament hereby revoking all and every other will heretofore made.

"In primis, I hereby direct that my funeral may be as private and attended with as little expense as decency and regard to the living will admit of, without any useless ceremony and that only excepted which the rites of the church require.

"It is my further will that should my death take place in the summer that my body should remain in my bed till such time as it begin to be offencive, if in the winter that it may remain in the bed five or six days with a fire in the room unless during that time it should become offencive. It is my will then, that it be committed to the earth in the burying place or vault by me made in the burying ground at Quebec and that my coffin may be fixed adjoining and close to that of my late dearly beloved wife Ann, that our bodies may be united in death as our minds and affections were in life, trusting also that if it is the divine will that our souls also may be reunited in his blessed mansions never more to part and this through the merits and intercession of our blessed redeemer but should it so happen that I should die at a distance from Quebec any where out of the Province were the three falls there let it lye."

Il faut croire que les exécuteurs testamentaires de Henry Caldwell se rendirent compte tout de suite qu'il était bien mort puisqu'ils ne gardèrent son corps que trois jours. Décédé le 28 mai 1810, il fut inhumé dans l'après-midi du 31 du même mois.

P.-G. R.

CE QU'ON TROUVE DANS NOTRE PETITE HISTOIRE

—

M. l'abbé Joseph-G. Gélinas, du séminaire des Trois-Rivières, commence ainsi une belle étude sur un ancien zouave pontifical, le chevalier Gédéon Désilets, dans une récente livraison de la *Revue Dominicaine* :

"Au cours d'un article rempli d'idées, le Père Adélard Dugré écrivait récemment : "Si glorieuse et si intéressante qu'elle soit, notre histoire est trop courte et trop régionale pour présenter longtemps des thèmes nouveaux."

"Cette remarque du distingué Jésuite commentée, l'autre jour, dans un groupe d'amis amenait cette conclusion, ou à peu près : Tant mieux si le dernier mot peut être dit bientôt sur notre grande histoire, nous pourrons ensuite donner toute notre attention à notre petite histoire. Nous verrons alors, plus nombreux que jamais, les travailleurs, les chercheurs recueillir religieusement les menus détails de notre vie intime. N'y a-t-il pas là vraiment une mine inépuisable déjà exploitée sans doute, mais capable de mettre à contribution bien longtemps ,les *mineurs* de chez nous ? Et puis n'est-ce pas au sein de cette petite histoire que se trouve l'âme véritable de notre race ? Là plus qu'ailleurs apparaissent nos gens au naturel ; on les voit avec leur endurance, leur gaieté, leur dévouement désintéressé, leur foi vive, leur grandeur d'âme. Histoires paroissiales, de fondations pieuses ou patriotiques, anecdotes, biographies de pionniers, de soldats, de missionnaires, de saintes femmes, de saints jeunes gens, d'hommes de bien passés sans bruit, dans le monde, etc., etc., quelle belle bibliothèque canadienne-française ! Plus nous aurons de ces choses et plus nous apprendrons à nous connaître ; et la connaissance plus intime de nous-mêmes ouvrira des champs nouveaux, élargira les horizons devant les regards de nos poètes, de nos romanciers, aidera à les débarrasser de ce qu'il y a encore souvent de trop conventionnel, de trop livresque dans leurs oeuvres. Cette connaissance fera battre plus fort le coeur de la jeunesse, lui mettra au front la fierté de race et la poussera sur les chemins de la vertu et de la vaillance."

LE CAPITAINE PIERRE-LOUIS DE CLOCHES

Voici un officier qui mourut à Montréal en 1692, âgé de 55 ans, et sur lequel les renseignements font défaut, du moins, dans nos archives.

Nous avons bien son testament ; mais il ne nous fournit aucune indication sur les origines du testateur.

En faisant connaître cette pièce encore inédite, peut-être attirera-t-elle l'attention des chercheurs sur un soldat qui a dû guerroyer en la Nouvelle-France durant une des périodes les plus mouvementées de l'histoire de cette colonie. (1)

Avant de reproduire le document que nous venons de signaler, nous prévenons le lecteur que nous ne donnons pas une copie figurée de l'acte du notaire Adhémar. Celui-ci écrivant sous dictée, a multiplié les ratures, les surcharges et surtout les abréviations dont il use et abuse même à l'ordinaire. Nous respectons son texte, mais en rétablissant les mots abrégés.

"Pardevant Anthoine Adhémar notaire et tabellion de l'Ile de Montréal résidant à Ville marie et tesmoins enfin nommés fut présent Sr pierre Louis Decloches, escuyer, enseigne de vaisseaux et capitaine commandant d'un dettachement de la marine gisant présentement au lit malade dans une chambre à feu, haute, de la maison appartenant au Sr Mathurin Guilhet, scyse en cette ville, rue St-Jean, mais sain d'esprit et dentendement comme il est apparu au dit notaire et tesmoins enfin nommés lequel considérant lincertitude de touttes choses et principallement de l'heure de la mort et craignant den estre prevenu ne voulant pas mourir sans laisser un testament a fait dicté et nommé aud notaire son testament et ordonnance de dernière volonté au nom du père du fils et du St Esprit ainsi qu'il en suit.

Premièrement comme vray chrestien catholique a recommandé et recommande son âme à Dieu le père fils et St Esprit le suppliant que quand son âme se séparrera de son

(1) Il devait être en ce pays depuis six ans au moins, puisqu'il dit dans son testament que Pierre-Louis Haudecour est son "fillot", or cet enfant fut baptisé à Boucherville en 1686.

corps il luy plaise la recevoir et colloquer en son St Royaume de paradis.

Item veut et entend le dit testateur ses dettes soyent payées et torts par luy faits sy aucuns se trouvent reparez par l'exécuteur du présent testament ci-après nommé. Item pour ses enterrements et honneurs funebres il sen rapporte au Sr exécuteur cy-après nommé.

Item veut led Sr testateur quil soit donné pour aumosne aux Reverands peres Recollets de ce pays une barrique de vins quil a a la prairie de la magdeleine afin qu'ils se souviennent de luy en leurs prières.

Item donne et legue au Poitevin son vallet et a Pierre haudecoeur son filliot tous les meubles quil a et lui appartiennent en ce pays à la réserve de l'argent monnayé et en oreries, armes, grains & lard et les prie de prier Dieu pour le repos de son ame.

Et pour exécuter et accomplir led present testament Icelluy augmenter plustost que disminuer led Sr testateur a nommé Messire Claude de Grez, Escuyer, sieur de Merville (1), capitaine dans le dit détachement de la marine, son bon amy, le priant den prendre la peyne, ez-mains duquel il sest desaisy de tous ses biens jusquà la valleur et accomplissement du présent testament voulant qu'il en soit saisy suivant la coustume, revoquant tous autres testaments et codicilles quil pourroit avoir cidevant faits, auquel seul il sarrete comme estant sa dernière volonté.

Ce fut ainsi fait dicté et nommé par le dit Sr testateur aud notaire presence des dits témoins enfin nommés et par led notaire le présent testament a luy lu et Rellu quil a dit bien entendre et veut quil soit exécuté selon sa forme et teneur en lad chambre delad deusiesme estage où il est au lit malade, lan mil six cent quatre vingt douze le quinziesme jour de Mars apres midy en présence des Sieurs George Pruneau et Nicolas Lemoyne tesmoins demeurant aud ville-marie soussigné avec led Sieur de Cloches et notaire suivant lordonnance

---

(1) Claude-Charles De Grais Legoues de Merville chevalier, était aux Trois-Rivières en 1687. Voir Tanguay, I, 165. et 371.

D. Closhe
G. Pruneau
N. Lemoyne
Adhémar Nore

Sur les témoins Georges Pruneau, huissier immatriculé à Montréal, et sur Nicolas LeMoyne Deneau, qui, en 1701, était seigneur du Cap-de-la-Trinité, nous fournirons quelques notes avant longtemps.

Le capitaine de Cloches était gravement atteint, car il fut inhumé quelques jours après avoir dicté ses dernières volontés. Son acte de sépulture est particulièrement bref :

"Le 20 mars 1692 a été enterré dans l'église, pierre des cloches, capitaine, âgé d'environ 55 ans, après avoir receu ses sacrements." Et c'est tout.

E.-Z. Massicotte

QUESTIONS

Dans un acte de notaire qui date de 1780 je note l'expression *compeau de terre*. On me dit qu'on emploie encore le mot *compeau* dans nos campagnes en lui donnant le sens de reste de terre. Quelle est l'origine de ce mot ?

A. B.

Peut-on me donner des renseignements sur la "Saint-Lawrence Association", société fondée à Québec vers 1824 pour améliorer la navigation du Saint-Laurent, de Lachine à Prescott ? Vallière de Saint-Réal fut un des principaux membres de cette société. A. G.

Dans l'été de 1910, le lieutenant LeMoyne, de l'armée française, voyant deux de ses hommes se noyer dans le Gers, s'y jeta pour essayer de les sauver, en disant : "Je sais que je vais à la mort, mais c'est mon devoir." LeMoyne périt avec ses deux soldats. Il me semble que les journaux, dans le temps, ont dit que cet héroïque officier était de la famille de nos LeMoyne de Longueuil. Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me renseigner sur la famille du lieutenant LeMoyne ? G. B.

L'HONORABLE JUGE ALEXIS CARON

—

Né à Québec le 2 novembre 1764, du mariage de Alexis Caron et de Catherine Tessier.

Il embrassa la carrière du barreau.

C'est M. Caron qui défendit, à la barre de la Chambre d'Assemblée en 1800 et encore en 1802, le fameux Charles-Baptiste Bouc, député de Terrebonne, qui, condamné à trois mois de prison pour escroquerie, avait tout de même été élu député. Ses collègues votèrent son expulsion à trois ou quatre reprises. M. Caron, paraît-il, s'acquitta de son ingrâte tâche avec beaucoup de talent.

M. Caron représenta le comté de Surrey (Verchères) à la Chambre d'Assemblée de 1802 à 1804.

En 1812, il servit en qualité de major dans le bataillon de milice commandé par le colonel Pierre-Amable de Bonne.

Le 22 novembre 1821, M. Caron était nommé juge provincial de Gaspé.

Lors de la création du district de Saint-François, en 1823, le gouverneur offrit à M. Caron de le nommer juge dans ce district. Les principaux citoyens de Gaspé présentèrent une adresse à M. Caron le suppliant de rester avec eux.

"Nous n'avons pas la présomption de vouloir vous dicter ce que vous avez à faire, lui disaient-ils, nous ignorons même si nos voeux vous sont agréables ou s'il est possible de les remplir ; nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de témoigner le regret sincère avec lequel nous prévoyons votre départ dans le moment où vous étiez à la veille d'achever d'acquérir une connaissance parfaite des besoins de votre district, et d'y introduire cet ordre systématique dont il a senti le manque depuis son établissement, en remplissant les fonctions de votre charge éminente d'une manière impartiale, prudente, régulière et capable de faire honneur à vous et au district."

Le juge Caron répondit à cette adresse flatteuse, le 6 juin 1823 :

"J'ai le plaisir de vous informer que Son Excellence ayant laissé tout à mon choix, et votre opinion étant qu'il se-

rait avantageux au district que j'y restasse plus longtemps, j'ai cru devoir préférer le bien public à ma commodité particulière, et je me suis décidé à rester dans ce district."

Le juge Caron décéda à Paspébiac le 25 février 1827, à l'âge de 62 ans.

P.-G. R.

QUESTIONS

Qui me donnera des renseignements biographiques sur les notaires Alexandre Fraser, Norbert Pelletier, Louis Amiot, Ignace Bernier, Thomas Martineau, Alexandre Dupéré Louis-Charles Bégin, Louis-Charles Saint-Aubin, Joseph Amiot, Charles-H. Gauvreau, Alexis Pinet, François Pelletier, Prudent Bernier et Thomas Lebel qui tous, je crois, pratiquèrent dans le district de Kamouraska ?

J.-A. L.

Qui était Patrice Lacombe, l'auteur du délicieux petit roman canadien *La terre paternelle ?* A-t-il publié autre chose ?

G. B.

Avait-on des corbillards sous le régime français au Canada ? La tradition dans la vieille paroisse que j'habite veut qu'autrefois, quand une personne décédait, les voisins se faisaient un devoir de porter sa tombe sur leurs épaules jusqu'à l'église et de là au lieu de la sépulture qui, il est vrai, était toujours près de l'église.

Camp.

On s'est bien moqué autrefois de nos notaires *ambulants* avec leurs expressions naïves et surannées. N'a-t-on pas cité des donations où on rencontre des *vaches perpétuelles* ou *qui ne meurent pas.* Pour ma part, j'ai lu bon nombre de vieux contrats et je n'y ai pas rencontré ces expressions baroques. Il me semble même que les notaires de l'ancien régime savaient passablement leur langue. Que vous en semble ?

A.-G. G.

UNE COMPLAINTE SUR LE GRAND INCENDIE DE MONTRÉAL EN 1852

—

On pourrait faire un gros volume avec les récits des incendies considérables qui ont dévasté Montréal depuis le dix-septième siècle. Mais aucune de ces conflagrations ne causa relativement plus de dommages que celle qui ravagea la métropole canadienne, il y a 70 ans, c'est-à-dire en 1852.

Ce fut le 8 juillet, vers les neuf heures du matin, que le feu éclata sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Dominique, dans l'étal du boucher Brown, et "vingt-quatre heures plus tard, dit un journal du temps, l'incendie était arrivé jusqu'aux extrémités de la ville, côté est. Il était favorisé par un soleil ardent, une chaleur étouffante, un vent d'ouest rafalant et tourbillonnant et par la grande sécheresse des jours précédents qui avait rendu les toits de bardeaux aussi combustibles que la paille."

Ajoutons que le réservoir, (site actuel du square Saint-Louis) qui fournissait l'eau à la ville venait d'être vidé pour permettre de changer les conduites dans les rues. En sorte que tout coïncida pour laisser les flammes se propager rapidement. Aussi, au coucher du soleil, le quartier qui s'étendait entre les rues de Montigny, Saint-Laurent, Saint-Denis et Craig était presque complètement rasé.

Tout semblait fini, lorsque, vers sept heures du soir, le feu reprit de nouveau dans les écuries militaires en arrière du théâtre et de l'hôtel Hayes lesquels avaient vue sur les rues Notre-Dame, le square Dalhousie, et la rue du Champ-de-Mars. L'incendie ne cessa cette fois que le lendemain à dix heures du matin, après avoir détruit la presque totalité des bâtiments érigés entre la rue Bonsecours, le fleuve, la rue Lagauchetière et la prison, au Pied-du-courant.

Au cours de ces deux incendies successifs près de 2000 maisons furent consumées et les pertes qu'on estima à deux millions de dollars furent loin d'être couvertes par les assurances, car dans ce temps-là peu de gens prenaient la précaution de s'assurer.

La perte la plus regrettable fut celle de la cathédrale de Montréal et du palais épiscopal récemment construits et qui

s'élevaient au coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. Venaient ensuite, dans la liste, l'hôtel et le théâtre Hayes, édifice magnifique, l'un des ornements de la cité, la *Cornwall Terrace*, rue Saint-Denis, où logeaient les officiers de la garnison, etc.

Par ailleurs, la plupart des victimes de ce terrible incendie étaient de modestes industriels et de laborieux artisans qui, à force d'économie et de travail, s'étaient acquis de petites propriétés qui les mettaient en état de vivre dans l'aisance.

"Le faubourg Québec est disparu, écrivait un contemporain. Sur son site, on ne voit plus que cheminées et monceaux de cendres encore fumantes...

"C'était un spectacle déchirant que de voir ces pauvres familles groupées le long des rues, sur les places publiques, sur le Champ-de-Mars et sur la déclivité du Coteau Barron, chacune avec une petite quantité d'effets sauvés à grande peine. Tous étaient épuisés de fatigue et de douleur. Ici et là, on entendait les petits, à demi vêtus pleurer et demander du pain quand leurs parents n'en avaient plus à leur donner..."

Les sinistrés furent logés dans les écoles, dans les communautés religieuses, dans le hangar des immigrants à la Pointe-Saint-Charles et sous des tentes fournies par les autorités militaires.

Le Conseil de ville adopta des mesures d'urgence pour venir au secours des sinistrés. Grand nombre de villes du Canada, des Etats-Unis et de l'Angleterre versèrent des sommes rondelettes pour aider les malheureux à se rebâtir si bien que chacun reprit courage, se remit à l'oeuvre et, au bout de quelques mois, presque toutes les traces du désastre étaient disparues.

Notons, au fil de la plume, qu'un mois auparavant, le 6 juin, Montréal avait subi des pertes se chiffrant à près d'un million de piastres, par la destruction de son quartier commercial, à l'ouest de la rue Saint-Sulpice. Ainsi, dans l'espace de trente et quelques jours, notre ville éprouvait une forte diminution de sa valeur immobilière totale, et voyait jeté sur le pavé le quart de sa population.

Une conflagration aussi considérable ne pouvait manquer de faire surgir une de ces complaintes que le peuple d'alors apprenait sans tarder et qui servaient à perpétuer le souvenir des événements mémorables, à un titre quelconque.

Nous prenons le texte de ce chant dans une feuille qui fut répandue à cette époque.

"Complainte sur le grand incendie qui a eu lieu à Montréal, le 8 juillet 1852, jeudi, à neuf heures, par une des victimes de cette horrible catastrophe.

"Sur l'air bien connu du cantique de saint Alexis.

1

Quel est ce bruit qui frappe mon oreille ?
C'est le tocsin, le feu est quelque part,
J'entends des cris, tout le monde s'éveille
Mon coeur me dit : qu'il est déjà trop tard.
Je cours soudain, en regardant le ciel ;
Où la lueur remplace le soleil.
Mon sang se glace
Car tout menace
D'un incendie affreux et sans pareil.

2

Déjà l'on voit des tourbillons de flamme ;
Déjà l'on peut compter les malheureux,
Déjà j'entends que l'on verse des larmes,
Déjà au ciel on adresse des voeux :
"Pardon Seigneur ; ô, ne nous frappe pas,
"Dieu de bonté, relevez votre bras.
"Notre faiblesse
"Notre détresse
"Plaident pour nous en ce grand embarras.

3

"Que votre amour arrête vos vengeances,
"En détournant vos regards irrités,
"Daignez, Seigneur, au poids de nos offenses
"Y opposer celui de vos bontés !
"Si nos péchés méritent ces rigueurs ;
"Que nos remords appaisent vos fureurs,
"Que la tempête,
"Soudain s'arrête :
"Fasse cesser nos larmes et nos pleurs."

4

Entendrez-vous sans répandre des larmes ;
L'affreux récit de la calamité ;
Qui a réduit Montréal aux alarmes
Et ses enfants à la mendicité !
Daignez ouïr la voix d'un malheureux,
Qui a souffert, qui a vu de ses yeux,
Ce triste drame
Depuis l'alarme
De ce sinistre horrible et désastreux.

5

Comment oser essayer de dépeindre,
Ce qu'ont souffert de pauvres malheureux,
Qui dans le feu sans espoir de l'éteindre
Sauvaient encore quelques effets précieux ;
Mais, oh malheur, après tant de travaux,
Ils retombaient dans des dangers nouveaux,
Quoique l'on fasse
Ce feu néfaste,
Dévore tout jusqu'aux derniers morceaux !...

Nous nous bornons à cette citation ; mais la complainte a encore six autres couplets. L'air du cantique de saint Alexis sur lequel on chantait cette pièce est encore bien connu dans les campagnes.

E.-Z. Massicotte

QUESTION

—

Le 17 juin 1757, la *Coquette*, du port de 240 tonneaux, armée de six canons et de vingt-huit hommes, capitaine La Hontan, en route pour Québec, fut prise par le navire de guerre anglais *Prince of Wales* près de l'île de Terre-Neuve. Tout l'équipage fut transporté à Boston moins Louis Labarre, lieutenant du bord, qui connaissait très bien le Saint-Laurent, qui fut gardé à Halifax pour servir de pilote à la flotte anglaise en route pour Québec. Ce Louis Labarre était-il canadien ? Qu'advint-il de lui ?

A.-M. M.

UNE LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE LA BARRE

—

A Fontainebleau, le 5e aoust 1683.

Monsieur de la Barre, j'ai vu avec plaisir par les lettres que vous m'avez escrit, et par celles que j'ai receües du sieur de Meules que vous agissez de concert ensemble pour réunir les esprits de tous les habitants de Canada que les demelez continüels de ceux qui vous ont précédé avaient si fort divisez, et comme j'estime que ce concert entre ceux à qui je confie la principale autorité dans un pais aussy esloigné est le moyen le plus efficace de faire réussir mes desseins sur l'augmentation de cette colonie, je ne puis assez vous exciter à continüer d'agir de la même manière, et faire en sorte que l'évesque de Québec excité par vostre exemple fasse cesser toutes les difficultez qu'il a faites jusques à présent sur plusieurs matières.

J'ai esté informé par vos lettres du refus qu'ont fait les Iroquois de vous venir trouver à Montréal, et des dispositions dans lesquelles ils paraissent estre d'attaquer les habitations des Français dans le commencement de l'année prochaine et pour vous faire sçavoir mes pensées sur cette guerre des Iroquois j'estime nécessaire de vous dire que rien ne peut estre si contraire à l'affermissement et à l'augmentation d'un païs nouveau comme le Canada que d'estre obligé de faire la guerre avec ses voysins, quand mesme on la ferait avec advantage, parce que le païs ayant besoin du travail des habitans et de leur application continuelle à la culture de la terre et à l'augmentation du commerce, il diminuerait considérablement et se destruirait enfin en peu de temps dans le cours d'une guerre dans laquelle on serait obligé de tenir ensemble les habitans en les esloignant de leurs habitations et leur ostant par conséquent les moyens de maintenir leur commerce, c'est pourquoy j'estime de mon service que vous travailliez avec soin à ramener les esprits de ces Iroquois par la douceur afin de n'estre pas obligé de leur faire une guerre dans laquelle il n'y a rien à gagner pour mes subjets et que pour peu qu'elle durast, les mettrait dans une extrême misère.

Cependant pour vous mettre en estat de monstrer à ces barbares que vous pouvez aysement reprimer leur insolence, je donne ordre à Rochefort de faire embarquer incessamment sur la barque que vous avez envoyée, et sur un autre petit vaisseau 200 soldats commandez par les officiers dont vous trouverez la liste cy jointe, et je fais embarquer en mesme temps 500 mousquets, 500 fusils et 1000 espées que je donne ordre au sieur de Meules de distribuer aux habitans au mesme prix quils coustent en France, afin qu'estant armez ils soient en estat d'attaquer et de se deffendre, sur quoy je suis bien aise de vous dire que j'ay esté surpris d'apprendre que la pluspart des habitans n'ont point d'armes qu'il est bien nécessaire que vous les obligiez à en avoir à l'advenir, et que vous les fassiez souvent exercer suivant ce qui est plus particulièrement porté par vostre instruction.

Je fais aussy embarquer toutes les munitions et marchandises que vous avez demandées par le mémoire joinct à vostre lettre du 12e novembre dernier. Et je donne ordre au Trésorier de la marine de remettre incessamment la somme de 20m en espèces pour servir aux despenses que vous serez obligé de faire en cas qu'il soit absolument nécessaire de faire la guerre aux Iroquois, auquel cas je vous exhorte de la commencer de telle manière que vous soyez bientost en estat par quelque advantage considérable sur ces barbares de les obliger à faire la paix à des conditions utiles pour mes subjets et qui facilite pour l'advenir le commerce des castors qu'ils ont si souvent interrompu.

Pour parvenir à cette fin il est absolument nécessaire qu'outre le nombre d'habitans de Canada que vous pourrez mettre ensemble vous agissiez de concert avec les nations alliées pour attaquer en mesme temps les dits Iroquois, et c'est en quoy je me remets entièrement à vostre prudence ne doutant pas que vous ne proffitiez de toutes les conjonctures favorables pour terminer cette guerre avec diligence et advantage et que connoissant comme vous faites de quelle importance il est de rendre promptement la paix aux dits habitans, vous ne proffitiez de toutes les occasions qui pourront obliger les Sauvages à l'accorder à des conditions advantageuses.

Vous devez apporter toute vostre application à faire en sorte de faire arrester le plus grand nombre qu'il se pourra des Français déserteurs qui sont passer du costé des Anglais, afin que l'ensemble que vous en ferez en les mettant au conseil de guerre ainsy que vous le proposez reprime en quelque sorte l'esprit de libertinage qui s'establit parmy la pluspart des habitans de Canada, et qui irait enfin à ruiner entièrement cette colonie.

Je suis bien aise de l'assurance que vous me donnez que le sieur evesque de Québec s'est enfin résolu à faire cesser les difficultez qu'il a faites jusqu'à présent sur ce qui regarde la vente des boissons enyvrantes, et je luy escris de manière que j'espère que cette affaire qui dure depuis si longtemps se terminera enfin entièrement.

Je luy escris aussy sur ce qui regarde les cures fixes et la subsistance des curés par le moyen des dixmes, et je luy déclare que je ne feray plus payer le fonds de 6000 l. que j'accorde encore cette année pour les dits curés.

Je vous recommande d'empescher autant qu'il vous sera possible que les Anglais ne s'establissent dans la Baye d'Hudson dont on a pris possession en mon nom il y a plusieurs années, et comme le colonel d'Unguent (Dongan) nommé par le Roy d'Angleterre pour estre gouverneur de la nouvelle York a eu ordre precis de la part du dit Roy d'entretenir bonne correspondance avec vous et d'éviter avec soin tout ce qui pourroit l'interrompre, je ne doute point que les difficultés que vous avez eu de la part des Anglais ne cessent à l'advenir.

J'approuve la proposition que vous m'avez faite de nommer le sieur de la Valliere pour gouverneur de l'Acadie; vous trouverez cy joinct sa commission et j'ay réglé ses appointements à 2m l. (1)

Je me remets à vos soins pour les réparations nécessaires au chasteau de Québec dont vous pourrez prendre la despense sur le fonds de 20m l. que je fais remettre à présent.

Vous trouverez cy-joint l'ordre pour l'interdiction du sieur Perrot ne voulant pas qu'il fasse les fonctions de gouverneur de Montréal, et je suis bien aise de vous expliquer

(1) Elle n'a point esté expédiée ny envoyée.

que si cet homme ne trouve moyen de se racommoder avec ceux du séminaire de Montréal qui sont seigneurs de l'isle, je nommeray l'année prochaine un autre gouverneur à sa place.

Je suis persuadé comme vous que la descouverte du sieur de la Sale est fort inutile, et il faut dans la suite empescher de pareilles entreprises qui ne vont qu'à desbaucher les habitans par l'esperance du gain, et à diminuer la ferme des castors.

Je vous recommande tousjours de travailler conjoinctement avec l'intendant à l'establissement du commerce entre les Isles et le Canada, et je me remets sur ce sujet à ce qui est plus amplement porté par vostre instruction, sur ce je prie Dieu, etc.

(Non signé) (1)

(1) Archives de la province de Québec.

QUESTIONS

Dans un inventaire de 1810 je rencontre encore les expressions monétaires francs et sols. En quelle année ces termes de monnaie française ont-ils disparus de nos campagnes?

A. H.

A la Rivière-Ouelle, à Saint-Nicolas et dans bon nombre d'autres paroisses canadiennes on a donné à des concessions le nom de Brise-Culottes. Pour quelle raison ?

St-V.

Quelle fut la vraie raison du rappel de Champlain et son remplacement par M. de Montmagny ?

A. St-P.

Autrefois, l'élection de nos députés se faisait au vote ouvert, c'est-à-dire qu'on inscrivait dans un cahier le nom du voteur vis-à-vis du nom du candidat de son choix. Quand a été établi le vote au scrutin secret tel qu'il se pratique de nos jours ?

A. G.

LE PREMIER AUTEUR CANADIEN COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

—

En 1880, l'Académie Française décernait à M. Louis Fréchette un prix Montyon pour son recueil de poésies *Les fleurs boréales.*

A la séance publique de l'Académie, le 5 août 1880, le secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, dans son rapport annuel, disait de M. Fréchette :

"Peu d'entre vous, messieurs, connaissent les oeuvres de ce poète, de ce Canadien, de ce sauvage, comme il l'écrivait lui-même récemment. Jeune encore, M. Louis Fréchette, tour à tour avocat et journaliste, eut en dernier lieu, pendant cinq ans, l'honneur de représenter le comté et la ville de Lévis au Parlement fédéral. Il n'appartient plus aujourd'hui qu'à la littérature. C'est en français, messieurs, qu'on écrit, qu'on parle et qu'on pense dans ce pays jadis français, que nous aimons et qui nous aime.

"Un jour, à Montréal, vers la fin du mois de décembre 1870, à l'inauguration d'un cercle d'ouvriers, un des orateurs indigènes s'écriait au milieu des acclamations de la foule émue :

"—Et si quelqu'un veut savoir maintenant jusqu'à quel point nous sommes Français, je lui dirai : Allez dans les villes, dans les campagnes : adressez-vous au plus humble d'entre nous et racontez-lui les péripéties de cette lutte gigantesque qui fixe l'attention du monde, annoncez-lui que la France a été vaincue !

"Puis, mettez la main sur sa poitrine et dites-moi ce qui peut faire battre son coeur aussi fort, si ce n'est l'amour de la patrie !

"Voilà pourquoi, messieurs, quand il est de règle que les Français seuls puissent concourir pour les prix Montyon, le jour où, de si loin, M. Fréchette vint timidement frapper à la porte de votre concours, l'Académie s'empressa de l'ouvrir à ce Français du Nouveau Monde.

"La fraternité suffisait pour que les poésies *canadiennes* fussent admises à concourir, mais non pour qu'elles fussent couronnées ; elles l'ont été, messieurs ; elles le sont en pre-

mière ligne, ayant mérité de l'être, et sans que la faveur soit pour rien dans cette juste récompense."

M. Fréchette assistait à cette mémorable séance de l'Académie française en compagnie des honorables J.-S.-T. Wurtele et E.-T. Paquet et de MM. Gustave-A. Drolet et Louis-H. Taché. M. Doucet, après son appréciation élogieuse du poète canadien, le signala à la docte assemblée et il y eut dans la salle remplie de grands personnages une salve de bravos délirants en faveur du Canada.

A son retour au pays, le 17 novembre 1880, les citoyens de Québec offrirent un banquet à M. Fréchette. L'honorable juge Henri-T. Taschereau présidait avec, à sa droite, le héros de la soirée, le comte de Prémio-Réal, le sénateur Pelletier, M. Wasson, consul des États-Unis, l'honorable M. François Langelier, et, à sa gauche, M. Lefaivre, consul de France, l'honorable M. Laurier, le baron Bois, consul de Belgique, les honorables MM. David Ross et Isidore Thibaudeau, etc., etc.

Depuis, l'Académie française a couronné quelques autres de nos compatriotes : M. l'abbé Casgrain, M. A.-D. DeCelles, M. William Chapman, Laure Conan, M. le sénateur Chapais, M. le juge Rivard, Jean Charbonneau, etc., etc.

P.-G. R.

LANGUE FRANCAISE ET POETE ANGLAIS

Le 13 février 1923, le poète anglais, sir Henry Newbolt, faisait dans un des édifices de l'université McGill une conférence sur la Littérature et la Vie, et la *Gazette*, de Montréal, (14 février) en donnant le compte-rendu de cet événement, rapportait que l'écrivain d'outre-mer exprima l'opinion "that those who lived in this section of the world (province de Québec) possess good fortune by reason of their proximity to people of another language."

Mieux encore : "Sir Henry paid a great tribute to French literature saying that he read more in it, than in his own."

Cette déclaration a dû surprendre quelques auditeurs.

E.-Z. M.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANCAIS

—

Dans l'*Oiseau-Mouche*, publié à Chicoutimi de 1893 à 1902, on trouvera :

Une trouvaille, par Livius (Vol. 1er, p. 6).

Notes sur les missionnaires du Saguenay et des Postes du Roi (Vol. 1er, pp. 7, 11).

Mandement de Mgr Briand en montagnais (Vol. 1er, p. 15).

Traduction française du mandement en montagnais de Mgr Briand (Vol. 1er, p. 19).

Le R. P. Coquart, S. J., par l'abbé G Dugas (Vol. 1er, p. 23).

Histoire de la paroisse de Saint-Alphonse, par Derfla (Vol. 1er, pp. 27, 31, 39, 43, 47, 55, 63, 67, 75, 79, 83, 87, 91 ; vol. 2e, pp. 1, 5, 9, 13, 17, 21, 25, 29, 33, 37, 41, 45, 49, 55, 59, 63, 67, 71, 75).

Histoire de la paroisse de Saint-Alphonse, par Dorfla (Vol. 2e, pp. 79, 83 ; vol. 3e, pp. 1, 5, 9, 15, 19, 23, 33, 37, 41, 45, 49, 55, 59, 63, 69, 73, 77, 81, 89 ; vol. 4e, pp. 5, 13, 17, 21, 25, 29, 33).

Lettre de l'abbé H.-R. Casgrain (Vol. 1er, pp. 28, 32, 40).

La Société Royale, par Benjamin Sulte (Vol. 1er, p. 57).

Lettre pastorale de Mgr Baillargeon aux Sauvages de Betsiamis (Vol. 1er, p. 59).

Une page du P. Sagard (Vol. 2e, p. 3).

Vieux cartons d'autel du Père de La Brosse (Vol. 2e, p. 42).

Le *Royal-William*, par Denis Ruthban (Vol. 2e, p. 65).

Le *Royal-William*, par Benjamin Sulte (Vol. 3e, p. 2).

Histoire et Archéologie, par Abner (Vol. 3e, p. 76).

Mon vieux Québec, par Ornis (Vol. 3e, p. 75 ; vol. 10e, p. 83).

Hommes et choses d'autrefois, par Ernest Gagnon (Vol. 4e, p. 7).

Cabot, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, p. 50).

Histoire de Chicoutimi, par Livius (Vol. 4e, pp. 71, 75,

79, 83 ; vol. 5e, pp. 1, 5, 13, 17, 21, 25, 33, 37, 41, 45, 49, 53, 57, 61, 65, 69, 77, 81 ; vol. 6e, pp. 1, 3, 5, 9, 17, 21, 41, 49, 59, 63, 71, 79, 83 ; vol. 7e, pp. 1, 13, 21, 29, 33, 37, 41, 45, 69, 73, 77 ; vol. 8e, p. 1).

Un ancien missionnaire du Saguenay ; l'abbé Augustin-Médard Bourassa (Vol. 5e, p. 35).

Autour d'une collection (les journaux disparus), par Henri Tielemans (Vol. 7e, pp. 27, 35, 40, 47).

Feu M. Ambroise Fafard (Vol. 7e, p. 50).

Comment les Eudistes ont été appelés au Canada (Vol. 7e, p. 80).

L'histoire d'une cloche (Vol. 8e, p. 66).

Le Canada de Cartier, par Benjamin Sulte (Vol. 8e, p. 79).

La tombe du Père La Brosse, par l'abbé H.-R. Casgrain (Vol. 9e, p. 3).

Le royaume du Saguenay (Vol. 10e, p. 46).

Feu M. l'abbé Colin, P. S. S. (Vol. 10e, p. 74).

P.-G. R.

QUESTION

Le gouverneur Carleton, dans une lettre du 28 mars 1770 à lord Hillsborough, fait une peinture très sombre de l'administration de la justice au Canada. Il cite en entier une plainte de Joseph Desrosiers, ci-devant capitaine de milice, qui commence ainsi : "Ce ne sont que procès mal intentés au préjudice de tout le pauvre peuple qui se trouve accablé et ruiné totalement par les injustices qui lui sont faites ; on ne voit tous les jours que procès sur procès, pour des choses de néant ; pour vingt ou trente sous, on forme un procès qui se monte le plus souvent à quarante, cinquante et soixante livres par la multitude de frais qui sont faits à ces pauvres gens...."

Quel est ce capitaine Desrosiers ? Sa lettre n'est pas trop mal tournée. Il devait avoir une certaine instruction.

X. Y.

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMEE ANGLAISE
(Suite)

—

HENRI-GUSTAVE JOLY DE LOTBINIERE

Troisième fils de sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, naquit à Québec, le 10 mars 1868. Il fit ses études au *Bishop's College* de Lennoxville et au Collège Militaire de Kingston où il gradua le premier de sa classe en 1888.

Il épousa, en 1902, Mildred Louisa, fille de C.-S. Grenfelt, d'Elibank, Taplow, Buckinghamshire, Angleterre

Il fut nommé sous-lieutenant aux Ingénieurs Royaux de l'armée britannique en 1888 ; lieutenant, en 1891 : capitaine, en 1899 ; major l'année suivante.

Il servit à la frontière nord-ouest des Indes, de 1897 à 1898, et reçut une médaille et trois barrettes ; au Sud-Africain de 1899 à 1902, et fut à deux reprises mentionné dans les dépêches ; il reçut aussi les médailles du Roi et de la Reine, et cinq barrettes. Il fut fait compagnon du *Distinguished Service Order* le 31 octobre 1902. Il servit aussi dans le Somaliland, en 1903 et 1904, et reçut une autre médaille pour cette campagne.

GUILLAUME-FRANCOIS DE LORIMIER

Fils de Claude-Nicolas-Guillaume Chevalier de Lorimier et de Marie-Louise Schuyler, naquit à Lachine le 30 avril 1784.

Il entra au service du département des Sauvages comme interprète au Sault Saint-Louis, succédant à son père, en 1809. Il remplissait ces fonctions lorsqu'il entra dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne au *Canadian Fencibles*, le 10 décembre 1811. Il fut promu lieutenant, le 6 février 1813.

Blessé mortellement au combat de Crysler's Farm, le 11 novembre 1813, il mourut le lendemain. Il avait, dit M. E.-Z. Massicotte, reçu sept blessures.

Guillaume de Lorimier avait épousé Louise Delisle. (1)

---

(1) Pour plus amples renseignements sur la famille de Lorimier voir **Bulletin des Recherches Historiques,** 1915, p. 10, article de E.-Z. Massicotte.

ALPHONSE-EUGÈNE PANET

Fils du colonel Charles-Eugène Panet, sénateur, puis sous-ministre de la milice canadienne ; il est né à Québec le 13 décembre 1867. Il fit ses études préliminaires au Collège d'Ottawa, puis il entra au Collège Militaire de Kingston et fut gradué en 1888.

Cette même année il entrait dans l'armée anglaise, ayant obtenu une commission de sous-lieutenant dans les Ingénieurs Royaux. Lieutenant en 1891 ; capitaine, en 1899 ; major, en 1909.

Il a épousé, à Ottawa, le 11 novembre 1895, sa cousine germaine, Henriette-Corinne, fille de sir Henri-Elzéar Taschereau, juge en chef de la Cour Suprême du Canada et membre du Conseil Privé Impérial, et de Marie-Antoinette Harwood.

Il eut, en 1908, le commandement des Ingénieurs en garnison au Dagshai, Indes ; il occupa ensuite la même position à Quetta.

Il a servi dans l'expédition de Waziristan en 1894-95, et a reçu la médaille commémorative et une barrette.

Un fait des plus inéressant et très probablement unique dans les fastes de l'histoire, est que les sept fils du colonel Charles-Eugène Panet ont obtenu le grade de lieutenant-colonel, soit dans l'armée anglaise, soit dans la milice volontaire du Canada.

CHARLES-CASIMIR PINGUET

Fils de Charles Pinguet de Vaucour, marchand de Québec, juge de paix, lieutenant-colonel du 2e bataillon de la milice de la ville et banlieue de Québec, et vétéran du siège de cette ville par les Américains en 1775-76, et de Françoise Chauveau, naquit à Québec le 27 décembre 1787.

Les guerres napoléoniennes retenaient en Europe le gros des armées anglaises, de sorte que les colonies étaient à peu près désertées par elles. Les autorités décidèrent dans l'été de 1803 de lever des régiments de volontaires canadiens. Deux régiments furent recrutés dans les provinces maritimes et prirent le nom de *Nova Scotia Fencibles* et de *New Brunswick Fencibles*. Un troisième fut levé dans le Bas-Canada et fut nommé le *Canadian Fencible*.

(A suivre)

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS—AOUT 1923 No 8

LE BOURGEOIS SOUS LE REGIME FRANCAIS

—

Dans les remontrances faites au roi de France sur l'article premier de l'Ordonnance d'Orléans, le Parlement dit que "sous le nom de bourgeois, sont compris bons citoyens, habitants des villes, soit officiers du Roi, marchands, gens vivant de leurs rentes et autres."

Cette définition du bourgeois est un peu large En tous cas, elle ne laisse pas connaître les conditions nécessaires pour acquérir le droit de bourgeoisie.

Dans une récente livraison de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, nous trouvons une notice assez complète sur le droit de bourgeoisie. Nous en extrayons les lignes suivantes :

"L'institution de la bourgeoisie fut pour le roi de France un des moyens les plus efficaces pour étendre son autorité et son pouvoir.

"A un moment où tout en France était devenu fief, les successeurs de Hugues Capet imaginèrent d'affranchir les serfs puis de créer des bourgeois. C'était l'apparition d'une classe nouvelle et libre qui tenait l'intermédiaire entre les nobles et les vilains.

"On conçoit aisément le succès de cette nouveauté. Les bourgeois se multiplièrent considérablement. On ne pouvait

de serf devenir bourgeois mais pour l'en rendre capable on commençait par lui donner des lettres d'affranchissement.

"Sans exempter les bourgeois de toutes les servitudes féodales, les chartes et ordonnances en opéraient la fixation. On évitait ainsi les abus d'un arbitraire souvent scandaleux, qui voulait, par exemple, qu'une veuve ne put se remarier, qu'un père ne put marier ses enfants, les particuliers en général disposer de leurs meubles et immeubles *in vita pariter et in morte* sans en acheter d'abord la permission de leur seigneur.

"L'institution de la bourgeoisie connut une triple étape. A l'origine, le droit de l'accorder était non de souveraineté mais purement féodal. Aussi le seigneur dans son fief pouvait-il créer des bourgeois comme le roi dans son domaine. Plus tard, l'idée de suzeraineté s'étant combinée avec celle de souveraineté les rois créèrent des bourgeois dans les fiefs des seigneurs. Ils leurs donnèrent le nom de *bourgeois du roi.* Ceux-ci échappaient ainsi au moins quant à la personne à la juridiction seigneuriale et pouvaient cependant conserver leur domicile sur la terre du seigneur. Par un artifice on leur donnait un domicile fictif en leur accordant la bourgeoisie. Pour ceux-là le seigneur ne pouvait plus les réclamer alors qu'au contraire, en vertu de sa suzeraineté, le roi pouvait réclamer ceux des seigneurs.

"Les formalités avaient été fixées par l'ordonnance de Philippe le Bel de 1287 :

"Quand aucun veut entrer en aucune bourgeoisie, il doit aller au lieu dont il requiert être bourgeois et doit venir au prévôt du lieu ou à son lieutenant ou au maire des lieux qui reçoivent des bourgeois sans prévôt et dire à cet officier: *Sire, je vous requiers la bourgeoisie de cette ville et suis apparcillé de faire ce que je dois.* Alors le prévôt, ou le maire, ou le lieutenant, en la présence de deux ou de trois bourgeois de la ville, du nom desquels les lettres doivent faire mention, recevra sûreté de l'entrée de la bourgeoisie. et que le récipiendaire fera ou achètera, pour raison de la bourgeoisie, une maison dans l'an et jour, de la valeur de 60 sous parisis au moins. Cela fait et enregistré le prévôt ou le maire doit donner à l'impétrant un sergent pour aller avec lui par de-

vers le seigneur sous lequel il est départi, ou devant son lieutenant, pour lui faire savoir que l'impétrant est entré en la bourgeoisie de telle ville, à tel jour et en tel an, ainsi qu'il sera contenu dans les lettres de bourgeoisie.

"Enfin, dans une troisième époque le roi s'attribue seul le pouvoir de créer des bourgeois à l'exclusion des seigneurs. Une instruction de Charles V rédigée en 1372 à l'occasion de la cession de la baronie de Montpellier au roi de Navarre en échange de quelques villes porte qu'il se réserve tous les droits de souveraineté, lesquels sont toujours appartenant au roi seul et pour le tout et en particulier celui de bourgeoisie.

"Il y avait alors deux moyens de parvenir à la bourgeoisie : soit en vertu d'une concession générale accordée à tous les habitants d'un lieu ; elle était dite *réelle* parce que attachée au territoire, se transmettant aux héritiers par la naissance et se communiquant par le mariage ; soit en vertu d'une concession particulière, elle était dite *personnelle* et s'obtenait par l'agrégation formelle d'une personne à un corps de bourgeoisie.

"Les nobles ne pouvaient jamais devenir bourgeois, non plus que les ecclésiastiques.

"Chaque bourgeoisie avait d'ailleurs ses coutumes particulières : A Lille, on excluait tout ennemi du roi ou de la ville ; à Paris, il fallait prouver une résidence d'au moins un an et un jour ; à Lyon, on exigeait une inscription sur les registres de la ville, une déclaration des biens et une résidence consécutive de dix ans à raison au moins de sept mois par an ; à Calais, outre un certificat de bonnes vie et moeurs, le candidat devait justifier qu'il n'était pas issu d'une famille de lépreux.

"Quant aux privilèges ils variaient d'une cité à l'autre et il serait impossible ici d'en fournir le détail."

Ceux qui voudraient connaître les privilèges des bourgeois dans les différentes villes de France peuvent consulter avec profit le *Traité des seigneuries* de Loyseau où ce sujet est traité au long.

Sous le régime français, avons-nous eu à Québec et à Montréal des *bourgeois* comme il en existait en France ?

Plusieurs habitants de Québec et de Montréal, sous l'ancien régime, se qualifiaient de bourgeois. Combien parmi eux avaient réellement droit à ce titre ? Quelques-uns seulement.

Au registre de la Prévôté de Québec, à la date du 7 novembre 1676, nous trouvons les lettres de bourgeoisie accordées par ce tribunal à Simon Mars, qui devint un des citoyens importants de la capitale.

Nous citons :

"Est comparu par devant nous Simon Mars leql. ayant fait résolution de s'habituer en ce pays et à cette fin ayant mandé Anne de Foy sa femme à présent à la Rochelle luy ayant jusqu'à présent demeuré comme bourge de la d. ville ainsy que ses enfants au nombre de sept, nous a requis de luy donner acte comme il prétend demeurer en cette ville en qualité de marchand et bourgeois d'icelle pour jouir par luy et par les siens du privilège de bourgeoisie et d'habitant de cette ville, pourquoy

"Ouy le procureur du Roy qui a joint son réquisitoire à la demande du d. sieur Mars et requis que le d. sieur Mars puisse jouïr et les siens du d. privilège, serment par luy préalablement fait comme il aurait sa famille pour habituer en cette ville, nous faisant droit sur la requeste du d. sr. Mars et requête du procureur du Roy après serment par luy à nous fait faire et ses enfants pour habituer en cette ville lequel..... ils seraient desjà venus et arrivés sans la maladie pourquoy elle a esté restenue en France, veu.....qu'il y a trois ans que le d. sr Mars est résidant en cette ville, Nous.....que le d. s. Mars à l'advenir a jouir des privilèges des bourgeois de cette ville, et deffendons à toutes personnes de le troubler aux commerces, et traffics qui sont et appartiennent aux habitans et bourgeois d'icelle. Dont acte pour servir et valloir au s. Mars ce que de raison et a le d. sieur Mars, le procureur du Roy et nous signé.

Boulduc—Simon Mars—L.-T. Chartier."

D'autres particuliers ont pu obtenir le droit de bourgeoisie dans la Nouvelle-France, mais les lettres de bourgeoisie accordées à Simon Mars sont les seules que nous avons trouvées dans les registres de la Prévôté de Québec.

P.-G. R.

NOS CROIX DE CHEMINS
III

Entre les croix anciennes dont il reste un souvenir, nous pouvons signaler celle qui fut érigée à la mémoire du R. P. Récollet Nicolas Viel, premier martyr canadien.

Citons ce qu'en dit l'historien du Sault-au-Récollet :

"De tout temps une croix a été entretenue sur la partie la plus élevée de l'île de la Visitation. Les missionnaires de la Nouvelle-Lorette, tous les curés, d'accord avec leurs paroissiens, ont eu à coeur de la renouveler, de la conserver. Elle s'élève en face du saut réellement le dernier de la rivière des Prairies. Aucune raison ordinaire ne peut y expliquer sa présence. Ce n'était pas la croix sur le bord du chemin ; de tout temps, elle dominait une île inhabitée. Si vous demandez aux anciens pourquoi cette croix a été plantée, ils vous répondent qu'ils ont entendu dire dans leur jeune âge qu'autrefois un religieux a été enterré là.

"Je recueille cette tradition avec un profond respect, personne ne m'accusera de témérité en m'appuyant sur elle pour dire que le vaillant martyr a bien pu dormir son premier sommeil de mort sur cette plage, là où la croix s'élève, et que l'on a entretenue avec tant de fidélité.

"L'effroyable attentat une fois commis, les voyageurs ayant descendu le dernier saut, ont entendu les cris farouches des sauvages sur la rive. Ils ont vu "les affiquets" flottant sous la brise ; certainement quelque chose d'étrange se passait.

"Ils sont accourus, puisque le Père Le Clercq atteste qu'ils ont sauvé la chapelle, le calice, comme nous l'avons vu plus haut. Des recherches immédiates ont été faites. Une fois le corps retrouvé, peut-être plusieurs jours après la mort, comment pouvait-on le transporter à Québec ? Ne puis-je pas supposer qu'on l'a enterré à cet endroit, et qu'on est venu le chercher plus tard dans une embarcation plus propre à son transport ? Je ne vois que cette manière d'expliquer la présence de cette croix, comme aussi la tradition qui s'y rattache.

"J'aime ces souvenirs du passé, et je cherche à garder, belles et pures, les traditions des aïeux. Elles sont comme incrustées aux flancs des frêles embarcations d'antan, aux rochers escarpés de nos montagnes comme aussi elles plongent dans le fond des eaux en furie, pour déposer sur les gazons vierges de nos plages, les restes de nos plus grands héros.

"Qu'elles soient vraies ou douteuses, ces traditions, elles accusent quand même chez nous un souvenir qui ne meurt pas, une pensée de reconnaissance qui passe d'un cœur à l'autre, vrai culte des patriotiques exploits, des immenses sacrifices, des morts de héros, trame mystérieuse et sacrée de gloire, se perpétuant saine et vivace au sein de nos campagnes.

"La croix abrite toutes ces saintes choses, consacre pour toujours d'aussi glorieux souvenirs. Aussi, jeunes ou vieux, tous saluent ce signe de vraie conquête, de garde tutélaire. Qu'ils vénèrent toujours à son ombre, la mémoire de cet homme du plus pur et du plus généreux dévouement....

"Quand vous promènerez vos pas sur cette rive par une belle soirée, que le soleil dorera la cime des escores, plongé dans les doux charmes de la nature, arrêtez vos regards sur cette onde, et demandez-lui de vous dire quelque chose des courages et des immolations du passé, afin d'animer votre vie du souffle des nobles aspirations." (1)

Hélas, le temps n'a pas respecté cette croix historique et un coup de vent l'a un jour précipitée sur le sol. Ce que voyant, la section locale de la société Saint-Jean-Baptiste l'a remplacée par une nouvelle. Mais cette fois, on a abandonné le site pittoresque de l'île de la Visitation. On a préféré, pour raisons valables, sans doute, la planter dans l'île de Montréal, à côté de l'ancien fort Lorette, tout près du boulevard Gouin. Deux inscriptions nous fournissent, à son sujet, les renseignements ci-dessus :

Première inscription, au coin du boulevard :

"Salut à la croix érigée en 1696 et renouvelée en 1922, en mémoire du Père Nicolas Viel, martyrisé au printemps

(1) L'abbé C.-P. Beaubien, **Le Sault-au-Récollet**, p. 88.

de 1625. Et salut aux restes du Fort de la Nouvelle-Lorette, bâtie en 1696 par M. Vachon de Belmont."

Deuxième inscription, sur la croix même :

"A la gloire du Père Nicolas Viel, récollet, premier martyr du Canada, 1625. Société St-Jean-Baptiste, section du Sault-au-Récollet, le 25 juin 1922."

La croix du Pied-du-Courant.—Lorsque la compagnie de l'éclairage au gaz de Montréal décida, en 1836, de se construire des usines, elle acheta un emplacement de M. Perrault, tout près de la nouvelle prison, presqu'à l'angle des rues Notre-Dame et Parthenais. A cette époque, on nommait cette localité le Pied-du-Courant Sainte-Marie, le bas du faubourg Québec, ou simplement *à la Croix.*

Il en existait donc une qui, tout probablement, avait été érigée sur la ferme dite Sainte-Marie, que le séminaire de Saint-Sulpice possédait dans les environs. Il ne nous a pas été possible de localiser l'endroit exact; mais il paraît qu'elle disparut entre 1836 et 1850, car les terres du Pied-du-Courant furent alors morcelées en lopins et "l'arbre de la Croix" dut faire place à quelques constructions.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Sir Georges-E. Cartier, dit M. DeCelles, n'entendait rien sacrifier des intérêts essentiels de la conscience et de la patrie. Et M. DeCelles cite ces paroles que Cartier aurait adressé à sir John MacDonald en plein parlement, lorsque celui-ci voulut se rapprocher des Canadiens-Français : "Si les conservateurs haut-canadiens veulent former une coalition avec nous, les libéraux du Bas-Canada, il leur faudra renoncer à beaucoup de leurs principes." Dans quel débat et à quelle date, sir Georges Cartier a-t-il prononcé ces mots aussi francs qu'énergiques ?

M. P.

Quelle est l'origine du nom Vire-Crêpe qu'on donne à plusieurs concessions des vieilles paroisses des environs de Québec ?

X. X.

NOS ARCHIVES PAROISSIALES

M. l'abbé Edmond Lacroix a publié dans la *Semaine Religieuse de Montréal* du 22 février 1923 une petite étude sur les archives paroissiales qui mérite d'être lue et méditée par tous ceux qui ont des *vieux papiers* et n'en connaissent pas l'importance. Nous la reproduisons ici, certain qu'elle intéressera les lecteurs du *Bulletin* et les mettra peut-être en garde contre la manie de destruction qui sévit un peu partout dans notre pays :

"L'historien a besoin du recul des temps. La fermentation des faits, croit-il, les débarrasse des gaz délétères : passions ou intérêts, qui empoisonnent la vérité. Pour l'apprécier sainement, il sépare le fait de ses témoins. Encore faut-il qu'il reconstruise le milieu dans lequel le fait historique s'est passé.

"Amusant métier (oh ! pardon, et à coup sûr, ce n'est pas un sot métier) que celui d'historien. Attendre des siècles la disparition des témoins et se donner ensuite un mal infini à les rappeler !

"Mes doléances ne changeront rien à un état de chose déjà ancien. Les historiens tiennent aux vieilles choses. L'histoire restera "un travail de l'esprit, comparable à celui de l'architecte qui étudie un monument antique et en imagine une restauration. L'historien se proposera toujours de restituer la physionomie vraie d'un coin du passé dont *les documents conservés* représentent les ruines, et qu'il s'agit de faire revivre dans son ensemble et dans son détail, dans son relief et sa couleur."

"Vous avez lu et remarqué : "les documents conservés". Ce sont les sources principales de l'histoire.

"Ah ! les vieux papiers, que leurs rides sont précieuses et combien plaisent leurs teintes vieilles ! On les ouvre avec respect, on les parcourt avec amour. On sent que c'est une âme, l'âme d'un individu ou celle d'un groupe, que l'on a entre les doigts, sous les yeux. On craint qu'elle ne s'évanouisse comme ces statues de poussière que gardent les cercueils et qui disparaissent au moindre contact de l'air, au plus léger mouvement.

"Ces frêles reliques des temps passés, il faut un culte qui les protège.

"Nous parlons avec solennité des archives nationales de Paris, des archives de Londres ; nous regardons même avec révérence ce que l'on appelle, dans nos villes capitales, le palais des archives—l'expression est juste, il faut des palais à la noblesse des vieux papiers. Dans les grandes villes on n'oserait se moquer des archives municipales. Mais, dans nos pays démocratiques, on méprise les petits, et nos archives paroissiales et encore plus nos archives familiales sont parfois traitées sans respect. On les relègue dans un coin comme des vieux dont on ne serait pas trop fâché de se séparer. Quelle tristesse de voir ainsi les vieux amis mis de côté en attendant leur disparition ! Dans le domaine des archives, faut-il le dire, on aide quelquefois les vieux à disparaître.

"Qui ne s'est révolté en apprenant que, jadis, des archives signées des plus beaux noms de notre histoire, des papiers pour lesquels les collectionneurs du pays voisin eussent donné des sommes considérables, avaient fini misérablement leurs jours à recouvrir les tablettes et les parois d'une vile armoire de cuisine ou d'un placard quelconque ?

"Semblable mépris serait impossible aujourd'hui et pourtant !

"Mais, après tout, à part les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures, y a-t-il des archives paroissiales dignes de quelque attention ? Je donnerai une réponse indirecte mais, j'en suis sûr, convaincante. Relisez les cahiers de délibérations du commencement de votre paroisse, les cahiers d'annonces d'il y a cent ans et plus. Les préoccupations, les inquiétudes, les joies des curés précédents, les soucis de leurs ouailles y seront si bien dépeints, que les générations passées vous sembleront réapparaître toutes vivantes devant vous. Les vieux papiers, en effet, portent dans leurs plis les figures d'autrefois.

"Quelle somme de vieux papiers devraient garder nos archives paroissiales : prônes du curé adaptés aux besoins de son peuple et conservés dans les cahiers d'annonces : comptes-rendus d'assemblées, de fêtes paroissiales inscrits

au cahier des délibérations ; livres de comptes même, tout parle. Un mot perdu au milieu de centaines d'autres sera parfois le mot de l'énigme, le jalon de route, il jettera peut-être de la lumière sur un fait jusque là incompris.

"Donnons un exemple. Les archives de Lachine gardent un rapport fait par le curé ou desservant, en 1693, au sujet d'un enfant nouveau-né trouvé mort sur la grève. Le prêtre écrit ce mot qui dans le temps n'avait d'autre valeur que d'être une justification : nous avons fait retirer et apporter au tambour de l'église le corps de l'enfant, *ne pouvant faire avertir les messieurs de la justice de Montréal à cause des incursions des Iroquois*, nos ennemis en cette isle, ces messieurs-là officiers de justice demeurant tous à Ville-Marie qui est à distance de trois lieues de Lachine.

Après deux cent vingt-cinq ans, ce seul mot suffirait à faire connaître l'état d'âme de la population à ce moment. Impossible d'aller de Lachine à Montréal ! Même remarque pour les héros de la coulée de Jean Groulx que l'on enterre sur place à cause du danger qu'il y aurait de se rendre au cimetière paroissial de la Pointe-aux-Trembles.

"Mais, dit-on, je n'ai pas le goût des bouts de papier. Les vieux cahiers malpropres, poussiéreux ne me disent rien ; ils prennent un espace précieux, vu l'exiguité de la voûte de sûreté. D'autres disent : qui lira ces vieilleries ? il y a longtemps que tous ces gens sont morts...

"Tout le monde, en effet, n'a pas le goût de l'histoire. Quelques-uns l'aiment mais ne savent pas qu'ils l'ont là sous leurs yeux, qu'ils en sont les gardiens officiels. Gardiens officiels, il faut bien dire ce mot. Les vieux papiers ne nous appartiennent pas. Nous n'avons pas le droit d'en disposer.

"Du reste, une autorité, que nous vénérons, nous impose le respect sinon l'amour des archives. Lisons l'*Appendice au Rituel romain*, réédité par ordre des Pères du premier concile plénier de Québec : "Les prônes constituent des documents très importants pour l'histoire particulière des paroisses et pour l'histoire religieuse du pays tout entier. Il est donc utile de les colliger avec soin et de les garder dans les archives paroissiales... C'est l'histoire, en somme, qui s'écrit ainsi au jour le jour avec les meilleures garanties de

précision et de véracité. Un livre de prônes bien fait constitue un document historique de toute première valeur".

"Eh ! oui, les cahiers de prône ! Est-ce que l'on garde les cahiers de prônes ?

"Plusieurs dangers menacent nos archives. L'humidité fait de grands ravages dans certaines voûtes. Il y a des archives qui en ont tellement souffert, qu'elles sont devenues à peu près illisibles. L'incendie nous a déjà fait un tort irréparable. Faut-il vous mettre en garde contre les amateurs de vieux papiers? Il y a des paroisses qui se sont fait enlever une partie de leurs trésors.

"Mais, hélas ! le plus grand danger que courent nos archives, c'est bien l'insouciance de l'archiviste, qui laisse le temps, l'humidité, l'incendie ou le voleur faire des ravages dans ses domaines.

"Hâtons-nous de dire que l'on comprend de mieux en mieux la valeur des vieux papiers et que le temps semble proche où leur vie sera en parfaite sécurité. *Deo gratias.*"

QUESTIONS

—

Les gens du peuple désignent leur linge de maison et de corps par le mot *butin*. Cette expression nous vient-elle de la vieille France ? PED.

Sir William Musgrave a écrit que Wolfe fut tué par un déserteur anglais servant dans les rangs de l'armée française. D'autre part, le chevalier Johnstone dit que la balle qui frappa Montcalm n'avait pas été tirée par un fusil anglais. La vérité a-t-elle été établie sur ces deux étranges assertions ? SOLD.

Quel est ce capitaine Paradis qui se conduisit en héros à la bataille de Richmond, en juin 1864, pendant la guerre de sécession ? Tout ce que je sais sur Paradis c'est qu'il fut blessé mortellement le 2 juin et fut inhumé à Québec le 28 juin 1864. QUEB.

UNE OPINION SUR LE VIEUX QUEBEC

J'ai toujours pensé et plus que jamais je pense que Québec devrait être, pour les Canadiens d'origine française, ce que la Mecque est pour l'Arabe, la ville par excellence, la ville sacrée entre toutes.

On dira peut-être que je suis partial en faveur de Québec. Si on le dit, je réponds simplement que j'ai bien des raisons de l'être : loin de m'en défendre, je l'avoue hautement.

Car, il faut en convenir, il n'y a qu'un Québec. Nos amis de Montréal qui sont fiers de leur ville et qui en sont fiers à bon droit, protesteront peut-être : je n'accepte pas ces protestations ! Des villes comme Montréal, le continent en fourmille ; j'en prends à témoin nos amis des Etats-Unis. Je ne dis pas de mal de Montréal, tant s'en faut, mais il n'y a qu'un Québec. Des villes comme Montréal, avec des rues larges, droites, régulières, tirées au cordeau, si j'étais irlandais, je dirais qu'il y en a à toutes les portes. Ces choses ont bien leur valeur, mais je le répète, il n'y a qu'un Québec. Ce qui fait le charme de Québec, c'est la variété, c'est l'imprévu de ses aspects ; à chaque pas que vous faites, la scène change, un nouveau panorama se déroule à vos yeux, aussi ravissant que le précédent, mais d'un genre différent. Ce charme de Québec, tout le monde en peut jouir, les étrangers en jouissent comme nous, plus que nous peut-être, car les hommes sont ainsi faits qu'ils ne savent jamais suffisamment apprécier ce qu'ils possèdent.

Mais Québec possède un autre charme dont nous, Canadiens d'origine française, nous pouvons seuls jouir dans toute sa plénitude : c'est le charme des souvenirs. Hommes de Québec, vous êtes des privilégiés. L'antiquité nous a préservé la mémoire d'une épitaphe où l'on recommandait au passant de s'arrêter, parce qu'il foulait la cendre d'un héros, mais vous, hommes de Québec, vous vivez, vous respirez dans une poussière de héros. A chaque pas que vous faites dans votre ville, un monument, un édifice, une pierre, un coin du ciel au bout d'une rue étroite fait surgir dans votre pensée tout un monde d'événements héroïques.

WILFRID LAURIER (1)

(1) Discours prononcé le 24 juin 1889.

LES DEBUTS DE LA PHOTOGRAPHIE A MONTREAL

—

Certaines inventions deviennent si vite d'un usage courant qu'on imagine volontiers qu'elles datent de loin. Aussi, lorsqu'un amateur fixe en un millième de seconde, un sujet sur une plaque de verre ou de celluloïde ; lorsque le premier venu, en badaudant, cueille une douzaine de poses avec un appareil pliant qu'il glisse ensuite dans la poche de son habit, personne ne s'émerveille. Cela se voit tous les jours. Et pourtant l'art de la photographie n'a pas un siècle d'existence. Jusqu'en 1838, pour avoir un paysage ou un portrait, il fallait recourir aux peintres, aux graveurs, aux silhouettistes.

Depuis Niepce et surtout depuis Daguerre, on charge la lumière de dessiner les images. Le procédé de Daguerre fut communiqué à l'Académie des sciences au mois de janvier 1839. Quinze jours après des gens l'essayaient un peu partout en France. Quelques mois plus tard, l'invention avait traversé l'Atlantique et un savant des Etats-Unis, J.-W. Draper, de l'université de New-York, obtenait la première reproduction d'une figure humaine en Amérique (1839).

Dans ces premières images daguerriennes, les sujets avaient toujours les yeux clos, car le temps de pose variait entre 15 à 30 minutes. Sans tarder, on améliora le procédé et lorsqu'un disciple de Daguerre, M. Gouraud, vint donner des conférences à Boston, en 1840, la durée de la pose avait diminué de moitié. Dès 1841, Boston compta une école de photographie où se formèrent de nombreux adeptes. A cette époque un portrait daguerrien coûtait trois dollars.

La daguerréotypie atteignit Montréal vers 1845, et, en 1848, notre ville comptait trois daguerréotypeurs, nommés : F.-C. Doane, 2, Place d'Armes, M. Desnoyers, angle St-Vincent et Notre-Dame, et L.-C. Michon, 142, rue Notre-Dame.

Les autres villes furent également envahies, car le *Bulletin des Recherches Historiques*, de 1908 (p. 352), nous apprend qu'un M. Dorion fit à Québec un daguerréotype de la *Capricieuse*, en 1855.

Etait-ce un vrai daguerréotype ?

On ne l'ignore pas, le procédé daguerrien reproduisait l'image sur une plaque de cuivre argentée, qui se développait à la vapeur de mercure. Assez tôt on substitua au procédé primitif, celui de l'ambrotypie dans lequel la plaque était un carreau de verre collodionné, puis recouvert d'une couche de vernis noir pour donner le relief.

Dans ma petite collection d'anciens positifs photographiques, je constate que c'est à l'ambrotypie que nos artistes canadiens recouraient le plus souvent.

Il y a cinquante ans, l'art de la photographie fascinait nos intellectuels à ce point que l'on vit l'avocat O.-A. Richer (futur beau-père de l'hon. juge Lamothe) et l'avocat-humoriste Hector Berthelot troquer leur toge contre une *camera obscura*. La vogue était alors aux ferrotypes (1) et aux photogrammes sur papier. Aujourd'hui, grâce aux appareils et aux combinaisons chimiques les plus variés, les professionnels font des oeuvres remarquables. Cependant, si vous possédez des exemplaires de daguerréotypie, d'ambrotypie, même de la modeste ferrotypie, ayez de ces reproductions un soin jaloux : ce sont les premiers témoignages d'une utile et agréable invention des temps modernes.

E.-Z. Massicotte

QUESTIONS

L'épouse du gouverneur Murray le suivit-elle au Canada ?

A. S.

Quelle est cette signora Portia Lancellotti, de Rome, qui donna aux Pères Chaumonot et Poncet une somme de 25 écus pour mettre la première pierre ou brique à la chapelle de Lorette qu'on se proposait alors de bâtir ?

X. Y.

A quelle date a été jeté le premier pont sur le sault ou rivière Montmorency ?

I. O.

---

(1) Vulgairement "portraits sur zinc."

LES ARCHIVES DE SEINE-ET-MARNE

M. J.-Edmond Roy nous a donné, en 1911, un rapport aussi complet que possible des documents que les archives de France possèdent, d'un intérêt plus ou moins marquant, se rapportant au régime ancien en Canada. Cependant, il y a tant à trouver par là que l'on arrivera toujours à relever des choses ayant pu échapper au chercheur le plus averti.

C'est ainsi qu'un correspondant d'outremer nous mande que dans l'inventaire sommaire des archives de Seine-et-Marne (non mentionné par M. Roy), au tome II, p. 167, liasse cotée F. 7 (1754-1761), il y a :

Registre des entrées au grand Hôtel-Dieu de Meaux : Anne Huguenin, 24 ans, du diocèse de Toul, entrée en 1761, avec une fille baptisée à St-Remy de Meaux sous le nom d'Agnès Gouget, née du mariage de Louis Gouget, sergent dans les volontaires du Canada, et de Marie Scellier, son épouse, passant à Meaux.

Ce Gouget ne paraît pas dans le *Dictionnaire* Tanguay.

Au tome III, p. 107, supplément à la série B, baillages et prévôtés, figure :

Donation par frère Noël Brulard de Sillery, prêtre, chevalier, bailli de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, etc., d'une somme de 200,000 livres au profit des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, pour la conversion des Sauvages, etc. Le dit sieur commandeur avait déjà donné aux mêmes Pères une somme de 12,000 livres qui a été employée pour commencer leur résidence en l'habitation appelée Saint-Joseph, etc., 22 février 1639.

Page 15 du supplément, à la série H, du tome 4 des mêmes archives, on trouve :

Profession aux Récollets de Melun, en 1725, entre les mains du Père Louis-Hyacinthe de La Place, ancien lecteur en théologie, ex-commissaire provincial du Canada, gardien du couvent des Récollets de Paris.

Même volume, p. 24 :

Monastère des Ursulines fondé à Meaux le 21 mars 1648 par Mme Hélène Boullé, veuve de Samuel de Cham-

plain, capitaine de la marine du Ponant, lieutenant-général et gouverneur pour le roi en la Nouvelle-France.

Mêmes archives, tome III, supplément à la série B, p. 185 :

6 mai 1765 : Insinuation du contrat de mariage passé devant Dulaurent, notaire à Québec, en Canada, le 24 mai 1741, entre Charles Mercier, boucher au dit lieu, natif de Montigny-sur-Loing, et Marguerite Oudet, fille de Jean-Baptiste, vivant habitant de la côte Saint-Jean-en-l'Ile, comté de Saint-Laurent, et de Marie-Louise Hodeboust.

D'après le *Dictionnaire* Tanguay, le mariage eut lieu le 25 mai. Il y a deux noms à corriger : Audet, pas Oudet, et Marie-Louis Godbout, non Hodeboust.

Régis Roy

QUESTIONS

Où a été établi le premier four crématoire au Canada ?
G. H. G.

Les journaux de 1866 parlent d'une peinture attribuée à Van Dick et qui fut exposée pendant quelques jours dans le salon de M. McPherson, négociant de Québec. Où est maintenant ce tableau ? Pinx

Vers 1701 ou 1702, Pierre LeMoyne d'Iberville demandait au roi d'ériger un comté en sa faveur sur la rivière de la Mobile, "depuis une demi-lieue au-dessous de l'Entrepost ou aux Chiens, du costé de l'ouest et en remontant la rivière, jusques vis-à-vis de la rivière des Alibamons,..... avec deux lieues de profondeur dans les terres." M. d'Iberville fut-il créé comte ? Où trouverais-je la réponse du roi à la demande du grand marin ? A. M.

Dans un procès-verbal du grand voyer Lanoullier de Boisclerc en date du 4 juin 1735 la rue Saint-Louis, à Québec, est désignée sous le nom de rue Saint-Louis ou Capitale. La rue Saint-Louis a-t-elle réellement portée le nom de rue Capitale sous le régime français ? Pour quelle raison la désignait-on ainsi ? X. X. X.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANCAIS

—

On trouvera dans la *Kermesse*, intéressante revue publiée à Québec, en 1892 et 1893, les études suivantes :

Le R. P. Lacombe, par A.-B. Routhier (p. 5).

Les glaces, par Benjamin Sulte (p. 11).

Une impression d'enfance (Les Acadiens de Saint-Jacques de l'Achigan), par S. Lesage (p. 12).

Il y a quarante ans (l'honorable M. Chauveau et M. J.-C. Taché), par Ernest Gagnon (p. 14).

Un gros paroissien (Modeste Mailhiot), par Benjamin Sulte (p. 20).

Notre langage, par Ernest Gagnon (p. 21).

Le pavillon de Phipps, par Ernest Myrand (pp. 26, 60, 78, 104, 123).

Barbe de Boulogne, esquisse de sa vie, par N.-E. Dionne (p. 29).

Quarante ans après, par J.-C. Taché (p. 38).

Légende de Ticonderoga (Carillon), par l'abbé H.-R. Casgrain (p. 40).

Les statues à la Kermesse, par Ernest Gagnon (pp. 42, 55).

Souvenirs d'une vieille moustache (John Fraser), par J.-M. LeMoine (p. 44).

Un souvenir de la guerre de 1812 (Lettre de l'honorable de Salaberry à son fils, le héros de Châteauguay), par Benjamin Sulte (p. 46).

Le salon de Mgr Taché, par Boucher de la Bruère (p. 70).

Québec au temps passé, par Thomas Chapais (pp. 81, 97, 113, 158, 161).

Les Acadiens, par Edouard Richard (pp. 84, 101).

Une héroïne canadienne (Madeleine de Verchères), par N.-E. Dionne (p. 93).

Un naufrage d'autrefois, par Benjamin Sulte (p. 103).

Notre-Dame de Lorette, près Québec, par l'abbé P.-J. Bédard (pp. 107, 127, 146).

Un oublié (Jean Rattier dit Dubuisson), par Benjamin Sulte (p. 112).
France et Cap-Breton, par N.-E. Dionne (p. 120).
Amélie Panet, par de Ranville (p. 129).
Eustache Lambert, frère donné et interprète, par J.-Edmond Roy (p. 136).
Cormier), par J.-E. Prince (p. 141).
Boisvert, par Ernest Gagnon (p. 149).
Un confesseur de la foi en Acadie, l'abbé Girard (p. 155).
Notre-Dame de Recouvrance, par N.-E. Dionne (p. 165).
Le château Ramezay, par l'abbé H.-A. Verreau (p. 173).
Les Plaines d'Abraham et leurs monuments, par P.-J.-O. Chauveau (p. 185).

P. G. R.

LE BILLET D'UN HEROS DE CARILLON

—

Le billet suivant est écrit et signé par un milicien de la Pointe-Lévis, Joseph Couture, qui venait de prendre part à la bataille de Carillon. Comme on le verra, Couture orthographiait absolument au son. Ces cas n'étaient pas rares à cette époque même dans la classe instruite. Le billet ou certificat de Couture était à l'adresse de son frère Jean Couture. Il écrivait :

"Moy Josef Couture certifis avoir donez plain pouvoir à mon fraire Jean Couture de vendre e delivrer à mon napsance comme à ma presance je vous pris monnonque (mon oncle) Francois Bourassa d'avoir la bonter de remaitre mon bestent (butin) à mon frer comme contant point desande sitôt je vous salus embrasse vous o si bien que ma tant et tout votre emable famile je suis et le repete

Votre trais umble et trais obéissant serviteur

Josef Couture

De Saint Frederique le 11 du mois d'aoust de l'anez 1758.

RÉPONSES

L'expatriation acadienne (XXIX, p. 168). Je n'ai pas de renseignements biographiques à donner sur madame A. Morel de la Durantaye, l'auteur d'une brochure intitulée *Expatriation acadienne due à la férocité des Anglais.* Mais je puis consigner ici une petite note sur la brochure même publiée par madame Morel de la Durantaye.

Cette brochure au titre féroce a été entièrement prise dans l'ouvrage de M. Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies.*

Le premier paragraphe de la brochure de madame de la Durantaye dit :

"Les difficultés entre la France et l'Angleterre renaissant sans cesse, des pressions de Cour avaient en 1640 allumé fort à l'étourdie une guerre qui fut terminée avec non moins de légèreté par le traité d'Aix-la-Chapelle, dont la rédaction accusait de la part des ministres français une négligence et même une ignorance impardonnable, qui ne tarda pas à devenir la cause d'une guerre nouvelle sur les frontières de l'Acadie."

Qu'on ouvre maintenant *La France aux colonies* (p. 39) ; on y trouvera ceci :

"Les difficultés en effet étaient toujours renaissantes entre la France et l'Angleterre; des passions de cour avaient, en 1740, allumé, fort à l'étourdie, une guerre qui fut terminée avec non moins de légèreté par le traité d'Aix-la-Chapelle, dont la rédaction accusait de la part des ministres français une négligence et même une ignorance impardonnable. Aussi ne tarda-t-il pas à devenir la cause d'une guerre nouvelle."

Tout le reste de la brochure de madame de la Durantaye a été copiée aussi servilement que le paragraphe cité ici. Il n'y a pas une ligne dans cette étrange brochure qui ne soit écrite par M. Rameau de Saint-Père. Le titre et la signature, seuls, appartiennent à madame de la Durantaye. Il fallait tout de même avoir une certaine dose d'effronterie pour user d'une pareille supercherie !

L'expression "chanter pouilles" (XXIX, p. 88)—Dans sa lettre au chevalier de Lévis du 16 décembre 1757, le marquis de Montcalm écrit : "Il faudrait à présent que Villars lui *chantât pouille,* parce qu'il le renverra pour des lettres de change au temps où l'on en donnera à tout le monde et qu'il y a dans la colonie un temps fixe pour cela dans l'année."

L'expression *chanter pouilles* est française : on la trouve dans tous les dictionnaires, même dans ceux du XVIIe siècle. Il faut écrire *pouilles* au pluriel ; on a écrit *chanter pouille,* mais, d'après les auteurs du *Dictionnaire général de la langue française,* cette forme a vieilli.

En France, l'expression *dire des pouilles* s'emploie aussi, et depuis longtemps, puisqu'on la trouve dans Montaigne. "C'estoit", dit l'auteur des *Essais*, faire la figure à un aveugle et *dire des pouilles* à un sourd."

L.-P. Geoffrion

Une lithographie du séminaire de Nicolet (I, p. 159) — La belle lithographie du séminaire de Nicolet qui date de 1854 fut dessinée par Hector Sarony et exécutée à New-York par les soins de son frère le célèbre Napoléon Sarony.

Les frères Sarony étaient nés à Québec. Leur père avait été officier dans l'armée autrichienne et était venu s'échouer à Québec après la défaite de l'Autriche par Napoléon 1er.

Hector Sarony fit une partie de ses études classiques au séminaire de Nicolet (1842 à 1845). En laissant Nicolet, il se livra à l'étude du dessin. Il revint à son Alma Mater comme séminariste en 1851. Il y resta jusqu'en 1855. La maladie l'obligea alors de chercher un climat plus favorable à sa santé. Il se rendit chez son frère Napoléon qui commençait à se faire un nom à New-York. Mais le climat des Etats-Unis ne lui fut pas plus favorable que celui du Canada. Au printemps de 1856 il se décida à revenir au pays pour y mourir. Il mourut en route, à Burlington, le 22 avril 1856. Son corps fut inhumé à Bécancour, où vivait une de ses soeurs.

J'emprunte ces détails à l'*Histoire du collège-séminaire de Nicolet* de Mgr Douville.

Les "anciens" et les "nouveaux" sujets (XXIX, p. 176.) —L'honorable M. Chapais, dans son *Cours d'histoire du Canada,* citant une lettre de Murray où il est question des "anciens" et des "nouveaux" sujets, prend occasion d'expliquer ces deux expressions apparemment contradictoires. "Dans les documents de l'époque, dit-il, on les (les Anglais) désigne habituellement sous le nom d'"anciens sujets". Ils étaient nouveaux venus au Canada, mais anciens sujets de la couronne anglaise, puisqu'ils venaient d'Angleterre. Les Canadiens étaient bien les anciens habitants de la colonie, mais ils étaient de nouveaux sujets britanniques ; on les appela donc "nouveaux sujets."

La "représentation" des grands jurés de Québec en 1764 (XXIX, p. 153.)—Parlant des premières années qui suivirent la Conquête, Garneau écrit : "Les protestants persistaient dans le dessein de décatholiser les Canadiens. Les plus ardents voulaient qu'on appliquât dans ce pays les lois anglaises contre les catholiques ; et il y eut même des jurés à Québec qui formulèrent, dit lord Thurlow, un acte d'accusation générale contre les habitants parce qu'ils étaient papistes."

Lord Thurlow fait ici allusion à la "représentation" des grands jurés de Québec adoptée le 16 octobre 1764. Cette pièce de fanatisme bête a été publiée au long dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1905 (vol. XI, p. 369.)

Comment fut reçue cette "représentation" par le gouvernement de Sa Majesté ?

La réponse du roi d'Angleterre aux grands jurés de Québec a déjà été publiée, mais elle vaut la peine d'être reproduite ici dans son texte original pour montrer qu'en Angleterre on n'avait pas l'intention de s'en laisser imposer par les quelques boutiquiers véreux de Québec qui ne cherchaient qu'à écraser les Canadiens-Français à cause de leur religion.

Le ministre des colonies écrivait donc, au nom de Sa Majesté, au général Murray qui avait été forcé de transmettre cette "représentation" idiote en Angleterre :

"Having taken into consideration several presentments from a grand jury at Quebec, assuming to themselves autho-

rity similar to that of a House of Representatives, against the orders and regulations of His Majesty's Government established there. Supporting the said presentment by the names of several of the principal French inhabitants, who declare they were fraudulently drawn into signing the same, and by a representative since sent over, deny their previous knowledge or their intended approbation of the contents, which, being written in english, they did not then understand. I am now, Sir, to signify to you His Majesty's highest disapprobation of such their proceedings and abuse of the good faith of the said French inhabitants, and by His Majesty's command I am to direct you to signify that His Majesty will give the utmost attention and consideration to all proper representations from his Canadian subjects."

La rebuffade était assez épicée et calma pour un temps les fanatiques de Québec.

L'aventurier Mathieu Sagean (XXIX, p. 180.) — Longtemps après la mort de Cavelier de La Salle, en 1700, un aventurier fameux, se disant natif de Lachine, île de Montréal, demanda à la cour de France de continuer ses découvertes. Il donna son nom comme étant Mathieu Sagean, ancien compagnon de La Salle. LeSueur affirme l'avoir connu en Canada sous le nom de Mermande, mais il ajoute que sa relation (que l'on trouve au sixième tome, page 95 et suivantes de l'ouvrage de Pierre Margry) est suffisante "pour le convaincre de fausseté." Sagean raconte, entr'autres choses, qu'après une longue absence avec le sieur La Salle, il revint à Lachine une quinzaine de jours après le massacre du 5 août 1689 ; qu'il avait eu la douleur d'y apprendre à son arrivée que son père, Jean Sagean, sa mère, trois frères et deux soeurs, avaient été massacrés ; qu'il se joignit aussitôt au parti de 400 Français envoyés à la poursuite des Iroquois ; qu'ils les attaquèrent aux Cascades, "au bord de la rivière de Cataracouy, du costé de l'est, où ces anthropophages estaient occupés à se régaler du corps des Français qu'ils avaient massacrés au dit quartier de la Chine ; du nombre desquels estait un nommé le chevalier Baudry, qui avait mieux aimé se tuer luy-même de son épée que de tomber entre leurs

mains." Sagean ajoute qu'un combat sanglant s'en suivit qui dura plus de six heures, après quoi, les Iroquois prirent la fuite et furent poursuivis par les Français pendant plus de vingt lieues, jusqu'au lac Champlain. Tout ce récit n'est que de la fiction. Le nom de Sagean ou Mermande ne figure pas aux registres de Lachine ou au *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay. Il n'y a pas eu de combat aux Cascades et pas de parti de Français pour poursuivre les Iroquois aux Cascades et jusqu'au lac Champlain (Désiré Girouard, *Les anciens forts de Lachine et Cavelier de LaSalle*, p. 20.)

L'hospice Saint-Jean de Dieu (XXIX, p. 72)—C'est le 27 octobre 1875 que Mgr Ignace Bourget érigea l'Hospice Saint-Jean de Dieu à la Longue-Pointe. Son décret d'érection nous dit la raison qui lui fit choisir saint Jean de Dieu comme patron de cette nouvelle institution qui devait rendre tant de services. Nous citons partie de ce décret :

"La raison pour laquelle cette maison de santé est mise, par l'Eglise, sous la protection de saint Jean de Dieu est que cet admirable saint a été, par un trait particulier de la divine Providence, traité comme un fou et, comme tel, renfermé dans un hôpital d'insensés. Or, voici quelle en fut la cause.

"S'étant, pendant sa jeunesse, laissé aller à certains déréglements, il fut, un jour, en entendant un sermon, pénétré d'une vive componction. Il s'écria tout-à-coup, en poussant de profonds soupirs et en versant des torrents de larmes : "Miséricorde, Seigneur, miséricorde à ce grand pécheur." On le prit alors pour un fou, et on le renferma dans l'hôpital des insensés. Et comme il continuait toujours à s'abandonner à ces démonstrations extraordinaires de douleur et de repentir, on crut pouvoir le ramener à son bon sens, en le condamnant à une longue et cruelle flagellation. On lui appliqua en conséquence, plus de cinq mille coups de fouet, et il ne cessait de répéter pendant cette terrible exécution : "Frappez, frappez cette chaire rebelle ; il est juste qu'elle porte la peine du mal qu'elle a fait."

"Mais cet homme que le monde méprisa comme un insensé, était, aux yeux de Dieu, orné des dons de la sagesse la

plus consommée. Car, il fut prévenu, dans le sein de sa mère, des plus précieuses bénédictions et sa bienheureuse naissance fut annoncée par le son des cloches qui sonnèrent d'elles-mêmes.

"L'éclat de sa sainteté fut signalé par une vive lumière qui brilla au-dessus de la maison où il naquit. Quand il fut devenu maître de ses biens, il les vendit pour en distribuer le prix aux pauvres prisonniers. Il fonda ensuite deux hôpitaux avec les aumônes qu'il reçut des personnes riches. Il institua les Frères Hospitaliers pour soigner les malades. Pendant un terrible incendie qui réduisit en cendres un de ces hôpitaux, on le vit affronter tous les dangers pendant une demi-heure, afin de courir, à travers des torrents de flammes, pour sauver ses chers malades, en les portant sur ses épaules. Sur le point de mourir, muni de tous les sacrements, reprenant toutes ses forces, il se revêtit lui-même de ses habits, se mit à genoux et expira en embrassant son crucifix. Il resta immobile dans cette posture pendant six heures, au grand étonnement de toute la ville, qui en fut témoin.

"A ces traits frappants, il vous est facile de conclure que Dieu s'est plu à combler d'honneurs cet admirable saint, qui a tant aimé les humiliations. Or, une des gloires dont il brille dans le ciel, c'est d'être honoré, sur la terre, comme le protecteur des hospices d'aliénés.

"Jugez par là s'il n'y a pas lieu d'espérer que le nouvel hospice prospèrera sous sa puissante protection. Car, c'est à notre connaissance, le premier qui ait, dans ce pays, été dédié à ce tendre ami des pauvres. Il sera donc stable et florissant malgré les énormes difficultés qui l'attendent.

"C'est donc avec une pleine confiance en la divine bonté et au puissant crédit dont jouit au ciel notre saint, que nous procédons à l'érection d'un hospice qui fera sa gloire et l'honneur de la religion dans notre patrie."

Le nom de Ludovica ou Louisville (XXIX, p. 74)—C'est le 3 juillet 1608 que Champlain arriva à Québec. Il écrit :

"De l'île d'Orléans jusques à Québecq, il y a une lieue, et y arrivai le 3 juillet : où étant, je cherchai lieu propre pour notre habitation, mais je n'en pu trouver de plus com-

mode ni mieux situé que la pointe de Québecq, ainsi appelée des Sauvages, laquelle était remplie de noyers. Aussitôt j'employai une partie de nos ouvriers à les abattre pour y faire notre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre fouiller la cave et faire des fossés : et l'autre à aller quérir nos commodités à Tadoussac avec la barque. La première chose que nous fîmes fut le magasin pour mettre nos vivres à couvert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun, et le soin que j'en eu."

L'abbé Laverdière, commentateur des oeuvres de Champlain, remarque que cette pointe de Québec dont parle Champlain n'est plus reconnaissable par suite de la disparition du Cul-de-Sac, à la place duquel on fit le marché Champlain.

Le texte de Champlain semblerait indiquer que le nom Québec ne désignait que la pointe où le fondateur établit son habitation. Quoi qu'il en soit, Champlain et ses compagnons se servirent tout de suite du terme Québec pour désigner toute la ville naissante.

En 1618, dans un mémoire présenté au roi, Champlain proposa de remplacer le nom Québec par celui de Ludovica. Il voulait ainsi honorer Louis XIII qui régnait alors sur la France.

Ce mémoire qui avait pour titre : "L'utilité que le sieur de Champlain dict et entend que le roy recepvra de l'entreprise de la Nouvelle-France, s'il plaict à Sa Majesté d'y entendre," avait plusieurs considérants. L'un disait :

"Ce que le dict sieur de Champlain dit d'abondant et entend de faire sous le bon vouloir de Sa Majesté si elle a pour agréable de commencer et poursuivre la dite entreprise et de faire à Québec, lieu de l'habitation du sieur Champlain, assise sur la rivière Saint-Laurent, en un détroit d'icelle rivière, qui peut contenir environ neuf cents ou mille pas, une ville de la grandeur presque celle de Saint-Denis, laquelle ville s'appellera, s'il plaît à Dieu et au Roy, *Ludovica*, dans laquelle on fera faire un beau temple au milieu d'icelle, dédié au Rédempteur, et nommé le *Rédempteur* en signe et commémoration du bien qu'il plaira à Dieu faire à ces pauvres peuples, lesquels n'ont aucune cognaissance de son saint nom, de porter la volonté du roy à les faire venir à

la cognaissance de la sainte foy chrétienne et au giron de notre mère sainte église."

Le roi n'ayant pas manifesté son intention sur le projet de Champlain, celui-ci n'insista pas et continua à désigner la capitale de la Nouvelle-France sous le nom de Québec.

L'introduction des moineaux au Canada (XXIX, p. 72)— Nos moineaux sont d'origine étrangère, ce sont des importés de la Vieille Europe. Mais après un demi-siècle d'existence sous nos cieux, ils ont bien mérité leur naturalisation québecoise.

Ce fut dans le Jardin du Fort ou Jardin du Gouverneur que les premiers moineaux arrivés au pays furent lancés vers ces horizons nouveaux mais si hospitaliers de notre bonne vieille cité.

Ce Jardin du Fort fut ainsi nommé en raison de son voisinage immédiat du Fort St-Louis. C'était le jardin du gouverneur qui habitait autrefois le Château St-Louis. Ce fut le 10 juin 1868 que le colonel William Rhodes lança à travers les arbres séculaires de ce jardin historique, les premiers moineaux qui de nos jours sont répandus par toute la province. A cette occasion, le colonel Rhodes adressait au maire et aux citoyens de Québec, une lettre qui parut dans les journaux du temps, et par laquelle il annonçait qu'il venait de recevoir d'Europe, cinquante oiseaux connus sous le nom de "Moineaux ordinaires, ou "Common house sparrow." Le colonel demandait aussi à la population québecoise de bien vouloir protéger et nourrir ses petits émigrés ailés.

Son souhait fut exaucé et les moineaux reçurent l'accueil le plus cordial du public. Le *Courrier du Canada* du 12 juin 1868 rapportait ainsi l'arrivée des moineaux à Québec :

"M. W. Rhodes, de cette ville, a reçu dernièrement d'Europe un envoi de 25 couples d'oiseaux insectivores, connus en Irlande sous le nom de "Moineaux communs" et qui sont destinés à être acclimatés en ce pays. La mise en liberté de ces petits étrangers ailés a eu lieu mercredi dernier dans le Jardin du Gouverneur, près du monument de Wolfe et

Montcalm. M. Rhodes a certainement droit à la reconnaissance du public pour la tentative qu'il vient de faire dans le but d'augmenter le nombre de nos oiseaux utiles à l'agriculture.

"Il y a lieu de croire que l'acclimation se fera avec succès ici. puisqu'elle a pu s'accomplir heureusement dans l'Etat de New-York, où ces oiseaux ont déjà été importés. Tout ce que M. Rhodes demande pour ses petits protégés, c'est qu'on leur accorde la même protection que celle prévue par la loi pour nos diverses espèces d'insectivores indigènes."

Tout dépaysés par cette transportation spontanée, les nouveaux arrivés se blottirent d'abord craintivement sous la ramure, puis ils voltigèrent de branches en branches, et petit à petit ils prirent leur essor plus au loin dans le ciel bleu, ce vaste espace que le créateur leur a désigné. En constatant qu'aucun obstacle ne s'opposait à leur nouvelle existence, ils se familiarisèrent bientôt avec les habitants d'une ville aussi accueillante que la nôtre.

Avec le cours des ans, les moineaux se sont propagés et multipliés à loisir, et de 50 qu'ils étaient à leur arrivée à Québec en juin 1868, ils sont devenus une troupe ailée qui se répand un peu partout. Par leur résistance à la rigueur de notre climat, et par leur séjour permanent au milieu de nous, ils se sont acquis un droit de cité, qu'ils défendent avec opiniâtreté envers et contre toute autre gente ailée.

Et forts de leurs succès et de leur développement, les moineaux dépassèrent bientôt les bornes de notre cité pour étendre leur domaine à travers les campagnes environnantes, où ils ont rendu service à la culture par la destruction des insectes nuisibles.

GEORGES COTÉ

QUESTION

Dans l'hiver de 1697-1698, M. de Bellomont, gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, renvoya dans la Nouvelle-France un certain nombre de prisonniers français pris par les partis anglais. A-t-on conservé les noms de ces prisonniers ramenés au pays en 1697-1698 ? AUG.

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMEE ANGLAISE
(Suite)

Des rumeurs de guerre avec les Etats-Unis flottaient dans l'air depuis quelques années et semblaient prendre plus de consistance de mois en mois lorsque, le 14 mai 1810, le jeune Pinguet obtint une commission d'enseigne dans ce dernier corps. Il fut promu lieutenant dans la compagnie du capitaine George Ferguson le 19 décembre de l'année suivante. Le lieutenant Pinguet servit durant la guerre de 1812-14, et prit part au glorieux combat de Châteauguay, le 26 octobre 1813, dans lequel il fit preuve du courage et de bravoure, suivant le témoignage d'un *Témoin oculaire*.

Son frère Louis-Basile, d'abord capitaine au 2e bataillon de la Milice de Québec, devint adjoint de l'adjudant-général. François-Xavier, un autre frère, était capitaine au 6e bataillon de Québec et il servit aussi durant cette guerre. Un neveu, Louis-B, était lieutenant au 4e bataillon, et il prit part, lui aussi, à la bataille de Châteauguay.

Les misères qu'avait eu à endurer Charles-Casimir durant les campagnes de 1812 et de 1813 avaient ébranlé sa santé. Dans le cours de cette dernière il prit le germe de la maladie qui devait l'emporter un peu plus tard. Il mourut aux quartiers généraux de son régiment, à Montréal, le 13 juin 1814.

CHARLES-LOUIS-ROCH DE SAINT-OURS

Second fils de Pierre-Roch de Saint-Ours et de Charlotte Deschamps de Boishébert, vit le jour à Québec le 24 août 1753.

Il fut nommé major dans la milice canadienne en 1774, et bientôt après devint colonel. Carleton en fit son aide de camp, et il eut aussi l'honneur de mériter l'estime du duc de Kent.

Etant entré dans l'armée anglaise durant la guerre de l'Indépendance américaine, il était capitaine-lieutenant au 84e régiment d'infanterie lorsque ce corps fut licencié en 1783 ; fut mis à la demi-solde le 1er mars 1794 ; major au 60e de ligne, le 2 décembre 1795 ; il fut ensuite mis à la demi-solde du 132e régiment, et conserva celle-ci jusqu'à sa mort.

Il visita l'Angleterre, la France et l'Allemagne en 1785, et fut présenté au roi George III, puis à Louis XVI et enfin au grand Frédéric de Prusse.

De retour de ce voyage, M. de Saint-Ours épousa en 1792, Marie-Joseph Murray.

Nommé membre du Conseil législatif du Bas-Canada le 2 décembre 1808, il occupa ce poste distingué jusqu'à sa mort arrivée le 11 novembre 1834, à l'âge de 81 ans.

CHARLES-MICHEL D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Fils de l'honorable Ignace-Michel et de Françoise-Catherine Hertel, naquit à Beauport le 19 novembre 1778. Dès l'âge de quatorze ans il s'enrôlait comme volontaire dans le 44e régiment d'infanterie anglaise, où il servit deux ans.

En 1794, il obtenait, grâce à l'influence du duc de Kent, une commission d'enseigne dans le 60e régiment, dit le *Royal American,* qu'il alla rejoindre aux Indes Occidentales, et devenait lieutenant le 23 août de la même année.

Envoyé à la Guadeloupe où commandait le général Prescott, futur gouverneur du Canada, le jeune officier canadien prit une part active à la défense du fort Mathilda, le 6 décembre 1794. Presque tous les hommes de son détachement furent tués ou blessés durant cet effroyable siège : trois seulement sortirent indemnes de cet enfer. Charles-Michel que Dieu réservait à une plus haute destinée, fut l'un des trois épargnés.

Transféré au 7e régiment commandé par le duc de Kent, alors en garnison à Halifax, de Salaberry obtint, avant de rejoindre celui-ci, la permission d'aller rendre visite à ses parents à Beauport. Il retournait à son poste en 1796, lorsqu'il fit naufrage sur les côtes de l'Ile du Prince-Edouard, mais il réussit à se rendre à sa destination.

L'année suivante, il passait à la Martinique et de là à la Jamaïque.

Dans l'intervalle il était retourné au 60e régiment, et en 1799, il devenait capitaine. Il n'avait que vingt-et-un ans. M. de Gaspé raconte, dans ses *Mémoires,* comment un officier allemand du 60e se vantant devant le capitaine de Salaberry d'avoir tué en duel le capitaine Des Rivières, M. de Salaber-

ry le provoqua sur le champ et lui fit passer pour toujours le goût de la choucroute.

L'Angleterre étant en paix avec la France, Charles-Michel obtint en 1803, un congé qu'il vint passer dans sa famille, mais la rupture de la paix d'Amiens le rappela en Europe.

Le duc de Kent avait demandé qu'il fut nommé aide de camp d'un général employé aux colonies, mais on l'envoya servir en Sicile (1806).

On l'employa ensuite à faire du recrutement. En 1807 il fut sur le point de partir pour Malte avec sir Charles Greene, et l'année suivante il était major de brigade en Irlande. En 1809, il fit partie de l'expédition de Walcheren qui aboutit à un fiasco. L'année suivante il venait au Canada comme aide de camp du général baron de Rottemburg.

Les Etats-Unis ayant déclaré la guerre à l'Angleterre le 18 juin 1812, sir Georges Prévost chargea le major de Salaberry de recruter et d'organiser un régiment de volontaires sous le nom de Voltigeurs Canadiens. Ce régiment, levé en quelques semaines, fut organisé et discipliné, et devint bientôt un corps modèle. Nous ne le suivrons pas pendant les années 1812 à 1814. Qu'il suffise de dire en passant que grâce aux talents et à la valeur de son commandant, fait lieutenant-colonel en 1812, ce corps se distingua durant toute cette guerre et surtout à la glorieuse journée de Châteauguay, pour laquelle le héros et ses troupes reçurent un vote unanime de remerciement de la Chambre d'Assemblée et du Conseil législatif.

M. de Salaberry fut fait compagnon du Bain le 5 février 1817. Il avait été mis à la demi-solde le 25 juillet 1815, et il devint membre du Conseil législatif le 14 décembre 1818, et siégea à côté de son père dans cette chambre. Il mourut d'apoplexie, chez son gendre M. Hatt à Chambly, le 27 février 1829.

Le colonel de Salaberry avait épousé à Chambly, le 14 mai 1812, Marie-Anne-Julie, fille de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville et de Marie-Anne Hervieux.

La famille de Salaberry a pour devise : *Force à superbe ! Mercy à faible !*

FRANCOIS-LOUIS D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Frère du héros de Châteauguay, naquit à Beauport le 5 janvier 1775. Il entrait dans le *Royal Canadian Volunteers,* le 2 septembre 1799, ayant obtenu une commission d'enseigne du général Prescott. Cinq ans plus tard, en 1804, il passait enseigne au 60e régiment d'infanterie, et était promu lieutenant dans les *Royal Scots* le 28 mars 1805 Il s'embarqua pour l'Angleterre avec ses frères Charles-Michel et Maurice-Roch le 26 juin suivant.

En 1807, il accompagnait son régiment aux Indes ; mais il ne put longtemps supporter le climat qui lui fut fatal; il mourut d'une dissenterie, à Secumderabad, le 5 avril 1811.

MAURICE-ROCH D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Beauport le 2 octobre 1783 ; frère des précédents. Il entra au service en 1796, en qualité d'enseigne dans le *Royal Canadian Volunteers* dont son père était major.

Le duc de Kent lui fit obtenir, en 1803, une commission d'enseigne dans le régiment dit *York Rangers* ; mais celui-ci ayant été licencié avant même que Maurice ait pu s'embarquer pour le rejoindre, le jeune officier fut mis à la demi-solde.

Le 1er mars 1805, son noble protecteur lui faisait obtenir une lieutenance dans son propre régiment, le 1er régiment d'infanterie (The Royals). Il s'embarqua le 26 juin suivant pour rejoindre son régiment.

En 1807, M. de Salaberry se rendait aux Indes Occidentales. C'est là que mourut le 17 octobre 1809, des fièvres intestinales qui ravageaient les troupes anglaises, ce jeune officier qui donnait les plus belles espérances.

EDOUARD-ALPHONSE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Le plus jeune fils de l'honorable Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry, naquit à Beauport, le 20 juin 1792. Il eut pour parrain le duc de Kent, et pour marraine, la comtesse de Saint-Laurent.

Il s'embarquait sur le *Champlain* le 16 juillet 1806 pour aller rejoindre en Angleterre son noble parrain qui le fit entrer au collège militaire de Marlow. L'année suivante, le duc de Kent le plaçait au collège de Woolwich où il suivit un

cours d'artillerie et de génie. Il entra dans l'armée anglaise en 1812, et fut tué à l'attaque de Badajoz, dans la nuit du 6 avril de cette année en conduisant à une brèche la division légère de l'armée.

Des quatre frères de Salaberry entrés dans l'armée anglaise, trois étaient morts au service, l'aîné seul, qui devait se couvrir d'une gloire immortelle à Châteauguay, fut épargné et revint au pays.

LUDGER-NAPOLÉON VOYER

Fils de Louis Voyer, charron, faubourg Saint-Jean, Québec, il naquit le 20 avril 1842, et fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, où il entra en 1854. Cinq ans plus tard, le 25 juillet 1859, il s'enrôlait à Toronto, dans le 100e régiment d'infanterie anglaise. Le 9 novembre suivant, il s'embarquait à Québec, sur le *Nova Scotia*, pour Liverpool. Il fut, de là, dirigé sur le dépôt militaire de Parkhurst, dans l'île de Wight, où il arriva le 28. Le 10 janvier 1860, il était à Aldersbot, et deux jours plus tard, il assistait à un combat simulé, qui le ravit d'aise. De retour à l'île de Wight, il la quittait de nouveau, le 30 mars 1860, pour se rendre à Sterling, Ecosse, où il débarqua le 2 avril.

Le 23 octobre, Voyer quittait Parkhurst pour Southampton, où il s'embarqua sur le *Magoera*, pour se rendre à Gibraltar, où il arriva le 31 de ce mois, et rejoignit enfin son régiment, alors commandé par le colonel baron de Rottenburg. Notre jeune soldat continua de servir à cet endroit jusqu'au 17 avril 1863, lorsque, ayant obtenu un congé, de trois mois, il s'embarqua à bord de la *Coronella*, en même temps que le capitaine Casault, pour le Canada, et il arriva à Québec le 16 mai.

Le 5 juin, il était nommé *instructeur spécial* de la milice canadienne, par sir Etienne-Pascal Taché, ministre de la milice, et, le 20 juillet, sa nomination était confirmée par S.A. R. le duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée anglaise.

F.-J. AUDET

(*A suivre*)

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS—SEPTEMBRE 1923 No 9

LE SITE DU FORT DE JACQUES CARTIER SUR LES BORDS DE LA RIVIERE LAIRET, A QUEBEC

—

Le 19 mai 1535, Jacques Cartier partait de Saint-Malo pour son deuxième voyage d'exploration dans la Nouvelle-France. L'expédition était composée de trois navires : la *Grande-Hermine*, la *Petite-Hermine* et l'*Emérillon*.

Le 8 septembre suivant, la flottille arrivait au bas de l'île d'Orléans. Ce jour-là, Cartier eut l'honneur de recevoir à son bord la visite du chef sauvage Donnacona. A la suite de cette entrevue, qui fut très cordiale, Cartier laissa ses navires à l'ancre au pied de l'île d'Orléans et partit dans une barque pour visiter les domaines du chef Donnacona.

Lisons sa première description de la rade de Québec :

"Et fit le dit capitaine apprêter ses barques pour passer outre, et aller avant le dit fleuve avec le flot, pour chercher havre et lieu de sauveté pour mettre les navires, et fûmes outre le dit fleuve environ dix lieues côtoyant la dite île. Et au bord (bout) d'icelle trouvâmes un affourq d'eau fort beau et plaisant. Auquel lieu il y a une petite rivière et havre de barre marinant de deux à trois brasses que trouvâmes lieu à nous propice pour mettre nos dits navires à sauveté. Nous nommâmes le dit lieu Sainte-Croix, parce que le dit jour y arrivâmes."

C'est dans cette rivière Sainte-Croix que les Sauvages nommaient Cabir-Coubat, et qui est aujourd'hui connue sous le nom de rivière Saint-Charles, que Cartier fit entrer ses navires le 16 septembre 1535. Ils s'y engagèrent à mer haute et jetèrent l'ancre au confluent de la rivière Sainte-Croix avec la rivière ou plutôt le ruisseau Lairet. La saison était si avancée que le capitaine malouin avait décidé de passer l'hiver au pays.

Les trois vaisseaux furent échoués sur la batture et on construisit un petit fort sur le bord du ruisseau Lairet qu'on entoura d'une palissade de pieux pour se protéger contre les Sauvages au cas où les enfants des bois changeraient de dispositions.

Cartier et ses hommes eurent beaucoup à souffrir pendant l'hiver de 1535-1536. Le scorbut fit beaucoup de ravages parmi eux. Sur les cent dix-neuf hommes qui composaient les équipages des trois navires, près de cent furent atteints par le fléau et vingt-cinq en moururent.

La débâcle dans la rivière Saint-Charles eut lieu le 16 avril 1536. Cartier, qui avait hâte de retourner en France, fit immédiatement commencer les préparatifs de départ.

Le 6 mai 1536, la *Grande-Hermine* et l'*Emérillon* sortaient de la rivière Saint-Charles et partaient pour la France. Faute de bras pour la manoeuvrer, Cartier avait dû abandonner la *Petite-Hermine* à l'endroit où elle avait passé l'hiver.

Le petit fort bâti par Jacques Cartier fut, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'embryon de la ville de Québec. Il serait donc fort intéressant de connaître l'emplacement précis de cette construction.

Tout ce qu'on sait c'est qu'il était près du ruisseau Lairet. Etait-il situé sur la rive gauche ou la rive droite ? Mystère. Cartier, dans sa *Relation,* ne nous donne aucune précision pour répondre à cette question.

Champlain dit bien dans ses *Voyages*, parlant de la rivière Sainte-Croix ou Saint-Charles :

"Je tiens que c'est dans cette rivière le lieu où Jacques Cartier hiverna. Il y a encore le fondement et apparence d'y avoir eu des fossés autour de leur logement qui était petit.

Nous trouvâmes aussi de grandes pièces de bois équarris et vermoulus et quelques trois ou quatre balles de canon."

Cette information de Champlain, on le comprend, ne permet pas de fixer de façon précise le site du fort élevé par Jacques Cartier.

En 1843, on trouvait, enfouie dans la vase du ruisseau Saint-Michel, la coque d'un vieux navire. Les *savants* prétendirent tout de suite que c'était là la *Petite-Hermine* abandonnée par Cartier. Une partie des débris de ce vaisseau fut envoyée à Saint-Malo où une commission d'archéologues, après les avoir examinés, déclara que ce navire pouvait bien, en effet, remonter à l'époque de Cartier.

Aujourd'hui, on est plus exigeant sur les preuves historiques, et la plupart des connaisseurs ne croient pas que les débris trouvés en 1843 appartenaient à la *Petite-Hermine* de Cartier. (1)

P.-G. R.

LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC EN 1720

Le Père Jésuite de Charlevoix, qui visita Québec en 1720, ne fut guère impressionné par la cathédrale. Dans sa troisième lettre à la duchesse de Lesdiguières, datée de Québec, le 28 octobre 1720, il écrit :

"La cathédrale ne serait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France ; jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son choeur, son grand'autel, ses chapelles sentent tout-à-fait l'église de campagne. Ce qu'elle a de plus passable est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence." (2)

---

(1) On peut consulter avec avantage sur ce point d'histoire le livre de feu M. N.-E. Dionne, **La Petite-Hermine de Jacques Cartier.**

(2) R. P. de Charlevoix, **Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale,** tome troisième, p. 73.

L'ESCRIME ET LES MAITRES D'ARMES A MONTREAL

Sans aucun doute, l'escrime à l'arme blanche fut en vogue dès les premiers temps de la colonie, puisque tous les militaires et les fonctionnaires portaient l'épée. Même les marchands ainsi que les bourgeois voulurent suivre la mode. Il en résulta de tels abus que les autorités se virent obligées de leur défendre le port des armes offensives et défensives en 1720 (1), mais cette loi ne fut pas toujours appliquée avec rigueur.

A de si nombreux adeptes il fallait des maîtres. Dans les troupes, évidemment, chaque compagnie avait son instructeur attitré ; mais pour les civils, il dut y avoir des professeurs privés. Comment expliquer alors que nous n'ayons trouvé jusqu'à présent qu'une seule mention d'un individu enseignant le maniement de l'épée avant 1760 ? Et cette mention remonte loin, car c'est dans un document judiciaire du 7 mars 1683 que l'on peut lire ceci : "Alexandre Turpin (rendant témoignage déclare qu'il est) le premier maître d'armes de ce pays du Canada."

Faudrait-il croire que les civils recouraient aux militaires et que le professorat seul ne faisait pas vivre son homme, à une époque où l'art de tirer de l'épée était considéré comme une culture physique nécessaire, ou encore comme le complément d'une bonne éducation.

Donc il y a d'autres raisons que nous saurons un jour. En attendant et faute de mieux, force nous est de passer au régime anglais. Il s'offre à nous avec une anecdote dramatique qu'a recueilli notre distingué annaliste, Benjamin Sulte :

"Après la signature de la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, les troupes françaises furent embarquées pour retourner dans leur patrie ; mais les soldats qui optèrent en faveur de la colonie, eurent la permission d'y demeurer. L'un de ces derniers, Joseph Montferrand, se fixa à Montréal et y ouvrit une salle d'escrime qui fut bientôt très

(1) Ordonnance du 23 juillet 1720, enregistrée à Québec le 23 septembre 1721, **Bulletin des Recherches Historiques**, 1902, p. 18.

fréquentée. La taille imposante, la force herculéenne, l'adresse de ce maître d'armes le mirent en réputation. La légende rapporte que, célébrant le premier jour de l'année en nombreuse compagnie, à l'hôtel des Trois-Rois, il s'éleva une querelle entre lui et plusieurs convives. Les épées sortirent du fourreau. On était encore si près de la guerre de sept ans que la rapière et le fleuret étaient bien portés. Les militaires anglais voulurent contraindre Montferrand à se tenir tranquille. Il les chargea avec fureur et fit maison nette." (1)

Où M. Sulte a-t-il puisé cette anecdote? Il ne le dit pas.

Y avait-il une auberge des *Trois-Rois* au 18e siècle ? Je n'ai pu encore constater l'existence de cette hôtellerie fameuse avant le 19e siècle. D'ailleurs, dans une note ultérieure à son ouvrage sur le fameux Montferrand, M. Sulte corrige quelque peu son premier récit. Il fixe l'arrivée de François Montferrand, à Montréal, à 1775 et ce serait alors qu'il tint une salle d'armes très fréquentée.

Tous ces renseignements sont d'origine traditionnelle et partant invérifiables, mais l'anecdote a belle allure, elle est flatteuse, elle mériterait d'être vraie—si elle ne l'était pas—gardons-nous d'y toucher.

Ce qui est bien certain, c'est que l'escrime fut en faveur, à Montréal, tant qu'il y eut des troupes anglaises en garnison, c'est-à-dire jusqu'en 1867, mais les maîtres d'armes, pendant longtemps, furent saxons, écossais ou irlandais. Cependant, il y en eut d'autres. Ainsi, la *Minerve* du 17 janvier 1857 contient l'annonce suivante : "M. Napoléon Delcourt, ex-sous-officier de la garde royale belge, maître d'armes, débutera par un assaut le lendemain, à la salle de M. McDonald, 227 rue Notre-Dame" Dans le même journal, à la date du 28 novembre 1873, on lit que le *Casino de Montréal,* 31 rue Cotté, demande un maître d'armes.

Rappelons que c'est à cet endroit que se fit connaître et apprécier le fameux Guillemin, un tireur très habile, puis Victor Ghidone, un escrimeur italien, qui devint ensuite aubergiste, rue Saint-Jacques, enfin Combe, qui eut une salle d'armes côte Saint-Lambert, puis rue Notre-Dame, près du

(1) Benjamin Sulte, **Histoire de Jos. Montferrand.**

square Dalhousie. Vers le même temps on parle encore d'un nommé Vandamme qui fit école.

Tous ces noms indiquent que l'escrime était estimée et nous en avons une autre preuve. Un entrefilet de la *Minerve* du lundi, 31 mars 1879, rend compte de la fondation, le samedi précédent, d'un Club d'escrime qui réunit la jeunesse distinguée de Montréal. Le président du cercle était M. Alfred Larocque, frère du chevalier Larocque, et zouave pontifical, le vice-président, Frédéric de Bartzch Monk, avocat, qui plus tard joua un rôle dans la politique canadienne. Le secrétaire était M. J.-J. Beauchamp, avocat, encore vivant et maintenant rédacteur des *Rapports Judiciaires ;* enfin, on nommait encore le recorder de Montigny, le docteur Globensky et M. Octavien Rolland.

Moins de trois ans après on assistera à l'ouverture d'une salle d'armes dont le fondateur fut quelqu'un. Il se nommait David Legault. Né en 1855, il partit pour l'Angleterre vers 1871 et séjourna quelque temps à Londres où il fit connaissance d'un fameux maître d'armes français Pons aîné, qui lui enseigna le fleuret et le nomma prévôt. De retour au Canada, M. Legault organisa son école vers 1882, dans la salle du club Cartier. Pendant une décade, ce local devint le rendez-vous des amateurs du sport de l'escrime. De nombreuses soirées y furent données auxquelles étaient conviée la meilleure société et c'était spectacle attrayant de voir évoluer ces jeunes gens en costume blanc, de suivre la voltige de leurs fleurets durant ces assauts qui exigent autant de souplesse que de sang-froid.

M. Legault acquit là un renom qui le porta un jour au poste de surintendant de la police de Montréal où, cependant, il ne se maintint que trois années. Après une carrière météorique, M. Legault s'effaça et lorsqu'il mourut, le 18 octobre 1911, il était oublié du grand public. Avec lui on enterra l'escrime, car les maîtres d'armes qu'il avait créés n'héritèrent ni de son activité ni de son enthousiasme. D'ailleurs, la boxe, le *base-ball,* la crosse, le *hockey,* s'étaient emparés des esprits et, hors les universités anglaises, où est-il maintenant question du brillant exercice du fleuret ?

Toutefois, si l'art de l'escrime est en décadence ou relégué dans l'oubli à Montréal, sinon dans le Canada, il n'en

est pas ainsi en Europe. Et le grand périodique illustré *Sphère* publiait, dans son numéro du 31 mars 1923, un article on ne peut plus élogieux sur le champion amateur actuel de l'escrime, un Français, Lucien Gaudin, que les *swordsmen* anglais on fait venir à Londres pour voir de leurs yeux, si réellement il était le *wizard* qu'on prétendait. Et le champion les a tellement enthousiasmés, par son jeu élégant, solide et sans faute d'aucune sorte qu'ils l'ont surnommé *l'incomparable Gaudin.*

E.-Z. MASSICOTTE

MGR ALEXANDRE-ANTONIN TACHE

A propos du centième anniversaire de la naissance de Mgr Alexandre-Antonin Taché, archevêque de Saint-Boniface, le Père Rodrigue Villeneuve, O. M. I., écrit dans les *Cloches de Saint-Boniface* :

"Qu'on ne se figure point en Mgr Taché un simple et pauvre évêque des Sauvages. Il le fut, certes, comme le plus magnanime. Mais il fut autre chose aussi. Politique aux vues aussi fermes que larges, pacificateur sage et loyal, poussant avec autant de force que de prudence l'organisation et la colonisation des territoires, défenseur irréductible des droits de l'Eglise et de la patrie, intrépide apôtre surtout de l'école catholique outrageusement attaquée puis abattue par l'orangisme et l'étroitesse des gouvernants, sa carrière est celle des plus grands Pontifes que nous avons eus ; elle s'apparente à la carrière des plus illustres évêques de l'antiquité chrétienne. Le parallèle serait intéressant de l'opposer à la vie de l'éminent et vertueux Mgr de Laval, si justement célébré.

"Et l'on pourrait bien ajouter le charme de l'orateur, le style remarquable de l'écrivain, la force du polémiste, l'érudition du savant, la prudence de l'administrateur, pour marquer à la hâte quelques-uns des caractères qui le signalent à l'admiration de ses compatriotes, et qui méritent que son nom passe à l'histoire et ses vertus à la postérité."

LA FAMILLE ARCHAMBAULT

La famille Archambault compte parmi les plus anciennes et les plus honorables du Canada : "Elle a pour unique souche Jacques Archambault venu de France, avec sa famille, dans le cours de l'année 1645. Il était originaire du village de Dompierre-sur-mer, en Aunis, France (1)."

Jacques Archambault est mentionné plusieurs fois dans l'*Histoire de la Colonie française en Canada* (2). Sur l'ordre de M. de Maisonneuve. il creuse le premier puits de l'île de Montréal (3). Avec Urbain Tessier dit Lavigne, son gendre, et François Bailly, qui s'étaient, comme lui, "distingués dans plusieurs faits d'armes," il est chargé de la défense d'une des redoutes destinées à protéger les colons dans leurs travaux ; celle de l'Enfant-Jésus (4). En 1672, on le voit parmi les notables, élisant un syndic, sous la présidence du juge, M. d'Ailleboust (5).

Denis, l'aîné des fils de Jacques Archambault (6), est un des trois braves qui, le 6 mai 1651, exposent leur vie pour secourir Catherine Mercier, prisonnière des Iroquois (7). Le 26 juillet, avec quinze autres soldats. il défend l'hôpital contre deux cents Iroquois, sous les ordres de Lambert Closse, et signale sa valeur dans cette "défense des plus vigoureuses", qui dura depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Dans cette glorieuse action, Denis Archambault, mettant le feu pour la troisième fois à un canon de fonte, "fut tué sur le coup par un éclat de cette pièce qui creva et tua beaucoup d'ennemis (8)". Ce brave a donc rougi de son sang le sol de la patrie, martyr du duel qui se livra alors entre la civilisation et la barbarie, entre la foi et le paganisme (9)."

---

(1) Arbre généalogique de la famille Archambault.
(2) L'abbé Faillon.
(3) **Ibid,** Vol. 2. p. 390.
(4) **Ibid,** vol. 2. pp. 18 et 19.
(5) **Ibid,** vol. 3. p. 362.
(6) **Bulletin des Recherches Historiques.**
(7) Faillon, vol. 2, pp. 120, 122.
(8) Faillon, vol. 2, p. 127.
(9) **Généalogie de la famille Archambault,** par le révérend Louis-Misaël Archambault, prêtre, chanoine, ancien curé de Saint-Hughes. préface, p. XIII.

Les autres enfants de Jacques Archambault et ses gendres, jouirent d'une haute considération dans la colonie naissante. Aussi le chanoine Louis-Misaël Archambault a-t-il pu écrire avec une légitime fierté: "Nous n'avons pas à rougir de nos aïeux." (1)

Les aïeux n'auraient pas non plus à rougir de leur postérité. Sur le sol canadien, l'arbre de la famille Archambault a poussé de vigoureuses racines dans toutes les directions. Les branches continuent de se ramifier et de porter des fruits. Leur variété et leur excellence n'ont rien perdu de leur richesse.

Les Archambault furent les premiers colons de Saint-Antoine de Richelieu. Le 15 juin 1724, Pierre Archambault (2), de la Rivière-des-Prairies, y obtenait en concession, pour ses quatre fils, du seigneur Jean-Louis de la Corne (3), treize arpents contigus de terre, sur quarante, tout en bois (4).

En 1750, date de l'érection de la paroisse de Saint-Antoine, Jean et Joseph, établis à l'extrémité sud, et voisins, donnaient trois arpents de superficie environ, de leurs propriétés défrichés, pour y élever les édifices religieux. Après la construction d'un second temple, commencée en 1775, la fabrique recevait, en 1782, de la part de Pierre-Amable Archambault, fils de Jean, un nouveau lopin de terre. En 1914, au cours de la reconstruction de la seconde église, incendiée en 1913, J.-Herménégilde Archambault (5), qui occupe la propriété de Jean, son trisaïeul, a bien voulu agrandir le cimetière d'une partie de son domaine (6).

Jean et Joseph Archambault furent, avec Pierre Guertin, les premiers marguilliers de Saint-Antoine. Depuis, la paroisse a vu, dans son banc d'oeuvre de l'église, vingt Archambault, et entendu un bon nombre de chantres de la même famille.

---

(1) **Généalogie**, p. 72.

(2) Petit-fils de Jacques et fils de Laurent.

(3) Gendre du premier seigneur, Antoine Pécaudy de Contrecoeur.

(4) Archives seigneuriales de Saint-Antoine.

(5) Cousin de mère Marie-Livier, frère des soeurs M.-Christine, François de Borgia, M.-Euphémie, des SS. NN. de Jésus et de Marie, et de soeur Lajemmerais, Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.

(6) Archives de J.-Herménégilde Archambault, marié à Herminie Duhamel, nièce de mère M.-Olivier.

Le premier curé de Saint-Antoine, M. Michel Gervaise, était allié à la famille Archambault : "Heureuse l'église qui l'eut pour fondateur et ensuite pour pasteur !..." a écrit de ce digne prêtre, M. l'abbé J.-B.-A. Allaire (1).

Colons, défricheurs, chantres, syndics, conseillers municipaux, maires, capitaines de milice, commissaires d'écoles, juges, médecins, notaires, intéressés à toutes les oeuvres locales : banques, sociétés d'agriculture et de secours mutuels, les Archambault ont contribué pour une large part à l'établissement et à la prospérité de leur village.

Ils sont nombreux les descendants de Jacques Archambault qui, à la Pointe-aux-Trembles, à la Rivière-des-Prairies, à Lachenaie, à l'Assomption, à Repentigny, à Saint-Denis, à Saint-Antoine et ailleurs, après avoir manié vaillamment la hache du pionnier et la charrue du laboureur, ont vu leurs fils et leurs petits-fils, instruits dans nos collèges, se distinguer dans le sacerdoce (2) et les professions libérales. Quelques-uns même ont porté la gloire de leur famille sur le trône épiscopal, sur le banc judiciaire, à l'université Laval, aux chambres de Québec et d'Ottawa (3) voire même, jusqu'à Londres (4). (*Histoire de la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie*, p. 605).

QUESTION

Quelle aide le Roi accordait-il aux soldats des troupes du détachement de la marine qui, leur engagement fini, s'établissaient dans le pays ? A. O. B.

(1) **Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu**, p 130.

(2) On a fait un relevé des vocations sacerdotales et religieuses dans la famille Archambault. Il a donné les chiffres : prêtres séculiers, 57, dont trois ont été élevés à l'épiscopat : Mgr J.-A. Archambault et Mgr J.-G. Forbes, tous deux évêques de Joliette, et Mgr X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe ; religieux, 8 ; religieuses, 104. De ces 104, l'une fut une fondatrice de communauté : mère Marie-Rose, et deux furent supérieures générales : mère Archambault, des soeurs Grises de Saint-Hyacinthe, et mère Marie-Olivier.

(3) L'honorable Jacques Cartier, grand'père de sir Georges-Etienne, sir Horace Archambault, premier juge de la cour d'appel, fils de l'honoable L. Archambault, conseiller législatif ; M. J.-L. Archambault, avocat, ex-bâtonnier du barreau. Note de M. J.-B. Archambault, juge de la cour de circuit, Montréal.

(4) Sir Georges-Etienne Cartier.

LA DESTRUCTION DES CASTORS

La civilisation, dit le savant E.-L. Bouvier, ne va pas sans faire de victimes. Si l'homme est trop souvent un loup pour l'homme, il l'est bien plus souvent encore pour les animaux sauvages. Grâce à son pouvoir destructeur qui bénéficie de toutes les armes mises entre ses mains par le progrès, il est autrement redoutable pour ces animaux que la maladie.—Car il ne se contente pas de tuer pour se défendre ou défendre son bien, pour tirer de sa chasse des aliments ou un profit ; ses instincts sanguinaires primitifs se réveillent dans bien des circonstances et alors il tue pour le plaisir de tuer....

Parmi les espèces, dont l'homme a fait des hécatombes, il faut ranger en première ligne les castors.

Jadis, le castor était très commun dans toutes les régions tempérées et septentrionales de l'ancien continent ; en France on l'appelait *biver* (1), nom qui est resté à une petite rivière parisienne : la Bièvre, sur laquelle il établissait, comme ailleurs, ses barrages et ses huttes, avec des branches de bois coupées et de la vase. Mais le castor est un animal nuisible à cause des mutilations qu'il fait subir aux arbres, dont il ronge l'écorce et coupe les rameaux ; en outre, sa chair est comestible. On recherchait ses poils pour en confectionner des chapeaux ; on en fait, maintenant, des fourrures, et ses glandes anales secrètent une substance odorante utilisée en parfumerie. Il n'en fallait pas tant pour qu'on lui déclarât une guerre acharnée. De nos jours il n'en reste plus en Europe que quelques exemplaires à l'embouchure du Rhône, sur les bords du Rhin et de l'Elbe, et dans quelques districts de Norvège. Réduit à si peu, il a cessé d'être nuisible, et partout des lois le protègent ; mais les braconniers songent-ils aux lois ?

D'après un rapport du zoologiste Collett, le castor édifie encore en Norvège des barrages et des huttes. En France, il a perdu ces habitudes et creuse simplement dans les berges un terrier à deux chambres qui s'ouvre sous l'eau ; la cham-

(1) Voilà l'origine du mot **Beaver** par lequel les Anglais désignent le castor.

bre la plus basse est un magasin pour les aliments ; l'autre, plus sèche, abrite l'animal et ses jeunes.

Le castor d'Europe est représenté en Amérique par le castor du Canada, qui descendait jadis jusqu'au Mexique. Quoique moins atteinte que la nôtre, cette espèce devient aussi une rareté zoologique. Au Canada, le gouvernement et la Compagnie de la Baie d'Hudson ont dû en réglementer la chasse ; aux Etats-Unis on lui a consacré une vaste réserve dans le Parc National de Yellowstone. M. Menier l'a introduite avec succès dans sa grande île d'Anticosti, à l'embouchure du Saint-Laurent.

E.-L. B.

UN BEAU CERTIFICAT

Au registre paroissial de Berthier-en-bas, à la date du 15 octobre 1725, on trouve l'acte de sépulture suivant :

"L'an mil sept cent vingt-cinq, le quinze octobre, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, vers la porte, le corps de Guillaume Lemieux, habitant de cette paroisse. Il était âgé de 80 ans ou environ. Après l'estime que tout le monde en fait, on a sujet d'espérer que Dieu lui aura fait miséricorde. Il est mort après trois ans de maladie pendant laquelle il a reçu avec beaucoup de piété plusieurs fois l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. Comme il était aimé de tout le monde, chacun s'est trouvé à son enterrement. Leclair, Ptre."

Ce n'est pas souvent qu'on trouve dans nos anciens registres paroissiaux de semblables éloges. Guillaume Lemieux, il ne faut pas en douter, était un citoyen exemplaire.

Guillaume Lemieux avait épousé, à Québec, le 15 décembre 1669, Elisabeth Langlois, veuve de Louis Côté. Celle-ci étant décédée le 19 novembre 1696, Guillaume Lemieux épousa, en secondes noces, au Cap Saint-Ignace, le 12 octobre 1699, Louise Picard, veuve de Louis Gagné. De ces deux mariages naquirent plus de douze enfants dont plusieurs firent souche.

Guillaume Lemieux est le deuxième ancêtre canadien de l'honorable M. Rodolphe Lemieux, orateur de la Chambre des Communes du Canada.

NOS CROIX DE CHEMINS
IV

Des anciennes croix dont on a gardé le souvenir, dans la région de Montréal, nous pouvons signaler, pour cette fois, les suivantes :

La croix des Frères Charon.—Lorsque le grand canadien, François Charon de la Barre, décida de consacrer sa vie à Dieu et aux pauvres, il s'occupa de s'adjoindre des collaborateurs et de s'assurer d'un morceau de terre sur lequel il pourrait construire l'édifice dans lequel il logerait les nécessiteux et les infirmes du sexe masculin. Et aussitôt qu'il eut obtenu le terrain convoité il s'empressa d'y ériger l'Instrument sacré. Tel est ce que nous apprend un contrat dressé par Adhémar, le 17 octobre 1692, et que nous résumons ainsi : .

"Marché entre François Charon de la Barre pour lui, Pierre Le Ber, Jean Fredin et autres qui se joindront à lui pour faire bâtir une maison de charité sur un emplacement donné par M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal, et où ils ont déjà fait planter une croix."

Sans doute, le "signe de la rédemption" se dressa pendant longtemps sur cette propriété et c'est peut-être par allusion que Mgr de Saint-Vallier donna à la communauté du sieur Charon, ce nom officiel remarquable : "Frères hospitaliers de Saint Joseph de la Croix."

La croix de Catherine Tekakouitha.—Sur le chemin qui longe le Saint-Laurent, à l'extrémité ouest de la paroisse de Laprairie et vis-à-vis le bas du sault Saint-Louis, existe un monument de forme unique en ce pays : c'est celui de la vierge iroquoise, Catherine Tekakouitha. Elle naquit en 1656 "au pays des Agniers, dans ces cantons iroquois, qui maintenant font partie de l'état de New-York." Orpheline dès sa jeunesse, elle réussit après avoir surmonté bien des obstacles, à se rendre à la mission du Sault, en 1677, où elle se livra à la pratique des vertus chrétiennes.

Cette remarquable vierge indigène, mourut en odeur de sainteté, à l'ancien village du Sault Saint-Louis, le 17 avril 1680 ; elle n'avait que 24 ans. La défunte "fut ense-

velie au pied de la croix qu'elle aimait à venir prier, sur les bords du grand fleuve."

La croix de Tekakouita a été remplacée plusieurs fois. On sait qu'elle fut renouvelée le 23 juillet 1843, puis le 5 octobre 1884. Au mois de juillet 1890, l'abbé C.-A. Walworth, curé d'Albany, "conçut la pensée d'ériger en l'honneur de la vertueuse enfant des bois, un monument destiné à perpétuer la mémoire de cette pieuse fille." Il se compose d'une tombe en granit sur laquelle on a gravé l'inscription suivante :

Kateri Tekakwitha—Apr 17, 1680, Onkweonweke Katsit süon—Teiot sit sianekaron.

L'abbé Burtin en donne la traduction suivante :

Kateri Tekakouitha—avril 17, 1680—La belle fleur qui s'est épanouie chez les Sauvages.

"Le sarcophage qui est de granit est entouré d'une palissade, il fut d'abord recouvert par un toit incliné fait de gros morceaux d'écorce, le tout surmonté d'une croix de 15 pieds de hauteur."

Ce monument qui coûta environ $1000 fut bénit le 30 juillet 1890 par Mgr Fabre, accompagné de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, de Mgr McNierny, évêque d'Albany, N. Y., et de 60 prêtres. On estime qu'une foule de 2000 personnes assista à cette cérémonie.

E.-Z. Massicotte

QUESTION

Je vois dans une vieille chronique qu'au début de l'Hôtel-Dieu de Québec, les religieuses de cette maison avaient adopté une jeune huronne orpheline nommée Marie-Thérèse. Elle avait alors deux ou trois ans. Quand la fille des bois fut plus âgée, les dames de l'Hôtel-Dieu l'envoyèrent à la marquise de Gouergonantin, en Bretagne. Cette grande dame voulait l'adopter. Je serais curieux de connaître le sort de cette Huronne. La marquise de Gouergonantin réussit-elle à en faire une Française ? J'en doute car nos religieuses canadiennes malgré tous leurs efforts ne réussirent pas beaucoup à *civiliser* nos sauvagesses.

X. X. X.

LES CONGES DE TRAITE ACCORDES EN 1717

Le document que nous publions ici porte pour titre *Etat des congés qui ont été accordés en l'année 1717 par Monsieur le marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en la Nouvelle-France, visé par M. Bégon, intendant au dit pays, pour aller faire la traite avec les Sauvages des postes établis dans les pays d'en Haut, et de l'emploi des dits congés par ceux à qui ils ont été accordés.*

Cette pièce jette un jour très curieux sur tous les prétextes choisis par les gouverneurs du régime français pour accorder des congés de traite.

POUR MISSILIMAKINA

1° Congé accordé au sieur Levasseur de Neré le 8 mars 1717 pour lui aider à faire une de ses filles religieuses, vendu à Jean Magnan dit le Petit l'Espérance, de Montréal, qui est parti dans un canot de quatre hommes lui compris, le 27 mai 1718.

2° Idem au sieur de la Martinière le 9 du dit mois de mars pour lui aider à faire sa fille religieuse, vendu au sieur Guillet, de Montréal, qui le fait valoir par le nommé Monfort, du dit lieu, parti dans un canot avec trois hommes le 27 mai dernier.

3° Idem au sieur Despins, de Boucherville, le 9 juillet 1717, lequel, étant parti le 10 du même mois dans un canot de quatre hommes lui compris, est revenu à Montréal au mois d'août dernier avec ses gens après avoir fait sa traite.

4° Idem accordé le 18 août 1717 à la dame veuve des Bergères, vendu au sieur Guillet, qui est parti le 27 mai 1718 dans un canot de quatre hommes lui compris et qui est revenu à Montréal dans le courant d'août.

5° Idem à la dame de Blainville et à la dame Herbin, du même jour, vendu au sieur Bouat, de Montréal, qui ne pourra le faire valoir qu'au printemps de l'année prochaine 1719.

6° Idem du même jour à la dame Clerin et à la demoiselle de Largenterie, vendu au sieur Moinière, de Montréal,

qui est parti dans un canot de quatre hommes lui compris, le 28 mai dernier.

7° Idem au nommé Guillory, de Montréal, qui partit dans le dit mois d'août 1717 avec un canot de quatre hommes lui compris et est revenu avec ses gens au mois d'août dernier.

Soit 7 congés pour Missilimakina.

POUR LA BAIE

1° Congé à la dame veuve de Louvière vendu au sieur Blondeau, de Montréal, qui est parti le 27 mai dernier dans un canot avec quatre hommes.

2° Idem à la dame veuve de la Gemmeraie, vendu au sieur Guillet qui le fait valoir par Jean Moreau et Pierre L'Ecuyer, de Batiscan, qui sont partis dans un canot de quatre hommes eux compris, le 27 mai 1718.

3° Idem aux dames veuves de Muy et Menthet, vendu au sieur Saint-Georges Dupré, de Montréal, et à Estienne Adam, des Trois-Rivières, qui sont partis de Montréal le 1er juin dernier dans un canot de quatre hommes eux compris.

4° Idem au sieur Sicart et à Ignace Hébert, vendu à Nicolas Sarrazin et Pierre Juillet, de Montréal, qui sont partis le 27 mai dernier dans un canot de quatre hommes eux compris.

5° Idem aux enfants du feu sieur Juchereau et aux demoiselles Bizard et des Bergères, vendu à Claude Caron, de Montréal, qui est parti à la fin du mois de mai dernier dans un canot de quatre hommes lui compris.

6° Idem accordé du dit jour 18 août 1717, à la dame veuve de la Valterie et à la demoiselle de Bellestre, vendu à Pierre Demers, de la Prairie de la Madelaine, qui est parti à la fin du mois de mai dernier dans un canot de quatre hommes lui compris.

7° Idem aux dames veuves de Varennes et Marin, vendu à Ignace Vien et Michel Cabazier, de Montréal, qui sont partis comme dessus.

8° Idem à la dame veuve de Rudepalais et aux demoiselles de Catalongue et Desforests, dont moitié a été vendue aux nommés Mezerai et Destaillis qui sont partis à la fin du mois de mai dernier dans un canot avec les sieurs Paul et

Charles de Rudepalais, leurs associés, pour l'autre moitié appartenant à leur mère.

Soit 9 congés pour la Baie.

POUR LES OUYATANONS

1° Congé accordé à la dame veuve de Villerai et au sieur de L'Epinai, haut de Beauport, et vendu à Pierre Cosme, de Montréal, et Claude L'Epine, de Québec, qui sont partis dans un canot de quatre hommes eux compris à la fin du mois de mai dernier.

2° Idem du 18 août 1717 aux sieurs Douville et La Chauvignerie, vendu à Pierre Larche, de Québec, et Jacques Monboeuf, de Montréal, et qui sont partis à la fin du mois de mai dernier.

3° Idem aux demoiselles de Cabanac et au sieur Monplaisir, habitant de Champlain, et major de la milice du gouvernement des Trois-Rivières, vendu à Estienne Roy, de Montréal, qui est parti le 1er juin 1718 dans un canot de trois hommes lui compris.

4° Idem à Michel Perrot, habitant de Bécancour, qui n'a pu encore le faire valoir ni s'en défaire.

Soit : 4 congés pour les Ouyatanons.

POUR LA RIVIÈRE-SAINT-JOSEPH

1° Idem au sieur de Saint-Ours et à la dame veuve de Sorel, du 19 août 1717, vendu au sieur Jean Mailhiot, de Montréal, qui est parti dans un canot de quatre hommes lui compris à la fin du mois de mai 1718.

2° Idem du dit jour 19 août, aux dames veuves de Livilliers et de Puygibault, vendu à Albert Beaume, de Montréal, qui est parti comme dessus.

3° Idem à la dame veuve de Linctot et à la demoiselle Duverger d'Aubusson, vendu au sieur Moinière, de Montréal, qui le fait valoir, Pierre et Jean Lafatigue et Jean-Baptiste Teixier avec un engagé partis dans un canot le 28 mai.

4° Idem accordé le 19 août 1717 aux nommés Jetté, de Montréal, Basset et Boileau, habitants de Chambly, vendu à Jean-Baptiste Chevalier, de Montréal, qui est parti dans un canot de trois hommes, lui compris, au mois de juillet 1718.

5° Idem à la demoiselle Boulanger, du Cap de la Madeleine, et à la demoiselle veuve de Saint-François, vendu à

Charles Teixier, de Montréal, qui est parti à la fin du mois de mai dernier dans un canot de quatre hommes lui compris.

6° Idem aux demoiselles de Tourillon, Vieuxpont et Mouette, vendu à Pierre Garreau dit Saintonge, de Montréal, qui est parti comme dessus.

Soit : 6 congés pour la Rivière-Saint-Joseph.

POUR LES ILLINOIS

1° Congé accordé le 19 août 1717, à la famille de la veuve de Falaise, vendu à Joseph Poupart dit Lafleur, de Montréal, qui est parti au mois de juillet 1718 dans un canot de trois hommes lui compris.

2° Idem au sieur Pottier du Buisson et au nommé Dudevoir, de Montréal, vendu à Pierre Réaume et Jean Verge dit Desjardin, de Montréal, qui sont partis dans un canot de quatre hommes eux compris en juillet dernier.

3° Congé accordé le dit jour 19 août 1717 à Charles Favereau dit Deslauriers, de Boucherville, et au nommé Saint-Louis, de Lachenaie, qui n'ont pu s'en défaire ni le faire valoir jusqu'à présent.

Soit : 3 congés pour les Illinois.

RÉCAPITULATION DES CONGÉS ACCORDÉS EN 1717 :

	Congés qu'on a fait valoir en 1717-1718		Congés restant à faire valoir		Total des congés
Pour Missilimakina. . .	2	4	1		7
Pour la Baie.	2	9	1		9
Pour les Ouyatanons. . .	2	3	1		4
Pour la Riv.-St-Joseph.	2	6	1		6
Pour les Illinois.	2	3	1		4
	2	25	3		30

Plus un congé pour Missilimakina accordé le 8 août 1718 à la dame veuve de Soulange, vendu au sieur Renaud, de Montréal, lequel est parti dans un canot de quatre hommes le 7 septembre dernier.

A Québec, le 9 novembre 1718.

(Signé) VAUDREUIL.
BEGON (1)

(1) Archives de la province de Québec.

LA JUSTICE SEIGNEURIALE DE L'ILE JESUS

La colonisation de l'île Jésus devait être fort avancée au début du 17e siècle, puisque le séminaire de Québec, propriétaire de l'île, demanda l'établissement d'une justice dans sa seigneurie.

La requête à cet effet fut présentée à l'intendant Hocquart, le 16 avril 1734. Par la même occasion, des commissions étaient accordées aux fonctionnaires du nouveau tribunal.

René Gaudron de Chèvremont notaire, devenait juge ; J.-B. Angers-Lefebvre, marchand, recevait le titre de procural fiscal, et Charles-François Coron, notaire, acceptait la charge de greffier.

Le magistrat Chèvremont avait commencé sa carrière d'officier de plume à Québec. Dans cette ville, le 7 janvier 1730, étant secrétaire du marquis de Beauharnois, il avait épousé Marie-Bénigne Derome. Le 27 juillet 1732, M. de Chèvremont obtint une commission de notaire et il vint ouvrir un bureau à Montréal où nous constatons sa présence jusqu'en 1739. En l'an 1736, il fut l'un des assesseurs qui condamnèrent à mort la négresse Angélique, convaincue d'avoir, par vengeance, allumé un incendie qui détruisit une grande partie de Montréal. En 1735, M. de Chèvremont occupait comme greffier d'un conseil de guerre. Enfin, en 1737, nous le voyons attaché au "contrôle de la marine."

A cette date, il avait cessé de présider le tribunal de l'île Jésus, car son successeur, J.-B. Angers-Lefebvre, fils d'un arpenteur de renom, avait été nommé juge le 17 mars 1736. (1)

Et ce fut un sieur Parant qui remplit les fonctions de procureur fiscal.

De 1753 à 1758, aucun changement dans la composition du tribunal. Seulement, nous voyons apparaître de temps à autre, Jacques-Philippe Olivier, qui, en 1740, avait obtenu une commission d'huissier pour exercer dans l'île Jésus, à Terrebonne, Lachenaie, Repentigny et Rivière-des-Prairies.

La justice de l'île Jésus cessa-t-elle avec la conquête ?

---

(1) Massicotte, **Arrêts, Edits, Ordonnances.**

Il ne paraît pas. J.-B. Angers, en 1765, figure dans des documents en qualité de "gérant des affaires de l'île Jésus", puis, le 5 mars 1767, une pièce nous indique que l'abbé Boiret, supérieur du séminaire de Québec, a fait choix de maître Foucher, notaire, de Terrebonne, au lieu et place de feu C.-F. Coron, comme notaire et greffier, avec la condition que le sieur Foucher ira demeurer dans l'île Jésus.

E.-Z. Massicotte

UNE STATUE A LeMOYNE D'IBERVILLE

M. Léon Guérin, dans son *Histoire maritime de France*, a écrit du célèbre marin et guerrier canadien-français, Pierre LeMoyne d'Iberville :

"D'Iberville fut l'un des plus grands marins à la fois et l'un des plus habiles navigateurs que la France ait jamais eus. C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses campagnes prodigieuses, par leurs résultats obtenus avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour théâtre et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine." (1)

Répondant au voeu de la Commission des Monuments Historiques, le gouvernement de la province de Québec vient de décider de placer la statue de Pierre LeMoyne d'Iberville en face du palais législatif de Québec. C'est le sculpteur Soucy, de Montréal, qui a été chargé de l'exécution de la statue du grand marin.

Les fêtes du dévoilement de la statue de Pierre LeMoyne d'Iberville qui se feront en mai 1924 donneront lieu à une belle démonstration patriotique et nationale.

---

(1) **Histoire maritime de France,** tome troisième, p. 426, et tome quatrième, p. 162.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663

Il parut au commencement de l'année 1663 des signes célestes qui, sans doute, nous présageaient des choses terribles comme celles qui arrivèrent. Après, on vit au ciel des astres nouveaux qui se montrèrent ainsi que trois soleils, d'autres parurent en forme de serpens, on entendit des bruits tels que des coups de canon ou de tonnerre, l'alarme que l'on en prit nous obligea de redoubler nos dévotions dans le tems de carnaval, nous avions déjà la coutume de ne prendre aucune grande récréation depuis le Septuagésime jusqu'au carême, pour contrarier la liberté que les pécheurs se donnaient en cette saison d'offenser Dieu impunément, nous faisions aussi des mortifications particulières, chacune selon sa force et sa ferveur, et toute la communauté mangeait maigre les trois derniers jours gras, pendant lesquels on nous exposait le Très Saint Sacrement, afin de nous exciter à réparer par nos adorations les injures que Notre Seigneur recevait des mauvais chrétiens.

Peu de gens se troublèrent de ces signes, mais tout le monde eut part à la crainte que causa le tremblement de terre qui se fit sentir d'une manière effroyable : peu de temps après il y eut encore des avants-coureurs par la révélation qui en fut faite à plusieurs personnes.

La nuit du 3 février, une Sauvagesse très sage et très pieuse, reposant dans sa cabane, où tout le monde était endormi, entendit comme la voix d'un homme, qui lui disait distinctement qu'il allait arriver des choses surprenantes : le lendemain, la même femme, étant dans les bois, entendit encore la même voix qui lui dit : demain, entre cinq et six heures du soir, la terre tremblera d'une manière étonnante ; elle raconta ce qu'elle avait entendu, mais on n'y ajouta point de foy, on crut que c'était une visionnaire qui voulait passer pour prophétesse ; il faisait un très-beau temps, le jour suivant fut encore plus serein, et comme c'était le dernier jour du carnaval, on ne pensait qu'à se divertir.

Cependant, une âme fort chérie de Dieu et qui était familière avec lui, la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin, Hospitalière, priait devant le Très-Saint Sacrement, en-

tre quatre et cinq heures du soir ; comme elle était dans la ferveur de son oraison, elle connut que Dieu était fort irrité contre le Canada, et se trouvant elle-même saisie d'un grand zèle pour la justice de Dieu, elle ne put s'empêcher de lui demander qu'il fit éclater quelque châtiment public qui ramenât les pécheurs à leur devoir en leur faisant ouvrir les yeux, elle s'offrit même à être la victime de sa vengeance pour appaiser sa colère, elle vit aussitôt quatre démons furieux aux quatre côtés des terres voisines de Québec, qui les secouaient si rudement qu'ils se proposaient de renverser toute la colonie ; en même temps elle apperçut un jeune homme d'un air majestueux qui montra l'autorité qu'il avait sur ces spectres, en ce qu'il les arrêta un peu de temps, puis il leur lâcha la bride, et elle entendit les démons qui disaient que ce qui allait arriver convertirait tous les pécheurs, mais que ce ne serait que pour un temps, et qu'ils avaient bien des moyens pour les ramener dans le chemin du vice.

Elle prolongea sa prière, et vers les cinq heures et demi du soir, du cinq de février, on entendit dans toute l'étendue du Canada un trémissement et un bruit semblable à celui de deux armées qui se disposent au combat, ou aux flots de la mer dans les violentes tempêtes, des cris éclataient dans l'air, et un bruissement sourd sortait du fond de la terre, des tourbillons de poussière s'élevaient comme des nuées, il se mêla aussi un autre bruit comme d'une grêle de pierre qui tombait sur les toits, en sorte que ceux qui étaient dans les maisons craignant d'être accablés, ne savaient ce qu'ils devaient faire, et n'étant pas capables de réflexion, ils sortaient et rentraient chez eux comme des insensés ; la terre trembla ensuite et son mouvement fut si prodigieux dès cette première secousse que les cloches sonnaient toutes seules, les portes s'ouvraient et se refermaient d'elles-mêmes, les meubles se dérangeaient, les poutres et les planchers craquaient, et on croyait que le feu prenait dans les greniers, et que tout allait être consumé dans cet grand incendie, les croix qui étaient sur les églises se courbaient comme font les arbres quand il fait un grand vent, l'agitation était irrégulière, tantôt on sentait des élancements précipités et fort rudes quelquefois, cela se modérait et ce n'était qu'un balancement tel que le

branle d'un grand vaisseau, qui causait à quelqu'un les mêmes soulevements de coeur que l'on éprouve sur la mer ; ce premier coup dura bien une demi-heure, pendant laquelle tout le monde crût que la terre allait s'entr'ouvrir : enfin, le saisissement et l'effroi fut si général que non seulement les hommes étaient dans la consternation, mais toute la nature gémissait, les bêtes criaient, chacune selon leur espèce, d'une manière pitoyable, les hurlements des bêtes féroces se faisaient entendre jusques dans la ville, et se confondaient avec les cris des animaux apprivoisés.

Les hommes ne savaient où chercher leur sûreté, les uns criaient miséricorde, les autres couraient se confesser, d'autres se prosternaient, plusieurs frappaient leur poitrine, tous étaient remplis de crainte, et surtout ceux qui sentaient leur conscience chargée de crimes, et qui en avaient augmenté le nombre pendant le carnaval ; cela arrêta le cours de leurs débauches, changea bien leur divertissement.

Ce tremblement de terre reprit plusieurs fois, il recommença à neuf heures du soir et continua par de fréquentes secousses, les unes plus fortes que les autres, qui durèrent jusqu'au mois de septembre de la même année, cela fit des bouleversements incroyables, plusieurs montagnes s'aplanirent, d'autres furent précipitées dans la mer, quelques-unes se détachèrent de la terre ferme et formèrent dans le fleuve Saint-Laurent de nouvelles îles, des forêts entières, de grands arbres se déracinèrent en quelques endroits, on ne voyait plus la cîme de plus hauts cèdres, en d'autres la racine des arbres avait pris la place des branches, on vit des campagnes toutes rasées d'une grande étendue, qui paraissaient comme nouvellement labourées dans les lieux qui auparavant n'étaient ni plats ni défrichées.

Il se fit des ouvertures prodigieuses dans la terre comme des abymes, d'où il sortait de grosses fumées et même des flammes, quelquefois une quantité de boue ou de sable s'élançait en l'air avec impétuosité ; de ces mêmes précipices, on vit naître de nouveaux lacs, de nouvelles fontaines et de nouvelles rivières disparurent ; tout était dans la confusion et portait partout un effroi qu'il n'est pas possible d'exprimer, parce qu'il n'y avait point de terme qui puisse faire

comprendre l'étonnement de tous les esprits, sur ce qui arriva pour lors : rien ne peut donner une plus juste idée de la terreur qui frappera tout le monde au jour du dernier jugement, car chacun croyait en être proche voyant le dérangement général de tous les éléments.

Tout ce qu'il y avait d'âmes pieuses en Canada employaient toutes sortes de moyens pour fléchir la miséricorde de Dieu, et pour tâcher d'obtenir la fin de nos malheurs. La même Mère Marie de Saint-Augustin, dont la vie était irréprochable, s'étant accablée de pénitence et redoublant la ferveur de ses oraisons pendant nos calamités, vit un jour un ange d'une grande majesté, dont le regard était terrible ; il avait un vêtement fort brillant sur lequel était écrit, en plusieurs endroits : *Qui est semblable à Dieu* ; il tenait dans sa main gauche une balance dans un bassin dans laquelle il y avait des fumées qui s'évaporaient, et dans l'autre bassin on y lisait : *Parlez au coeur de Jérusalem, et dites-lui que ses maux sont finis, que ses iniquités lui sont pardonnées, et qu'elle a reçu de la main du Seigneur une double grâce pour l'expiation de tous ses péchés.* De la main droite il lançait trois flèches, au bout desquelles étaient écrits ces mots *Impiété, Impureté, Défaut de charité.* Comme elle continuait sa prière avec beaucoup de persévérance, et qu'elle s'efforçait d'opposer à Dieu un mur qui arrêtât les traits de sa colère, elle vit sortir de la bouche de l'ange ces paroles : *On ne se moque pas de Dieu.* Et quoiqu'elle fut effrayée de voir le Seigneur extrêmement irrité, elle ne cessa point pourtant de lui demander avec ardeur la grâce de cette colonie, qu'elle voyait à la veille d'être renversée.

Une autre personne d'une grande vertu, suppliant aussi la divine Majesté avec beaucoup de confiance d'appaiser son courroux contre ce pauvre pays, et insistant humblement et fortement sur cette demande, vit tout-à-coup sa chambre remplie d'une grande lumière, et se trouvant comme environnée des plus beaux rayons du soleil, elle apperçut des hommes dont les yeux étaient étincelants et entendait plusieurs voix qui disaient : *Que ferai-je, Seigneur, sur quelle tête frapperai-je ?* Elle n'entendit point la réponse, mais une confusion de cris et de gémissements s'élevèrent qui la saisirent d'effroi.

Malgré la crainte dont tous les coeurs étaient remplis pendant ce temps de tristesse, on remarqua bien que Dieu voulait seulement châtier le Canada, puisqu'il le protégea d'une manière si spéciale que dans tous les bouleversements qui se firent, il ne perdit pas un seul enfant.

Ce qui doit paraître étonnant, c'est l'étendue de ce pays qui s'est senti de ce tremblement de terre car depuis l'île Percée jusqu'à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, l'Acadie, la Nouvelle-Angleterre ; et depuis Montréal jusqu'aux nations d'en haut dont nous avons connaissance, tous eurent part à nos frayeurs, et dans le même moment selon la supputation des plus habiles, deux cens lieues de largeur qui font vingt mille lieues de terrain en superficie, tremblèrent tout à la fois dans un même jour et à la même heure.

Les Sauvages n'en furent pas moins alarmés que les Français, et dans leur étonnement, n'ayant jamais rien vu de semblable, ils crurent que c'était les âmes de leurs ancêtres qui revenaient prendre possession de leurs terres, et qu'ils allaient voir sortir des tombeaux tous ceux qui les avaient précédés : c'est pourquoi, afin de se mettre en garde contre une armée qui ne paraissait point encore, ils coururent aux armes, et pour effrayer ces ressuscités imaginaires, ils tiraient en l'air quantité de coups perdus.

Ce tremblement de terre produisit plusieurs bons effets, il remua les consciences des pécheurs les plus endurcis, et les fit penser sérieusement à leur salut : jamais il ne se fit de confession plus sincère, ni accompagnée de tant de marques d'une véritable contrition ; tout prêchait la pénitence, chacun était pénétré de componction, et on ne songeait qu'au jugement de Dieu, on s'y préparait comme devant bientôt y comparaître ; plusieurs communiaient comme si ce devait être la dernière fois de leur vie, et le temps du carême ne fut jamais passé plus saintement, parce que l'on se voyait à chaque moment sur le point d'être abymé, et que l'épouvante générale faisait rentrer tout le monde en soi-même. (1)

---

(1) Cette description du tremblement de terre de 1663 est empruntée à l'**Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec** de la Mère Juchereau de Saint-Ignace. On pourra comparer cette relation à celle que l'on trouve dans les **Relations des Jésuites** sur les mêmes perturbations.

REPONSES

Le cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec (XX, p. 378)—Il n'y a pas que des pauvres qui ont été enterrés dans le cimetière dit des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec. Plusieurs personnages importants, par humilité ou pour d'autres raisons, demandèrent à y être inhumés. On y compte même un gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Mézy.

Le terrain du cimetière des Pauvres fut donné à l'Hôtel-Dieu par Guillaume Couillard et sa digne compagne, Marie-Guillemette Hébert. L'acte suivant du notaire Audouard, daté du 25 juillet 1651, nous donne les raisons de ce don :

"Pardevant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil estably par le Roy à Quebecq, notaire en la Nouvelle-France, et tesmoigns soubzsignés, furent prents en leurs personnes Guillaume Couillard père, habitant, demeurant à Quebecq, et Marie-Guillemette Hébert, son épouse, de luy suffisamment authorizée pour l'effet des pntes, ont recognu, confessé avoir donné, ceddé, quitté, transporté et délaissé à toujours aux Révérendes Mères Religieuses Hospitalières du Couvent de la Miséricorde de Quebecq, à ce pntes et acceptantes, la Révérende Mère Jeanne de St-Paul, supérieure du d. Couvent et Hospital, la Révérende Mère Marye de St-Bonnaventure de Jésus, assistante, la Révérende Mère Marye-Catherinne-Joseph de Saint-Augustin, despositaire, icelles faisants et gérantes touttes les affaires pour la communauté des dittes Religieuses acceptantes pour et au nom du d. couvent, la quantité de vingt pieds de terre de front sur soixante pieds de proffondeur joignant d'un costé les pieulx de la closture du jardin appartenant aux dittes Révérendes Mères, et d'autre costé de la grange appartenant aux dits ceddants faisant face sur le chemin qui va de la grande église à la ditte maison, couvent et hospital, les dittes terres cydessus spéciffiés aux dits ceddants appartenantes et par eux destachées de certaines pièces de terres à eux données par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, seigneurs de ce païs, pour en jouir par les dittes Rdes Mères Religieuses Hospitalières elles ou leurs succédantes à toujours en

toutte propriétté sans aucunes charges de cens et rentes, debtes ny hypothecques quelconques tant du passé que pour l'advenir, à la charge que la ditte terre sera employée à faire un cymetierre qui servira pour la sépulture des pauvres qui decedderont au d. hospital et de ceux qui y désireront estre enterrés. Car ainsy, etc, promettant, etc, obligeant etc. Fait et passé au parloir extérieur du dit couvent et hospital le vingt-cinqe jour de juillet mil six cent soixante et ung, en prnce de Jacques Renouard de Bellaire et Victor Trotin, tesmoings soussignés, avecq les dittes Révérendes Mères acceptantes et les dicts ceddants, et a le d. sieur Couillard père desclaré ne sçavoir escripre ny signer de ce interpellé suyvant l'ordonnance.

Jeanne Agnès de St-Paul,
Marie de St-Bonaventure de Jésus,
Marie-Caterine-Joseph de St-Augustin,
Guillemette- Marie Hébert,
J. Renouard de Bellair,
Victor Trotin,
Audouart, nott (1)

Les Jésuites canadiens sous le régime français (XII, p. 256) —Trois Canadiens-Français seulement entrèrent dans la Compagnie de Jésus pendant toute la durée du régime français au Canada: Michel Baudoin, né à Québec le 8 mai 1692; François-Xavier Duplessis, né à Québec le 13 janvier 1694, et Joseph-Nicolas Martel, né à Québec le 21 avril 1721.

Kalm dit vrai quand il écrit que pas un seul des Canadiens entrés dans la Compagnie de Jésus ne revint exercer son ministère dans la Nouvelle-France. Mais ceci ne veut pas dire que ces Jésuites furent empêchés par leurs supérieurs de revenir dans leur patrie. Le Père Baudoin se donna aux missions de la Louisiane où il s'illustra. Le Père Duplessis devint un des grands orateurs de la chaire en France. Quant au Père Martel, il revint au Canada, mais sous le régime anglais seulement.

On peut consulter sur ces trois Pères Jésuites les *Petites choses de notre histoire,* troisième série, p. 276.

---

(1) Archives Judiciaires de Québec, greffe de Guillaume Audouart.

La Rivière-des-Caps (XXVIII, p. 354)—Dans un procès-verbal du grand voyer Lanoullier de Boisclerc des 23, 24 et 25 juin 1746, il est ainsi parlé de la Rivière des Caps : "Nous avons marqué un chemin royal de vingt-quatre pieds de large entre deux fossés, de trois pieds de large et de creux, dans les endroits où besoin sera... et en revenant de la Rivière des Caps à l'église des dits Camouraska de la longueur de quatre lieues ou environ... sur la dite rivière des Caps il sera fait un pont avec deux pilliers de bois à tête pour y porter six bonnes lambourdes de six pieds de long d'épinette rouge qui seront placées deux pieds au-dessus des plus hautes eaux du printemps..."

Dans une requête en date du 25 juin 1803 présentée au grand voyer Gabriel-Elzéar Taschereau, par Bélonie Nadeau et Jean-Baptiste Raymond, habitants de la paroisse St-André de Kamouraska, il est également dit : "Ils se servent d'un bout de chemin qui passe depuis chez Joseph Laforge derrière la montagne appelée la Montagne de la rivière à Fouquette, en la dite paroisse St-André, à l'endroit appellé la Rivière des Caps."

La Rivière-des-Caps c'est donc Saint-André de Kamouraska.

Le colonel Chaussegros de Léry (XXIX, p. 74)—Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry, né à Québec le 12 août 1778, était fils de l'honorable Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry et de Louise Martel de Brouage.

Il fut admis à la pratique du droit le 10 mars 1800.

Son frère aîné, le célèbre ingénieur de la Grande Armée, était alors en très grande faveur auprès des officiers supérieurs de l'armée française. C'est lui qui sollicita le jeune avocat à passer en France où il espérait lui faire une belle carrière.

M. de Léry partit pour la France en 1801.

Afin d'être plus à même de réussir dans la carrière à laquelle il se destinait, il suivit quelque temps les cours ouverts en faveur des jeunes gens de famille qui se proposaient d'entrer dans le génie.

Au sortir de l'Ecole Militaire, il devint aide-de-camp de son frère et il le suivit dans plusieurs de ses campagnes où il se distingua par sa valeur intrépide.

Promu colonel, il s'embarqua pour la Guadeloupe, à la tête de son régiment. C'est là qu'il mourut en 1818.

M. Léon Ledieu se trompait donc en écrivant en 1897 que le colonel de Léry était mort gouverneur de la Martinique.

Le marquis de Denonville né protestant ? (XXIX, p. 124) —J'ignore si le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, était né protestant, mais il est certain que son père et sa mère avaient été dans l'hérésie et qu'ils se convertirent après leur mariage.

C'est le marquis de Denonville lui-même qui écrit la chose dans une lettre à Mgr de Laval en date du 23 mars 1696. Il écrivait :

"Je finirai en vous demandant la grâce de prier Dieu pour le repos de l'âme de mon père que Dieu a retiré de ce monde à l'âge de 89 ans, après douze années de paralysie. Il y a soixante ans que par la miséricorde de Dieu il se convertit par sa propre étude et attira avec lui ma mère en abjurant tous deux l'hérésie. N'oubliez pas, je vous supplie, toute ma famille ; la carmélite, ma fille aînée, est toujours contente de sa vocation, et aussi gaie que si elle était dans le monde au milieu des plaisirs."

QUESTIONS

Est-il vrai que dès 1700, les Juifs avaient une synagogue à New-York ? Je prends mon autorité dans un mémoire du fameux d'Iberville, écrit en 1700. D'Iberville disait : "Cette ville (New-York) comprend six cents maisons toutes fort propres et bâties de briques avec deux prêches et une mosquée (sic) pour les Juifs." Le grand marin confondait probablement les Juifs avec les Mahométans.

X. X. X.

Le lieutenant-gouverneur Hutchinson, dans son *Hictory of Massachusetts*, écrit que NesKambouit, chef abénaquis, se rendit en France et que Louis XV le fit chevalier de Saint-Louis avec une pension de huit francs par jour. Ceci est-il prouvé ?

Abo

LETTRE DE L'ABBÉ CHABAUD, MISSIONNAIRE EN L'ILE SAINT-LAURENT (ILE D'ORLEANS), A M. DE LAMET

De Kebec, en la Nouvelle-France, ce 29 novembre 1688.
Monsieur,

Je suis venu ces jours ici du lieu de ma mission en la ville selon la coutume ordinaire de tous les missionnaires. J'ay trouvé les derniers vaisseaux en partance et qui n'attendaient plus que les dépêches de Monseigneur et du Séminaire. Ce qui m'a fait prendre la résolution de vous faire ces lignes pour renouveller votre sincère affection en mon endroit. Si les occupations que l'on m'a données, si les besoins de ma mission m'eussent permis de demeurer davantage, je vous aurais escrit fort volontiers d'une manière fort ample tout ce qui regarde ce nouveau (pays ?). Monsieur Franquelin, nostre mathématicien, va à la cour porter une carte considérable que vous pourrez voir chez Monsieur de Segnelé. Les merveilles de la nature et de la grâce y sont grandes et en si grande quantité que la multitude en accable d'abord l'esprit dès qu'il entreprend de les rapporter non pas avec exagération, mais simplement. Vous agrérez que ce sera une autre fois par les vaisseaux qui reviendront, l'année prochaine au mois de mars, de la Rochelle.

Nous n'avons eu que pluis tout cet esté principalement au temps de la récolte, ce qui a fait pourrir tous nos blés pour la plus grande partie et il semble que le bon Dieu ait permis cela pour le bien du pauvre car il n'y a que les pauvres qui font du blé en ce pays, mais quelle quantité qu'ils en aient il ne suffit jamais à vestir sa famille car les habitz sont extrêmement chers en ce pays, tout y vient de l'Europe, jusqu'aux espingles, hormis le bled, dont on use icy depuis une 20è d'années mais avec grande bénédiction du commencement car un minot en a produit 80.

La paix n'a pu estre conclue avec les Hiroquois à cause de la trahison des Anglais. Les Iroquois nous ont brulé un village à 20 lieues de Kebec, tué environ 200 personnes auxquelles ils ont d'abord osté la peau du crâne avec la chevelu-

re, ce sont les choses qu'ils conservent comme un grand trophée, ils fument le bout des doigts avec une pipe. Ils coupent toutes les parties du corps tout en vie et en font chaudière des unes après les autres, ils ont fait mourir d'un martyr très cruel un jeune enfant d'un habitant de l'isle où je suis demeurant et du mesme nom que moy. Le jour de l'Assomption, il arriva un tremblement de terre pendant que je devais dire la messe ; ils sont fréquents en ce pays icy à cause des grandes rivières extrêmement creuses et profondes.

Monsieur Cavelier, frère de Mr. de la Salie et prestre de Montréal, est allé à la cour de France faire le récit à Sa Majesté de la descouverte que son frère a faite du pays des Illinois dans lequel il est entré par la rivière de Missipy. Ce pays pourra dans la suite attirer une grande partie des Français à cause de son abondance.

Les Acadiens ont perdu une barque et un vaisseau qui venait charger de la morue et leur apportait quantité de provisions. Les hardes de deux de nos missionnaires et les ornements d'église et les calices ont été pris par les forbans coureurs de nos mers, gens ramassez de toutes sortes de nations principalement des exiléz et hugenots de France.

Le *Soleil de l'Afrique* qui amène Monseigneur de Laval a esté envoyé par la compagnie de France à la traite des castors dans la baye d'Udson. Il a pensé périr dans les glaçons de la mer glaciale quoique dans le milieu de la canicule, les Esquimaux, nation crüelle de sauvages hurlant déjà à leur manière et sautant de glaçons en glaçons et courant entre les glaçons avec leurs canots de peaux de loups marins, croyant desjà faire la curée comme des harpies ayant esté empeschez comme par miracle, s'étant levé un vent contraire qui les a desgagez des glaçons et fait retourner en arrière. Il me faudrait plus de temps pour vous parler au long de la ville de Kebec, sa situation, sa police et son gouvernement, du Conseil Souverain, du parlement de Messeigneurs et du Séminaire, et des moeurs, des habitations des Français, des sauvages dont les nations surpassent celles du vieux monde, et leurs moeurs et de l'état de notre Eglise, permettez-moi de le faire à la première fois. Excusez-moi pour à présent, je partz dans le premier canot pour m'en retourner dès que

la marée dessendra, s'il n'y a point de tourmente.

Je suis de tout mon coeur,
Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
P. Chabaud, Pe, missionnaire de
l'isle St-Laurent.

P. S.—J'écriray à la 1ère fois comme j'ay promis une relation de ce pays à Monsieur de Lairet et à Madame sa femme je leur demande pardon de ma négligence. Je le regarderay toujours devant Dieu comme un bienfaiteur de mes missions et de ce Nouveau (monde).

Je salue Madame Corcessin et toute sa famille ; que Notre Seigneur soit son bonheur. (1)

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMEE ANGLAISE

(*Suite et fin*)

Le 31 juillet 1865, il achetait son congé du 100e régiment. Le 9 janvier suivant, il était nommé capitaine au 9e bataillon de Québec et il servit durant l'invasion fénienne de cette année. Le 30 novembre, le capitaine Voyer était nommé quartier-maître du district de Québec, et attaché à l'état-major de la milice du Dominion. Le 9 juin 1868, durant la seconde invasion des féniens, il fut envoyé en mission spéciale, à Richmond, par le lieutenant-colonel Pakenham, du 30e régiment.

Le 29 mars 1870, le capitaine Voyer était nommé surintendant de la police provinciale de Québec. Il fut promu major, le 27 janvier 1871. Il se tua accidentellement, dans son bureau, à Québec, le 22 février 1876.

Le major Voyer avait épousé, le 2 janvier 1869, Arline Laroche. De ce mariage naquirent cinq enfants.

Le major Voyer publia, en 1895, *Les qualités morales du bon militaire*. Il a tenu, de 1859 à 1870, un journal qui a servi à M. A.-N. Montpetit pour écrire sa biographie.

F.-J. Audet

---

(1) Suscription : A Monsieur le docteur de la maison de Sorbonne et curé de la paroisse St-Eustache pour remettre à Monsieur de Lamet. L'original de cette lettre conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, Nouvelles acquisitions, vol. 2610, folios 44-45.

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS — OCTOBRE 1923 No 10

UN PROJET D'EXPEDITION DE M. D'IBERVILLE CONTRE BOSTON

Pendant la dernière moitié du dix-septième siècle la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre furent presque continuellement en guerre. Des partis de Canadiens et de Sauvages firent dans la colonie voisine des incursions où les règles de la guerre entre nations civilisées n'étaient pas toujours observées. Nous ne voulons pas excuser les atrocités commises par ces partis, mais il faut avouer que les autorités de la Nouvelle-Angleterre les provoquaient jusqu'à un certain point par les secours de toutes sortes qu'elles accordaient aux Iroquois, ennemis invétérés des Français.

En 1689, M. de Callières, alors gouverneur de Montréal, avait proposé au roi de mettre fin à ces luttes continuelles entre les deux colonies en s'emparant de la Nouvelle-York. Ce projet fut approuvé par le roi et ses ministres, puis, l'année suivante, abandonné sous le prétexte que la France avait trop d'affaires considérables à soutenir en Europe pour envoyer de nouvelles troupes en Canada. Le ministre écrivait au gouverneur de la Nouvelle-France : "Sa Majesté estime qu'une vigoureuse défensive est plus convenable présentement à son service et à la sûreté de la colonie." (1)

(1) Sur le projet de conquête de la Nouvelle-York de M. de Callières on peut consulter le **Bulletin des Recherches Historiques,** vol. XXIV, pp. 289, 321 et 353.

Onze ans plus tard, Pierre LeMoyne d'Iberville, alors à l'apogée de ses succès, proposait au roi de France une expédition non moins audacieuse que celle conçue par M. de Callières en 1689 mais qui n'aurait demandé aucun secours en hommes de la part de la mère-patrie. Le grand marin proposait tout simplement de faire la prise de Boston.

M. d'Iberville suggérait de faire cette expédition pendant les rudes mois de l'année et il en donnait la raison suivante :

"Le temps qui me paraît le plus propre pour exécuter une entreprise de cette nature est l'hiver. Tout favorise l'éloignement des vaisseaux qui emportent une partie considérable des forces de ce pays qui ne se trouve pour lors rempli que de gens de métier peu propres à la guerre et qui se croient en sûreté parcequ'ils ne peuvent pas s'imaginer qu'on soit en état de former en Canada des desseins de cette conséquence surtout dans une saison aussi fâcheuse que celle de l'hiver, tout cela concourt au succès de cette entreprise."

M. d'Iberville se faisait fort de réduire Boston avec dix-huit cents hommes. A ce sujet, il écrivait :

"Cette proposition paraîtra impossible à bien des officiers qui par leur rang et leur ancienneté auraient lieu d'espérer la conduite de cette affaire, et je ne doute point qu'ils ne s'y opposent, ne se sentant pas assez de force pour se mettre à la tête d'un détachement qui doit être conduit avec la dernière vigueur. Ils ne manqueront pas aussi de persuader autant qu'ils ont été dans ces sentiments lorsqu'il a été question d'aller l'hiver aux ennemis, qui était la saison la plus propre pour les réduire, si on avait mis à la tête d'une jeunesse vigoureuse des gens capables de soutenir la fatigue d'une guerre aussi pénible. Je me donne la liberté de dire que les ennemis de ce pays-là ne doivent point être ménagés, et que la bonne guerre est la plus vive et la plus prompte, et qu'allant aux ennemis tambour battant, on leur a toujours donné le temps de se retirer dans des lieux de sûreté."

Les dix-huit cents hommes de l'expédition auraient été composés comme suit : mille Canadiens, quatre cents soldats choisis dans les troupes et quatre cents Sauvages alliés.

Puis, M. d'Iberville donnait en passant un coup de griffe aux soldats de salons ou de bureaux qui étaient les principaux artisans de bien des expéditions manquées au Canada :

"Les personnes qui font des mémoires dans le dessein de les voir exécuter par d'autres s'embarrassent peu qu'en suivant leurs plans on réussisse. Je n'expose rien que je ne veuille exécuter, et si on veut me faire l'honneur de me confier l'entreprise de Boston, j'ose assurer que je la réduirai avec ses dépendances à l'obéissance du Roi."

Avec une fierté faite plutôt de son assurance de réussir dans son projet, M. d'Iberville ajoutait :

"Si on veut bien se donner la peine de faire attention au succès que j'ai eu dans mes projets, on verra que j'ai réussi à la baie d'Hudson (1), à Corlar, dans la prise de Pemquid, de Terre-Neuve et enfin dans la découverte du Mississipi où mes devanciers avaient échoué. Si on veut aussi repasser mes mémoires, on verra que je n'y ai rien exposé que de juste et que je n'aie suivi. J'espère que le mémoire que je donne de Boston ne sera pas plus mal raisonné, et je doute qu'on puisse y réussir autrement."

M. d'Iberville ne voulait pas d'officiers trop vieux pour cette expédition. Une campagne d'hiver, en raquettes, à travers les bois et les rivières gelées, était une entreprise qui demandait des hommes vigoureux, brisés aux fatigues de toutes sortes et dans la force de l'âge.

"Je voudrais encore, disait-il, qu'on me donnât encore les officiers qui me conviendraient et qu'on ne s'attachât point à les détacher par rang de pique, les personnes âgées n'étant nullement propres pour ces sortes d'expéditions, et un homme seul hors d'état de marcher, étant capable de rompre tout l'ordre d'une marche aussi précipitée."

M. d'Iberville ne donnait pas beaucoup de détails sur l'expédition proprement dite. Comme il le disait ailleurs, le succès de cette entreprise n'était assurée que si elle était conçue et faite dans le secret le plus absolu. Il traçait ainsi son itinéraire :

---

(1) M. d'Iberville écrivait **baie du Deson.** On était encore au temps de l'orthographe au son.

"Je voudrais partir de Québec en canot dans le commencement de novembre ou au plus tard le quinze pour de là me rendre par la rivière de la Chaudière au village de Canibequi où serait le rendez-vous.

"Avec mes troupes et avec ce remfort, je traverserais bois vis-à-vis de Boston que j'approcherais à trois ou quatre lieues toujours à couvert, et je m'y rendrais à la faveur de la nuit à la pointe du jour et m'en étant rendu maître et désarmé les habitants, j'enverrais des partis ruiner le plat pays jusques aux portes de New-York pour laisser cette place déserte, si on le juge à propos."

Plus loin, M. d'Iberville revenait sur son itinéraire et écrivait :

"Quoique je ne connaisse les chemins du Canada à Boston que par des mémoires que j'ai tirés des personnes qui y ont voyagé, je crois néanmoins que la route la plus facile serait celle de la Rivière du Loup, qui est à vingt lieues au-dessous de Québec, par où après avoir fait un portage de quatre lieues, on va tomber dans la rivière de Saint-François qui conduit à celle de Saint-Jean qu'on suit jusques à Medoctek où on quitte cette rivière en faisant un portage de deux lieues pour se rendre de lac en lac à la rivière Metamkek qui mène à celle de Pentagouet d'où il faudrait encore faire dix-huit lieues pour se rendre à la mer, et le long de la mer plus de soixante lieues pour se rendre à Boston. Ce qui est impossible tant par la longueur du chemin que parce qu'on serait infailliblement découvert.

"La rivière du Sault de la Chaudière, qui est l'autre route qu'on peut prendre, est beaucoup plus courte et conduit bien mieux à Boston. Il est vrai que depuis Québec jusqu'à douze ou quinze lieues, cette rivière paraît presque impraticable pour le canotage, mais cependant cette difficulté se peut surmonter en faisant passer les canots à lege avec les hommes les plus capables de les conduire pendant que le reste du parti irait par terre avec les vivres et les munitions nécessaires."

M. d'Iberville estimait le coût de son entreprise à une centaine de mille livres.

"Il faut compter, disait-il, que cette entreprise coûtera au moins quatre-vingt ou cent mille livres sans l'envoi du

vaisseau dans lequel on embarquerait la plus grande partie des vivres et munitions nécessaires pour cette expédition, lequel vaisseau pourrait être occupé à faire la course sur les côtes anglaises, pendant les mois de juin, juillet et août et septembre, après quoi il se rendrait au lieu qu'on lui aurait marqué pour y attendre les nouvelles de la réussite pour en donner incessamment avis à la cour."

M. d'Iberville était d'opinion que l'expédition sur Boston, si elle réussissait, aurait une répercussion sur toute la Nouvelle-Angleterre :

"La prise de Boston, écrivait-il, entraînerait infailliblement après soi la ruine de ce pays si on brûlait les grains ; les habitants seraient obligés de se retirer dans la Pennsylvanie pour y subsister.

"Cet abandonnement affaiblirait beaucoup New-York et le mettrait hors d'état de rien entreprendre ; il n'est rien de plus facile que de réduire les habitants dans cette nécessité, les trois quarts de leur blé passant l'hiver dans les granges ; il faut encore remarquer que tous ces grains sortent de la Grande Ile qu'il serait très aisé de réduire. Ces choses ainsi exécutées New-York aurait tout à craindre et serait hors d'état de rien entreprendre.

"Je le repette encore, Boston étant pris avec les environs, bien loin d'appréhender que les Sauvages surtout les Iroquois viennent à leur secours ; il est très sûr que voyant les Anglais battus non seulement il sera aisé de les attirer dans notre parti, mais il est même assuré qu'ils viendront audevant de nous, surtout sachant que cette entreprise serait conduite par moi et mes frères qui pourrions nous assurer d'avoir chez cette nation un crédit que tout autre n'a pas, étant reconnus d'eux pour les principaux chefs de leur nation. Ce qui fera une paix très solide avec ces Sauvages et engagera nos alliés à se tenir plus étroitement unis avec nous, en sorte que les dépenses énormes que le Roi a été obligé de faire pour la conservation du Canada et qu'il fait encore actuellement finiraient et ne seraient plus nécessaires.

"Si la sûreté du Canada se trouve dans la prise de Boston et des côtes voisines, l'établissement de l'Acadie le trouve encore plus dans la réussite de cette entreprise. Il est aisé de

voir qu'on ne peut jamais établir cette colonie si on ne se met au-dessus des forces des Anglais qui sont si supérieures aux nôtres, qu'ils sont non seulement en état de nous troubler mais même de détruire les établissements que nous y voudrions faire. Comme le nombre des bons hommes qu'on se promet de trouver en Canada n'est pas suffisant pour une affaire de cette conséquence, je compte de trouver dans l'Acadie un supplément de cinq cents hommes tant Français que Sauvages."

Le projet de M. d'Iberville aurait peut-être été accepté par le roi, mais le grand marin était alors occupé à la recherche de l'embouchure du Mississipi. L'expédition fut remise à un peu plus tard et la mort vint saisir d'Iberville avant qu'il pût réaliser ce hardi projet.

P.-G. R.

UNE OPINION SUR LE CONSEIL SOUVERAIN

Dans l'automne de 1682, le chevalier de Baugy, officier dans les troupes, arrivait à Québec. Le 27 octobre 1682, il écrivait à son frère pour lui raconter sa traversée à bord du *Saint-François-Xavier,* vaisseau marchand, et lui donner ses premières impressions de Québec. Il disait :

"Il y a icy un Conseil Souverain ; à parler franchement, c'est peu de chose."

Un mois plus tard, le 22 novembre 1682, M. de Baugy écrivait de nouveau à son frère. Cette fois, sa lettre étant confidentielle, il se déboutonnait un peu plus, et voici ce qu'il disait du Conseil Souverain :

"Je t'ay parlé d'un Conseil Souverain ; si tu voais, tu ne pourrais pas t'empescher de rire, car depuis le 1er jusques au dernier des conseillers ils ont plustost la mine d'en estre les ministres ; ils pendent tous l'épée au costé n'aiant pas le moien de s'acheter des robes ; tout ce qu'ils ont de meilleur c'est l'appétit qui ne leur manque nullement ; c'est un plaisir singulier de les voir à la table de M. le général : il semble qu'ils ont observé un jeûne de cinq ou six jours et qu'ils se rassasient pour autant."

LES CORONERS DE MONTREAL, 1764-1923

Avant 1760, lorsqu'il y avait lieu de croire qu'une personne était morte par suite de violence, de négligence, etc, le juge du tribunal royal ou seigneurial procédait à une enquête. Avec le changement de régime, cette tâche fut confiée à un officier d'instruction nommé *coroner*.

Le premier titulaire de cette charge a été nommé en 1764 et, depuis, huit lui ont succédé, comme suit :

John Burke.	8 septembre	1764
John-Gerbrand Beeks. . . .	12 octobre	1791
John Burke.	13 septembre	1792
Jonathan-A. Gray.	20 mai	1800
Jean-Marie Mondelet. . . .	27 août	1812
Jean-Marie Mondelet }. . . .	9 avril	1838
Joseph Jones }. . . .		
Joseph Jones }		
Melchior Alph. de Salaberry}	23 avril	1847
Charles-Joseph Coursol}. . .		
Joseph Jones }. . .	27 juin	1848
Joseph Geoffrion}.		
Joseph Jones }.	18 mars	1879
Joseph Geoffrion }.	18 mars	1879
Edmond McMahon}.		
Joseph Jones }.	7 janvier	1893
Edmond McMahon.	5 novembre	1894

JOHN BURKE, 1764-1800—Ce personnage dont nous avons déjà publié la notice biographique comme premier notaire anglais (*Bulletin des Recherches Historiques*, 1922, p. 237) et comme premier protonotaire de Montréal, revient de nouveau dans cette série puisqu'il fut en plus notre premier coroner. Nous rappelons donc ici quelques dates de sa vie. Né en 1730, il est nommé notaire en 1762, greffier de la paix en 1764, avocat en 1765 et protonotaire en 1794. Sa commission de coroner date du 8 septembre 1764. On lui nomma un remplaçant en 1791 parce qu'il partait pour voyage mais il reprit sa charge le 13 septembre 1792 et il la conserva jusqu'à sa mort survenue le 20 mai 1800.

John-Gerbrand Beek, 1791-1792—Né en 1738, il débuta dans le commerce des boissons alcooliques, par permis daté de 1771. Deux ans, plus tard, nous voyons qu'il est *deputy clerk* du marché. Nommé notaire le 31 mai 1781, il exerça cette profession durant le reste de son existence, ce qui ne l'empêcha d'accepter en plus la charge de *surveyor* des douanes le 18 novembre 1786, celle de coroner du 12 octobre 1791 au 13 septembre 1792. Il mourut à Montréal le 4 décembre 1822, âgé de 84 ans.

Jonathan-Abraham Gray, 1800-1812—Gratifié d'une commission d'avocat le 5 août 1768, puis d'une commission de notaire le 31 mars 1796, on lui ajoute celle de coroner le 20 mai 1800. Il décéda le 31 juillet 1812.

Jean-Marie Mondelet, 1812-1847—Il devait être fils de ce Jean-Marie Mondelet qui exerça la profession de notaire *sans commission,* dans la vallée du Richelieu, entre 1760 et 1785. Celui qui nous occupe naquit en 1772 et il reçut sa commission de notaire à Montréal, le 1er de septembre 1794. Il exerça jusqu'en 1842. Le rôle qu'il a joué dans les affaires publiques a été tel qu'il faudrait un livre pour lui rendre justice. Nous nous contentons de signaler ici que le sieur Mondelet fut député de Montréal de 1804 à 1809 ; l'un des cinq notaires du roi nommé en 1821, ce qui l'autorisait "d'apposer les armes et la couronne de Sa Majesté sur un panonceau, à la porte de son étude" ; magistrat de police, en 1810 ; juge en chef des sessions en 1821 et qu'il servit durant la guerre de 1812-1815 avec le grade de major.

M. J.-Edmond Roy, dans son *Histoire du notariat,* volume II, en parle à diverses reprises, mais il nous paraît avoir fait un même personnage du père et du fils.

Le notaire-coroner-magistrat a laissé deux fils qui ont brillé dans la magistrature : les honorables Charles et Dominique Mondelet.

Joseph Jones, 1838-1894—Né en 1808, M. Jones avait donc 30 ans lorsqu'il fut nommé coroner conjoint avec le sieur Mondelet le 9 avril 1838 et il conserva sa charge pendant 56 ans, car sa carrière ne prit fin que le 3 novembre 1894. Il avait épousé une fille de David Haudyside, ancien distillateur. Au cours de sa longue existence on lui nomma quatre conjoints.

Melchior-Alphonse d'Irumberry de Salaberry, 1847-1848—Né à St-Philippe de Laprairie le 20 mai 1813, il était élu député de Rouville en 1841. Avocat en 1845, il devenait coroner conjoint le 23 avril 1847. Il abandonna cette charge en 1848 pour accepter celle d'assistant adjudant général de la milice du Bas-Canada. M. de Salaberry mourut à Québec le 27 mars 1867. Il avait épousé à Montréal, en 1846, Marie-Emélie, fille de l'honorable Louis Guy.

Charles-Joseph Coursol, 1848-1878—Fils de Michel Coursol, employé de la Cie de la Baie d'Hudson, et de Mélanie Quesnel, fille du poète Joseph Quesnel, il naquit à Amherstbury, Ont., le 3 octobre 1819. Admis au barreau le 24 février 1841, il épousa le 16 janvier 1849, Emilie-Hélène-Henriette Taché, fille de Sir Etienne-Pascal Taché.

Nommé coroner conjoint du district de Montréal le 27 juin 1848, il démissionna en 1878 alors qu'il fut élu député de Montréal-est à la Chambre des Communes. A son décès, le 4 août 1888, il représentait encore cette division électorale. Ajoutons que M. Coursol fut en plus successivement ou concurremment, surintendant de la police (1856-66) ; juge des sessions, 1869 ; maire de Montréal, 1871-72 ; président de la Société St-Jean-Baptiste, 1872-76.

Joseph Geoffrion, 1879—Fils de Félix Geoffrion et de Catherine Brodeur, il naquit à Varennes le 14 novembre 1836, nommé coroner conjoint le 18 mars 1879, il fut promu à la charge de registrateur de Verchères le 8 octobre 1887. Il occupait encore ce poste lors de son décès, le 6 janvier 1911.

Le défunt était frère des honorables Félix et Alphonse Geoffrion ainsi que de l'avocat Victor Geoffrion, mort tout récemment.

Marie-Michel-Edmond McMahon, 1893 — Fils du docteur McMahon qui pendant trente ans fut préfet du comté de Laval, le coroner actuel du district de Montréal est né à Ste-Rose, île Jésus, en 1852. Admis au barreau en 1881, il fut assistant greffier de la couronne, chef du greffe de la cour de police, puis coroner conjoint avec M. Jones, le 7 janvier 1893. L'année suivante, le 5 novembre, il devenait seul titulaire de la charge. Enfin, il est recorder de la ville de Westmount depuis 1893.

E.-Z. Massicotte

NOS PREMIERS MARTYRS CANADIENS

Le 16 mars.

On sera adverty que l'année 1649 le Père Jean de Bréboeuf, du diocèse de Bayeux, recueillit le fruit de vingt ans de travaux qu'il avait employé à prêcher l'Evangile aux barbares de la Nouvelle-France ; au milieu des supplices que lui firent endurer les Iroquois ennemis de Jésus-Christ, il louait et bénissait Dieu avec une constance qui étonna les barbares. On le fit brûler à petit feu, on luy mit des haches ardentes sur la chair nue, de l'huile bouillante sur sa teste en dérision du baptême et lorsqu'on se prépara à le couper par morceaux un barbare luy arracha le coeur de la poitrine, qu'il dévora brutalement, il finit ainsi sa vie très sainte. Il s'était disposé au martyre par la macération impitoyable de son corps jointe à une oraison continuelle où Dieu le favorisa de fréquentes illustrations.

Le 2 février.

On sera adverty que l'année 1646 en la Nouvelle-France, le Père Anne Noue, Champenois, après avoir travaillé 18 ans à la convertion des barbares, mourut au milieu des neiges par la violence du froid. Son corps fut trouvé après sa mort appuyé sur ses genoux, la teste nue, les yeux élevés au ciel et ses mains croisées sur la poitrine.

Du 10 de may.

On sera adverty que l'année 1652 le Père Jacques Butteux, d'Abbeville, après bien des sueurs et des fatigues animé d'une ferveur incroyable l'espace de 18 ans qu'il emploia à gagner à Jésus-Christ les barbares de la Nouvelle-France, fut tué à coups de fusils par les Iroquois ennemis de la Religion Chrétienne, conformant ainsi le sacrifice de sa vie à l'honneur de J.-C. Il s'était préparé au martyre, observant très religieusement une très rigoureuse mortification et une oraison continuelle.

4 juillet.

On sera adverty qu'en l'année 1648 chez les Urons en la Nouvelle-France le Père Antoine Daniel, de Dieppe, se voyant inopinément surpris d'une bande d'Iroquois, ennemis

de Jésus-Christ, lorsqu'il faisait l'instruction accoutumée aux néophites qu'il avait assemblez dans la chapelle, leur conseilla de se sauver par la porte de derrière et afin de leur donner le temps pour éviter la rage de leurs ennemis, alla avec un courage héroique au devant de ces barbares et contint longtemps le violent effort qu'ils faisaient pour entrer par la porte qu'ils trouvèrent ouverte jusqu'à ce que enfin ayant été blessé à mort d'un coup de fusil, comme un bon pasteur, il donna sa vie pour son troupeau ; après quoi les infidèles brûlèrent son corps avec la Sainte Chapelle.

12 may.

On sera adverty que l'année 1646 le Père Edouard Masse, Lionnais, mourut très saintement à la Résidence de St-Joseph en la Nouvelle-France, tout chargé des fruits qu'il avait recueillis dans les missions très pénibles et qui s'est passée en cette contrée barbare, d'où les Anglais hérétiques l'ayant retiré par deux fois et autant de fois obligé d'une très pénible prison, il ne cessa d'importuner Dieu par ses prières, couchant sur la terre, jeunant tous les jours, faisant de très rudes disciplines jusqu'à ce que, enfin, fort âgé il obtint la permission de repasser la mer pour la 3ème fois au grand profit de plusieurs âmes qu'il y a gagnez à Jésus-Christ.

Du 17 mars.

On sera adverty qu'en l'année 1649 les Iroquois transportez d'une haine enragée contre Jésus-Christ, brûlèrent à petit feu dans un village des Hurons le Père Gabriel Lallemant, parisien ; ils le percèrent avec des haleines brulantes, luy appliquèrent sur le corps nu des haches toutes rouges, ils luy crevèrent un oeil avec une broche ardente, enfin luy ayant fait souffrir mille autres tourments, il mourut au milieu de cette effroyable boucherie après 55 heures entières d'une patience invincible, couronnant ainsi par une fin glorieuse sa vie très religieuse et très sainte (1).

---

(1) Les lignes qui précèdent sont extraites d'un manuscrit intitulé : **Catalogue de quelques martyrs et autres personnes plus signalés en sainteté de la Compagnie de Jésus, lesquels, selon leurs jours, après le martyrologe, se lisent au réfectoire de la maison professe à Rome et ailleurs,** conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, cabinet des titres, nouvelles acquisitions, vol. 1419, fol. 10. Comme on le voit, la réputation de sainteté de nos premiers martyrs canadiens s'était répandue en Europe peu d'années après leur glorieux trépas.

UNE LETTRE DE MGR DE LAVAL A L'ARCHEVEQUE DE PARIS

—

Monseigneur,

J'ay appris par les lettres de vos Messieurs du Séminaine des Missions étrangères de Paris l'affection et la bonté avec laquelle vous vous estes employé pour procurer au Séminaire de Québec la gratification que le Roy a bien voulu luy accorder pour le soutien de ses missions de Mississipi. C'est une grâce dont je ne puis me dispenser de vous rendre mes très humbles remercimens, par la part toute particulière que je suis obligé de prendre au bien de cette église et de cette oeuvre comme son ancien évêque. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'ayant autant de zèle que vous en avés pour tout ce qui regarde le progrès de la religion et le salut des âmes et quéstant aussy affectionné que vous l'estes pour le Séminaire des Missions étrangères, vous ne continuiez de favoriser de vostre protection et ses missions et les ecclésiastiques qui s'y employent, et c'est la grâce que je vous demande avant que de mourir.

Je prendray aussy l'occasion, Monseigneur, de vous parler de l'hospital-général qui est proche de Québec. C'est une oeuvre dont j'ay toujours souhaité l'établissement. Mgr de Québec, mon successeur, l'a fait et le Roy l'a confirmé par ses lettres patentes. Les lettres de cette année nous apprennent que Sa Majesté a ordonné de renvoyer les religieuses hospitalières qui le desservent à leur ancienne communauté.

On a exécuté cet ordre non pas en tout son contenu, ce qui s'est trouvé impossible dans la pratique, mais autant qu'on a pu le faire sans aller contre les intentions de Sa Majesté que cet hôpital subsiste. C'est pour cela que l'on a envoyé la supérieure et les novices qui y étaient à la communauté de l'hostel dieu, ce qui est une rupture manifeste de celle qui était établie depuis quelque temps à l'hôpital gnal, et qu'on y a laissé les autres religieuses qui y étaient pour en avoir soin jusqu'à ce qu'on eût esté entièrement informé des intentions de Sa Majesté. Ce que j'ay à vous représenter là-dessus, Monseigneur, c'est :

10 Que le Roy ne prétendant point détruire l'hôpital-général, mais seulement en changer le gouvernement conformément à celuy qui est en usage dans les autres hôpitaux généraux du Royaume, il paraist cependant impossible de soutenir cette oeuvre en se conformant à cet usage parce qu'il n'y a pas en ce pays comme en France des femmes et des filles séculières entre les mains de qui on puisse se reposer de la conduite de cet hôpital sous la direction des administrateurs.

20 Qu'il paraist par là qu'on ne peut se dispenser d'employer sous eux quelque communauté de filles. Or de toutes celles qui sont en Canada on n'en voit point qui soient propres à cet employ comme les religieuses hospitalières qui sont destinées par leur institut à exercer l'hospitalité et accoutumée à servir les pauvres par l'usage continuel qu'elles en ont depuis huit ans (qu'elles) sont à l'hôpital-général, au lieu que les autres communautés du pays n'ont point encore cet usage et n'y sont pas destinées par leur profession.

30 Que quoyque les religieuses qui sont à l'hôpital-général ne doivent plus pour satisfaire aux intentions de la cour y faire à présent de communauté séparée, il semble néanmoins si elles avaient à y rester pour continuer de prendre le soin des pauvres qu'il serait à propos de faire agréer au Roy leur séparation dans celles de l'hotel dieu pour faire une communauté à part.

Je vous avoue, Monseigneur, que je n'ay pas esté au commencement de ce sentiment lorsqu'on m'a demandé mon avis. Mais après l'expérience qu'on a eu depuis que ces deux maisons ont esté séparées l'on a bien vu que cette séparation serait nécessaire pour le bien de l'oeuvre et pour maintenir la paix et la régularité dans l'une et dans l'autre maison, mais en ce cas il faudrait fixer le nombre des religieuses de la Communauté de l'hôpital général qu'il plairait au Roy à douze de choeur et à trois converses et à obtenir des lettres patentes de Sa Majesté pour authoriser cette fixation de peur que si les sujets venaient à se multiplier celle-là ne fit tort à l'ancienne communauté.

40 Je dois encore vous dire, Monseigneur, que j'ay esté consolé d'apprendre les grâces et les bénédictions que Nostre

Seigneur a répandu dans cet hôpital tant sur les religieuses qui en ont soin, que sur les pauvres de l'un et de l'autre sexe qui y sont. Ce qui me fait croire que vous ne contribuez pas peu, Monseigneur, à la gloire de Dieu et au bien de l'église du Canada (que je scay que vous aimés) si vous voulez bien interposer vostre credit auprès du Roy pour luy faire agréer de laisser la conduite de l'hôpital général à ces mêmes religieuses sous la direction des administrateurs et d'y permettre le rétablissement de leur nouvelle communauté.

Ce sont là, Monseigneur, des réflexions que j'estime qu'on peut faire faire à la cour et que je soumets à vos sentimens. Je suis avec un très profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Monseigneur,

FRANCOIS, ancien évesque de Québec.

De Québec, ce 11 octobre 1700 (1).

QUESTIONS

Dans leur lettre du 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois disaient au ministre : "Quand les troupes furent commandées l'été dernier pour travailler aux fortifications (de Québec) il y eut une espèce de révolte et un des soldats ayant voulu mettre l'épée à la main contre le major, tous les officiers qui étaient chez le sieur de Vaudreuil sortirent aussitôt et dissipèrent les mutins et sur le champ le soldat qui avait voulu mettre l'épée à la main contre le major eut la tête cassée." Quel est ce soldat qui fut fusillé à Québec en 1703 ? QUEB.

Les prêtres du séminaire de Québec se sont beaucoup distingués dans les missions des Tamarois. Dans quelle partie des Etats-Unis actuels se trouvait la mission des Tamarois ? Existe-t-il encore une tribu de Tamarois ? Quel est l'origine du nom Tamarois ? X. X. X.

---

(1) Bibliothèque Nationale de Paris. Fonds français, no 20,973.

PIERRE DUCALVET INCULPE EN 1775

Sait-on qu'un mois avant l'arrivée des Américains à Montréal, Pierre DuCalvet était déjà accusé d'avoir des sympathies pour les envahisseurs, qu'il fut dénoncé, et qu'il comparut devant un tribunal spécial composé de négociants et de fonctionnaires, assez disposés à l'indulgence, peut-être parce que l'ennemi était tout près ?

Sur cet incident, les archives de Montréal conservent un document dont voici la teneur :

"Du 6 octobre 1775.

"Pardevant Nous, Commissaires nommés par Son Excellence le Gouverneur, est comparu Joseph Simon dit Léonard, habitant du village de la Pointe-aux-Trembles, sergent des milices dudit lieu, lequel après serment par lui fait de dire vérité a dit et déclaré qu'il y a environ trois semaines, il entra dans le magazin du sieur Pierre DuCalvet où il le trouva; que luy déposant luy ayant parlé des affaires du temps et de l'invasion faite par les Bostonnois, pour sçavoir quel avis il luy donneroit et s'il convenoit de prendre les armes, contre eux, que ledit sieur DuCalvet lui répondit qu'il convenoit beaucoup mieux de rester tranquille chez luy. Qu'il y a environ huit jours, le déposant étant venu en cette ville pour prendre les armes, il rencontra ledit sieur DuCalvet, près du fauxbourg de Québec, lequel arrêta le déposant en luy disant: "ah, vous voilà ! qu'êtes-vous venu faire icy ?" A quoy le Déposant luy répondit : "Je suis venu pour faire mon devoir et prendre les armes." Que le dit sieur DuCalvet se mit à rire d'un ton moqueur et luy dit : "Vous allez en faire de belle" ; que ce discours intimida le Déposant lequel en fit part à ses camarades. Et n'a rien dit de plus. Ledit déposant ne sachant signer a fait sa marque ordinaire.

Joseph sa X marque Simon Léonard

Affirmé pardevant nous, commissaires : P. Panet, Ed-Wm. Gray, James McGill, Guy, Hertel de Rouville, St-Dizier, Mezière, Isaac Todd, LeMoine.

"Séance du 7 octobre 1775.

"Présents : P. Panet, Js McGill, Guy, Hertel Rouville, St-Dizier, Mezière, Isaac Todd, LeMoine, J. Porteous.

"En vertu de la sommation intimée au sr DuCalvet, le jour d'hier, il est comparu devant nous ce jour d'huy. Et après lecture à luy faite de la déposition cy-dessus, a répondu qu'il n'a jamais tenu les propos dont il est taxé, et qu'il a lieu de penser qu'ils ne sont que l'effet de la vengeance dud. Léonard ; qu'au surplus, il ne paroit devant Nous que pour sa propre satisfaction, ne croyant pas que nous ayons les pouvoirs de le faire comparaître par sommation. Et n'a rien dit de plus.

"Ajourné la séance pour délibérer au 9 obre 1775, dix heures du matin.

"Séance tenue le 9 octobre 1775.

"Présents : Ed. Wm. Gray, Js McGill, Isaac Todd, Js Finlay, Pre Guy, Pre Mezière, Pre Panet, Este St Dizier, Jacques LeMoine.

"M. DuCalvet ayant comparu et ayant offert de donner des preuves de la fausseté de l'accusation dudit Léonard et de sa bonne conduite et s'estant retracté de ce qu'il a dit au sujet des pouvoirs à nous confiés par Son Excellence, disant en outre que s'il n'a pas fait le service comme les autres citoyens c'est qu'il a été menacé et craint pour sa personne, mais qu'il a toujours envoyé son commis pour monter la garde.

"Nous, ayant égard à la réponse dudit sieur Du Calvet, l'avons déchargé de la plainte faite contre luy.

"Edw. Wm. Gray—LeMoine—James McGill—St-Dizier—P. Panet—Isaac Todd—Mezière—James Finlay—Guy."

On peut imaginer que DuCalvet exploita cette affaire auprès des Américains, lorsque Montgomery prit possession de Montréal, le 13 novembre suivant.

Passons à son mariage.

Dans le *Bulletin* de 1912, p. 96, on a posé ces questions : DuCalvet s'est-il marié au Canada ? A-t-il eu des enfants ? Que sont-ils devenus ?

A cela nous pouvons répondre : Pierre DuCalvet épousa, à la Christ church de Montréal, le 30 octobre 1771, Marie-Louise Jusseaume, qui nous paraît être fille de Pierre Jus-

seau dit Jusseaume et de Marie-Louise Boulé. Madame DuCalvet aurait donc été baptisée à Notre-Dame le 8 novembre 1750.

De ce mariage naquirent trois enfants :

Jean-Pierre, né le 7 juillet 1772, baptisé à la Christ Church le lendemain, et inhumé le 31 août.

Jean, né le 8 novembre 1773 et baptisé le 10.

Guy, né le 16 octobre 1774, baptisé le 24 octobre, et inhumé le 12 mai 1775. Cet enfant eut pour parrain et marraine, le gouverneur Guy Carleton et lady Carleton

D'après un historien anglais, madame DuCalvet mourut en 1774. Quant à son fils Jean, qui lui survécut, le même auteur assure qu'il accompagna son père à Londres en 1783, et qu'il vivait encore en Angleterre en 1796 (1).

E.-Z. Massicotte

LES DISPARUS

Ulric Lamarche.—Cet artiste naquit à Ooakland, Californie, en 1867. Il fit plusieurs voyages à Paris et exposa aux Salons. M. Lamarche maniait avec une égale facilité le crayon, le pinceau et la plume. Il mourut à Montréal le 8 février 1921. On lui attribue de mordantes caricatures politiques qu'il signait d'un pseudonyme.

Roger Valois.—Né le 1er octobre 1887, à Sainte-Scholastique, du mariage de J.-E. Valois, notaire, et de Corinne Langlois, il épousa le 16 octobre 1915, Mary-Eva Quinn, et mourut à Montréal le 27 mars 1917. Sa sépulture eut lieu à Lachute trois jours après.

M. Valois débuta à l'*Avenir du Nord*, de St-Jérôme, puis il fut attaché au *Canada*. Secrétaire de la rédaction du *Pays* de 1907 à 1910, puis de 1911 à 1914, il prit alors la direction de ce journal et la conserva jusqu'à sa mort.

On lui doit une revue *Paye Baptiste* qu'il signa en collaboration avec Rad, pseudonyme d'un juif français dont le vrai nom, dit-on, était Radlaver. Les principaux pseudonymes de feu R. Valois furent Jean Brisson, Albert Chamot et Poquelin.

G. V.

---

(1) Henry J. Morgan, **Sketches of Celebrated Canadians**, p. 105.

L'ARCHITECTE VICTOR BOURGEAU

Victor Bourgeau était né à Lavaltrie, le 26 octobre 1809, de Basile Bourgeau et de Marie Lavoie. Son bisaïeul, Quentin Bourgeot, venu de France dans la première moitié du XVIIIe siècle, était originaire de la Bourgogne. Maîtres-charrons ou menuisiers de père en fils, les Bourgeau n'étaient point riches, bien que très habiles. Basile, le père de Victor, n'eut pas de quoi faire instruire ses enfants. C'est pourquoi Victor ne *sut pas signer* son contrat de mariage avec Hedwige Vaillant. Peu à peu, il prit conscience de son grand talent. Menuisier de premier ordre, il voulut être plus que cela et se mit à étudier. Il eut pour maître son oncle Victor Bourgeau, menuisier lui aussi et sculpteur ; il apprit chez lui l'écriture et le calcul. Ici se place une tradition que les architectes se sont transmises. Un artiste italien, de passage au Canada, en 1830, se serait vu empêcher de retourner dans son pays, par un hiver hâtif. Il aurait rencontré Bourgeau ; lui aurait offert de lui enseigner tout ce qu'il savait, en échange d'un abri et de la nourriture ; celui-ci d'accepter : et voilà pourquoi Bourgeau fut architecte ! (1) Dans la suite, il sut se procurer des gravures (bois, cuivres, tailles-douces) et des ouvrages sur les architectures classique, romane et ogivale. Quoi qu'il en soit des lacunes d'une telle formation artistique, Bourgeau fut pour la région de Montréal, au milieu du siècle dernier, ce que Thomas Baillargé avait été pour Québec, de 1812 à 1850. Jusqu'à sa mort, qui arriva le 1er mars 1888, il construisit et répara d'innombrables édifices religieux. Dans la seule ville de Montréal, nous lui devons Saint-Pierre, Sainte-Brigide, l'ancienne Notre-Dame-de-Pitié, l'Hôtel-Dieu, le grand couvent des Soeurs Grises, Nazareth, le Bon-Pasteur, et, à Notre-Dame, toutes les boiseries, en particulier le maître-autel avec modifications de Bouriché, (2) l'ancien escalier de la chaire qui était un chef-d'oeuvre et

(1) Cet Italien lui aurait donné un **vignole.**—En France, vers 1820, au témoignage de M. Paul-Léon, les ouvriers avaient des "vignoles de poche".

(2) Sculpteur Langevin.

la chaire nouvelle en collaboration avec Philippe Hébert. En outre nous connaissons les noms de vingt-deux églises qu'il construisit à la campagne, et de vingt-trois autres qu'il décora. Il était donc infatigable. Plus entreprenant que Baillargé, il ne se limitait pas au classique, mais s'inspirait heureusement du roman (Nazareth, Saint-Cuthbert) et du gothique (Saint-Pierre, Saint-Jacques). Notons cependant qu'il ne s'agit ici que d'une apparence de style : dans nos églises tout est trompe l'oeil. En tous cas, selon l'expression d'un de ses panégyristes, Victor Bourgeau était éminemment pratique, tirant parti de tout, alliant l'élégance à la simplicité, la solidité à l'économie. Il fit souvent preuve d'un talent et d'un goût remarquables.

OLIVIER MAURAULT (1)

QUESTIONS

Pouvez-vous me donner l'origine du nom Trois-Pistoles ? Il me semble que les origines données jusqu'ici ne sont pas sérieuses.

T. P.

Quel est ce mémoire rédigé par un M. d'Ailleboust un peu avant 1700 et qui résumait toutes les données fournies par les différents explorateurs de l'Ouest et du Mississipi, comme Marquette, Jolliet, Cavelier de la Salle, Tonty, etc, etc ? L'auteur anonyme de la *Vie du chevalier d'Iberville* semble citer quelques passages de ce mémoire qu'il attribue à M. d'Ailleboust, "fils de l'ancien gouverneur de Montréal."

A. B. C.

Dans son *History of the eight prisons which have been, or are now, in Montreal,* le Révérend M. J.-Douglas Borthwick s'intitule "author of 22 Volumes on the History, Geography and Biography of Canada, and General Literature." Pourriez-vous me donner la liste des vingt-deux volumes publiés par le Révérend M. Borthwick ?

A. B.

---

(1) **Saint-Jacques de Montréal,** p. 54.

ENCORE UNE CHANSON DE 1838

—

La période tragique de 1837-1838 a donné naissance à une foule de chansons, les unes élégiaques, d'autres *farouches,* la plupart satyriques.

Entre celles qui violentaient—en paroles—nos concitoyens anglais, y en a-t-il, dont la véhémence dépasse, celle qui fut signée par un "M. Amiot, instituteur à Saint-Ours ?"

Sans aucun doute elle ne circula que dans un petit cercle ; mais comme elle révèle un état d'âme disparu, on peut lui donner asile dans le *Bulletin,* à titre de document.

Exhumons le morceau.

I

Mort aux tyrans ! D'une horde flétrie,
Délivrons-nous et tous nos descendants,
Entendez-vous l'Amérique asservie,
Porter au loin le cri de la patrie :
Mort aux tyrans. (bis)

II

Mort aux tyrans ! Sous leur rage exécrée,
Ont succombé nos frères expirants.
O Canada ! Leur ombre révérée
Répète en choeur la devise sacrée :
Mort aux tyrans. (bis)

III

Mort aux tyrans ! Là-bas, sur la frontière,
Le vil Anglais a recruté ses rangs.
Américains ! C'est à notre bannière
Que doit s'offrir votre appui tutélaire.
Mort aux tyrans. (bis)

IV

Mort aux tyrans ! le drapeau d'espérance,
S'est élevé sur nos débris sanglants,
Ralliez-vous, nobles fils de la France,
Elle a sonné l'heure de la délivrance.
Mort aux tyrans. (bis)

V

Mort aux tyrans ! Aux armes, vite aux armes,
La liberté suit nos pas triomphants.
Le Canadien au milieu des alarmes,
Pour son pays, n'aura-t-il que des larmes ?
Mort aux tyrans. (bis)

VI

Mort aux tyrans ! L'élite de nos frères
A, jusqu'au ciel, poussé des cris souffrants,
De leurs cachots finissant les misères,
Arrachons-les à des mains sanguinaires.
Mort aux tyrans. (bis)

C'est en 1895, que j'ai extrait cette pièce "formidable" d'un cahier de chansons que Pierre-Camille Piché, étudiant, avait compilé vers 1840, pendant sa cléricature chez le notaire Gladu, de Saint-Antoine.

Le sieur Piché, qui mourut notaire à Saint-Gabriel-de-Brandon voilà bien trente-quatre ans, avait été admis à l'exercice de sa profession au mois de juin 1851.

Il était père de Camille Piché, avocat, puis juge des Sessions à Montréal, et décédé il y a quelques années.

E.-Z. Massicotte

QUESTIONS

Dans sa vigoureuse brochure *L'oeuvre de l'abbé Groulx*, M. Olivar Asselin cite cette parole de William Pitt : "En Allemagne, je conquiers l'Amérique". Pitt a-t-il prononcé ces paroles à la Chambre des Communes d'Angleterre ? En quelle occasion ?

A. G. B.

On a écrit que treize ministres protestants accompagnaient l'armée de Wolfe en 1759 en qualité de chapelains de régiments. A-t-on conservé les noms de ces chapelains ?

X. X. X.

PROVERBES A PROPOS DE NOCES

Voyages de maîtres, noces de valets—Lorsque les maîtres sont en voyage, les valets font bonne chère.

Il n'est joie que de noces—Se dit lorsqu'on se divertit bien à quelque fête.

Le pain des noces dure encore—Se dit des maris qui continuent longtemps à être galants auprès de leurs femmes.

Faire noces de chien—Se marier pour la seule satisfaction des sens.

Arriver comme Tabourin à noces—Arriver quelque part fort à propos.

Cela va comme à des noces—Cela marche bien. sans obstacle.

Noces de mai, noces mortelles—Proverbe fondé sur une superstition qui règne en plusieurs pays, et qui a été transmise des païens aux chrétiens.

Tous jours ne sont pas noces—Les jours ne sont pas toujours gais comme aux noces.

Il n'a jamais été à de telles noces—Il n'a jamais reçu un pareil traitement. Ce proverbe se dit plutôt en mauvaise part.

N'être pas aux noces—Etre dans une situation pénible, inquiétante.

Il y va comme aux noces—Se dit d'un soldat qui va gaiement au combat.

Tant qu'à des noces—Abondamment. Boire tant qu'à des noces.

Faites cela, je vous servirai le jour de vos noces—Se dit pour demander un service à une personne, et comme pour lui promettre de lui en rendre un à l'occasion.

On ne va point aux noces sans manger—Il faut accepter les conséquences d'une position.

Qui va à noces sans prier, s'en revient sans dîner—On ne peut s'attendre à être bien reçu là où l'on est point invité.

On ne dîne point quand on est de noces le soir—On se prépare au plaisir par quelque temps d'abstinence.

La plupart des proverbes cités ici sont usités dans la province de Québec, mais tous viennent de France puisque nous les trouvons dans les vieux dictionnaires français.

PAUL DUPUY DE LISLOIS

Nous venons de perdre le 20 décembre (1713), M. Paul Dupuy, un de nos plus véritables amis. Il était de Beaucaire en Languedoc ; c'était un vieillard septuagénaire, qui conservait un esprit fort agréable. Il était venu en Canada officier dans le régiment de Carignan, et sitôt qu'il fut marié, il se retira à l'île aux Oies ; il y éleva une nombreuse famille et y vécut comme un saint pendant plusieurs années, donnant tous les jours plusieurs heures à l'oraison, s'occupant de bonnes lectures et faisant, toutes les fêtes et dimanches, une exhortation à ses domestiques et aux gens de la campagne, qui se rassemblaient chez lui de tous les environs pour l'entendre parler de Dieu ; il s'énonçait avec une grande facilité, avait une très belle mémoire, et exprimait ses sentiments sur les vérités de l'Evangile d'une manière qui touchait les auditeurs jusqu'aux larmes ; plusieurs nous ont assurés que jamais prédicateur ne leur avait fait tant d'impression. Il venait rarement à Québec, cependant le bruit de sa vertu fit naître l'envie à MM. les gouverneur et intendant de le retirer de sa campagne, et de le faire entrer dans la magistrature. M. le marquis de Denonville, gouverneur général, qui aimait les personnes de piété, M. de Champigny, alors intendant, demandèrent pour lui d'abord la charge de procureur du Roi, et l'obligèrent à venir demeurer à la ville ; il fut fait ensuite lieutenant particulier, et est mort lieutenant général ; il ne s'est jamais relâché de la vie chrétienne qu'il avait embrassée, édifiant tous ceux qui le pratiquaient par sa bonne conversation, par son assiduité au service divin et à la parole de Dieu, et à honorer la Très Sainte Vierge dans la Congrégation où il animait la ferveur des autres. On le regardait partout comme un homme de Dieu, nous particulièrement qui avions pour lui une sincère amitié ; il ne laissait que deux fils qui ne se sont point établis : le cadet mourut en 1714 et l'aîné en 1716. De 15 enfants qu'il eût, il ne reste que deux filles qui sont religieuses ici (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 510).

REPONSES

Les communautés de Québec pendant le siège de 1759 (XXIX, p. 128)—En 1759, on comptait six communautés de religieux et de religieuses à Québec : les Jésuites, les Récollets, les Ursulines, les Soeurs de la Congrégation, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et les Hospitalières de l'Hôpital-Général.

Les religieuses de l'Hôpital-Général restèrent chez elles. Leur éloignement de la ville les protégeait contre les boulets lancés par les vaisseaux anglais.

Un manuscrit intitulé "Tableau abrégé de l'état ecclésiastique et religieux de la ville de Québec pendant le siège et immédiatement après la prise de cette ville en 1759" nous dit où se retirèrent les autres communautés.

Tous les Jésuites moins deux qui restèrent au Collège se retirèrent à Lorette.

La plupart des Pères Récollets servaient comme aumôniers dans l'armée. Il en resta deux cependant au monastère de Québec pour le protéger contre les voleurs.

Les Ursulines et les religieuses de l'Hôtel-Dieu se retirèrent à l'Hôpital-Général.

Quant aux Soeurs de la Congrégation elles se retirèrent dès les premiers jours du siège à leur couvent de Montréal et ne revinrent à Québec qu'au cours de l'année 1769.

Les familles Moore de l'île d'Orléans (XXIX, p. 79)—Les familles Moore établies sur l'île d'Orléans sous le régime français étaient d'origine anglaise. Elles descendaient de Thomas Moore, capitaine de vaisseau, né en Angleterre, qui passa dans la Nouvelle-France en 1689 ou peu avant.

Moore épousa à Québec, le 6 avril 1690, Jeanne Lemelin, fille de Jean Lemelin, maître menuisier, et de Marguerite Brassard. Le contrat de mariage de Thomas Moore reçu par le notaire François Genaple le 7 janvier 1690 le qualifie ainsi : "Thomas Moore, capitaine de vaisseau, anglais de nation, fils de Edouard de Moore, maître canonnier du château de Douvres, en Angleterre, et de Cécile Richardson, ses père et mère, demeurant en la dite ville de Douvres, paroisse de Sainte-Marie, évêché de Cantorbery."

Thomas Moore devait jouir d'une certaine considération dans la bonne ville de Québec puisqu'on voit plusieurs personnages importants signer son contrat de mariage. Citons MM. Charles Aubert de la Chesnaye, Vianney Pachot, Robineau de Bécancour, Bouthier, Gobin, Boutteville, Chanjon, etc, etc.

Dans une lettre du gouverneur de Vaudreuil au gouverneur Dudley en date du 2 juin 1706, il est question du capitaine Moore. "J'envoie, disait M. de Vaudreuil, par le bâtiment *la Marie*, commandé par Thomas Moore, 43 de vos prisonniers au Port-Royal, dont je vous envoie la liste avec ordre au sieur de Brouillan de vous les envoyer à Boston."

Gabriel Christie (XXIX, p. 195)—Gabriel Christie, propriétaire des seigneuries de Bleury (Iberville), Sabrevois, Noyan et Lacolle sur les rives du haut Richelieu, naquit l'an 1720, en Angleterre, de parents anglais et anglicans.

Ayant épousé Sara Burton, il en eut Napier-Christie Burton et deux filles : Catherine, née le 15 janvier 1772, et Sara, née le 20 novembre 1774 ; celle-ci devint l'épouse du révérend James Tunstall, recteur de la Christ Church, à Montréal.

De plus, il eut un fils naturel James Christie, et d'une maîtresse du nom de Rachel Plenderleath trois autres fils : Gabriel, George et Guillaume Plenderleath, ceux-ci gardant le nom patronymique de leur mère ; il les reconnut tous comme siens dans son testament, rédigé et signé à Leicester, comté de Middlesex, en Angleterre, alors qu'il y séjournait temporairement, le 13 mai 1789.

Il avait en outre un frère du nom de Guillaume et probablement une soeur, Marie-Anne, veuve d'Henri Galliway.

Il a tenté en vain d'appeler Iberville Christieville.

Il était à sa mort colonel-commandant du deuxième bataillon dans le seizième régiment royal amérimain d'infanterie de la province de Québec et en plus major général de l'armée de Sa Majesté ; on le désignait sous le nom de général Christie.

Très riche, outre ses terres du Canada il en possédait aussi en Angleterre.

A la fin, il avait sa résidence à Montréal, rue Saint-Paul, où il décéda le 20 janvier 1799, à l'âge de 79 ans, et ses funérailles furent célébrées à la Christ Church.

L'abbé J.-B.-A. ALLAIRE

Les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France (IV, p. 53)—On sait que les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France ont été détruites ou sont disparues depuis longtemps.

Ces archives existaient encore en 1706. Du moins, le procureur général d'Auteuil l'affirmait dans un réquisitoire daté du 20 janvier 1706. Il écrivait :

"Outre ce qui a été dit ci-devant sur ce sujet, il faut ajouter que depuis *l'année 1647, tous les registres qui ont été tenus soit en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat de la même année, qui établissent un Conseil en ce pays, ou de l'édit d'érection du Conseil Souverain de l'année 1663, sont entre les mains du greffier en chef du dit Conseil....*"

Quatorze ans plus tard, en 1720, dans un mémoire adressé par le même M. d'Auteuil au maréchal d'Estrées, nous lisons :

"Il faut remarquer que par ce mémoire le voyage de M. Bourdon à la baie d'Hudson et sa prise de possession au nom du Roi, est dit assurément et qu'il en est fait mention dans les registres de l'ancien Conseil du Canada.

"Na—Ces registres ont été brûlés."

Les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France ont donc été détruites entre 1706 et 1720.

En quelle occasion ces archives ont-elles été brûlées ?

Ces précieux papiers étaient conservés par le greffier du Conseil Souverain. Le Conseil siégeait dans une des salles du palais de l'intendant. Or le 5 janvier 1713, ce palais fut entièrement détruit par un incendie. Le feu se propagea avec tant de rapidité que l'intendant Bégon et sa femme eurent toutes les peines du monde à se sauver. Trois domestiques de l'intendant périrent même dans les flammes. Pour nous, c'est dans l'incendie du 5 janvier 1713 que furent détruites les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France qui auraient jeté tant de lumière sur la période de notre histoire qui s'étend de 1647 à 1663.

UN MÉMOIRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC

—

Mémoire que présente le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Canada, à Monseigneur de Pontchartrain en faveur de divers officiers et autres particuliers.

Le sieur de Mine, enseigne de vaisseaux depuis plus de 13 ans et capitaine, vous présente un placet qui contient ses services. Il peut y adjouster que c'est un parfaitement bon officier qui en a rendu de forts grands en ce païs, et je vous suplie d'y avoir égard.

Le chevalier de la Groix, ancien garde marine et aussy capitaine en ce païs, vous demande une enseigne de vaisseau ; c'est un brave officier, fort assidu au service et homme de qualité ; il vous présente un placet.

Le sieur Dorvilliers, aussi capitaine, vous demande la mesme grâce. J'ay lieu d'en être content et dans toutes les occasions qui se sont présentées particulièrement dans le combat où commandait le sieur de Vallerennes il a donné de grandes marques de distinction.

Le dit sieur de Cottentré, lieutenant, vous explique par un placet ses services et vous demande aussy une enseigne de vaisseau ; c'est un bon officier.

Je ne saurais trop vous recommander le sieur de Vallerennes, il m'est sy utile dans ce païs que je n'ay pû consentir à le laisser passer en France et, comme il y a des affaires de famille très importantes, il vous présente un placet et vous supplie de lui accorder des lettres adressantes au juge de Beauvais pour luy défendre de passer outre au partage des biens de la succession de sa mère ; j'espère que vous aurez la bonté d'y avoir égard et que vous ne souffrirez pas qu'il reçoive aucun préjudice pendant qu'il rend icy de sy bons services.

Les sieurs chevalier et marquis de Crisaffi continuent à supplier Sa Majesté de leur vouloir donner le moyen de pouvoir subsister en ce pays mieux qu'ils ne scauraient faire dans les simples emplois qu'ilz ont en accordant au premier, qui est chevalier de Malte, une pension sur quelque bénéfice et à l'autre une gratification toutes les années. J'en avais

escrit fortement à Monsieur le marquis de Seigneley par une dernière dépêche et je ne puis m'empêcher de vous supplier encore de vous employer pour eux. Leur naissance, leur mérite et l'assiduité qu'ils ont au service, leur devant faire espérer cette grâce qui pourra diminuer les peines où les réduit leur mauvaise fortune.

Le sieur Robineau de Portneuf, lieutenant du sieur de Villebon, commandant à l'Acadie, vous présente un placet par lequel il vous demande d'estre payé de ses appointemens comme lieutenant du sieur de Meneval qu'il n'a point touché, ça esté effectivement par mon ordre qu'il n'a point joint la dite compagnie—Le Port-Royal s'estant trouvé pris au retour d'une expédition contre les Anglais où je les avais envoyé et ayant depuis son retour servi sans ses appointements.

Le sieur Denis de la Ronde, garde marine du Sr Bonnaventure, sert depuis quatre ou cinq années avec l'approbation de tous les capitaines sous qui il a esté. Il est d'une famille des plus considérables de ce pays et si vous pouvez faire quelque chose pour son advancement, je vous en auray une très particulière et sensible obligation.

Je prends aussy la liberté de vous recommander deux frères gardes de marine à Rochefort, nommés de Tilly et chevalier de Tilly ; ils sont fils d'un des plus anciens gentilshommes qui se soient établis en ce païs, qui est présentement dans la caducité et a peu de biens ; je ne doute pas qu'ils ne se distinguent autant que le sieur de Saint-Michel, leur frère, lieutenant de port à Rochefort. Ils sont trois frères dans les troupes, qui sont de forts bons officiers et j'espère que vous leur accorderez vostre protection.

Outre la recommandation que Monsieur l'intendant et moy avaient mise au bas du placet que vous présente la veuve du sieur Desquerac, capitaine tué au combat de la Prairie de la Madeleine, vous voudrez bien que je vous supplie encore par ce mémoire d'y avoir égard, son mary estait un fort bon officier et qui mérite qu'on aye quelque bonté pour sa famille dans l'estat où elle est.

Le sieur Duplessis Fabert, ancien capitaine des troupes, vous présente un mémoire de ses services et y joint un

placet pour vous supplier de luy faire toucher ses appointemens de la présente année 1691, ce qui semble estre juste et auquel je vous supplie de faire quelque attention.

A Québec, le 15 octobre 1691.

FRONTENAC (1)

PONTIAC ET PONTAC

Dans le *Bulletin* de novembre 1922 j'ai dit que le nom Pontiac porté par un fameux chef sauvage me semblait d'origine française. Dans le numéro de mars dernier, M. A.-S.-L. Trigge partage mon idée et cite un personnage connu sous le nom de Pontac vivant à Londres, maître d'un restaurant, et fils du président de Bordeaux. M. Trigge n'est pas certain si les deux noms sont d'une origine commune, mais comme toute chose a sa valeur en matière historique, il a cru bon d'en parler. Il a parfaitement raison de nous apporter cette note ; elle est très intéressante et peut servir à ceux qui font des recherches historiques.

Pontiac et Pontac sont des noms différents l'un de l'autre, quoiqu'ils viennent tous deux du Béarn, du département des Basses-Pyrénées, et de l'arrondissement de Pau. Pontiacq-Viellepinte est une commune du canton de Montaner, (279 h.) et Pontacq (Pontacum) chef-lieu de canton (2. 743 h.) ; fabriques de plâtres, d'engrais, de meubles, de briques, etc. Pontacq formait sous l'ancien régime un archiprêtré dépendant du diocèse de Tarbes et était le siège d'une abbaye laïque, vassale de la vicomté de Béarn.

Pontac, c'est aussi le nom d'une ancienne famille française qui possédait de grands vignobles dans le Médoc. Son nom fut appliqué au XVIIIe siècle, en Allemagne, aux vins de Bordeaux, dont ce fut la désignation usuelle.

Geoffroy de Pontac, par sa femme Aimée de Malvin, qu'il épousa en 1596, était apparenté aux Salignac de la Mothe-Fénelon. Leur fils Arnaud fut premier président au Parlement de Bordeaux, et c'est évidemment le fils de celui-ci qui fut restaurateur à Londres.

RÉGIS ROY

---

(1) Archives de la province de Québec.

OUVRAGES PUBLIES PAR M. LEON-PAMPHILE LEMAY (1)

L'épreuve (nouvelle) dans Le Journal de Québec 1863 (nouvelle)

Essais poétiques. Québec, G.-E. Desbarats, imprimeur-éditeur—1865. 320 pp. in-8.

Deux poèmes couronnés par l'Université Laval. Québec, P.-G. Delisle, 1, rue Port-Dauphin—1870, 250 pp in-18.

Evangéline, traduction du poème acadien de Longfellow. Deuxième édition (2) Québec; P.-G. Delisle, 1, rue Port Dauphin—1870. 192 pp. in-18.

Les vengeances, poème canadien. Québec, typographie de C. Darveau, 8, rue de la Montagne—1875. 323 pp. in-18.

Les vengeances, drame en six actes. Québec. imprimé par Léon Bossue dit Lyonnais, rue St-François, St-Roch—1876. 44 pp. in-18.

Le pèlerin de Sainte-Anne. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1877. 312 pp. in-18.

Le pèlerin de Sainte-Anne. (Second volume) Québec typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1877, 341 pp. in-18.

Picounoc le maudit. Tome I. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1878. 379 pp. in-18.

Picounoc le maudit. Tome II. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1878. 376 pp. in-18.

La chaîne d'or, poème. Québec—1879. 24 pp. in-12.

Une gerbe, poésies. Québec, typographie de C. Darveau, 82 et 84, rue de la Montagne—1879. 232 pp. in-18.

Fables canadiennes. Québec—1882. 351 pp. in-12.

Petits poèmes. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1883. 265 pp. in-18.

L'affaire Sougraine. Québec, typographie de C. Darveau—1884. 459 pp. in-18.

Le Chien d'Or. Traduction de *Golden Dog* de William Kirby. Montréal—1884. Imprimerie de l'Étendard, 2 v. in-12

Les derniers seront les premiers. Ottawa—1885.

Hosanna. Ottawa—1887.

---

(1) Décédé à Saint-Jean Deschaillons, le 11 juin 1918.

(2) **Evangéline** avait d'abord été publié dans **Essais poétiques**.

Par droit chemin. Ottawa—1888.

TonKourou, Nouvelle édition de *Les Vengeances.* Québec, J.-O. Filteau & frère, libraires-éditeurs, 27, rue Buade —1888. 295 pp. in-18.

Fables. Nouvelle édition. Québec, typographie de C. Darveau—1891. 292 pp. in-18.

Rouges et bleus, comédies. Québec, typographie de C. Darveau—1891. 288 pp. in-18.

Agar et Ismaël—Ottawa—1892. 3 pp. in-4.

Fêtes et corvées. Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur—1898. 82 pp. in-18.

Sonnets rustiques—Ottawa—1898. 2 pp. in-4

Contes vrais. Québec, imprimé par la Cie d'imprimerie "Le Soleil"—1899. 259 pp. in-18.

Fables. 3e édition—1903.

Les gouttelettes, sonnets. Montréal, librairie Beauchemin (à responsabilité limitée), 256, rue Saint-Paul—1904, 232 pp. in-18.

Contes vrais. Seconde édition, revue et augmentée. Montréal, librairie Beauchemin, limitée, 256, rue St-Paul—1907. 553 pp. in-18.

Evangéline et autres poèmes de Longfellow. Traduction libre. Troisième édition. Montréal, La Cie J.-Alfred Guay, éditeurs, 5, rue Notre-Dame Est—1912. 211 pp. in-18.

Les épis. Montréal, La Cie J.-Alfred Guay, libraires-éditeurs, 5, rue Notre-Dame-est—1904. 257 pp. in-18.

Reflets d'antan, poèmes. Montréal, Granger frères limitée, libraires-éditeurs, 43, Notre-Dame-ouest—1916. 219 pp. in-18.

P.-G. R.

QUESTION

—

Où trouverais-je des renseignements sur Jean SacKeuse, chef esquimaux qui passa en Ecosse en 1816, y étudia la peinture et se créa une certaine réputation en Angleterre ?

Abo

LE PERE JEAN-NICOLAS LAVERLOCHERE

—

Un canton du comté de Pontiac porte le nom de Laverlochère.

"Il y a des noms, a écrit feu M. J.-Edmond Roy, qu'il suffit d'évoquer pour faire naître aussitôt comme une rumeur glorieuse. Ils vibrent, sonores comme des clairons de combat."

Il en devrait être ainsi pour le nom de Laverlochère. Mais combien parmi les jeunes générations connaissent même ce nom ?

Jean-Nicolas Laverlochère naquit à Saint-Georges d'Espéranche, au diocèse de Grenoble, le 6 décembre 1812. Frère Oblat de Marie-Immaculée, il fit voile pour le Canada en 1843 avec le Père Allard, qui devait mourir à Rome, en odeur de sainteté, après avoir été vicaire apostolique en Cafrerie. Le Frère Laverlochère fut ordonné prêtre dans l'église de l'Acadie, diocèse de Montréal, en mai 1844.

Le Père Laverlochère commença dès lors le rude apostolat qu'il devait exercer pendant près de quarante ans et qui lui valut le beau titre d'"apôtre de la Baie d'Hudson".

Le grand missionnaire décéda à la résidence des Oblats du lac Témiscamingue le 4 octobre 1884. Il fut inhumé le surlendemain dans le petit cimetière de cette mission.

"Sur les bords d'un lac lointain, dans une vaste solitude longtemps ignorée, écrit Arthur Buies, cette tombe où reposent les restes mortels d'un homme qui a sacrifié sa vie à ses semblables, qui est mort martyr de sa charité, de son amour pour les hommes, est bien plus belle, bien plus éloquente que les plus beaux monuments funéraires, élevés à ceux qui furent de grands contempteurs et de grands égorgeurs des autres hommes."

Ceux qui veulent connaître la vie apostolique du Père Laverlochère peuvent consulter l'ouvrage que le Père Soularin, O. M. I., lui a consacré sous le titre *Le Père Laverlochère, Oblat de Marie-Immaculée, apôtre de la Baie d'Hudson.*

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS — NOVEMBRE 1923 No 11

UNE DUCHESSE QUEBECOISE

Clara Symes naquit à Québec, le 28 mai 1845, du mariage de George-Burns Symes et de Marie-Anne Cuvillier.

Mademoiselle Symes étudia chez les Dames du Sacré-Coeur, au Sault-au-Récollet, puis à Manhattan-ville, aux Etats-Unis, dans un couvent de la même congrégation.

La mère de Clara Symes décéda à Québec le 3 septembre 1861. Avant de mourir, elle avait confié son unique fille, âgée de seize ans, à sa soeur, mademoiselle Luce Cuvillier, qui demeurait à Montréal. Mademoiselle Cuvillier, que Dieu avait favorisée des dons de la fortune, était la providence des pauvres de Montréal. Toute sa vie, elle s'occupa d'eux et ne cessa d'aider de sa bourse toujours ouverte les orphelins et les orphelines. C'est en compagnie de sa tante aimée que mademoiselle Symes visita pour la première fois l'Orphelinat Saint-Alexis, dirigé par les Soeurs de la Providence. C'était en 1863. Dès lors, mademoiselle Symes manifesta le désir de devenir la protectrice de cet orphelinat et elle commença à lui verser des secours de toutes sortes.

En 1870, mademoiselle Symes partait pour un long voyage en Europe. On comprend que la séparation fut bien dure pour les jeunes pensionnaires de l'Orphelinat Saint-Alexis qui considéraient mademoiselle Symes comme leur meilleure amie.

Le 27 août 1872, à Londres, en Angleterre, mademoiselle Symes devenait l'épouse de Napoléon-Hughes-Charles-Ghislain-Marie Maret, comte de Bassano, fils aîné du duc de Bassano, grand chambellan de l'empereur Napoléon III.

Disons un mot de cette famille de Bassano qui a joué un si grand rôle en France sous les empereurs Napoléon Ier et Napoléon III.

Hughes Maret fut secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon. Il mourut dans une épidémie, victime de son dévouement à ses concitoyens.

Hughes-Bernard Maret, fils de Hughes Maret, né à Dijon le 13 juillet 1763, fut ministre des relations extérieures et secrétaire d'Etat de Napoléon Ier. Le Grand Empereur le créa duc de Bassano. Il décéda à Paris le 13 mai 1839.

Le deuxième duc de Bassano, Napoléon-Hughes-Joseph Maret, naquit à Paris le 2 juillet 1803. Il fut ministre plénipotentiaire, grand chambellan de Napoléon III et sénateur. Il décéda à Paris le 21 mai 1898.

Enfin, le troisième duc de Bassano, Napoléon-Hughes-Charles-Ghislain-Marie Maret — celui-là même qui épousa mademoiselle Symes — naquit à Mézère, en Belgique, le 9 novembre 1844. Il entra dans la carrière diplomatique, mais se retira à Londres à la chute de l'empire. Après la mort de Napoléon III, il consacra tous ses instants et son dévouement à l'impératrice Eugénie. C'est lui qui accompagna son infortunée souveraine dans son triste pèlerinage au Zululand, en Afrique-sud, en 1880. La devise des Bassano est *Honneur et fidélité* et les membres de cette auguste famille y sont toujours demeurés fidèles. Napoléon 1er, Napoléon III et l'impératrice Eugénie leur en ont donné des témoignages qui sont entrés dans l'histoire.

C'est en mai 1898, que le comte de Bassano succéda au titre de duc de son père décédé. C'est donc en 1883 que Clara Symes née à Québec devint la première duchesse canadienne.

Disons tout de suite que les honneurs ne tournèrent pas la tête à mademoiselle Symes. Elle continua ses largesses à ses petites amies de l'Orphelinat Saint-Alexis. Plusieurs fois, elle traversa la mer avec son noble époux et c'est au mi-

lieu de ses chères protégées qu'elle passait presque tout son temps.

Le troisième et dernier duc de Bassano décéda à Paris le 8 mai 1906. Sa mort fut un coup terrible pour la duchesse. Elle écrivait à ses protégées de Montréal, quelques jours plus tard : "Mon mari était le chrétien intègre, l'homme d'honneur et de droiture par excellence. Il a été le mari le plus fidèle, le père le plus tendre et le citoyen le plus irréprochable."

La duchesse de Bassano décéda à son tour le 15 janvier 1922. Quelques jours avant sa mort, elle avait eu la force d'écrire à ses protégées de Montréal pour leur demander de prier pour elle et ses trois filles.

Voilà en quelques lignes les grands traits de l'existence d'une femme qui fut une grande Canadienne en même temps qu'une grande dame et une grande chrétienne.

C'est à une brochure-souvenir publiée à la mémoire de la duchesse de Bassano par les Soeurs de la Providence, de Montréal, que nous avons emprunté les détails donnés ici. Le *Bulletin des Recherches Historiques* devait ce modeste hommage à la duchesse de Bassano qui fut son amie fidèle pendant plus d'un quart de siècle.

P.-G. R.

QUESTION

Dans son *Autobiographie*, le Père Chaumonot rapporte que pendant qu'il était aumônier de cinq compagnies du régiment de Carignan au fort Richelieu ceux qui lui donnèrent le plus de consolation furent le capitaine Petit, qui se fit recevoir prêtre plus tard, et un soldat du nom de Gilles Mesnard. Celui-ci s'engagea pour toute sa vie au service des Jésuites. "Entre ses différents emplois, dit le Père Chaumonot, il a une nombreuse classe d'enfants auxquels il apprend à lire et à écrire, avec l'approbation de tout le pays." Que devint ce Gilles Mesnard ?

A. O.

LES PROTONOTAIRES DE MONTREAL, 1794-1923

Dans les encyclopédies françaises, au mot protonotaire, on lit ce qui suit : "Premier notaire des empereurs romains.—Nom donné au moyen-âge aux archichanceliers ou chefs de la chancellerie.—Officier de la cour de Rome ayant un degré de prééminence sur tous les notaires de la même cour.—Officier du patriarche de Constantinople.—Secrétaires royaux ou princiers dans plusieurs cours de l'Europe."

En Angleterre, aux Etats-Unis et en Australie, d'après Webster et autres auteurs de langue anglaise, le protonotaire est le greffier en chef d'une cour de justice. Dans l'état de Pennsylvanie on donne également le nom de *Prothonotary* au juge d'un tribunal particulier appelé *Orphan's Court*. Au Canada, la charge de protonotaire est d'institution anglaise. Les premiers titulaires à Montréal, furent nommés en décembre 1794, quelque temps après la création d'une Cour du banc du roi. (34, Georges III, 1793, ch. 6 et 35, Georges III, 1795, ch. I.) On les disait alors, protonotaires de la Cour du banc du roi. Mais en 1849, une loi du 30 mai (12 Victoria, c. 38), réforma l'organisation judiciaire du Bas-Canada. Une Cour supérieure ayant juridiction civile fut établie et la Cour du banc du roi n'eut plus de son ressort que les appels civils et les matières criminelles.

Depuis cette dernière date, ces fonctionnaires sont appelés protonotaires de la Cour Supérieure.

Un protonotaire, ou plusieurs protonotaires conjoints sont nommés pour chaque district judiciaire de la province. Ils ont leurs bureaux dans les palais de justice de chaque chef-lieu du district. Leurs attributions sont complexes et nous essaierons d'en donner une idée en quelques mots :

Ils émettent les brefs d'assignation ; enregistrent les procédures dans chaque cause, rédigent les jugements, conservent les dossiers des procès, prennent soin des minutes des notaires décédés, des testaments olographes, des tutelles et curatelles, des actes de sociétés et en délivrent copie, ils authentiquent les registres de l'état civil et les reçoivent en dépôt pour en donner copie.

En outre, ils peuvent ajourner la cour en l'absence des juges ; ils ont juridiction en certains cas même en matières contentieuses (C. p. c. 532.) ; ils ont les mêmes pouvoirs que les juges en matières non contentieuses ; (C. p. c. 1310) et ils peuvent aussi quelquefois agir comme shérif. (C. p. c. 36) ; enfin le protonotaire est le fonctionnaires en chef de la Cour Supérieure et tout en relevant du procureur général de la province il est soumis aux ordres des juges de cette cour.

Voici le tableau des protonotaires successifs de Montréal en suivant l'ordre de leurs commissions tel que l'a dressé M. F.-J. Audet, des Archives d'Ottawa :

Jacques-Saveuse de Beaujeu John Burke	11 décembre 1794
John Reid J.-S. de Beaujeu	20 mai 1800
J.-S. de Beaujeu Alexandre Reid	12 mars 1812
John Reid Antoine-Louis Levesque	24 décembre 1813
J. Reid A.-L. Levesque S.-W. Monk	3 mai 1815
Hugh Fraser A.-L. Levesque S.-W. Monk	11 novembre 1826
S.-W. Monk Robert Leslie Morrogh	12 mai 1828
S.-W. Monk	12 juin 1844
S.-W. Monk W.-C.-H. Coffin L.-J.-A. Papineau	5 juillet 1844
W.-C.-H. Coffin L.-J.-A. Papineau John-Sleep Honey	5 avril 1865
H.-A.-R. Hubert L.-J.-A. Papineau J.-S. Honey	11 janvier 1866

H.-A.-R. Hubert J.-S. Honey P.-S. Gendron	16 juin 1876
J.-S. Honey P.-S. Gendron	7 juillet 1884
J.-S. Honey A.-B. Longpré Adolphe Cherrier	2 septembre 1887
A.-B. Longpré	17 juillet 1888
Hon. H.-R.-A. Turcotte	19 août 1890
Hon. Dominique Monet	18 octobre 1905
Alfred Girard	5 octobre 1908
Hon. L.-J. Allard	26 août 1919

Hon. Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, 1794 à 1812—Fils de Louis Liénard de Beaujeu, sieur de Villemonde, et de M.-Geneviève Le Moyne de Longueuil, il naquit en 1770, et, le 2 novembre 1802, il épousait Catherine Chaussegros de Léry. Nommé protonotaire le 11 décembre 1794, il conserva sa charge jusqu'en 1813. Au mois de mai 1814, M. de Beaujeu était élu député de Montréal-Est, à la Chambre d'assemblée, puis au mois d'avril 1830, il était appelé au Conseil législatif.

En 1806 par le testament de son oncle, le colonel Le Moyne de Longueuil, M. de Saveuse de Beaujeu avait hérité des seigneuries de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil.

Il mourut le 19 juin 1832, âgé de 62 ans et fut inhumé le même jour.

John Burke, 1794-1800—Né en 1730, John Burke vint au Canada au début du régime anglais, probablement, et comme il possédait la langue française aussi bien que sa langue maternelle, qu'il faisait l'officieux auprès des autorités, il réussit à cumuler toutes sortes de charges. M. Burke débuta comme notaire en 1762, devint coroner et greffier de la paix en 1764, avocat en 1765, greffier du tribunal des plaids communs, en 1776 et, enfin, protonotaire en 1794, conjointement avec M. Saveuse de Beaujeu. Nous avons publié diverses notes sur ce personnage dans le *Bulletin* de 1922, p. 237.

John Burke mourut le 20 mai 1800, âgé de 70 ans.

John Reid, 1800-1826—D'abord instituteur à Québec, il quitta cette ville en 1780, pour venir habiter Montréal où il était élu Maître d'une loge maçonnique, en 1781.

John Reid abandonna sa position en 1812 pour la reprendre en 1813. Il fut l'un des administrateurs de la succession de James McGill.

Alexander Reid, 1812-1813—Né à Montréal, le 21 juin 1790, il avait été nommé avocat le 11 juillet 1811.

Du 12 mars 1812 au 24 décembre 1813, il remplaça John Reid, qui était probablement son père.

L'avocat Reid avait épousé Isabella McLean qui décéda en 1823 (1).

Quant à Alexander Reid, nous savons qu'il vivait en 1831, puis nous perdons sa trace.

Marc-Antoine-Louis Levesque, 1813-1828—Né en 1782, il servit pendant la guerre de 1812, en qualité de capitaine du 5e bataillon des milices de Montréal. Le 22 mai 1812, il devenait juge-avocat, le 12 janvier 1813, député adjudant et le 24 décembre suivant, protonotaire conjoint.

Le 16 mai 1814, M. Levesque épousait Charlotte-Mélanie Panet, fille du juge Pierre-Louis Panet et de Marie-Anne Cerré.

Frappé de paralysie, il démissionna vers 1828 et décéda le 8 mai 1833, à Saint-Mélanie d'Aillebout (2).

Samuel-Wentworth Monk, 1815-1865 — Fils de George-Henry Monk, officier de marine, puis juge, et de Elizabeth Gould, nièce du gouverneur Benning Wentworth, le sujet de cette notice naquit à Windsor, Nouvelle-Ecosse, le 3 mai 1792. Admis au barreau de sa province en 1813, il quitta son pays vers 1814, et vint à Montréal, où il fut nommé protonotaire grâce à l'influence de son oncle, le juge en chef, sir James Monk.

Le protonotaire Monk resta en fonction pendant un demi-siècle et mourut à Montréal, le 13 mars 1886, âgé de 73 ans.

---

(1) Note de M. F.-J. Audet.
(2) P.-G. Roy, **La Famille Panet.**

Il était père du juge Samuel Cornwallis Monk et grand-père de l'hon. F.-D. Monk.

Hugh Fraser, 1826-1827—Protonotaire et greffier de la paix aux Trois-Rivières en 1809, puis coroner, traducteur et interprète au même endroit, il est promu protonotaire conjoint à Montréal, le 11 novembre 1826.

Il décède à Montréal, le 25 janvier 1827, âgé de 39 ans.

Robert-Leslie Morrogh, 1828-1844—Protestant, lors de son mariage à la *Christ Church*, le 4 novembre 1823, avec Catherine-Margaret, fille du fameux Roderick MacKenzie et de Rachel Chaboillez, il était catholique lorsqu'il mourut le 9 juin 1844.

A ses obsèques, qui eurent lieu à Notre-Dame, étaient présents les honorables juges Jean-Roch Pelland, Samuel Gale et Charles S. Day. Le défunt n'avait que 47 ans.

William-Craigie-Holmes Coffin, 1844-1865 — Né vers 1801, et fils de Thomas Craig-Holmes Coffin et de Marguerite Godefroy de Tonnancour, il épousa à Montréal, le 17 novembre 1828, Luce Guy, fille de Louis Guy, notaire et colonel de milice, soeur du juge H. Guy et belle-soeur du colonel A. de Salaberry. M. Coffin, s'éteignit le 30 décembre 1865, âgé de 65 ans.

L'abbé Daniel fait cas de la piété du défunt et dit qu'il était l'un des membres les plus zélés de la Congrégation de la Sainte-Vierge (1).

Louis-Joseph-Amedee Papineau — Le sujet de cette notice naquit à Montréal le 26 juillet 1819. Fils de Louis-Joseph Papineau, l'âme dirigeante du mouvement insurrectionel de 1837-38, il commença l'étude du notariat en 1836. En même temps, il s'occupa de littérature, et collabora à divers journaux. Il suivit son père dans toute la campagne d'agitation de 1837 et fonda le fameux club des *Fils de la Liberté*. "Lorsque les arrestations commencèrent à Montréal, le jeune Papineau se réfugia aux Etats-Unis et se fit admettre membre du barreau de New-York." Ensuite, il se rendit en France d'où il revint à Montréal en 1843.

C'est alors "qu'il organisa la Société des Amis, avant-coureur de l'Institut Canadien, puis commença dans la *Re-*

(1) L'abbé François Daniel, **Nos gloires nationales.**

vue canadienne des leçons d'économie politique." Nommé protonotaire du district de Montréal le 5 juillet 1844, il résigna en 1875.

"Après avoir passé plusieurs années en Europe, il revint en 1881 se fixer dans le charmant domaine Monte-Bello que lui avait légué son père et où il partagea son temps entre le soin de ses affaires, la culture des lettres et des arts et les amusements du jardinage."

M. Papineau décéda en 1903, âgé de 83 ans, à Monte-Bello, et son corps fut incinéré à Montréal, le 26 novembre 1903, ainsi qu'on le constate dans le registre de l'église presbytérienne Saint-Jean.

John-Sleep Honey, 1865-1888—Né à Callington, Angleterre, en 1812, il émigra au Canada, avec sa famille en 1832.

Aussitôt on lui trouve un emploi dans le greffe du palais de justice de Montréal. Avec l'année 1844, il s'éleva au rang de député-protonotaire. Puis, le 5 avril 1865, M. Honey est promu protonotaire, charge qu'il remplit jusqu'en 1888, alors qu'il prend sa retraite.

Ce fonctionnaire décéda le 14 juillet 1890, âgé de 78 ans.

René-Auguste-Richard Hubert, 1866-1884—Il était fils de Louis-Edouard Hubert, marchand en vue de Saint-Denis sur Richelieu, et de Marie-Cécile Cartier, tante de sir Georges-Etienne Cartier. Son acte de naissance date du 5 juin 1811.

C'est au collège de Saint-Hyacinthe qu'il puisa son instruction classique, et lorsqu'il eut fait sa cléricature avec les fameux avocats Louis-Michel Viger et Côme-Séraphin Cherrier, il fut admis membre du barreau du Bas-Canada, le 16 avril 1836. Aussitôt il prit part à la tourmente révolutionnaire qui agitait le pays et on le trouve présent au combat de Saint-Eustache, entre les Patriotes et les Loyaux, où le docteur Chénier fut massacré.

Le 6 janvier 1838, on arrêtait le jeune avocat Hubert ainsi que son frère le notaire François-Xavier Hubert, de Saint-Denis, pour les conduire à la prison de Montréal d'où ils ne sortirent que des mois plus tard. M. Hubert exerça sa

profession d'avocat à Montréal pendant trente ans et se recruta une large clientèle.

Le 11 janvier 1866, on lui accorda le poste de protonotaire et il s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de dignité jusqu'à son décès, le 19 juin 1884.

Pierre-Samuel Gendron, 1876-1887 — Le 31 août 1828, naissait à Sainte-Rosalie, comté de Bagot, Pierre-Samuel Gendron. Il commençait, en 1848 ses études au collège de Saint-Hyacinthe, puis en 1847, il décidait de se livrer à l'enseignement. Mais tout en faisant l'école M. Gendron étudiait les lois, en sorte qu'il put être admis à pratiquer le notariat, le 15 octobre 1860.

Sept ans plus tard le 6 septembre 1867, le notaire P.-S. Gendron était élu député de Bagot à l'Assemblée législative, et le dix septembre de la même année, il recevait son mandat de député du même comté pour la Chambre des Communes.

M. Gendron fut réélu aux deux sièges, puis le double mandat ayant été aboli, il opta pour la législature locale.

Le 16 juin 1876, il était nommé protonotaire conjoint de la Cour supérieure avec MM. R.-A.-R. Hubert et John-Sleep Honey et conservait sa charge jusqu'en 1887, alors qu'il démissionna pour aller résider à Saint-Hyacinthe où il finit ses jours le 11 juin 1889. Des enfants nés de son mariage avec Louise Fournier, nous mentionnerons l'abbé Pierre-Saül Gendron, né en 1852, ordonné en 1876 et qui, pendant longtemps, fut professeur et procureur au Collège de Saint-Hyacinthe, où il réside encore. Aussi, Louis-Aimé Gendron, né en 1864, avocat en 1886, décédé le 2 mars 1911, et qui fut l'une des célébrités du barreau de Saint-Hyacinthe.

Adolphe Cherrier, 1887-1888 — Pierre-Benjamin-Adolphe Cherrier naquit le 19 juin 1927, à Saint-Charles sur Richelieu, du mariage de Toussaint Cherrier et de Luce Bruneau.

Son père était cousin du fameux avocat Côme-Séraphin Cherrier et sa mère était soeur de Julie Bruneau, qui épousa le tribun populaire de 1837, Louis-Joseph Papineau.

M. Cherrier devint employé du Palais de justice dès l'âge de 19 ans, c'est-à-dire en 1846, et durant une carrière exceptionnellement longue dans le service civil, il s'éleva d'é

chelon en échelon, jusqu'au poste de protonotaire conjoint de la Cour Supérieure. Sa nomination date du 9 septembre 1887 et ses confrères étaient John-Sleep Honey et Arthur-Bénoni Longpré. Il était entendu que M. Cherrier aurait charge de la Cour de Circuit. L'année suivante (1888), M. Longpré restait seul protonotaire de la Cour Supérieure, tandis que M. Cherrier prenait le titre de greffier de la Cour de Circuit. Il resta à ce poste jusqu'à son décès.

M. Cherrier fut inhumé à Montréal le 4 mars 1912 ; il avait épousé vers 1849, Françoise-Cécile Marchand, qui décéda en 1888.

Arthur-B. Longpré, 1887-1890 — Arthur - Bénoni Longpré, né à Beauharnois, le 26 janvier 1842, lisons-nous dans le *Monde Illustré*, fit ses études classiques au collège de Montréal, avec l'intention de se faire prêtre. Ce fut cette pensée qui le détermina, à sa sortie du collège, à aller s'enfermer pendant quelque temps chez les RR. PP. Jésuites, à Fordham, près New-York. Il prononça ses premiers voeux, mais ne put aller plus loin, en raison de sa mauvaise santé.

Il revint au pays pour étudier le droit dans les bureaux de M. Jos. Duhamel, C.R. Après un brillant examen, il fut admis au barreau le 3 juillet 1865, à l'âge de vingt-trois ans.

Comme avocat, il fit successivement partie des raisons sociales suivantes : Longpré et Houle, Longpré et Dugas et Longpré et David.

En 1890, à vingt-huit ans, M. Longpré épousa Melle Rosina Brault et de ce mariage, naquirent trois enfants.

En 1873-1874, M. Longpré occupait le fauteuil de rédacteur de *l'Opinion Publique*. Plus tard, on le trouve collaborant à la *Tribune*, sous le nom de plume de Jean-Baptiste de Salle. En 1878, il se présenta dans le comté de Terrebonne contre l'hon. M. Chapleau, mais il fut défait.

Le 9 septembre 1887, le gouvernement de Québec le nommait protonotaire de Montréal, conjointement avec John-Sleep Honey et Adolphe Cherrier, puis, l'année suivante, le 17 juillet 1888, il devenait seul protonotaire du district. Mais la maladie minait sa santé depuis longtemps et il décédait le 29 juillet 1890, âgé de 48 ans. Un journal de l'époque

terminait ainsi de longs commentaires sur la carrière du défunt :

"Ses contemporains diront, devant cette nouvelle tombe qui s'ouvre à leurs pieds, que si celui qui va y descendre ne fut point une personalité bruyante, ce fut du moins un honnête homme, un citoyen exemplaire, un fonctionnaire consciencieux, un avocat plein de probité, enfin un Canadien qui fit honneur à son pays."

L'Honorable Henri-René-Arthur Turcotte, 1890-1905—Fils de l'honorable J.-Edouard Turcotte, ancien président de l'Assemblée législative du Canada, Henri-René-Arthur était né le 19 janvier 1845.

Il reçut son instruction au collège des Jésuites de Montréal et au collège de Stonyhurst, Lancashire, Angleterre. Admis au barreau de la province de Québec, en juin 1867, il était créé conseil de la reine en 1879.

Elu député des Trois-Rivières, le 18 avril 1876 ; réélu par acclamation, en 1878 ; défait en 1881 ; réélu le 27 mai 1884 et défait, en 1890.

Au cours de sa carrière politique, il fut président de la Chambre d'assemblée, de juin 1878 à décembre 1881, ministre sans portefeuille de janvier 1887 à mai 1888, et procureur général, de mai 1888 à août 1890, alors qu'on lui offrit, le 19 août, le poste de protonotaire, rendu vacant par la mort de M. Longpré.

Il resta en fonctions jusqu'à son décès, le 13 octobre 1905.

L'Honorable Dominique Monet, 1905-1908—Fils de Dominique Monet et de Marguerite Rémillard, l'honorable Dominique Monet naquit à Saint-Michel-de-Napierville, le 2 janvier 1865. Il fit ses études classiques au collège de l'Assomption, puis suivit les cours de droit de l'Université Laval. Admis au barreau en juillet 1889, il pratiqua sa profession avec succès à Saint-Jean. Le 5 mars 1891, le suffrage populaire lui confiait le mandat du comté de Napierville à la Chambre des communes. Elu de nouveau, par les comtés réunis de Laprairie et de Napierville, le 23 juin 1896, il quitta ensuite le parlement fédéral pour l'arène provinciale.

Nommé ministre sans portefeuille, puis ministre des travaux publics, sous l'administration Parent, en 1905, il acceptait, le 18 octobre de la même année, le poste de protonotaire de Montréal.

Le 31 août 1908, il était promu au siège de juge de la Cour Supérieure pour le district d'Iberville.

L'honorable juge Monet est décédé en 1923, au cours d'un voyage océanique qu'il avait entrepris pour refaire sa santé.

Alfred Girard, 1908-1919—C'est à Sainte-Marie-de-Monnoir, le 5 août 1859, que du mariage de Pierre Girard et de Marie Pelletier, naquit Alfred Girard, sujet de la présente notice. Après un cours d'étude au collège de Sainte-Marie-de-Monnoir, il s'inscrivait à la faculté de droit de l'Université McGill de Montréal et fut admis au barreau le 10 juillet 1882. Le 24 juin 1882, il avait épousé demoiselle Eugénie Reeves et le 20 janvier 1891, demoiselle Albina Auclair, de Saint-Hilaire-de-Rouville.

Elu député de Rouville à la législature provinciale, le 17 juin 1890, le 8 mars 1892, le 7 décembre 1900, et le 25 novembre 1904, il remit son mandat quatre ans plus tard, lorsqu'il remplaça l'honorable D. Monet, le 5 octobre 1908. La mort le surprit à ce poste le 17 février 1919.

L'honorable Louis-Jules Allard, 1919 — Le protonotaire actuel de Montréal dont la nomination date du 26 août 1919, est né le 21 janvier 1859, à Saint-François-du-Lac, du mariage de Louis Allard et de Marie-Anne Chapdelaine.

Après avoir fait ses études classiques au séminaire de Nicolet, il suivit un cours de droit et fut admis au barreau de la Province, le 13 juillet 1883. De 1890 à 1897, il fut registrateur du comté d'Yamaska puis abandonna ses fonctions pour se lancer dans la politique. Le 15 décembre 1897, il était élu député de Yamaska à l'Assemblée législative et réélu par acclamation le 30 novembre 1900.

En mars 1905, il était nommé conseiller législatif pour la division de Lanaudière ; au mois de juin suivant, il était choisi comme ministre des travaux publics ; le 31 août 1906, il passait au ministère de l'agriculture, et le 21 janvier 1909,

au ministère des terres et forêts qu'il conserva jusqu'en 1919. En l'année 1910, il avait démissionné comme conseiller législatif pour se faire élire député du comté de Drummond qu'il représenta jusqu'en 1916, alors qu'il reprit son siège au Conseil législatif.

E.-Z. MASSICOTTE

NOS ANCETRES SAVAIENT-ILS SIGNER ?

Il nous est arrivé en feuilletant les archives de l'état civil conservées dans les paroisses ou les études des notaires de rencontrer des centaines et des centaines d'actes rédigés depuis la conquête du pays et où les parties déclaraient ne savoir ni écrire ni signer.

Celui qui croirait que toutes ces déclarations sont vraies se tromperait étrangement.

Une expérience de vingt ans de pratique notariale nous a mis à même de juger que la plupart du temps les parties interpellées de signer déclarent ne pas le savoir, soit par timidité, soit par fausse honte, et que si on les presse un peu, elles finissent par s'exécuter. D'autres déclarent ne pas savoir signer, par principe, croyant de la sorte s'engager moins.

Il serait imprudent, pour juger de l'instruction d'une génération, de se baser trop aveuglément sur ces documents publics, et il est nécessaire de recourir à d'autres sources.

Un auteur français a même écrit tout un livre pour prouver que la signature a été inventée par les gens qui ne savaient pas écrire (C. Guigne, *De l'origine de la signature et de son emploi au moyen-âge, principalement dans les pays de droit écrit*).

C'est peut-être aller trop vite en besogne et pousser une thèse à l'extrême. Il est certain, cependant, que le défaut de signature n'est pas toujours une preuve que l'on a devant soi une personne illettrée.

J.-EDMOND ROY (1)

---

(1) **Histoire de la seigneurie de Lauzon,** vol. IX, p. 197.

MEMOIRE DE MGR DE SAINT-VALLIER AU CARDINAL DE NOAILLES AU SUJET DE L'HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC

—

Monseigneur le cardinal de Noailles est très humblement supplié par l'évesque de Québec de représenter au Roy:

1o Que l'hopital général de Québec qu'il a etably et fondé est très avantageux et nécessaire à la colonie.

2o Qu'il ne peut pas être gouverné sous la direction des administrateurs par des femmes et des filles d'euvres séculières comme il se pratique en France ny en ayant point de capables dans le pays.

3o C'est ce qui l'a obligé dans le temps qu'il commença le dit hopital il y a environ dix ans de faire choix, de concert avec Mr le comte de Frontenac, gouverneur g., Mr de Champigny, intendant et autres administrateurs, d'une communauté d'hospitalières pour conduire le dit hopital gnal. sous la dépendance et direction des administrateurs. Il y a acte public de l'acceptation de la fondation à ces conditions.

4o Les religieuses ont conduit depuis ce temps là avec beaucoup de bénédictions le spirituel du dit hopital et en ont augmenté le temporel.

Il est vraye qu'il est arrivé deux changements depuis ce temps, le premier que les directeurs ont prié le dit Sieur Evesque depuis deux ans de prendre seul l'administration du dit hopital pendant sa vie aux conditions de luy faire un nouveau revenu de quinze cens livres outre les six vingt mil livres qu'il a déjà employé. Le second qu'on a séparé les hospitalières de l'hopital général de celles de l'Hostel Dieu pour en faire deux communautez différentes conformément a ce qui est porté dans leur règle qui deffend expressement qu'une même supérieure conduise deux maisons aux sentimens des premières maisons de l'ordre et pour empescher dans les suittes les trop fréquentes sorties de religieuses qui sous le prétexte d'aller visiter cette maison auraient pu abuser des permissions qui leur seraient accordées comme elles ont fait. que pour empescher que cette seconde maison ne pust faire tort à la première il aurait fixé le nombre des reli-

gieuses de cette seconde maison à douze de choeurs et 3 converses.

7o Le sieur evesque demande qu'on confirme cette fixation par un arrest du conseil, ou par des lettres patentes du Roy.

8o Les meilleurs testes et les plus sages du pays sont du mesme sentiment que luy. Monseigneur l'ancien evesque de Québec en a escrit dans des termes fort précis, le supérieur du séminaire de Québec, le doyen de la cathédrale, et d'autres gens de bien qui agissent sans interest et sans passion en ont escrit de mesme (1).

QUESTIONS

Sir James-L. Le Moyne dit que Matthew Lymburner qui joua un rôle important à Québec peu après 1775, "came to his end, in a melancholy manner, at the Falls of Montmorency, about 1823." Quelle est la date exacte de la mort de Lymburner et quel est l'accident qui en fut la cause ?

X. X.

Où se trouvait, en Acadie, le fort anglais de Pemaquid que le sieur d'Iberville et ses braves réduisirent si brillamment au cours de leur campagne de 1696 ? Si je ne fais erreur, le site où se trouvait le fort de Pemaquid n'est plus connu sous ce nom. Il faut croire qu'il rappelait des souvenirs trop cuisants.

ACAD.

Dans une lettre du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis, du 29 octobre 1756, il est question de Baptiste de Lange dit Lafontaine, de Laprairie. "Comme chacun a son petit protégé dans ce bas monde, dit Montcalm, je vous prie de faire partir, avec les premiers Montréalistes qui descendront avec Béarn, le nommé Baptiste de Lange dit Lafontaine, de Laprairie ; c'est mon protégé."

Qui était ce de Lange dit Lafontaine ? Que devint-il après 1759 ?

A. G. B.

---

(1) Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds français, No 20973.

FRANCOIS HENRI DE THIERSANT

Il naquit à Montréal le 21 juillet 1716, du mariage de Gabriel de Thiersant et de Marie-Joseph Fezeret.

"Ce vint et un juillet de l'an mil sept cens seize a été batisé François Henry né dyher fils de monsieur François Gabriel Thiersant de genlis et de Madame Marie Joseph de Fezeret, son epouse. Le parrain a été Mr Zacarie François Artel de la Frenière, lieutenant de la marine, et la maraine Madame Marguerite Nafrechoux, épouse de Mons. DeGanne, capitene de la marine.

François Gabriel Thiersant de Genlis.
Lafresnière, Marguerite Nafrechoux.
Belmont ptre." (1)

La jeune dame de Thiersant, née à Montréal, ne connaissant pas encore les parents de son mari, il fut décidé par la famille de la députer "auprès de la famille Thiersant en France, avec mission d'intéresser ses beaux-parents et leurs amis à l'établissement de la fortune des jeunes époux."

René Fézeret avait emprunté la somme de 3000 livres pour défrayer les dépenses de voyage de sa fille ; et au commencement d'octobre 1716, Gabriel de Thiersant se hâta de partir pour Québec avec son épouse pour la conduire à son embarquement "que vous scavés estre précipité". (Lettre de Thiersant à Fézeret, 8 oct. 1716, arch. de Montréal.)

La dame de Thiersant emmenait avec elle son fils, âgé seulement de trois mois et demi, et ne devait être de retour qu'en 1720.

Nous avons de graves doutes qu'elle ramenât son fils avec elle.

En vertu du testament de son grand-père René Fézeret, décédé le 1er août 1720, Henri de Thiersant, enfant mineur, devenait co-héritier, avec sa mère, des fiefs Bonsecours et St-Charles.

En 1728, Henri de Thiersant, alors âgé de douze ans, est signalé à l'école militaire de Metz, en Lorraine, y faisant parti de la "Compagnie des Cadets". Metz était la ville natale de son père.

---

(1) Registre de N.-D. de Montréal.

Ce dernier, chez qui pourtant nous avons étalé assez de défauts, avait encore celui de négliger l'éducation, du moins militaire, de son fils, en le laissant complètement à la charge de madame de Thiersant, sa mère.

Le ministre de Maurepas, sur rapports à lui faits touchant la négligence de Thiersant à l'égard de son fils, prit les moyens d'y apporter remède ; et il écrivit en ces termes à l'intendant de la Nouvelle-France :

"A Versailles le 24 mai 1728.

"Monsieur Dupuy, Canada. Lorsque le Roy voulut bien accorder à M. Desgly, la lieutenance des Trois-Rivières, Sa Majesté qui n'ignorait point son état le fit dans la vue de le mettre en cituation de bien élever ses enfants. Elle a cependant esté informée qu'il ne prend aucun soin de leur éducation et qu'ils sont à la charge de la famille de feue sa femme ; comme cela n'est pas juste, Sa Majesté vous ordonne de faire retenir chaque année 600 livres sur ses appointements pour ayder à l'entretien de ses enfants et à payer leurs pensions, vous expliquerés à cet officier les intentions de Sa Maté. à cet égard et au cas qu'il fasse quelque difficulté de fournir sa quittance pour cette retenue, vous deffendrés au receveur des droits du domaine de l'Occident de lui rien payer sur ses appointemens.

"Le fils du S. de Thiersant qui est dans la Compagnie des Cadets à Metz est dans le mesme cas ; l'intention de sa Mté, est que vous fassiés retenir 100 livres par an sur les appointemens de son père et que vous en envoyiez une lettre de change à l'ordre du commandant de cette Compagnie des Cadets, lequel au moyen de cette somme pourvoira à son entretien, vous en userez à l'égard du père comme pour M. Desgly en cas qu'il fit quelque difficulté." (Arch. Cand. Série. F. vol. 50, p. 440)

En 1754, Frs.-Henri de Thiersant contractait mariage avec Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault Destouches :

"Archives communales de Villiers-en-Bière (Seine et Marne) Cahiers paroissiaux E. 3 fo. 15.

"L'an mil sept cent cinquante quatre, et le cinq, du mois de février, après avoir publié pendant trois dimanches consécutifs au prône de la messe paroissiale les bancs de maria-

ge entre sieur François-Henri-Thiersant de Bourgmarie, fils de Gabriel-François-Gabriel de Bourgmarie et de Marie-Joseph Fézeret, ses père et mère, natif de Québec (sic) en Canada, et de la paroisse de Saint-Eustache-de-Paris, d'une part et de demoiselle Marie Thérèse Gabriel Néricault Destouches, fille de messire Philippe Néricault-Destouches, écuyer, seigneur de Fortoiseau, Vosves et autres lieux, gouverneur pour le Roy des villes et château de Melun, et l'un des quarante de l'Académie Française et, dame Dorothée Jonston, de la province de Lancastre, en Angleterre, ses père et mère, nous curé soussigné, après avoir reçu des deux parties leur mutuel consentement, avons célébré leur mariage en face de l'église, et dans la chapelle de Fortoiseau, en vertu d'une permission obtenue par l'ordinaire, sans qu'il se soit présenté aucun empêchement, aucune opposition, en présence de messire Philippe Néricault-Destouches père du marié (sic) et de François Philippe de Vosves, mousquetaire du Roi de la seconde compagnie, du révérend père Colomban, vicaire des Capucins, de Claude Ayoul Bureau, médecin ordinaire du Roi, de Louis Edme Fauchon, chirurgien, juré et de plusieurs autres qui ont signé avec nous et messire Thomas-Auguste de Grandmaison, chevalier, seigneur de Broles et autres, et lieutenant colonel de cavalerie du corps des volontaires de Flandre.

"François-Henry de Thiersant de Bourgmarye, Marie Thérèse Gabrielle Néricault-Destouches, Dorothée Jonston Destouches, François-Philippe Néricault-Destouches Grandmaison, Bureau, Fauchon.

Bec, curé."

Le 4 juillet 1754, décédait Philippe Néricault-Destouches, académicien, beau-père de M. de Thiersant. (Archives de Villiers-en-Bière, reg. parois.)

Le 5 mars 1755, du mariage Thiersant-Destouches naquit une fille, baptisée à Villiers (Seine et Marne), sous les noms de Marie-Dorothée ; et le premier avril décédait M.-Thérèse Gabrielle N. Destouches, épouse de Frs. Henry de Thiersant.

Ce dernier se donne encore dans l'acte le titre de seigneur de Bourgmarie, vu qu'il avait hérité par sa mère, des

deux fiefs Bourgmarie Est et Bourgmarie-Ouest, voisins des fiefs Bonsecours et St-Charles ; il est aussi qualifié chevalier de l'ordre militaire du Saint-Esprit.

Le 28 juillet suivant, M. de Thiersant, demeurant actuellement au château de Fortoiseau, "était nommé tuteur et garde noble de sa fille, mineure" (Louis Dusoulié, lieu-gen. au baillage de Melun : Arch. de Seine et Marne, série B., prévôté de Vosves et Fortoiseau).

Le 30 mai 1758, au décès de Dorothée Jonston, épouse de Philippe-N. Destouches, décédée à l'âge de 58 ans, M. de Thiersant apparait comme témoin et est intitulé "colonel du régiment de Bourgmary."

M. de Thiersant avait-il formé un régiment, auquel il aurait donné le nom de ses fiefs de l'Yamaska ?

Dans différents actes, après la mort de sa mère, l'enfant mineure est nommée "mademoiselle de Bourgmarie" ; et de Thiersant y signait "Bourgmary."

Le 26 août 1766 et le 12 janvier 1767, la seigneurie des Vosves et le château de Fortoiseau (Matahon, notaire à Paris) héritage pour une moitié de l'enfant mineure, étaient vendus à Claude Le long de Ligny, chevalier, conseiller du Roi, et maitre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris.

Le 11 octobre 1764, il vendait ses fiefs de la rivière Yamaska.

Après l'année 1767, il obtenait une pension ; ensuite nous perdons de vue l'ancien propriétaire des dits fiefs.

M. Sévérin Cannal, archiviste de Seine-et-Marne à Melun, nous a fait parvenir le document suivant, concernant de Thiersant :

"République-Française.
"Par ordre du Ministère de la guerre.

"Le chef des Services du Personnel et du Matériel de l'Administration centrale, certifie que des registres matricules et documents déposés aux Archives de la Guerre, il a été extrait ce qui suit : Noms et prénoms : Thiersant de Bourgmarie, François Henry, né le 20 juillet 1716 à Montréal (Canada), fils de François Gabriel Thiersant et de Marie-Joseph Fezeret.

"Détail des services :

"Cadet à Metz.....1727

"Lieutenant de Milice (Bataillon de Flandres)...1733

"Lieutenant réformé (Régiment d'Aquitaine) 1er déc. 1733.

"Lieutenant le.....1er janv. 1734

"A quitté.....le 14 sept. 1737

"Capitaine de milice (Bataillon de Mantes).....1742

"Aide-de-camp du maréchal Lowendal..le 16 mai 1745

"Lieutenant-colonel (volontaires de la Morlière) le 16 oct. 1745.

"Brigadier.....le 10 mai 1748

"Chef de Brigade (volontaire de Flandre) le 19 août 1749.

"Colonel (volontaire du Haynault)...le 1er avril 1757

"Destitué à l'occasion de la capitulation de Minden, le 15 déc. 1758.

"Admis à une pension de retraite par décret du 14 juillet 1791.

"Campagnes.

"1734.....Italie.

"1745-46.....Flandres.

"1758.....Allemagne.

"Blessures.

"Coup de feu au téton droit à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734.

"Décorations.

"Chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Louis, le 8 mai 1746.

"En foi de quoi, le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris le 2 août 1921.

(Signature Illisible)

O.-M.-H. Lapalice

LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION A L'ILE D'ORLÉANS

Voici un titre qui va en surprendre plusieurs. La fameuse île des Sorciers a eu trois historiens à part les nombreux écrivains qui ont parlé de ses charmes et de ses paysages. Aucun d'eux, croyons-nous, ne nous a fait connaître que l'île d'Orléans avait reçu la visite de la vénérable mère Marie de l'Incarnation. Et, pourtant, tel est le cas. C'est un document de première valeur historique qui nous apprend ce petit fait intéressant puisqu'il fut rédigé par les personnes même qui accompagnaient la fondatrice des Ursulines de Québec dans ce voyage ou plutôt cette descente.

C'est le 4 mai 1639 que la Mère Marie de l'Incarnation s'embarqua à Dieppe avec ses compagnes pour passer dans la Nouvelle-France. Le vaisseau fut quinze jours en rade parce que le vent n'était pas favorable.

La traversée prit deux mois puisque le navire n'arriva à Tadoussac que le 15 juillet 1639.

Nous citons maintenant un manuscrit conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec et publié par la Mère Juchereau de Saint-Ignace dans son histoire de ce monastère :

"Le 15 de juillet (1639), nous nous trouvâmes à Tadoussac, où le reste de la flotte nous joignit ; on jugea à propos de nous faire sortir du vaisseau amiral, commandé par le capitaine Bontems, qui ne venait pas jusqu'à Québec pour nous mettre dans un petit bâtiment qui devait nous amener dans ce port. Les PP. Jésuites qui s'étaient dispersés sur tous ces navires pour assister les passagers, se réunirent et s'embarquèrent avec nous dans celui-ci ; nous restâmes douze jours sans lever l'ancre, parce que le capitaine faisait faire une chaloupe dans le bois, et qu'il ne voulait point partir de là qu'elle ne fut en état de le suivre : cela nous ennuyait beaucoup, car nous souhaitions ardemment d'aller voir notre terre de promission, c'est pourquoi ayant heureusement rencontré une barque qui montait à Québec, nous fîmes prier celui qui la commandait de vouloir bien nous prendre pour nous y mener, ce qu'il nous accorda de fort bonne grâce, après nous avoir représenté l'incommodité que nous rece-

vrions dans un si petit bâtiment, mais rien ne nous paraissait difficile, pourvu qu'il nous procurât l'entrée de cet aimable séjour : nous passâmes donc dans la barque où il n'y avait que le tillac pour nous loger, tout étant plein de morue, qui rendait une assez mauvaise odeur ; pendant quelques jours et quelques nuits que nous y restâmes, nous souffrîmes beaucoup de nécessité. Le pain nous ayant manqué, on fut obligé de ramasser les miettes de la soute, où il y avait plus de crottes de rat que de biscuit, nous prîmes la peine de les éplucher pour en avoir un pain que nous mangions avec de la morue sèche toute crue, n'ayant pas de quoi la faire cuire : on nous donna aussi d'une sorte de passe-pierre fort dure, que l'on trouvait sur le bord du fleuve, tout cela était bon pour des personnes de grand appétit.

"Enfin, le 31 de juillet, nous conçûmes quelqu'espérance d'arriver à Québec, mais la marée se trouvant contraire et le vent ne nous étant pas assez favorable, il fallut attendre au lendemain ; et comme l'endroit était beau et le débarquement facile, on nous mit à terre à l'île d'Orléans, qui pour lors n'était point habitée, on y fit cabanes à la façon des Sauvages, les religieuses se mirent dans une, les religieux dans l'autre, et les matelots dans la troisième. Nous avions une joie qui ne se peut exprimer, de nous voir dans ces grands bois, que nous fîmes retentir par nos cantiques, donnant mille louanges à Dieu de ce qu'il nous avait conduit si heureusement dans ce lieu ; nous partîmes le lendemain grand matin, et pour marque de réjouissance on tira plusieurs coups de pierrier et de mousquets, et on mit le feu dans le bois, ce qui fit voir à Québec qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire."

Dans quelle partie de l'île d'Orléans la Mère Marie de l'Incarnation et ses compagnes débarquèrent-ils ? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Toutefois, on doit présumer qu'ils mirent pied plutôt dans la partie ouest, c'est-à-dire dans la partie la plus rapprochée de Québec, puisque le gouverneur de Montmagny eut connaissance des feux qu'on alluma à l'île d'Orléans.

P.-G. R.

NOS ANCIENS MISSIONNAIRES

Se fait-on une idée de la patience, des sacrifices, des misères des anciens missionnaires jésuites ou autres qui voyageaient avec les Sauvages dans leurs canots d'écorce ?

Lisez les conseils que donnait le célèbre Père LeJeune aux missionnaires dès 1632 :

"Prévoyez tous les travaux, les peines, les périls qu'il faut encourir dans le voyage, afin de vous résoudre de suite à tous les accidents. Aimez bien les Sauvages. Ne vous faites jamais attendre pour embarquer dans le canot. Faites provision d'un fusil et d'un miroir ardent afin de faire du feu pour vos compagnons de route, pendant le jour, pour pétuner (fumer), et le soir, quand il faudra cabaner. Ces petits services leur gagnent le coeur.

"Efforcez-vous de manger leur sagamité, quelque sale et insipide qu'elle soit. Supportez tout. Ne refusez rien de ce qu'ils vous offrent, de peur de leur déplaire. Efforcez-vous de manger dès le point du jour. Il faut être prompt à s'embarquer et à désembarquer. Retroussez vos habits afin de ne pas porter de l'eau ou du sable dans le canot. Allez nu-pieds et nu-jambes. Ne parlez-pas trop le long du voyage. Ne les pressez pas d'interrogations sur la langue. Vous n'y apprendrez rien, et cela les importune. Le silence est un bon meuble en ce temps-là. Tâchez de vous montrer toujours joyeux. Chacun sera muni d'une demi-grosse d'alènes, de deux ou trois douzaines de petits couteaux, d'une centaine d'aims (hameçons), et de quelques rassades, afin de fêter les Sauvages. Efforcez-vous de porter quelque chose dans le portage. Si peu qu'on porte agrée fort aux Sauvages, ne fût-ce qu'une chaudière. Il ne faut pas être cérémonieux avec eux. Qu'on prenne garde de nuire à personne dans le canot avec son chapeau. Il faut plutôt prendre son bonnet de nuit. Ne commencez pas à ramer, si vous n'avez envie de ramer toujours. Les Sauvages retiendront de vous dans le pays la pensée qu'ils en auront eue durant le voyage. Si vous avez passé pour une personne fâcheuse et difficile, vous aurez ensuite bien de la peine à ôter cette opinion. C'est une chose incroyable comme ils remarquent et

retiennent le moindre défaut. Faites bon visage à tous. Votre philosophie et votre théologie, ils ne s'en soucient guère. Si vous pouviez aller nus, et porter des charges de cheval sur votre dos, comme ils le font, vous seriez parmi eux un savant et reconnu comme un grand homme." (1)

UNE OPINION SUR LE GOUVERNEUR DE CALLIÈRES

Nous pouvons mette cette année (1703) au nombre de celles où Dieu nous a le plus visité, puisque nous eûmes tant de part à l'affliction commune, et qu'en particulier nous perdîmes cinq de nos soeurs toutes jeunes ; la mortalité fut générale : le Montréal, les Trois-Rivières, les paroisses de la campagne, les nations sauvages, tout s'en ressentit. Dieu nous enleva M. le chevalier de Callières, gouverneur général, homme d'un mérite très distingué. Il avait des qualités pour gouverner, qui devaient le rendre cher à toute la colonie, un bon esprit, une rare prudence et un grand discernement pour connaître, pour aimer et pour favoriser les gens de bien. Son désintéressement parfait lui fit sacrifier tout à la gloire du Roi, et à l'avantage du pays ; il avait de grandes vues pour l'augmentation de la Nouvelle-France et pour y établir le bon ordre. Il voulait que tout le monde fit son devoir, et quoiqu'il fut fort modéré, il était craint et obéi partout. Il avait peu de santé, la goutte le tourmentait souvent ; mais ce qui le fit mourir fut un vomissement de sang qui le prit dans la cathédrale pendant la grand'messe le jour de l'Ascension. Il ne vécut que fort peu de jours ; il fut enterré aux Récollets, à côté de son prédécesseur (2) ; le Père Gélase, commissaire, fit son oraison funèbre (3) : il lui donna de très justes louanges, car on ne pouvait dire assez de bien de ce grand homme (Soeur Juchereau de Saint-Ignace. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 408).

---

(1) **Relations des Jésuites,** 1637.

(2) Après l'incendie de la chapelle des Récollets, les cendres de MM. de Frontenac et de Callières furent déposées dans les caveaux de la cathédrale de Québec.

(3) Cette oraison funèbre a été publiée dans le **Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922,** p. 228.

RÉPONSES

Le rappel de Champlain (XXIX, p. 218)—Tout le monde sait que Champlain mourut le 25 décembre 1635. Son successeur, le chevalier de Montmagny, fut nommé le 15 janvier 1636, soit exactement vingt et un jours après la mort de Champlain. La télégraphie n'existait pas encore. Peut-on croire un instant que le 15 janvier 1636 on avait déjà appris, en France, la mort du fondateur de la colonie de la Nouvelle-France ? Evidemment, non. Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer que la Compagnie de la Nouvelle-France *rappelait* M. de Champlain. Pourquoi ? Les gouverneurs de la Nouvelle-France n'étaient nommés que pour trois années. Mais déjà on avait renouvelé la commisison de M. de Champlain. Quelle raison empêchait la Compagnie de la Nouvelle-France de faire une seconde exception en faveur d'un homme qui avait tant fait pour elle ?

Feu J.-Edmond Roy a écrit à ce sujet :

"Pendant que le père de la Nouvelle-France était là agonisant sur un lit de douleur, à mille lieues de lui par delà les mers, les membres de la Compagnie de la Nouvelle-France délibéraient sur le choix de son successeur. Voilà à quoi auraient abouti tant d'efforts ! Après trente années de luttes et de déboires, après avoir été trahi même par les siens, Champlain se voyait sur le point de triompher de tous les obstacles. Il était rendu au terme de ses trois années de gouvernement, il est vrai, mais il pouvait espérer que la Compagnie qu'il avait si fidèlement servie le maintiendrait à son poste. Mais non, on le rappelait, à son insu, et sans que rien pût faire prévoir un pareil dénouement. La mort était venue lui épargner cette humiliation dernière et avait été véritablement pour lui la délivrance."

Le rappel de Champlain ne rappelle-t-il pas, à certains égards, le triste sort de Christophe Colomb ? Celui-ci avait donné un continent à son pays, et à son retour là-bas, après tous les dangers courus, n'avait-il pas été jeté en prison ?

N'est-on pas tenté de croire vrai ce mot d'un écrivain, qu'il n'y a qu'une récompense pour les découvreurs et c'est

l'histoire qui se charge de la leur donner longtemps après leur mort ?

Jean-François-Louis Genevay (XXIX, p. 180) — Né en Suisse en 1737, il entra en 1759 au service de l'Angleterre et devint, le 1er septembre 1775, quartier-maître au troisième bataillon du 60e régiment d'infanterie, nommé le Royal Américain, avec rang de capitaine.

M. Genevay fut occupé en 1779 et 1780 aux réparations au Château Saint-Louis, à Québec. C'est lui qui surveillait les travaux et qui était chargé d'en défrayer la dépense.

Quittant son régiment après la paix de 1783, il s'établit marchand à Québec en société avec MM. Clarke et Davidson. Il fut nommé intendant des casernes à Montréal, puis paie-maître du premier bataillon du régiment Royal Canadien Volontaire. Il fut aussi assistant paie-maître général des troupes dans le district de Montréal.

Il décéda en cette ville, le 23 avril 1803, et fut inhumé dans le vieux cimetière anglais, rue Dorchester, transformé depuis en jardin connu sous le nom de square Dufferin. L'inscription sur sa tombe dit qu'il avait servi Sa Majesté britannique pendant 44 ans et qu'il était âgé de 66 ans. Sa veuve vivait encore à Montréal en 1813.

On trouvera bon nombre de documents le concernant dans la Collection Haldimand. Voir *Rapports sur les Archives Canadiennes*, années 1884 à 1889 inclusivement.

F.-J. Audet

Le capillaire du Canada (XXIX, p. 185)—Sous quel nom désigne-t-on aujourd'hui le capillaire du Canada, bien connu de nos ancêtres ?

Le capillaire du Canada est aujourd'hui connu sous le nom de Adiante pédalé, adiantum pedatum.

C'est la plus délicate de nos fougères. Elle est très commune sur le Mont Royal.

J.-P. Ouellet, C.S.V.

Le délateur John Black (XXIV, p. 352)—M. l'abbé Caron a retracé, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, (vol. XXVII, p. 3), la carrière de John Black qui fut élu député du comté de Québec en 1796. C'est ce Black qui, par

des moyens plutôt répugnants, fit arrêter l'illuminé McLane et le fit condamner à mort par une cour de Québec en 1797.

M. Garneau, dans son *Histoire du Canada*, dit que John Black avait reçu des gratifications pour la besogne peu honorable dont il s'était chargé dans l'affaire McLane.

M. Garneau ajoute :

"Elles ne lui portèrent pas bonheur, car tout le monde ne voulut plus voir en lui qu'un traître. Repoussé par ses concitoyens, couvert du mépris public, il finit par tomber dans une profonde misère ; et on le vit, quelques années après, rongé de vermine, mendier son pain dans la ville où il avait siégé autrefois comme législateur."

Garneau n'a-t-il pas un peu exagéré ici ? Il ne semble pas que Black ait été réduit à une si affreuse misère. Il est certain, toutefois, que Black tomba dans une véritable abjection. Ses compatriotes eux-mêmes faisaient mine de ne pas le voir sur la rue.

Black est-il mort à Québec ? On ne trouve son acte de sépulture dans aucun des registres des églises protestantes de Québec. Il dut retourner en Ecosse où ses fils étaient établis. R.

Le brayet (XXIX, pp. 47 et 186)—Depuis une trentaine d'années, j'ai eu l'occasion d'analyser quelques récits des voyageurs d'antan et aussi plus de cent inventaires de biens familiaux et de fonds de commerce datant du 17e et du 18e siècle. Du tout, j'ai extrait une liste des meubles, outils, ustensiles, vêtements, tissus, etc., en usage sous le régime français. Cependant je n'ai rencontré le mot *brayet* que peu de fois et jamais dans les documents qui énumèrent les vêtements des colons européens.

La plus ancienne mention que je relève provient d'un état des marchandises possédées par des trafiqueurs arrêtés au fort Saint-Louis des Illinois, le 21 juillet 1685. Entre autres choses on y lit : "2 *brayais à femme* aussi une paire de bas de traite."

Lors de son voyage au Sault-Saint-Louis, en 1752 (p. 64), Franquet note que "les Sauvages sont sans culottes, couverts d'un *breguet* à la ceinture, d'une chemise, d'une couverture de laine et d'une paire de mitasses aux jambes."

Le sieur Bonnefons écrit de son côté, (*Voyage au Canada*, 1760, p. 217) : "Loin de représenter les Sauvages comme vêtus on devrait les montrer nus avec seulement un *brahier* qu'on prononce *braguier*." Ailleurs, le même voyageur ajoute : "Le *brahier* est de peau de chevreuil ou de drap... C'est un quart ou un tiers (d'aune) de drap que les hommes passent entre leurs jambes comme s'ils se mettaient à cheval ; ce morceau d'étoffe passe sur un cordon qui s'attache autour du corps sur les hanches, les deux extrémités du *brahier* se rabattant par devant et derrière, le bout du devant plus pendant que l'autre."

E.-Z. M.

Alexandre Fraser (XXIX, p. 210)—Fils de Hubert Fraser, cultivateur, de Berthier-en-bas, et plus tard gardien du phare de l'île Rouge où il est décédé, et d'Elizabeth Dubord, fille d'André Dubord et de Sophie Bone, de St-Thomas-de-Montmagny, Alexandre Fraser naquit en avril 1804. Il fut admis à la pratique du notariat le 11 septembre 1830. Il habitait la paroisse St-André-de-Kamouraska où il tenait aussi un magasin et possédait une ferme, jusqu'en 1861, puis il alla se fixer à Québec.

M. Fraser avait épousé Julie, fille de Jean-Baptiste Chassé et de Julie Michaud, de St-André-de-Kamouraska, Quatre enfants sont issus de ce mariage.

Devenu veuf à l'automne de 1838, M. Fraser convola en secondes noces avec Angélique Poncy, de Québec, en 1843.

Il est mort à St-Roch de Québec, le dimanche, 8 juillet 1877, âgé de 74 ans et trois mois, et il fut inhumé au cimetière Notre-Dame, d'Ottawa, le 11 du même mois.

F.-J. Audet

QUESTION

M. l'abbé Daniel écrit dans ses *Grandes Familles du Canada* qu'en 1764 il restai encore un capitaine de Saint-Simon dans la colonie et qu'il passa peu après aux îles Malouines. Ce Saint-Simon était probablement un Denys de Saint-Simon. Pourrait-on m'indiquer où il mourut ?

X. X. X.

NOS CROIX DE CHEMINS

—

V

Le Calvaire d'Oka.—Le calvaire le plus élaboré que connut la Nouvelle-France fut celui qui domine encore le village d'Oka, au nord du lac des Deux-Montagnes.

Une petite brochure qui date de 1887 nous fournit sur le sujet un historique précieux duquel nous extrayons les passages qu'on va lire.

En 1733, passa en Amérique, l'abbé François Picquet, né à Bourg, province de Bresse, et agrégé à la compagnie de Saint-Sulpice. "Ne pouvant trouver en France matière suffisante à son activité et à son dévouement, il avait voulu devenir missionnaire."

Son désir fut exaucé et pendant trente ans "il travailla comme un infatigable ouvrier de la religion et de la civilisation."

"Afin de faire fructifier dans les âmes de ses chers sauvages du lac des Deux-Montagnes les semences de salut qu'il y avait déposées, par ses instructions et par ses exemples, il fit élever un Calvaire "qui était, disent les *Lettres édifiantes,* le plus beau monument de la religion en Canada. De grandes et belles croix furent plantées sur le sommet de l'une des deux montagnes, qui ont donné leur nom à cette mission sauvage et différentes chapelles, toutes également bâties en pierres voutées et ornées de tableaux, furent distribuées par Stations dans l'espace de trois quarts de lieues".

"Grâce aux soins dont elles ont été l'objet, ces chapelles ont été conservées dans leur forme première et avec toute leur naïve simplicité.... Les tableaux que l'abbé Picquet avait fait placer dans les différentes chapelles au nombre de sept étaient tous des oeuvres venues de France, excellentes copies des chefs-d'oeuvre des maîtres.

"Les principales circonstances de la passion du Sauveur y étaient décrites avec cette touche artistique et religieuse qui caractérisait encore les peintures de ce temps. Mais l'humidité concentrée dans ces petits oratoires perdus au milieu des bois, et fermés pendant huit mois de l'année, devenait un vrai danger pour ces toiles précieuses. On dut après un cer-

tain nombre d'années se préoccuper de leur conservation ; et par les soins d'un des successeurs de l'abbé Picquet, les tableaux furent descendus à l'église de la mission. Suivant un connaisseur anglais qui en fit l'examen il y a quarante ans, ces peintures pouvaient être rangées "parmi les plus belles que possédait le Canada."

"Toutefois, en sauvant ces tableaux d'une ruine certaine, on ne voulut pas laisser vides les sept oratoires des Stations, et enlever aux fidèles en faisant disparaître les images, ces moyens puissants d'exciter la piété et d'animer la ferveur. On confia à un artiste, peut-être un peu novice, mais assurément de bonne volonté, et doué d'excellentes dispositions le soin de remplacer les sujets peints sur toile par des bas-reliefs, calqués autant que possible sur les tableaux eux-mêmes. Ce sont ces bas-reliefs, sculptés en bois, que l'on voit aujourd'hui dans les chapelles du Calvaire... Au sommet de la Montagne, une des trois dernières chapelles, celle du milieu a des proportions plus vastes que les autres. On y place un autel, et à certaines époques de l'année pour des pèlerinages peu nombreux, on chante la messe sur ces hauteurs...."

Le Calvaire du lac des Deux-Montagnes, d'abord fréquenté par les Sauvages pour qui il avait été fondé, le fut ensuite avec autant de ferveur par les colons français et canadiens-français qui s'établirent dans la région.

Et c'est au 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, que depuis un siècle, les foules de pèlerins se dirigent vers ce mémorable lieu de piété.

Entre autres pèlerinages fameux, on se rappelle surtout celui du 14 septembre 1872.

"Un appel avait été fait au prône de la messe, à Notre-Dame-de-Montréal, et cet appel entendu aux quatre coins de la cité, mit sur pied un nombre considérable de pèlerins de tout âge et de toute condition. On se consulte, on s'organise, on part. La route, dans les chars et sur le bateau, fut semée de prières et de cantiques et on arrivait au lac des Deux-Montagnes à 10h. du matin. L'arrivée de ces pèlerins fut saluée par 5000 autres voyageurs pieux, venus dès la veille ou dans la nuit précédente, des diverses paroisses voisines.

du Calvaire. Un bon nombre de ces fervents chrétiens avaient même fait dix et quinze lieues de chemin pour assister à cette fête et gravir avec leurs frères la rude pente de la montagne de la croix."

Le Calvaire de Saint-Rémi-de-Napierville.--"Dans bien des rangs, a-t-on dit, les croix de chemins ont été pour les fidèles l'occasion d'inoubliables dévotions." Ces paroles peuvent s'appliquer au calvaire qui depuis 1838 se dresse dans la paroisse de Saint-Rémi, au rang du cordon (ou Ste-Thérèse), sur la terre de M. Hector Troie. Le bâtiment est véritablement une petite chapelle close sur trois côtés. D'apparence agréable, il est orné de sculptures en bois dues au ciseau de Louis Narbonne. Ce compatriote qui mourut à Montréal en 1868, devait avoir 27 ans lorsqu'il fit son travail et d'après la tradition, il était alors instituteur aussi bien que sculpteur.

On suppose même qu'il était proche parent, sinon frère du malheureux Pierre-Rémi Narbonne exécuté le 15 février 1839 pour avoir pris part à l'insurrection de 1838. N'y eut-il pas une relation quelconque entre l'érection du calvaire, les troubles de l'époque et l'arrestation de plusieurs patriotes de Saint-Rémi ?

Quoi qu'il en soit, le *Calvaire du cordon,* ainsi qu'on l'appelle communément, a toujours été cher aux habitants de la localité. Il est encore remarquablement bien conservé, grâce aux soins vigilants d'une demoiselle Lefebvre dont la soeur, parait-il, recouvra la vue, en priant à cet endroit, il y a quarante ans.

Ajoutons que l'oratoire a pour principal ornement un Christ en bois, de grande taille qui fut trouvé dans le temps, caché dans une grange de Saint-Philippe, la paroisse voisine.

E.-Z. Massicotte

QUESTION

N'a-t-il pas été question sous le régime français de faire un établissement considérable au Bic ? On reconnaissait tous les avantages du port du Bic.

Bic

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS — DECEMBRE 1923 No 12

LE PRIVILEGE OU BENEFICE DU CLERGE

—

M. de Gaspé, quelque part dans ses *Mémoires,* parle d'un jeune officier de l'armée anglaise qui, de chute en chute, fut amené devant la Cour criminelle de Québec pour vol d'une pièce d'argent dans une auberge. On pendait alors pour vol. Le greffier, dit M. de Gaspé, lui demanda, selon l'usage, ce qu'il avait à alléguer contre la sentence de mort que la cour allait prononcer contre lui.

—Implorez le bénéfice du clergé, lui crièrent les assistants.

Le criminel, après avoir longtemps hésité, se mit à genoux et réclama le bénéfice du clergé.

Le juge en chef Sewell lui dit alors :

—Prenez-le, la loi vous l'accorde puisque vous le réclamez ; et nous n'avons pas le droit de le refuser.

Quelle était cette loi dont parle ici M. de Gaspé ? La loi criminelle anglaise accordait-elle autrefois certains bénéfices ou privilèges au clergé ?

Blackstone donne l'historique de cette singulière loi au livre quatrième de son grand ouvrage sur le droit criminel anglais.

Borthwick résume ainsi les pages de Blackstone :

"It was an ancient privilege allowed to the Clergy of claiming those accused of felony to be delivered up to the

ecclesiastical judge—always favorable to his own order—for compurgation, instead of being tried in the ordinary way before the lay judges of the land. In ancient times few persons except those in Holy Orders could read, and accordingly the test for an accused person claiming benefit of Clergy was his ability to read. If he could not, the courts would not part with the defendant, but proceed to try him as if he were a layman. Afterward, when education became more general, other persons besides Clergymen were able to read ; and so, in the reign of Edward III, Parliament extented the privilege of Clergy, as it is called, to clerkly laymen until the reign of Elizabeth. Women were not allowed their Clergy until the reign of William and Mary, when Parliament extended the benefit to them. In the reign of Henry VII, however, a blow was aimed at this singular privilege as enjoyed by laymen, and a statute was then passed against "divers persons lettered, who have been more bold to commit murders, rapes, robbery, theft, as well as other mischievous deeds", which enacted that persons "not with in Holy Orders, accused of these offenses, and convicted thereof, were in cases of murder to be marked with the letter "M" on the brawn of the left thumb, and in all others with the letter "T" to denote, it is presumed, that the person had been guilty of theft. In cases of high treason, benefit of Clergy was never allowed to be pleaded. It is stated that when an accused person claimed his Clergy it was usual to test his learning by requesting him to read the first verse of the fifty-first Psalm, which in Latin begins with the words "Miserere mei Deus".

Ajoutons que la demande du bénéfice du clergé se faisait avant le prononcé de la peine, et si, par erreur, la sentence de mort était prononcée, ce privilège pouvait être accordé même sur l'échafaud. La demande de ce privilège se faisait de la manière suivante. Le greffier s'adressait au prisonnier, et lui demandait—tout comme aujourd'hui :

—"Qu'avez-vous à dire pour que sentence de mort ne soit pas prononcée contre vous".

Le prisonnier se mettait alors à genoux et demandait le bénéfice du clergé, qui lui était accordé immédiatement par le juge, si l'accusation portée contre lui n'en était pas exceptée,

Dans le cas où le prisonnier refusait de demander le bénéfice du clergé, s'il y avait droit, le juge était obligé de lui accorder.

Nos archives criminelles contiennent quelques cas de demandes de bénéfices du clergé. Nous avons justement sous les yeux le procès-verbal de la Cour Criminelle de Québec tenue le 31 mars 1797. Le juge en chef et les juges Dunn et de Bonne étaient sur le banc, et Margaret LeMon, une femme, était à la barre des prisonniers, accusée de larcin. On sait que le larcin était alors puni de mort.

Nous citons le texte même du procès-verbal de la Cour :

"On conviction for larceny on the dwelling house of Wm Holmes to the amount of 35 f. (?)

"Prisoner at the Bar.

"The Attorney General moves for judgment of death upon the prisoner at the Bar.

"And the said Margaret LeMon being asked what she had to say why sentence of death should not be passed against her upon the above conviction, pleaded the benefit of clergy which was admitted by the Court and adjuged that the said Margaret LeMon be remanded to the prison of this district and there remain till the setting of this Court which may be held in this city in the month of march next 1798 and there to be burned in the hand on the thirty first day of said month and then to be discharged."

P.-G. R.

QUESTION

Le 30 octobre 1755, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre : "M. de Saint-Vincent, capitaine au régiment de Guyenne, m'a demandé de passer en France l'année prochaine, à cause de ses infirmités. Je me conformerai aux ordres du roi à cet égard." Je vois qu'à la bataille de Carillon M. de Saint-Vincent, capitaine de Guyenne, fut tué. Ce doit être celui qui voulait repasser en France en 1756. Pouvez-vous me donner les prénoms de ce capitaine de Saint-Vincent ?

St-V.

LES DE QUINEMONT AU CANADA

André-Marie, vicomte de Quinemont, né à Tours, France, le 27 septembre 1848, était fils de sieur Elie, comte de Quinemont, et de dame Sophie, baronne Locart.

Après avoir été officier de cavalerie, il démissionna et vint demeurer au Canada, en 1885. Le 13 avril 1887, il épousa, à Saint-Jacques de Montréal, Diane, fille du docteur Antoine Le Sieur Désaulniers, et soeur de Gonzalve Désaulniers, littérateur, avocat et maintenant juge de la Cour Supérieure.

De ce mariage naquirent les enfants suivants :

10 Joseph-Antoine-Elie-Gonzalve, né le 11 septembre 1888 ; bapt. le lendemain à Ste-Rose, île Jésus. Parrain, Gonzalve LeSieur Désaulniers ; marraine, Elizabeth Martin, son épouse.

20 Marie-Elodie-Gabrielle, née le 14 octobre, 1889 ; bapt. le lendemain à St-Jacques de Montréal. Parrain, Ernest-L. Désaulniers, avocat ; marraine, Elodie Lalonde, son épouse.

30 Adrien-Marie-Abel-Gilbert, né le 8 janvier 1891 ; bapt. le surlendemain à St-Jacques de Montréal. Parrain, Adrien Leblond de Brumath ; marraine, Julia Nolin, son épouse.

40 Marie-Rolande, née le 4 juin 1895 ; bapt. le lendemain à Ste-Rose, île Jésus. Parrain, Clovis Désaulniers ; marraine, Alexina Désaulniers.

De ces quatre enfants deux survécurent, une fille et un garçon, Gilbert de Quinemont.

Celui-ci "faisait son service militaire en France lors de la déclaration de la dernière guerre européenne et il fut aussitôt envoyé au front." Blessé à diverses reprises, il reçut la croix de guerre. Mais après une longue maladie contractée sur les champs de bataille, le jeune officier mourait à Paris, le 24 mars 1923.

Depuis le mois d'août 1914, le défunt avait vu disparaître successivement : son père, le vicomte de Quinemont, mort à Montréal le 29 février 1916, âgé de 61 ans ; le comte de Quinemont, mort à Tours ; et le marquis de Quinemont, décédé dans son château de Paviers.

Etant le dernier descendant mâle de sa famille, le jeune Gilbert de Quinemont avait hérité du titre de marquis.

Avec lui s'éteint une famille dont les ascendants se retracent jusqu'à Odo de Kinnynmound, qui vivait en Ecosse au douzième siècle. Cette famille donna plusieurs évêques d'Aberdeen, notamment le fameux Matthew de Kinninmonth, en 1172.

De la branche d'Ecosse, il reste quelques descendants par les femmes, notamment les lords Minto. Celui qui fut gouverneur du Canada de 1898 à 1903 était petit-fils d'une demoiselle Murray-Kinnynmound.

Quant aux Quinemont de France, ils avaient pour ancêtre le marquis de Kinninmound qui partit d'Ecosse pour commander la garde écossaise de Louis XI, à Paris. Ce marquis écossais se maria dans son pays d'adoption et avec le temps son nom se modifia à la française.

Les de Quinemont blasonnaient comme suit :

D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois fleurs de lis nourries d'or.

Couronne de marquis.

Cimier : aigle éployé.

Supports : Aigles longés.

Devise : *Stabo.* (1)

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

On a dit que le gouverneur Durham avait résumé son impression du Canada français en écrivant que "c'était un peuple sans histoire." Dans quel rapport le célèbre gouverneur a-t-il écrit cette phrase maligne ?

A. X. B.

Y a-t-il eu plusieurs traductions françaises du poème de Longfellow, *Evangéline ?* Je ne connais que celle de notre poète canadien, Pamphile Lemay.

X. X. X.

---

(1) Au moment d'aller sous presse nous apprenons que madame la comtesse de Quinemont est décédée le 16 novembre 1923. Une fille lui survit, Mme Philippe Vadeboncoeur, et deux frères : l'honorable juge G. Désaulniers et M. Clovis Désaulniers, assistant grand-connétable.

LE PREMIER STENOGRAPHE CANADIEN-FRANCAIS

Jean-Toussaint Thompson, né à St-Hyacinthe en 1838, avait dix ans lorsque sa famille vint s'établir à Montréal. Il reçut son instruction élémentaire chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et fit son cours classique au Collège de Montréal, où il eut pour confrères de classe le juge Onésime Loranger et l'hon. Hector Fabre.

En sortant du collège il entra aux *Mélanges Religieux,* rédigés par Mgr Prince, Mgr Larocque et sir Hector Langevin. Deux ans après il se rendit à Burlington et s'attacha au journal de l'endroit, le *Burlington Sentinel ;* il revint ensuite à Montréal et fit partie du personnel du *Pays* à sa fondation ; deux ans plus tard il se rend à New-York et travaille au *New York Herald,* puis au *Courrier des Etats-Unis.* De retour au Canada, il passe une session à Toronto comme traducteur à la Chambre puis revient de nouveau au *Pays,* qui était sous la direction de son frère, Napoléon. Il y reste attaché à la rédaction pendant un an, faisant entre autres choses, la correspondance parlementaire.

Abandonnant le *Pays*, il fonda en 1863, avec Médéric Lanctot et Edmond Bouthillier, la *Presse,* qui fut le premier journal quotidien français au Canada, et dont le nom fut changé plus tard en celui de l'*Union Nationale.*

Ce journal vécut cinq ans et il compta parmi ses rédacteurs la plupart des jeunes gens de talent de l'époque : Wilfrid Laurier, L.-O. David, Onésime Loranger, D. Girouard, les deux Labelle, etc. Ce ne fut pas un succès financier et après cinq ans de lutte, M. Thompson abandonna le journalisme pour se livrer à l'assurance.

A cette époque, la sténographie française était inconnue au Canada ; mais les Anglais avaient commencé à utiliser la méthode Pitman. Dès ses débuts comme journaliste, M. Thompson comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de la sténographie dans cette profession et il se mit à l'oeuvre pour adapter au français la méthode anglaise. Après un travail ardu il parvint à se rendre suffisamment maître de son art pour rapporter des discours *verbatim* à la Chambre. Son succès attira l'attention et lorsqu'une convention interpro-

vinciale fut convoquée à Québec pour discuter le projet de la Confédération, le gouvernement chargea le sieur Thompson de recueillir le texte des débats. Ce fut la première besogne sténographique payée par le gouvernement.

En 1873, la Chambre institua une commission pour faire une enquête sur le fameux scandale des Tanneries. L'affaire était très compliquée et il y avait un grand nombre de témoins à interroger.

Avec l'ancien système de noter les témoignages en écriture ordinaire l'enquête menaçait de s'éterniser. On se rappela alors les services inappréciables que M. Thompson avait rendus lors de l'établissement de la Confédération et on le pria d'essayer de faire un rapport sténographique de l'enquête. Il s'y prêta de bonne grâce et cette tentative eut un plein succès. On fut émerveillé de pouvoir procéder à l'examen d'un témoin sans être à chaque instant obligé de s'interrompre.

L'utilité de la sténographie dans les enquêtes était démontrée et reconnue. Tout aussitôt M. Thompson fut prié par plusieurs avocats de venir travailler au palais et l'on passa une loi permettant l'emploi de la sténographie dans les cours de justice.

C'était une nouvelle carrière qui s'ouvrait, et M. Thompson abandonna l'assurance pour s'y livrer exclusivement. Il était seul et ne pouvait suffire à la demande ; ses services étant toujours retenus d'avance pour les causes les plus importantes. Il sut profiter de la situation et fixa son tarif à 30c par 100 mots. C'était l'âge d'or de la sténographie.

Comme bien on pense, une telle aubaine ne tarda pas à attirer l'attention. Nombre de jeunes gens se mirent à piocher la sténographie, mais les difficultés à vaincre alors étaient bien plus grandes qu'aujourd'hui, et la plupart se découragèrent. Et ce ne fut que plusieurs années plus tard que les premiers concurrents firent leur apparition.

Pendant longtemps M. Thompson est resté le sténographe par excellence et les affaires importantes qu'il a rapportées sont innombrables. Citons entr'autres le procès Gui-

bord, les débats sur la vente du chemin de fer du Nord, la conférence Sanitaire Internationale, à Washington, etc.

Jean-Toussaint Thompson décéda à Montréal le 16 décembre 1915, âgé de 82 ans.

L.-S. C.

UNE APPRECIATION DU GENERAL MURRAY

Le major-général Mahon termine ainsi le consciencieux ouvrage qu'il a publié en 1921, sous le titre *Life of general The Hon. James Murray, a builder of Canada.*

"James Murray should be better known as one of the makers of the Dominion of Canada, if not as the chief builder. His greatest glory was that he sacrificed himself to befried the Canadians, oppressed by a Government too shortsighted to see the immense part which Canada could play as an integral part of the empire—a part, which the event of 1914 to 1918 has demonstrated to the full. If James Murray lived his life as an aristocrat, he was ever the fried of the people, without indulgence in that excess of championship which, in many cases at this period, was not without a suspicion of selfish motives. It was never his method to be-little others, or to harass the men in power that he might gain credit for himself. He lived as a gentleman should, and acted up to the motto of his family, Virtute Fideque."

Murray fut toujours l'ami du peuple, dit M. Mahon. C'est le témoignage que lui ont rendu presque tous nos historiens, Garneau, entre autres, a écrit du général Murray :

"Murray était sévère, c'était un homme honorable et qui avait l'âme généreuse. Il aimait ces Canadiens dociles à l'autorité comme de vieux soldats, dont ils avaient contracté les habitudes dans les armées, ces habitants d'un grand courage et de moeurs simples. Une sympathie née dans les horreurs de la guerre, le portait à compatir à leur situation, tandis que le souvenir de son propre pays, la mémoire des malheurs de ces belliqueux enfants des montagnes d'Ecosse, si fidèles à leurs anciens princes, confirmait peut-être en lui ces sentiments d'humanité. (1)

(1) **Histoire du Canada,** quatrième édition. vol. 2. p. 401.

JACQUES DE FAY

Mgr Tanguay écrit (p. 164 du 1er volume de son *Dictionnaire*) : "De Faye dit Chateauneuf, Jean ; b 1660 ; s 19 août 1686, à Québec, noyé dans le fleuve Saint-Laurent."

Cette notice, probablement établie sur l'acte de sépulture, pourrait bien concerner un marchand dont le nom se rencontre dans les Archives de Montréal.

Le 15 juin 1675, Jacques de Fay, marchand à la Rochelle, pour le compte de Paul de Fay, son père, est en difficulté à Montréal, avec Antoine Trottier des Ruisseaux, habitant de Batiscan, et maître de la barque *Saint-Joseph*. Le sieur de Fay avait fait transporter de Québec des marchandises qui auraient été gâtées par l'eau. Ces marchandises sont dans le moment chez Jean Gervaise et l'on a appelé pour avoir leur avis, deux experts qui sont : Pierre Gaignon, marchand de Beaupré, près Québec, et Jacques Le Moyne, marchand de Montréal.

Probablement vers 1683, (1) Jacques de Fay paraît avoir un comptoir à Montréal et nous le trouvons mêlé à un procès extraordinaire. Les autorités cherchaient à connaître les auteurs d'un désordre qui s'était produit dans le quartier commercial, aux environs de la commune partie ouest de la rue Saint-Paul, et que l'on attribuait à un groupe de gentilshommes et de traitants.

Les plus connus d'entre eux étaient, Dulhut, Vieuxpont, Le Gardeur, Bécancour et Crevier.

Au cours de l'enquête, parmi les personnes convoquées comparaît Jacques De Fay, marchand, âgé de 23 ans, qui avait boutique et logement rue Saint-Paul. A l'encontre des autres témoins, De Fay admet que quelques individus sont venus à sa boutique le soir du tapage, mais que c'était des amis et qu'il les reçut comme il voudrait l'être chez eux.

On ne put en tirer autre chose. Mais Jean Journet, domestique du sieur De Fay, fut plus loquace. Il déclara que les amis de son maître vinrent en riant et en folâtrant ; que Crevier cassa quelques planches dans l'établissement de son dit maître et que M. De Fay là-dessus, ajouta, "Je m'en ven-

(1) Le document dans lequel nous puisons, ne porte aucune date.

gerai bien. Et le lendemain soir, son dit maître, pour avoir sa revanche, fit défoncer la porte de la boutique dudit Crevier."

Deux ans plus tard, le 10 décembre 1685, nous relevons les pièces d'un procès contre Jacques De Fay, marchand de Québec, accusé d'avoir été porté des pelleteries chez les Anglais. Puis nous perdons sa trace.

Et maintenant que conclure ? Y eut-il deux De Fay, un Jean et un Jacques ?

E.-Z. Massicotte

M. REGNARD DUPLESSIS, TRESORIER DE LA MARINE

—

Après avoir fait l'éloge de Paul Dupuy de Lislois, bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu, la Mère Juchereau de Saint-Ignace ajoute :

"Il nous avait fait connaître M. Duplessis, trésorier, son fidèle ami, qui devint dès ce temps-là le nôtre ; il était aussi très-vertueux et craignant Dieu, d'une grande droiture, et fort désintéressé, ayant un penchant naturel à prévenir les besoins de tout le monde, assurant même qu'il n'y avait jamais goûté de joie plus parfaite que lorsqu'il soulageait quelqu'un. Nous en avons ressenti les effets pendant plus de 25 ans, qu'il a demeuré à Québec ; sa bourse nous était toujours ouverte, soit pour nous avancer nos gratifications, soit pour nous donner des lettres d'échange, ou pour nous prêter sans intérêt des sommes considérables pour autant de temps que nous voulions ; il fallait que la discrétion réglât nos demandes, car il ne nous refusait rien et se tenait plus satisfait quand il nous avait obligées, que nous ne l'étions nous-mêmes ; il ne survécut à Monsieur Dupuy, son ami, que dix mois, et mourut en prédestiné, après avoir supporté patiemment de rudes épreuves, par où la divine Providence le fit passer en des temps différents, mais surtout à la fin de sa vie (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 512).

REPONSES

Le serment d'allégeance de nos évêques (XXIX, p. 74) — Sous l'ancienne loi française, les évêques étaient tenus de prêter un serment de fidélité entre les mains du Roi avant de prendre possession de leur siège.

Mgr de Laval, premier évêque de Québec, prêta le serment de fidélité suivant entre les mains de Louis XIV, le 24 avril 1675 :

"Siré, je François de Laval, premier évêque de Québec, en la Nouvelle-France, jure le très-saint sacré nom de Dieu, et promets à Votre Majesté que je lui serai, tant que je vivrai, fidèle sujet et serviteur, et que je procurerai son service et le bien de son Etat de tout mon pouvoir, et ne me trouverai en aucun conseil, dessein, ni entreprise au préjudice d'iceux. Et s'il vient quelque chose à ma connaissance, je le ferai savoir à Votre Majesté. Ainsi, Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles par moi touchés."

Le même jour, le grand aumônier de France délivrait le certificat suivant à Mgr de Laval :

"Nous, Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Buillon, grand aumônier de France, certifions à tous qu'il appartiendra que ce jourd'hui vingt-quatre avril mil six cent soixante-quinze, le roi entendant la messe en la chapelle de son château de Versailles, Mgr François de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, a prêté à Sa Majesté ce serment de fidélité à elle dû, à cause du dit évêché de Québec, dont il est pourvu par bulles de N. S. P. le Pape ; en foi de quoi nous avons signé ces présentes et fait contresigner par le secrétaire-général de la grande aumônerie de France, et à icelles apposer le sceau de nos armes.

Le cardinal de Buillon
grand aumônier de France
Et plus bas
FERET

Le serment de fidélité prêté par Mgr de Pontbriand, dernier évêque de Québec sous le régime français, entre les mains de Louis XV, le 3 mai 1741, a été conservé. Comme on le verra, la formule n'avait pas changée depuis Mgr de Laval.

"Sire, je Henry-Marie DuBreuil de Pontbriand, evesque de Québec, jure le très Saint et Sacré nom de Dieu, et promets à Votre Majesté que je luy seray tant que je vivray fidel sujet et serviteur, que je procureray de tout mon pouvoir le bien et le service de son Estat, que je ne me trouveray en aucun conseil, dessein ny entreprise au préjudice d'iceux et que s'il en vient quelque chose à ma connaissance je le feray sçavoir à Votre Majesté. Ainsy Dieu me soit en ayde et ses Saints Evangiles par moy touchés.

"H.-M. Dubreuil de Pontbriand,
evesque de Québec".

Mgr de Pontbriand, ainsi que le constate le reçu de Nicolas Sezille, trésorier-général des offrandes, aumônes, dévotions et bonnes oeuvres de Sa Majesté, paya une somme de trente-trois livres pour être admis à prêter son serment de fidélité devant Sa Majesté.

Les Tamarois (Vol. XXIX, p. 302) — Les Tamarois étaient une des nombreuses tribus des sauvages Illinois, établies sur les deux rives du Mississipi. Ils occupaient deux postes ou villages, celui de Tamarois sur la rivière de même nom, affluent du Mississipi, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville épiscopale d'Alton, dans l'Illinois,—et celui de Cahokia, sur une petite rivière, à environ un mille du Mississipi, qui se retirait graduellement de ce côté. Cahokia existe encore dans le diocèse actuel de Belleville.

Les Tamarois furent d'abord desservis par les Jésuites, en particulier par le Père Pinet, que l'on regarde comme le fondateur de cette mission. En 1698, Mgr de Saint-Vallier autorisa les prêtres du séminaire de Québec d'y établir une résidence, et le 8 décembre de la même année l'abbé Jean-François Buisson de St-Cosme y ouvrait une mission régulière. La paroisse fondée par le Séminaire prit le nom de Sainte-Famille, et fut desservie jusqu'en 1735 par les prêtres suivants :

1698—Jean-Frs Buisson de St-Cosme.
1700—MM. Bergier et St-Cosme le jeune.
1717—Dom. Marie Varlet, V. G.
1721—Dom. Ant. Thaumur de la Source et M. Mercier.
1728—M. Mercier seul.

1730—M. Mercier et deux jeunes prêtres nouvellement ordonnés, Jos. Gagnon et Jos. Courier. Ces deux derniers furent de véritables saints, surtout Jos. Courier, qui mourut victime de son zèle en 1735. Il était né à la Baie-du-Febvre en 1705 et on le regarde comme la première fleur de sainteté fournie par le territoire du diocèse actuel de Nicolet. (Extrait de l'*Histoire de l'abbé Jos. Courier,* par l'abbé J.-E. Bellemare). Voir *Histoire de la Baie-du-Febvre,* pp. 50 et suivantes. Hennon. *Hist. des Miss. Cath.* II, p. 609 ; Shea—*Cath. Miss.* pp. 425 à 428.

J.-E. Bellemare, Ptre

LES DISPARUS : EMILE DUMAIS

Le premier décembre 1910, mourait d'épuisement dans un hôpital de Washington, E. U., un Canadien-français, qui eut son heure de notoriété.

Seul de sa race, sans doute, il eut l'honneur, pendant quelques années d'être "War correspondent" du fameux *Times* de Londres aux Indes et en Afrique. Dumais avait fait ses études à l'université de Toronto. Esprit aventureux, il partit un jour pour les Indes en qualité de correspondant du plus grand quotidien d'Angleterre, à cette époque.

Plus tard, on le trouve dans l'Afrique où il était devenu le commensal du fameux président Paul Kruger.

Emile Dumais consacra les dernières années de sa vie aux études sur l'agriculture et on le considère même comme le fondateur du collège d'agriculture de Manitoba.

Le défunt était âgé de 73 ans lorsqu'il s'éteignit. Il laissait une soeur, madame Chartier, dont le mari était alors maître de poste à Lazare, Manitoba. Et c'est là que sa dépouille mortelle fut transportée pour y recevoir la sépulture.

Cabrette

QUESTION

Quelles relations de parenté avait notre gouverneur, le duc de Richmond, avec la famille royale d'Angleterre ?

X. Y. Z.

UNE DECOUVERTE A TADOUSSAC

Voici de quoi réjouir le modeste ouvrier de la petite histoire, et intéresser l'archéologue et le numismate.

Dans notre humble monographie de Tadoussac, nous parlons d'un terrain historique de la baie de Tadoussac. Ce plateau, mesurant environ 300 sur 200 pieds, domine le Saguenay, d'un côté, et la baie, de l'autre.

On y voit des ruines anciennes. Selon notre hypothèse ces décombres seraient ou bien des restes de la maison des Cent Associés, construite en 1644 par les soins du P. Buteux, ou les ruines de la chapelle du P. de Quen, érigée en 1647.

Or c'est à cet endroit que M. Armand Imbeau, qui vient d'acquérir cette propriété, découvrait en date du 4 septembre, un paquet de monnaies anciennes.

A 2½ pieds de profondeur, en creusant une cave, il rencontra cet objet au bout de sa pelle. Et cela environ à 75 pieds des ruines dont il est question plus haut. D'après les traces qu'on pouvait voir sur le contour du petit monceau, les monnaies devaient être contenues dans un sac en toile.

Il y a en tout 102 pièces. Deux sont un peu plus grandes que notre cinquante sous. Elles portent l'effigie de Louis XIV, et, respectivement, les dates de 1655 et 1659. Elles sont de métal blanc. Il s'en trouve 2 autres de même métal, mais plus petites et plus anciennes. Leur date est de 1691 ; et on y voit le nom de Henri IV.

Le reste de la collection est composé de pièces jaunes ; celles-ci sont un peu plus grandes que notre dix sous, et de la même époque que les deux premières.

Il est évident que les plus récentes pièces n'ont pas beaucoup circulé, tandis que les autres portent "des ans l'irréparable outrage". Quelle est la valeur de cette trouvaille ? — Au point de vue de l'histoire locale, sa valeur est de premier ordre. On sait qu'en 1661 les Iroquois pénétraient à Tadoussac, massacraient la population, brûlaient la chapelle et le magasin des Cent Associés. Des trois commis du poste, deux furent massacrés. Il est facile de concevoir qu'en voyant l'imminence du danger, ces hommes enfouirent dans la cave

ou autour de l'habitation les monnaies que contenaient leurs tirroirs.

Le seul survivant de ces hommes ne revint plus ; il périt, ou bien plus probablement, se confondit avec les enfants des bois.

Disons en passant qu'un détail comme celui-là nous éclaire sur le fait que dans certaines lignées de Sauvages, dès les premiers temps, on trouve des types d'européens.—Pour revenir à nos monnaies, ce serait donc en 1661 qu'elles furent enterrées à l'endroit où on vient de les trouver. L'examen des monnaies même donne de la vraisemblance à l'hypothèse. Comme nous l'avons dit, la plus vieille est de 1591, la plus récente de 1659. La dernière paraît relativement neuve, l'autre très vieille. Cela s'explique facilement : en 1661, la plus récente aurait eu 2 ans et la plus ancienne 70 ans.

Donc, 1o on peut conclure prudemment qu'elles furent enfouies en 1661, lors du sac de la bourgade par les Iroquois. 2o que ce lieu fut le site, ou de la maison du poste, ou de la chapelle du Père de Quen, et même peut-être des deux, l'un près de l'autre.

Maintenant quelle est la valeur numismatique de ces monnaies ? La question est ouverte. Il appartient aux spécialistes d'y répondre.

Il importe surtout que ces monnaies, si elles ont de la valeur, restent au pays.

On sait ce qui arrive ordinairement en pareil cas. Un américain passe, offre un prix à tout risque, et ensuite nous revend ces antiquités, en faisant de forts profits.—Je crois que le *Bulletin des Recherches Historiques* est le meilleur médium pour faire connaître cette découverte et en provoquer l'examen. Pour plus amples renseignements, on peut s'adresser à M. Armand Imbeau, Tadoussac, ou correspondre avec le soussigné GEO. TREMBLAY, PTRE

QUESTION

Qui pourrait me donner exactement la date d'arrivée dans la Nouvelle-France de Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, qui devint procureur-général du Conseil Souverain en 1674, et mourut à Québec le 27 novembre 1679 ? A. G. B.

LE SYSTEME POSTAL SOUS LE REGIME FRANCAIS

—

L'ordonnance suivante de l'intendant Gilles Hocquart, signée à Montréal le 20 juillet 1732, aidera peut-être à faire connaître ce qu'on peut appeler le "système postal sous le régime français."

"Vu la requeste à nous présentée par les négotians de la ville de Québec contenant qu'à leur grand préjudice et contre le bon ordre, lorsque les vaisseaux venant de l'Europe ou autres lieux arrivent en ce pays plusieurs personnes s'embarquent dans des chaloupes et canots pour aller audevant ou estant rendus en rade dans le bassin et même plus loin inconsidérément requièrent les capitaines qui commandent de leur montrer les lettres dont yls sont chargés aux fins de connoistre s'il y en auroit à leurs ordres particuliers, ce qui se fait à la vérité dans la veue d'obliger les suplians qui non contents de s'emparer des leurs se chargent encore officieusement de celles des autres les demandans auxd. capitaines, officiers et passagers qui volontiers croyant qu'elles se remettent de bonne foy à ceux à qui elles appartiennent. et dans ces veues les leur délivrent mais comme les abus qui se sont cydevant commis à cet égard se réitèrent avec outrance et que sous les apparences d'un zèle officieux ces sortes de personnes par ce moyen d'interception mettent non seulement les suplians dans l'inquiétude mais aussi la majeure partie des personnes de la colonie n'ayant à cet égard aucune réserve pour qui que ce soit de manière que ces intercepteurs prennent les connoissances convenables à leurs idées contentant leurs passions et privant par ce moyen nombre de personnes de scavoir le véritable état de leurs affaires tant en Europe qu'autres endroits où yls peuvent estre en correspondance ce qui leur cause un préjudice notable et concluent par leur d. requeste à ce qu'il nous plust suivant l'usage de l'Isle royalle et autres colonies deffendre à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'aller à bord desd. vaisseaux venant de l'Europe Isle Royalle et Amérique pour y prendre lettres et à cette fin enjoindre à tous capitaines desd. vaisseaux d'en remettre aucunes que lorsqu'ils des-

cendront à terre pour estre par eux distribuées en maison Bourgeoise ainsy qu'il s'est cydevant pratiqué, et sous telle peine par les contrevenans qu'il nous plaira ordonner, et estant nécessaire de remédier à un pareil abus si préjudiciable au bien public, et estant d'ailleurs informé que la multitude de ceux qui vont à bord des d. vaisseaux avant qu'ils soient mouillés inquiètent et embarassent les officiers et équipages desd. vaisseaux en sorte qu'ils ne peuvent faire leur manoeuvre avec seureté.

Nous deffendons à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'aller à bord des vaisseaux avant que le Capitaine soit descendu à terre sans notre permission expresse et par écrit laquelle ne sera donnée qu'en connoissance de cause à peine contre les contrevenants de cinquante livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive. Deffendons pareillement sous les mêmes peines à tous capitaines et à tous autres embarqués sur yceux qui seront chargés de lettres d'en remettre aucune qu'ils ne soient descendus à terre dans la maison du négotiant ou Bourgeois auquel yls seront adressés, et pour affermir d'autant plus la bonne foy qui doit régner dans la distribution des Lettres déclarons qu'outre les peines cy dessus nous ferons procéder contre les intercepteurs pour estre punis suivant la rigeur des ordonnances comme perturbateurs du repos public. Permettons auxd. Négotians de choisir s'ils l'estiment convenables à leurs intérests un d'entre eux ou telle autre personne qu'ils aviseront chez laquelle toutes les Lettres venant du dehors seront distribuées et ensuite remises à leurs adresses, et sur la nomination qui nous en sera faite par lesd. négotians nous l'authoriserons à ce faire, et sera la présente ordonnance registrée en la prévosté de Québec lue publiée et affichée dans les lieux ordinaires et accoutumées de la haute et basse ville dud. Québec même sur le Port. Mandons aux officiers de lad. Prévosté de tenir exactement la main à ce qu'il ne soit contrevenu à notre présente ordonnance fait en notre hôtel et à Montréal le vingt juillet mil sept cent trente deux.

HOCQUART (1)

(1) Archives de la province de Québec.

L'ABBE PIERRE-FRANCOIS DE THIERSANT

Il naquit à Montréal le 28 mai 1724, du mariage de Gabriel de Thiersant et de Marie Joseph de Fézeret.

L'enfant, suivant les sages conseils et les bons exemples d'une mère chrétienne, (1) fermant les yeux sur l'inconduite de son père, se destina à entrer dans les ordres.

Il commença son cours classique au séminaire de Québec, probablement en 1736, à l'âge de douze ans, quand sa mère repassa en France. Il était alors seul de sa famille au pays depuis cinq années et sa mère manifesta au président du Conseil de Marine, le désir de l'avoir auprès d'elle. Ce dernier acquiesça au désir de madame de Thiersant, et envoya l'ordre suivant à l'intendant du Canada :

"A Marly le 17 May 1741.

"La dame Thiersant m'a demandé un passage sur le vaisseau du Roy pour un de ses fils actuellement au Collège de Québec qu'elle désire fort d'avoir auprès d'elle. J'ay bien voulu lui accorder ce passage. Et si ce jeune homme se présente pour en proffiter, vous le ferés embarquer sur le vaisseau le *Rubis,* et vous réglerés sa subsistance à la table du capitaine pendant la traversée."

Le jeune homme avait alors dix-sept ans.

L'Université de Paris lui décerna le titre de bachelier.

Après un séjour de neuf années en France, l'abbé de Thiersant songea à revenir en Canada, car il appartenait au diocèse de Québec.

Le président du Conseil de Marine écrivit à ce sujet le billet suivant à l'abbé de l'Isle-Dieu :

"A Versailles, le 5 avril 1750

"J'ai procuré à M. l'abbé de Thyersant son passage sur le vaisseau du Roy l'*Anglesea* qu'on arme à Brest pour le Canada : Et il doit avoir été averti par son frère de se rendre incessamment dans ce port. A l'égard du S. abbé LeGuerne pour lequel vous me demandés aussi passage pour le Canada, je l'ardonneray pour le mois prochain par Rochefort : Et pour en profiter il n'aura qu'à se rendre du 15 au 20 du mesme mois."

---

(1) Marie-Joseph Fézeret avait puisé une saine et brillante éducation chez les Ursulines de Québec.

L'abbé de Thiersant fut donc de retour au pays en 1750, et fut ordonné prêtre le 31 janvier 1751.

Mgr de Pontbriand lui donna la cure de Batiscan, qu'il garda jusqu'en 1755.

A la fin de cette dernière année, l'abbé fut transféré à la cure de Sainte-Anne de Beaupré, qu'il desservit pendant un an et demi. Le sanctuaire de la grande Thaumaturge qui reçoit de nos jours des milliers de pèlerins, devait en voir beaucoup moins au temps de l'abbé de Thiersant puisque ce dernier était seul pour satisfaire la piété des paroissiens et pèlerins.

Le Révérend Père Lamontagne, Rédemptoriste, nous écrivait le 10 avril 1918 :

"L'abbé P.-Frs. de Thiersant a signé son premier acte dans les registres de cette paroisse le 24 novembre 1755 et son dernier le 9 juin 1757.

"Dès les premières semaines de son séjour à Ste-Anne, il a fait plusieurs sépultures d'enfants. Une épidémie devait alors sévir. Il y a cela de particulier que, dans les actes de sépultures d'enfants, il ne fait mention ni du père ni de la mère : Ex :

"Le treize janvier mil sept cent cinquante six, fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous prêtre soussigné, le corps de Joseph-François Caron, âgé d'un mois, et ce présence d'Etienne Boyer et du Bédaut."

"Le 13 mars 1757, et au nom du marguillier en charge, il rend les comptes de 1756.

"Son successeur n'ouvre les livres de comptes que le 20 juin 1757 : de sorte que du 13 mars au 20 juin, il n'y a aucun compte. Mais à cette époque les affaires de la fabrique étaient si peu considérables, que cette lacune n'offrait aucun inconvénient.

"Les archives de Ste-Anne, que je connais parfaitement, ne font uacune mention des faits et gestes de cet abbé, pendant son séjour ici.

"Je ne me rappelle pas d'avoir vu ailleurs pas même à l'archevêché de Québec, quelque chose à son sujet."

Au mois de juin 1757, l'abbé de Thiersant abandonna la cure de Ste-Anne, et se retira pendant quelques semaines

chez les Pères Jésuites de Québec, "sur le point de s'embarquer pour l'ancienne France." Avant de quitter le Canada, il autorise M. de Tonnancour, des Trois-Rivières, d'administrer ses fiefs et seigneuries pendant son absence.

François-Henry de Thiersant, propriétaire des fiefs Bonsecours et St-Charles, et co-propriétaire, avec l'abbé de Bourgmarie-est-et-ouest, avait autorisé ce dernier de faire toute transaction concernant leurs seigneuries en Canada.

L'abbé de Thiersant partit pour la France le 6 octobre suivant.

Nous comptons au nombre de vingt-neuf les concessions faites par de Tonnancour dans les fiefs Bonsecours, St-Charles et Bourgmarie, lesquels sont communément appelées "fiefs Thiersant". Les actes de concession mentionnent que l'abbé vivait à Paris.

Au commencement de l'année 1764, l'abbé de Thiersant était de nouveau au pays, il devait alors songer à vendre ses fiefs et autres propriétés. L'éloignement de sa famille, les fonctions de son ministère et ses voyages en France étaient autant d'obstacles à l'administration de ses biens.

Puis quand il avait été décidé par le traité de Paris, en 1763, après trois années d'attente, que le Canada demeurerait possession britannique, l'abbé suivit le courant général des officiers, fonctionnaires et nobles, et songea comme ces derniers à laisser ou à vendre les biens qu'il possédait en Canada.

A cet effet, l'abbé de Thiersant était muni d'une procuration de son frère François-Henry, pour vendre leurs seigneuries de la rivière Yamaska.

En arrivant au pays, l'abbé se présenta au séminaire St-Sulpice, à Montréal, pour régler et définir les limites d'une concession d'environ mille arpents, qu'avait acquise son grand-père Fézeret, en 1698, dans le fief Bourchemin. Par donation de Mgr Dosquet, la moitié de ce fief appartenait au Séminaire depuis 1735 (1).

Ce dernier, pour en définir les limites exactes, avait fait arpenter par J.-B. Peladeau le fief Bourchemin, en cette an-

(1) L'évêque Dosquet devait donner l'autre moitié à Louise de Ramezay en 1746.

née 1764, et fixer le site exact de la concession de Fézeret, laquelle fut fixée sur la limite du fief St-Charles. M. Jean Brassier, procureur du Séminaire, intima à l'abbé de Thiersant d'accepter le site de la concession, en conformité du procès-verbal du bornage de l'arpenteur ; et l'abbé accepta avec d'autant plus de satisfaction, que la concession était limitrophe du fief St-Charles.

Le 26 septembre, l'abbé de Thiersant, de passage aux Trois-Rivières, vendait à Jean Maillé l'emplacement et la concession de son grand-père Fézeret, sur la rue St-Paul. C'était la boutique de serrurerie et armurerie de ce dernier, sise près de la rue St-Nicholas.

Enfin, le 11 octobre 1764, l'abbé de Thiersant étant à Québec, juste avant son départ, vendit tous ses fiefs, Bonsecours, St-Charles, Bourgmarie-Est et Bourgmarie-Ouest, à Georges Jackson, marchand, de Québec, pour la somme de 10000 livres.

Nous avons vu dans un acte judiciaire de 1770 que l'abbé de Thiersant appartenait au clergé de Lyon. Sa famille ni celle de son grand-père Fézeret, n'ont laissé de descendants au Canada. La dernière concession des fiefs Bonsecours, Bourgmarie-Est et Bourchemin-Ouest, qui traverse aujourd'hui la paroisse de Saint-Robert, Saint-Aimé et Saint-Louis de Bonsecours, porte le nom de Thiersant.

O.-M.-H. Lapalice

QUESTIONS

Qu'était exactement une lettre de marque sous le régime français ? Nos gouverneurs et intendants accordèrent-ils des lettres de marque pendant les guerres entre la France et l'Angleterre ?

Marin

On me parle d'un mémoire écrit par M. d'Avangour, gouverneur de la Nouvelle-France, où il propose l'établissement d'un poste au lac Ontario pour empêcher les Hollandais et les Anglais de faire la traite avec les Sauvages. Ce mémoire aurait été écrit en 1663. Où le trouverais-je ?

A. J. B.

LA FAMILLE MARTEL

En 1872, il y avait à Tours, deux familles du nom de Martel ayant les mêmes armes ; elles sont évidemment de souche commune. L'*Etat de la noblesse française* publié en 1873 par M. Bachelin-Deflorenne donne la liste des membres de ces deux familles. La première (Martel de Gaillon) est suivie d'une note forcément brève vu la nature du livre, mais précise suffisamment pour permettre, grâce à l'excellent article de M. Pierre-Georges Roy publié dans les *Petites choses de notre histoire,* la correction de certaines prétentions exagérées en ce qui concerne le séjour de ses ascendants en Canada, et l'autre famille (Martel de St-Antoine) par le nom adjoint qu'lle porte nous révèle son identité avec ses auteurs canadiens. M. Roy nous apprend que : Jean Martel arriva dans la Nouvelle France comme *soldat* dans la compagnie des gardes du gouverneur Frontenac... Le 27 mars 1683, MM. de la Barre et de Meulles concédèrent à Martel la *seigneurie* de Magos, de deux lieues de front sur trois de profondeur, à vingt-trois lieues de Port-Royal. Ses fils furent :

1o.—Pierre, frère hospitalier,

2o.—François, prêtre,

3o.—Jean-Urbain de *Bellerive,*

4o.—Jean-Baptiste Grégoire de *St-Antoine,*

5o.—Antoine Nicolas, mort jeune,

6o.—François (?) mort jeune,

7o.—Pierre-Michel,

8o.—Joseph-Nicolas, Jésuite.

M. Bachelin-Deflorenne donne à la suite de M. *de* Martel de Gaillon : "Originaire de Normandie, cette famille s'est fixée en Touraine dans le cours du dix-huitième siècle. Elle a fourni un *vice-roi d'Acadie,* un *gouverneur de Québec...*"

Cette exagération de titres peut avoir son effet là-bas, mais nous connaissons mieux nos anciens officiers.

Régis Roy

LES DISPARUS

Le colonel Émile Balete.—Né à Perpignan, Pyrénées orientales, France, le 18 février 1831, il fit ses études à Saint-Cyr et prit part à la guerre de 1870-71, durant laquelle il fut blessé et décoré. La paix rétablie, il donna sa démission et vint au Canada en 1872. Avec MM. Pfister & Haynes, le colonel Balète fonda l'école polytechnique de Montréal dont il fut l'un des professeurs puis le directeur. Le distingué défunt mourut à Montréal le 18 mars 1909.

L.-A. Broet.—Originaire du bourg de Favrolle, dans le département de Drome, M. Broet vint habiter le Canada vers 1903. D'une haute culture intellectuelle, très versé sur les questions agricoles, de colonisation et d'instruction, bel orateur, enfin maître d'une fortune considérable il rêva de fonder un établissement modèle au Canada et acquit de grandes propriétés à Péribonka. Il venait d'être élu député du lac Saint-Jean, lorsqu'il mourut victime d'un accident de chemin de fer, à Saint-Gédéon, le 14 septembre 1908. Le défunt était célibataire et n'avait que 38 ans.

Blondel

Herbert Langlois.—Le 16 octobre 1923, décédait à Toronto, à l'âge de 70 ans, Herbert Langlois qui était vice-président de la Standard Bank, vice-président de la Toronto Mortgage Co., et directeur de la Consumer's Gas Co.

Né à Québec et fils de feu U.-F. Langlois, le défunt fit ses études dans sa ville natale puis dans celle où sa carrière a pris fin. Il débuta à Québec au service de la Henry Glass Co., puis alla demeurer à Toronto où il conquit une situation éminente dans le monde de la finance.

Pierre Bédard.—Pierre-Joseph Bédard, fils du notaire Louis Bédard, naquit à Montréal, le 26 août 1869. Après avoir débuté dans l'architecture et le journalisme ; après avoir édité le *Recueil littéraire*, le *Glaneur*, la *Fortune* ; après avoir fait partie de l'Ecole littéraire et avoir publié un volume : *Etudes et récits*, Bédard étudia la médecine et il exerçait cette profession lorsque la mort vint le réclamer le 5 juillet 1905.

Le docteur Bédard avait épousé Blanche Ménard, fille d'un architecte de renom.

Cabrette

UN CANADIEN BON PROPHETE

C'était le 30 septembre 1817. Un riche cultivateur de St-Antoine, nommé Gravel, allait porter un enfant au baptême : il préparait son meilleur cheval et sa calèche de fête pour cette circonstance solennelle. Son voisin, qui l'épiait, lui dit :

Mais où vas-tu donc, Colas, ainsi mis sur ton trente-six?

—Je m'en vais faire baptiser un curé, fut la réponse du père Gravel.

Il eut raison, et le petit enfant qu'il portait à son curé, messire B. Alinette, reçut au baptême le nom d'Isidore. Il devint prêtre le 12 septembre 1841, et fut longtemps curé de Laprairie. Il est mort le 7 octobre 1881.

Vingt et un ans après, le 12 octobre 1838, il se mit encore en frais de s'endimancher pour "gagner l'église", comme il y avait vingt et un ans. Le même voisin, qui observait ses allées et venues, comme on sait le faire dans les campagnes canadiennes, lui demanda derechef :

—Où vas-tu donc ainsi ?

—Cette fois-ci, répondit Nicolas, je m'en vais faire baptiser un évêque.

Et sans s'en rendre compte, ect heureux père prophétisait une seconde fois, et ce marmot, qui fut baptisé sous le nom d'Elphège par messire M. Cusson, devint aussi prêtre le 11 septembre 1870, puis sacré évêque de Nicolet, à Rome, le 2 août 1885, et ce fut Mgr Elphège Gravel, premier évêque de Nicolet, décédé le 28 janvier 1904.

Ce fait est certain, et Mgr de Nicolet aimait à le raconter. (1)

QUESTION

En 1847, le navire *Carricks* fit naufrage près du Cap des Rosiers, dans le golfe Saint-Laurent, et près de deux cents de ses passagers périrent. Existe-t-il une liste des passagers du *Carricks ?* Je sais qu'ils étaient presque tous de Sligo. IRL.

(1) **Fleurs de la Charité**, avril 1920.

LE NOM D'ALBANI

On a cru pendant longtemps que notre grande artiste, Emma Lajeunesse, avait adopté le nom d'Albani, parce que c'est avec l'aide de Mgr Conroy, évêque d'Albany, qu'elle réussit à amasser la somme qui lui était nécessaire pour aller étudier en Europe. Il paraît qu'il n'en est rien. Ce serait à la suggestion du fameux musicien Lamperti, de Milan, qu'elle se nomma ainsi.

A cette époque, une cantatrice pour réussir, devait porter un nom italien, comme il faut un nom français à un chef cuisinier. "Pourquoi ne prendriez-vous pas le nom d'Albani, lui dit-il. Ce nom est celui d'une vieille famille presque éteinte ; le seul survivant est un cardinal très âgé, si pieux, et vivant si retiré qu'il n'entendra jamais parler d'une chose aussi mondaine qu'un opéra ; ensuite s'il l'apprend, vous aurez rendu le nom si fameux, qu'il en sera joyeux et fier. Et voilà comment elle aurait assumé son nom de théâtre.

E. M.

L'OBSERVATOIRE DE QUEBEC

"Dès la première semaine de janvier en 1845, on s'occupa, à Londres, du projet d'un observatoire à Québec et l'on consulta Bayfield à ce sujet.

"On érigea un observatoire près de la boule chronométrique de la citadelle et l'on en confia la direction au lieutenant Ashe, de la marine royale, comme astronome.

"Cet observatoire fut démoli en 1874 ; on en voit encore les assises, et on le remplaça par celui d'aujourd'hui sur les Plaines d'Abraham" (*Bulletin de la S. de Géographie de Québec*, vol. 15, p. 278).

QUESTION

Sir James-M. LeMoine dit que les Bondfield, les Stewart, tous citoyens anglais de Québec, aidèrent à Montgomery et de Arnold en 1875. A-t-on la preuve de cet avancé ?

X. X. X.

TABLE DES MATIERES

Allard, L'honorable Louis-Jules 333
Alma mater, Pour l' 182
Ancêtres savaient-ils signer, Nos 334
Archambault, La famille 264
Archives de Seine-et-Marne, Les 239
Archives du premier Conseil de Québec, Les 314
Archives paroissiales, Nos 232
Assemblée des notables à Québec 39
Aumond, Telmond 61
Auteur canadien couronné par l'Académie française 219
Baby, Antoine Dupéron 64
" Daniel 63
" Daniel-Antoine 63
" Louis 89
Baie des Esquimaux en 1785, La 147
Baie Saint-Paul, Une carte de la 51
Bailly de Messein, Mgr 98
Baines, Henry-Edward . . . . . .
Barre, Lettre du roi à M. de la 215
Barron, Hughes-Edmond 110
Beaujeu, L'honorable J.-P. Saveuse de 326
Beek, John-Gerbrand 296
Bégin, Le cardinal 104
Bégon, L'intendant 28
Bélanger, pionnier de St-Vallier, Prisque 15
Bellefeuille, L.-C.-A. Lefebvre de 89
Bélugard, Dupin de 56
Berri, à Montréal, La rue 52
Bigot, L'intendant 31
Black, Le délateur John 347
Blais, Mgr André-Albert 105
Boston, John 111
Boucher, Une ordonnance de Pierre 55
Bourdon de Dombourg, Jean-François 29
Bourgeau, L'architecte Victor 306
Bourgeois sous le régime français, Les 225
Bourreaux de Québec sous l'ancien régime, Les 3
Bouthillier, Louis-Tancrède 112
Brayet, Le 47, 186, 348
Brébeuf, Le Père Jean de 298
Brock, à Montréal, La rue 78
Bulletin des Recherches Historiques, Le 65
Bureaux d'enregistrement, Les premiers 75
Burke, John 295, 326
" Mgr Edmund 99

Buteux, Le Père Jacques 298
Caldwell, Le testament de Henry 202
Callière, Le gouverneur de 345
Canadien-français, Le premier 144
Capitulation de Québec, Où fut signée la 66
Carillon, Le billet d'un héros de 242
Carillon, Chanson historique sur 183
Caron, L'honorable juge Alexis 209
Carrière, Charles-Henri 90
Cartier à Québec, Le site du fort de 257
Casault, Louis-Adolphe 91
Casgrain, Philippe-Henri Duperon 91
Capillaire du Canada, Le 185, 347
Castors, La destruction des 267
Certificat, Un beau 268
Chabaud, Lettre de l'abbé 286
Champion du patin, Un prêtre 22
Champlain, Le rappel de 346
Chanson de 1838, Une 308
Chant de bûcherons, Un 13
"Chanter pouille", L'expression 244
Charpentier du roi à Québec 148
Chauveau, L'honorable P.-J.-O. 113
Cherrier, Adolphe 330
Christie, Gabriel 313
Cimetière des Pauvres à Québec, Le 282
Cloches, Le capitaine Pierre-Louis de 206
Coffin, William-Foster 111
" William-C.-Holmes 328
Communauté canadienne au Chili, Une 173
Communautés de Québec en 1759, Les 312
Compain et les chancres, Le curé 85
Complainte sur la mort de la Dauphine, Une 40
Conseil de guerre du 13 septembre 1759, Le 115
Conseil Souverain et le port de l'épée, Le 31
" " Une opinion sur le 294
Coroners de Montréal, Les 295
Côté, patriote de 1837-38, Le Dr 12
Coursol, Charles-Joseph 297
Couture, Le coureur des bois Jean 147
Crémazie au Canada, Le premier 184
Croix de chemins, Les 125, 142, 229, 269, 350
Dambourgès, François 92
Daniel, Le Père Antoine 298
D'Auteuil, Lettre de Denis-Joseph Ruette 42
Défricheurs, Nos premiers 171
DeLisle, Benjamin 94
" Kersiel 94

DeLisle, Alexandre-Maurice . . . 112
Denier à Dieu, Le . . . 57, 152
Denonville né protestant, M. de . . . 285
DesRivières, Le capitaine . . . 86
" Thomas-Hypolite . . . 96
Deschambault, Louis-Joseph Fleury . . . 94
D'Esgly, Mgr Mariaucheau . . . 97
Disparus, Les . . . 24, 305
Domestique et serviteur . . . 146
Duberger, Jean-Baptiste . . . 96, 154
DuCalvet, inculpé en 1775, Pierre . . . 303
Duchesnay, Antoine-Narcisse Juchereau . . . 154
" Henri-Théodore . . . 155
" Jean-Baptiste . . . 155
" Michel-Louis . . . 156
Duchesse québecoise, Une . . . 321
Dufresne, Louis-Flavien . . . 157
Dullard, Mgr William . . . 102
DuMay, A propos des . . . 191
Dupuy de Lislois, Paul . . . 311
Durantaye, Madame de la . . . 168, 243
Epée et le Conseil Souverain, Le port de . . . 31
Epluchette de blé d'Inde au Canada . . . 196
Ermatinger, Frederick-William . . . 109
Escrime à Montréal, L' . . . 260
Estève, François . . . 148
Etat civil, Les registres de l' . . . 150
Evêques consacrés à Québec, Les . . . 97, 192
Exécution capitale dans le port de Québec . . . 137
Exécutions capitales et les charretiers, Les . . . 187
Expatriation acadienne, L' . . . 168, 243
Exploits pédestres au Canada, Les . . . 19
Famelart, Léon . . . 24
Forgues, Jean . . . 157
Faribault, Louis-Olivier . . . 158
Faucher de Saint-Maurice, M. . . . 32
Fay, Jacques de . . . 361
Filesac, René . . . 55
Fraser, Alexandre . . . 349
" Hugh . . . 328
Frères Charons, La croix des . . . 269
Frontenac, Un mémoire de M. de . . . 315
Gadois, premier concessionnaire à Montréal . . . 36
Gamelin, Pierre-Ambroise . . . 158
Gargot, Nicolas . . . 178
Genevay, Jean-François-Louis . . . 347
Geoffrion, Joseph . . . 297
Gendron, Pierre-Samuel . . . 330

Girard, Alfred 333
Girroir, L'abbé Hubert 22
Gosselin, Gabriel 128
Gray, Edward-William 109
" Jonathan-Abraham 296
Guay, Les ouvrages publiés par Mgr 54
Guérite du Diable, La 170
Gugy, L'honorable Louis 109
Guy à Montréal, La rue 52
Halifax, Le cours de 188
Hangar des Habitants, Le 169
Hermites, La Terre des 77
Hertel, Jean-Baptiste de 159
Histoire, La Petite 205
Honey, John-Sleep 328
Hôpital-Général de Québec 300, 335
Horan, Mgr Edward-John 102
Hubert, Mgr Jean-François 97
" René-Auguste-Richard 329
Hurons, Le vrai nom des 29
Iberville, Une statue à M. d' 276
" contre Boston, Projet de M. d' 289
Ile Jésus, La justice seigneuriale de l' 275
Jésuites canadiens sous le régime français, Les 283
Jésuites, Deux opinions protestantes sur les 114
Joly de Lotbinière, Edmond 159
" " " Alain-Chartier 159
" " " Henri-Gustave 223
Jones, Joseph 296
Journal français aux Etats-Unis, Le premier 58
Juchereau de Maure, Paul-Augustin 81
Labrecque, Mgr Michel-Thomas 105
Lalemant, Le Père Gabriel 299
Lamarche, Ulric 305
Langevin, Mgr Jean 102
Lareau, Notes sur Edmond 69
Laval, Lettre de Mgr de 300
Lavandier de l'église de Québec, Le premier 17
Laverlochère, Le Père J.-N. 320
Leblanc, Charles-André 112
Leclerc, Jean 128
Lefebvre de Bellefeuille, L.-C.-A. 89
Lemay, Les ouvrages publiés par Pamphile 318
Lemieux, Guillaume 268
Lemieux, Louis-Joseph 113
Léry, Le colonel Chaussegros de 284
Leventoux, Mgr Julien-Marie 192
Lévesque, Marc-Antoine-Louis 327

Lorimier, Guillaume-François de 223
Loterie pour la cathédrale de Québec, Une 27
Luc, Les peintures du Frère 51
Ludovica ou Louisville, Le nom 248
Mai autrefois, La plantation du 151
Maîtres d'armes à Montréal, Les 260
Malherbe, Francis 57
Marcel, secrétaire de Montcalm, M. 83
Mariages dans nos campagnes autrefois, Les 200
Marie de l'Incarnation 342
Martyrs canadiens, Les premiers 298
Massé, Le Père Edmond 299
Mathieu, Mgr Olivier-Elzéar 106
McDonell, Mgr Alexander 109
McEachern, Mgr Bernard-Angus 100
McMahon, Marie-Michel-Edmond 297
Missionnaires, Nos anciens 344
Modes, Vieilles 16
Moineaux au Canada, L'introduction des 250
Mondelet, Jean-Marie 296
Monet, L'honorable Dominique 332
Monk, Samuel-Wentworth 327
Montréal, Les noms des rues de 52, 77
Montréal, Complainte sur l'incendie de 211
Moore, Les familles 312
Morrogh, Robert Leslie 328
Murray, Le général 360
Nicolet, Une lithographie du séminaire de 244
Notre-Dame des Victoires 39
Noüe, Le Père Anne de 298
O'Donnell, Mgr James-Louis 98
Officiers canadiens dans l'armée anglaise, Les . . 61, 89, 154, 223, 252, 288
Oka, Le calvaire d' 350
Orléans, Marie de l'Incarnation à l'île d' 342
Ordonnance de Pierre Boucher, Une 55
Panet, Alphonse-Eugène 224
Papineau, Louis-Joseph-Amédée 328
Pâques, Coutumes et traditions sur 175
Photographie à Montréal, Les débuts de la 237
Piastre espagnole, La 188
Pied-du-Courant, La croix du 231
Pinguet, Charles-Casimir 224
Plessis, Mgr Joseph-Octave 98
Pontiac est-il un nom français 83
Pontiac et Pontac 317
Pothier, L'honorable Toussaint 110
Présent du Roi, Le 193
Privilège du clergé 353

Protonotaires de Montréal, Les 324
Proverbes à propos de noces, Les 310
Province ecclésiastique, Notre première 179
Québec, Où fut signée la capitulation de 66
" sous le régime français, Les portes de 84
" Les évêques consacrés à 97
" Une opinion sur le vieux 236
" en 1720, La cathédrale de 259
Questions, 18, 21, 24, 35, 39, 47, 51, 55, 56, 64, 72, 74, 76, 78, 82, 106, 235, 238, 240, 251, 266, 285, 307, 309, 319, 336, 349, 352
Quinemont au Canada, Les 356
Racine, Mgr Antoine 103
" Mgr Dominique 104
Récollets à Québec, Le couvent des 39
Registres de l'état-civil, Les 150
Reid, Alexander 327
" John 327
"Représentation des grands jurés en 1764" 245
Rivière-des-Caps, La 284
Roberval à l'île d'Orléans 82
Rochert, Le sieur 29
Roy, Mgr Paul-Eugène 105
Ryland, Herman-Witsius 144
Sagean, L'aventurier Mathieu 246
Saint-Pierre de l'île d'Orléans, Deux pionniers de 128
Saint-Jean de Dieu, L'hospice 247
Saint-Ours, L'honorable F.-R. de 109
Saint-Ours, Charles-Louis-Roch de 252
Saint-Rémi de Napierville, Le calvaire de 352
Saint-Vallier, Mémoire de Mgr 335
Sainte-Anne de Beaupré, La chapelle des matelots à 141
Salaberry, Charles-Michel de 253
" François-Louis de 255
" Maurice-Roch de 255
" Edouard-Alphonse de 255
" Melchior-Alphonse de 297
Sauvage, Le signe "S" 58
Savary, Charles 24
Schaffalisky, Le baron 134
Seigneurs à Montréal, La rue des 53
Serviteur et domestique 146
Sherbrooke, Sir John 149
Shérifs de Montréal, Les 107
Signay, Mgr Joseph 101
Sources imprimées de notre histoire 38, 79, 122, 177, 221, 241
Spanish Dollar 188
Sténographe canadien-français, Le premier 358
Stewart, Andrew 110

Sujets, Les "anciens" et les "nouveaux" 245
Symes, Clara 321
Tableau de 1665, Un 73
Taché, Mgr Alexandre-Antonin 263
Taschereau, Le cardinal 103
TéKawitha, La croix de Catherine 269
Thibaudeau, L'honorable Rosaire 113
Thiersant, François-Gabriel de 48
" " Henri de 337
Timbres-poste canadiens, Les 181
Traite en 1717, Les congés de 271
Tremblement de terre de 1663, Le 277
Turcotte, L'honorable Arthur 332
Turgeon, Mgr Pierre-Flavien 101
Turner, Nicolas 108
Vallière de St-Réal, Les premières années de 129
" " " Le nom de 161
Valois, Roger 305
Veniot, Généalogie de l'honorable P.-J. 118
Voyer, Ludger-Napoléon 256
West, Le peintre 30
Wolfe, La mort de 30

E.M.

F
5000
B8
v.28-29

Le Bulletin des recherches historiques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

4